LA SURDITÉ

Un grand spécialiste raconte comment il a trouvé l'origine de cette maladie et le moyen de la guérir.

Qu'est-ce que la Surdité ? Peu de personnes oseraient la dire. Même celles qui souffrent le plus de cette terrible infirmité seraient tout juste capables de décrire les chagrins qu'elle cause.

Qu'est-ce que la Surdité ? Voilà bien longtemps que ce problème occupe les médecins. Or, il était réservé à un spécialiste anglais non seulement d'en découvrir la solution, mais encore — chose bien plus importante, — de trouver un moyen sûr de guérir la maladie elle-même.

Le professeur Keith-Harvey, qui s'est acquis dans cette spécialité un des plus grands noms de notre temps, vient, après plusieurs années d'études, de publier un livre qui s'intéresse tout particulièrement aux personnes dont l'ouïe est faible. On trouvera exposées dans ce livre la découverte de l'origine de la surdité, et aussi l'indication d'une méthode de guérison que chaque malade peut appliquer à son aise, à son domicile.

La Surdité consiste dans l'incapacité d'entendre les sons. Elle est due à l'inflammation de certains organes internes et ne résulte pas, comme on le croit ordinairement, d'une rupture du tympan. Elle peut même apparaître comme conséquence d'un simple rhume. Si on la néglige, elle peut s'aggraver jusqu'à la complète disparition de l'ouïe.

UNE MALADIE SOURNOISE

La Surdité est la plus sournoise, la plus rusée de toutes les maladies. Elle gagne du terrain chez le malade de jour en jour. Elle influence l'esprit comme le corps. Le malheureux qui en est atteint arrive à un état d'obsession qui touche presque à la folie.

Le professeur Keith-Harvey, dont le livre est un véritable traité complet sur la question, explique comment il traite l'infirmité de l'ouïe, les maux d'oreilles, les bourdonnements, les suppurations, etc. Enfin, il expose dans cet ouvrage la méthode qui l'a rendu si célèbre.

Des milliers de lettres reconnaissantes sont là pour attester le succès de son système. Ces lettres, le professeur les a reçues de malades pleins de gratitude. Beaucoup lui viennent de personnes habitant l'Allemagne, l'Angleterre et d'autres pays, et qu'il n'a jamais connues personnellement, jamais vues ! Les guérisons vraiment extraordinaires que racontent ces lettres sont bien faites pour rendre à chacun l'espoir, pour lui montrer combien sont grandes les chances qu'il a d'être guéri.

UN LIVRE INTÉRESSANT DONNÉ POUR RIEN

Eh bien ! ce livre d'un si grand intérêt et d'une si grande valeur pour les lecteurs de ce journal, le professeur Keith Harvey veut bien l'envoyer gratuitement à chaque personne qui en fera la demande.

Ecrire au professeur G. Keith-Harvey, 117, Holborn, Arr. 179., Londres, Angleterre, sur une carte postale de 10 c., pour recevoir un exemplaire du livre gratis et franco.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?

VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ?

SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux reconnu. Résultats toujours garantis. Toutes les grandes Cours des Rois Royal Windsor En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse, Réduction de 10 pour cent garantit 18 Karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouges artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

NEURASTHENIE

Les différentes stations de Névroses, établissement de cures, 29, la Victoire et de l'Energie, de Malgha et Vichy-Hydroélectrique, 4700 Mal de Tête persistant, grande impuissance sexuelle, douleurs dans la dos, rhumatismes, ont résisté à traiter à M. C. GATTEI, à CLERMONT-Ferrand, qui en a guéri un grand nombre et guérira de même la plupart des malades.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Gloss, Gastrique laide, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Caoes, Kystes, Goitres, Taches et Plaies se propagent sans éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut Médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir rapidement.

LA KABILINE

« Véritable Teinture des Ménages »

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN !

Le Paquet 40 Centimes.

A VENDRE

Charrettes, Landaus, Omnibus, Victorias, et autres Voitures.

S'adresser au concierge de Toga.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mairie un garde contre certains charlatans ambulants — ne disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres.

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia. Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; François PUGGINELLI, Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Chr.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N. 333 — DIMANCHE 1er DÉCEMBRE 1907

00662

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Avent.

Soleil : (heure allemale)

Lever, 6 h. 48 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 4.

Fête du Demain : Sainte Bablane.

30 NOVEMBRE

En Terre Malgache

LE CAPRICE D'AMBAMENA

(NOUVELLE)

Il y a grand émoi dans le village des Betsiléos, niché sous les palétuviers qui bordent le Sakoughuha, en bas des monts couleur de brique. Un marcanti indien n'est-il pas venu s'installer là, dans une paillotte inhabitée ? Il a étalé aussitôt sa marchandise sur un débris de clôture supporté par quatre piquets. Et le voilà derrière cette boutique improvisée, les reins collés contre la paillotte, grand, maigre, osseux, ridicule dans le gilet vert qui pince sa poitrine sur une chemise passée par dessus le pantalon.

C'est la première fois qu'on voit un indien dans le pays. Aussi, les clients ne se sont pas fait attendre. Et ils regardent d'abord avec défiance ce marchand qui n'est ni fait ni habillé comme eux, avant de s'ébahir de grands quarts d'heure devant les verroteries et les étoffes qui couvrent le débris de clôture.

Ambamena, la plus belle fille du village, est au premier rang. Son choix s'est arrêté sur un bracelet d'argent incrusté de faux brillants, la merveille du bazar.

—Ça vaut combien de poissons ? demanda-t-elle en glissant des regards aigus aux compagnes qui ont l'air de vouloir lui disputer cette parure de reine.

Et l'Indien de répondre en balançant les deux longues dents qui pointent entre ses lèvres trop courtes, sous une moustache grisonnante et mal plantée.

— Au moins deux cents gros poissons, c'est-à-dire une piastre, et puis encore une autre piastre.

Mais la Madécasse ne fait pas attention à ce petit supplément d'explication ; le nombre des poissons annoncés lui importe seul, car le poisson est la monnaie courante dans ce village où chacun ne vit que de pêche. Et elle allonge ses lèvres épaisses et fait battre les ailes de son nez camus, pour exprimer sa contrariété et son embarras. Deux cents gros poissons ! Comment se procurer une semblable fortune ? Ses lèvres s'allongent davantage, son nez remue plus fort, à mesure qu'elle constate l'impossibilité d'acquérir le bracelet. Y renoncer, le voir peut-être au bras de l'une de ses rivales, jamais ! Aussi, ne s'effarouche-t-elle pas trop quand le marcanti ajoute, avec un sourire qui accentue les rides de sa peau de hareng saur et double sa laideur :

— Mais avec toi, on peut s'entendre à meilleur compte ; tu as la beauté du cocotier au soleil levant, et je cherche à me marier le plus vite possible.

Ambamena finit cependant par faire la grimace, tant l'Indien peu lui agrée ; elle s'arrête à une solution plus soudaine. N'a-t-elle pas nombre de soupirants qui se la disputent. Bainvanoly, Rambokoé et Mahandry l'ont même déjà demandée en mariage. Et les voilà précisément qui débouchent d'une ruelle l'un après l'autre, sous le soleil qui flamboie à pic sur les lambas multicolores et les épaules de bronze.

Ambamena leur a fait un signe : elle leur montre le bracelet, leur en dit le prix, manifeste son grand désir de le posséder. Et dans un sourire qui découvre ses dents blanches, elle promet sa main à celui des soupirants qui saura lui faire présent de la fameuse parure.

***

Les trois Betsiléos sont descendus jusqu'au rivage. Ils ont sauté chacun dans leur pirogue et voguent sur l'eau verte en s'éplant du coin de l'œil. Mahandry arrive le premier dans un espace désert. Il ralentit son allure pour ne pas effrayer le poisson, glisse comme une ombre le long des palétuviers, à travers lesquels on aperçoit d'innombrables mamelons courir les uns après les autres jusqu'à l'horizon, sous la maigre broussaille qui davelte leur dos rouge. Floc ! ses filets ont cinglé l'eau. Une vingtaine de beaux ladinlavias viennent tomber dans la pirogue, leurs nageoires jaunes hérissées autour de leur corps ramassé sur lui-même et d'une blancheur mousseuse.

Bainvanoly arrive à son tour, rejoint aussitôt par Rambokoé. Les rivaux se regardent, menaçants. Ils savent que les ladinlavias voyagent par bandes, et ce premier coup de filet leur dit qu'on peut en prendre là en quantité suffisante pour solder le bracelet. Mais chacun d'eux se sent gêné par le voisin et songe à demeurer seul dans la place. Mahandry commence par invectiver Bainvanoly qui déploie ses filets, prétendant avoir seul le droit de pêcher là en qualité de premier arrivé. L'autre lui répond par des injures. Rambokoé récrimine à son tour, et voilà les trois adversaires qui se rejoignent d'une glissée de pirogue et se cognent de la meilleure façon du monde, à coups de pagaie.

La lutte va tourner à mal pour chacun, quand des cris partis de la rive opposée se font entendre, impérieux. Les belligérants s'arrêtent, regardent. Ambamena accourt.

— Qu'y a-t-il ? Que nous veux-tu ?

— C'est que Ratsybouka veut acheter le bracelet, pour le donner à son amie Maranao. S'il allait avoir le premier les deux cents poissons ! Et j'ai vu que vous vous battiez au lieu de pêcher...

Les Betsiléos voulurent expliquer leurs griefs, se justifier chacun dans leurs revendications.

Ambamena coupa court à leur verbiage !

— M'en fiche pas mal ; Masoandro (le soleil) aura disparu derrière la montagne avant que vous ayez chacun deux cents poissons, et le bracelet sera perdu pour moi. Prenez donc d'abord à vous trois le poisson suffisant pour l'achat ; on ira ensuite consulter l'ampamuriki (devin) pour savoir lequel de vous sera mon fiancé.

Les trois rivaux auraient préféré se noyer l'un l'autre plutôt que de s'unir à la même tâche ; mais le désir de la belle était un ordre ; tandis qu'elle retournait surveiller le bracelet et ouïr sans trop protester les amabilités de l'Indien, ils regagnèrent l'autre rive et pêchèrent en commun. En moins de deux heures, ils comptaient deux cent trente poissons au fond de leurs pirogues.

Ils regagnèrent alors le village dans les poussières d'or que le soleil couchant illuminait sur la rivière. Ambamena les attendait. Elle les félicita, tandis qu'ils se regardaient entre eux de travers, avec des envies de se mordre.

— Alors on va trouver l'ampamuriki ? demanda Rambokoé.

— Oui, répondit la négresse ; mais il faut d'abord acheter le bracelet.

***

Il y avait toujours foule devant la boutique de l'Indien quand ils y arrivèrent. Mais le marcanti ne voulait plus rien savoir. Il avait déjà du poisson pour trois jours et ne voulait plus rien donner sans argent. Aussi refroidit-il les trois amis d'Ambamena qui lui demandaient triomphalement le bracelet en échange de leurs poissons. Et tandis qu'ils se lamentent :

— Allez vendre votre pêche au marché voisin, ajoute-t-il en manière de condoléances ; ça vous fera de la monnaie.

Il en parle bien à son aise : le marché est loin, plus d'un jour de route, et l'on n'est pas sûr de vendre tout le poisson, encore moins d'en tirer deux piastres. Cependant, sur les instances d'Ambamena, les trois rivaux prennent le chemin du marché, sagaie en main.

A peine ont-ils disparu derrière les palétuviers, fantômes dans la nuit naissante, que Ratsybouka se présente devant la boutique. Il a réussi à vendre pour une piastre et demie de poisson à une caravane de passage, et comme il possédait déjà même somme en sa case, il est en mesure d'acheter le bracelet désiré par son amie Maranao. Mais l'Indien n'est rapproché d'Ambamena restée en extase devant l'étalage.

— Tu vois, dit-il en lui prenant la main, Bouddha m'envoie un acquéreur. Mais, je te l'ai dit, tu es pour moi le soleil qui se lèvera demain derrière la rivière ; et si tu veux te marier avec moi sans retard, je te fais présent du bracelet.

***

Deux jours plus tard, quand Bainvanoly et ses compagnons revinrent du marché, où ils avaient eu la chance de vendre tout leur poisson pour trois piastres et quart, ils trouvèrent leur commune Dulcinée installée dans la case du marcanti, le bracelet au bras, en nouvelle épousée.

SYLVAIN DÉGLANTINE.

Propos d'un Bastiais

Une Voiture cellulaire

Bastia est la ville de tous les spectacles. Depuis longtemps il nous est donné de constater la situation qui est faite aux malheureux qui sont conduits au palais de justice ; aussitôt qu'un homme apparaît entre deux gendarmes parrotte et lui, une foule de personnes de tout combat, hommes, femmes, enfants l'accompagnent, poussent des cris, lancent à son adresse les épithètes les plus malsonnantes et déplacées. Ce spectacle n'est pas rare surtout lorsque la session des assises est ouverte ; à midi, des centaines de personnes se tiennent au pied des marches du palais pour avoir le plaisir (oh ! quel plaisir) de voir « la tête » du malheureux qu'on fera juger ; il va sans dire qu'on se permet à haute voix des appréciations dénotant la dureté de cœur de ceux qui les donnent ; c'est le soir, lorsqu'il ressort du palais, que le spectacle est plus répugnant encore ; toute la population est là pour assister à la sortie ; si l'malheureux a été reconnu coupable, elle se croit tout permis : une bande de voyous se chargent, en l'insultant, de la rendre plus malheureuse encore ; les qualifiés les plus désagréables et les plus durs lui sont lancés sans pitié ; on applaudit, on s'en pourvoit, les dévis ons du jury, et les crachements de : « A mort ! A mort ! » retentissent souvent aux oreilles d'un pauvre homme qui a souvent agi sans discernement, qui est quelquefois innocent, qui est à plaindre toujours.

Il est désirable que de semblables faits ne se produisent plus ; il y a trop longtemps que cela dure ; les sentiments ne de vont pas être exposés au public et aux mauvais traitements d'une foule barbare, composée de gens parfois moins honnêtes que celui qu'elle conspue.

Toutes les villes du continent qui ont souci de la moralité publique, possèdent une voiture cellulaire. Pourquoi donc Bastia ferait elle exception ?

A'STEOT.

La Question du nouvel Hôpital

Extrait du Registre des délibérations de la Commission administrative de l'hospice civil.

Séance du 28 novembre 1907

L'an mil neuf cent sept, le vingt-huit du mois de novembre, à dix heures du matin, la Commission administrative de l'hôpital civil de Bastia, présidée par M. Gendin Auguste, maire, s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances au dit hôpital.

Etaient présents : MM. Gendin Auguste, maire, président ; Ramolli Louis, vice-président ; Comte Sébastien Gregori ; Gendin Auguste, notaire honoraire ; Strutti Toussaint ; Docteur Zaccarelli ; Decori Charles.

M. Gendin, maire, fait à ses collègues la communication suivante :

Messieurs, depuis longtemps les administrateurs de l'hôpital civil de Bastia ont conçu le projet de doter notre Ville d'un établissement hospitalier en rapport avec l'importance de notre cité.

Des mesures provisoires ont été prises pour assurer, autant que possible, le service des malades.

Mais notre dernière installation même était reconnue insuffisante et chacun de nous aspirait au moment où l'hôpital civil de Bastia pourrait être installé dans un établissement seul répondant à tous les points de vue aux progrès de la science moderne.

Fallait il construire ?

La question s'est souvent posée, mais nous avons toujours dû reculer devant la dépense, faute de ressources suffisantes.

Une occasion favorable s'est présentée, et j'ai cru devoir prendre sur moi d'engager des pourparlers, dont je vais vous rendre compte.

L'ancien établissement des sœurs de St-Joseph, construit depuis neuf années à peine, est actuellement disponible par suite de la fréquentation des écoles publiques.

J'ai appris que la propriétaire se trouvant en présence d'engagements contractés pour la construction même de cet immeuble en avait projeté l'aliénation.

Je me suis mis en rapport avec elle, et après des négociations, nous avons pu tomber d'accord, sauf, votre approbation, pour une cession de l'immeuble avec ses attenances et dépendances au prix de deux cent quatre mille cinq cents francs (304 500 fr.).

Pour tous ceux qui connaissent cet immeuble, il est certain que le prix demandé est très réduit.

D'autre part, les aménagements actuels permettent de dire que l'hôpital y sera installé sans trop de frais.

Nous avons actuellement au Trésor et en caisse des valeurs, qui, en trois pour cent, rapportent plus de huit mille francs.

Nous trouverons donc dans ces disponibilités la somme suffisante pour l'acquisition projetée, et elle est décidée.

Il nous est même permis d'espérer que nous obtiendrons des largesses qui contribueront à alléger les charges de cette opération.

Dans ces conditions, je sollicite de vous l'autorisation de demander à la propriétaire de l'établissement, une promesse de vente pour la somme de deux cent quatre mille cinq cent francs, dont deux cent mille pour prix forme l'acquisition, et quatre mille cinq cent francs pour intérêts arriérés par elle dûs à un créancier hypothécaire.

Je sollicite, en même temps, l'autorisation de demander un fonds de concours au Pari mutuel, s'agissant de l'acquisition d'un établissement seul destiné à une œuvre essentiellement humanitaire.

Le Conseil à l'unanimité de ses membres adopte la proposition du son président ; l'autorise à se faire la promesse de vente de l'établissement anciennement occupé par les sœurs de St-Joseph au prix de deux cent quatre mille cinq cents francs ; l'autorise, en même temps, à solliciter le concours du Pari mutuel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

En conformité de cette délibération, M. le Maire, Président de la Commission administrative de l'hôpital civil de Bastia, a sollicité et obtenu de Mme Crèhessol de Lentrès, propriétaire de l'immeuble, l'acte de promesse de vente ci-dessous :

Entre Mme Marie-Thérèse Crèhessol de Lentrès propriétaire, demeurant et domiciliée à Bastia, dans l'ancien établissement des sœurs de St-Joseph, situé à Bastia, route de Cardo.

Et M. Auguste Gendin, maire de Bastia, agissant en qualité de Président de la commission administrative de l'Hôpital Civil de cette ville, à ce dûment autorisé par délibération de la dite commission en date du 28 novembre courant :

Il a été convenu ce qui suit :

Mme Marie Thérèse Joséphine Crèhessol de Lentrès s'engage à vendre à l'Hôpital Civil de Bastia, l'ancien établissement des Sœurs de St-Joseph, situé route du Cardo, avec toutes ses attenances et dépendances et tous ses droits, sauf ce qui garnit l'établissement, meubles, etc., pour la somme totale de deux cent quatre mille cinq cent francs (204.500 fr.) payés

bles de la manière qui sera établie dans l'acte définitif de vente.

Cette promesse de vente devra être réalisée dans la période de trois mois à partir de ce jour, et autant que possible avant la trente un décembre prochain.

Fait en double à Bastia, le 28 novembre 1907.

Approuvé ce que dessus.

Signé : Marie-Thé-ése-Joséphine Crébassol de Lantrée.

Approuvé ce que dessus :

Signé : A. Gaudin, Président de la Commission administrative de l'Hôpital Civil de Bastia.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 30 novembre 1907

Viol

L'affaire de viol, soumise depuis trois jours à l'appréciation du jury, s'est terminée aujourd'hui.

Après un réquisitoire des plus remarquables et deux plaidoiries à la fois spirituelles et émouvantes de Me de Carafa et de Me H. de Montera junior, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, étant tenu le huis clos et les détails scabreux qu'elles contiennent, le jury a rendu un verdict d'acquittement.

Paoli a été rendu immédiatement à la liberté.

⁂

Audience de lundi :

Sean Jean-André, demeurant à Bastia, meurtre.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me de Carafa et H. de Montera junior.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — M. Leguillochet, inspecteur primaire à Calvi, vient de faire une conférence aux membres de l'enseignement, dans l'une des salles de l'école de filles. Il a parlé du dessin et du travail manuel à l'école primaire. Il a été écouté avec une attention soutenue, ce qui laisse espérer que les conseils qu'il a donnés seront suivis.

Cette très intéressante conférence a été lue goûtée par les instituteurs et les institutrices qui y assistaient.

⁂

SARTENE. — M. Nondoloni a été nommé huissier du tribunal de première instance de Sartene, en remplacement de M. Campana.

⁂

BUSTANICO. — On annonce le prochain mariage de M. Taddei, propriétaire à Bustanico, avec Mlle Joséphine Panceral, la charmante sœur de M. Xavier Panceral, directeur des prisons à Marseille.

Nos meilleurs vœux aux futurs époux.

⁂

CORTE. — M. Vernier Emile, candidat militaire, a été nommé commissaire de police de 4e classe à Corte.

⁂

VIVARIO. — Un deuil cruel vient de frapper M. Filippi Jean Jacques : Mlle Filippi Jeanne-Marie, sa sœur, s'est éteinte, hier, à l'âge de vingt huit ans, après une longue et douloureuse maladie que n'ont pu enrayer ni les secours de la science ni les soins les plus dévoués.

Mlle Filippi sera pleurée par tous ceux qui l'ont connue. Elle avait au rare degré toutes les vertus qui font de la femme un être charmant et l'ange du foyer ; bonne, douce, bienveillante, elle a consumé sa trop courte vie à faire le bonheur de ses parents, qui la chérissaient, et à aimer le bien autour d'elle.

Ses obsèques ont revêtu un caractère de deuil public. Toute la population, rassemblée et visiblement émue, a accompagné jusqu'à sa dernière demeure celle qui ne ménagea ni son temps, ni son argent, ni sa peine pour être utile ou simplement agréable.

Nous prions M. Filippi et sa famille d'agréer l'expression sincère de nos vives condoléances. — A. P.

⁂

PILA-CANALE. — M. Quilichini Xavier a été nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie à Pila-Canale, en remplacement de M. Benzi, démissionnaire.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er déc., à 3 heures

Marches et Chantons, allégro,	Colomb.
Les Noces de Figaro, fant.,	Mozart.
Les Plages de l'Océan, valse,	Chio.
Herculanum, fantaisie,	David.
Cavatine, solo de piston,	Rosini.

Le Chef de musique, X. LAMBO.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

A l'arrivée

Sont arrivés ce matin, par le courrier de Marseille, M. Henri Rouville, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. Segond François, médecin principal de la marine.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Nos touristes

Arrivés en matin de Marseille : MM. Marschall Villiam, Vivier Henri, Rose David et sa dame, Lenker Georges, Lenker Henriette et sa sœur.

Cordiale bienvenue.

Théâtre Saint-Gabriel

Le cinématographe Faraud continue à nous faire passer de bien agréables soirées. Chaque jour en sont des succès de fou rire. MM. Beaumont et Muffat ont bien choisi leur programme, « Le nettoyage par le vide, » « le pantalon trop étroit, » « le mariage à bicyclette, » nous ont bien amusés et certaines scènes dramatiques sont réellement émouvantes, telle la « belle ferrie, » « amour d'esclave ». Nous ne voulons pas omettre le succès du jour, « les événements du Maroc, » appelés à tous rompre par un public essentiellement patriote.

Les inconvénients des premiers jours disparaissent, le moteur se modifie à son avantage, ce qui fait que les vues sont d'une netteté absolue ; nous en félicitons chaudement les aimables directeurs.

Tous les soirs à 9 heures, grande représentation du cinéphono Farraud.

Prix des places : loges et fauteuils, 1.50 ; galeries 1.00, parterre 0.50.

Hyménée

Hier a été célébré le mariage de la toute charmante Mlle Angèle-Marie Canavaggio, fille de notre ami M. Canavaggio, négociant avec M. Suhé Jean-Baptiste, contrôleur des télégraphes et des chemins de fer, dans la Guinée Française.

Le mariage civil a été célébré par M. Xavier Franceschini, conseiller municipal délégué ; les témoins étaient, pour la mariée, son oncle, M. Canavaggio Louis, retraité, et M. Paul Leca, adjoint au 163e ; pour le marié, M. Arrighi, gardien chef des prisons à Cayenne, et M. Brandimarti, directeur d'école à Ajaccio.

Le mariage religieux a été célébré à l'église cathédrale par M. l'abbé Canavaggio, oncle de la mariée, qui a prononcé une émouvante allocution.

La mariée, ravissante dans sa superbe toilette nuptiale, a reçu avec sa grâce habituelle les vœux des nombreuses personnes qui assistaient à la cérémonie religieuse.

Nous adressons aux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Contraventions

Contre une trentaine de personnes pour avoir étendu du linge aux fenêtres de leurs maisons.

Contre la nommée C. M. A., pour jet d'eau sale par la fenêtre.

N. F., 19 ans, pour tapage nocturne.

S. J., 46 ans, pour avoir toléré que des artistes s'exerçaient avec des consommateurs.

Au Port

Entrées :

Le *Vizzarona*, capitaine Giorgi, venant de Ségone avec marchandises.

Le remorqueur français *Vens*, capitaine Colfavano, venant de Bastia.

Sortie :

Le *Cyrnos*, capitaine Merlin, venant de Marseille avec passagers et marchandises.

Etat Civil

NAISSANCES.

Per ni Marie-Laurence. — Saint Jean-Pierre-François. — Brandin Octave-Henri. — Bozzi Françoise. — Pagani Philippe-Louis. — Chiarandi Jean-Baptiste.

MARIAGES.

Satin Pierre, tailleur d'habit, et Marlini Philomène, couturière.

Satin Antoine, menuisier, et Aghedu Joséphine, couturière.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 1er déc., à 3 h. du s.

La Bombardier, p. r.,	Bléger.
La Poupée de Nuremberg, ouv.,	Adam.
Aux bords de Séhaon, chasse arabe	Solléniick.
Guillaume Tell, fant.,	Rossini.
Sourire d'Avril, valse,	Dupret.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Bulletin Financier

Paris, 27 novembre 1907.

Sauf notre Rente qui se retrouve comme hier à 94.97, tout le marché est en reprise générale, en sympathie avec New-York. Les Fonds Etrangers, surtout le Portugais et les Russes, sont tous en avance. Parmi nos Sociétés de Crédit signalons la hausse du Crédit Foncier à 690 et du Crédit Lyonnais à 1.166.

Le bilan de la Société Générale au 31 octobre fait ressortir au total des opérations sociales un accroissement de plus de 3 millions 1/2. Les bénéfices nets d'octobre s'élèvent à 873 001 fr 66, ce qui porte le profit des dix premiers mois de 1907 à 8.756.745 fre 72 contre 8.703.449 fre 54 pour la période correspondante de 1906.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont fermes à 433. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil se retrouvent à 397.

L'action Maisons et Pavillons Economiques est recherchée à 120 ; les résultats déjà obtenus par cette société, dont le siège social est 2, rue Taitbout, lui font une place à part dans les entreprises similaires, malgré sa constitution récente. L'action Chanard et Walker garde son avance à 649.

Nos chemins de fer sont fermes.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Aujourd'hui, à 2 heures, en matinée :

Avec réduction de un tiers sur le prix des places.

L'Abbé Constantin

Comédie en 3 actes, de M. Ducorcelle

Ce soir, dimanche 1er décembre

LA TOUR DE NESLE

Le célèbre drame d'Alexandre Dumas

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 nov.

Thermomètre : Minima de nuit : 14°, à midi : 17°. A 6 heures du soir : 16.5. Maxima : 17.6 Minima : 9.

Baromètre : Hauteur du matin, 771 mm. à midi, 771 mm. 6 heures du soir, 771 mm.

Vent : Dans la matinée, N. E. léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, couvert. L'après-midi, quelques nuages

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Douanes

M. Damiani, surnuméraire des douanes à la direction de Marseille, passe à l'inspection de Bastia.

⁂

Constructions navales

M. Casanova Jean Baptiste-Antoine, du port de Toulon, est admis comme apprenti au service des constructions navales en 1907.

⁂

En simple police

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police, présidé par M. le juge de paix Cherubi, a prononcées les condamnations suivantes :

Les sieurs M. Virgile et G. Simon, pour ivresse, et par défaut, à 5 fr d'amende et 3 jours de prison chacun.

Le sieur E. N. est trois fois condamné à 5 fr. d'amende pour injures écrites, ainsi qu'à 30 fr. de dommages-intérêts envers M. A. M. partie civile.

Les sieurs S. Alexandre et T. César, pour violences légères, 3 jours de prison.

La nommée B. Nunzia, pour violences et tapage injurieux, et par défaut, 8 jours de prison.

Les sieurs G. Noël, G. Vincent, P. Joseph et G. André, pour violences légères à 5 fr. d'amende chacun.

⁂

A louer

Villa composée de neuf pièces, avec grands jardins d'agrément et eau de source, située au centre de la ville.

S'adresser à M. Barbaino, rue de l'Opéra, 9.

⁂

Pétrole Raffiné, 0,35 le litre.

Alcool à brûler, 0,70 le litre.

Vin rouge de propriétaire, 0,25 le litre.

Vin blanc de propriétaire, 0,30 le litre.

En vente chez Mme Agostini, 8, rue de l'Opéra.

⁂

Ricine Vaille

Le nouveau produit, adopté par le corps médical comme purgatif-type, est adopté par les personnes les plus difficiles. Il est la purge favorite des enfants à qui on la donne aux mêmes doses que l'huile de ricin ordinaire.

Etat-Civil

MARIAGES

Fusetti André, marin, et Marlotti Jérôme, ménagère.

NAISSANCES

Mazzotti François. — Clément Gaston. — Ghio Marie.

DÉCÈS

Aitelli Jacques-Antoine, commerçant, marié, 65 ans.

Villa Dominique, 2 ans.

Aujourd'hui

un plat de

Nouillettes Ghilini

6, Bd Saint-Angelo

LOTERIE
de la Ville de Marseille
Pour la formation du fonds de dotation de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Acte autorisé par la loi du 1er Juillet 1905)
375.000 francs de lots
Gros Lot : 100.000
et Cent neuf autres lots exposés
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr. etc.
Unique tirage : 30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 fr.
EN VENTE PARTOUT

53. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VI

LES RÊVES DE RAYNE

Le résultat de cette conversation mystérieuse ne se fit pas attendre longtemps. Ciboulot avait dit à Lison :

— Puisque des dangers te menacent, tu ne sortiras plus sans moi.

Mais Rose avait des secrets pour Ciboulot. Elle ne lui disait pas toutes les fois qu'elle allait se rencontrer avec son père, car Croix-Vitré n'était aperçu de la surveillance du jeune garçon et il n'en était plaint à Lison.

— Tu n'as donc pas confiance en moi ?

Alors, souvent, Lison se cachait de Ciboulot, pour voir le comte. Et un soir qu'elle était sortie ainsi, un soir qu'elle avait rejoint son père le long de la Combaute, un soir que cette entrevue avait été plus affectueuse encore que d'habitude et que, l'âme épanouie de tendresse, Rose s'en revenait à la nuit vers la Marc-à-l'Eau, elle fut soudain, au détour d'un sentier qui fuyait entre deux murs de clôture en ruines, assaillie par derrière, renversée brutalement. Elle était vaillante. Elle se débattait. Malgré les ténèbres elle put voir ses agresseurs, deux hommes vêtus de gamilles et dont la figure était masquée complètement par un foulard noir où l'on avait seulement percé deux trous pour les yeux. On lui jeta un voile sur la tête ou lui serrant fortement la bouche, mais elle avait eu le temps de crier :

— A moi ! A moi ! Au secours !

Elle avait eu le temps aussi de mordre, avec une rage de jeune tigresse, la main qui s'était approchée trop près de sa bouche. Puis, ce fut tout. Elle fut mettre et elle fut aveugle. Elle sentit qu'on la transportait, couchée sur l'épaule d'un homme qui l'avait enlevée comme un fétu de paille. Elle sentit, tout à coup, qu'on la balançait, comme pour faire prendre un élan à son pauvre corps inerte. Elle sentit enfin qu'elle était dans le vide. Tout cela avait duré à peine quelques minutes et Lison conservait sa présence d'esprit.

— Ils m'ont jetée dans un précipice... Je vais être broyée...

Elle tomba dans quelque chose de doux qui s'enfonça, ou plutôt dans quelque chose d'enfoncé. C'était la rivière dans un de ses remous les plus dangereux. Si Lison avait eu les membres libres, elle se fût fait un jeu de reparaître à la surface. Mais les hommes masqués lui avaient lié les bras derrière le dos, et entravé les jambes avec deux ou trois tours de corde. Alors, elle coula. Quand elle sentit le fond, elle eut pourtant l'instinct de donner un violent coup de pied qui la fit remonter à la surface. Le foulard qui l'étouffait comme un bâillon se détacha. Elle put crier encore :

— A moi ! Je me noie ! Au secours !

Puis elle perdit, cette fois, connaissance. Or, Ciboulot avait des yeux et des oreilles de sauvage. Il l'avait dit à Lison avec orgueil : « Rien ne lui échappait de ce qui se passait à dix lieues à la ronde » Il venait de rentrer à la Marc-à-l'Eau où il avait constaté avec inquiétude l'absence de son amie. Il était sorti, au hasard, le nez en l'air, se laissant guider par son instinct, comme un bon limier. Et à travers l'espace, le premier cri d'appel de Rose était parvenu jusqu'à lui.

Ses longues jambes se détendirent avec la force d'un ressort puissant, et en quelques secondes il fut à la rivière, grimpé sur un peuplier. De là, à cent mètres en amont, il vit le crime. Il se laissa tomber sur le pré, où il rebondit avec l'agilité d'un écureuil, et il arriva juste à temps pour voir une dernière fois flotter la pauvre Lison, pour entendre une dernière fois le cri de son désespoir.

Quelques secondes après, il la ramenait sur le bord. Elle revenait à elle. Il ne lui fit qu'un reproche, très doux, mais il pleurait :

— Tu vois, Lison... Si tu ne m'avais pas désobéi !...

Il l'avait déliée. Il la prit dans ses bras, chaleureux, comme rôt fait un grand frère, et la transporta chez Dornak. Une heure après, il n'y paraissait plus. On la questionna :

— Tu ne les as pas reconnus, ces bandits ?.. Tu n'as pas entendu leur voix ?

— Ils n'ont pas prononcé une parole... Et ils avaient la tête et le visage enveloppés d'un voile noir... Impossible de distinguer les cheveux, ni rien... Mais c'était sûrement des vagabonds... Ils portaient des vêtements déchirés et sales... Pourtant...

— Pourtant ? répéta Ciboulot qui écoutait avec une singulière curiosité.

— Celui que j'ai mordu avait la main très blanche... Je l'ai dû blesser grièvement, car j'ai cru que je lui arrachais un doigt...

— C'est ça qui aurait fait une fameuse preuve ! murmura le père Dornak.

Ciboulot haussa les épaules avec pitié et se contenta de dire :

— Moi, j'ai vu les deux bandits qui s'enfuyaient, — je les ai vus du haut du peuplier.

— La belle affaire, dit Dornak, suffit pas d'avoir vu, faudrait les reconnaître !...

Entre le père et le fils, il y avait une amusante rivalité, celle de deux sauvages, habitant les forêts... A celui des deux qui aurait les sens les plus fins, les plus aiguisés. Ciboulot se contenta de sourire, avec une compassion respectueuse, mais visible.

— Du moment que je dis que je les ai vus, c'est que je les ai reconnus...

(A suivre).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00663

BOURSE DE PARIS

	29 nov.	30 nov.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.15	95 15
— de 3 0/0 amortis.	95.60	95 75
	ex-coupon.	

Ponts et Chaussées

Paris, 30 novembre.

M. Rouss, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Corse, est chargé d'exercer le contrôle sur les distributions d'énergie électrique qui se feront dans le département.

Allocations dans le clergé

Paris, 30 novembre.

Les ministres des cultes et des finances ont accordé une allocation de quatre ans, à M. l'abbé Bonifaci, desservant à San-Giuliano, près Cervione.

Phares

Paris, 30 novembre

Un congé de trois mois, avec traitement entier, est accordé à M. Marcucci gardien de phare, attaché au service des feux du poste de la Giraglia.

Duel Savary-Delahaye

Paris, 30 novembre.

A la suite des propos outrageants qui ont été échangés hier, au cours de la séance du Sénat, entre M. Savary, sénateur radical du Tarn, et M. Delahaye, sénateur conservateur du Maine-et-Loire, un échange de témoins a eu lieu.

Les témoins de M. Savary étaient MM. Ournac, sénateur de la Haute-Garonne, et Lecomte, sénateur du Nord. Ceux de M. Delahaye étaient MM. Le Cour Grandmaison, sénateur de la Loire-Inférieure et Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche.

Les quatre témoins se sont réunis hier soir, et ont décidé, d'un commun accord, qu'il y avait lieu à rencontre.

L'arme choisie a été le pistolet.

La rencontre a eu lieu ce matin dans les environs de Paris.

Deux balles ont été échangées sans résultat.

Les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

COUR D'ASSISES DU RHONE

L'AFFAIRE DES ANTIMILITARISTES

Lyon, 30 novembre.

Le jury du Rhône a prononcé aujourd'hui un verdict d'acquittement en faveur de vingt antimilitaristes, signataires d'une affiche approuvant la mutinerie des soldats du 17e de ligne.

Les débats étaient présidés par M. le conseiller Wencker.

Le siège du ministère public était occupé par M. Chaqueney, substitut du procureur général.

Au banc de la défense étaient Mes Gustave Hervé, Jacques Bouzon, Bigant, Pendrier, Perrin, Giuliani, Colombain, Pollonc, Chaumier, Valensio et Mouttet.

Les antimilitaristes ont quitté la salle d'audience suivis et entourés d'une bande de jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas seize ans, et qui criaient à tue-tête : « Vive l'anarchie ! A bas l'armée ! »

Les individus qui avaient été acquittés chantaient « l'Internationale. »

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

A la Frontière Algéro-Marocaine

Le combat D'ADJEROUD-KISS

(Télégrammes officiels)

Paris 30 novembre.

Le général Lyautey a adressé au ministre de la guerre un télégramme concernant l'attaque des marocains contre notre poste d'Adjeroud-Kiss.

Cette attaque a échoué complètement, grâce à l'importance de nos forces.

Le poste d'Adjeroud-Kiss était, en effet, défendu par une compagnie et demie de tirailleurs et une section d'artillerie de montagne.

Les Marocains ont été repoussés après un violent combat, et se sont retirés en emportant leurs morts.

Ils ont abandonné sur le terrain un cadavre, et de nombreux blessés.

De notre côté, nous n'avons eu ni morts, ni blessés.

Première attaque DES MAROCAINS

(Télégramme officiel)

Paris, 30 novembre.

Le général Lyautey a adressé au ministre de la guerre un rapport complémentaire sur la première attaque des Marocains.

L'effectif des rebelles était composé de 1800 fantassins et de 400 cavaliers.

Cette première attaque a été repoussée grâce au feu de notre artillerie, qui était massée dans le village de Bocoya.

Ce village surplombe Port-Say.

Le combat de Bab-El-Assa

Un sergent Corse tué

Oran, 30 novembre.

Dans l'attaque contre nos troupes campées à Bab-El-Assa, nous avons eu à déplorer la mort de dix tirailleurs.

Au nombre des victimes se trouve le sergent Pozzi.

Ce sous-officier est le fils du gardien chef de la prison civile de Tlemcen.

Concentration des Marocains à Aghbat

Paris, 30 novembre.

Le gouverneur général de l'Algérie a informé aujourd'hui le président du Conseil que les marocains qui étaient dispersés, se concentrent à Aghbat.

Ils ont déjà réuni sur ce point une grande quantité de vivres et de munitions.

Les troupes qui viennent d'être envoyées sur la frontière algéro-marocaine sont suffisantes pour parer à toute éventualité.

UN NOUVEAU COMBAT

Oran, 30 novembre.

Des dépêches privées annoncent qu'un nouveau combat a eu lieu hier, sur la frontière du Maroc, à quelques kilomètres de Bab-El-Assa.

Dans cet engagement nos aurions eu deux morts et six blessés.

Aucun officier de la Légion étrangère n'aurait été frappé par les balles ennemies.

Aucune dépêche officielle n'a confirmé le bruit de cet engagement.

AUX ÉTATS-UNIS

UN CANDIDAT A LA PRÉSIDENCE

New York, 30 novembre.

On annonce que M. le sénateur Forakar sera candidat à la Présidence de la République contre M. Roosevelt, président sortant.

DUNKERQUE

L'EXPLOSION D'UNE TORPILLE

Un quartier-maître corse blessé

Dunkerque, 30 novembre.

Un télégramme officiel, communiqué à la presse par le ministère de la marine, annonce qu'à la suite de l'explosion d'une torpille qui s'est produite hier dans l'atelier de torpilles de la défense mobile, un obus de trois kilos a été ramassé à deux cents mètres de l'atelier.

La toiture de l'atelier a été démolie en plusieurs endroits.

Si l'explosion avait eu lieu dans un sens horizontal, au lieu du sens vertical, les torpilles chargées, distantes de un mètre l'une de l'autre, auraient explosé en provoquant une épouvantable catastrophe.

Le matelot mécanicien Winterberger est mort sur le coup.

Quatre marins ont été blessés grièvement, ce sont les nommés :

Perrin, quartier-maître mécanicien de Brest ;

Prigent, matelot torpilleur ;

Pietri, quartier-maître mécanicien ;

Vaux, quartier-maître mécanicien.

Trois marins ont reçu des blessures légères ; ce sont les nommés :

Sapy, timonier ;

Nouzelle, quartier-maître mécanicien ;

Bois, matelot torpilleur.

Ce déplorable accident produit une vive émotion en ville.

Une enquête est ouverte.

L'état des blessés

Dunkerque, 30 novembre.

L'état des blessés est aujourd'hui satisfaisant.

A moins de complications graves, la vie de ces blessés n'est pas en danger.

DEUX NOUVELLES TRIBUS *passent à l'ennemi*

Oran, 30 novembre.

Les tribus des Attias et des Beni-Mengouch ont passé du côté des rebelles.

Les goumiers seuls et leurs caïds sont restés fidèles à la France.

Quatre mille Marocains autour de Port-Say

Oran, 30 novembre.

On annonce que 4.000 indigènes environ rôdent autour de Port-Say.

La population, qui est affolée, s'est réfugiée sur les hauteurs, en attendant les troupes de secours qui ne tarderont pas à arriver.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RAINER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre aborde la discussion du budget du ministère de la Guerre.

M. Messimy donne des explications supplémentaires sur la dernière partie de son rapport.

Le comte d'Alsace

député républicain des Vosges, se plaint de ce que les troupes de couverture sont encombrées par les hommes du service auxiliaire.

M. Lachaud

député radical de la Corrèze, s'élève contre l'insalubrité de la plupart des casernes.

L'orateur signale les nombreux cas de maladies, principalement de fièvre typhoïde, qui sévissent dans un grand nombre de garnisons.

Il demande au ministre d'apporter une solution prompte et efficace à cette grave question, afin que la vie de nos soldats ne soit pas compromise.

M. Chéron

Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, monte à la tribune pour répondre aux précédents orateurs.

Le député du Calvados énumère les mesures prises par le gouvernement pour améliorer l'état sanitaire de l'armée.

M. Chéron ajoute que son principal souci est de veiller à l'application des mesures ordonnées par le ministre de la guerre pour assurer l'hygiène dans l'armée.

Le Ministre de la Guerre

monte ensuite à la tribune pour répondre à une interpellation au sujet de la mise en disponibilité des généraux Hagron et Michal.

Le général Picquart déclare que les généraux Hagron et Michal ont demandé correctement à être relevés de leurs fonctions, à cause du désaccord qui régnait avec leur ministre sur la conception des mesures à prendre pour assurer la Défense nationale.

Après le discours du ministre de la Guerre, la séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de la Guerre.

M. Lachaud

revient sur la question de l'insalubrité d'un grand nombre de casernements.

« Le gouvernement, dit le député de la Corrèze, a le devoir de fournir des logements salubres aux serviteurs de la Patrie.

« C'est à lui qu'incombe le souci de veiller à ce que les prescriptions d'hygiène soient rigoureusement observées.

M. Messimy

rapporteur du budget, intervient dans le débat, pour affirmer qu'on a prévu au budget les sommes nécessaires pour que des améliorations sérieuses soient apportées au service sanitaire dans l'armée.

M. Chéron

Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, confirme les déclarations de M. Messimy.

Les Volontaires de 1870

M. Mario, député progressiste de Meurthe-et-Moselle, dépose un amendement tendant à la création d'une médaille pour les engagés volontaires de 1870.

Le président met aux voix l'amendement de Mario qui est repoussé par 308 voix contre 201.

Les périodes d'instruction

La Chambre aborde la question relative à la réduction des périodes d'exercices de 28 et 13 jours.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi matin.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SOCIÉTÉ Ste-DÉVOTE. — Les membres participants sont avisés que les 1er et 8 courant, aura lieu la perception de 9 à 10 heures, au siège social 34 du Palais, 3.

Prière aux retardataires de se mettre en règle.

Le Trésorier, Raibaldi.

SYNDICAT DES OUVRIERS DE CAMPAGNE. — Les ouvriers journaliers, vignerons et similaires sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui, à 2 heures, à la Bourse du Travail, place Calette.

Ordre du jour : Lecture des statuts. — Formation définitive du bureau. — Questions diverses.

Vu l'importance de cette réunion la présence des adhérents est urgente.

Le Secrétaire provisoire, Bonavita.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Paoli née Pietri ; Mme Vve Vincent Gardelli née Paoli, et ses enfants Paul et Louis,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Paul PAOLI

Sous-Ingénieur des Ponts et Chaussées

leur époux, père et grand-père, décédé à Bastia le 29 courant.

L'enterrement aura lieu dimanche, 1er décembre, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, 24, boulevard Paoli.

VENTE de vignes américaines greffées 0.10 fr. la mille, Rupestris raciné à 25 fr. la mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. la mille.

S'adresser à M. Pierre Ambroise Ratali, Ghiosello, près Borgo.

AU BON MARCHE

PRIX FIXE **BARBISINO** PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Nous informons notre clientèle que nous venons de recevoir un lot très important de confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, que nous mettons en vente à des prix extraordinaires de bon marché.

Enumération de quelques séries en complets pour Hommes :

250 complets drap fantaisie et cheviotte bleue ou noire, valeur réelle 18 fr., sacrifiés à 12.50

400 complets en drap fantaisie, valant 26 fr., donnés à . 18.50

300 complets drap fantaisie, valeur 30 fr. liquidés à . 22.00

250 complets drap fantaisie, valant 35 fr., donnés à . 24.50

Diverses autres séries seront également vendues avec les mêmes rabais.

Un lot de 300 pantalons, drap fantaisie et cheviotte, valant 4 fr. 50 et 5 francs, vendus à 2.95

Un lot de 600 pantalons en drap fantaisie, d'une valeur de 6 à 8 francs, liquidés à 4.50

Un lot de 500 pantalons, en drap fantaisie, d'une valeur de 8 à 11 francs, sacrifiés à. 5.95

Un lot de 400 complets pour enfants, très jolis modèles, valant 5 fr. 25, liquidés à 3.50

Bastia. — 9, rue de l'Opéra, 9 — Bastia

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 334 LUNDI 2 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00664

BIBLIOTHEQUE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Sainte Bibiane.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 4.
Fête de Demain : Saint François Xavier.

1er DECEMBRE

Causerie Militaire

Une Victime expiatoire

Le Procès du général Stœssel

Le 12 décembre commencera devant le Conseil de guerre suprême, à Saint-Pétersbourg, le procès militaire intenté, sur l'ordre de l'Empereur et à l'instigation, dit-on, des Grands-Ducs — les francs-fileurs que l'on sait — au général Stœssel et à ses auxiliaires de la défense de Port-Arthur, les généraux Fock, Smirnof et Reiss.

Au lendemain de la désastreuse bataille de Cannes, le Sénat romain sortit, en corps, avec tout le peuple, pour se porter au-devant du consul Terentius Varro, qui n'avait survécu à la défaite, due à sa présomption et à son incapacité, que parce qu'il avait fui honteusement du champ de bataille, et publiquement, solennellement, le remercia de n'avoir pas désespéré de la République.

Ce sont de pareils traits de grandeur d'âme qui expliquent l'incomparable fortune de Rome et sa durée.

Mais un pareil sentiment de dignité nationale, ni l'admirable instinct politique du Sénat romain ne sont à la portée de tout le monde, et tous les peuples ne ressemblent pas à celui qui s'y associa spontanément.

Toutefois on avait tout lieu d'espérer que, une fois doublé le cap des Tempêtes, dans les parages duquel fut si longtemps ballotté et faillit vingt fois sombrer le frêle esquif qui portait le Tsar blanc et sa fortune, des sentiments magnanimes et équitables se feraient jour dans les conseils du gouvernement russe. On était porté à supposer, dans tous les cas, que l'esprit de prudence finirait par l'emporter sur celui de rancune et de vengeance, que l'on comprendrait que le dérivatif si commode des « boucs émissaires » et des « victimes expiatoires » a des revers dangereux et des ricochets fâcheux, et qu'enfin des procès qu'on ne croyait faire qu'à des hommes dégénérent vite et facilement en procès étendus au régime tout entier.

Mais l'Empereur a une fois de plus cédé aux suggestions de son entourage de famille, d'où la rigueur implacable qu'il a montrée à Nébogatof prisonnier, au vieux Kouropatkine vaincu, même au brave Rodjestvenski, surtout à l'infortuné Stœssel.

Que de fautes de détail, voire de plus graves encore aient pu être relevées dans la défense de Port-Arthur, il n'en reste pas moins que, assailli et pressé de toutes parts par les rudes et habiles adversaires que se montrèrent constamment les généraux japonais, dans des conditions singulièrement plus difficiles que celles où s'étaient trouvées jusque-là les grandes places que leur belle défense a immortalisées, Port-Arthur n'est défendu aussi vaillamment et a tenu plus longtemps que la plupart d'entre elles. N'oublions pas, d'ailleurs, que la durée de sa résistance (onze mois) a dépassé de beaucoup la limite extrême que les théoriciens croyaient pouvoir assigner à celle des places modernes les plus solides et les mieux pourvues sous tous les rapports, depuis que les progrès de l'artillerie ont mis à la disposition de l'attaque — et l'attaque japonaise les avait tous — des moyens si puissants.

Le dernier et le meilleur des historiens particuliers du siège de Port-Arthur, le colonel du génie français, Clément de Grandprey, l'a fait observer avec infiniment de raison : « La responsabilité du gouverneur étant intégrale, il n'est qu'équitable de lui attribuer aussi le capital de gloire accumulé pendant les longs mois du siège. » Et il ajoute que, lorsqu'elle fut signée, la capitulation apparut tout d'abord à tous comme une inéluctable nécessité. Vainqueurs et vaincus reçurent du monde entier, qui avait suivi leur lutte avec un intérêt passionné, le même tribut d'éloges. L'empereur d'Allemagne, s'érigeant en arbitre suprême, se plut à décorer les deux généraux en chef.

Ce fut la publication par les Japonais des quantités de vivres et de matériel intact tombées en leurs mains, qui amena un brusque revirement de l'opinion : du même coup se dissipa l'auréole, qui d'un bout à l'autre du siège, n'avait cessé d'entourer le front de Stœssel ; les rivalités et les récriminations réciproques dont sont malheureusement coutumiers les officiers russes de tout grade, en toute circonstance, achevèrent de découronner le pauvre général. D'après celui-ci cependant, la reddition était motivée non par le manque de vivres et de munitions, mais par l'épuisement des forces physiques de ses troupes. Le 1er janvier, il écrivait au Tsar en lui annonçant qu'il se voyait dans l'absolue nécessité de capituler : « Grand souverain, pardonne ! Nous avons fait tout ce qui était humainement possible. Juge-nous, mais sois clément. Après onze mois de combats incessants, nos forces sont à bout. Nos hommes sont devenus des ombres !... » Et l'officier qui, forçant le blocus sur un torpilleur, apporta ces dépêches à Tchéfou, s'exprimait en ces termes : « Port-Arthur périt d'épuisement... Ce qui reste d'hommes fait, depuis cinq jours et cinq nuits, un métier de héros. Hier les limites de l'endurance humaine ont été atteintes. Les généraux disaient que leurs hommes n'obéissaient plus et dormaient debout. »

Depuis le combat de Hachan (19 mai) jusqu'au 1er janvier 1905, (non compris, par conséquent, la première période du siège, celle des attaques par mer), la lutte avait duré 221 jours consécutifs, sans trêve ni merci. A partir du 19 août, le bombardement et les assauts furent continus et poussés avec une vigueur et un acharnement « dont peut-être aucune armée d'Europe n'est capable. Une garnison qui a repoussé l'ennemi pendant un aussi long temps, qui, sans se renouveler, a infligé des pertes supérieures à son effectif (60.000 hommes au bas mot), qui en a elle-même subi d'énormes, paraît avoir satisfait aux lois de l'honneur. Ceux-là seuls pourraient lui adresser un reproche qui auraient supporté plus longtemps des épreuves pareilles : *il n'en existe pas.* » (Colonel de Grandprey). Assurément il n'était pas impossible de retarder encore un peu la chute de la place, en improvisant en arrière une nouvelle ligne de défense, pour remplacer la ligne principale perdue, mais il aurait fallu des troupes fraîches, ou du moins que la garnison ne fût pas aussi exténuée, aussi à bout de forces, après cinq jours et cinq nuits d'incessante bataille où tout le monde donnait, sans une heure de repos. Comme le général Stœssel, tous les hommes du métier, dans tous les pays, estiment que, quand Port Arthur s'est rendu, la résistance était virtuellement épuisée.

JACQUES ROMÈRES.

LE MILLIARD offert à la France PAR LE TOURING-CLUB

Le Touring Club vient de publier un beau livre : le *Manuel de l'Arbre*.

Non content de publier le *Manuel de l'Arbre* et de l'illustrer d'excellentes images, le *Touring Club* le répand avec la plus intelligente prodigalité. Il en distribue gratuitement cinquante ou soixante mille exemplaires aux écoles.

Les hommes de bonne volonté auront à cœur de l'aider dans cette généreuse croisade.

Nous voudrions qu'il y eût bientôt un *Manuel de l'Arbre* sous le toit de tous les paysans. En somme, c'est là un ouvrage de défense nationale et d'action humaine.

Un exemplaire du *Manuel de l'Arbre* est envoyé gratuitement et franco à tous les instituteurs.

Les instituteurs, ainsi que les maires qui en font la demande (au *Touring Club*, avenue de la Grande-Armée, 65), reçoivent également un tableau mural, où les leçons de l'ouvrage sont résumées en quelques lignes et en quelques gravures véritablement édifiantes.

***

Depuis quelques siècles, avec une imprudente barbarie, l'homme ne cesse pas d'attaquer à coups de hache l'armature végétale du sol.

En France et en Angleterre, le cri d'alarme a été poussé. Les autres pays finiront par s'émouvoir. Il est impossible de ne pas attribuer au déboisement la plupart des « dérèglements climatériques » que l'on signale de toutes parts.

Un arbre, il faut le répéter aux enfants (et peut-être aux hommes) jusqu'à ce qu'ils l'aient bien compris, est une sorte de réservoir admirablement organisé. Son tronc, ses branches, ses rameaux, ses feuilles, retiennent de 20 à 40 pour cent de l'eau qui tombe du ciel.

Ajoutez que ce réservoir est un abri. Directement et indirectement, il accomplit son œuvre salutaire. Sous les arbres, la radiation solaire ne parvient plus à épuiser le sol.

Pendant que ce travail protecteur s'opère à la surface, un travail régulateur s'opère au dessous. Délicat mais robuste, le réseau des racines empêche la circulation trop rapide de l'eau. On sait à quelle profondeur ces racines pénètrent et s'enchevêtrent. Elles forment une sorte de mystérieuse forêt souterraine. Quand l'arbre meurt de vieillesse, les troncs qu'elles laissent permettent à l'eau de s'infiltrer aisément et de séjourner.

C'est ainsi que, de la façon la plus sage, les bois ralentissent le cours des ruisseaux, des rivières, des fleuves. Supprimez les bois ; les crues brusques, les torrents déchaînés, les vastes inondations se multiplient. On voit disparaître parfois des villages tout entiers. On voit d'abord s'abîmer ce qui restait d'arbres isolés. Voilà, si l'on peut parler ainsi, le *circulus* de la désolation.

---

54. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VI

LES BÊTES DU RAPINE

— Pour tromper l'œil de Ciboulot, faut faire mieux que de s'attifer avec des vieux pantalons et de se coiffer d'une serviette noire .. faut plutôt changer son allure et sa façon de marcher... Les deux, je le jure, c'étaient Michel et Laurent Bourriane, les deux fils de la veuve !..

— T'es sûr ? fit Dornak, qui eut un geste instinctif vers sa hache de bûcheron.

— Oui. . pour ceux qui ne croiraient pas, les petites dents de Lison auront marqué la preuve sur le plus grand des deux — qui est Laurent — car, tout en voyant, il soutenait sa main droite avec sa main gauche ..

Le père Dornak eut pour Henriot un regard envieux, mais admiratif.

— Je vas prévenir les gendarmes, dit il.

— Restez, père, dit Rose. Nous sommes de pauvres gens... Ces misérables trouveraient peut être le moyen de se disculper .. Gardons le silence, ça vaut mieux.

Ciboulot hocha la tête. Il murmura :

— Je crois bien, tout de même, qu'ils ne le porteront, ni l'un ni l'autre, en paradis ..

Parole mystérieuse, dont on eut l'explication quinze jours après. Pendant quinze jours, en effet, Ciboulot n'avait été occupé qu'à chercher la rencontre des deux frères. Lison avait peur. Dornak la rassurait.

— Henriot a son idée. . Faut pas la lui ôter, il en ferait une maladie.

— Mais s'il lui arrive malheur, à son tour ?

— A lui ? fit Dornak avec un naïf orgueil... Impossible... Il entend pousser le blé, et il voit ce qui se passe derrière les nuages...

Quinze jours après, un charretier de Laitre, qui passait dans une grande avenue herbeuse de la forêt d'Hiverat, rencontrait un cheval soigneusement attaché à un sapin, et, couché dans l'avoine, le corps de Michel... Michel n'était qu'évanoui .. Près de lui, un bâton était ensanglanté. Et son bâton, qu'il tenait encore dans sa main crispée, prouvait qu'on l'avait obligé à se défendre et qu'on ne l'avait point pris en traître. Dans ce duel rustique, il n'avait pas eu le dessus. Il avait une épaule luxée et cinq ou six plaies à la tête.

Au château, il raconta qu'il avait été assailli dans le bois, mais il refusa de donner d'autres explications sur ce qui s'était passé. Huit jours à peine s'écoulaient que pareille aventure arrivait à Laurent. On le ramassait dans le bois à moitié mort. Mais, près de lui, tombé dans l'herbe, un revolver, dont deux coups étaient déchargés, prouvait que l'aîné des deux frères, averti par l'accident de l'autre, s'était mis sur ses gardes.

Près de lui, aussi, l'agresseur avait abandonné son arme, un solide bâton, lourd comme une massue. Et il y avait du sang après la massue. Sans doute que les deux coups de revolver — d'ailleurs inutiles — avaient irrité les nerfs de l'homme au bâton, car Laurent fut six semaines à se remettre. Il avait la crâne en très mauvais état et un bras cassé. Comme Michel, il refusa de porter plainte. Ciboulot, à chacun des deux, avait déclaré nettement :

— Vous allez vous battre avec moi — au bâton — je ne connais pas d'autre arme... Je ne vous tuerai pas... je vous assommerai seulement. Après quoi, si vous dites un mot de ce qui s'est passé... si vous prononcez mon nom... je vous avertis que je vous dénonce à la justice pour avoir tenté d'assassiner Rose Lison — j'ai des preuves !..

Michel et Laurent blêmes, n'avaient sonflé mot. Ciboulot avait fait comme il l'avait dit.. Il les avait assommés proprement ; il maniait le bâton avec élégance.

Mais Laurent ayant voulu le prendre en traître et ayant déchargé deux fois sur lui son revolver, sans l'atteindre, Ciboulot avait eu un mouvement d'impatience... Et il avait frappé plus fort, voilà tout !!

Nathalie adorait ses fils. C'était la seule excuse de son ambition effrénée. Elle ne leur souffla mot de cette aventure, tant qu'ils furent au lit. Mais lorsqu'elle les vit, debout, prêts à recommencer la lutte, n'us après à la curée parce qu'ils avaient senti s'accumuler en eux, contre Lison, une haine mortelle, elle les prit à part :

— Je ne vous crois pas de force à lutter contre cette fillette...

— Nous prendrons notre revanche... et sans ce vagabond qui la protège...

— Ce vagabond n'est pas seul à la protéger, dit-elle rudement. Il y a aussi le diable... Et elle nous portera malheur, si nous n'y mettons bon ordre... Le temps presse... attendre serait une irréparable faute.. Je vais me mettre à l'œuvre. .

— Ton projet ?

— Oh ! il est bien simple, dit la vieille avec un sourire cruel . je vais persuader à mon frère de partager entre vous deux, par acte régulier, le domaine de Royamont.

Ils surveillèrent, restèrent un instant sans parler.

— Mais c'est un projet fou. Jamais notre oncle ne consentira à se déposséder, même en notre faveur, et malgré qu'il n'ait pas d'enfant...

— Qui donc commande, en ce château ?

— Toi, mais pourtant.

— Est-il à Royamont depuis longtemps, une autre volonté que la mienne?

Indépendamment de ces services rendus par les arbres, on est ordre de choses. La neige fond beaucoup moins vite dans les bois que sur un terrain déboisé. L'imbibition du sol s'y fait avec lenteur. L'eau que produit la neige en fusion descend dans la vallée, régulièrement. Quand les arbres ont été enlevés, cette eau glisse sur des pentes guidées et se précipite.

⁂

L'action régulatrice des arbres se fait sentir sur l'air aussi bien que sur l'eau. Les plus récentes observations de climatologie en font foi.

« Les forêts abaissent la température moyenne du sol d'environ un degré et demi centigrade à la surface. A 4 m. 25 de profondeur, l'abaissement de la température est encore environ d'un degré. Or, les hygiénistes savent combien cette action réfrigérante est bienfaisante dans les étés où, comme en celui de 1903 par exemple, la canicule est extrêmement rigoureuse. »

Des contrées entières peuvent être ainsi sauvées d'une épidémie. Et rien ne peut suppléer à cette action des forêts !

Enfin, personne n'ignore que, pour remplacer la houille noire, on doit recourir non seulement à la houille blanche, mais à la houille verte. La houille verte, c'est la force motrice hydraulique des cours d'eau non navigables, si flottables.

Ressource importante dans notre patrimoine national ! C'est vraiment le cas de dire qu'on ne doit pas la laisser se tarir. En attaquant l'armature végétale du sol, on arrête la production de la houille verte, et le sol lui-même est menacé.

La houille blanche n'est pas moins atteinte par le déboisement. A mesure que les propriétaires de troupeaux, les cultivateurs et les industriels ont étendu les « déforestations », on a pu constater le recul des glaciers européens.

Or, les glaciers constituent la réserve de cette houille blanche, de cette « eau de fusion » qui, grâce aux progrès de l'industrie électrique, grâce aux facilités de transport de l'énergie à distance, prête un concours si merveilleux à la civilisation. La science démontre aux industriels que, dans les lieux de captation de la houille blanche, il faut conserver ou créer des forêts de protection. Les industriels écouteront un peu la science : ils lui doivent tant !

Répétons-le : le réseau des racines, c'est la véritable rempart contre le ravinement, contre l'éboulement, contre l'inondation, contre la ruine.

Tuez les racines en abattant les arbres ! Voilà une vallée condamnée à la stérilité. Voilà une rivière transformée en torrent dévastateur. Voilà une montagne frappée à mort, et qui devient peu à peu un squelette de montagne.

La destruction de l'arbre peut perdre des régions. La création de l'arbre peut en sauver d'autres. En plantant des barrières vivantes, Bédmontier a dit à l'Océan, à ses flots et à ses sables : « Tu n'iras pas plus loin, » Chambrelent a donné aux landes non seulement la richesse, mais la santé.

Malgré tant d'enseignements et d'exemples, certains paysans n'ont pas encore reconnu à cette œuvre doublement moralisatrice qu's'appelle la déforestation. Dans la Dordogne, dans l'Ariège, dans le Tarn, des forêts centenaires sont vendues.

On livre, pour quelques deniers, le sol même des aïeux et des petits-fils. Plus d'arbres, partant plus d'eau économisée, plus de prairies verdoyantes, plus de sources. Place aux rochers et aux torrents !

A-t-on oublié les avertissements tragiques ? (Nous ne parlons pas des inondations dont sont victimes nos frères du Midi : nous y pensons tous !) En 1875, la Garonne, dans une crue subite, renversa 7.000 maisons, des villages entiers, au faubourg de Toulouse. Il y a mort d'homme. Les ports maritimes sont évalués à cent millions de francs. De plus en plus la Garonne, par la faute des déboisements, devient capricieuse et funeste. Bassens aux, elle a 37 mètres cubes à la seconde ; hautes eaux, elle en a soixante-dix mille ! Sables, limons, galets se ruent. Courants et remous rongent les rives. L'astuisrière la Gironde est menacé. Bordeaux, pour assurer ses communications avec la mer, doit faire de constants sacrifices.

Que d'argent gagné le jour où l'on aura persuadé aux municipalités de ne pas vendre les forêts communales ; aux propriétaires de ne pas abattre les arbres qu'ont planté leurs pères ; aux pâtres de ne pas allumer leur feu avec les rejetons et de ne pas laisser leur troupeau saccager les taillis.

La France a trois millions d'hectares de forêts. Elle a, d'autre part, dix millions d'hectares de terrains déboisés ou incultes. En plantant des arbres dans ces terres, on augmenterait d'un milliard la richesse nationale. Le *Touring Club* travaille à donner ce milliard à la France.

Emile HAZELEN.

(*Le Siècle*).

COUR D'ASSISES

Audience d'aujourd'hui :

Scanu Jean-André, demeurant à Bastia, meurtre.

Ministère public, M. Manuel, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Carolis et H. de Moulins junior.

Ce que disent les Journaux

La Petite République

A propos de l'agression des Bas Sassenac.

Demande pour les agresseurs de nos troupes un châtiment exemplaire :

« Puisque l'abcès n'est fermé, il faut maintenant l'ouvrir jusqu'au bout, et il faut le faire aux agresseurs de nos troupes un châtiment exemplaire. Cela ne signifie nullement que nous devions nous la isser entraîner bien loin, et encore moins que nous puissions envisager la possibilité d'une expédition, c'est pure affaire de police dans la région algéro-marocaine où la confrérie d'Algésiras » dû nous reconnaître le droit de l'exercer — un droit que nous tenons d'ailleurs, non de la confirmation mais du traité d'Ify. »

La Lanterne

Répète ce qu'elle a dit maintes fois, que le pays est opposé à toute politique de conquête au Maroc :

« Et juste au moment où nos affaires s'arrangent à Casablanca, à l'heure où nous pouvons croire que nous sortirons sans trop de mal du guêpier où nous étions engagés, voilà que des imprudences, trop graves pour n'être pas voulues, se commettent de l'autre côté. La coïncidence est vraiment fâcheuse ; elle frappera certainement l'opinion publique française, à qui l'aventure marocaine a toujours été suspecte. Le gouvernement fera bien d'être prudent et d'imposer à ses agents en Algérie un peu de calme et de sagesse. Notre pays demeure résolument opposé à toute politique de conquête au Maroc ; il entend exiger de ses dirigeants qu'ils respectent ses volontés. »

L'Eclair

Pour M. Judet, tout ce qui arrive est de la faute à Clemenceau :

« M. Clémenceau n'ayant pas permis aux troupes d'Oudjda de dépasser le dixième kilomètre, tandis qu'à Casablanca il opère pour la limite de vingt kilomètres, nous avons failli compromettre nos colonnes dans une sérieuse échauffourée. Le président du Conseil a beau être subtil, il ne peut plus faire que la France ne soit pas engagée au Maroc ; sa politique de précautions vaines et d'intimidations puériles ne nous vaut que des conflits meurtriers, et la consécration de notre impuissance. »

Nécrologie

M. le Sous-Ingénieur Paoli

Une bien cruelle maladie, inexorable, rebelle encore à toutes les recherches de la science, atteignait, il y a quelques mois, notre excellent concitoyen, M. Paul Paoli, sous-ingénieur des ponts et chaussées. Malgré une prompte intervention chirurgicale et les soins les plus affectueux de sa compagne et de sa fille, le dénouement fatal n'a pu être conjuré : il s'éteignait vendredi, dans d'horribles souffrances.

Excellent élève du notre lycée, M. Paoli avait enlevé d'emblée le grade de conducteur et avait fait presque toute sa carrière dans sa ville natale. Depuis fort longtemps il était chargé du service de nos ports, et dépensait toute son activité non seulement pour assurer la marche régulière des travaux, mais aussi en vue de doter Bastia de toutes les améliorations qui ressortissaient de ses attributions. Il ne cessait d'avoir en vue son avenir commercial et maritime et tous les aménagements susceptibles d'être réalisés sur cette splendide terrasse qui relie le vieux port au nouveau. C'est à son initiative, à ses propositions que nous devons tout ce qui s'est fait de ce côté depuis plus de vingt-cinq ans.

M. Paoli comptait presque cinquante années de services, d'excellents services. Il avait demandé la liquidation de sa pension ; « arrêté » par la mort, il n'a pas eu la joie de voir aboutir cette légitime requête.

La musique est simple, harmonieuse, très facile à apprendre.

M. Isoré est l'auteur de plusieurs ouvrages de musique et de plusieurs publications pédagogiques : Le chant à l'école et dans la famille, Les chants du premier âge, Le Vade-Mecum complet du candidat au C. E. P. et autres examens, etc.

⁂

Douanes

Sont nommés préposés des douanes : direction de Chambéry, M. Franceschi Ange-Toussaint ; dir. de Nice M. Torre Paul Florentin ; dir. de Marseille, MM. Gastiel a Joseph et Casanova Pierre.

⁂

Propreté des rues

Contravention a été dressée contre le nommé D. J., portefaix, âgé de 56 ans, pour avoir déposé des ordures, à 6 heures du soir, dans la nouvelle rue qui monte à l'hôpital civil, derrière la maison du n. 7, de la rue de l'Opéra.

⁂

Les Annales

Tout est à l'automobilisme... Les « Annales » ont saisi l'occasion de l'exposition qui fait courir tout Paris pour demander à nos plus notables contemporaines leurs « sensations d'auto ». Vous lirez dans le numéro de cette semaine les curieuses choses de Pierre Loti, Octave Mirbeau, Romain Coolus, Yvette Guilbert, Edouard Detaille, Henri Rochefort, Alfred Capus, etc.. Dans ce même numéro, très brillant : une délicieuse chronique d'Emile Faguet sur la façon dont se distribuent les prix académiques, la revue des livres de Jules Bois, la vie féminine d'Yvonne Sarcey et des extraits des principaux ouvrages couronnés par l'Académie française.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

⁂

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14 à Paris.

⁂

Les froids

Voilà les froids, ils commencent à convenir la faveur dont jouissent, à si juste titre, les pâtes de la maison Ghilini.

Peut-on rêver un mets plus délicat et nourrissant?

Les pâtes de la Maison Ghilini conservent hygiéniquement toutes leurs qualités digestives et nutritives.

Se recommandent à toutes personnes soucieuses de leur santé.

Exigez de vos épiciers la marque Maison Ghilini, Bastia.

La maison demande de bonnes des vermicellières.

⁂

Pédicure

M. Mattmey, ancien infirmier pansenr à l'Hôpital Civil, établi pédicure, a transféré son cabinet boulevard Saint-Angelo, 10, au 1er étage, vis-à-vis les ateliers de la chaudronnerie Vannucci.

⁂

A louer

Villa composée de neuf pièces, avec grands jardins d'agrément et eau de source, située au centre de la ville.

S'adresser à M. Barbisino, rue de l'Opéra, 9.

⁂

Pétrole Raffiné, 0,35 le litre.
Alcool à brûler, 0,70 le litre.
Vin rouge de propriétaire, 0,25 le litre.
Vin blanc de propriétaire, 0,30 le litre.
En vente chez Mme Agostini, 8, rue de l'Opéra.

Contributions Indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 23 janvier 1908.

Les candidats inscrits en Corse subissent les épreuves du concours à Marseille.

Nul ne peut prendre part à ce concours s'il n'est âgé de 18 ans et de moins de 24 ans.

Néanmoins, pour les fils d'employés, les bacheliers et les admissibles à l'Ecole normal, la limite inférieure est abaissée à 17 ans.

Pour les candidats qui justifient soit de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite sur les fonds de l'Etat, soit de services militaires, la limite est reculée d'une durée égale à celle de ces services et de 5 ans au maximum.

Les postulants se présenteront le programme de l'examen ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la Direction des contributions indirectes de leur département, et pour les candidats de la Corse à l'Inspection des Douanes à Bastia, place Saint-Nicolas N° 17, où ils devront se faire inscrire avant le 25 novembre.

Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

Petite Gazette

Ponts et Chaussées

M. Poggi Jacques, admissible à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées à la suite du concours de 1906, est nommé conducteur de 4e classe, et attaché au service des travaux publics de l'Algérie, dans le département d'Oran.

⁂

Balayage

Procès-verbal a été dressé contre l'entrepreneur du balayage public pour avoir négligé de faire balayer différentes rues à neuf heures du matin.

⁂

Pour nos écoles

M. Pommeaux, directeur d'école à Vivario, et M. O. Isoré, professeur de musique à Roubaix, viennent de publier chez Lory, 10, rue Cadet, à Paris, un chant scolaire à 2 parties, « La France de demain. »

Dans trois petits couplets, on a développé la nouvelle devise de la Ligue de l'Enseignement : « Par la plume et par le livre toujours, par le sabre, s'il le faut. »

Un Incendie, rue de l'Opéra

L'épicerie de Mme Jeanne Rossi a été détruite par le feu

Hier soir, vers six heures, Mme Jeanne Rossi, épicière, rue de l'Opéra, n° 26, était occupée, dans son magasin, quand, tout à coup, elle vit qu'un bidon de pétrole avait pris feu.

Elle se précipite aussitôt pour éteindre ce commencement d'incendie, mais, en un instant, en moins de temps qu'il en faut pour le dire, tout le magasin est en flammes, d'autres bidons de pétrole ayant pris feu.

Aux cris poussés par la pauvre femme, M. Muscatelli Pierre-André, épicier, et son fils Charles-Jean, arrivent aussitôt sur les lieux du sinistre, suivis immédiatement de MM. Cristofini Pierre, boucher ; Moracchini, fils du garde-champêtre, Malfatti, Léopold Jean, Varenes et Pieralfini.

Ces braves citoyens commencèrent immédiatement à combattre l'incendie.

Nous avons remarqué également sur les lieux de l'incendie, M. le maire Gaudin ; M. le capitaine de gendarmerie ; M. Gandolfi, sous-architecte ; M. l'inspecteur de police, Ristori, ainsi que des gendarmes et des agents de police.

Après une heure d'un travail opiniâtre, on a pu se rendre maître du feu.

L'épicerie de Mme Rossi a été complètement détruite par les flammes ; grâce aux mesures prises, la grande épicerie de M. Muscatelli qui est à droite, et le magasin de M. de Petriconi qui se trouve à gauche, ont pu être préservés.

Les dégâts sont considérables ; ils s'élèvent à plus de mille francs. Cette épicerie, qui formait tout l'avoir de Mme Rossi, n'était assurée à aucune compagnie.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui lundi, à 6 et demi, du soir, à la Bourse du Travail, place Celetta.

Le président, Antoine Poli.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaires de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, ramerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

LA GUÉRISON DES MALADIES de POITRINE
et des Voies respiratoires
[illegible]

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse,

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00665

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 1er décembre.

M. le général Bonneau, disponible, est nommé au commandement de la 41e division d'infanterie, à Remiremont, en remplacement de M. le général Michel, passé dans la section de réserve.

Infanterie coloniale

Nominations d'adjudants

Paris, 1er décembre.

Sont nommés au grade d'adjudant, les sergents dont les noms suivent :

Dongradi, du bataillon du Gabon ;
Stefanini, du 18e rég. colonial ;
Marosell, du 4e ;
Marchi, du 23e ;
Quenza, du 1er rég. de Gailleurs malgaches ;
Paoli Antoine, du 4e ;
Verbali, du bataillon de l'Emyrne.

LE DIRIGEABLE « PATRIE »

Départ forcé

Verdun, 1er décembre.

Le dirigeable *Patrie*, qui a fait sa première sortie, vendredi dernier, s'était échoué aux Souhesmes, à 15 kilomètres de Verdun, par suite d'un accident survenu à une panne du moteur causée par le vêtement du mécanicien qui s'était pris dans le magnéto.

Pendant que l'on procédait aux réparations, une violente rafale de vent a arraché le dirigeable des mains des deux cents hommes qui le tenaient, et il l'a emporté dans la direction de l'Ouest, à une grande hauteur.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne, mais on est fort inquiet sur le sort du *Patrie*.

Toujours sans nouvelles !

Vive inquiétude

Verdun, 1er décembre.

L'émotion est grave à Verdun, où, à 6 heures du soir, on est toujours sans nouvelle du *Patrie*.

Dans les milieux militaires principalement, on manifeste une vive inquiétude sur le sort du dirigeable qui est parti à une allure de 80 kilomètres, dans la direction de l'Ouest.

L'ATTAQUE DE L'EXPRESS DE TOULOUSE

Arrestation d'un cambrioleur à Lille

Lille, 1er décembre.

En dépit de toutes les recherches effectuées depuis une huitaine de jours, malgré les battues organisées par la gendarmerie d'Etampes, on n'avait pu recueillir aucun indice certain sur la direction prise par les trois malfaiteurs qui ont tenté, le 22 novembre dernier, de piller le fourgon de l'express 16 venant de Toulouse et se dirigeant sur Paris.

Aujourd'hui enfin, des agents de la brigade volante de sûreté ont réussi à mettre la main sur l'un des auteurs de ce cambriolage audacieux.

Le nommé Roche, souteneur des plus dangereux, a été arrêté à Lille.

Les autres auteurs de l'attaque du wagon-poste ne tarderont pas à être arrêtés, car Roche semble décidé à entrer dans la voie des aveux.

Eaux et Forêts

Paris, 1er décembre.

Sont nommés gardes domaniaux des Eaux et Forêts, en Algérie, les dénommés ci-après :

Casta Paul ;
Nicolai Don Pierre ;
Benigni Pierre ;
Agostini Pierre ;
Giannesini Jean.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Télégramme DU GÉNÉRAL DRUDE

Paris, 1er décembre.

Le général Drude, commandant le corps expéditionnaire, télégraphie au ministre de la Guerre que la défaite de la Mehalla chérifienne continue à provoquer une effervescence extraordinaire parmi les tribus des Chaouias et des Ati as.

Les marabouts parcourent les régions dans tous les sens, prêchant la guerre sainte aux tribus qui hésitent à prendre part au mouvement contre la France.

Le général Drude ajoute que des reconnaissances sont envoyées tous les jours autour de Casablanca.

Télégrammes DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Nos postes sont réoccupés

Paris, 1er décembre.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, a télégraphié au ministre de la Guerre, que tous les postes, que nous avions dû abandonner momentanément, sur la frontière algéro-marocaine, sont reoccupés aujourd'hui, sans avoir eu besoin de tirer un seul coup de fusil.

Toutes les troupes de renfort sont arrivées à destination.

Toutes les mesures seront prises, dans quelques jours, pour que l'audacieuse agression des Beni-Snassen soit châtiée dans les plus brefs délais, et le plus énergiquement possible.

Trois colonnes expéditionnaires

Paris, 1er décembre.

Dans son second télégramme, le général Lyautey annonce qu'il est en train de former trois colonnes expéditionnaires, destinées à enfermer les bandes marocaines dans un cercle de fer et de feu.

A PORT-SAY

Une corvée de Tirailleurs attaquée par les Marocains

Oran, 1er décembre.

Le contre-torpilleur *Arc*, qui venait d'arriver d'Oran, avec un chargement de vivres et de munitions, procédait au débarquement de sa cargaison.

Un groupe de Marocains, ayant surpris une corvée de tirailleurs qui transportaient les vivres et munitions, profitèrent de l'obscurité de la nuit pour tirer, à bout portant, sur les hommes de corvée.

Deux tirailleurs furent tués et trois autres blessés.

Des patrouilles de marins et de tirailleurs furent aussitôt lancées, dans différentes directions à la poursuite des rebelles. Mais ceux ci avaient déjà réussi à prendre la fuite. Seuls quatre cavaliers marocains ont été tués.

LE COMBAT DU 29 *à SIDI-AISSA*

La version officielle

4.000 Marocains attaquent le poste Français, mais ils sont repoussés avec 300 morts et 500 blessés.

Paris, 1er décembre.

Les dépêches officielles, reçues aujourd'hui aux ministères de la Guerre et des Affaires étrangères, confirment nos télégrammes d'hier annonçant qu'un nouveau combat avaitété livré le 29 novembre, à Rodi-Aissa, qui est situé à quelques kilomètres de Bab El Assa.

Plus de 4.000 Marocains, moitié cavaliers, moitié fantassins, attaquèrent le poste français de Sidi Aïssa qu'ils essayèrent de tourner, mais ils furent repoussés à coups d'obus à mélinite.

Les feu i Soussen abandonnèrent sur le terrain plus de 300 cadavres, emportèrent 500 blessés environ.

Nous avons eu dans cette affaire 2 légionnaires tués et 4 blessés.

TOULON

EXPLOIT D'APACHES

Arrestation sensationnelle de deux soldats de l'infanterie coloniale

Toulon, 1er décembre.

Un acte de brutale sauvagerie a été accompli, dans la matinée, par les soldats Brunet et Fort du 4e colonial, en garnison à Toulon.

Ces apaches prenaient plaisir à tirer, en pleine rue, une douzaine de coups de revolver sur des passants inoffensifs.

Le gendarme Granier, qui se trouvait sur les lieux, s'est aussitôt mis à la poursuite de ces bandits. Il fut assez heureux de les rejoindre, mais il a dû soutenir une lutte terrible pour procéder à leur arrestation. Ces forcenés déchargèrent plusieurs coups de revolver sur ce brave agent de la force publique.

Aidé par plusieurs passants, qui étaient accourus à son secours, le gendarme Granier, quoique blessé, eut assez de force pour conduire les deux militaires à la caserne de gendarmerie, où ils furent écroués.

Les blessures du gendarme Granier ne présentent jusqu'à présent aucune gravité.

La foule, vivement impressionnée par cet exploit d'apaches, a fait une ovation à ce brave représentant de la loi.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état.

S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

VENTE de vigne américaine greffée 1101 fr. le mille, Rupestris raciné à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, faisant lui-même toutes démontages, est à même de les livrer très soigné et rapidement.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

M. CAMPILLI
Horloger-Mécanicien
Place de l'Hôtel-de-Ville, BASTIA

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, que, comme par le passé, ses travaux de réparations et de placements électriques, seront des plus soignés et irréprochables, défiant qui ne au prix toute concurrence.

Sur commande, il se charge aussi de la fabrication de sommiers en ollo métallique.

Ces sommiers, dit « Sommier à jour » sont très élégants, très propres et très faciles à démonter.

Prix très modérés

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)
Apéritif
Digestif
Fortifiant

GRAVEUR SUR METAUX

Gravures sur bijouterie.

Armoiries et chiffres fantaisie, en creux et en relief.

Plaques de porte ; Cachets ; Clichés ; Poinçons gravés sur acier ; Estampilles à jour pour marquer fûts, caisses, etc.

P. Nucstratti, graveur
Horlogerie-Bijouterie T. QUILLIO
4 Cours Sébastien et rue de la Banque
BASTIA

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie vieux de Patrimonio.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
D'ORMESSON
(Ecluse Tuberculeuse et Institut Pasteur de Lille)
LOTS
500.000'
250.000'
100.000-20.000
AVIS
TIRAGE : 15 JANVIER 1908

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Mme S. A. ALLEN

EMBALLEUR
M. François Tusi
Ouvrier emballeur
Déballages et déménagements
S'adresser aux magasins d'ameublement A. Giambelli, Boulevard Paoli, 34, Bastia.

Grand entrepôt de Vins
FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
2 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au détail
LIVRAISON A DOMICILE
VINS DE TABLE
Rouge, 0,25, 0,30 et 0,40 c. le litre.
Blanc, 0,30 et 0,40 c. le litre.
VINS FINS DE CORSE
0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 40 la flasque, 0,70 le 1/2 flasco.
VIN DE MARSALA (Sicile)
1,60 1,75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. la 1/2 b.
3 fr. le flasco, 1 fr. 60 le 1/2 flasco.
VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)
1 fr. 25 la bouteille.
VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.
VINS DARBERA d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.
VINS de MALÈRE et de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bout.-ille, 0,80 la 1/2 bouteille.
MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
fr. la bouteille, 0,80 la 1/2 bouteille.
Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pompounet 1 fr. 40 id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.
Absinthe « Le Pré » 1 fr. 50 id.
Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.
VINS DE CHAMPAGNE
Gradiet et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout.
Duc Regnault de Chamousseau 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Fraisi à Kyrsray 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

Vin de Propriétaire
garanti naturel
A VENDRE
200 hectolitres de vin rouge des vignes de Gentile, à la marine de Farinole.
Grande cave sur la route nationale de Farinole à Patrimonio
Dé 61 8 Bastia.
S'adresser au propriétaire, M. de Gentile, 5 Pd de Corte, Bastia.

A VENDRE
Mûriers greffés de 2 m 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.
4 étronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.
S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

PÉTROLE HAHN
NUL MEILLEUR
TRÉSOR DE CHEVEUX
NUL MEILLEUR

JE SUIS EN PARFAITE SANTÉ

POUVEZ-VOUS EN DIRE AUTANT ?

UNE PREUVE

Un malade m'écrit :

« Je souffrais horriblement depuis deux ans de douleurs de l'estomac et du rectum, de maux de reins et de dos, de faiblesse musculaire générale, et je désespérais de guérir à la suite d'insuccès sans nombre, le bonheur d'acheter votre merveilleux Electro-vigueur.

« Depuis trois mois que j'en fais usage, j'en suis très satisfait, car je suis déjà entièrement guéri.

POUR LES INCRÉDULES

Une preuve telle que celle que nous reproduisons ci-contre pourrait même convertir un fanatique docteur de la vieille école, qui ne trouve bien que purger ou saigner.

Donnez-moi un homme qui souffre cruellement dans les fonctions ou les jointures de douleurs rhumatismales, de névralgie, lumbago ou de toute autre douleur, et mon Electro-vigueur répandra l'aide de vie dans le corps du malade et dissipera toute trace de souffrance.

TOUTE personne affaiblie demande à **se sentir** vigoureuse de nouveau ; à **se sentir** réellement — avec la joyeuse étincelle de la vie nerveuse — infuser à nouveau dans son corps une ardente vitalité ; à **se sentir** le magnétique enthousiasme de l'énergie de jeunesse ; à **se sentir** heureuse, gaie et remplie de joyeuses impulsions ; — en un mot, à **se sentir** débarrassée d'accès de découragement, d'égarement cérébral, de cette lugubre et stupide sensibilité ; à avoir confiance en soi, l'estime de soi-même et l'admiration des hommes et des femmes.

Tels sont les désirs de toute personne, et ces désirs peuvent être réalisés.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR

rend l'homme superbe ; il fait tressaillir les nerfs de la joyeuse activité juvénile ; il remplit le cœur d'une sensation de bonheur, fait tout voir sous un aspect agréable et rend les muscles aussi durs que des barres d'acier.

L'ÉLECTRO-VIGUEUR opère ainsi pendant votre sommeil par l'Electricité, énergie de la nature.

Brochure Gratuite Je prie tous les malades de lire ma brochure et de m'en croire sur parole quand je dis de la bonne foi de mes raisonnements. Je vous enverrai cette brochure franco et sous enveloppe.

Si vous le pouvez, venez vous-même. Consultation médicale gratuite de 10 h. à 6 h. 30. Dimanche de 10 h. à 1 heure.

Dr B.-N. MACLAUGHLIN, 14, Boulevard Montmartre, PARIS

BON pour le livre illustré gratuit valant 5 francs

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN
14, bd Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom.....

Adresse.....

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL
Pour MAIGRIR
Sans nuire à la santé et sans régime.
Amincit la taille, réduit les hanches et la poitrine, efface le double menton.
Régularise toute et modère du grand.
SUCCÈS UNIVERSEL
La boîte, 5 fr. ; 6 boîtes, 25 fr.
Phie Meissonn, 18, Rue Meissonn, Paris
et dans toutes les pharmacies.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
Si oui,

Employez le **ROYAL WINDSOR**, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux notoire. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. **Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de surexcitation, d'affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue extraordinaire, nerveuse, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, doivent lire à ce sujet la brochure à M. C. CATTELIN, 3, Chaussée d'Antin, Paris, qui est envoyée gratis à toute personne qui en fait la demande. Le RETOUR de la GAIETÉ rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Clous, Gastrites laides, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Kystes, Goitres, Taches - Plaies - propageant et éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut Médical, rue Jacquemont, 14, Paris, qui envoyra gratis le moyen de guérir rapidement.

Sans interruption
Notice sur les plus grands traits de l'heure
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
Résultats rapidement et sûrement reconnaissants
NOTICE *gratis et franco*
Aux COMPTOIRS D'AGRICULTURE à PREMONT (Aisne) France

LA KABILINE
« Véritable Teinture des Ménages »
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes.

A VENDRE

Charrettes, Landaus, Omnibus, Victoriar, et autres Voitures.
S'adresser au concierge de Toga,

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières autrefois à la santé pour la distribution de deux arrondissements.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N. 335

MARDI 3 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00566

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: St François Xavier.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 4.
Fête du Demain: Seize Barbo.

2 DECEMBRE

LE STATUT des Fonctionnaires

Le Conseil des ministres vient d'examiner la question du statut des fonctionnaires. Il maintient son projet primitif et repousse celui qui avait été présenté par M. Jeanneney, rapporteur de la Commission de la Chambre.

Ce projet n'indique au reste aucun désaccord de principe entre les vues du gouvernement et celles de la Commission. Les deux projets s'inspirent du même esprit et tendent également à établir d'une façon précise, à codifier les droits et devoirs des fonctionnaires.

Dans la même réunion, le gouvernement a aussi étudié un règlement préparé par le Conseil d'Etat et déterminant, les conditions de recrutement d'avancement, de traitements et de discipline, d'une façon uniforme pour les fonctionnaires de tous les ministères.

Le Conseil a été d'avis de ne pas incorporer ce règlement au projet de loi. Il a paru que l'immixtion du Parlement en cette matière constituerait un empiètement sur les attributions du Pouvoir exécutif, et l'on a pensé qu'il valait mieux réserver à chaque ministre le soin de réglementer les services de son département.

Quoiqu'il en soit, le projet tel qu'il sera prochainement présenté devant les Chambres offrira les bases d'une réorganisation générale de l'Administration. Il apportera aux fonctionnaires les réformes qu'ils espèrent et attendent depuis longtemps du gouvernement de la République. Il ouvrira la porte à leurs espoirs en la fermant aux abus.

On connaît ces abus. On sait que des nominations scandaleuses, des avancements excessifs avaient, ces dernières années, mécontenté la majorité des employés des administrations. Ceux-ci s'étaient lassés d'attendre en vain une improbable promotion, de demeurer éternellement vissés sur le même incommode rond-de-cuir, alors que des camarades nantis de forts appuis politiques se hissaient du premier coup à la possession des fauteuils plus larges et confortablement rembourrés.

Ces mécontentements se grossirent, firent boule de neige, et l'on vit naître dans tous les ministères des associations amicales pour la défense des intérêts corporatifs.

Celles-ci avaient pour mission de soutenir les droits de tous, d'abord par la voie gracieuse devant le Ministre lui-même, et au besoin par la voie contentieuse du recours devant le Conseil d'Etat. Cette haute juridiction n'a pas hésité, en diverses circonstances, à recevoir les pourvois formés par les associations et à leur donner gain de cause.

Je ne pense pas toutefois qu'il faille attribuer à ce mouvement le dépôt du projet de loi sur le statut des fonctionnaires. Le gouvernement a voulu simplement accomplir une réforme dont les circonstances présentes lui montraient sans doute l'impérieuse nécessité, mais qui était depuis longtemps dans le programme républicain.

Il n'a pas capitulé devant une levée en masse des fonctionnaires, mais il a voulu donner satisfaction aux légitimes aspirations de ses modestes collaborateurs.

Il faut à cet égard détruire les préventions qui peuvent exister encore dans l'esprit du public.

On ne saurait comparer les employés d'Etat associés à des ouvriers syndiqués insurgés contre le patron, résolus pour arriver à leurs fins aux violences de la grève, et du sabotage.

Les fonctionnaires sont conscients de leurs droits, mais ils sont aussi pénétrés de leurs devoirs envers la Nation, et ne voudraient pas par une agitation brutale et incosidérée nuire à la chose publique.

Loin d'être les ennemies nées des ministres, les Amicales vivent en bon ménage avec eux. M. Clémenceau en particulier a toujours accueilli avec la plus bienveillante attention les revendications qui lui étaient respectueusement soumises par celle du ministère de l'Intérieur. Sa bonne foi ayant été surprise, il lui arriva en diverses circonstances de prendre des arrêtés nuisibles au personnel et contraires aux règlements. Il s'empressa de rapporter ces décisions dès qu'il en connut l'illégalité.

A l'exemple du président du Conseil, les ministres paraissent accepter la collaboration discrète des Amicales en ce qui concerne les intérêts du personnel et les questions d'ordre intérieur des bureaux.

Aussi, en même temps qu'il déterminera le statut des fonctionnaires, le projet du gouvernement reconnaîtra l'existence des Amicales et leur donnera un régime légal.

Il serait prématuré de publier aujourd'hui les détails de ce projet. Contentons-nous d'en indiquer les grandes lignes.

Le projet sert les intérêts de l'Administration en instituant un concours à l'entrée de la carrière. Il interdit ainsi l'accès des incapables. Il soutient les intérêts des employés en fixant un minimum et un maximum d'ancienneté pour l'avancement. La rigueur des règlements, l'impossibilité légale de les enfreindre met les ministères à l'abri des sollicitations. Il les garde des excès du favoritisme et du népotisme.

Le projet assure au fonctionnaire la stabilité de son emploi. Il lui donne la garantie d'être représenté par ses pairs dans les conseils de discipline. Il adoucit les pénalités.

Toutefois, si nous sommes bien informés, il nous semble que sur ce dernier point le projet est susceptible d'amélioration. Il maintient encore, en effet, les peines ayant un caractère pécuniaire : la retenue de traitement, la suspension, la rétrogradation. Nous ne pouvons approuver de telles dispositions. Il nous paraît illogique, fût-ce pour raisons disciplinaires, de diminuer le salaire d'un employé, alors qu'on exige de lui la même somme de travail. L'Etat ne supporterait certes pas que les patrons appliquassent ce régime à leurs ouvriers. Il ne doit pas lui-même l'imposer à ses employés.

Cette mesure est du reste aussi cruelle et inhumaine qu'elle est injuste ou antidémocratique. Elle atteint, en effet, des innocents, la femme et les enfants de l'employé qui vivent de son travail et qui souffrent lorsque les ressources de ce travail diminuent.

Nous espérons que le gouvernement se rendra à cette évidence et qu'il amendera sur ce point son projet qui, dans ses autres dispositions, a toute l'approbation du parti républicain.

René Sabatier.

Propos d'un Bastiais

La Mendicité à Bastia

Beaucoup de messieurs et de dames de notre ville se plaignent de ce que l'on laisse librement mendier des malheureux qui, le soir venu, s'accrochent désespérément aux promeneurs, demandant de leur voix plaintive un petit sou pour leur dîner.

Je n'ai pas le courage de joindre ma révélation à celles de ces Bastiais si délicats ; certes, il est ennuyeux d'être poursuivi par de petits enfants en haillons qui vous crient sans cesse aux oreilles leur maladie et leur misère ; mais est-ce charitable d'autre part ce réclamer des mesures sévères contre de pauvres créatures que la besoin force à importuner les passants ?

C'est bien facile de dire que ce sont des hypocrites, de futurs inquisteurs, que des parents fainéants forcent à faire le métier de mendiants ; cette raison ne semble n'être qu'une excuse pour se refuser à faire son devoir pour tâcher d'étouffer le sentiment profond de pitié qu'inspirent à ces êtres à la mine misérouse dont les plaintes répétées énervent même les cœurs les moins sensibles.

Quand il y aura, mesdames et messieurs, des asiles de nuit pour tous les gens sans abri, quand la société idéale que nous rêvons tous sera constituée, quand tous les hommes pourront broncr, autour d'un bon feu, les intempéries de l'air, quand tous ceux qui souffrent seront soulagés, alors nous demanderons l'application sévère des mesures qui interdisent la mendicité.

Mais jusqu'à temps qu'il pourra y avoir des malheureux dans la misère la plus noire sans que personne ne songe à les aider nous n'avons pas le droit de refuser notre obole aux mendiants sous prétexte que, sans aucun doute, ce sont des voleurs et des fainéants. Oh ! ne nous montrons pas au risque de laisser une famille sans pain, en prétextant qu'il y a des pauvres qui ne méritent pas l'aumône des honnêtes gens.

Soyons bien pénétrés de cette conception de l'aumône : « Il sont mieux secourir quatre vingt-dix-neuf pauvres qui ne le méritent pas que d'en abandonner un seul qui a vraiment besoin de nous. »

A'SYEOT.

Les Chapeaux au Théâtre

Sur cette question bien parisienne, M. Jules Claretie dit son mot dans les *Annales*. Et nul n'y a plus d'autorité que l'administrateur général de la Comédie-Française.

Ce qui est piquant, dans cette question des chapeaux, c'est qu'au moment précis où les hommes inclinent vers le « petit chapeau, » les femmes arborent les chapeaux énormes, larges et compliqués. Est-ce l'éternelle lutte entre les deux sexes qui se continue jusque dans la coiffure ? Non, c'est l'éternelle roue de la Mode qui tourne comme celle de la Fortune. Il y eut un temps où le petit chapeau, la petite capo'e féminine semblait vouir tout droit du royaume de Lilliput. Les coiffures des Parisiennes de Gavarni n'ont pas plus de hauteur qu'un bonnet, lorsqu'elles encerrent les jolies têtes blondes ou brunes.

Nos grand'mères étaient charmantes

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia. Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; François PUCCINELLI, Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse

55. — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VI

LES SŒURS DE RAPINE

— Assurément, notre oncle t'a laissé prendre chez lui la toute puissance. Tu fais de lui ce que tu veux. Il ne te résiste plus. Il tremble devant toi ... Mais ..

— Mais ? dit-elle en haussant les épaules avec une ironie suprême.

— Mais le domaine de ses ancêtres, reconstitué avec tant de peine, et qui lui a donné tant de souci et aussi tant de joie, ce domaine lui est plus cher que tout au monde.'. Le diviser, le morceler de son vivant.. jamais .. c'est un rêve que tu fais, pour tes fils, dans leur intérêt .. mais c'est un rêve...

— Vous doutez de votre mère.... soit! Votre mère agira sans vous...

Depuis longtemps déjà, elle préparait l'esprit de Croix-Vitré. Elle avait eu l'audace, un jour, de lancer cette idée, crûment :

— Puisque tu n'as point d'enfant, pourquoi n'arranges-tu pas tes affaires à loisir, en partageant Royaumont entre tes deux neveux qui l'aiment comme des fils ?..

Il avait haibutié, dressé soudain de son fauteuil de malade :

— Moi, je serais capable ?.. Je ferais pareille chose ?.. Et l'ayant faite, je vivrais pour voir cela de mes yeux ?.. Es-tu folle, sœur ?

Elle avait été plus d'un an sans hasarder aucune allusion. Mais elle savait bien que ce grain, jeté dans ce cœur, n'y était pas mort. Elle saurait bien l'y retrouver un jour, et le faire germer...

Ce partage qu'elle demandait, c'était chose en sommes facile. Rien n'y mettait obstacle. Il n'existait pas d'enfant connu, ni naturel ni légitime, car Rose-Lison ne comptait par.... Quant à Susanne, le comte l'avait épousée sous le régime de la séparation de biens... Elle était très pauvre... Elle avait eu quelques milliers de francs de dot... Cette fortune là ne pouvait donc empêcher l'acte suprême de renonciation auquel tendaient les efforts de la veuve.

Pendant un an, ce fut, chez Nathalie, une comédie de tristesse et de larmes, qui suivit cette première attaque. Elle eut tant d'adresse, que tout en ayant l'air de se cacher de son frère, elle était surprise toutes les fois qu'elle pleurait. Il l'interrogeait. Un silence plein de reproches douloureux, voilà tout ce qu'il obtenait d'elle. Ou bien, soudain, elle lui demandait :

— Es-tu sûr de mon affection ?

— Ne m'en donnes-tu pas chaque jour des preuves ?..

— Alors.... alors ...

Puis elle s'enlaçait, comme pour ne point parler, et parce qu'elle aimait mieux renfermer en elle les causes de son affliction.

Nathalie dépérissait... Oui, elle eut l'art de se rendre malade... On la vit toute languissante et toute pâle, se traîner dans les allées du jardin et du parc... Parfois, lorsqu'elle croyait ne pas être vue — ou plutôt, lorsque c'était tout le contraire — elle s'arrêtait, les deux mains appuyées sur son cœur, comme si elle avait été sous le coup d'une crise d'étouffement et elle s'arrachait, ou se couchait. Croix-Vitré fut se dupe. Comment ne point l'être ? Il s'alarma.

— Tu devrais consulter un médecin ?

— A quoi bon ? Je connais mon mal... Le médecin ne peut y remédier...

— Et de quoi souffres-tu ?

— Je souffre de n'avoir pas rencontré ici l'affection que je mérite.

Et elle se hâta de s'éloigner afin de n'être pas obligée d'en dire davantage, laissant le comte interdit. Il essayait de comprendre. Le souvenir de ce qu'elle avait demandé une fois lui revenait à l'esprit. Etait-ce cela ?.. Ce partage ?.. Non.... Elle connaît à recevoir son médecin. Celui-ci trouva en Nathalie une femme robuste, sans aucune faiblesse et destinée à vivre cent ans. Mais la veuve eut l'art prodigieux de se plaindre, en donnant des détails précis. Le médecin ne pouvait voir, par ses propres yeux, une maladie qui n'existait pas. Il ne pouvait la voir, cette maladie, que par les yeux de Nathalie.

— De quoi souffre t-elle? questionna Croix Vitré.

— C'est le moral qui est atteint chez elle... surtout !.. Elle n'est donc pas heureuse auprès de vous ?

Nathalie entendit la phrase. Elle en frémit de joie. Elle n'en désirait pas davantage. Le comte pénétra chez sa sœur. Il lui prit les mains, la regarda avec tendresse :

— Dis-moi la vérité.. Tu n'es pas malade, et pourtant tu souffres, tu dépéris ..

— Cherche dans ton cœur, Hubert, et vois si tu as été pour ta sœur le frère que tu aurais dû être.... Vois si ton affection a vraiment répondu à la mienne.. et si à ma confiance et à l'amour si profond de mes fils, tu n'as pas répondu par la défiance, une défiance injustifiée, une défiance injurieuse ...

Elle ajouta tout bas, mais il l'entendit :

— Une défiance qui me tue, moi . et qui éloignera de toi mes enfants... qui les aurait éloignés, s'ils n'étaient retenus par moi.. Car tu n sais pas tout... tu ne sais pas ce qu'ils souffrent, dans leur fierté d'hommes, de la situation humiliante où ils vivent chez toi... Oh ! ce n'est pas eux, certes, qui t'en parleront ! . Tu t'aimerais trop. Ils ne voudraient pas troubler ton existence retirée et déjà si triste, par une réclamation de ce genre ..

— Dis-moi tout. En quoi suis-je coupable vis-à-vis d'eux ?

(*A suivre*).

sous ces capotes abolies, et lorsque, dans *Diane de Lys*, Mme Bartet nous apparaît en chapeau de l'an 1844, elle garde autant de séduction que sous la coiffure à la grecque d'Andromaque ou d'Antigone. Peut-être les Parisiennes de demain en reviendront elles aux petits chapeaux de leurs aïeules

En attendant, les grands chapeaux qui surmontent admirablement leurs visages, font à leurs têtes une sorte d'auréole de tulle, de rubans ou de fleurs, ces chapeaux que Gainsborough immortalisa leur plaisent, et on n'est point par la petite taille (comme nos concurrents) que pèchent, aujourd'hui, les chapeaux féminins.

Celui qui écrit ces lignes en a, d'ailleurs, passablement souffert. Que de plaintes lui ont valu les monuments qu'érigent sur leur chevelure nos charmantes contemporaines ! Quelles lettres désespérées ou irritées de spectateurs sont parvenues au directeur du théâtre !

« Je n'ai rien vu du *Misanthrope* qu'un grand chapeau chargé d'un énorme faisan doré... j'ai attrapé un torticolis en écoutant *Mithridate*, parce qu'il m'a fallu me pencher pour apercevoir (ah ! le maudit chapeau !) un coin de palais.. Savez-vous, monsieur, quel est *l'autre danger*, au théâtre ? C'est le grand chapeau des spectatrices .. »

J'en passe et des plus colères, de ces protestations contre les chapeaux féminins aux fauteuils d'orchestre ou au balcon.

JULES CLARETIE,
de l'Académie Française.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 déc., à 3 heures

Marchons et Chantons, allégro,	Colomb.
Les Noces de Figaro, fant.,	Mozart.
Les Plages de l'Océan, valse,	Chlr.
Barcarolle, fantaisie,	David.
Carnaval, solo de piston,	Rossini.

Le Chef de musique, X. LAUGUS.

FIANÇAILLES

On nous télégraphie de Pau :

Ce soir ont eu lieu les fiançailles de Mlle Jane Trachy, la très charmante fille de M. Raoul Trachy, conseiller à la cour d'appel, et de Madame, née Gregorj, avec M. Bringuet, lieutenant au 144e, à Bordeaux, appartenant à une famille très connue de Toulouse.

Nous envoyons nos meilleurs vœux aux jeunes fiancés, et présentons nos respectueuses félicitations à M. et Mme Raoul Trachy, ainsi qu'aux grands parents, Mme la générale Trachy, le Comte et la Comtesse Sébastien Gregorj.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 2 décembre 1907

Meurtre

C'est encore aux rixes du Postello que les jurés ont à apprécier aujourd'hui.

Le nommé Scano qui est accusé d'avoir le 30 août donné la mort à Ange Cicchéri, appartient à une très honorable famille de Sartène. Malheureusement pour lui il n'a pas suivi les exemples salutaires qu'il a reçus. Sa conduite laisse beaucoup à désirer. Il faut dire que les renseignements fournis sur la victime sont loin d'être excellents.

Cette affaire attire au Palais de Justice un public spécial, de souteneurs, d'apaches et de filles de joie.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 30 août 1907, vers 7 heures du soir, à Bastia, Scano Jean-André et ses camarades Castelotti Louis, Grassili Antoine et Cherubini Jean, remontent de la Citadelle où ils s'étaient livrés à de copieuses libations, bousculant, sur leur passage, la dame Agostini Angèle-Marie, et frappant le sieur Luciani Roch dont ils lestèrent même les vêtements dans l'intention sans doute de lui voler l'argent qu'il pouvait avoir sur lui. En descendant la rue du Colle, ils aperçurent la fille soumise Dina Tornabona, debout sur le seuil de la porte d'un vieux magasin situé à trois mètres de la bouche de Bianucci Eugène, et servant de cuisine. Ils se précipitèrent sur elle, lui déchirèrent sa robe et la poussèrent contre la porte vitrée dont les carreaux se brisèrent sous la violence du choc. Cicchéri Ange qui se trouvait à l'intérieur occupé à préparer le repas du soir et avait éteint la lampe en attendant venir Scano et son amie, se réfugia avec la fille Dina au fond d'un couloir obscur qui fait suite à la cuisine. Au même moment un coup de feu ayant été tiré, Cicchéri se précipita dans la rue et prit la fuite vers le vieux port poursuivi par Scano, qui, le revolver à la main, ne tarda pas à l'atteindre, le frappa au front et sur le nez avec le canon de son arme, puis faisant feu sur lui. Cicchéri était grièvement blessé au bas ventre par un projectile qui, pénétrant à deux travers de doigts à gauche de la cicatrice ombilicale, alla se loger dans les muscles de la région fessière droite après avoir fracturé l'os iliaque et perforé l'intestin. Il se releva et prit sa course avec l'assistance de la fille Dallapiani jusqu'à la pharmacie Serratel.

Transporté immédiatement à l'Hospice civil, il succomba le 3 mai, après avoir fait connaître toutes les circonstances du crime et accusé formellement Scano de l'avoir frappé et d'avoir fait feu volontairement sur lui avec un revolver.

Le meurtrier et ses camarades prenaient aussitôt la fuite et étaient tous arrêtés le surlendemain. Castelotti, Granelli et Cherubini ont bénéficié d'une ordonnance de non lieu. Scano a soutenu contre toute vraisemblance que le coup de feu qui a blessé Cicchéri était parti accidentellement alors que ses camarades cherchaient à le calmer lui maintenaient la main derrière le dos, et alors que la victime elle-même s'emparait de son revolver. Ce système de défense est contredit par tous les éléments de la procédure.

Le meurtrier et la victime vivaient depuis quelque temps en mauvaises intelligence. Cicchéri n'avait pas voulu que Bianucci Eugénie, dont il était l'amant, prît à son service Paulina Girolami, maîtresse de Scano.

Des renseignements recueillis à Marseille, Sartène et Bastia, il résulte que la conduite et la moralité de Scano sont très mauvaises, et que partout où il a passé il fréquentait les souteneurs, les femmes prostituées et les repris de justice.

∴

M. Mancini, substitut du procureur général, occupe le siège du Ministère public.

Me Sébastien de Carsilla et Hyacinthe de Montera, junior, prennent place au banc de la défense.

Interrogatoire

Scano reconnaît qu'il a été sept fois condamné pour violences et rébellion à des peines variant de 16 francs d'amende à 8 jours de prison. Il ajoute qu'il est sujet à des crises épileptiques, et que dès lors il ne se rend pas un compte exact de ce qu'il fait.

S'il a donné la mort à Cicchéri, c'est involontairement.

Il descendait tranquillement la rue du Colle avec trois de ses camarades quand arrivés à la hauteur de la buvette Bianucci, Cicchéri qui se trouvait à l'intérieur de cet établissement, a, après avoir éteint la lampe afin de ne pas être reconnu, déchargé sur lui un coup de revolver.

Il a alors mis lui-même revolver au poing. Mais Cicchéri, étant sorti de la buvette, essaya de le désarmer, un coup partit involontairement dans la lutte et Cicchéri s'affaissa mortellement blessé.

Audition des Témoins

M. le docteur Ramaroni fait connaître les constatations que l'autopsie de Cicchéri a révélées. Dans une très savante démonstration, l'honorable praticien prouve que la mort de Cicchéri n'est pas due à un accident.

INCIDENT

M. Ramaroni a déclaré que si comme on le prétend, Scano est épileptique, sa responsabilité doit être considérablement diminuée.

M. Mancini, substitut du Procureur général, demande alors à la Cour le renvoi de l'affaire, afin que l'accusé puisse être soumis à une expertise médicale. Il est nécessaire, dit-il, que des docteurs examinent longuement Scano, afin de savoir s'il est oui ou non responsable.

Me de Carsilla s'oppose au renvoi de l'affaire. Si on voulait procéder à une expertise, il faillit la faire avant.

Me de Montera junior demande qu'avant de faire droit aux réquisitions du ministère public, la Cour entende MM. les docteurs Salicetti et Zuccarelli qui, en leur qualité de médecins des prisons, ont été appelés à soigner Scano et doivent par conséquent pouvoir dès à présent fournir un jury des renseignements sur l'état mental de l'accusé.

La Cour faisant droit aux réquisitions du ministère public renvoie l'affaire à une autre prochaine session.

Me de Carsilla et Me H. de Montera déposent alors des conclusions tendant à ce que Scano soit mis en liberté provisoire. Cet infortuné, disent les honorables défenseurs, est détenu depuis sept mois, il n'est pas responsable des renvois successifs prononcés dans son affaire. On ne peut donc plus longtemps prolonger sa détention.

La Cour déclare n'y avoir pas lieu d'accorder à Scano la liberté provisoire.

∴

Audience d'aujourd'hui :

Grimaldi Jean-Joseph, demurant à Lalonnette, incendie volontaire et vol.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Tomasi.

THEATRE MUNICIPAL

DIRECTION P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Ce soir, mardi 3 décembre

LA PETITE MARIÉE

Opéra comique en 3 actes
Musique de Lecocq

Le ballet est tenu par M. Stavi.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Vol

La propriétaire de l'hôtel du Nord, M. Olivi Octave, est venu porter plainte contre le nommé Charrol Louis âgé de 12 ans, qu'il avait surpris ce matin à 8 heures dans sa cave.

Le jeune et déjà audacieux voleur s'était introduit dans cette cave, par une ouverture située à une certaine hauteur du sol. Il a été mis en état d'arrestation et écroué au violon municipal.

Théâtre Saint-Gabriel

Tous les soirs à 9 heures, dimanches et jeudis à 2 heures, luminographes Farand, vues nombreuses et nouvelles.

Arrestations

Les nommés B. J., charretier et F. J., ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Contraventions

Contre les nommés :

O. J., 45 ans. P. R., 42 ans, C. C., 41 ans, D. M. L., 47 ans, P. M., 65 ans, F. C., 36 ans, C. J., 45 ans, B. M., 37 ans, F. A. M., 67 ans, S. X., 36 ans, P. R., 19 ans, L. B., 22 ans, Ch. C., 22 ans, B. M., 42 ans, D. G., 45 ans, C. J., 28 ans, M. L., 49 ans, Z. M., 65 ans, tous pour étendage de linge aux fenêtres de leur logement.

D. G., 28 ans, M. F., 49 ans, pour lavage de linge à la borne fontaine.

D. G., 21 ans, pour dépôt d'ordures.

Au Port

Entrées :

Ibéria, capitaine Lolièvre, venant de Toulon et Calvi avec passagers et marchandises.

Le voilier *Saint Pierre*, capitaine Favalelli, venant de Sagone chargé de poteries.

Le brick-goélette *Apollon*, capitaine Antonini, venant de Figari chargé de bûches.

Le remorqueur *Phocée*, venant de Toulon avec une drague et un chaland monté par 4 hommes.

La *Corse*, capitaine Orsini, venant de Marseille avec 99 passagers et marchandises.

Sorties :

L'Ibéria, parti pour Propriano et Bonifacio avec passagers et marchandises.

La *Corse*, pour Calvi et Nice avec passagers et marchandises.

Etat Civil

DÉCÈS

Alain Marius, 76 ans, matin.

Bulletin Financier

Paris, 28 novembre 1907.

La marché débute en hausse sensible sur les nouvelles de Londres et de New-York, puis se calme. Notre Rente perd 5 centimes à 94.92. Les Fonds russes accentuent leur reprise. Nos Sociétés de Crédit restent bien disposées : Crédit Foncier 870, Crédit Lyonnais 1.185, Comptoir National d'Escompte 672, Société Générale 660.

Valeurs industrielles et de transition hésitantes. L'action Chenard et Walker fait 460. Les obligations 5 0/0 du Port de Paris sont fermes à 444. L'obligation hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz se retrouve à 432. L'action de la Société des Maisons et Pavillons Economiques a toujours de bonnes demandes à 430.

La Saint-Louis-Car Company possède trois grandes usines munies de tous les perfectionnements industriels, couvrant une superficie de plus de 24 hectares et situées dans la ville de Saint-Louis (Missouri). L'usine principale peut produire 2.000 wagons par an, la seconde 400 wagons, et l'usine d'automobiles 400 voitures.

La notoriété acquise par la Société des brevets Fischer et Kerizer dont il est fait apport à la Société industrielle Gazetière, suffit à démontrer l'importance de l'objet de la nouvelle société et ses perspectives exceptionnellement avantageuses. Rappelons que c'est la Société Générale Française Industrielle, 33, boulevard Haussmann, qui émet les actions de 100 frs de cette intéressante entreprise.

Nos chemins de fer restent bien tenus.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 déc.

Thermomètre : Sources du matin à 14°, à midi 17°. 2 à 2 heures du soir 16°5. Maxima 17°6 Minima + 9°.

Baromètre 7 heures du matin, 771 mm. à midi, 771 mm. 4 heures du soir, 771 mm.

Vent Dans la matinée, N. E. léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, couvert. L'après-midi, quelques nuages

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

∴

Douanes

Nous avons le plaisir d'apprendre que notre concitoyen M. Félix Franceschi, rédacteur à la Direction générale des Douanes, vient de subir avec succès, au ministère des Finances, les épreuves orales du concours pour l'accession au grade de sous-inspecteur des Douanes.

Toutes nos félicitations.

∴

Pour l'hygiène

Les agents qui sont chargés de la propreté des cours devraient faire du temps en temps une visite dans les vestibules et les escaliers de nos maisons, dont la plupart ne sont pas balayés ; les immondices s'y accumulent et dégagent des odeurs nauséabondes.

A qui incombe ce balayage ? Au propriétaire ou au locataire ?

Au nom de l'hygiène publique, nous demandons que l'on surveille un peu le balayage des escaliers et que des contraventions soient dressées contre les récalcitrants.

∴

Pédicure

M. Mancini, ancien infirmier pansant à l'Hôpital Civil, établi pédicure, a transféré son cabinet boulevard Saint-Angelo, 10, au 1er étage, vis-à-vis les ateliers de la chaudronnerie Vannucci.

∴

A louer

Villa composée de neuf pièces, avec grands jardins d'agrément et eau de source, située au centre de la ville.

S'adresser à M. Barbisino, rue de l'Opéra, 9.

AVIS DE DÉCÈS

(PERELLI)

Mme veuve Ercole, née Giordani ; M. Marc Ercole ; Mlles Caroline et Auguste Ercole ; M. Ange-Toussaint Ercole et son fils ; Mme veuve Xavière Laporal, née Ercole ;

Les familles Giordani, Amé Sieso, Colitis, Sestalli, Ercole, Laporal, Morandini, Ferrandi, Clemenli, Prosperi et Rossi.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean ERCOLE

Sous-Inspecteur des Douanes en retraite

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Perelli (Vallée d'Alesani), le 1er décembre 1907, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Perelli, le mardi, 3 décembre.

Nos Dépêches DU JOUR

Départ pour Alger du général Bailloud

Marseille, le 2 Décembre.

Le général Bailloud, récemment nommé au commandement du 19e corps d'armée, s'est embarqué aujourd'hui à bord d'un paquebot de la Compagnie transatlantique, courrier rapide d'Alger.

TOULON
LES VOLS MILITAIRES

Evasion d'un détenu

Toulon, 2 décembre.

Le sergent-fourrier Albéric Chiron, du 4e régiment d'infanterie coloniale, récemment arrêté pour vols et faux en écritures, vient de s'évader de la prison de la caserne de Mourillon.

Une enquête est ouverte.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE
Le traître Ullmo

Toulon, 2 décembre.

La *République du Var* annonce que le traître Ullmo aurait été, par l'intermédiaire d'une tierce personne, mis en rapport avec le correspondant d'un grand journal allemand, en France.

Ce correspondant lui aurait donné toutes les indications pour la vente des documents militaires.

EN BELGIQUE
Un émule de Soleillant
A BRUXELLES

Bruxelles, 3 décembre.

Une belle fillette de six ans, Annette Bollot, qui avait été enlevée dimanche soir par un inconnu, a été retrouvée, ne donnant plus signe de vie, dans un terrain vague, derrière l'école vétérinaire de Bruxelles.

Cette malheureuse fillette avait été étranglée, puis violée.

Son corps était couvert de blessures, ce qui fait supposer qu'Annette Bollot a dû opposer une certaine résistance à son ignoble séducteur.

Cet émule de Soleillant est activement recherché.

Les Morts du Jour

Le marquis de Montebello

Paris, 2 décembre.

On annonce la mort du Marquis de Montebello, ancien ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, décédé à l'âge de 69 ans.

Il était Grand-croix de la Légion d'honneur.

C'est le Marquis Lannes de Montebello qui a jeté les premières bases de l'alliance Franco-russe.

M. Arthur Maury

Paris, 2 décembre.

On annonce également la mort, à l'âge de 70 ans, du célèbre philatéliste, Arthur Maury.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00667

BOURSE DE PARIS

	30 nov.	2 déc.
Rentes 3 0/0 anciens	95.45	95.05
— 3 0/0 amortis.	95.75	95.70

ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 2 décembre.

M. le colonel Espinasse, breveté, commandant le 3e zouaves, est appelé au commandement par interim de la 2e brigade d'infanterie, en Algérie.

LE DIRIGEABLE « PATRIE »

Course vertigineuse

En route vers l'Irlande

Paris, 2 décembre.

Le dirigeable *Patrie*, qu'une violente rafale de vent a arraché des mains des deux cents soldats qui le tenaient aux Souhesmes, près de Verdun, est toujours introuvable.

Diverses dépêches de Londres signalent le passage d'un ballon, filant à une allure vertigineuse vers l'Irlande.

On a tout lieu de croire que ce soit le *Patrie*.

Dans l'Océan
A la recherche du dirigeable

Paris, 2 décembre.

A la suite des dépêches reçivées de Londres, le ministre de la marine a donné l'ordre au préfet maritime de Cherbourg de faire partir immédiatement le torpilleur *Tourbillon*, pour explorer l'Océan Atlantique à la recherche du dirigeable *Patrie*.

CONSTRUCTION
de nouveaux dirigeables

Paris, 2 décembre.

Plusieurs journaux annoncent que le ministre de la guerre demandera à la Chambre de voter d'urgence un crédit de 500.000 francs pour la construction de deux dirigeables du type *Patrie*.

M. LEBAUDY INTERVIEWÉ

Paris, 2 décembre.

M. Pierre Lebaudy, qui a fait construire le *Patrie*, a été interviewé aujourd'hui par plusieurs journalistes.

M. Pierre Lebaudy considère son ancien ballon comme perdu.

MARSEILLE
Les deux apaches tués
PAR L'AGENT MORACCHINI
ont été enterrés ce matin

Marseille, 3 décembre.

A la suite de la lâche agression, dont avait été victime M. Marius, Grillon, rue Sainte-Cécile, 72, des agents de la brigade de sûreté firent lancés aux trousses de la bande d'apaches qui terrorisent les quartiers de Menpenti, du Rouet et de la Capelette.

Au cours de sa ronde, l'agent Moracchini ayant aperçu un groupe d'apaches se dirigea vers eux, mais il fut reçu à coups de revolver, qui heureusement ne l'atteignirent point.

Obligé de défendre sa vie menacée, l'agent de la sûreté tira cinq coups de revolver sur le groupe.

André, dit Titin, âgé de 30 ans, reçut une balle en pleine poitrine et mourut presque instantanément.

Martin Ruberti, navigateur, âgé de 20 ans, originaire de Calenzana, fut frappé près du cœur et mourut en arrivant à l'hôpital.

Les cadavres de ces deux apaches qui avaient été transportés au dépositoire Saint-Pierre, aux fins d'autopsie, ont été enterrés ce matin, dès la clôture de l'enquête.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc
A la frontière Algéro-Marocaine

Petites escarmouches

Oran, 2 décembre.

Aucun combat n'a été livré, dans la journée d'hier, sur la frontière algéro-marocaine.

Quelques petites escarmouches ont eu lieu entre goumiers, spahis et cavaliers marocains.

Villages bombardés

Notre artillerie n'est pas restée inactive.

Elle a profité de cette journée de calme, pour bombarder plusieurs villages occupés par les tribus rebelles.

Nombreuses razzias

Quant à nos fantassins, ils ont opéré aujourd'hui plusieurs razzias assez importantes.

Le capitaine Michaud, du 2e tirailleurs, qui a été légèrement blessé au bras gauche, n'a pas abandonné son commandement.

Télégramme
DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Paris, 2 décembre.

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, a télégraphié au président du Conseil qu'il est inexact que deux tribus, campées sur les territoires Oranais, aient fait défection.

Seul le caïd des Attias, suivi par quelques indigènes, avait rejoint les Beni-Snassen, mais il ne tarda pas à échanger d'avis, et regagna son territoire.

Tribunal supérieur de Monaco
LE PROCÈS GOOLD

Les assassins de Emma Levin

Nice, 2 décembre.

Ce matin, à 9 heures, ont commencé les débats du procès Goold, devant le tribunal supérieur de Monaco.

Un service d'ordre très sérieux est assuré.

Pour éviter toute manifestation de la foule, les assassins de Mme Emma Levin ont été transférés au palais pendant la nuit.

Sur les trente témoins qui ont été assignés par le ministère public, 28 témoins répondent à l'appel de leurs noms.

Mlle Girodin, la nièce des Goold, figure parmi les témoins.

L'arrêt de renvoi porte que Sir Vere Goold et Marie Violette Girodin sont traduits devant les juges du tribunal supérieur de Monaco sous l'inculpation ;

1. d'avoir, à Montecarlo, le 4 août 1907, ensemble et de concert, donné volontairement la mort à la dame Emma Levin, ce avec préméditation et guet-apens ;

2. d'avoir ensemble et de concert, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, soustrait frauduleusement divers bijoux et une certaine somme d'argent au préjudice de la même dame Levin.

Le tribunal est composé de M. le baron de Roland, président, de MM. d'Alverny et Picot-Labaume, juges ; de MM. Adolphe Blanchy, Eugène Marquet, François Médecin, juges suppléamentaires, et de M. Bellando de Castro, avocat, juge suppléant.

Le siège du ministère public est occupé par M. l'avocat général Allain.

Sir Vere Goold est soutenu par Me Cuneman, et Violette Goold, par Me Barbarin.

L'audience du matin a été consacrée à des questions de détail.

Audience de l'après-midi

A l'ouverture de l'audience, le président procède à l'interrogatoire de Sir Vere Goold.

Après avoir donné plusieurs détails sur la consommation du crime, Vere Goold essaie d'innocenter sa femme.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RABIER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Les périodes d'instruction

M. Buisson

député radical socialiste de la Seine, soutient longuement son amendement proposant la réduction des périodes d'instruction.

L'orateur dit que de notables économies seraient ainsi faites.

Il espère que le ministre de la guerre appuyera son amendement, du moment que l'année dernière il avait promis d'opérer les réductions demandées.

M. Treignier

député radical-socialiste du Loir-et-Cher, défend lui aussi son amendement tendant à réduire les périodes d'instruction des réservistes de 28 à 21 jours.

« Nos réservistes, dit l'orateur, ne seront pas en infériorité, et il sera ainsi donné satisfaction à la démocratie paysanne et ouvrière.

M. Breton

député socialiste unifié du Cher, s'élève contre l'intransigeance du ministre à vouloir maintenir intégralement les 28 et les 13 jours.

« Le temps n'est pas bien loin, dit l'orateur, où vous étiez partisan déclaré de cette réduction. D'où vient ce revirement ? »

Il supplie le ministre d'appuyer son amendement qui répond aux vœux réels du pays.

M. Gervais

député radical socialiste de la Seine, dit que les chefs de l'armée n'ont jamais été d'accord sur la question des périodes d'instruction.

La Chambre doit enfin se prononcer, si elle veut maintenir ses votes antérieurs.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Le Ministre de la Guerre monte à la tribune pour répondre aux précédents orateurs.

« Les services techniques, dit-il, ayant été consultés, déclarent qu'on ne peut réduire les périodes de 28 et de 13 jours sans porter une grave atteinte à notre Défense Nationale.

« Toute réduction est impossible pour le moment. Il faut attendre que la période de deux ans ait produit son effet pour opérer les réductions demandées. »

M. Vazeille

député radical socialiste du Loire, demande au ministre, les raisons pour lesquelles il a changé d'opinion sur ce point.

M. Lasies

député plébiscitaire du Gers, soutient que le gouvernement n'a jamais demandé la réduction des périodes des 28 et 13 jours.

L'orateur invite le gouvernement à persister dans sa décision.

M. Tournade

député plébiscitaire de la Seine, parle dans le même sens.

M. Leroy

député radical du Nord, présente un amendement demandant le maintien des périodes d'instruction.

M. Bertrand

député républicain de la Marne, appuie ses collègues de gauche, il prie la Chambre de voter les réductions demandées par la majorité du pays.

Le Vote

La discussion générale est close au milieu d'une vive agitation.

Plusieurs députés font une question d'amour-propre de la réduction des périodes d'instruction.

Proposition Gervais

Première partie

Enfin le président met aux voix la première partie de la proposition Gervais qui est ainsi conçue :

Les hommes de la réserve, de l'armée active sont assujettis pendant leur temps de service dans la dite réserve à prendre part à deux périodes de manœuvres, la première de 21 jours, la seconde d'une durée de 15 jours.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	517
Majorité absolue	259
Pour	464
Contre	53

La première partie de l'amendement Gervais est adoptée par 414 voix de majorité.

Deuxième partie

Le président met ensuite aux voix la deuxième partie de l'amendement Gervais, qui est ainsi conçue :

Les hommes de l'armée territoriale sont assujettis à une période d'exercices de 7 jours.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des voix	489
Majorité absolue	245
Pour	448
Contre	41

La deuxième partie de l'amendement Gervais est adopté par 407 voix de majorité.

L'ensemble de l'amendement Gervais est ensuite voté par mains levées.

Amendement Perronnet

M. Perronet, député radical socialiste de l'Allier, avait proposé un amendement relatif à la suppression totale de l'armée territoriale.

Cet amendement a été repoussé par 337 voix contre 241.

Le renvoi des Réformés et des Instituteurs

Amendement Colliard

Enfin M. Colliard, député socialiste du Rhône, dépose un amendement portant réduction de deux millions sur le chapitre 14, afin d'obliger le ministre à renvoyer dans ses foyers les réformés temporaires et les instituteurs de la classe 1904.

Le ministre de la guerre et le rapporteur du budget s'opposent à l'adoption de cet amendement, qui, mis aux voix, est adopté par 373 voix contre 152.

La séance est ensuite levée au milieu d'un grand vacarme, et renvoyée à demain matin.

EN ITALIE
Haute-Cour de Justice
LE PROCÈS NASI

Bruyantes manifestations en Sicile. — Le procès est renvoyé.

Rome, 2 décembre.

On sait que l'affaire Nasi avait été renvoyée en continuation au 3 décembre.

L'agitation de la Sicile en faveur de Nasi continue. La ville de Palerme spécialement se livre à des manifestations enthousiastes en faveur de l'ancien ministre de l'instruction publique.

Le président de la Haute-Cour à Rome vient d'aviser aujourd'hui tous les intéressés du procès Nasi que l'affaire est renvoyée à une date inconnue.

Ce nouveau coup de théâtre est diversement commenté dans les milieux politiques.

De toutes les villes de la Sicile parviennent des adresses demandant l'élargissement provisoire de l'accusé.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

QUAND VOUS DOUTEZ

Profitez toujours de l'Expérience des autres

La sincérité de l'attestation suivante ne paraîtra-t-elle pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mieux que tous les arguments.

Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'un plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Les douleurs étaient intenses et m'empêchaient de dormir. Un ami me conseilla d'essayer l'Eau Précieuse Dupenier je résolus de l'employer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.

Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Maître, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 19, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

Demandez et offrez dans tous les Cafés VAMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

L'ARTIGIANO

LUNARIO CORSO POPOLARE

per l'Anno bisestile 1908

ARMOCRITO

di Poesie inedite
Proverbi e varie Canzonette popolari

ANNO LIII

Vogliando sta col cannocchiale in mano
Per osservar nelle superne sfere
Degli astri il moto sempiterno e arcano.

BASTIA
STAMPERIA E LIBRERIA OLLAGNIER

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

A VENDRE

Charrettes, Landaus, Omnibus, Victorias, et autres Voitures.
S'adresser au concierge de Toga,

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A LOUER

Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de

NOS LOISIRS

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Saison de 1870).

sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambuccucio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. di PERETTI, Libraire.
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia. Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N. 336 — MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00668

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Barbe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 4.
Fête de Demain : Saint Pierre Grisologo

3 DECEMBRE

Les Curiosités de la Semaine

Il semble que les richissimes Américains, grâce à leur or, voient la vie en rose. Détrompez-vous, car eux aussi, comme le plus misérable des misé*reux*, ont sujet à se plaindre.

A un confrère américain, Mrs Russell Sage, veuve du philanthrope multimillionnaire, vient de se plaindre amèrement des inconvénients que lui procure sa fortune.

Depuis des semaines, Mrs Sage est prisonnière dans sa propre villa, à Long Island. Des milliers de quémandeurs, contre les ruses desquels ni les domestiques, ni les gardiens, ni les chiens, ni les agents de police ne peuvent rien, assiègent sa demeure et guettent ses sorties. Et parmi ces mendiants qui empoisonnent l'existence de la dame aux millions, il n'y a que très peu de vrais malheureux.

Les choses en sont arrivées à tel point que, la semaine dernière, Mrs Sage a été empêchée d'assister, à Troy, à l'inauguration de l'école « Emma Williams », fondée par elle. La veille de la cérémonie, la milliardaire Mrs Sage tenta une sortie de sa villa, mais à peine eut-elle fait quelques pas dans son jardin que, d'un buisson surgit une quémandeuse, dont elle ne put se débarrasser qu'en appelant au secours.

« Nous autres, riches, affirme Mrs Sage, nous sommes des persécutés, et qui pis est, nous n'avons rien à notre disposition pour nous protéger. »

Le 17 novembre dernier, à 11 heures quarante-cinq du matin, le docteur Rambaut, directeur de l'Observatoire de Radcliffe, à Oxford, a observé une explosion solaire d'un éclat incomparable. Les flammes qui jaillissaient de l'astre augmentaient à chaque instant d'intensité, et, à midi dix, elles s'élevaient à plus de 500 000 kilomètres de la surface.

En tenant compte des dimensions respectives du soleil et de la terre, si une telle éruption s'était produite sur notre planète, les flammes auraient dû atteindre une hauteur de près de 5.000 kilomètres.

Autant que les expériences précédentes ont permis de l'établir, les grandes perturbations solaires n'ont pas d'effet immédiat sur la terre, mais elles indiquent une activité considérable dans l'atmosphère solaire, et ces perturbations produisent ultérieurement des modifications de température sur notre petit astre.

Après la télégraphie, la téléphonie sans fil. Les expériences nous en viennent d'Amérique.

Le principe de la téléphonie sans fil, est celui de la télégraphie sans fil. On produit au poste de départ des ondes hertziennes. Dans la télégraphie, avec un manipulateur convenable on interrompt des ondes de façon à donner des signaux comme dans la télégraphie Morse ; au poste d'arrivée, les ondes transmises agissent par l'intermédiaire d'une pile locale sur l'appareil récepteur qui, en général, reproduit sur un papier les signaux Morse. Dans la téléphonie, c'est l'appareil lui-même qui fait fonction de manipulateur : automatiquement, le microphone modifie les ondes en raison des vibrations de la voix ; au poste d'arrivée, les ondes sont reçues dans un petit appareil appelé « audition », qui est un redresseur de courants.

L'amiranté des Etats-Unis a fait récemment des expériences officielles sur deux de ses navires, et le résultat fut probant. La voix est fort bien parvenue à une distance de 20 milles, soit 37 kilomètres.

Un des avantages de la radiotéléphonie sur la radiotélégraphie c'est la vitesse des transmissions et leur bon marché.

Nous lisons dans le *Rugi-Blas* ce suggestif écho qui montre bien que le peuple russe n'a pas tort de vouloir faire une révolution :

Le prince Troubetzkoï possède dans le gouvernement de Cherson de vastes propriétés où il cultive principalement la vigne et les arbres fruitiers.

Pour empêcher les ouvriers de goûter aux fruits du prince, les inspecteurs du domaine ont inventé une muselière, faite de gaze, qui permet de respirer, mais qui empêche de porter quoi que ce soit à la bouche.

Ces muselières se ferment à l'arrière de la tête au moyen d'un cadenas dont les inspecteurs seuls ont la clef. De sorte que quand un ouvrier a envie de boire, il faut d'abord qu'il se fasse délivrer de son frein.

De nos jours, l'aviation est en honneur et le public suit avec intérêt les expériences hardies des Farman, Blériot et autres Santos-Dumont.

Il y aurait toute une histoire à écrire de la machine à voler, on y verrait l'inanité et la puérilité des recherches antérieures à nos jours.

L'Allemand Schumann, ouvrier charpentier, avait inventé un appareil composé de deux sortes de perches qu'il adaptait en équilibre sur ses épaules ; aux extrémités antérieure et postérieure, il avait adapté des sortes de volets s'abaissant ou se relevant, suivant que cette sorte d'aile était remontée ou descendue. Il avait donc ainsi quatre ailes et devait, pour voler, prendre la position du nageur dans l'eau, élevant et abaissant alternativement les bras et les jambes. Schumann se lança de la terrasse d'une maison et se cassa les reins.

L'Anglais Hughes inventa aussi une machine à voler : elle se composait d'un siège ou chaise sur laquelle s'asseyait l'aviateur.

Devant lui se trouvait une sorte de levier, semblable au guidon d'une bicyclette. En ramenant à lui et en l'éloignant de l'axe de son corps, ce levier mettait en mouvement des ailes de soie très résistantes placées une paire latéralement à l'appareil. Une queue aussi rait la stabilité de l'appareil. Celui-ci ne fonctionna jamais et son inventeur se cassa l'épaule et la jambe.

PIPELET.

Propos d'un Bastiais

Les Chiens

Si la population de Bastia reste à peu près stationnaire, par contre le nombre des chiens va sans cesse en croissant. Les chiens pullulent dans notre ville se livrant sur les trottoirs à des ébats très libres, gênant la circulation, aboyant au besoin si on essaye de leur disputer la place ; il est ridicule de voir les pauvres obligés de quitter le trottoir et d'aller sur la chaussée pour que les chiens puissent à leur aise prendre leurs ébats ; je ne crois pas que ce soit par délicatesse que les malheureux Bastiais cèdent à leur fureur la ville ; dieu sans doute parce qu'il leur en coûterait quelquefois très cher de vouloir s'y opposer ; d'abord les chiens aux mêmes n'aiment pas beaucoup qu'on les dérange ; quand ils se battent et se déchirent entre eux tout promeneur doit éviter de passer sur le lieu de la bagarre sous peine de voir ces animaux belligérants se mettre d'accord pour se jeter sur lui, ajoutez à cela que ces géants toutous qui semblent ne pas avoir de maître, ont toujours quelqu'un chargé de la faire crever dès qu'on ose en approcher et après s'enhardirait jusqu'à leur flanquer quelque coup de canne ; je me rappelle avoir un jour reçu un peu trop brutalement un de ces toutous qui était venu s'interposer entre mes jambes ; le chien poussa un long hurlement et je vis aussitôt paraître sur le seuil du magasin d'en face une femme tout décidée à prendre en main la cause de son bien aimé chien ; naturellement je ne voulus pas donner à la bonne femme l'occasion de débiter les différentes épithètes de son vocabulaire — considérable très propre à en juger par le premier mot qui servit de préambule à la défense — et je continuai mon chemin.

Mais il n'en reste pas moins vrai que l'on risque même de s'attirer les colères des propriétaires de ces chiens encombrants si l'on ose protester par la parole ou par les faits.

Allons, M. le Maire, il faut se décider !

Devons nous quitter la ville ou nous charger nous-même de donner des ordres sévères pour qu'on la débarrasse de tous les chiens qui encombrent les rues ?

A. SYEOT.

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos de la suppression des 28 et 42 jours :

« La question des 28 et des 42 jours et la direction des manœuvres dépassent directement la préparation de la guerre. Nous ne disons pas qu'il faut faire le conseil supérieur juge souverain de ces questions, mais il ne faut pas juger ces questions sans lui avoir permis d'exposer et de recommander la solution qu'il croit la mieux appropriée aux besoins de la défense et à la préparation de la guerre. Nous verrons si lundi prochain, à la reprise de la discussion, une voix s'élèvera dans le Parlement pour rappeler le gouvernement et la majorité à la pudeur, au bon sens et au sentiment de la terrible responsabilité qu'ils encourent avec tant d'imprévoyance. »

Le Siècle

Sur le discours du prince de Bülow au Reichstag :

« Le chancelier de Bülow a été amené à parler en termes convenables du rôle de la France au Maroc. Il y a parmi nous, il y en a beaucoup aussi, un certain nombre de Français qui, par vanité, obligés de l'avoir bien réduit en détails invraisemblables, transformant la politique en roman-feuilleton. C'est ainsi qu'on a raconté que nous avions été à deux doigts de la guerre à propos du Maroc. Etre à deux doigts de la guerre constitue une formule traditionnelle. M. de Bülow a répondu que l'Allemagne n'avait pas plus eu l'intention de faire la guerre à propos du Maroc qu'elle ne l'aurait faite en 1870, à propos de l'Espagne, si son honneur n'avait pas été engagé. »

Le Matin

Editorial :

« Les journaux allemands avaient fait mille commentaires plus ou moins désobligeants sur certains incidents de notre occupation au Maroc. Dans ces commentaires, il n'existe pas trace dans le discours du chancelier, aussi bien en ce qui regarde les faits militaires, bombardement de Casablanca et représailles des massacres, qu'en ce qui touche la question si contro-

56. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VI

LES MÈRES DE FAMILLE

— Toi, coupable ? Ai-je dit cela ? Que leur dois-tu ? Rien. Tu les as recueillis eux et moi, alors que nous étions dans la misère, et depuis tu nous as fait vivre dans le luxe, dans l'abondance... Tu as suffisamment payé l'affection dont nous avons entouré les années écoulées auprès de toi.

— Nathalie ! dit-il avec reproche ..

— Moi, je ne compte pas, dans tout cela, reprit-elle, en s'animant. Je ne parle que de mes fils. Le monde pour moi, se résume en toi et en eux. Eh bien, il faut que je t'avertisse. Il ne faut plus espérer que tu les garderas auprès de toi toujours.

— Ils songent à me quitter ?

— Je te l'ai dit. Je les ai retenus. Je ne peux plus rien contre leur volonté.

— Mais pourquoi ? pourquoi ?

— Parce que depuis trop longtemps, ils entendent, autour d'eux, des allusions dont ils comprennent bien le sens. Personne n'ignore, dans le pays, que tu les as recueillis mourant de faim et on le leur fait bien voir... on ne s'est pas encore habitué à les considérer comme les neveux, de ton sang, les fils de ta sœur, on ne les regarde que comme des mendiants de choix, plus heureux que d'autres, et auxquels tu fais largement l'aumône de ta générosité

— Nathalie, tu exagères .. Ne sont-ils pas ici comme seraient mes deux fils ?

— Pour toi, sans doute... Pour les autres, non, cent fois non !.. Mendiants, te dis-je, mendiants, et parents pauvres que tu reçois à ta table pour leur donner un peu de ton superflu. Et cela est si vrai que cette situation a excité autour d'eux la haine... Et voilà pourquoi on a essayé d'attenter à leur vie... Et pourquoi on me les a rapportés, l'un et l'autre, à demi morts...

Elle essuya ses larmes. De véritables larmes car la veuve avait l'art de pouvoir pleurer quand elle voulait.

— Pourquoi ne m'as-tu jamais parlé de cela ?

— A quoi bon ? Pour te faire de la peine ? Ne sommes-nous pas ici, au contraire, pour éloigner de toi l'ombre même de la souffrance ? Si tu n'avais pas deviné ce que je te cache, si tu n'avais pas interrogé, tu n'aurais jamais rien su ! .. Mes enfants ne sont même pas considérés dans le pays, comme l'auraient été des gérants ou des régisseurs de tes propriétés .. Dans les premières années, on est resté vis-à-vis d'eux sur une réserve prudente... puis ce fut la révolte... Ils avaient montré de la douceur. On se moqua de ce qu'on prit pour de la faiblesse. Ils montrèrent de la sévérité. Ils reçurent des menaces .. C'est alors que chacun leur fit comprendre qu'ils n'étaient rien, qu'ils ne vivaient que par ton aumône... et que s'il te plaisait de la leur retirer, ils tomberaient dans la misère...

— Mais, mon Dieu, que veux-tu que je fasse ?

— Ce que ton cœur, ou plutôt ce que ta justice et tes intérêts t'inspireront, dit-elle en voilant l'éclat soudain de ses yeux sous ses pampières baissées... Si tu as un parti à prendre hâte-toi, frère, hâte-toi .. Peut-être est-il déjà trop tard. .

— Trop tard ?.. fit-il inquiet.

— Oui, car mes fils sont écœurés de ces humiliations. Oh ! ce ne sont pas des ingrats. Ils ont voulu rester. Ils ont résisté jusqu'au bout. Pourtant il arrive une heure où la coupe est trop pleine et déborde... Ils en sont là .. Je l'ai vu, sinon par eux, par d'autres... car les pauvres enfants ont redouté de me confier leurs projets. .

— Mais enfin, que rêvent-ils donc ?

— Ce n'est plus un rêve. Ils sont prêts à partir.

— Où vont-ils ?

— J'ai appris que dans quelques jours ils comptaient s'embarquer pour les Etats-Unis où ils trouveront aisément l'emploi de leur vigueur, de leur activité, de leur intelligence .. Ce que je te confie là est encore secret .. Je l'ai su, ce secret, par les amis auxquels ils se sont adressés afin de ramasser la petite somme dont ils ont besoin, tê-bas, dans les premiers temps, pour se mêler au train des affaires qu'ils préparent... peu de chose.. quelques milliers de francs...

— Ils n'ont même pas songé à s'a

dresser à moi...

— Le pouvaient-ils, puisqu'ils tenaient, avant tout, à ce que leur résolution te fût cachée ?.. Puis, ils sont fiers .. De toi, ils ont déjà trop reçu !..

— Ils ne partiront pas... je le leur défends !..

— Ils partiront frère, car, justement, ils savent aussi que tu es leur maître, et ils ont hâte de reprendre leur liberté ..

— Ce sont des ingrats, oui, des ingrats. .

— Non, ce sont des hommes... et ils souffrent de parler car ils t'aiment... Et moi, moi qui t'aime et tu n'en peux douter, crois-tu que je ne suis pas malheureuse ?

— Des ingrats, te dis-je... Laisse-les partir, et quand ils auront couru d'aventure en aventure ils nous reviendront, heureux de retrouver notre foyer..

Elle laissa passer un long moment sans répondre, comme pour donner plus de poids à ce qu'elle allait dire. Sans doute, elle avançait l'argument décisif

— Non, frère, mes fils partis, nous ne reviendrons jamais plus...

Il eut un brusque geste d'effroi.

(*A suivre*).

versée des indemnités. Ces indemnités ont-elles fait oublier aussi d'encre à Sur cette question sûrement nous n'allions pas être d'accord avec l'Allemagne! Et bien! M. de Bülow nous semble croire tout le contraire. Le chancelier rappelle ce que nous savons tous, que pour éviter la ruine immédiate des maisons allemandes à Casablanca il n'a fait décider sous réserve de l'approbation du Reichstag, à disposer d'une somme de 250,000 marks comme premiers secours urgents. »

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Audience du 3 décembre 1907

Incendie volontaire et vol

Grimaldi Jean-Joseph, qui comparaît aujourd'hui devant les jurés, a à répondre des crimes d'incendie volontaire et de vol.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Le 30 octobre 1906 vers onze heures du soir, Gambini Pierre-Baptiste, cantonnier maçon au service de la Cie des chemins de fer départementaux, et son neveu Taillefer Guillaume, berger, aperçurent de la lumière dans un wagon rempli de marchandises stationnant non loin de la maisonnette de la gare de Ponte-Leccia. Pénétrant aussitôt à l'intérieur de la gare ils se rendirent au magasin qui sert de remise au matériel où Gambini s'armat d'un fusil, puis ils se dirigèrent du côté de la voiture. Ils n'en étaient plus éloignés que d'une quarantaine de mètres, lorsqu'ils aperçurent à quelques pas d'eux un individu portant un sac sur le dos qui s'arrêta soudain, eut un instant d'hésitation, puis laissa tomber son fardeau et prit la fuite. Taillefer put le dévisager et constater qu'il était de taille et de corpulence moyenne, habillé d'une vareuse grise et d'un pantalon en velours, coiffé d'une casquette noire et qu'il portait en bandoulière du même côté une musette de toile blanche et une gourde. Gambini qui avait vivement continué sa marche vers le wagon constata de son côté qu'au lieu de venir de se déclarer dont il ne fut possible de se rendre maître que vers 3 heures du matin, occasionnant à la Compagnie un préjudice de plus de trois mille francs. Pour accomplir son méfait le voleur avait fracturé à l'aide d'une barre de fer l'un des cadenas qui servaient à fermer le wagon. Les premières investigations de la justice restèrent infructueuses, mais quelque temps après d'autres détournements étaient commis sur la voie ferrée, et le 17 février 1907 un individu était arrêté à la suite d'un vol pour lequel plainte du chef de gare de Barchetta. Cet individu qui n'était autre que l'accusé Grimaldi Jean-Joseph, était porteur au moment de son arrestation d'une musette en toile bleue retrouvée en cours d'information à l'auberge du boucher Graziani Pépin, de Barchetta. Le témoin Taillefer, qui avait d'abord reconnu la photographie de Grimaldi, fut confronté avec lui et affirma nettement qu'il était bien l'auteur des méfaits connus à la gare de Ponte-Leccia. L'accusé protesta de son innocence, prétendit avoir constamment résidé du 20 octobre au 30 novembre 1906 sur le territoire de Castellare-di-Casinca, surveillant son troupeau de brebis et débitant de la viande de boucher à l'Usine Champion et à Teglio-Isolaccio. Il affirma même avoir passé la soirée du 30 octobre en compagnie du nommé Franzini Don Jean, à Teglio et à Poretti. L'alibi invoqué par l'accusé n'a pas été confirmé par les témoins désignés par lui, et Franzini Don Jean a déclaré n'être trouvé avec lui dans la soirée du 30 novembre et non dans la soirée du 30 octobre. Grimaldi a soutenu en outre que la musette saisie à Barchetta, qu'il a reconnue comme étant la sienne, lui avait été confectionnée vers la fin du mois de décembre 1906 par des couturières de Bastia. Ces dernières affirment au contraire avoir effectué ce travail vers la fin octobre ou dans les premiers jours du mois de novembre 1906.

Interrogatoire

Grimaldi nie très énergiquement les faits qui lui sont reprochés. Il n'est pas l'auteur du vol commis à Ponte-Leccia. Encore même a-t-il occasionné l'incendie qui s'est déclaré à cet endroit.

Audition des Témoins

Les dépositions des quelques témoins assignés à l'audience sont totalement dépourvues d'intérêt. Tous confirment les déclarations qu'ils ont faites à l'instruction.

Réquisitoire

M. Mascini, substitut du Procureur général, dans un très habile réquisitoire, démontre la culpabilité de Grimaldi qui est, d'ailleurs, un malfaiteur dangereux, déjà maintes fois condamné par la justice. Les faits qui lui sont reprochés sont graves et méritent une répression sévère.

Plaidoirie

Me Tomasi est chargé de la défense de Grimaldi. Rien ne prouve la culpabilité de Grimaldi qui est pourvoi plutôt à raison de ses antécédents que des charges qui pèsent sur lui. Dans une discussion très serrée, la jeune et sympathique défenseur démontre que la culpabilité de son client ne saurait être retenue.

Verdict

Le verdict du jury étant négatif, Grimaldi est acquitté.

***

Audience d'aujourd'hui :

Mascini Antoine-Simon, berger, demeurant à Omata, meurtre.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes Moretti et H. de Montera junior.

BASTIA-THÉATRE

La Paix chez soi Jean-Marie. — Boubourouche

Je viens très tard vous donner le compte-rendu de la représentation de jeudi. Mais l'on ne saurait la passer sous silence, car ce fut la meilleure soirée de la saison, tant par l'affluence des spectateurs que par l'interprétation excellente des divers numéros du programme.

Le spectacle commençait par le *Paix chez soi*, délicieuse scène de ménage que Mme Lytis et M. Brice jouèrent avec beaucoup de vivacité et d'esprit.

Irascible et comique dans l'agréable petit acte de Courteline, Mme Lytis sut être infiniment touchante dans la pièce de Theuriet. Elle en rendit la mélancolie poignante avec un sentiment profond et une chaleur qu'elle n'avait point encore mise dans aucun de ses rôles.

Jean-Marie, c'était M. Debray, superbe gas breton qui porta le plus joliment du monde son costume de matelot. Il fut tour à tour tendre, angoissé, émouvant, puis simplement courageux et digne, et son départ laissa les spectateurs profondément troublés.

M. Amié tenait le rôle du vieux Joel. Il fut à la hauteur de ses camarades et eut sa large part dans les bravos qui saluèrent le sympathique trio.

Et j'en arrive à *Boubourouche* où triomphèrent Mme de Courty et M. Muffat. Comment vous dépeindre les mines enjôleuses, les chatteries mignardes, les câlineries inpayables de Mme de Courty, si habile à tirer les ficelles de ce pantin de Boubourouche! Et surtout comment vous dire ce qu'il y eut d'art véritable dans chaque jeu de physionomie de M. Muffat! Voilà bien du talent et du meilleur. Il se traduisit d'abord dans le naturel parfait de la partie de manille, suivie de la scène violente provoquée par les révélations de M. Amié, pour se manifester dans toute sa perfection, au cours du second acte, où la rouerie féminine triomphe si drôlement de la sottise des hommes. M. Muffat s'y montra très grand artiste; il eut des attitudes qui furent de vraies trouvailles, soulignées d'ailleurs par l'enthousiasme d'une salle sympathique et amusée.

Bulletin Financier

Paris, 29 novembre 1907.

Sous l'influence de la baisse des fonds russes, tout le marché semble sans bonnes dispositions. Notre Rente en reprise sensible à 95.70. Presque tous les Fonds Etrangers sont en avance. Nos Sociétés de Crédit confirment leurs excellentes tendances. Le Crédit Lyonnais passe de 1.467 à 1.475.

Les valeurs industrielles sont en plus value, principalement les valeurs russes.

La Makeyevka privilégi a s'avance à 645. Suez a 4'00 intéressé.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia ne se négocient à 453. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Brésil, qui coupent 397, sont remboursables au pair de 500 frs.

L'action de la Société des Maisons et Parcelles économiques (2, rue Taitbout) a toujours des demandes à 421. Cette Société est au premier rang des entreprises similaires par l'importance des familles qu'elle offre à nos ménages, avantageuses pour elle.

En conformité de l'arrêt rendu en sa faveur par la Cour de Cassation le 13 novembre dernier et déclarant valables les augmentations de capital en 1899, la Gauloise appelle ses actionnaires à libérer complètement les 2/5 restant de ses actions.

L'action reprise de nos chemins de fer.

***

La Société privilégiée des Eaux de Marseille, réunie en assemblée générale extraordinaire, a décidé la création de 20,000 actions nouvelles de 500 francs chacune, qui seront émises au pair, et qui seront réservées par préférence aux actionnaires anciens, à raison de deux actions nouvelles pour trois anciennes.

Les actionnaires auront un délai de trente jours pour souscrire à ces actions nouvelles.

Les versements seront effectués de la manière suivante : 100 francs à la souscription, 100 francs à la répartition, 100 francs le 1er juillet 1908, 100 francs le 1er janvier 1909, 100 francs le 1er juillet 1909.

Les actions nouvelles jouiront de la totalité des bénéfices à partir du 1er janvier 1908.

***

Les obligations 5 0/0 de la Société des Eaux de Marseille sont en hausse à 515 francs.

***

Les actions de la Société des Maisons et Parcelles économiques (2, rue Taitbout) sont toujours très demandées à 421. Cette Société est au premier rang des entreprises similaires par l'importance des familles qu'elle offre à nos ménages, avantageuses pour elle et remboursables pour elle.

En conformité de l'arrêt rendu en sa faveur par la Cour de Cassation le 13 novembre dernier et déclarant valables les augmentations de capital en 1899, la Gauloise appelle ses actionnaires à libérer complètement les 2/5 restant de ses actions.

L'action reprise de nos chemins de fer.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Théâtre Saint-Gabriel

Hier, très belle soirée, le programme était complètement changé: *Ma tante, Le Cauchemar d'un charcutier, Toto et malades Un chat dur à cercer*, toutes scènes d'un comique achevé qui énormément amusé le public.

La très belle féerie *La Fée's enchantée*, est vraiment bien rendue, c'est même le meilleur numéro du programme. Nous ne voulons pas oublier, *L'installation du chemin de fer en Afrique* qui est on ne peut mieux donné.

En somme, soirée excellente ; nous en remercions MM. Beaumont et Muffat.

Acte de probité

M. Peretti, garde sanitaire à Ajaccio, a trouvé, hier, devant le bureau des postes, un porte-monnaie contenant 31 francs et s'est empressé de le remettre entre les mains de M. le receveur des postes, qui le dient à la disposition de son propriétaire.

Nous félicitons M. Peretti pour son acte de probité.

Arrestations

Les nommés C. F., et C. A., sous extrait de jugement, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Contraventions

Contre les nommés : M. A., 15 ans, pour jet d'ordure sur les passants, sur la fenêtre de son logement ; B. C., 60 ans, revendeuse, pour achat de denrées avant l'heure réglementaire ; D. P., 40 ans, ménagère, pour tapage injurieux et rassemblement ; M. L., 20 ans, violences légères, sur la nommée Orsi Raphaela, 33 ans ; S. S., 38 ans, pour violences légères sur un enfant.

Au Port

Entrées : La *Corsica*, capitaine Chevalley, venant de Nice, avec 21 passagers et marchandises.

Iberia, capitaine Lavèvre, venant de Propriano, avec 35 passagers et marchandises.

Corte, capitaine Orsini, venant de Nice et Calvi, 1 passager et marchandises.

Sorties : Le *Vizcaino*, capitaine Giorgi, parti pour Sagone, avec marchandises.

Iberia, capitaine Lelièvre, parti pour la Balagne et Toulon.

Corte, pour Marseille.

Etat Civil

NAISSANCES,

Serra Nicolette. — Bellon Dominique.

DÉCÈS

Cipriani Martin, journalier, 78 ans.

Tavera Barthélemy, typographe, 43 ans.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 déc.

Thermomètre : 8 heures du matin : 12°, à midi 17°, 3 heures du soir : 16°.

Maxima 17.5 Minima + 10°.

Baromètre : 8 heures du matin, 762 mm. à midi, 760 mm. 3 heures du soir, 755 mm.

Vent : Dans la matinée, N. O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, couvert.

l'après-midi, pluvieux.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Licence

M. Marcaggi a été admis à la licence des langues vivantes devant la faculté d'Aix.

***

Nos laitages

Il ne faut pas trop se plaindre puisque la moitié seulement du liquide qu'elles nous vendent est de l'eau. Mais si des ruses comme ce lot d'hier matin étaient opérées un peu plus souvent, elles finiraient par contenir à nous vendre du lait pur. Pour une fois, la police a fait son devoir ; nous félicitons les braves agents qui en sont décidés à faire respecter les lois de l'hygiène.

***

Doctorat en droit

M. Pancrazi Paul, commis des douanes à Marseille, a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en droit, première partie, devant la faculté d'Aix.

***

Comité des Fêtes

MM. les membres du Comité des Fêtes sont priés de se réunir au local habituel, ce soir, mercredi, à 9 heures précises. Présence indispensable.

***

Troupes coloniales

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant dans l'infanterie coloniale : Dongradi Louis-Napoléon, sergent au bataillon du Gabon-Congo ; Sebastiani Xavier, sergent au 18e ; Marosselli Simon-Pierre, sergent-major au 4e ; Marchi Louis-Toussaint, sergent au 23e ; Quenza Horace Gaston, sergent-major au 1er tirailleurs malgaches ; Paoli Antoine, sergent-major au 4e.

***

Caisse d'amortissement

M. Sebiani Jean-Vitus, adjudant au 8e rég. d'infanterie coloniale, est nommé expéditionnaire à la Caisse des dépôts et consignations.

***

Objets perdus

Sur le boulevard du Palais, un porte-monnaie contenant une somme d'argent.

La rapporter au bureau du journal contre récompense.

***

Objets trouvés

Il a été déposé dans nos bureaux un trousseau de clés.

***

Les froids

Voici les froids, ils consacrent à nouveau la faveur dont jouissent, à si juste titre, les pâtes de la maison Ghilini.

Peut-on rêver un mets plus délicat et nourrissant?

Les pâtes de la Maison Ghilini conservent hygiéniquement toutes leurs qualités digestives et nutritives.

Se recommandent à toutes personnes anxieuses de leur santé.

Exiger de vos épiciers la marque Maison Ghilini, Bastia.

La maison demande de bonnes vermicellières.

AVIS DE DÉCÈS

Une messe de sortie de deuil sera dite en l'oratoire de la Miséricorde, jeudi, 5 du courant, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Joseph-Marie Moretti

Capitaine en retraite
Chevalier de la Légion d'honneur

La famille y assistera.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE D'ORMESSON
(Scholle Tchernitchef et Institut Pasteur de Lille)
LOTS
500.000'
LOTS
250.000'
100.000-20.000'
AVIS
Il n'y a plus à attendre. Si tout espoir de gagnant semble, les tirages sont en vente au prix de 1200 francs. Les lots, de valeurs réelles n'ont pas encore vu le jour. Ils sont déposés chez un notaire d'Ormesson et seront délivrés au tirage du 15 janvier 1908.
TABLEAU COMPLET DES LOTS
1 à 250.000 250.000' 1 à 100.000 100.000'
1 à 20.000 20.000 2 à 5.000 10.000
20 à 1.000 20.000 5000 à 100 100.000
TIRAGE : 15 JANVIER 1908
Le UN fr. billet remplace effectivement pour le tirage. Les billets sont en vente chez tous les banquiers de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, et Paris et ses succursales.

Nos Dépêches DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	2 déc.	3 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.65	95.30
— de 3 0/0 amortis.	95.70	95.75

ex-coupon.

Nominations

Surveillants militaires

Paris, 3 décembre.

Le *Journal Officiel* publie les nominations suivantes :

Le sergent Luccioni, du 61e de ligne, est nommé sergent surveillant à la prison militaire d'Alger ;

Le sergent Giacometti, du 52e, est nommé surveillant à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie ;

Le sergent Costa, du 112e, est affecté à l'atelier des travaux publics de Bougie ;

Le sergent-major Rocchi, comptable à la prison militaire de Clermont-Ferrand, passe au pénitencier militaire d'Albertville.

Le sergent-major Colonna, surveillant au pénitencier militaire de Fort Gassion, passe à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie.

Le sergent-major surveillant Simoneti, de l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, passe à la prison militaire de Toulouse.

Conseil des Ministres

Paris, 3 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a donné connaissance au Conseil des derniers télégrammes envoyés par M. Regnault, ministre de France à Tanger.

M. Clémenceau a donné, ensuite, lecture des télégrammes qui lui ont été adressés par le gouverneur général de l'Algérie.

M. Thomson, ministre de la Marine, communique, à son tour, les dépêches envoyées par l'amiral Philibert.

Enfin, le général Picquart, ministre de la Guerre, donne lecture des télégrammes qui lui ont été envoyés par les généraux Lyautey et Drude, sur les affaires du Maroc, et sur les événements qui se déroulent à la frontière Algéro-Marocaine.

Questions parlementaires

Le Conseil s'est ensuite occupé de la discussion devant la Chambre des budgets de la Guerre et de la Marine, ainsi que des questions inscrites à l'ordre du jour du Sénat.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

AUX ÉTATS-UNIS

LE MESSAGE *du Président Roosevelt*

New-York, 3 décembre.

Le président Roosevelt a lu son message, aujourd'hui, devant la Chambre.

Il promet de poursuivre impitoyablement tous les auteurs de trusts, afin de détruire cet esprit de malhonnêteté qui, depuis quelque temps, s'est implanté aux Etats-Unis.

La lecture de ce message a produit une bien vive émotion dans toute la Chambre.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

NOS DIRIGEABLES

Le *Patrie*

Paris, 3 décembre.

Au ministère de la guerre on est toujours sans nouvelle du dirigeable *Patrie*.

Des télégrammes de Londres annoncent qu'un ballon, que l'on suppose être le *Patrie*, a été aperçu aujourd'hui près de Glasgow, filant à toute vitesse dans la direction du Nord-Ouest.

Le bruit a couru même, dans les couloirs de la Chambre, que le *Patrie*, dégonflé, aurait atterri dans un parc en Ecosse, et que tous les appareils seraient en parfait état.

Le *Ville de Paris*

Paris, 3 décembre.

M. Kapferer, constructeur du dirigeable *Ville de Paris*, a offert son ballon au ministre de la Guerre, afin de remplacer le *Patrie*, à Verdun.

M. Kapferer se fait fort de renouveler les ascensions du *Patrie*.

Il espère même battre le record, la nacelle de son dirigeable étant plus allongée, lui permet de n'avoir pas à redouter l'accident dont le *Patrie* vient d'être victime.

Le *République*

Paris, 3 décembre.

Le nouveau dirigeable *République* sera prêt en mai prochain.

Il est actuellement en construction à Moisson.

Nouveaux Ecumeurs DE TRAINS

Tentative de déraillement contre un train du P. L. M.

Paris, 3 décembre.

Une tentative de déraillement a eu lieu aujourd'hui contre un train-poste du P. L. M., près de Villeneuve-Saint Georges.

Des rails en acier, qui avaient été placés en travers sur la voie, faillirent causer un déraillement.

Heureusement, le train a été arrêté à temps.

Ce train-poste emporte tous les jours pour plus d'un million de valeurs.

Ces nouveaux écumeurs de trains comptèrent sur la désordre occasionné par le déraillement pour s'emparer de toutes les valeurs.

Une enquête a été ouverte immédiatement.

La justice est convaincue que cette affaire est connexe avec l'attentat d'Etampes.

Tribunal supérieur de Monaco

LE PROCÈS GOOLD

Les assassins de Emma Levin

Deuxième journée

Audience du matin

La Cour d'assises n'existant pas en la principauté de Monaco, c'est le Tribunal supérieur, jugeant au criminel, qui a à connaître le crime de Monte-Carlo.

Ce tribunal s'est adjoint, pour la circonstance, un jury supplémentaire et trois notables du pays, pris dans la Commission communale.

L'audience est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le baron de Rolland.

Les vingt-cinq places réservées aux membres de la presse sont toutes occupées.

Quant au nombre des curieux qui ont accès dans la salle, il ne dépasse pas quarante.

Malgré cela, on étouffe dans la petite salle du Palais de Justice, qui a été spécialement aménagée pour le procès.

Les abords du Palais sont interdits à la foule.

A l'ouverture de l'audience, le président commence l'interrogatoire de Violette Girodin, épouse Goold.

L'accusée se défend bien ; elle ne manque pas d'accabler celui qui, sa vie durant, fut un jouet entre ses mains.

Elle rend responsable son époux de ce qu'elle plaît à appeler ses malheurs.

L'interrogatoire de Violette Girodin occupe toute l'audience du matin.

Audience de l'après-midi

L'audience est ouverte à 2 heures.

Le président commence l'audition des témoins à charge qui sont au nombre de 33 ; il n'y en a aucun à décharge.

Le premier témoin entendu est M. Pons, commissionnaire à Marseille. C'est lui qui découvrit la malle sanglante et qui donna à la police tous les renseignements qui lui permirent d'arrêter les assassins d'Emma Levin.

La déposition de ce témoin est particulièrement intéressante.

Pendant que M. Pons dépose, Vere Goold est très affaissé ; un tremblement nerveux agite tout le corps de Violette Girodin.

Le deuxième témoin entendu est la nièce des accusés.

Mlle Girodin évite de raconter tout ce qu'elle sait sur l'existence de sa tante et de son oncle.

Elle a soin de regarder continuellement du côté du banc des accusés.

Malgré son expérience des affaires et son habileté à lui poser des questions, le président ne réussit pas à faire dire au témoin, plus qu'il ne doit.

Pendant sa déposition la nièce des Goold verse d'abondantes larmes.

Après la déposition de plusieurs autres témoins, l'affaire est renvoyée en continuation à demain matin.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

MARAKECH

Télégramme
DU GÉNÉRAL DRUDE

Moulay-Hafid marche sur Rabat

Paris, 3 décembre.

D'après un télégramme adressé par le général Drude, commandant le corps expéditionnaire, au ministre de la Guerre, Moulay-Hafid aurait quitté Marakech avec ses fidèles, et marcherait sur Rabat, en traversant le territoire des Chaouias.

Le général Drude ajoute que d'après les renseignements qui lui ont été fournis par des indigènes, le sultan usurpateur prépare un grand coup.

ORAN

Les trois colonnes expéditionnaires

Oran, 3 décembre.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, vient d'informer le ministre de la Guerre que la formation des trois colonnes expéditionnaires est achevée.

La principale de ces colonnes est concentrée à Sidi Bou Djenane, sous les ordres du lieutenant-colonel Branlière.

La deuxième, qui est composée des troupes d'occupation, a son point de concentration à Oudjda.

La troisième, qui est une colonne volante, ira des rives du Kiss à la mer.

Bombardement du marché d'Aghébal

Oran, 3 décembre.

Des groupes de Beni-Snassen apparaissaient souvent au marché d'Aghébal.

Le commandant de place de Lalla-Marnia a fait canonner ce marché par une batterie de 75.

Le marché d'Aghébal a été détruit, et les Beni-Snassen se sont dispersés, après avoir été quelque peu éprouvés.

ALGER

Une nouvelle levée de goumiers

Alger, 3 décembre.

M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, qui vient de rejoindre son poste, prépare une nouvelle levée de goumiers, afin de porter l'effectif de ce corps à 800 hommes.

Les goumiers qui ne cessent de rendre de grands services, coopéreront aux prochaines opérations contre les Beni-Snassen.

LALLA-MARNIA

Tristes conséquences D'UN ACCÈS DE FOLIE

Mort de deux Lieutenants

Paris, 3 décembre.

Le *Petit Parisien* publie une dépêche de son correspondant d'Oran annonçant que le lieutenant indigène de la 14e compagnie de tirailleurs, a été pris soudainement d'un accès de folie furieuse, et a tiré deux coups de revolver sur le lieutenant de la 16e compagnie, qui est tombé mortellement frappé.

Après cet acte de folie, le lieutenant indigène s'est suicidé, en se tirant une autre balle de son revolver.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. CRUPPI
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de la Guerre.

M. Caillaux, ministre des Finances, monte à la tribune et prononce un discours s'élevant contre les crédits demandés par amendements et qui viennent grever le budget d'une manière exorbitante.

« Il faut mettre un frein, dit-il, à cette avalanche de demandes en augmentation. »

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre, intervient lui aussi pour empêcher l'augmentation de crédits.

L'orateur promet pourtant, au nom du Gouvernement, de demander une amélioration de la solde des gendarmes, au budget prochain.

Le général Picquart, ministre de la Guerre, parle dans le même sens et combat lui aussi les demandes en augmentation, tout en promettant de porter au budget prochain les améliorations de solde dont doit bénéficier le corps de la gendarmerie.

M. Perroche, député républicain de la Marne, réclame, pour les femmes des gendarmes, la faveur des demi-places sur tous les réseaux.

Le Sous-Secrétaire d'Etat revient à la tribune et promet de saisir le ministre des Travaux publics de cette question.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de la Guerre.

M. Beauregard, député progressiste de la Seine, monte à la tribune et fait une déclaration au sujet du vote de la dernière séance sur les réductions des périodes d'instruction des 28 et 13 jours à 21 jours et à 7 jours.

L'orateur critique l'abstention des ministres sur le vote de cette grave question, et qualifie cette abstention de scandaleuse.

M. Chéron monte à la tribune et, au nom du Gouvernement, promet l'augmentation des pensions de retraites des ouvriers de la guerre.

M. Leygues, député radical du Lot-et-Garonne, prononce un long discours.

L'orateur réussit à obtenir une grosse augmentation de crédits pour le service de la remonte.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La Catastrophe de l'IÉNA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport, fait au nom de la commission chargée de procéder à une enquête sur la catastrophe de l'*Iéna* et sur les accidents dont la marine nationale a souffert dans ces dernières années.

M. Monis, sénateur radical de la Gironde, et rapporteur de la Commission d'enquête, développe les conclusions de son rapport sur la catastrophe de l'*Iéna*.

Dans ces conclusions, M. Monis attribue les causes de l'explosion à l'inflammation de la poudre B.

« Ce déplorable et douloureux événement, dit-il, nous servira de leçon à l'avenir.

« Pour éviter de pareils désastres, il est urgent d'améliorer la fabrication des poudres ; de bien surveiller la confection des munitions et l'aménagement des soutes.

« Il faut exercer également, continue l'orateur, une très active surveillance sur les poudres et, avant tout, il faut exclure la poudre noire de nos navires. »

M. Méric, sénateur radical socialiste du Var, qui remplace M. Monis à la tribune, appuie longuement les conclusions du rapporteur.

Il demande que la surveillance la plus active soit exercée et dans nos arsenaux maritimes et à bord de nos navires de guerre.

M. Thomson, ministre de la marine, monte à son tour à la tribune. Il défend le corps d'artillerie navale et proteste contre les diverses insinuations qui ont été faites au cours de cette longue discussion.

M. Thomson soutient que la catastrophe de l'*Iéna* n'est pas due à la malveillance.

Le ministre déclare, en outre, que toutes les précautions ont été prises pour la bonne qualité des poudres et la surveillance à exercer dans nos arsenaux de la marine et à bord des navires de l'Etat.

La discussion générale étant close, le président met aux voix les conclusions du projet de résolution de la Commission d'enquête.

Ce projet est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 6 heures 20 et renvoyée à jeudi.

TOULON

Les plans du nouveau submersible vendus à l'Allemagne

Toulon, 3 décembre.

Le bruit court que l'ex-quartier-maître Crépy aurait vendu, par l'intermédiaire de Blain, les plans du nouveau submersible Laubeuf à un agent allemand.

Le parquet de Toulon déclare ignorer cette information.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils,
de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

QUAND VOUS DOUTEZ

Profitez toujours de l'Expérience des autres

La sincérité de l'attestation suivante ne parlera-t-elle pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mieux que tous les arguments.

... *Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'un plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Dupenser je résolus de l'essayer. J'ai suivi très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.*

Prosper QUESNEL 55, rue Léon-Molière, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices dartres eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENSIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio Pharmacie Guiderdoni.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

L'ARTIGIANO

LUNARIO CORSO POPOLARE

per l'Anno bisestile 1908

ARRICCHITO

di Poesie inedite
Proverbi e varie Canzonette popolari

ANNO LIII

Vegliando sta col canocchiale in mano
Per osservar nelle superne sfere
Degli astri il moto sempiterno e arcano.

BASTIA
STAMPERIA E LIBRERIA OLLAGNIER

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

A VENDRE

Charrettes, Landaus, Omnibus. Victorias, et autres Voitures.
S'adresser au concierge de Toga,

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A LOUER

Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de NOS LOISIRS

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

sur papier de Chine, format 80×57 . . . 40 fr
sur papier blanc. — — . . . . 15 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

sur papier de Chine, format 49×30. Chaque. 2 fr

Sa Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
sur papier Chine, format 40×30 (Réduit). 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. di PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI, François Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 337 — JEUDI 5 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Diverses. 0.30 — Judiciaires. 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr	10 fr	5 fr.	UNION POSTALE ET AUTRES PAYS
AUTRES DÉPART.	32 »	16 »	8 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00670

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : St Pierre Geloulogo.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 1er Pleine Lune, le 19
Fête du Demain : Saint Nicolas.

4 DECEMBRE

Les Débits de Boissons

Ainsi qu'on a pu le voir par un communiqué officiel, la loi qui est le complément de celle sur les fraudes, et qui du reste en avait été détachée au mois de juillet dernier, a été définitivement mise au point par la Commission sénatoriale chargée de la réglementation des débits de boissons, et va être incessamment soumise aux délibérations du Parlement.

Cette loi comporte la limitation du nombre de débits de boissons à consommer sur place, à 3 jusqu'à 600 habitants et à un par 200 habitants en sus. La conséquence de cette mesure est naturellement d'interdire l'ouverture de nouveaux établissements aussi longtemps que le nombre des débits n'aura pas été réduit à ce taux.

A vrai dire, les clauses ci-dessus ne sont pas nouvelles. Elles existaient déjà dans les lois des 23 janvier 1873 et 17 juillet 1880, à l'égard desquelles on n'avait eu qu'un tort, c'était de ne pas les appliquer. Ainsi, l'article 9 de la loi nouvelle ne fait que rééditer textuellement l'art. 9 de la loi de 1880, ainsi conçu : « Les maires pourront, les conseils municipaux entendus, prendre des arrêtés pour déterminer, sans préjudice des droits acquis, les distances auxquelles les cafés ou débits de boissons ne pourront être établis autour des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, des écoles publiques, etc. »

Ce n'était donc pas un texte législatif qui, à l'heure actuelle, était surtout nécessaire, c'était tout simplement la mise en vigueur de ceux déjà existants. Il est regrettable que ceux-ci soient demeurés si longtemps lettre morte, et que les municipalités aient ignoré en aussi grand nombre des dispositions qui auraient pu donner des résultats si appréciables au point de vue de la santé et de la vigueur de la nation.

L'application de cette réglementation apparaît vraiment comme un remède *in extremis*, en ce moment où l'on vient de publier le désolant résultat des statistiques de la natalité en France. Le chiffre des naissances de l'année dernière est le plus bas qui ait jamais été constaté depuis que la statistique existe, c'est-à-dire depuis plus de cent ans. Tandis que les autres puissances voient s'accroître dans des proportions constantes le chiffre de leur population, l'excédent en France des naissances sur les décès est à peu près nul.

Or, on a maintes fois démontré que l'abus de l'alcool est le principal agent de cette dégénérescence de la race. Non seulement l'alcool ravale l'individu au rang de la brute et le conduit à la folie ou au crime, mais encore il attaque sa descendance et, par l'hérédité, débilite à jamais les générations futures. Qu'y a-t-il de plus lamentable que la famille d'un alcoolique, où malformations, scrofules, rachitisme, débilité mentale, épilepsie, mauvais instincts, sont la régie presque absolue ?

Un document officiel, publié par le ministère du Travail, montre encore que 14 0/0 des aliénés sont des alcooliques chez lesquels l'aliénation mentale a eu pour cause exclusive l'intoxication alcoolique.

Combien de misérables familles d'ouvriers tombent ainsi à la misère et au vice parce que le père, la mère même, fréquentent les cabarets, où ils perdent avec la santé tout sentiment de dignité et d'honneur ! Il existe dans certaines villes ouvrières une telle profusion de débits de boissons, principalement à l'entour des usines, aux portes des casernes, etc., qu'il ne reste plus de place pour les autres commerces. L'occasion fait le larron, dit-on ; de même, le cabaret fait l'ivrogne, et beaucoup de pères de famille seraient bons ouvriers et rentreraient chez eux le soir, s'ils ne rencontraient sur le chemin la tentation de cent portes ouvertes où, pour quelques sous, ils auront le droit de s'empoisonner.

On pouvait espérer que le Congrès des Débitants de France, qui vient de se réunir à Paris, aurait eu conscience du devoir patriotique qui lui incombait, et se serait prononcé en faveur de la réglementation. Les débitants actuels ont tout à gagner à la diminution d'une concurrence exagérée qui pousse chacun d'eux à vendre des poisons à vil prix, pour y trouver quand même bénéfice.

Au contraire, les débitants ont cru devoir se prononcer, à vingt voix de majorité, contre la limitation du nombre des débits, mettant ainsi l'opinion publique tout entière contre leur corporation.

Il faut souhaiter que cette décision n'influera en rien sur le vote du Parlement, et que nous aurons sous peu l'espoir de voir le nombre des débits de tord-boyaux et de casse-gueule, notablement réduit. Il faut souhaiter surtout que, contrairement à ce qui a été fait après les lois de 1873 et 1880, on ne se contente pas de voter un texte législatif pour qu'il tombe dans l'oubli, mais qu'on tiendra la main à ce que les municipalités, la police, et au besoin la justice exigent son exécution intégrale et sans compromis.

J. SOLEIL.

Propos d'un Bastiais

Le Libeccio

Le libeccio a bien soufflé, la nuit dernière, nous pouvons le dire, nous le sentons encore sur notre ville avec une violence inouïe ; il est venu purifier l'air empesté de nos boulevards et emporter en tourbillons tous les remugles lointains les immondices et les miasmes que notre aimable entrepreneur du balayage a soigné à entretenir dans les coins des rues.

Bravo ! monsieur Libeccio ! Les Bastiais n'ont qu'à vous remercier de venir de temps en temps remplacer ces flegmatiques balayeurs, qui se soucient fort peu des nombreuses contraventions dressées contre le zélé entrepreneur ne se donnent pas beaucoup de peine pour débarrasser nos rues des immondices qui les encombrent.

Mais s'il y a un Bastiais qui devrait vous être reconnaissant c'est l'entrepreneur lui même ; le voilà pour quelques jours à l'abri des contraventions qui l'assaillaient régulièrement.

La ville est propre à ravir les yeux les plus délicats ; seules les feuilles des arbres que le vent a fait tomber jonchent nos boulevards, formant un tapis jaune qui n'a rien de repoussant.

On respire enfin ! Le libeccio nous a aussi redonné notre ciel bleu, en chassant de nos parages les nuages gris qui désolaient car nous une plus jolie et désirable.

Jamais je ne me plaindrai du libeccio ; c'est lui qui nous donne de temps à autre l'occasion de respirer un air pur et vivifiant ; je préfère encore entendre pendant la nuit ses hurlements sinistres, je préfère avoir trembler les maisons et tomber lugubrement les cloches des chapelles de la ville, que d'apercevoir sous ceux au bord des trottoirs, et à 9 heures du matin, des tas de saletés dans les émanations rendent irrespirable l'atmosphère de notre ville.

Au Libeccio le grand entrepreneur du balayage, merci !

A'SYEOT.

TABLEAU D'HONNEUR

Depuis quelques années, la lutte se poursuit vigoureusement, en France, contre l'alcoolisme. C'est, il est vrai un fléau terriblement tenace, et il faudra du temps pour en venir à bout. Nous descendons tous, plus ou moins, de ce peu vénérable père Noé que ses fils durent jadis obliger de couvrir pieusement d'un manteau. Encore, son cas n'était-il pas si grave, car il ne s'était enivré que dans les vignes du Seigneur, lesquelles, assurément, n'étaient pas frelatées comme celles d'aujourd'hui. S'il avait vécu de notre temps, ses habitudes d'ébriété auraient eu de plus fâcheuses conséquences, et il eût sans doute augmenté la liste de ces dégénérés ou de ces irresponsables que l'alcool — le seul poison qui soit à la portée de tout le monde ! — conduit, chaque jour, au crime ou à la folie.

La nomenclature en est longue, et la statistique est là pour l'établir. Aussi ne saurait-on trop féliciter les braves gens, les bons citoyens qui, à ce mal effroyable, ont essayé d'apporter un remède. Des sociétés se sont formées qui ont trouvé un appui immédiat au Parlement et dans la presse, et l'une d'elles, la plus importante assurément, la *Ligue nationale contre l'alcoolisme*, vient de tenir — en pleine Sorbonne, s'il vous plaît ! — une magnifique réunion où elle a pu, à bon droit, s'enorgueillir des résultats obtenus. Le palmarès annuel les proclame fièrement : la Ligue compte à cette heure 1 835 sections ; elle comprend 65.000 membres, et elle a déjà préservé 45.000 enfants de l'alcool. On conçoit qu'elle fasse sonner bien haut de pareils chiffres, et qu'ils lui aient valu les applaudissements enthousiastes du public nombreux qui se pressait, dimanche, à l'amphithéâtre Richelieu.

La séance était présidée par M. Charles Dupuy, ancien président du conseil, et président du groupe antialcoolique du Sénat. C'était déjà pour moi une raison d'en parler avec sympathie, car nous considérons, en Corse, M. Charles Dupuy comme étant un peu des nôtres, il a été, en effet, vice recteur dans le département et c'est là qu'il s'est marié. Lui même, je le sait, a gardé le meilleur souvenir de ces années passées, et il revendique à bon droit le titre de Corse d'adoption qu'il a largement acquis parmi nous. C'est donc toujours avec un affectueux intérêt que l'on suivra, dans l'île, la marche si mesurée et si droite de sa carrière, et que l'on s'associera aux généreuses et robustes initiatives que cet homme de bon sens et de décision sait, quand il le faut, prendre et mener à bien.

Mais c'est à d'autres titres encore que cette séance est, pour nos compatriotes de Corse, tout à fait digne d'attention et qu'elle mérite une mention spéciale dans les colonnes du « Petit Marseillais, » organe si répandu dans le département. Il ne s'agissait pas seulement, en effet dans cette solennelle réunion, de prononcer des discours et de se décerner des félicitations mutuelles. Il y avait aussi de louables efforts à récompenser, des actes de propagande à enregistrer et des distinctions à conférer — diplômes d'honneur, médailles d'argent, médailles de bronze ou mentions honorables, — aux devoués adhérents, aux si actifs et zélés propagateurs qui, dans les villes comme dans les villages, chez eux et hors de chez eux, dans toutes les régions et dans tous les milieux, prêchent d'exemple et ne signalent non seulement par l'observation très rigoureuse de leurs théories, mais aussi par l'ardeur et l'efficacité de leur prosélytisme. On publiait, en somme, le livre d'or de la Ligue antialcoolique : or, c'est le nom d'un Corse qui est inscrit à sa première page. Sur près de deux mille recompenses réparties dans la France entière, la plus haute — le grand diplôme d'honneur, — a été décernée à M. le capitaine Donati, du 163e de ligne, à Bonifacio.

Et, comme pour prouver que le bon exemple est toujours contagieux, il se trouve que c'est aussi ce régiment qui est le plus souvent cité dans le palmarès. Car l'armée, il faut le constater avec joie, est largement représentée parmi les lauréats de la Ligue antialcoolique. Dans ce rude métier des armes, où les corvées, les fatigues et aussi les entraînements inévitables de la vie en commun, pourraient excuser parfois de trop fréquentes visites au cabaret ou au café, on pratique la tempérance, on fait la guerre à l'alcool avec un entrain dont les résultats sont déjà fort appréciables. Sur l'ensemble des récompenses, plus des trois quarts ont été attribuées à des militaires, et vous trouverez bien juste, puisque la Corse est en tête de ce tableau d'honneur, que je cite ici ceux de ses enfants, gendarmes et soldats, qui lui valent un rang si flatteur. Ils ont d'autant plus droit à cette publicité qu'ils ne l'ont certainement pas recherchée, et qu'ils y trouveront peut-être un encouragement de plus à poursuivre leur œuvre humanitaire.

Mentionnons donc, parmi les lauréats de la Ligue, les adjudants Canazzi, Piegre et Lablande ; les sergents-majors Guerini et Guarnière ; les sergents-fourriers Casanova et Albertini ; les caporaux Carli, Pieretti, Tarbé, Vincenti, tous du 163e de ligne à Bastia ; les gendarmes Feippi, à Ajaccio ; Istria et Cisaroc, à Palneca ; Morati, à Ghisonaccia ; Garrigues, à Calvi ; l'adjudant Dapriez, à Ajaccio ; le marechal des logis Mariani, à Vico ; d'autres encore que j'oublie forcément sur cette longue liste, et qui, dignes subordonnés du vaillant capitaine Donati, ont fait applaudir, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le nom de notre Corse tempérante, abstinente et sobre C'est un mérite qui ne vaut bien qu'ailleurs, d'autant que tout le tient en une matière et que la statistique est là pour démontrer que les départements les plus sobres sont aussi les plus prodiques. Le nombre des naissances y est plus élevé, celui des décès beaucoup moindre. Il faut bonne figure dans la population, et, par là, ils ont droit à la gratitude, aux remerciements de la France qui n'aura jamais trop d'enfants pour la servir.

Maintenant, n'allez pas croire que ce grand succès va nous griser. Même au figuré, le mot sonnerait mal aux oreilles de la Ligue antialcoolique. Et puis, quoique du Midi, nous savons, en Corse, être modestes. Il ne nous en coûte pas, par exemple, de reconnaître que, dans bien d'autres départements, le funeste fléau est combattu avec la même ardeur. Que la Provence, notamment, soit heureuse : en parcourant le palmarès, j'y trouve aussi des lauréats à Marseille, à Aix, à Arles, à Avignon à Toulon, à Nice, et plus loin, du côté des Alpes, à Gap, à Digne, jusque dans les régions montagneuses où, contre les rigueurs du climat, un petit verre sera t parfois tentant. On y résiste, cependant et ce n'en est que plus méritoire Saluons donc ces braves, héros du chaque jour, qui luttent si intrépidement sur un champ de bataille où tombent, en temps de paix, plus de victimes que n'en fera jamais la plus cruelle et la plus désastreuse des guerres !.

EMMANUEL ARÈNE.

(Petit Marseillais).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 déc., à 3 heures

La Garde de Paris allégro	Pironelle.
Les Noces de Figaro, fant.,	Mozart.
Les Plages de l'Océan, valse,	Chic.
Hercolanum, fantaisie,	David.
Cavatine, solo de pistons,	Rosetal.

Le Chef de musique, X. LAURES.

AUTOUR DE L'HOSPICE

Par suite du transfert de l'hôpital civil dans l'ancien établissement des Religieuses de Saint-Joseph, sur la route de Saint-Florent, la Ville va pouvoir disposer des vastes locaux dont elle avait cédé provisoirement la jouissance à l'administration charitable. On se préoccupe déjà et avec raison de l'affectation qui leur sera réservée.

Nous croyons que la Ville devrait y installer les classes communales de filles. Elle réaliserait ainsi une très grande économie, puisqu'elle n'aurait à supporter que les frais d'appropriation et d'installation ; les mattresses seraient parfaitement logées ; en outre, elle diminuerait ses dépenses de l'instruction publique d'environ 5.000 francs, par la suppression d'une partie des loyers des locaux actuels et des indemnités de logement aux institutrices.

Si nous demandons que l'on s'occupe avant tout des écoles de filles, c'est que les locaux actuels qui leur sont affectés sont dépourvus de cours, et que nos fillettes sont obligées de prendre la récréation dans leur salle de classe, ce qui est loin d'une bonne hygiène. Les écoles de garçons ne sont pas mieux appropriées à ce point de vue, mais ces enfants peuvent sans trop d'inconvénients et faute

de mieux, prendre leur récréation sur les places avoisinantes.

En installant les écoles de filles dans cet établissement on se conformera en même temps aux clauses de l'acte de vente, qui porte que ces locaux ont été cédés pour l'installation des écoles primaires de filles.

Ce que disent les Journaux

Le Rappel

A propos de « Patrie. »

Dit ce qui est exact, que nous n'avons, en somme, qu'à déplorer une perte purement matérielle :

« Au bout du compte, nous en serons quittes pour une perte matérielle. Le ballon n'a pas emporté avec lui les plans de l'ingénieur. Mais il faudra s'assurer que les aéronautes auxquels on confiera le dirigeable destiné à remplacer le *Patrie* ont un peu de poigne. Avec des engins contondants et difficiles à stabiliser, il ne faut pas jouer comme le bébé maladroit à qui on donne un ballonnet de deux sous et qui a chu tout de suite la ficelle. »

Le Gaulois

A propos du Maroc.

M. L. Desmoulins semble craindre la guerre religieuse au Maroc :

« Les Mahométans ont une religion à laquelle ils sont passionnément attachés, c'est leur supériorité sur les républicains de France. Nous disons : leur supériorité, parce qu'à tout prendre une religion, fût-elle mauvaise, est toujours préférable à l'athéisme que professent officiellement les maîtres de notre pays. Les Marocains ont donc conservé cet idéal que la République radicale a chez nous aboli; ils se feront tuer pour la gloire du prophète, parce qu'ils leurs yeux la mort n'est que le passage à une vie meilleure. La guerre religieuse en Afrique serait pour nous une complication d'autant plus redoutables ; revenons donc le plus tôt qu'il nous sera possible au rôle historique que reconnaîtrait l'Allemagne si nous l'abandonnions, rôle que nous ont tracé François Ier, Louis XIV et les deux Napoléon. »

La Petite République

S'indigne de la campagne de presse menée en Allemagne, et même en France, contre l'attitude de notre gouvernement au Maroc :

« C'est le gouvernement français qui a soulevé les Beni Snassen; n'est grâce à lui que ces Marocains turbulents ont passé la frontière algérienne, livré à nos troupes des combats meurtriers et préparé la guerre sainte contre les « roumis » ; de vilies affirmations s'imprimeut sérieusement dans des journaux allemands, et même — coïncidence pénible — dans quelques journaux français. Pas plus tard qu'hier, l'ofticieuse « Gazette de l'Allemagne du Nord » tançait d'hypocrite l'attitude de la France à l'égard des puissances ; les assurances de notre gouvernement, notre mission à Rabat, tout cela, disait le journal allemand, n'étaient que des fumées, car « la diplomatie française savait très bien que les Beni Snassen ne tarderaient pas à fournir l'occasion d'agir. »

COUR D'ASSISES

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 4 décembre 1907

Drame passionnel

Meurtre

L'accusé est un jeune homme de 26 ans. Il paraît accablé sous le poids de son crime. Il porte au visage les traces d'une horrible blessure. On sait, en effet, qu'après avoir donné la mort à la femme qu'il aimait, Mastini a voulu se donner la mort. Il a mis son fusil, et a appliqué les canons sous le menton et a fait feu. Une balle lui a déchiré le menton. Son état paraissait désespéré. Pendant de longs mois les docteurs l'ont disputé à la mort. Il est enfin guéri et il vient répondre de son crime devant la Cour d'assises.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Mastini Antoine-Simon, 26 ans, berger, corrinsulti, depuis 3 ans environ, la jeune Rapale Magdeleine âgée de 18 ans, tous deux demeurant à Ornata di Nonza. La jeune fille, parfaitement honnête, partageait les sentiments de son admirateur. Une correspondance régulière et suivie s'était établie entr'eux durant une absence prolongée du jeune homme et d'ailleurs Magdeleine avait déclaré à diverses personnes qu'elle aimait Mastini et qu'elle aurait préféré mourir que de l'abandonner. Vers le fin du mois 1907 Mastini demanda la main de la jeune fille et sa demande fut agréée. Dès lors il allait voir tous les soirs sa fiancée en famille. Le jeune homme ne tarda pas à la presser de fixer l'époque du mariage. Magdeleine désirait attendre une lettre d'un de ses frères habitant l'Amérique. Elle ajoutait d'ailleurs que quoique fut le sens de cette lettre, le mariage se ferait bientôt. Les protestations d'attachement prodiguées à Mastini n'avaient pas calmé son impatience. Bien que sa mère elle-même l'eut engagé à retarder son mariage à cause d'un deuil récent, le jeune homme avait laissé entendre à l'une de ses cousines qu'il n'hésiterait pas à abréger sa fiancée. Le samedi 6 juillet Magdeleine Rapale s'était rendue avec les sœurs Marcandani ses cousines à Campiluri, propriété appartenant à la famille Mastini pour y recueillir de la verdure. Ayant appris qu'elles étaient là Mastini vint les rejoindre, travailla quelques moments avec Magdeleine puis les invita à déjeuner avec les demoiselles Fraticelli à la bergerie de Chiova. Le lendemain dès la soirée, Magdeleine revint à Campiluri avec les sœurs Fraticelli. Mastini n'y trouvait avec son troupeau de chèvres. Il aida Magdeleine à attacher son fagot de verdure liant et s'amusant avec elle. Pressées de rentrer ses amies l'appelèrent à diverses reprises et comme elle tardait les Fraticelli se mirent en route après avoir constaté que Mastini l'aidait à charger son fagot. Toussaints Fraticelli vit même tomber en fagot mais ne put se rendre compte de ce qui se passait entre les deux fiancés que cachaient à sa vue de hautes fougères. Les Fraticelli avaient parcouru une courte distance lorsqu'un coup de feu retentit suivi aussitôt d'un cri de détresse poussé par Magdeleine. Toussaints rebroussa chemin pour répondre à son appel mais lorsqu'elle arriva sur les lieux et qu'elle voulut s'approcher, Mastini lui intima l'ordre de s'éloigner en braquant sur elle son fusil. Quelques instants après seulement Mastini étant parti, Toussaints put revenir avec sa sœur et constater que leur amie gisait inanimée couchée sur le dos et en partie cachée par son fagot. L'infortunée jeune fille avait été blessée à la région dorsale droite à hauteur de la troisième vertèbre par quatre projectiles qui suivant le même trajet avaient lésé le poumon et occasionné une mort presque instantanée. Les deux bras, les poignets et les mains de la victime présentaient des ecchymoses, des érafleures et des traces de coups d'ongles prouvées avant la mort. Son crime consommé Mastini ressemblait son troupeau pour le ramener à la bergerie puis tentait de se suicider en déchargeant le deuxième canon de son arme sous son menton. Conduit à l'hôpital Civil de Bastia il a pu en sortir le 18 septembre suivant. Il reconnaît le meurtre, mais prétend avoir commis ce crime parce que les parents de sa fiancée l'avaient éconduit et qu'elle même lui avait témoigné un certain dédain par son attitude et ses chansons. Il résulte au contraire des éléments de la procédure et des constatations matérielles qu'il a agi sous l'empire d'un sentiment de vengeance résultant de ce que sa fiancée opposait un refus irrévocable à ses instances et à ses violentes entreprises.

⁂

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Mes S. Moretti et H. de Montera junior présentent plaue en banc de la défense.

Interrogatoire

Mastini dit qu'il aimait Mlle Rapale. Celle ci, après avoir rompu le mariage projeté, se moquait de lui, ricanait, frondonnait à ses oreilles une chanson dont le refrain disait : « Il faut nous séparer », alors il a perdu la tête, il a fait feu sur sa fiancée qui est tombée en criant : « Qu'on m'a fait. Malgré ce que je t'ai dit, je t'aurais épousé ». Il a alors déchargé sur lui le canon de son fusil.

Audition des Témoins

Le père et la mère de l'infortunée victime déclarent que leur fille était fiancée à l'accusé. Le mariage devait avoir lieu bientôt. Ils ignorent quel mobile peut avoir armé le bras de cet homme.

Après ces deux dépositions Me de Carafla demande acte de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom du père de la victime.

M. le docteur Zuccarelli a fait l'autopsie du cadavre de Madeleine Rapale et prodigué des soins à l'accusé. Celui-ci a réellement voulu attenter à ses jours. Quant au cadavre il portait en dehors d'une blessure par arme à feu à la poitrine, des égratignures et des ecchymoses aux poignets et sur les bras.

Toussaints Fraticelli, cousine germaine de l'accusé, se trouvait avec Madeleine Rapale au moment où elle a reçu le mort. Dès que Madeleine aperçut son fiancé, elle s'en alla avec lui derrière une touffe de hautes fougères. A un moment donné, un coup de feu retentit, et Madeleine tomba.

Angèle Fraticelli confirme la précédente déposition.

La partie Civile

Me de Carafla demande justice au nom d'une malheureuse père.

Mastini a tué Madeleine Rapale, parce qu'elle n'a pas voulu se livrer à lui avant le mariage. Elle est morte victime de son honnêteté. C'est là un crime monstrueux que MM. les jurés puniront sévèrement.

Réquisitoire

M. l'avocat général réclame du jury un verdict impitoyable. Le crime de Mastini n'a aucune excuse. Il a immolé une jeune fille, sa fiancée, sans motif ou plutôt parce que honnête fille, elle ne voulait pas lui permettre de réclamer avant l'heure ses droits d'épouse.

Plaidoirie de Me H. de Montera junior

Me H. de Montera junior couvre, les jurés à un verdict de pitié. Mastini a agi dans un moment d'égarement et de délire.

Depuis 3 ans, Mastini n'existait que pour cette femme. Il avait placé en elle son idéal.

Croyant qu'elle l'abandonnait, parce qu'elle se moquait de lui, Mastini la supplia de revenir à lui. Elle lui répondit par des ricanements. Alors il a vu rouge, il a tué, il a voulu mourir. MM. les jurés rendront un verdict de pitié en faveur de cet homme qui a déjà trop souffert.

Plaidoirie de Me Moretti

A son tour Me Moretti vient demander l'acquittement de Mastini. C'est un crime passionnel que MM. les jurés n'ont à apprécier.

L'éloquent défenseur fait un émouvant appel à la pitié du jury. Mastini a déjà expié, son crime par la tentative de suicide et par les souffrances depuis et longtemps endurées.

Verdict

Les honorables défenseurs font poser aux jurés la question de provocation.

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Mastini est condamné à 5 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Nicolai Vincent-Augustin, retraité, demeurant à Borgo, assassinat.

Ministère public, M. Mauciil, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Carafla.

Communication

Bastia, le 3 décembre 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Nous connaissons et nous comptons sur votre grande impartialité bonté pour publier dans les colonnes de votre journal la réclamation suivante.

Un groupe de propriétaires et de locataires habitant la maison n° 28 de la rue de l'Opéra sont à se demander s'il n'existe pas un arrêté interdisant les dépôts de pétrole dans les caves des maisons ? — Si oui, pourquoi l'on en tolérerait un dans la cour du n° 28 de la rue de l'Opéra, dépôt qui n'est pas plus éloigné de cette maison que de 3 mètres environ.

Nous vous serions donc obligé, Monsieur le Directeur, de vouloir bien publier la présente réclamation pour attirer l'attention de l'autorité, afin que l'on oblige le propriétaire de ce pétrole d'établir ce dépôt ailleurs pour qu'en cas d'incendie il n'y ait pas d'accident de personnes à déplorer.

Veuillez agréer, etc.

Un groupe de propriétaires et de locataires.

Bulletin Financier

Paris, 30 novembre 1907.

Liquidation facile et marché très satisfaisant. Notre Rente, commencée à 95.70, clôture à 95.30 avec 27 centimes de report.

Les Fonds Etrangers sont en nouveau progrès. Compartiments russes très bien tenus. Nos Sociétés de Crédit sont en hausse. Le Crédit Lyonnais monte à 1.176.

Rappelons que c'est aux guichets de la Banque Transatlantique, du Crédit du Nord, du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie et au siège social de l'Energie Electrique du Nord qu'est ouverte jusqu'au 5 décembre la souscription aux obligations à 4 1/2 de 5/0 fre de notre Société, offertes à 475 fre, ce qui donne un revenu de 4.73 0/0.

Valeurs industrielles et de traction bien disposées.

La Saint Raphaël Quinquina se retrouve à 89.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia se maintiennent à 453 ; transactions des grands ports brésiliens, ce port a comme supériorité, la grande variété des produits de son exportation. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Brésil sont avantageuses à 397. L'obligation hypothécaire 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz est demandée à 431.

C'est la Société Générale Française Industrielle, 33, boulevard Haussmann, comme nous l'avons dit, qui délivre les actions de 500 frs de la Société Industrielle Gazière.

Dans le compartiment assurances, les Assurances Générales Vie sont recherchées à 29.400 frs.

Chemins français fermes.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Nouvelles Maritimes

L'Acerne et quatre torpilleurs ont appareillé ce matin.

Théâtre Saint-Gabriel

Tous les soirs, le cosmographe Farrand, matinées jeudis et dimanches à 2 heures.

Arrestations

Les nommés M. R. et S. J., sous extrait de jugement et G. J., sous contrainte par corps, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Au Port

Entrées :

Marie Sophie, brick-goélette, capitaine Guimet, venant de Cassis, avec marchandises.

La *Corsica*, capitaine Chevalley, parti pour Nice, avec passagers et marchandises.

Etat Civil

MARIAGES.

Terramani Jean-Marie, journalier et Sachi Josephine.

NAISSANCES.

Peraldi Remy-Noël.

DÉCÈS

Mariani Pascal, 23 ans, employé de commerce.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. Beaumont - F. Muffat

Ce soir, jeudi 5 décembre

La Vie de Bohème

La célèbre pièce en 5 actes de MM. H. Murger et T. Barrière

Le ballet est tenu par M. Sivvi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin : 11°, à midi : 13.5, 6 heures du soir : 12°. Maxima : 13.5 Minima : 9°.

Baromètre : 7 heures du matin, 753 mm. à midi, 754 mm. 6 heures du soir 756 mm.

Vent : Dans le matinée. N. O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages. l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 11 mm.

⁂

Insensé !

Hier, à six heures du matin, les gardes-champêtres de la commune de Bastia, ont trouvé, en faisant leur tournée, au lieu dit Passenovo, dans un petit sentier conduisant au lieu dénommé *Ordona*, un homme étendu sur le sol et paraissant dormir.

C'était un nommé X., qui avait passé la nuit dans cet endroit et ne donnait plus signe de vie.

Les gardes-champêtres demandèrent du secours et transportèrent ce malheureux dans une maison aflamée actuellement par le sieur Gladiolli, ex adjudant, lequel s'est empressé de lui donner les meilleurs soins qui l'ont rappelé à la vie.

Le bureau de l'Assistance publique a été prévenu aussitôt, et a fait transporter, par ses soins, M. X. au domicile de sa fille, à Bastia.

⁂

Conférence pédagogique

Les institutrices et les instituteurs des cantons de Bastia, Borgo, Brando et San-Martino-di-Lota, au nombre d'une cinquaine environ, ont assisté, jeudi dernier, à la conférence pédagogique faite par M. Cachard, inspecteur primaire à Bastia.

Le sujet de la Conférence était : « Du mobilier scolaire et de la décoration des classes ».

Pendant plus de deux heures, M. Cachard a eu intéressant son personnel qui l'a écouté avec une attention des plus soutenues.

M. l'inspecteur a parlé d'abord de la décoration des classes ; il en a fait toucher les multiples avantages quand elle est faite avec goût et méthode.

Puis il a montré par quels moyens, aussi simples qu'ingénieux, on pouvait se procurer soi-même les divers objets du compendium métrique et du matériel scolaire.

« Je serais satisfait, a-t-il dit en terminant, si, après cette conférence, chacun de vous peut se dire : « Je ne peux pas tout, certes, mais je dois bien quelque chose ».

La conférence de Bastia, la plus importante de toutes par le nombre des auditeurs qui y ont assisté, a clôturé la série des conférences de l'année scolaire.

Nous souhaitons que nos instituteurs et institutrices en retirent tout le profit dont ils sont capables.

Etat-Civil

NAISSANCES

Bellini Paul-François, cocher, et Mangini Elisabeth, ménagère.

Lorenzetti Dominique, cocher, et Albertini Théodora.

NAISSANCES

Guimard Virginie-Henriette. — Filippi Hélène. — Paul Pierre.

DÉCÈS

Crucioni Mathilde, célibataire, 34 ans.

Biggi Jacques, maçon, veuf, 73 ans.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir jeudi, à 8 heures, place Caletta.

LE SYNDICAT DES OUVRIERS BOULANGERS prévient Messieurs les patrons qu'aucune exception au repos collectif que plusieurs patrons ont fait abus en faisant travailler leurs ouvriers le dimanche.

Tous contrevenant à la loi sur le repos hebdomadaire sera puni conformément aux articles 13, 14 et 15.

Le président, T. ERMINY.

SYNDICAT DES BERGERS. — Tous les bergers de l'arrondissement de Bastia, syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 8 du courant, à midi, sous la présidence de M. Joseph Ajaccio, avocat-conseil du Syndicat.

Ordre du jour : Formation du bureau. — Admission de nouveaux membres.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Soliva ; M. Christophe Soliva ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean SOLIVA

Commis des Services Civils (Indo-Chine)

leur fils et frère, décédé à Tourane, le 30 novembre.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera dite en l'oratoire de la Miséricorde, jeudi, 5 du courant, à 10 heures du matin, pour le repos de l'âme de

M. Joseph-Marie Moretti

Capitaine en retraite

Chevalier de la Légion d'honneur

La famille y assistera.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00671

BOURSE DE PARIS

	3 déc.	4 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	95.30	95 50
— de 3 0/0 amortis.	95.75	96.20
	ex-coupon.	

DUEL
Bernstein-Natanson

La direction du combat est confiée à M. Emmanuel Arène.

Paris, 4 décembre.

M. Henry Bernstein, l'auteur dramatique bien connu, s'étant jugé offensé par un article paru sous la signature de M. Thadée Natanson, publiciste, a prié deux de ses amis, MM. Emmanuel Arène, sénateur de la Corse, et Robert de Flers d'aller demander à M. Thadée Natanson rétractation ou réparation par les armes.

Ce dernier a mis aussitôt les témoins de M. Henry Bernstein en rapport avec deux de ses amis : M. Tristan Bernard et Pierre Veber.

Les quatre témoins ont jugé, d'un commun accord, qu'une rencontre était inévitable.

L'arme choisie était l'épée de combat, avec gant de ville.

Conformément à la décision des quatre témoins, la rencontre a eu lieu ce matin, dans les environs de Paris.

La direction du combat a été confiée à M. Emmanuel Arène.

Les deux adversaires se sont attaqués vivement à trois reprises différentes.

A la quatrième reprise, Henry Bernstein a été atteint au bras d'une blessure assez pénétrante, qui le mettait en état d'infériorité évidente.

Les témoins ont aussitôt arrêté le combat, déclarant l'honneur satisfait.

La blessure de M. Bernstein a été soignée immédiatement par les médecins qui assistaient à la rencontre. Quoique assez profonde, cette blessure ne présente aucune gravité.

Les deux adversaires se sont réconciliés sur le terrain.

Le Crime de Monte-Carlo
L'Heure de la Justice

Violette Goold est condamnée à mort

Vere Goold est condamné

AUX TRAVAUX FORCÉS A PERPÉTUITÉ

Nouzon, le 4 Décembre.

Le dernier acte de la sanglante tragédie de l'avenue des Fleurs s'est déroulé aujourd'hui dans la petite salle du Palais de Justice de Monaco, sous la présidence de M. le baron de Rolland, qui est un des jurisconsultes les plus éminents de notre époque.

L'audience est ouverte à 9 heures du matin.

Après l'audition des derniers témoins, le président donne la parole M. l'avocat général Allain, pour son réquisitoire.

Le réquisitoire

L'organe de l'accusation est un orateur à la phrase incisive, claire, au verbe chaud et vibrant. Avocat général à Poitiers, M. Allain a été nommé récemment à Monaco ; il a pris aujourd'hui son premier contact avec la Principauté.

M. Allain, qui est aussi un jurisconsulte distingué, a prononcé un bien remarquable réquisitoire.

L'honorable organe du ministère public a châtié, comme il le méritait cet ignoble Vere Goold, qui n'a pas hésité à assassiner, puis dépecer la malheureuse Emma Levin.

S'adressant à l'horrible mégère, le principal auteur de ce lâche assassinat, M. l'avocat général s'écrie : « Si un même crime pouvait être puni de deux condamnations à mort, Violette Goold, vous les auriez méritées toutes deux. »

M. Allain requiert, en terminant, la peine capitale contre les deux accusés.

« Associés dans le crime, dit-il, ils doivent l'être également dans l'expiation. »

L'audience est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Audience de l'après-midi

Les Plaidoiries

L'audience est ouverte à 2 heures.

Le président donne la parole à Me Lucien Barbarin, défenseur de Violette Goold.

Me Barbarin, qui occupe l'une des premières places du barreau monégasque, a assumé une lourde charge ; il s'en acquitte, cependant, d'une manière remarquable.

La parole est ensuite donnée à Me Küneman, qui présente la défense de Vere Goold ; orateur très brillant, sa phrase est chaude comme son teint. Me Kuneman demande un châtiment atténué.

Après les deux plaidoiries, le tribunal s'est retiré dans la chambre de ses délibérations.

Le tribunal entre ensuite en séance et le président donne lecture du jugement.

La condamnation

Violette Girodin, épouse Goold, est condamnée à la peine de mort.

Vere Goold est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Les Ecumeurs de trains

Nouvelle arrestation

Paris, 4 décembre.

La police parisienne vient de faire un nouveau coup de maître.

Elle a capturé, dans des circonstances particulièrement heureuses, un apache dangereux, Théodore Charles, l'un des complices du bandit qui dirigea l'expédition contre l'express de Toulouse-Montauban-Paris.

EN ANGLETERRE

Terrible accident de chemin de fer

Sept ouvriers tués

Londres, 4 décembre.

Plusieurs ouvriers travaillaient sur la voie ferrée, près de Glasgow, lorsqu'une locomotive, lancée à toute vitesse, vint à passer.

L'alarme fut aussitôt donnée, mais sept ouvriers ne purent éviter la locomotive et furent écrasés.

Postes et Télégraphes

Paris, 4 décembre.

Le sergent Versini, du 44e rég. d'infanterie, et le sergent Raffini, du 11e bataillon de chasseurs ont été nommés facteurs des postes.

NOS DIRIGEABLES

La Patrie

L'aéronat militaire aurait atterri en Irlande

Paris, 4 décembre.

Au ministère de la Guerre, on est toujours sans nouvel es du dirigeable *Patrie*.

L'agence *Central News* de Londres annonce qu'un ballon a été retrouvé près de Belfast, et que tout porte à croire que ce soit le *Patrie*.

Second télégramme

Paris, 4 décembre.

L'agence *Central News* publie un second télégramme disant que le *Patrie*, après avoir perdu ses deux hélices, est reparti sur le golfe de Belfast, et s'est perdu dans la direction du Nord.

DANS LE VAR

VIOLENTS OURAGANS

La plaine de Fréjus dévastée par la grêle

Toulon, 4 décembre.

De violents ouragans se sont déchaînés sur toute la côte méditerranéenne ; le département du Var a été particulièrement éprouvé.

La plaine de Fréjus a été dévastée par une pluie de grelons pesant plus de cent grammes.

Presque tout le département disparaît sous une couche de grêle de plus de vingt centimètres.

Les dégâts sont énormes, ils atteignent un chiffre considérable.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Création de deux nouveaux corps d'armée en Algérie

Paris, 4 décembre.

On annonce que le gouvernement étudie la création de deux nouveaux corps d'armée, en Algérie.

Ces corps d'armée seraient à l'effectif de cent mille hommes chacun ; ils seraient formés avec les arabes d'Algérie qui seraient soumis au service obligatoire.

A la frontière Algéro-Marocaine

Attaque d'un convoi

Un soldat tué

Oran, 4 décembre.

Un petit convoi, composé d'arabes et conduit par un soldat du train des Equipages militaires, nommé Doucet, a été surpris par un groupe de Marocains, à quelques kilomètres de Bal-El-Assa.

Le soldat du train a été tué.

Les arabes se sont enfuis.

CASABLANCA

Calme complet

(Télégrammes officiels)

Paris, 4 décembre.

D'après les télégrammes, reçus aujourd'hui du contre-amiral Philibert et du général Drude, la tranquillité régnerait à Casablanca.

Les reconnaissances n'ont signalé la présence d'aucun rebelle dans un rayon de plusieurs kilomètres.

EXPLOSION d'une locomotive

Deux hommes tués et cinq blessés

Saint-Quentin, 4 décembre.

Une locomotive qui manœuvrait dans la gare de Bertry a, tout à coup, fait explosion.

Le mécanicien et un chauffeur ont été tués sur le coup.

Le chef de train a été grièvement blessé, quatre autres employés de la Compagnie ont rapporté des blessures légères.

Des secours ont été organisés immédiatement.

Une enquête est ouverte.

AUX ÉTATS-UNIS

RAPPEL de l'ambassadeur du Japon

Grand émoi

New-York, 4 décembre.

L'ambassadeur du Japon à Washington, ayant été rappelé à Tokio, cette nouvelle cause un grand émoi dans les milieux diplomatiques.

Les relations des Etats-Unis et du Japon étant assez tendues, on croit à une rupture de relations et des bruits de guerre commencent à courir.

L'ambassadeur du Japon, interviewé, a déclaré que son départ était tout naturel, qu'il ne pouvait donner lieu à aucune équivoque, puisqu'il allait entretenir son gouvernement de certaines difficultés qui existent actuellement entre les Américains et les Japonais.

« Ces difficultés, dit-il, seront vite aplanies par la bonne volonté que mettent les deux gouvernements à se rapprocher l'un de l'autre.

EN RUSSIE

ATTENTAT contre le gouverneur de Moscou

Saint-Pétersbourg, 4 décembre.

Un attentat a été commis aujourd'hui contre le gouverneur de Moscou.

Une femme jeta une bombe sur le passage de la voiture du gouverneur.

Par un hasard providentiel, le gouverneur, qui était dans la voiture, n'a rapporté que des blessures insignifiantes.

Malheureusement le cocher fut tué sur le coup, et les chevaux eut été affreusement mutilés.

La voiture a été réduite en miettes.

L'auteur de ce lâche attentat a été aussitôt arrêté.

Cette malheureuse femme, qui n'a fait qu'exécuter les ordres du Comité révolutionnaire, s'est blessée grièvement ; elle a été transportée mourante à l'hôpital.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Crupi
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de la Guerre.

M. Contant

député socialiste révolutionnaire de la Seine, monte à la tribune et prononce un long discours demandant un relèvement de onze millions pour permettre de distribuer à chaque repas un litre de vin à nos soldats et aux marins de notre flotte.

M. Caillaux

ministre des finances, que le relèvement de onze millions fait sursauter sur son banc, remplace l'orateur à la tribune et dit que, malgré toute la sollicitude qu'il faut témoigner à nos soldats et à nos marins, il est impossible de pouvoir grever le budget d'une somme pareille.

Plusieurs députés prennent part, de leurs bancs, à la discussion et la chambre adopte finalement sur ce chapitre un relèvement de crédit de un million.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre continue la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Elle adopte un projet de loi invitant le gouvernement à porter à cent francs, au prochain budget, la pension annuelle des anciens militaires ayant accompli quatorze années de service antérieurement à la loi militaire de 1881.

On passe ensuite à la discussion des articles qui sont successivement mis aux voix et adoptés avec quelques légères modifications.

Les chapitres concernant les troupes coloniales ont été réservés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

VENTE de vignes américaines greffées 110 fr. le mille, Rupestris greffés à 25 fr. le mille et Riparia Grafes de Montpellier à 20 fr. le mille.
S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, Chiosello, près Borgo.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 338 VENDREDI 6 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00672

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Nicolas
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 52 m. — Coucher, 3 h. 56m.
Premier quart., le 11 Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Saint Ambroise

5 DECEMBRE

Nos Routes

Sous ce titre, il y a quelque temps déjà, nous avons signalé ici l'état lamentable de nos voies de communications de l'intérieur de l'Ile.

Nous nous étions même proposé de mener une campagne suivie à ce sujet. Seulement notre plume resta dans l'encrier lorsque des amis autorisés et expérimentés nous firent quelques sérieuses observations.

Leurs arguments irréfutables viennent d'être hautement corroborés par le récent débat qui s'est déroulé à la Chambre à l'occasion de la discussion du budget du ministère des Travaux publics.

Nous sommes obligé de reconnaître — et nous le faisons volontiers — que les agents des Ponts et Chaussées de notre département ne sont nullement responsables d'un état de choses commun à tous les départements français.

Nous pensions à tort que nos routes étaient négligées par suite d'un sans-gêne inexplicable. Nous avions résolu de traduire impartialement les doléances publiques et de fixer les responsabilités sans ménagements et sans hésitations. Hélas, aujourd'hui, après la lecture du *Journal Officiel*, il ne nous reste qu'à remercier les amis qui ont arrêté à son début notre élan de patriotique indignation.

Les routes sont dans un état pitoyable, paraît-il, dans tous les départements, et le ministre des Travaux publics, répondant, du haut de la tribune, aux légitimes protestations de quelques représentants du peuple, a promis de consacrer à la réfection des chemins carrossables toutes les sommes dont il pourra disposer.

En effet, nos renseignements nous permettent d'affirmer que M. Reuss a fait une tournée générale et qu'il est décidé à agir de toute son autorité auprès du ministre compétent, afin d'attirer sur notre département la plus large part de la sollicitude gouvernementale.

D'un autre côté, dans l'arrondissement de Sartene — dont nous nous étions occupé lors de notre premier article — il y a déjà des améliorations sensibles. M. Leonetti a activé les travaux d'empierrements dont l'urgence était indiscutable, et les populations ne cachent pas leur satisfaction. A notre tour, nous sommes heureux de traduire la gratitude du public en cette circonstance et de nous réjouir en même temps de l'occasion qui nous est offerte cette fois de faire non des critiques — ce qui est souvent pénible — mais des éloges.

Le *Petit Bastiais* a cru faire son devoir lorsqu'au cours de l'été dernier il jeta un cri d'alarme ; aussi a-t-il à cœur aujourd'hui de rendre hommage à des fonctionnaires qui ont fait preuve d'activité et de zèle. Nous espérons même que M. l'Ingénieur en chef et ses collaborateurs nous forceront désormais très souvent à leur renouveler nos félicitations.

Pour le moment, en terminant, supplions-les de continuer leurs efforts en vue de donner à nos populations déjà trop malheureuses des moyens de communications au moins convenables.

A.-J. DE LA COLLETTA.

Propos d'un Bastiais

Tapage nocturne

Jadis ... on se donnait la peine de construire un navire ou de dresser jadis contre eux qui, à une heure avancée de la nuit, se permettaient de chahuter, de troubler le repos des habitants, par des cris des chants, des disputes. Depuis ... cela ne se fait plus ; pourquoi vouloir empêcher les noctambules de s'amuser la nuit ; après tout, s'il y a des personnes qui aiment dormir le jour et courir la nuit, a-t-on le droit de les en empêcher ? Voilà sans doute le raisonnement que se font nos agents, à en juger par la liberté complète dont jouissent les noctambules taquineurs.

L'habitants du quartier de la Miséricorde se plaignent de ce que tous les soirs ou à peu près, vers dix heures et demie, une bande de désœuvrés descendant la rue en poussant des hurlements de bêtes fauves, en aquatiquant entre eux de façon à réveiller tout le voisinage, et en chantant à tue-tête. Et encore ces beaux vitupérateurs, craignant de ne pas réveiller par ces seuls moyens à intervalles le sommeil de quelque malheureux endormi trop profondément, ont imaginé un nouveau système de tapage.

Tout en criant, ils roulent à grand fracas, sur le trottoir, des blocs de pierre énormes, qui font un tonnerre un bruit d'enfer. De cette façon, ils n'ont rien à craindre de l'intervention de tous ceux qui dorment dans les environs.

Demandez aux agents pourquoi ils laissent ces abus, ils vous répondront qu'ils ne peuvent pas être partout à la fois et que lorsqu'ils sont loin d'ouvrir dans ce quartier, ils n'entendent rien...

Il n'est de pire sourd que celui qui ne veut entendre, dit un vieux proverbe.

A SUIVRE.

Les Provenances de Porto-Rico

Administration des Douanes

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, Bastia.

Monsieur le Président,

Comme suite à mes précédentes communications, j'ai l'honneur de vous informer qu'une décision ministérielle maintient le bénéfice du tarif minimum aux denrées coloniales originaires de Porto-Rico.

La durée de cette nouvelle prorogation sera incessamment fixée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Receveur principal des Douanes,
PH. ALBERNI.

LA SAINTE-BARBE

Comment Sainte-Barbe, cette martyre parfaitement authentique devenue la patronne de tous ceux qui vivent dans le feu ou sous sa menace, des mineurs toujours à la merci d'un coup de grisou, des bergers entourés de flammes, des pompiers qui maîtrisent les incendies, des canonniers qui lancent la foudre ? A bord des bateaux de guerre, la « Sainte-Barbe » est l'endroit où sont enfermées la poudre et les munitions.

L'explication n'est point facile, et même l'histoire de la Sainte nous éclairera bien imparfaitement. Je vous la donne pour ce qu'elle vaut.

C'était une jeune fille très chrétienne et mystique qui vivait à Nicomédie, sous Maximin, successeur d'Alexandre Sévère. Son père, Dioscore, qui était aussi païen qu'elle était pieuse, avait, d'autre part, des idées assez bizarres. C'est ainsi qu'il fit enfermer dans une tour afin de pouvoir mieux lui imposer comme un époux de son choix. Elle n'en résista pas moins à la volonté de son père, et, son mystérieux époux exaspéré par la solitude, elle prit la résolution de s'y vouer au Seigneur.

Et, pour consommer, elle entreprit de convertir Dioscore. Mais, heureusement attaché au culte des Dieux, il ne la mit point évangéliser, frappa sa fille, l'enferma dans un cachot obscur, puis, quelques jours plus tard, il la décapita de ses propres mains. Or, d'après la légende, la foudre tomba sur lui et le tua, au moment même où il portait à Barbe le dernier coup de hache.

Du tonnerre au canon, il y a quelque différence. Il faut, cependant, en prendre notre parti et ne pas chercher ailleurs, — car il n'en est point d'autre, — la raison pour laquelle les artilleurs ont choisi la Sainte pour patronne. L'explique qui pourra. Je ne m'en charge pas.

Une légende plus récente justifia mieux le choix des pompiers. Jugez plutôt.

Un soir de l'an 1443, une chandelle mal éteinte mit le feu à la chaumière d'un pauvre vieillard nommé Henry, qui fut roti de la tête aux pieds. Il n'eut pas mort, cependant, car, pour et sa chair fumblement en lambeaux, ses os étaient uniformément carbonisé, mais — je vous ai prévenu que je cite la légende — « il avait encore intacts, le cerveau, les yeux, le cœur et la langue. »

Son seul désespoir était de trépasser en état de péché et c'est ce qu'il exprima à Sainte-Barbe, sa patronne, en l'invoquant. Je n'ose plus prendre la responsabilité de ce qui va suivre et je reprends la citation :

« A peine eut-il achevé sa prière que la Sainte lui apparut, éteignit les globes de feu avec son manteau et, le prenant par la main, le tira de l'incendie.

« J'ai pu, lui dit-elle, obtenir que ta vie fût prolongée jusqu'à demain matin, vas te mettre en règle avec Dieu !

« Puis elle disparut. Alors, on vit cette chose singulière — ah ! certes ! — ce squelette transpirer la moitié de la consolation pour se rendre chez sa fille. Et marcher dans la maison, ses pieds lombrant en cendres. Or, la couche, il se confessa, reçut les sacrements et mourut, heureux désormais. »

Puisque Sainte-Barbe éteignit si facilement un incendie, on comprend que les pompiers aient tenu à la prendre pour patronne.

Par exemple, je ne vous dirai point pourquoi elle protège également les puisatiers et les mineurs : de mes recherches, je suis revenu bredouille.

Je dois dire, du reste, que ces corporations ne firent plus grâce la sainte, sauf en Allemagne, où, chez les mineurs elle est l'objet d'une grande vénération.

Le jour de sa fête est l'occasion d'une solennité par bonds : un autel est improvisé dans les profondeurs de la terre, les vastes galeries de la mine ruissellent de lumière, et les voûtes sont parvoisées de croix et de bannières. Les mineurs, en habits de fête, entonnent des chants religieux, puis accrochent une couronne de feuillages devant l'image de Sainte-Barbe, qui est dressée au milieu des rameaux de buis.

LOTERIE
de la **Ville de Marseille**
pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)
375.000 francs de lots
Gros Lot : **100.000 f.**
et Cent neuf autres lots espèces
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.
UN SEUL TIRAGE :
30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 franc
EN VENTE PARTOUT

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

A VENDRE
Charrettes, Landaus, Omnibus, Victorias, et autres Voitures.
S'adresser au concierge de Toga,

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.
CHOCOLAT MENIER

YEUX Les personnes atteintes de maladies, de tics, tremblements d'yeux et de paupières rouges, faiblesse et sensibilité de la vue, granulations, chute des cils, duretés, yeux tachés, brouillés, glaireux, larmoiement, rhume de cerveau, agent excellent sont invités à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME
Les personnes atteintes de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, goutte, névralgies, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud, raideurs le matin, vertiges, stase, digestions pénibles, conseillé avec sûreté les variations de la température et de l'humidité, invitées à s'adresser à l'Institut antirhumatismal, 11, rue Jacquemont, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

A LOUER
Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui exploitent des ouvriers anémiés ? le avant pour la brimaison de dents artificielles.

Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rattelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Semidei, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERIGHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE
GUÉRISON RADICALE
et rapide des Ecoulements, Cystite du Col, entorses pleurs belles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF
Dépôt dans toutes les Pharmacies et 16, Rue Vivienne, Paris.

Comment
Avec 25 Francs
On peut faire rapide FORTUNE
Ecrire à CAISSE GÉNÉRALE, 90, r. Paradis, Marseille.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Fendello-Corse, Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

57. — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VI

LES BÊTES DE RAPINE

— Toi, dit-il... toi aussi, tu me laisserais ?

— Ne suis-je pas leur mère ? . Ici, j'étais dans la joie malgré tout, car, moi, je n'ai point d'orgueil et je ne pensais guère à la position humiliante où me mettent tes bienfaits. . Je me réjouissais de vivre auprès de vous tous... Mais, puisqu'ils vont au-devant de la misère, puisqu'ils vont à la lutte âpre pour le pain quotidien, puis-je les abandonner aux découragements ? . Et lorsqu'ils rentreront dans leur logis, meurtris de cœur, fatigués de corps, ne faut-il pas qu'ils retrouvent l'amour de leur mère, qui les réconfortera pour le lendemain ?..

Il dit, faible :

— Mais je ne veux pas, je ne veux pas...

Puis il abaissa son front dans ses mains jointes et resta silencieux. Il paraissait en proie à une incertitude, à une perplexité torturante.

Le mot — le mot décisif — n'avait pas encore été dit entre eux. Chacun des deux y pensait. Aucun des deux n'osait le prononcer. Ce fut elle qui s'enhardit :

— Tu as le malheur de n'avoir point d'héritier à qui tu pourrais laisser Royaumont.. Voilà de quoi tu souffres...

— Oui, et que faire ? Que faire ?

— Tes enfants, ceux qui te manquent, ne les as-tu pas retrouvés en tes neveux ? Je l'ai déjà.. indiqué... tu juger, le seul moyen pour toi d'apaiser tes craintes de l'avenir... Au lieu de laisser la loi diviser Royaumont, alors que tu ne serais plus là, ni moi peut-être, pour y veiller, pourquoi, de ton vivant, et pendant que je suis encore là moi-même pour te donner des conseils pourquoi ne prendrais tu pas un partage ? Est ce qu'il serait vraiment divisé en Royaumont que tu aimes, si tu le remettais aux mains de mes fils ?.. Est-ce que tu ne sais pas combien ils se chérissent ?.. Ils ne se quitteront pas si Royaumont restera toujours pour eux ce qu'il a été pour toi, pour nous, pour notre famille : Mon-Royaume.

Il l'écoutait, pâle, et ne répondit rien. Partager le domaine ! Était-ce possible ?

— Pour mes fils, ils ne demandent rien, ni aujourd'hui, ni plus tard. La preuve de leur bonne foi et de leur désintéressement, tu la trouves dans leur projet de s'expatrier. Mais il faut pourtant que je le dise... Considère comme leur situation à tous deux serait changée si tu suivais mon conseil.. Lorsqu'on apprendra à quel rang tu les élèves, et que de l'humble condition où ils vivent, tu les fais monter tout à coup auprès de toi, ceux qui les ont méprisés, ceux qui ne sont révoltés, ceux qui n'ont pas voulu reconnaître le mandat qu'ils tenaient de toi, seront les premiers à faire acte de soumission .. Mes fils pourront commander et veiller efficacement aux intérêts de Royaumont, puisqu'ils seront devenus les maîtres, à l'égal de toi... Le sentiment public était contre eux. Tu le verras changer et leur être au contraire favorable. Et toi, Hubert, ton repos d'esprit sera dès lors abrégé, car tu verras, non plus au milieu de la gêne, de la contrainte, des arrière-pensées si pénibles dont notre existence était faite — tu verras au milieu de la joie de tous .. et cette joie doux bien par-dessus sur la tristesse, mon pauvre frère.

Il gardait le front dans les mains, tout accablé. Au bout d'un instant, elle lui toucha l'épaule, du bout du doigt. Il tressaillit violemment, comme s'il avait reçu un choc douloureux

— Veux-tu que je te dise à quoi tu penses ?

Il releva la tête et la regarda avec épouvante. Et cette femme, qui était le bourreau de cet homme, ajouta dans sa froide cruauté :

— Tu penses à l'enfant de ta femme, à l'enfant disparu, à l'enfant mis pendant ton mariage .. et qui n'est pas de ton sang...

— Tais-toi, tais-toi, tu me fais souffrir...

— Le chirurgien aussi fait souffrir, mais c'est pour amener la guérison .. Donc, laisse-moi poursuivre encore, laisse-moi achever tout ce que j'ai à te dire, car cet entretien, entre nous, est trop pénible pour qu'il puisse se renouveler souvent. Celui-ci doit être décisif... Et de ton côté comme du nôtre, il doit en

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER

C'est un spectacle très pittoresque et d'un effet saisissant.

ROBERT DELYS.

Ce que disent les Journaux

Le Siècle

M. Cornély constate une perpétuelle opposition entre les militaires qui protestent contre la diminution du service et les civils qui ne sont pas du même avis :

« Depuis trente-cinq ans, on dit aux populations que la défense nationale est assurée ; elles répondent : « Puisqu'elle est assurée, ne prenez les réservistes que trois semaines au lieu de quatre et les territoriaux qu'une semaine au lieu de deux. Avec infiniment de bon sens, la direction de l'infanterie s'étonne de cette attitude. On lui répond : Si l'on écoutait les militaires, nous en serions encore au service de douze ans, car ils ont dit la même chose toutes les fois qu'on a diminué le temps au service. Il est malheureux vraiment que l'électeur soit omniscient dans ces questions, où il est trop directement intéressé pour être impartial ; il ne comprendra jamais les précautions à longue portée et il imitera toujours les artilleurs de Bourges qui, habitués à vivre au milieu des obus, avaient fini par les croire inoffensifs et s'asseyaient dessus pour aller à la manœuvre. Les obus ont défait et les pauvres artilleurs ont été écrabouillés. »

L'Echo de Paris

A propos de la réélection des 28 jours.

M. Garapon perd son temps à chercher pourquoi la Chambre a rétabli les périodes de 28 jours, malgré — ou peut-être à cause de — l'avis contraire des autorités militaires :

« A une majorité énorme, à une majorité scandaleuse la Chambre a voté hier, la réduction des périodes d'instruction, malgré l'avis unanime des plus hautes autorités militaires. La Chambre précédente avait, à la veille des élections, voté la loi de deux ans sans seulement daigner consulter le conseil supérieur de la guerre. Les généraux sont des rasoirs et des gêneurs : l'incompétence parlementaire n'a évidemment qu'à faire de leur opinion. Nul n'ignore d'ailleurs que dans les questions les plus graves, il n'y a pour la majorité et pour le ministère que deux choses en jeu, que deux considérations dignes d'être mises dans la balance : l'intérêt électoral et l'intérêt du portefeuille. Le débat d'hier en est une nouvelle preuve. »

La Petite République

Prétend que la présence des « 28 jours » est utile seulement aux chefs qui peuvent alors commander à des effectifs de guerre, ce qui serait peut-être la meilleure raison qui déterminerait à les conserver :

« C'est que personne dans le public n'a jamais compris la grande utilité de ces fameuses parades, dites d'instruction militaire. Tous ceux que la malchance a ramenés à la caserne, pendant quatre semaines consécutives sont d'accord pour constater la parfaite inutilité des exercices et d'accord également pour reconnaître que huit jours après la période, ils n'étaient pas plus instruits que huit jours avant. Seuls, les militaires affirment indispensables les convocations de réservistes et de territoriaux. Elles sont, paraît-il, nécessaires à l'instruction, non pas des soldats, mais des chefs qui peuvent à ce moment seulement commander des unités à effectifs de guerre. »

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Audience du 4 décembre 1907

UN ALCOOLIQUE
tue sa femme
DANS UN MOMENT DE DÉLIRE

L'accusé Nicolaï est un vieillard septuagénaire. — Ses antécédents ne sont pas très bons. Il a contracté la triste habitude de s'alcooliser. C'est sans motif aucun, qu'il a donné la mort à sa femme qui, couchée dans son lit, ne pouvait l'avoir provoqué en aucune façon. Ce crime ne peut être attribué qu'à un accès de délire alcoolique.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Nicolaï Vincent-Augustin, âgé de 62 ans, gendarme en retraite, demeurant à Borgo, était violent et brutal, s'adonnait avec excès à la boisson et maltraitait fréquemment et sans motif sa femme légitime, Antonetti Cécerine. Il en voulait beaucoup depuis quelque temps à son gendre, Alessandrini, gendarme à Belgodère, qui était devenu acquéreur de ses propriétés et auquel il reprochait de manquer à certains engagements en le menaçant de lui retirer la jouissance de l'immeuble Grado. Dans la soirée du 9 juillet 1907, Nicolaï très surexcité se rendit au domicile de son beau-frère, M. le juge de paix Marlotti. Il était porteur de deux pistolets chargés qu'il exhiba l'un après l'autre en proférant des menaces. Potentini Thomas eut de la peine à le désarmer et à le faire sortir. Il rencontra dans la rue son neveu Bastiani François et prit celui-ci de vouloir traire sa chèvre. Tous deux se dirigèrent vers le domicile de Nicolaï qui ne cessait de répéter qu'il lui fallait de la chair fraîche et prétendait toutes sortes de menaces contre son gendre Alessandrini et d'autres membres de sa famille. En pénétrant dans la chambre où se trouvait sa femme malade et alitée il déclara à celle-ci : « Ce soir il me faut de la chair fraîche et je crains fort que le coup ne soit pour toi ». Bastiani qui était sorti pour traire la chèvre ne tarda pas à accourir en entendant les cris de détresse de sa tante que le mari venait de frapper avec le canon de son fusil. Quelques instants plus tard, comme Bastiani était rentré, une détonation retentissait et la femme Nicolaï s'écriait : « L'assassin, il m'a tuée ». Le mari venait de décharger sur elle un coup de fusil à bout portant en disant : « J'ai assouvi sur toi toute ma rage ». Atteinte au-dessous du sein droit par un projectile de gros calibre qui ressortait à la région dorso-lombaire, l'infortunée Césarine Antonetti succombait au bout de quelques heures, après avoir formellement accusé à diverses reprises son mari de lui avoir donné la mort. Le mari arrêté sur les lieux mêmes a prétendu qu'il n'avait jamais eu l'intention de donner la mort à sa femme et que le coup est parti accidentellement alors qu'il se trouvait assis. Ce système de défense est en opposition formelle non seulement avec les déclarations de la victime, mais aussi avec les constatations médico-légales, et les révélations résultant de l'examen des lieux.

Interrogatoire

L'accusé dit qu'à aucun moment il n'a voulu donner la mort à sa femme qui ne lui avait rien fait et qui était au contraire digne de son affection. Furieux contre son gendre, il était rentré et s'était armé d'un fusil. Un coup est parti accidentellement et a atteint sa femme.

Témoins

Quinze témoins sont assignés à la requête de M. le Procureur général. Ils leur dépositions il résulte que l'accusé aimait beaucoup sa femme, mais la maltraitait quand il était ivre. Le jour du crime il était ivre.

***

Après l'audition des témoins, Me de Carafla dépose des conclusions tendant à ce que la Cour veuille bien poser à MM. les Jurés la question subsidiaire d'homicide par imprudence, car tout dans cette affaire paraît démontrer que Nicolaï n'a pas volontairement donné la mort à sa femme.

La Cour décide que la question d'homicide par imprudence ne sera pas posée aux jurés.

Réquisitoire

M. Manzini, substitut du Procureur général, prononce un remarquable réquisitoire. Il représente l'accusé comme un être violent et brutal, sans aucune moralité. Il maltraitait sa femme qui répondait aux violences de son mari par une tendresse dont l'accusé était indigne. Cet homme a, sans raison, uniquement pour satisfaire ses instincts sanguinaires, donné la mort à sa malheureuse femme. Son crime est odieux, MM. les jurés le réprimeront avec la dernière rigueur.

Plaidoirie de Me A. Gaudin

Me A. Gaudin faisait hier ses débuts à la Cour d'assises. M. A. Gaudin est le fils de Me Albert Gaudin qui a laissé au barreau un souvenir impérissable. Il est le neveu de M. A. Gaudin, le maire si sympathique et si aimé de notre ville.

Me A. Gaudin s'est mon ré digne de ses aïeux. Il a parlé avec une aisance dont les débutants ne sont guère coutumiers. Il a établi que Mme Nicolaï fut victime d'un accident et non d'un crime.

M. le Président, dans une très belle improvisation, souhaite, au nom de la Cour, la bienvenue au jeune maître.

Plaidoirie de Me de Carafla

A son tour, l'éminent avocat lave Nicolaï des accusations dirigées contre lui. Quel intérêt avait cet homme à tuer sa femme qu'il aimait, qui ne lui avait jamais rien fait. Tout acte humain a un mobile. L'acte de Nicolaï n'en a pas. Il faut donc admettre que le coup est parti de sa main involontairement.

Verdict

Le verdict du jury est affirmatif, mais mitigé par les circonstances atténuantes.

En conséquence la Cour condamne Nicolaï à dix années de réclusion.

***

Audience d'aujourd'hui :

Casari Nonce-Mathée, dite Mathilde, ménagère, demeurant à Vignale, assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes Muraire et Ajaccio.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Elections consulaires

Dimanche prochain, on procédera à l'Hôtel de Ville, à l'élection des président et juges du tribunal de commerce.

Sont candidats, comme président : M. Simon Santandrea, négociant ; comme juges titulaires, MM. Xavier Franceschini, négociant, et Lanfranchi, pharmacien ; comme juge suppléant, M. Colonna Joseph, négociant.

Théâtre Saint-Gabriel

Tous les soirs à 9 heures, dimanches et jeudis en matinée, les comiques Paraud.

Etat Civil

NAISSANCES.

Leccia Jeanne-Joséphine.

DÉCÈS

Giovancarli Ange-Marie, veuve Carboni, ménagère, 83 ans.

BASTIA-THÉATRE

La Petite-Mariée

J'ai déjà dit à propos du *Petit-Duc* quelles qualités de finesse il fallait, à mon humble avis, déployer dans l'interprétation, pour ne rien ôter de leur grâce légère à ces petits chefs-d'œuvre, éminemment français. Je n'y reviendrai pas après la *Petite Mariée*, sœur cadette de l'autre opérette par le charme simple de certains airs et l'entraînante gaieté de certains autres.

Si pénible qu'il soit pour le chroniqueur de constater les défaillances d'une interprétation, il doit à son impartialité de les reconnaître. Je dirai donc à mon très grand regret que je n'ai point reconnu hier soir cette délicieuse *Petite Mariée* qu'acclamaient nos aînés, et qui semble née d'hier. Il manquait à la représentation ce je ne sais quoi indéfinissable et pourtant réel qui fait le succès. Ni le jeu de scène impeccable de Mme Maiz Ferrare, ni la verve comique de M. Basthieu ne combleront de trop évidentes lacunes.

Et je risquerais fort de me laisser aller à la mauvaise humeur d'une soirée ratée, si je ne devais exempter de ces critiques l'excellent M. Muffat qui releva d'un bel effort artistique la représentation, sous les traits grotesquement belliqueux de Montefiasco ; si je ne devais aussi décerner de très légitimes éloges à l'orchestre et à son nouveau chef, M. Nimaus.

Bulletin Financier

Paris, 7 décembre 1907.

Le marché est bon. Notre Rente reste ferme à 95.35.. Fonds Etrangers irréguliers. Russes en nouvelle avance. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues. La Crédit Lyonnais monte à 1.185. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 690, le Comptoir National d'Escompte à 676 et la Société Générale à 605.

C'est le 5 décembre que sera close aux guichets de la Banque Transatlantique, du Crédit du Nord, du Crédit Foncier et Agricole d'Algérie et au siège social de l'Energie Electrique du Nord la souscription aux obligations 4 1/2 de 500 frs de cette Société émises à 475 frs.

Valeurs industrielles bien disposées. Les Charbonnages Maisons Forcelle soient 312.

Les obligations 5 0/0 du Port de Paris toujours bien tenues à 444. Les obligations nouvelles 5 0/0 du chemin de fer de Victoria Minas garantes leur avance à 420. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Paraná, à 420, représente, avec des garanties de premier ordre, un revenu de 6 0/0 et une prime de remboursement de 30 f p.

La Société des Messageries Fluviales de France est obligée d'augmenter ses entreprises qui sont insuffisants pour les nombreuses demandes qu'elle reçoit tant à Paris que dans ses agences.

Nos chemins de fer sont calmes.

Petite Gazette

Les Inondations

Le ministère des Travaux publics vient d'envoyer en Corse M. Rouville, inspecteur général des ponts et chaussées, à l'effet de fournir un rapport détaillé sur les dégâts occasionnés par les dernières inondations.

M. l'inspecteur général Rouville accomplit en ce moment sa tournée dans notre département. Il est accompagné de M. Gaud, chef de cabinet de M. le Préfet.

***

Hôpitaux de Paris

M. Parrot Jacques a été reçu externe des hôpitaux de Paris, au dernier concours.

Nous adressons au futur docteur nos vives félicitations.

***

Epave gênante

On nous prie de signaler à M. le Commandant du port que l'épave du ponton, qui a sombré il y a plus d'un mois au Vieux Port, est encore à son poste primitif, et on lui saurait gré, s'il voulait bien donner des ordres pour la faire disparaître au plus tôt.

***

La Sainte-Barbe

Les mineurs syndiqués ont fêté joyeusement la Sainte Barbe. Ils se sont réunis dans un banquet à l'hôtel des Alpes. Le menu était très soigné.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés ; on a bu à la révisation des vœux de la classe ouvrière.

***

Pilules Suisses

Pour combattre la *constipation* et les *maux d'estomac*, employez les Pilules Suisses, l'unique remède populaire à bon marché connu depuis 25 ans. Dans toutes les Pharmacies.

***

Au Port

— Vap. « Cyrnos, » cap. Merlin, de Livourne, 110 passagers, div.

— Vap. « Boccognano, » cap. Sandi de Livourne, 39 passag., div.

— Vap. « Golo, » cap. Franceschi, de Marseille, 76 passagers, div.

***

Les froids

Voici les froids, ils consacrent à nouveau la faveur dont jouissent, à si juste titre, les pâtes de la maison Ghilini.

Peut-on rêver un mets plus délicat et nourrissant?

Les pâtes de la Maison Ghilini conservent hygiéniquement toutes leurs qualités digestives et nutritives.

Se recommandent à toutes personnes soucieuses de leur santé.

Exigez de vos épiciers la marque Maison Ghilini, Bastia.

La maison demande de bonnes vermicellières.

Etat-Civil

NAISSANCES

Lombardi Cloé.

DÉCÈS

Ruffli François, berger, 67 ans.

Doglieposti René Jean-Louis, 20 jours.

Cave du Domaine de Tuda
17, rue Napoléon
Réouverture le 6 déc.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Nos Dépêches
DU JOUR

BOURSE DE PARIS

	4 déc.	5 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.50	95 50
— de 3 0/0 amortis.	96 20	96.25

ex-coupon.

CERVIONE

Grève des charretiers

Cervione, 5 décembre.

Les charretiers et cochers de la ville viennent de se mettre en grève.

Ils demandent une augmentation de salaire sur le prix des transports.

Le lieutenant de gendarmerie de Vescovato à la tête de plusieurs brigades, se trouve à Cervione pour maintenir l'ordre.

Jusqu'à présent les grévistes sont calmes.

Le Départ du 163e

Paris, 5 décembre.

Le départ du 163e régiment d'infanterie, en garnison en Corse depuis de longues années, est arrêté en principe au ministère de la Guerre.

Ce régiment sera remplacé soit par un régiment d'infanterie coloniale, à l'effectif de guerre, soit par autre un régiment du 15e corps.

Il est même question de la création du 164e régiment à quatre bataillons.

AU JOURNAL OFFICIEL

Gardiens de Phares

Paris, 5 décembre.

La démission de M. Marchetti, gardien de phare de 3e classe, attaché au service du phare de la Revellata, est acceptée.

Eaux et Forêts

M. Baudement, garde général des Eaux et Forêts, à Ghisoni, nommé récemment à Chambéry, est maintenu à Ghisoni.

Conseil de Cabinet

Paris, 5 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Mouvement administratif

Le président du Conseil communique à ses collègues le mouvement administratif qu'il doit soumettre aujourd'hui à la signature présidentielle.

Les 28 et les 13 jours

Le général Picquart, ministre de la Guerre, fait connaître au Conseil les déclarations qu'il fera demain, devant la commission sénatoriale de l'armée, sur la question de réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

M. Clémenceau annonce qu'il assistera également à cette réunion et qu'il soutiendra la proposition du général Picquart.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, étant retenu à la Chambre, n'assiste pas au conseil.

M. Thomson, ministre de la Marine, communique les télégrammes reçus par les ministères de la Marine, de la Guerre et des Affaires étrangères sur les événements du Maroc.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00673

Mouvement administratif

Paris, 5 décembre.

M. Dauriac, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur, est nommé préfet de la Sarthe.

M. Dupré, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé directeur du personnel au ministère de l'Intérieur.

M. Theireil, ingénieur en chef des ponts et chaussées, est nommé préfet de l'Yonne.

M. Landrodie, préfet de 3e classe de la Sarthe, est nommé préfet de 2e classe des Pyrénées-Orientales.

BREST

Grève des ouvriers monteurs

Brest, 5 décembre.

Les ouvriers monteurs du cuirassé *Liberté*, qui est en construction à l'arsenal de Brest, viennent de se mettre en grève au nombre d'une centaine environ.

Ils demandent une augmentation de salaire et sont décidés à ne reprendre le travail que lorsque satisfaction leur aura été accordée.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Les tribus rebelles ont décidé la mort du Sultan et le Massacre des Européens

Tanger, 5 décembre.

Les correspondants de la *Tribuna* et du *Morning Post*, à Tanger, ont télégraphié à leurs journaux qu'une grande conférence a été tenue, ces jours derniers entre les divers représentants des tribus rebelles.

Dans cette conférence de graves décisions auraient été prises ; le meurtre du Sultan Abd-El-Aziz aurait été décidé, ainsi que le massacre de tous les Européens.

Le mouvement insurrectionnel s'accentue

Tanger, 5 décembre.

Des télégrammes particuliers annoncent que les tribus du Riff auraient mobilisé toutes leurs forces pour aider les Beni-Snassen à chasser sérieusement les Français.

On annonce, en outre, que le brigand Raisouli agirait de complicité avec Mouley-Hafid, le sultan usurpateur.

L'attitude des puissances

Tanger, 5 décembre.

Si ce grand mouvement insurrectionnel venait à se produire, toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras seraient décidées à autoriser la France à occuper un port quelconque du Maroc.

MAZAGHAN

Le caïd d'Aïssa

Tanger, 5 décembre.

D'après des informations indigènes, le caïd d'Aïssa se dirigerait avec sa troupe sur Mazaghan.

Le gouverneur de cette ville recherche l'appui des tribus environnantes en vue de renforcer l'action de sa garnison.

A la frontière Algéro-Marocaine

Le départ de l'avant-garde de la première colonne

Paris, 5 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la Guerre que l'avant-garde de la première colonne expéditionnaire, commandée par le colonel Branlière, a quitté aujourd'hui le camp de Martimprey, se dirigeant sur Aghoubal, le grand marché marocain.

Les abords de ce marché ont été, il y a quelques jours, déblayés par le capitaine Lascolles.

ALGER

Prise de commandement du général BAILLOUD

Alger, 5 décembre.

Le général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, a pris aujourd'hui possession de son commandement.

Le général Bailloud partira demain pour Oran, afin de communiquer au général Lyautey les instructions du gouvernement.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RABIER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère de la Guerre.

Un débat s'engage sur les chapitres du budget des troupes coloniales auquel prennent part M. Gérault Richard, député de la Guadeloupe et le vice-amiral M. Bienaimé, député de la Seine.

Ces deux orateurs développent les observations qu'ils avaient présentées à la séance d'hier.

Le général Picquart

ministre de la guerre, répond aux précédents orateurs.

Il reconnaît que la question des troupes coloniales est digne d'intérêt ; aussi il ne tardera pas à présenter un projet de loi qui améliorera la situation des officiers et de la troupe.

Le général Picquart engage la Chambre à voter, pour le moment, le budget tel qu'il a été présenté, afin de ne pas en retarder le vote.

La discussion générale étant close, le président met aux voix les chapitres 35 à 56 qui avaient été réservés.

Ces chapitres sont tous votés avec de légères modifications.

Ministère des Cultes

La Chambre passe ensuite à l'examen du budget du ministère des Cultes.

Après les observations présentées par M. Steeg, rapporteur, tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère des Affaires étrangères

La Chambre aborde l'examen du budget du ministère des Affaires étrangères.

M. Paul Deschanel

rapporteur de ce budget, développe les différentes parties de son rapport.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

La Chambre reprend la discussion du budget du ministère des Affaires étrangères.

Interpellation Chailley

La Chambre discute, en même temps, l'interpellation de M. Chailley sur la participation des indigènes de Tunisie aux travaux de la conférence consultative.

Cette interpellation avait été jointe, d'après le vote de la Chambre, à la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

M. Chailley

député radical de la Vendée, monte à la tribune et développe son interpellation.

M. Dutreil

député nationaliste de la Mayenne, demande au ministre des affaires étrangères ce qu'il compte faire au Maroc.

Quelles dispositions a-t-il prises pour ne pas éveiller les susceptibilités des nations signataires du traité d'Algésiras.

M. Colin

député radical d'Alger, pose des questions dans le même sens et demande si l'entente est parfaite entre la France et l'Espagne.

M. Rozet

député républicain de la Haute-Marne, demande au ministre des Affaires étrangères si la France compte maintenir ses alliances tout en resserrant de plus en plus ses relations avec les nations amies.

M. Bénazet

député républicain de gauche, abonde dans les idées de M. Rozet ; il espère que les déclarations du ministre ne donneront lieu à aucune équivoque.

« Nos diplomates, dit-il, doivent agir en toute liberté, mais ils ne doivent pas oublier qu'aucun secret ne doit exister pour le parlement. »

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune, et s'exprime ainsi :

« Notre rôle au Maroc est pacifique, nous ne faisons qu'exécuter la mission que nous avons reçue.

« Nous ne souffrirons pas que notre frontière algérienne soit violée et nous saurons faire respecter nos droits.

« La France est plus que jamais fidèle à ses alliances, et elle entretient les relations les plus cordiales avec toutes les puissances. »

M. Vaillant

député socialiste unifié de la Seine, voudrait savoir si les officiers ne veulent pas ouvrir au Maroc un terrain de guerre pour y recueillir des galons.

M. Pichon

indique une fois de plus les grandes lignes du programme marocain que s'est tracé le gouvernement.

» Nos troupes, déclare le ministre des Affaires étrangères, ne sont pas au Maroc pour faire des conquêtes, mais pour assurer l'ordre et pour empêcher la violation de notre territoire algérien.

» Je n'ai pas besoin d'en faire l'éloge, dit-il, tous les jours, les journaux sont remplis des actes héroïques accomplis par nos officiers et soldats, et ces glorieux faits excitent l'admiration du monde entier.

M. Deschanel

rapporteur de ce budget, parle longuement sur la réorganisation des services du ministère des Affaires étrangères.

Il soutient que des réformes sont nécessaires et il espère que le ministre les étudiera avec tout l'intérêt qu'elles comportent.

M. Pichon

monte pour la troisième fois à la tribune.

Il reconnaît la justesse des observations présentées par le rapporteur et déclare qu'il ne tardera pas à donner satisfaction à la Chambre, en proposant les réformes demandées.

La discussion générale est close.

La Chambre examine ensuite les divers chapitres de ce budget.

Ces chapitres sont successivement mis aux voix et adoptés.

Conventions et garanties d'intérêt

La Chambre aborde la discussion du budget des Conventions et garanties d'intérêt.

M. Argeliès donne lecture de son rapport.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Election des Chambres de Commerce

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, en deuxième délibération, de la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, relative à l'élection des Chambres de Commerce et des chambres consultatives des Arts et Métiers.

M. Savary

rapporteur radical du Tarn, et rapporteur du projet de loi, défend le texte de la Commission, qui n'est autre chose que celui adopté par le gouvernement.

Le rapporteur invite le Sénat à voter ce texte qui est ainsi conçu :

En aucun cas le nombre des sièges attribués à l'une des trois catégories de patentés ne pourra être inférieur au quart du nombre total des sièges de la Chambre de commerce.

Seuls les électeurs doivent être éligibles. Le conseil général et les tribunaux de commerce pourront décider d'un commun accord qu'il n'y aura pas de catégories, mais seulement une liste unique.

M. Savary prie le Sénat de voter le texte tel qu'il a été déposé.

Après un long débat oratoire entre le ministre, le rapporteur et divers orateurs, le projet de loi est adopté.

La réglementation DES DÉBITS DE BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur :

1° la proposition de loi de M. Siegfried et plusieurs de ses collègues, relative à la réglementation des débits de boissons ;

2° la proposition de loi de M. Bérenger et plusieurs de ses collègues sur la limitation des débits d'alcool et de liqueurs alcooliques à consommer sur place et sur la réglementation des débits de boissons de toute nature.

M. Eugène Guérin, rapporteur, fournit de longues explications sur certaines parties de son rapport.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

Validation d'élection

Le Sénat valide sans discussion l'élection de M. Camoin comme sénateur de la Somme.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 5 décembre.

L'obligation portant le numéro 686.684 est sortie remboursable à deux cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 200.754 est remboursable à cinquante mille francs.

Les obligations portant les numéros 220.525, 508.946, 209.668, et 51.784 sont remboursables chacune à dix mille francs.

Les obligations portant les numéros 188.046, 547.164, 471.340, 536.392 gagnent chacune cinq mille francs.

Communales 1880

L'obligation portant le numéro 986.473 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 647.034 est remboursable à vingt cinq mille francs.

Les obligations portant les numéros 664.750, 910.814, 650.527, 189.709, 64.191, 421.491 sont remboursables chacune à cinq mille francs.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Damien Benigni, née Castelli ; M. et Mme Antoine Benigni et leurs enfants ; M. Michel Benigni ; Mme veuve Ange Castelli et ses enfants ; M. Joseph Castelli ; Mme veuve Pellegrini et ses enfants ; Mme veuve Graziani et ses enfants ; M. Dominique Rinaldi et son enfants ; M. et Mme Bastiani et leurs enfants ; M. et Mme A. T. Giorgi et leurs enfants ; M. et Mme Titus Grimaldi ; M. et Mme Jeanne Bartolomei et leurs enfants ; M. et Mme Antoinette Stevanne et leur fille ;

Les familles veuve Isabelle Bertolomei, Molini, Jean-Baptiste Bartolomei, Antoine Zerges, Antoine Costa,

Ont la douleur de faire part du décès de

M. Damien BENIGNI

leur époux, frère, oncle et cousin, décédé à Bastia, le 5 décembre 1907, à l'âge de 76 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le levée du corps aura lieu ce matin à 8 heures, et l'inhumation demain matin à Bagliano.

En vente chez M. Marfisi,
Pasc Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie
DERNIERS BILLETS
LOTERIE D'ORMESSON
500,000
250,000
100.000 20.000
AVIS
TIRAGE : 15 JANVIER 1908

MAISON

L.N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 339 — SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00674

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ambroise
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 52 m. — Coucher, 3 h. 56m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Immaculée Conception.

6 DECEMBRE

La Réforme électorale

La campagne contre le relèvement de l'indemnité parlementaire aura au moins un résultat heureux. Si les députés ne sont pas unanimes à abandonner leurs quinze mille francs, tous semblent d'accord pour présenter un projet de réformes électorales.

Quel sera ce projet ? Nous le connaîtrons quand la Commission des réformes électorales produira les résultats de son travail. Actuellement cette Commission ne chôme guère. Il ne se passe pas de jour où elle n'ait réunion ou conférence avec le Ministère. Il est vrai qu'il en est ainsi de toutes les jeunes commissions, l'activité qu'elles témoignent à leurs débuts n'est pour elles que la meilleure façon de prouver leur raison d'être. Cette preuve faite, leur dévouement s'épuise, leur zèle se ralentit.

Espérons qu'il n'en ira pas de même pour cette fois.

Verrons-nous enfin appliquer le système de la représentation proportionnelle si cher à M. Charles Benoist ? Je doute que cette satisfaction lui soit donnée. Ce système a beau séduire par des apparences de logisme et d'équité, il se heurte à trop de difficultés pratiques, il présente trop d'inconvénients et de risques pour que la majorité se hasarde à l'adopter.

Le système de la représentation proportionnelle suppose des modes de votation compliqués, vote limité, vote accumulé, report de voix. Quelque soit le respect que nous ayons pour le suffrage universel, nous pensons qu'il n'est pas encore assez éclairé pour se reconnaître au milieu de cette arithmétique.

Enfin M. Pelletan a montré que ce système favoriserait les intrigues dans le sein d'un même parti. Au lieu de lutter en commun, en période électorale, pour les idées et pour les principes, les plus roublards des candidats appartenant à une même liste n'auraient qu'un but : accumuler en leur nom le plus grand nombre de voix possible. Les trahisons et les compromissions les généraient peu pour arriver à ce résultat.

L'on verrait ainsi des médiocrités peu scrupuleuses obtenir un facile triomphe, alors que les têtes de listes, les chefs de parti intègres et fidèles aux principes, resteraient sur le carreau.

Au reste, même quand la minorité est battue de peu dans une circonscription, il serait inexact de dire qu'elle n'est pas représentée. Les opinions défendues par cette minorité ont pu être victorieuses ailleurs et les députés ainsi élus ne sont pas les mandataires de leurs seuls électeurs. Ils soutiendront devant la Chambre les intérêts généraux du parti.

Si le système de la représentation proportionnelle nous paraît abandonné du Parlement, le système de la représentation proportionnelle semble au contraire rallier les suffrages de tous les partis.

Ce système consiste à donner aux diverses régions du pays une représentation proportionnée à leur population.

Avec le régime actuel qui assure à chaque arrondissement un député, on arrive à ce résultat que des départements très pauvres, peu peuplés, ont une représentation trop nombreuse, alors que des régions très peuplées, mais ne formant pas une circonscription administrative, n'ont pas de mandataires pour défendre leurs intérêts. Les 4.000 électeurs de l'arrondissement de Barcelonnette ont pour eux seuls un député, alors que 30,000 électeurs dans l'arrondissement de Cambrai se disputent le choix d'un représentant.

Il y a là une inégalité flagrante. Le Parlement l'a compris et il paraît décidé à rétablir l'équilibre. Le principe de la représentation proportionnée est admis, mais pour l'application, on hésite entre deux modes.

Doit-on, pour l'attribution des sièges législatifs, tenir compte de la population globale, du nombre d'habitants, ou bien ne convient-il pas de prendre pour base le nombre des électeurs ? Cette dernière solution nous paraît plus logique.

Quoiqu'il en soit, quel que soit le mode adopté, le système de la représentation proportionnée, appliqué avec le scrutin de liste ou le scrutin uninominal, recevra l'approbation des masses.

Hélas, si les arguments de la logique, si les principes du droit constitutionnel n'auront provoqué cette adhésion. Des sentiments plus humains animent la foule qui applaudit surtout dans la nouvelle réforme la réduction du nombre des députés qu'elle comporte.

Ce nombre sera ramené à 400. Le budget sera ainsi allégé et nous aurons une revanche des quinze mille francs.

Qu'en pensent les Parlementaires ? Ceux qui sont solides sur leurs bancs n'hésiteront pas sans doute à faire du lest et à jeter les autres par-dessus bord. Mais les sacrifiés ne se laisseront pas débarquer sans lutter. Cela nous promet de savants pointages, de ruses& intrigues et de belles querelles. Voilà pourquoi, bien qu'espérant en la réforme, je reste tout de même un tantinet sceptique.

René Sabatier.

Lire à la troisième page «NOS TÉLÉGRAMMES»

Propos d'un Bastiais

La Cherté des Vivres

Voilà Corte qui, à l'exemple d'Ajaccio et de Bastia, se plaint de la cherté des vivres. Le « Paese Paolo » nous le signale de M. Gaulfaux, jetée le cri d'alarme.

Le prix des denrées de première nécessité a augmenté dans des proportions effrayantes ; le pain, le filet de bœuf, la viande de porc, la viande d'agneau, la graisse, les haricots, les pommes de terre, tout a subi une hausse qui, si elle ne croissait dans les mêmes proportions qu'actuellement, menace d'affamer la population ; les œufs, le lait, aliments complets et par suite indispensables, ne sont plus qu'à la portée des bourses riches ; il n'est pas jusqu'au bois et au charbon qui n'aient augmenté de prix.

M. Gaulfaux attribue et avec raison, la hausse exhorbitante des denrées aux spéculations criminelles de certains capitalistes qui accaparent tous les produits du sol et les drainent sur les marchés du continent.

Ajaccio d'abord a protesté, Bastia n'a pu que joindre ses réclamations à celles de sa sœur ; la ville de Corte souffre elle aussi et réclame énergiquement que l'on fasse un ouvroir à la liberté du commerce, mais qu'on ne touche en aucune façon l'accaparement des denrées.

Je me plais à espérer que les pouvoirs publics ne resteront pas plus longtemps sourds aux plaintes d'un département entier, et qu'ils prendront enfin des mesures énergiques pour empêcher des gens rapaces d'affamer la population.

ASTEROT.

Le Maintien DE LA PEINE DE MORT

Les jurés de la session supplémentaire du 4e trimestre des assises des Bouches-du-Rhône ont envoyé à M. le Président de la République une adresse dont voici la partie principale :

Les soussignés, considérant que le développement de la criminalité sur tout le territoire et l'insécurité dans les grandes villes et à Marseille notamment, doivent être attribués pour une grande part à la suppression des exécutions capitales ;

Considérant par ce fait que les moyens de répression mis à la disposition de la justice criminelle, si on en écarte le châtiment suprême, constituent un problème social dont la solution immédiate s'impose ;

Considérant que le chef de l'Etat peut, dans une certaine mesure, user d'un droit de haute clémence, mais qu'en élargissant le cercle de ses attributions il étend en même temps son pouvoir moral, il ne lui appartient pas d'abuser de ses droits jusqu'à en généraliser les effets ;

Considérant l'impossibilité de connaître à jamais les raisons de ces grâces injustifiées, qui sont un défi porté à la mentalité de la nation entière dont le jury est l'incarnation la plus vivante ;

Que ces mêmes grâces, en devenant un système, s'opposent à la volonté formelle du jury dont les fonctions n'ont plus dans ce cas de raison d'être ;

Emettent le vœu suivant :

« Que la peine de mort soit maintenue ».

La majorité des jurés ont signé cette adresse. Une dizaine de politiciens s'y sont refusés, estimant que les termes employés n'étaient pas d'une correction suffisante.

***

Nous espérons que le jury de la session ordinaire du 4e trimestre des assises de la Corse ne manquera pas d'émettre un vœu tendant au maintien de la peine de mort.

Les jurés de la Corse s'associeront, ainsi, une fois de plus, à leurs confrères du Continent, afin d'enrayer le mouvement croissant de la criminalité.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

FARINOLE. — Dimanche dernier, s'est éteint à Farinole, M. le docteur Laurent Massini, à l'âge de 81 ans, après une longue et douloureuse maladie.

Appartenant à une des premières familles de notre commune, et excellemment connue dans tout l'arrondissement, M. Massini jouissait de l'estime et de l'affection de tous ceux qui le connaissaient.

Dans sa longue carrière de médecin, M. Laurent Massini a toujours fait le

---

58. — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VI

LES RÊVES DU RAPINE

Il pencha la tête sur le dossier du fauteuil. La torture était trop forte et il perdait connaissance. Ses yeux se fermèrent. Son visage, d'une beauté si triste et si régulière, son visage de bonté et de résignation, était si pâle qu'on eût cru que, désormais, rien ne le ranimerait. La veuve attendit, patiente, qu'il revînt à lui.

Elle ne fit pas un geste, elle ne voulut pas appeler, mettre un tiers entre elle et lui, attenuer l'effet de ses paroles par une intervention étrangère qui eût sans doute changé le cours de ses idées. Il fit mort ainsi qu'elle ne l'eût point secouru.

Et lorsqu'il rouvrit les yeux il retrouva devant lui, implacable, son bourreau. Son bourreau qui, profitant de sa faiblesse extrême, voulait lui arracher une parole qui engagerait l'avenir, une parole de promesse.

— Tu penseras, frère, à ce que je viens de te dire... Tu penseras à nos fils, qui songent à s'expatrier... et qui ont souffert en silence... Tu penseras à moi, qui suis malade à cause de tout ce que je vois... Tu penseras à ton bonheur et à la paix complète de la vieillesse que je t'offre ainsi... Et tu penseras au danger que je te signale et qui viendrait, pour Royanmont, de l'enfant disparue, de l'enfant de l'adultère...

Il balbutia :

— Je souffre, Nathalie... n'insiste plus...

— Pardon, mon frère, pardon !

Elle eut le courage de se mettre aux genoux du comte et lui embrassa les mains.

— Oui, tu m'aimes... je le sais... je le vois... Dis lors, comment veux-tu que je vive si tu t'éloignes de moi ?

— Hélas !

— Prie ton fils de surseoir à leur résolution... qu'ils ne partent pas...

— Ils partiront, frère, à moins que tu ne leur promettes...

— Laisse-moi réfléchir... Oui, je te promets, à toi, à eux... ce que tu demandes. Mais il faut que je m'habitue à cette idée... Je te demande le temps de m'y préparer... Ne m'accable pas... laisse moi quelques jours...

Inflexible, elle ajouta :

— Je sais, non point par eux, mais, comme je te l'ai dit, par d'autres, — je sais que mes fils vont partir dans cinq jours... Ils n'attendront pas au delà... j'en ai peur... Et j'ai peur que la promesse même n'ait aucune prise sur leur volonté.

— Cinq jours, Nathalie, je ne te demande pas plus de ces cinq jours... Tu as ma parole dès maintenant... tu peux la leur apporter... Le délai dont j'ai besoin, ce n'est point parce que j'hésite... non... c'est parce que je souffre de ce mal nouveau qui s'ajoute à tous mes autres maux... Cinq jours, ce n'est pas beaucoup pour une résolution aussi grave... Ce que tu désires, c'est la fin de ma vie... Cinq jours, ce n'est pas beaucoup pour en terminer avec elle...

Elle continuait de lui embrasser les mains, avec une sorte de ferveur.

— Ce ne sera pas la fin de la vie, mon frère, mais le recommencement... Je vais parler à mes fils... Ils attendront sur ma prière... et, s'il le faut, sur mon ordre.

Elle monta chez Michel et chez Laurent. Ils étaient chez eux. Ils connaissaient la démarche de leur mère et ils en attendaient le résultat dans une impatience fiévreuse.

Ils n'eurent pas besoin de l'interroger. Est-ce que tout, chez Nathalie, le visage rayonnant, rouge d'animation, les yeux éclairés d'une lumière étrange, est-ce que tout n'annonçait pas la victoire éclatante et définitive ? Elle dit, résumant la lutte d'un mot trivial :

— C'est fait !!

— Il a consenti ?

— A tout ce que j'ai demandé !!..

— Sans conditions ?

— Une seule... oh ! ne vous en effrayez pas... Comme le coup est trop rude pour lui, il m'a prié de lui laisser quatre ou cinq jours non pas pour réfléchir, non point pour se décider... mais pour s'habituer à la pensée que Royanmont va tomber entre vos mains... J'ai consenti... en exigeant que ce délai ne dépasserait pas cinq jours !

— Ah ! mère ! mère ! c'est le triomphe de la vie !

— Je ne l'ai cherché que parce que vous êtes mes fils et parce que je vous aime, dit-elle. J'en serai trop payée, si vous êtes heureux !..

Et elle disait vrai, cette femme si redoutable. Bonne ou mauvaise, ses actions n'étaient dictées que par un sentiment : l'amour profond, aveugle, faible jusqu'à la lâcheté, qu'elle avait pour ses enfants...

VII

AILLEURS, ROYANMONT !..

Le lendemain, Croix-Vitré ne sortit pas. Cette conversation l'avait abattu. Mais le surlendemain, dans la soirée, on le vit, sans rien dire à personne, prendre sa canne, se diriger lentement vers la Combraute et disparaître dans les détours des sentiers qui traversaient le vaste domaine.

Nathalie avait l'art de deviner, d'instinct, tout ce qui se passait chez cet homme. Elle dit à ses fils, en le leur montrant :

— Il va faire ses adieux à Royanmont...

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER

bien autour de lui, et nombreuses sont les personnes qu'il a soignées et à qui il a prodigué gratuitement les secours de l'art.

Aussi, c'est au milieu d'une affluence nombreuse, accourue de toutes les communes du Nebbio et du Cap Corse, que ses obsèques ont été célébrées, et elles ont revêtu le caractère d'un véritable deuil public.

Les pauvres surtout avaient raison de pleurer l'honnête homme, l'ami sûr et dévoué, l'excellent citoyen qui n'est plus.

L'église de Farinole était trop petite pour contenir l'affluence des parents et des amis qui étaient venus témoigner leur amitié et leur reconnaissance à la mémoire de l'homme de bien qui s'en va.

Le deuil était conduit par M. Xavier Massimi, son fils, entouré de ses nombreux parents et amis.

Son autre fils, M. Emile Massimi, qui est retenu pour ses affaires en Amérique, n'a pas eu le temps d'accourir au chevet de son père mourant.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille.

A M. Xavier Massimi et à sa famille, à M. Emile Massimi et à Mme Casari née Massimi, nous adressons l'expression de nos plus sincères et affectueuses condoléances.

***

GHISONI. — Ces jours derniers, ont eu lieu les obsèques du regretté Charles-Xavier Battesti, mort à l'âge de 75 ans, mais dont la constitution si robuste ne faisait nullement prévoir une mort si brusque.

Ses obsèques ont revêtu une véritable manifestation populaire. Son fils, M. Antoine Battesti et le sympathique brigadier des douanes de Pernocchio, M. Pierre-Jean Battesti, conduisaient le deuil, entourés de leurs nombreux parents et amis. Une foule compacte et recueillie a tenu à accompagner à sa dernière demeure celui qui, par son amour religieux, son affabilité et ses bons conseils, ne laisse que des regrets amers.

Charles-Xavier Battesti dormez en paix votre dernier sommeil !

Votre famille trouvera certainement une grande consolation dans les nombreuses marques de douloureuses sympathie qu'elle a reçues en cette pénible circonstance !

Que la famille Battesti reçoive nos condoléances les plus sincères.

***

CORTE. — On lit dans le *Corte Journal* :

C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous avons appris la mort de Mme Vve Rosalinda Arrighi de Casanova née Ambrosi, ravie lundi dernier, à l'affection des siens par une courte maladie.

Fille du colonel Ambrosi de Morosaglia, la défunte appartenait à l'une des familles les plus connues et les plus justement considérées de l'île. Notre élite, elle possédait ces grandes qualités morales qui font par dessus tout d'une femme l'épouse modèle, la mère aimante et dévouée. Le charme de sa conversation, la générosité de son cœur toujours ouvert à la charité et au dévouement, la faisaient aimer par tous ceux qui l'approchaient.

Elle disparaît à l'âge de 88 ans, après avoir eu la consolation de voir sa famille bien établie, et laissant aux siens l'exemple d'une vie toute de tendresse et de dévouement. Elle emporte dans sa tombe les regrets sincères de ses nombreux parents et amis.

Ces regrets la population corteniae les a hautement témoignés en assistant toute entière émue et recueillie aux obsèques de cette femme de bien, qui ont eu lieu mardi soir à 3 heures.

De nombreuses et magnifiques couronnes avaient été offertes par les parents.

L'inhumation a été faite dans le caveau particulier de la famille.

Le deuil était conduit par MM. Marc-Marie et Joseph Arrighi de Casanova, capitaine en retraite, chevalier de la légion d'honneur, ses fils, Mathieu Nicolai, adjoint au Maire de Corte, Augo Nicolai, avocat, Jean et Pierre Arrighi de Casanova, ses petits-fils, et Fandol, substitut du procureur de la République, son neveu, auxquels nous adressons l'expression émue de nos bien sincères condoléances, ainsi qu'aux familles Tedeschi, Valentini, Bost et Simon de Bastelica.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

ÉLECTIONS
du Tribunal de Commerce
DE BASTIA

Dimanche prochain 8 décembre courant, les électeurs commerçants sont appelés à procéder à l'élection des membres du Tribunal de commerce de Bastia.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

A Bastia, le vote aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, et dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement à la maison communale.

La liste des candidats est arrêtée comme suit :

Président : M. Joseph Orenga, président sortant.

Juges titulaires : MM. Mattei Mathieu et Gentil Louis.

Juges suppléants : MM. Angeli Eugène et Pecunia Jean-Baptiste, sortants.

L'honorabilité de tous ces candidats engagera les électeurs consulaires à accomplir, dimanche prochain, leur devoir avec empressement.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 6 décembre 1907

DRAME PASSIONNEL
sur la Cours Favale

C'est encore un drame passionnel que le jury a à juger aujourd'hui.

La demoiselle Cesari a, à l'aide de deux coups de revolver, très habilement tirés par derrière, donné la mort à M. Acquatella, son oncle germain, qui l'avait abandonné après l'avoir rendu mère.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits.

Acte d'accusation

Le 18 mai 1907, vers une heure 1/2 du soir, retentissaient en haut du cours Favale, à Bastia, deux détonations d'arme à feu, et au même instant un homme se réfugiait dans le magasin du sieur Théodore Franceschi, épicurien, une main appuyée sur le côté gauche. A peine avait-il franchi le seuil du magasin qu'il s'affaissait sur le parquet et quelques minutes après il rendait le dernier soupir sans avoir proféré une seule parole. Transporté à la pharmacie Morucci, puis à l'hôpital civil, ce malheureux avait été atteint en dos, par deux projectiles, dont l'un avait perforé le cœur et occasionné une mort presque foudroyante. Au moment où avaient éclaté les coups de feu une femme s'était vivement éloignée vers l'intérieur de la ville. Elle fut arrêtée boulevard St-Angelo par un agent de police accourant sur les lieux pendant que le sieur Vadella Dominique criait : « Arrêtez-la ». C'était la nommée Cesari Mathilde, originaire de Vignale. Elle fit des aveux complets. Arrivée le jour même à Bastia, elle voulut de donner la mort à son ancien amant, Acquatella Jean, marchand de bois, demeurant à Vignale. Elle le savait à Bastia depuis le matin, l'y avait suivi, et pour être sûre de le rencontrer, elle s'était rendue chez le sieur Pietrotti, négociant, cours Favale. Ses angoisses terribles elle s'était assise près de la porte du magasin guettant le passage d'Acquatella au moment où il quitterait la ville pour rentrer à Vignale. Il ne tarda pas à paraître. Dès qu'il eut dépassé le magasin Pietrotti, Mathilde Cesari en sortit, le suivit, puis fit feu sur lui à deux reprises par derrière et ne cessa de tirer qu'en le voyant s'affaisser. Mathilde Cesari n'a jamais manifesté aucun regret. Elle affirme qu'Acquatella Jean, cousin germain de son père, avait, il y a trois ans environ, séduit d'elle par la violence et l'avait même en 1905 installée à Bastia, où il l'avait soudain abandonnée sans raison. Après d'inutiles démarches et un séjour prolongé sur le continent où elle s'était rendue avec toute sa famille, elle était revenue en Corse au mois d'avril 1906 avec une fillette âgée d'un an environ et avait vainement essayé d'obtenir qu'Acquatella reconnut cette enfant. L'information a établi au contraire qu'Acquatella ne s'était éloigné d'elle qu'après avoir acquis la certitude qu'elle avait été en un amant, ce qu'elle a d'ailleurs reconnu elle-même dans des lettres écrites à la victime et découvertes au domicile de cette dernière. Dans ces lettres, où elle déplore sa première faute, l'accusée supplie son nouvel amant de faire d'elle sa maîtresse puisqu'elle n'a pas le droit de devenir son épouse. D'autre part, les renseignements recueillis à Vignale représentent l'accusée comme étant de mœurs légères. Son père exploitait dans cette localité une baraque où des jeunes gens allaient souvent danser avec les demoiselles Cesari.

Interrogatoire

L'accusée prétend qu'elle a été de la part de son oncle victime de traitements indignes. Celui-ci loin de lui accorder la protection qu'un oncle doit à sa nièce, a profité de sa faiblesse et l'a violée. Il l'a ensuite abandonnée. Sachant qu'il allait se marier avec une autre elle le supplia de ne point le faire et de la garder près de lui, alors comme sa femme tout au moins comme sa maîtresse. Il lui répondit par des paroles grossières et impudiques. Elle se leva alors sûre à un acte de désespoir, et, s'armant d'un revolver, elle lui envoya deux balles dans le dos.

Témoins

On entend d'abord M. Valery, conseiller municipal qui, en voyant Cesari tirer sur son oncle, se précipita sur elle, lui arracha des mains le revolver encore fumant, puis s'assura de sa personne et la remit entre les mains d'un agent de police.

L'agent de police qui conduisit Cesari au poste fait connaître que, loin de manifester le moindre repentir, la demoiselle Cesari disait qu'elle recommencerait si c'était à refaire.

Mme Ciberi fait connaître que quelques heures avant le crime Mlle Cesari achetait chez elle un revolver.

La partie Civile

Mes de Corsella et Stampacci sont chargés des intérêts de la partie civile. Ils supplient le jury de ne point rendre un verdict d'impunité et de réprimer au contraire avec sévérité un crime aussi lâche.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, réclame à son tour un châtiment sévère. Les femmes aujourd'hui réclament les mêmes prérogatives que les hommes, il est juste qu'elles supportent les mêmes responsabilités. La femme qui tue doit être punie comme l'homme qui tue.

Plaidoirie de Me Grimaldi

Me Grimaldi qui faisait ses débuts à la Cour d'assises a plaidé avec une aisance et une élégance de style remarquables. Il a admirablement fait ressortir la situation malheureuse de cette femme abandonnée, après avoir été compromise et a sollicité du jury un verdict d'acquittement.

M. le président félicite au nom de la Cour, le jeune avocat.

Plaidoirie de Me Moretti

Me Moretti, avec son talent habituel, appelle la clémence du jury sur cette malheureuse jeune fille au passé irréprochable et que son oncle a perdue. Il demande grâce pour elle, grâce pour son enfant.

Verdict

Le verdict du jury étant négatif, Cesari Mathilde a été mise immédiatement en liberté.

***

Audience d'aujourd'hui :

Mauchrai Roch, berger, demeurant à Zilia, meurtre.

Ministère public, M. Mannini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes Malaspina et Grimaldi.

POUR NOS COCHERS

Nous nous empressons de publier la lettre suivante que M. le Maire Gaudin a adressée à M. le Commissaire central :

Monsieur le Commissaire central,

On se plaint avec raison de la facilité avec laquelle, les patrons de voitures publiques, confient leurs véhicules à des jeunes gens, la plus part incapables, et âgés de moins de 18 ans.

Je vous rappelle, à cet effet, les dispositions de mon arrêté du 15 septembre 1896, modifié par celui du 1er septembre 1900, et notamment le nouvel article 8.

Vous voudrez bien vous assurer de la capacité et de l'âge des conducteurs, et pour être fixé sur la première condition, vous pourrez, en mon nom, réclamer le concours de MM. Sambroni et Susini, anciens conducteurs, et Alfonsi Antoine, cocher en exercice.

La commission ainsi composée et présidée par vous ne devra délivrer le certificat de capacité à conduire, qu'aux postulants remplissant les conditions prévues dans mes deux arrêtés.

Je vous prie de m'accuser réception de cette lettre.

Le Maire,
A. GAUDIN.

Bastia, le 6 décembre 1907.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Commission départementale

La Commission départementale s'est réunie hier, à 3 heures, à la préfecture, sous la présidence de M. Toio Versini. M. Marini, secrétaire général, assistait à la séance.

La Commission s'est occupée de la répartition du 13.800 destinée aux familles des rapatriés et incendiés indigents.

Elle a longuement discuté, une question intéressant les casernes de gendarmerie. Il a été enfin soumis à l'assemblée, les états fournis par l'administration des ponts et chaussées et l'administration des chemins vicinaux, à propos des dégâts occasionnés sur les routes vicinales et départementales par les dernières inondations.

A la Justice de paix

Toujours nombreux les contrevenants ; ils ont été sévèrement réprimandés ou punis par M. le Juge de paix Colonna qui a distribué pour 30 jours de prison et de fortes d'amende.

Contraventions

Contre les nommés :

S. J. B., 35 ans, ménagère, pour avoir étendu du linge à la fenêtre de son logement.

M. O., 42 ans, pour avoir laissé ses poules à l'abandon, dans la rue Saint-Charles.

Au Port

Entrée :

Le Carlo Patri, brick italien, capitaine Marsonelli, venant de Nice à destination de Bizerte, en relâche forcé à Ajaccio.

Sortie :

La Simone, capitaine Maury, à destination de Marseille avec passagers et marchandises.

État Civil

DÉCÈS

Romanetti Catherine, épouse Pô 31 ans, ménagère.

Guillard Marie-Louise, épouse Martini, 44 ans, ménagère.

Réunion
des Officiers de reserve et de l'armée territoriale

MM. les membres sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 8 décembre courant, à 4 heures de l'après-midi, dans le local habituel.

Ordre du jour : Rapport sur la situation morale de la réunion depuis sa constitution ; Approbation des comptes ; Renouvellement du bureau ; Projets de modification des cotisations ; Admission de nouveaux membres.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 8 déc., à 3 h. du s.

La Viennoise, p. r.	Krol.
Le roi d'Yvetot, ouv.,	Adam.
Pour tes beaux yeux, mazurka,	Bilger.
Faust, fant.,	Gounod.
L'oiseau du Paradis, polka p. flûte et petite clarinette,	Bousquet.

Le Chef de Musique, TIBERI.

MAUX DE TÊTE ET MIGRAINES
dont souffrent les personnes des deux sexes, mais surtout les femmes, à cause de leur sensibilité nerveuse et de leur vie sédentaire, sont toujours dus à un mauvais fonctionnement intestinal que l'on évite très facilement en prenant, tous les deux ou trois jours, le matin à jeun, un verre d'eau d'HUNYADI JANOS.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Ce soir à 4 heures, chant des premières Vêpres, en Saint-Cœur Marie Mater Gratiæ, de Galdi, solo pour baryton ; « Tantum ergo, » duo pour ténor et baryton.

Le jour de la Fête : Messes basses à partir de 5 heures, Grand'Messe en musique à 11 heures.

L'Union Chorale, sous la direction de M. Regnessi, chantera la messe en *Fa Majeur*, de Samuel Rousseau.

A 2 heures, procession, à la rentrée, Salut solennel. Le soir à 7 heures et demie, bénédiction de la Relique et chant du *Te Deum*.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 4 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin, 11°, à midi, 13.5, à 9 heures du soir, 12°. Maxima 13.5 Minima 9°.

Baromètre : 7 heures du matin, 753 mm. à midi, 754 mm. 9 heures du soir, 756 mm.

Vent : Dans la matinée, N. O. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages. Après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 11 mm.

***

Congés Scolaires

Les prochains congés de Noël et du Jour de l'an ont été fixés comme suit pour le lycée de garçons et les Cours secondaires de jeunes filles.

Sortie : Mardi soir, 24 décembre, après la classe du soir.

Rentrée : Vendredi soir, 3 janvier, à l'heure réglementaire pour les pensionnaires.

Reprise des classes : Samedi matin 4 janvier.

***

Coups de revolver

Plusieurs coups de révolver ont été tirés en l'air, hier au soir, vers 10 heures et demie, au fond de la rue du Colle. Des agents sont aussitôt accourus, mais le facétieux personnage avait déjà disparu.

Drôle d'amusement tout de même !

***

Insultes aux agents

Procès-verbal a été dressé contre la nommée B. Emma, restauratrice-sur boutière, route du Cap, pour insultes à un agent de la force publique et scandale dans la rue.

***

Nouvelles maritimes

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'emploi de chef surveillant technique de 2e classe le surveillant de 1re classe Barbinari, à Toulon ; pour l'emploi de dessinateur de 1re classe, le dessinateur de 2e classe Amoratti, à Paris.

***

Contraventions

Procès verbal a été dressé contre plusieurs cafetiers pour avoir installé des tables sur le trottoir gênant ainsi la circulation.

SOCIÉTÉS ET SYNDICATS

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir, réunion de 8 à 9 heures du soir. Le porteur du timbre trimestriel 116,763 est prié de présenter son livret. Les bénéficiaires des parts de cent francs du 25e tirage. Comité de Bastia, sont les Nos 21 567, 41.020, 83.145, 99.067, 133.351.

SYNDICAT DES BERGERS. — Tous les bergers de l'arrondissement de Bastia, syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 8 du courant, à midi, sous la présidence de M. Joseph Ajaccio, avocat-conseil du Syndicat.

Ordre du jour : Formation du bureau. — Admission de nouveaux membres.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS OFFICIERS DE LA COUSE. — Les membres participants de la dite Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 8 courant, à 9 heures du matin, à la Mairie.

Le bureau se réunira à 8 heures.

Ordre du jour : Réception de nouveaux membres. — Versement des cotisations.

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont convoqués en assemblée mensuelle ce soir à 8 heures, place Cuticita.

Le secrétaire, J. Gambari.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche prochain, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, remboursement de la cotisation mensuelle ; réception des nouveaux adhérents.

Il est rappelé aux sociétaires que l'enquête sera rigoureusement appliquée aux retardataires et qu'un retard de douze mois entraîne d'office et sans avis leur radiation. (Art. 33 des statuts).

Le Président, P. P., Mauli.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00675

BOURSE DE PARIS

Rentes du 3 0/0 ancien	5 déc. — 6 déc.
— du 3 0/0 amortis.	95.50 — 95.70
	96.25 — 96.10
	en coupon.

Un meurtre à Sartene

Sartene, 6 décembre.

Hier, vers 8 heures du soir, sur la place Porta, à la suite d'une discussion futile, Jean Toulza, âgé de 16 ans, garçon coiffeur, a donné volontairement la mort à Marchi Antoine-Martin, 17 ans, garçon coiffeur également à l'aide d'un revolver.

Le meurtrier est en fuite.

Nouvelles Militaires

Commandements à la mer

Paris, 6 décembre.

M. le capitaine du frégate Durand est nommé au commandement du croiseur *Du Chayla*.

M. le capitaine de frégate Mornet est nommé au commandement du croiseur *Descartes*.

M. le lieutenant de vaisseau de Meaux est nommé au commandement du sous-marin *Algérien*.

Cour de Cassation

Rejet de pourvoi du Comité d'Argeliers

Paris, 6 décembre.

La Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par les membres du Comité d'Argeliers.

Tous les prévenus ont été renvoyés devant la Cour d'assises de Poitiers.

Les Morts du Jour

Le Colonel Laurent Chirlonchon

Paris, 6 décembre.

Le colonel breveté Laurent Chirlonchon, commandant le 144e d'infanterie, est décédé aujourd'hui.

Il était officier de la Légion d'honneur.

M. le colonel Laurent Chirlonchon avait été chef d'état-major du gouvernement de la Corse, à Bastia.

Tirages financiers

Communales 1879

Paris, 6 décembre.

L'obligation portant le numéro 784.366 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 896.090 est remboursable à vingt-cinq mille francs.

Les obligations portant les numéros 176.333, 171.805, 42.422, 356.872, 584.263, 758.379 sont remboursables chacune à cinq mille francs.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 777.905 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 445.992 est remboursable à dix mille francs.

L'obligation portant le numéro 948.436 est remboursable à cinq mille francs.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 68.837 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 15.443 est remboursable à vingt cinq mille francs.

L'obligation portant le numéro 402.368 est remboursable à cinq mille francs.

Les 28 et 13 jours devant le Sénat

Paris, 6 décembre.

Le gouvernement déposera, lundi prochain sur le bureau du Sénat, le projet de loi relatif à la réduction des périodes d'instruction, qui vient d'être voté par la Chambre des députés.

A la Chambre des Députés

Paris, 6 décembre.

Comme il est très probable que ce projet ne sera pas voté par le Sénat tel qu'il vient d'être adopté par la Chambre des députés, il retournera en discussion une seconde fois au Palais Bourbon.

On assure que cette fois le Gouvernement posera la question de confiance.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

A la frontière Algéro-Marocaine

PRISE DU MARCHÉ D'AGHBAL

Oran, 6 décembre.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, a adressé au ministère de la Guerre le télégramme suivant :

« Hier, nos troupes se sont emparées du marché d'Aghbal.

« Bousite elles ont incendié la maison du mvrabout agitateur Mokhtar Boutchich, celui-là même qui prêchait la guerre sainte contre nous.

« Les Beni-Snassen apparurent alors sur les hauteurs environnantes et engagèrent une vive fusillade, mais notre artillerie les maintint à une distance respectable.

« La légion étrangère se tenait sur le terrain en avant sous le feu vif de l'ennemi.

« Les goumiers razzièrent les environs d'Aghbal et brûlèrent les silos des alentours.

« L'infanterie combattit en ligne déployée par bonds, et déployés comme à la manœuvre.

« Nos troupes rivalisèrent d'ardeur, et les jeunes recrues, enrôlées, à peine depuis deux mois se sont comportées d'une manière admirable ».

Les pertes

« Un caporal de la légion étrangère et un tirailleur ont été blessés.

« Les pertes de l'ennemi sont plus importantes, mais l'effet moral produit est considérable »

Arrestation d'un agitateur

« Le Khalifa de l'amel d'Oudjda, cet agitateur antifrançais, a été arrêté, puis dirigé sur Oran. »

EN AUTRICHE

Découverte d'un complot contre la famille impériale

Vienne, 6 décembre.

La police de Budapest avait été informée qu'un vaste complot se tramait contre l'empereur d'Autriche et l'archiduc héritier.

Après des recherches minutieuses, elle vient d'arrêter aujourd'hui quatre anarchistes des plus dangereux qui avaient été désignés pour mettre à exécution ce sinistre projet.

Cette nouvelle a produit une vive émotion à Vienne et dans toutes les autres villes de l'empire Austro-Hongrois.

AUX ÉTATS-UNIS

Un suicide sensationnel

New-York, 6 décembre.

On télégraphie de Baltimore :

La célèbre actrice, Clara Bloodgood, vient de se suicider, en se tirant un coup de revolver à la tempe droite.

On ne sait à quoi attribuer cet acte de désespoir.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. RABIER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

Conventions et garanties d'intérêt

La Chambre termine la discussion du budget des conventions et garanties d'intérêt.

Après quelques explications de M. Argelès, rapporteur, tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère de l'Intérieur

La Chambre reprend la discussion des articles qui avaient été réservés du budget du ministère de l'intérieur.

Une vive discussion s'engage entre le sous-secrétaire d'Etat, le rapporteur, M. Fernand Babier et plusieurs orateurs.

Finalement, les chapitres 16, 35 et 37, qui avaient été réservés, sont adoptés.

Ministère du Commerce

La Chambre passe ensuite à la discussion des chapitres 13, 21 et 35 du budget du ministère du commerce et de l'industrie qui avaient été réservés.

M. Paul Bourély, rapporteur, donne de nouvelles explications et prie la Chambre de voter ces articles.

Les chapitres réservés sont adoptés.

Ministère du Travail

Après les explications de M. Puech, rapporteur, la Chambre adopte également le chapitre 20 qui avait été réservé du budget du ministère du Travail et de la prévoyance sociale.

Ministère des Finances

La Chambre passe ensuite à la discussion des chapitres 1er, 17 à 36 et 61, qui avaient été réservés, du budget du ministère des finances.

Le ministre des Finances, M. René Renoult, rapporteur, interviennent dans le débat.

Tous ces chapitres sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère de l'Agriculture

Enfin, la Chambre adopte, le chapitre 29 qui avait été réservé du ministère de l'agriculture, après les explications fournies par M. Fernand David, rapporteur.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

LA LOI DE FINANCES

La Chambre passe à la discussion de la loi de Finances.

M. Siegfried

député républicain de la Seine-Inférieure, monte le premier à la tribune, et s'élève contre le chiffre croissant des impôts.

M. Bertaux

député radical socialiste de Seine-et-Oise, parle également des impôts qui accablent surtout la classe ouvrière.

Le Ministre des Finances monte ensuite à la tribune ; il fait l'historique de notre situation financière qui n'est pas en si mauvais état, qu'on se plaît à la dépeindre.

« La Chambre, dit M. Cailloux, doit faire des économies ; c'est d'ailleurs l'engagement qu'elle a pris. »

M. Ribot

critique certains impôts et dit que les sondages qui ont été faits dernièrement par le ministre des Finances ne sont guère concluants.

M. Jules Roche

député républicain de l'Ardèche, examine certaines parties du budget de l'exercice 1908 qui se chiffre par un excédent de recettes, ce qui est énorme par ces temps de crise financière.

L'Evaluation foncière

Plusieurs députés appartenant au groupe de la défense paysanne, demandent l'incorporation du projet Cailloux sur l'évaluation des revenus fonciers, dans la loi de finances.

Le Ministre des Finances déclare qu'il ne voit aucun inconvénient à cela, mais il prie la Chambre d'examiner rapidement son projet, et de ne pas se livrer à un débat oisif, afin de lui permettre de déposer lundi, sur le bureau du Sénat, le projet du budget de l'exercice 1908.

M. Aimond

député radical de Seine-et-Oise, fait un grand éloge du projet de M. Cailloux, et engage la Chambre à le voter sans hésitation.

M. Dessoye

député radical de la Haute-Marne, parle dans le même sens.

M. Renoult

député de la Haute-Saône, et rapporteur du projet de loi, donne toutes les explications nécessaires, et fait ressortir les grands avantages du projet de M. Cailloux.

L'orateur prie la Chambre de voter le texte qui a été proposé par la commission de législation fiscale.

Le Vote

La discussion générale étant close, le président met aux voix le projet Cailloux sur l'évaluation foncière.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	554
Majorité absolue	278
Pour	506
Contre	48

Le projet Cailloux sur l'évaluation foncière est adopté par 458 voix de majorité.

La séance est levée.

LA PHLÉBITE
Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'ambulie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les scléroses persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui rétablira la circulation et les fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 20, rue de La Rochefoucauld. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, passerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Réouverture le 6 déc.

Grand entrepôt de Vins
FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
3 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au détail
LIVRAISON A DOMICILE

VINS DE TABLE
Rouge, 0,75, 0,90 et 0,40 c. le litre.
Blanc, 0,80 et 0,40 c. le litre.
VINS FINS DE CORSE
0,90 et 1 fr. la bouteille verre compris.
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 40 le flacon, 0,70 le 1/2 flacon.
VIN DE MARSALA (Sicile)
1.60 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. le 1/2 b.
3 fr. le flacon, 1 fr. 60 le 1/2 flacon.
VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)
1 fr. 25 la bouteille.
VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.
VINS BARBERA d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.
VINS de MALÈNE et de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.
MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
1 fr. la bouteille, 0,60 le 1/2 bouteille.
Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pomononi 1 fr. 60 id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Pif » 1 fr. 50 id.
Genièvre 1 fr. 40 la bouteille.
VINS DE CHAMPAGNE
Grafton et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout.
Duc Raynaud de Chamesteeux 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Prêtot à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

LA SURDITÉ EST VAINCUE
VIENT DE PARAITRE la 10e Edition de la Brochure du Docteur WILLIAMS qui guérit radicalement et sans opération douloureuse toutes les surdités, même les plus anciennes, les bourdonnements d'oreilles, les écoulements, les maux de tête. Cette brochure sera envoyée gratuitement à toutes les personnes qui en feront la demande au docteur WILLIAMS, 174, rue de la Pompe, à Paris.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?

Si oui,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

Pour MAIGRIR

Sans nuire à la santé et sans rides. Amincit la taille, soutient les hanches et le ventre, affine le double menton, Rajeunit les traits et embellit la figure.

SUCCÈS UNIVERSEL

La Boîte, 5 fr. 6 fr. franc. 250 fr.

Plus Puissant, 10, Rue Vivienne, Paris

Et dans toutes les Pharmacies

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*; etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Fendella-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Rouces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE

RICINE VAILLE

DÉLICIEUX ET EFFICACE PURGE SANS FATIGUER

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosité, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et tristesse chroniques, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, découragement dans le doute, tremblements, ont intérêt à s'adresser à M. G. GATTAT, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis la recette qui a guéri rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Clous, Cicatrices molles, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Kystes, Goîtres, Taches, Plaies, propageant etc éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Inventeur Médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui envoyera gratis le moyen de guérir rapidement.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles

A LOUER

Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Togo.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE

Charrettes, Landaus, Omnibus, Victorias, et autres Voitures.

S'adresser au concierge de Togo.

VER SOLITAIRE

Cure radicale et sans danger en deux heures par le

GLOBULES du SECRETAN

Remède souverain adopté par les Hôpitaux de Paris

TRAITÉ ANS DE SUCCÈS

Envoi franco contre mandat ou bon de poste de 10 fr.

J.-M. SECRETAN, Phien, 102, Rue Lafayette, PARIS

L'ARTIGIANO

LUNARIO CORSO POPOLARE

per l'Anno bisestile 1908

ARRICCHITO

di Poesie inedite

Proverbi e varie Canzonette popolari

ANNO LIII

Vegliando sto col cannocchiale in mano
Per osservar nelle superne sfere
Degli astri il moto sempiterno e arcano.

BASTIA

STAMPERIA E LIBRERIA OLLAGNIER

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les jours par cet unique remède.

M. Dependier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'en ai employé la valeur d'un flacon et j'ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans toutes pharmacies ; le flacon, 2.fr 50. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gutierrez.

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 340 DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00676

BIBLIOTHÈQUE SYNDICALE

ALFRED DE MUSSET ET NAPOLÉON

Alfred de Musset bonapartiste ! Alfred de Musset admirateur de Napoléon ! Voilà qui paraît bien invraisemblable, et cependant, c'est vrai.

Certes, il y a lieu de s'étonner de cette extraordinaire volte-face du poète qui écrivait, dans la *Nuit de Mai* :

L'homme de Waterloo nous dira-t-il sa vie,
Et ce qu'il a fauché du troupeau des humains
Avant que l'envoyé de la nuit éternelle
Vint sur son tertre vert l'abattre d'un coup d'aile,
Et sur son cœur de fer lui croiser les deux mains ?

Mais la *Nuit de Mai* fut écrite en 1835, tandis que les vers inédits que nous possédons furent dictés à Mme Martellet, en 1850, quelque temps avant la mort du poète.

Voici deux pièces, qui ne sont connues que de quelques intimes de Mme Martellet, et qui n'ont jamais été publiées :

A Napoléon !

O d'ennemis sans foi, grand vainqueur et bon hôte,
Dis-nous, dis-nous laquelle eut la voix la plus haute
Ou bien de cette mer de peuple et de soldats
Qui roulait à tes pieds vivante, et dans ses bras
Te prenait comme fait d'un enfant la nourrice,
Ou de cette autre mer, éternel précipice,
Qui, brisant son front morne au rocher d'un écueil,
Te vis vieux avant l'âge, et ferma ton cercueil.

Napoléon, ton nom est un cri dans l'histoire,
Un immortel écho réveillant l'avenir
Et lui disant qu'il fallait, de la gloire,
Encore se souvenir.

Au temps où tu parus, on l'avait oubliée,
La France s'inclinait sous l'infernal couteau,
Elle allait s'endormir, quand tu l'as réveillée
Au Pont d'Arcole, agitant un drapeau.

Elle comprit alors tout ce vaste ossuaire
Qu'avaient fait en passant les exterminateurs,
Que ce hardi drapeau n'était pas un suaire
Et qu'il pouvait mener ailleurs.

Où donc ? « A la mort ! A la gloire ! »
Ainsi disait Polyeucte mourant.
« Sur le beau sein de la belle victoire »,
Ainsi murmure un guerrier expirant.

Adieu, temps immortels, les plus grands de l'histoire,
Faut-il donc écrire : Plus jamais !
Vous les plus chers aux Muses de mémoire,
O toi, cendre que j'aimais.

Tu sais qu'on t'aime et tu crois qu'on t'oublie,
Tombeau vivant de nos aïeux,
Terre où leur cendre à peine ensevelie
S'arrose encore des larmes de nos yeux !

France d'où l'aigle, amour de la Patrie,
Sur nos soldats planant du haut des cieux,
Ouvrait son aile ou sanglante ou meurtrie
Suivais-tu pas partout ce jeune audacieux ?

Voici un autre poème, intitulé *le 5 Mai ou Une Fête de Roi*. On y trouve un souffle très supérieur aux alexandrins souvent inégaux de la pièce précédente :

Le 5 Mai ou Une Fête de Roi

Ce fut un triste jour : les soldats de l'Empire
Comme des peupliers se penchaient sans rien dire,
Le bon roi regardait comme en ordre ils marchaient,
Tel un pâtre héritier de la harpe d'un barde,
Et la voyant d'ivoire il l'a prise, il la garde.
Les pleurs dans leurs yeux se séchaient.

O la froide Russie aux éternelles neiges !
C'était d'un autre pas que marchaient ces cortèges
Où l'homme au manteau gris leur servait de drapeau ;
Et du grand horizon sortait sa large tête :
Et tous ne demandaient pour marcher à la fête,
Que voir le coin de son chapeau.

A ses âpres pensers leur vie était trempée,
Son sceptre était de fer, mais c'était une épée !
La Seine est trop petite à qui passa le Rhin !
Et du temple de Gloire hérite Madeleine,
Amis, les aigles noirs de la Colonne reine
Vont fermer leurs ailes d'airain !

Ah ! C'est qu'à ce grand peuple il fallait sa grande âme ;
C'est que du dur caillou, pour que sorte la flamme,
Il faut l'éperon d'or ou l'ongle du coursier.
Maintenant dans leur cœur tout est désert et vide,
C'est que tout grand vaisseau veut l'ouragan pour guide,
Toute main ferme, un gant d'acier.

Je possède ces vers depuis quelques années ; j'ai tout lieu de croire qu'ils ne sont pas apocryphes.

J'ai attendu pour les publier que l'œuvre de Musset fût tombée dans le domaine public ; j'ai attendu également que Mme Martellet ne fût plus de ce monde, l'ancienne gouvernante de Musset, qui avait permis à mon correspondant de les copier, ayant tenu à ce qu'ils ne fussent pas imprimés de son vivant.

Je ne pense pas commettre aujourd'hui une indiscrétion en livrant ces strophes à la publicité. Certes, elles n'ajouteront rien à la gloire littéraire d'Alfred de Musset : on y trouvera de nombreuses imperfections. Mais elles n'ont sans doute jamais été revues par lui, et la manière dont elles furent composées arrêtera bien des critiques.

En tout cas, tout ce qui touche au délicieux poète, pour lequel j'ai un culte profond, ne doit-il pas intéresser ses admirateurs ? Il eût été regrettable, à mon avis, de ne pas les tirer de l'oubli.

MAURICE QUENTIN-BAUCHART.

(Le Figaro).

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Imm. Conception

Soleil: (heure nationale)

Lever, 6 h. 52 m. — Coucher, 3 h. 56's.

Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19

Fête de Demain: Sainte Valeria.

7 DECEMBRE

Propos d'un Bastiais

Malheureux sort !

Dimanche, j'étais allé faire une promenade à la campagne ; en rentrant le soir, je fus accosté par une dizaine de personnes qui traversaient, moyen de « m'engueuler » successivement.

Le premier de ces censeurs que je rencontrai fut un grand diable de jeune homme ; il sortait de l'abattoir les mains rouges de sang ; il m'aborda brutalement en criant : « Monsieur vous vous plaignez de la viande que l'on vend à Bastia ; je voudrais vous voir à l'œuvre ; oh ! il est allé de protester sur le papier ; » et il voulait à tout prix me faire assister à l'abattage d'un bœuf.

Je quittai à grand'peine le brave boucher pour lancer entre les poltes d'une grosse poissarde qui, confondant Minot et Sgnot, feuilla me rendre sourd par ses cris et ses protestations ; pour le coup, je trouvai que Minot avait raison.

A peine débarrassé de cette criarde compagnie je fus pris par un monsieur en redingote de demander à la police d'inspecter les escaliers des maisons qui donnent pour la plupart reposants ; j'essayai de faire comprendre au gentleman que les agents avaient autre chose à faire que de grimper tous les étages des maisons ; un agent qui passait par là et qui entendit mes paroles, me remercia d'avoir pris, pour une fois, en main la défense des malheureux policiers ; et tandis que le monsieur s'éloignait en trouvant d'ailleurs qu'il suffisait d'inspecter les escaliers des premiers et deuxièmes étages — il habite au second — mon bon agent se plaignit si bien de son sort que je vis ma vie dans la nécessité de lui promettre, tôt ou tard, de défendre les agents et danser sur les gendarmes.

Je continuais mon chemin quand un jeune gars m'accosta pour me prier de protester contre les vols ilotes qui crèvent par terre aux usines ; je lui fis remarquer qu'il n'avait rien à faire aux usines, que le spectacle était tout au plus bon pour des amants et d'« dames en quête d'émotions violentes ; et que le plus sûr moyen de ne pas respirer l'air empesté des prisons, c'était de s'interdire l'entrée de ces lieux malsains. Le jeune homme me quitta, furieux, et moi, pour éviter la rencontre d'un conseiller municipal qui allait sûrement me gronder paternellement pour avoir demandé une nouvelle boîte aux lettres, je me jetai dans un tram ; du coup, le cocher ralentit tellement la marche de sa voiture que je lui demandai la raison de cet excès de prudence. Alors, lui, qui n'attendait que cette question pour engager une querelle, fouetta ses chevaux et me dit ensuite d'un ton aigre-doux : Eh ! bien, je croyais que vous étiez plus libéral que vous ne l'êtes : vous en êtes toujours à vouloir réglementer la marche des trams ; vous n'aimez donc pas la liberté ; vous êtes un vrai réactionnaire. »

C'était si bénin comme critique, malgré le ton affecté de courroux, que je ne bronchai à ne pas répondre. Et je rentrai enfin chez moi.

Aurais-je dû ? Je ne sais ; c'est difficile de contenter tout le monde et son père.

ASYEOT.

Le Président Leca

Nous extrayons d'un article de la *Durance*, qui se publie à Embrun, les passages suivants :

M. le Président Leca a quitté notre ville lundi dernier, par le train de 2 h. 15, accompagné de sa charmante famille.

Une foule des plus nombreuses, où se trouvaient confondues toutes les classes de la société embrunaise, s'était rendue sur le quai de la gare pour donner au brave et galant homme qui s'en allait, ainsi qu'à Mme Leca, sa digne compagne, un dernier témoignage d'estime et d'affection.

Pauvres gens, bourgeois, fonctionnaires de tout ordre et de tout rang étaient là, réunis dans une même pensée du tristesse et de regret, et ce fut une manifestation toute à la louange d'Embrun qui n'oublie pas, même quand ils disparaissent, ceux qui surviennent lorsqu'elle est lotôrée et l'honorent d'une constante amitié.

Nommé, en 1894, juge à notre tribunal, M. Leca y fut rapidement élevé à la présidence autant par ses mérites personnels que par l'estime et la confiance dont il jouissait auprès de ses chefs hiérarchiques.

Travailleur obstiné, ennemi des lenteurs judiciaires, toujours si ruineuses, il ne laissa jamais une affaire ou souffrance ; magistrat impartial, n'écoutant que sa conscience et son devoir, interprétant la loi dans son esprit, il s'appliqua scrupuleusement à rendre la justice : certains de ses jugements, frappés d'appel, furent confirmés sur berne, par les juridictions compétentes, quelques-uns eurent même l'honneur de l'insertion dans les gazettes judiciaires les plus estimées.

A l'exemple du *bon juge*, M. Leca ne manqua jamais de faire fléchir la justice quand il y eut place pour la bonté. Tel était l'homme public.

Nul n'approcha l'homme privé qui ne subit le charme de ses réelles et éminentes qualités de cœur et d'esprit. Fidèle à ses amitiés, à ses souvenirs, courtois, aimable sans effort pour tous, pauvres ou riches, qui sollicitait à lui, reflétant dans ses manières tout ce fond de bonté et toute la distinction de son âme lettrée, il conquit bientôt et retint les sympathies générales.

C'est avec une grande satisfaction que nous reproduisons les témoignages de sympathie et les regrets qui ont été prodigués à notre compatriote.

Nous avions déjà manifesté tout le plaisir que nous avait causé la nomination du président Leca au tribunal de 1ère Instance de Sartène.

Nous lui renouvelons l'expression de nos félicitations les plus cordiales.

ÉLECTIONS du Tribunal de Commerce DE BASTIA

Aujourd'hui dimanche 8 décembre courant, les électeurs commerçants sont appelés à procéder à l'élection des membres du Tribunal de commerce de Bastia.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

A Bastia, le vote aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, et dans les chefs-lieux de canton de l'arrondissement à la maison communale.

La liste des candidats est arrêtée comme suit :

Président : M. Joseph Orenga, président sortant.

Juges titulaires : MM. Mattei Mathieu et Gentil Louis.

Juges suppléants : MM. Angeli Eugène et Pecunia Jean-Baptiste, sortants.

L'honorabilité de tous ces candidats engagera les électeurs consulaires à accomplir, dimanche prochain, leur devoir avec empressement.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

A propos du milliard des congrégations.

M. Desmoulins demande ce qu'on a fait du milliard promis aux caisses de retraites ouvrières :

« Les biens congréganistes devaient, on se le rappelle, rapporter un milliard aux caisses de retraites ouvrières. Les caisses de retraites ouvrières sonnent plus que jamais le creux, tandis que s'emplissent les coffres-forts des liquidateurs et de leurs avocats habituels. La suppression du budget des cultes devait amener un dégrèvement des charges communales de toutes les communes de France, et l'on voit par les chiffres cités plus haut ce qu'il faut penser de cette belle promesse. Le pays n'a

rien gagné à la persécution religieuse ; il est vrai que les millions détournés par l'Etat n'ont pas été perdus pour tout le monde, et l'on peut aisément constater que la fortune de certains amis et protégés du bloc augmente parallèlement à nos impôts. »

Le Siècle

La suppression des 28 et 43 jours à la Chambre.

M. Cornély croit avoir la raison pour laquelle M. Clémenceau n'a pas posé la question de confiance :

« On s'accorde à penser que si M. Clémenceau avait jeté dans la balance son portefeuille en posant la question de confiance à propos des fameux 28 jours, il aurait maîtrisé une fois de plus la Chambre, mais on prétend aussi qu'il a répondu par avance à ce reproche et on lui prête cette parole : « Si nous avions posé la question de confiance, nous aurions été renversés, et renversés sans bénéfice pour nos idées, puisque nos successeurs auraient accepté la réduction des périodes d'instruction. Dans de pareilles conditions, il vaut mieux que nous acceptions nous-mêmes cette réduction, quitte à livrer une seconde bataille en faisant donner la garde, c'est-à-dire le Sénat. »

L'Intrigant

A propos de l'extension du service obligatoire aux Arabes.

M. Judet n'est pas partisan de l'extension du service obligatoire aux Arabes :

« M. Clémenceau qui, par sa politique anglaise en Afrique, rend la France suspecte, odieuse à tout l'Islam, se figure que, par décret, par une loi votée en hâte et introduite subitement en Algérie, il va disposer de deux corps d'armée improvisés. La combinaison lui paraît d'autant plus ingénieuse que la désertion et l'indiscipline dont il fut le champion portent ici leurs fruits empoisonnés, et que lui-même ne sait comment se ressaisir. Mais le sophisme inextricable qui l'entraîne au-delà de la Méditerranée est plus redoutable que le mal dont il déplore l'étendue et les progrès. Avec des primes et des pensions, nous doublerons le nombre des tirailleurs ; c'est une folie de compter sur une armée de 100.000 hommes par contrainte. »

Le Kiosque
DE LA PLACE SAINT-NICOLAS

Hier matin, M. Bronzini, architecte de la ville, a procédé au tracé du kiosque à musique qui doit s'élever sur la place Saint-Nicolas.

Ce kiosque sera situé presqu'en face de la maison portant le n° 9.

Nous croyons savoir que l'adjudicataire de ce travail l'entreprendra à partir de la semaine prochaine.

Nous verrons donc sous peu se réaliser un projet qui contribuera à la décoration de notre place.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 déc., à 3 heures

Langueduc, allégro,	L. Puech.
Le Pirodor, boléro,	Signard.
Valse d'Amour,	Bildegain.
La Timbale d'Argent, fant.,	Vasseur.
Marie et Pinson, polka pour 2 cornets,	Reynaud.

Le Chef de musique, X. Lacroix.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 7 décembre 1907

Un enfant criminel
Meurtre

C'est un enfant de douze ans qui comparaît aujourd'hui devant la Cour d'assises. Il a tué une fillette du même âge à propos d'une discussion des plus futiles. Il ne se montre pas très alarmé de se trouver sur la sellette, et paraît ne pas comprendre la gravité de l'acte qu'il a commis.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Du jeunes bergers de 12 à 14 ans faisaient paraître leurs troupeaux, dans la journée du 5 juillet 1907, au lieu dit Colleville-Heta, territoire de Zigliè. Parmi, eux se trouvaient Mambrini Roch, fils de François-Antoine, et Andreani Jeanne, respectivement âgés de 13 et 14 ans. Celle-ci s'étant aperçue qu'une de ses brebis avait quitté le troupeau et s'était jointe au troupeau de Mambrini Roch, pria ce dernier de l'en distraire pour la lui restituer. Mambrini répondit : « Viens la prendre toi-même, vieille charogne ! » A ces mots, Jeanne Andreani s'élança légèrement avec une baguette d'aubépine l'épaule de son interlocuteur et le pria de ne pas se servir à son adresse de paroles aussi grossières. « Si tu recommences ton geste je t'écorche », répartit Mambrini, et joignant l'acte à la parole, il asséna de sa gaule un long coup de 25 centimètres de longueur, et en porta violemment un coup à la fille, qui tomba mortellement blessée. Atteinte au niveau du septième espace intercostal gauche, Jeanne Andreani était transportée au domicile paternel à Zigliè, et succombait à son horrible blessure, le lendemain, vers cinq heures du soir. La lame entrait obliquement de bas en haut, sur un parcours de 9 à 10 centimètres, avait lésé le péricarde du cœur. Mambrini Roch avait quitté précipitamment les lieux, sans un mot de regret pour sa victime. Il n'est constitué prisonnier le 9 juillet dernier. Dans la matinée du 5, à l'endroit dénommé Novella, Jeanne Andreani avait été frappée à coups de pied et à coups de poing, par Mambrini Jean-Antoine, frère de l'accusé, qui lui reprochait de détenir un mouchoir à lui appartenant. Mambrini Roch invoque l'excuse de la provocation violente. Il prétend avoir été saisi à la gorge, par sa victime, et s'être sorti son couteau que pour se défendre. Il n'aurait eu nullement l'intention de donner la mort à Jeanne Andreani, qui se serait précipitée elle-même sur l'arme meurtrière en voulant atteindre l'accusé. Ce système est détruit par tous les éléments de la procédure. L'accusé est considéré par les enfants de son âge comme un garçon dangereux.

Interrogatoire

La jeune meurtrier prétend qu'il n'a sorti son couteau et qu'il n'a frappé que pour se défendre contre Jeanne Andreani qui le serrait violemment à la gorge, après l'avoir par deux fois frappé au visage avec une baguette d'aubépine.

Témoins

Les quelques témoins assignés à l'audience relatent les faits tels qu'ils sont exposés par l'acte d'accusation.

La partie Civile

Me de Carafa, au nom de la famille Andreani demande au jury d'infliger un châtiment sévère à ce jeune et précoce criminel, qui n'a pas craint d'éventrer une fillette sans défense et de s'en aller ensuite sans exprimer un mot de regret.

Réquisitoire

M. Mancini substitut du Procureur général, se joint à Me de Carafa pour demander la condamnation du jeune Mambrini. Celui-ci est encore un enfant. Aussi ne réclame-t-il pas contre lui une peine très sévère, Néanmoins, une punition s'impose étant donné le crime monstrueux commis par l'accusé.

Plaidoiries

Me Grimaldi et Me Malaspina prennent successivement la parole en faveur de l'accusé. Tour à tour les deux jeunes et sympathiques défenseurs démontrent que le jeune Mambrini n'a agi que pour se défendre contre Jeanne Andreani, qui l'avait saisi à la gorge dans l'intention de l'étouffer. MM. les Jurés, en tous cas, eurent pitié d'un jeune enfant qui ne se rend pas compte de ses actes, et déclarèrent qu'il a agi sans discernement. Il pourra ainsi être rendu à sa famille.

Verdict

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Mambrini est condamné à 20 mois de prison et à 1 franc de dommages-intérêts envers la partie civile.

***

Audience de lundi :

Paoli Joseph, marin ; Gaulli Jean, marin ; Bertogrei Jean, garçon boucher, demeurant tous à Ajaccio, tentative de vol qualifié et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs, Me de Carafa et H. de Montera junior.

Bulletin Financier

Paris, 4 décembre 1907.

Marché irrégulier et moins bien disposé dans l'ensemble. Notre Rente est en nouvelle avance à 95 65. Neuf Fin-cou et le Parisgaïs, les Fonds Etrangers se tassent légèrement. Nos Sociétés de Crédit restent lourdes.

C'est demain 5 décembre que sera close la souscription aux obligations de la Société d'Energie Electrique du Nord de la France. Cette émission s'annonce comme un grand succès, justifié d'ailleurs par le renom et l'avenir de cette entreprise.

Le Port de Paris est bien tenu à 444. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Paraná sont fermes à 417.50. L'obligation 5 0/0 hypothécaire du chemin de fer de Goyaz se retrouve à 431.50. L'action Lithopone cède 434.

L'action Malicorne Pavillons Ecocniques reste demandée à 124. L'augmentation du capital de cette société, nécessitée par les marchés en cours et les contrats nouveaux, fait prévoir une rémunération au moins égale, sinon supérieure à celle de l'exercice 1906.

Nous avons dit que la Société Générale Française et Industrielle, 33, Boulevard Haussmann, recevait les souscriptions aux actions de 400 fcs de la Société Industrielle Générale constituée pour l'exploitation des brevets Fischer et Kolger ; ajoutons que le brevet allemand vient d'être vendu 180.000 francs après quatre années d'exploitation.

Nos chemins de fer sont bien tenus.

AMÉLIORATION
du système d'éclairage public

Par décision en date du 29 novembre, M. le Préfet de la Corse a approuvé la transaction passée entre la ville de Bastia et le Directeur de l'Usine à gaz pour l'amélioration de l'éclairage public au moyen des becs Auer.

M. le Directeur de l'Usine à gaz avait déjà pris ses dispositions pour pouvoir, sans retard, appliquer le nouveau système aux principales artères de la ville, et la transformation aura lieu dans le courant de ce mois.

Nous applaudissons à ce progrès, en attendant qu'il puisse être fait mieux encore à l'expiration du marché.

Nécrologie

M. LE SOUS-INSPECTEUR ERCOLE

M. Jean Ercole, sous-inspecteur des douanes en réforme en retraite, vient de s'éteindre à Porelli d'Alesani, emporté par une maladie contractée en Cochinchine et qui avait résisté à tous les efforts de la science. Si le dénouement fatal a pu être retardé, c'est grâce aux soins affectueux de sa bien-aimée compagne qui n'a reculé devant aucune peine pour conserver une existence qui lui était si chère.

M. Jean Ercole voulait faire sa carrière dans l'armée. Incorporé en 1868 dans l'infanterie de marine, il fut envoyé en Indo-Chine. Mais là, il changea d'idée, et à l'expiration de son service militaire, il entra dans l'administration des postes et télégraphes, puis dans celle des douanes et régies.

Il ne tarda pas à se faire remarquer de ses chefs, qui lui confièrent des postes difficiles et des missions délicates. Il justifia toujours la confiance qu'on avait en lui, et c'est ainsi qu'il franchit rapidement les grades subalternes et fut promu à celui de sous-inspecteur. Ce ne devait être là qu'une étape de sa carrière, mais la maladie le minait. Sur l'insistance des médecins il quitta la Cochinchine en 1891 et demanda sa mise à la retraite.

Il rentra au pays natal, où son existence a pu être prolongée à force de soins. Il laisse dans la plus profonde désolation une incomparable compagne, dont le dévouement a été à la hauteur de l'affection, et trois enfants, jeunes encore.

M. Jean Ercole était chevalier de l'Ordre royal du Cambodge et officier de l'Ordre impérial du Dragon de l'Annam ; il était, en outre, titulaire d'une médaille d'honneur en argent de 1re classe qui lui avait été décernée en récompense du dévouement dont il avait fait preuve pendant l'épidémie de choléra qui sévit en 1892, en Cochinchine.

Toute la population de Porelli assistait aux obsèques. Le deuil était conduit par le jeune fils, M. Marc Ercole, ses oncles, MM. Angs-Toussaint Ercole et Giordani, notaire, et d'autres parents. On tous les villages d'Alesani étaient accourus des amis, pour rendre à la mémoire du regretté défunt un dernier témoignage d'estime et d'affection.

Nous présentons à Mme veuve Ercole-Giordani et à ses enfants, et aux familles Ercole, Luporsi et Giordani l'expression de nos condoléances les plus sympathiques.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Nos Hivernants

Arrivés ce matin par le vapeur *Gole*, de Marseille :

MM. l'amiral Nowal et sa dame ; Caloy Abercosky, Strains et sa dame, Cordiale bienvenue.

Le temps qu'il fait

Depuis trois jours, le temps est affreux. Pluie, grêle, vent, qui gêle et saccage tout. Ajaccio est morne.

La mer est si furieuse que ce matin, elle montait sur les quais, les balayait et venait s'arrêter près du trottoir de la place des Palmiers.

Théâtre Saint-Gabriel

Ce soir changement de spectacle, le cinématographe Farrand va donner au public, ce qu'il demandait depuis longtemps ; *A Biribi*, l'unique scène de cette grande pièce figurera au programme, soulèvera sans doute enfin Saint-Gabriel de nombreux spectateurs.

Notre actif directeur M. Beaumont fait tout ce qu'il est possible pour satisfaire le public, le programme de ce soir, choisi avec infiniment de goût, sera accueilli avec plaisir.

Arrestation

Le nommé E. A., sous extrait de jugement, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

Au Port

Le vap. *Vizzanova*, capitaine Giorgi, est arrivé de Sagone avec marchandises diverses.

L'Iberia, capitaine Lelièvre, venant de Nice et Ile-Rousse avec 3 passagers et marchandises diverses, est reparti pour Propriano et Bonifacio avec passagers et marchandises.

Le Gola, capitaine Francioni, venant de Marseille avec 121 passagers, dont 43 militaires, et marchandises diverses, est reparti pour la Balagne et Nice avec passagers et marchandises

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 8 déc., à 3 h. du s.

La Vinnanoise, p. F.	Krol.
Le roi d'Yvetot, ouv.,	Adam.
Pour tes beaux yeux, mazurka,	Hilger.
Faust, fant.,	Gounod.
L'oiseau du Paradis, polka p. flûte et petite clarinette,	Bousquet.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin 10°, à midi 14°, 6 heures du soir 13°. Maxima 14 7 Minima 8 5.

Baromètre : 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 759 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent Dans la matinée, N. O. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, couvert, l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 11 mm.

***

Laboratoire

Le laboratoire départemental de Marseille est admis provisoirement à procéder aux analyses des boissons, denrées alimentaires et produits agricoles.

Le département de la Corse est compris dans le ressort de ce laboratoire.

***

Parc d'artillerie

L'auteur du parc d'artillerie de marine de Toulon a été membre de la commission d'avancement pour l'année 1908, MM. Armand, chef ouvrier ; Cordoliani Mathieu et Versini, ouvriers.

***

Réparation urgente

La corniche de la maison portant le numéro 21 de la rue de l'Opéra a besoin d'être réparée au plus tôt. Des morceaux de plâtras se détachent et tombent dans la rue au risque de blesser les passants.

Attend-on qu'un malheur ait soit produit pour obliger les propriétaires à faire les réparations nécessaires.

***

Tourisme

On signale le passage dans notre ville d'un inspecteur de la Société des Wagons-Lits, venu en Corse pour étudier sur place les moyens d'établir dans l'intérieur de l'île de confortables petits hôtels, destinés à héberger les touristes qui viennent nous visiter.

***

Académie des Sciences

Dans sa dernière réunion l'Académie des sciences a décerné le prix Vaux à M. Giacobini, astronome à l'Observatoire de Nice, pour ses découvertes dans le monde des planètes.

***

A louer

Villas à louer, à Castagno, boule vard de Castagno.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Aujourd'hui, à 2 heures, en matinée :

Avec réduction de un tiers sur le prix des places.

La Vie de Bohème

La célèbre pièce en 5 actes de MM. H. Murger et T. Barrière

Ce soir dimanche, 8 décembre

La Petite Mariée

Opéra comique en 3 actes Musique de Lecocq

Le buffet est tenu par M. Sauvi.

Pour le potage

Employez

« Le Vermicelle Ghilini »

Le plus fin, le plus délicat

Exigez la marque

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Aujourd'hui, 8 décembre, il sera célébré, avec la plus grande solennité, dans l'oratoire de ce nom, la fête de l'Immaculée Conception.

Ordre des cérémonies :

Le matin : Messes basses à partir de 5 heures, Grand'Messe en musique à 11 heures.

L'Union Chorale, sous la direction de M. Regnaud, chantera la messe en *Fa Majeur*, de Samuel Rousseau.

A 3 heures, procession, à la rentrée, Salut solennel, chant du *Te Deum*.

Le soir à 7 heures et demie, bénédiction de la Relique.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont prévenus que le bureau du Syndicat sera ouvert aujourd'hui dimanche, de 9 à 10 heures, pour la perception des cotisations.

Le Président, Castellotti.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS DE LA CORSE. — Les membres participants de la dite Société sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche, 8 courant, à 9 heures du matin, à la Mairie.

La bourse en réunira à 8 heures.

Ordre du jour : Réception de nouveaux membres. — Versement des cotisations.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche 8 courant, de 9 à 11 heures du matin, à la Mairie, renouvellement de la cotisation mensuelle, réception des nouveaux adhérents.

Il est rappelé aux sociétaires que l'amende sera rigoureusement appliquée aux retardataires et qu'un retard de douze mois entraîne d'office et sans avis leur radiation. (Art. 13 des statuts).

Le Président, P. P., Mauti.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00677

BOURSE DE PARIS

	6 déc.	7 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.70	95.75
— de 3 0/0 amortis.	96.10	96.25 ex-coupon.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES

L'archevêque d'Avignon

Paris, 7 décembre.

Mgr Sueur, archevêque d'Avignon, est décidé à prendre sa retraite.

Le distingué prélat aurait déjà informé le Saint-Père de sa détermination.

Le nouvel évêque de Tarentaise

Lyon, 7 décembre.

Le *Nouvelliste de Lyon* annonce que le chanoine Biolley, curé de la paroisse d'Albertville, est nommé évêque du diocèse de Tarentaise.

La maladie DE FRANÇOIS COPPÉE

Paris, 7 décembre.

Des nouvelles très alarmantes ont circulé aujourd'hui sur la santé de François Coppée.

L'illustre Académicien est, en effet, très souffrant ; mais sa maladie n'est pas aussi grave que le bruit en a couru.

Poursuites contre M. Hervé

Paris, 7 décembre.

Le ministre de la guerre a déposé une plainte contre M. Gustave Hervé pour un violent article publié dans la *Guerre Sociale*.

Invité à l'instruction à expliquer l'article qui lui était reproché, M. Gustave Hervé a déclaré que son principal but, en le publiant, était de comparaître en cour d'assises, pour proclamer que dans l'écrit dont il lui était fait grief, il n'avait fait que reproduire les doctrines de plusieurs membres du gouvernement, pendant qu'ils étaient dans l'opposition.

CHERBOURG
Lancement d'un submersible

Cherbourg, 7 décembre.

Le lancement du submersible *Germinal* a eu lieu ce matin, en présence d'une grande affluence.

L'opération a été des plus réussies et a donné lieu à une grande ovation de la foule.

Conseil des Ministres

Paris, 7 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères ; le général Picquart, ministre de la Guerre ; M. Thomson, ministre de la Marine et M. Clémenceau président du Conseil, ont communiqué les télégrammes concernant les événements du Maroc.

Le budget de 1908

M. Caillaux ministre des Finances, entretient le Conseil des déclarations qu'il va faire à la Chambre au sujet de la discussion de la loi de Finances.

Les 28 et les 13 jours

M. Clémenceau, président du Conseil, a rendu compte de l'entretien qu'il a eu hier avec la commission sénatoriale de l'armée, au sujet de la réduction des périodes d'instruction des réservistes et des territoriaux.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE
Le traître Ullmo

Paris, 7 décembre.

M. le Juge d'instruction Leydet a procédé aujourd'hui à un nouvel interrogatoire de l'enseigne Ullmo.

On croit que cet interrogatoire sera le dernier.

M. Leydet clôturera son instruction dans les premiers jours de la semaine prochaine, puis transmettra la procédure au parquet.

Les médecins déposeront également leur rapport dans quelques jours.

Très vraisemblablement le traître Ullmo sera transféré à Toulon dans les derniers jours de la semaine.

NOS DIRIGEABLES
Le Ville de Paris

Paris, 7 décembre.

Le ministre de la Guerre a prévenu M. Henri Deutsch, de la Meurthe, que le gouvernement accepte son ballon dirigeable, *Ville de Paris*, en remplacement du *Patrie*.

Il exprime, au nom du gouvernement, tous ses remerciements, à M. Deutsch, pour cette offre si désintéressée à laquelle la circonstance ajoute tant d'intérêt pour la Défense nationale.

Le ministre de la guerre a aussitôt donné l'ordre à M. le commandant Bontieaux de se mettre en rapport avec l'ingénieur Duoizle, de Paris, pour l'instruction à donner au personnel militaire destiné à constituer l'équipage de ce ballon.

AUX ÉTATS-UNIS
Terrible explosion DE GRISOU
400 mineurs ensevelis

Paris, 7 décembre.

On télégraphie de New-York qu'une épouvantable explosion de grisou s'est produite dans les mines de Monongah, dans la Virginie occidentale.

Plus de 500 hommes travaillaient au moment de la catastrophe.

Un grand éboulement a bouché l'entrée de la mine.

On croit que les mineurs, quoique non écrasés, ne pourront pas résister longtemps aux émanations des gaz délétères.

85 cadavres ont déjà été retirés de la mine, et tout espoir semble perdu de pouvoir en sauver un seul.

Des quatre cents mineurs encore ensevelis, il y a quatre rescapés seulement, mais ils ne peuvent fournir aucune explication sur les causes de cette catastrophe.

Toute la ville est dans la plus grande consternation.

EN SUÈDE
LA MALADIE DU ROI OSCAR

Stockholm, 7 décembre.

La maladie de vessie dont souffrait depuis quelques jours le roi Oscar a pris aujourd'hui un caractère très aigu.

La nuit dernière le sommeil du souverain a été peu satisfaisant.

Depuis ce matin la maladie fait des progrès effrayants.

Des dépêches de source anglaise annoncent même aujourd'hui que la mort ne serait plus qu'une question d'heures.

Le prince héritier Gustave Adolphe exerce la régence depuis quelques jours.

Les Morts du Jour

M. Goujon Etienne

Paris, 7 décembre.

M. Goujon Etienne, sénateur radical de l'Ain, est décédé aujourd'hui, à l'âge de 67 ans.

M. Goujon avait été maire du XIIe arrondissement de Paris de 1880 à 1900, et président du Conseil général de l'Ain.

Ancien secrétaire du Sénat, membre du conseil supérieur de l'Assistance publique, M Goujon est l'auteur de travaux de physiologie remarquables. Il a été lauréat de l'Académie des sciences.

Il était entré au Sénat en 1885, et avait été toujours réélu depuis.

COUR D'ASSISES DE LA MANCHE

Acquittement

DE L'ABBÉ LARQUEMIN

Coutances, 7 décembre.

L'abbé Larquemin et la dame Bonneau, sage-femme à la Haye-du-Puits, comparaissaient hier devant la cour d'assises de la Manche, siégeant à Coutances.

Tous deux étaient accusés d'avoir contribué par des moyens différents et dans des circonstances particulières, à déterminer la mort de Mlle Leblond, fille du juge d'instruction de Cherbourg, en pratiquant sur elle des manœuvres abortives.

Le jury a reconnu que le curé de Blosville n'avait pas conseillé à Mlle Leblond de faire disparaître la trace de sa faute, en prononçant un verdict d'acquittement.

En exécution de ce verdict l'abbé Larquemin a été mis en liberté.

EN RUSSIE
Explosion d'une bombe
Six agents blessés

Saint-Pétersbourg, 7 décembre.

La police a fait irruption la nuit dernière dans un appartement, où se réunissaient plusieurs terroristes russes, et a procédé à leur arrestation.

Quelques agents avaient été désignés pour faire des perquisitions dans cet appartement.

Une bombe, que les terroristes russes avaient enfermée dans une armoire, a fait explosion.

La maison s'est écroulée, et les six malheureux agents de police ont été très grièvement blessés.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc
A la frontière Algéro-Marocaine
Belle conduite du capitaine Michaud

Oran, 7 décembre.

A la suite de sa vaillante conduite à la reconnaissance de Martimprey, le capitaine Michaud, du 2e tirailleurs algériens, a été inscrit d'office au tableau de concours pour le grade de chevalier de la légion d'honneur.

CASABLANCA
Le calme continue

Paris, 7 décembre.

Le général Drude a informé le ministre de la guerre que le calme continue à régner à Casablanca.

Des reconnaissances, qui ont été envoyées hier aux environs de Casablanca, n'ont constaté la présence d'aucun rebelle.

Télégramme DU GÉNÉRAL DRUDE
La marche des troupes de Moulay-Hafid

Paris, 7 décembre.

Le général Drude télégraphie au ministre de la guerre qu'il n'est pas encore fixé d'une manière précise, sur les intentions de Moulay Hafid.

D'après des renseignements indigènes les troupes de l'usurpateur marcheraient sur Mazaghan, dont l'attaque serait imminente.

Suivant d'autres renseignements, la tribu de Dukala aurait fait sa jonction avec les troupes de Moulay-Hafid, et l'ennemi se dirigerait vers Mogador.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés
Séance du matin

Présidence de M. RABIER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908
L'ordre du jour

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

La Loi de Finances

La Chambre continue la discussion de la loi de Finances de 1908.

La discussion s'ouvre sur l'article 3.

M. Mougeot rapporteur général du budget, monte à la tribune pour fournir les explications nécessaires.

L'article 3 est voté.

Les articles 4 à 16 sont successivement mis aux voix et adoptés après, quelques légères modifications.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

La Loi de Finances

La Chambre continue l'examen de la Loi de Finances.

La discussion s'ouvre sur l'article 17 qui, après une longue discussion est renvoyé à la commission.

La Chambre passe ensuite à la discussion de l'article 18.

Cet article est voté sans modifications.

Les articles 19 à 21 sont successivement mis aux voix et adoptés.

L'article 22 donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part le ministre des finances, le rapporteur général du budget, ainsi que M. Siegfried, député républicain de la Seine-Inférieure, qui renouvelle ses attaques contre le ministre des Finances.

L'orateur fait remarquer qu'il n'est pas possible d'examiner sérieusement le budget dans des conditions pareilles.

Il constate, une fois de plus, que des impôts nouveaux viennent grever chaque année le budget des malheureux contribuables ; tandis que le payement des primes à la marine marchande est encore ajourné.

L'article 22 est finalement disjoint.

Les articles 23 et 24 sont mis aux voix et adoptés sans modifications.

La discussion s'ouvre sur l'article 25.

M. Mougeot rapporteur général du budget, demande à la Chambre de maintenir les chiffres fixés par la commission.

M. Dejeante député socialiste unifié de la Seine, accuse le ministre des finances d'exploiter l'épargne française.

M. Caillaux ministre des finances, renouvelle les déclarations qu'il a faites au cours de la séance d'hier.

Il soutient qu'il a fait tout son possible pour réduire le déficit à 65 millions, et que pour arriver à ce résultat, il n'a eu recours à aucun expédient.

L'article 25 est renvoyé à la commission.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain matin.

DERNIÈRE HEURE
L'agonie du roi Oscar

Paris, 7 décembre.

Un télégramme parvenu à la légation de Suède annonce que le roi Oscar est entré en agonie.

Toute la famille royale, en pleurs, entoure le lit de l'auguste malade.

Le fatal dénouement est imminent.

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Réouverture le 6 déc.

MARSEILLE
Hôtel Nautique
7, Quai de la Fraternité
Maison Remise à Neuf
Electricité — Bains
Vue splendide sur la Mer
PRIX MODÉRÉS
V. RAYMOND, Propriétaire
Successeur à Vichy
HOTEL MARIUS ANT

LOTERIE
de la Ville de Marseille
Pour la Construction du Parc et des Bâtiments de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Arrêté ministériel en date du 19 août 1907)
375.000 francs de lots
Gros Lot : 100.000 fr.
et Cent neuf autres lots exposés de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr. etc.
Tirage : 30 Décembre 1907
Prix du Billet : 2 fr.
EN VENTE PARTOUT

AU BON MARCHE

PRIX FIXE **BARBISINO** PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Nous informons notre clientèle que nous venons de recevoir un lot très important de confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, que nous mettons en vente à des prix extraordinaires de bon marché.

Enumération de quelques séries en complets pour Hommes :

250 complets drap fantaisie et cheviotte bleue ou noire, valeur réelle 18 fr., sacrifiés à 12.50

400 complets en drap fantaisie, valant 26 fr., donnés à . 18.50

300 complets drap fantaisie, valeur 30 fr. liquidés à . 22.00

250 complets drap fantaisie, valant 35 fr., donnés à . 24.50

Diverses autres séries seront également vendues avec les mêmes rabais.

Un lot de 300 pantalons, drap fantaisie et cheviotte, valant 4 fr. 50 et 5 francs, vendus à 2.95

Un lot de 600 pantalons en drap fantaisie, d'une valeur de 6 à 8 francs, liquidés à 4.50

Un lot de 500 pantalons, en drap fantaisie, d'une valeur de 8 à 11 francs, sacrifiés à. 5.95

Un lot de 400 complets pour enfants, très jolis modèles, valant 5 fr. 25, liquidés à 3.50

Bastia. — 9, rue de l'Opéra, 9 — Bastia

TRENTE TROISIEME ANNEE — N. 342

TRENTE TROISIEME ANNEE — N. 341 LUNDI 9 DÉCEMBRE 1907

00678

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers : 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Valérie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h 52 m. — Coucher, 3 h. 56 s.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : S. Thomas, m.

8 DECEMBRE

GLOIRE ÉPHÉMÈRE

Tel Ulysse au moment où il allait toucher enfin aux rives aimées de son pays, le *Patrie*, arrivé depuis huit jours à peine à Verdun, son poste d'attache, vient d'être emporté par les vents. Ballotté par la tempête aérienne, il vogue parmi les nuages, jusqu'à l'heure où, las d'errer, il s'abîmera dans les flots, à jamais.

La gloire est éphémère. Nous avions eu l'honneur de posséder le premier ballon dirigeable vraiment digne de ce nom ; deux siècles d'efforts persévérants avaient abouti à cette merveille : le *Patrie*. Tous les martyrs de l'aérostation — et ils furent nombreux depuis Pilâtre de Roziers — étaient enfin vengés, leur rêve réalisé était l'œuvre des Français, la propriété de la France. Et déjà le *Patrie* avait été placé au poste d'honneur, en vedette vers la frontière de l'Est qu'il devait garder. Il n'est plus.

A cette nouvelle, ce fut une immense consternation à travers la France. Cet engin merveilleux représentait pour nous plus qu'un triomphe de la science, il était aussi notre fierté, notre revanche, et ce seul mot « Patrie » qu'il portait aux nues nous emplissait d'orgueil. Maintenant, c'est un peu de nous mêmes, de notre patrimoine national, de notre France enfin, qui vogue, désemparé, vaincu par le destin contraire.

Décidément, l'année 1907 sera marquée d'un caillou noir. Après le désastre de *l'Iéna*, celui du *Patrie*. Les responsabilités à peine établies, la plaie béante à peine cicatrisée, voici un nouveau deuil, et de nouvelles responsabilités encourues.

A quoi bon récriminer et incriminer ? Cette fois-ci encore, l'enquête conclura à la déveine, au hasard, à tout un misérable enchaînement de circonstances qui ont voulu qu'il en soit ainsi et pas autrement. Certes, on découvrira des négligences, des imprudences même ; on dira : « Si l'on avait prévu ceci... Si l'on avait fait cela !... » Mais pouvait-on prévoir ? Pouvait-on empêcher, par exemple, dès la première sortie de l'aérostat, que quelques fils du vêtement du mécanicien engagés dans le moteur entrataeraient la panne fatale et l'atterrissage à Souhesmes ? Un millimètre de moins dans un geste inconscient, et le malheur était évité. Pouvait-on se douter aussi que, tout à coup, précisément au moment où le ballon était dans une situation critique, maintenu seulement par deux cents hommes, une bourrasque balaierait tout, irrésistiblement ? — Fatalité !

Cependant, une manœuvre des plus simples pouvait conjurer le danger : que quelqu'un tirât la corde de déchirure, et le *Patrie* se dégonflait ; il serait encore à nous à cette heure. Cette manœuvre ne fut pas négligée. Mais pourquoi a-t-il fallu que justement cette corde fût enchevêtrée dans d'autres agrès, et qu'il fût impossible de la faire agir à temps ?

Il serait exagéré néanmoins de mettre tout le malheur sur le compte de la fatalité. Ce n'est pas la première fois que des accidents semblables se produisent, et l'on aurait dû être instruit par l'expérience. D'abord, on n'ignorait pas qu'en cette époque de l'année les vents d'est sont violents et persistants sur la région de Verdun ; ce n'est pas au dernier moment qu'il fallait songer à recourir à la corde de déchirure. Le sacrifice du gaz et même de l'enveloppe aurait empêché un désastre plus grand.

D'autre part, n'avions-nous pas déjà vu le *Lebaudy* victime d'un orage, dans des circonstances absolument semblables, il n'y a pas bien longtemps ? N'avions-nous pas été avertis par la perte du *Nulli Secundus*, le dirigeable anglais, qui a subi récemment un sort analogue ?

Tout cela est maintenant du passé. N'écoutons pas la colère qui a accueilli la désastreuse nouvelle. La colère est mauvaise conseillère, et puis elle ne réparerait rien.

L'enquête démontrera que si les officiers chargés de la conservation du *Patrie* ont manqué de prévoyance, ils n'ont manqué ni de courage ni de bonne volonté dans une lutte inégale contre les éléments où nul ne pourrait se vanter d'être le plus fort.

Au lieu de nous répandre en invectives contre le sort, contre la tempête, contre tous ceux qui involontairement ou indirectement sont responsables, une seule chose nous reste à faire : réparer notre perte et travailler au plus tôt à reconquérir le premier rang perdu. Deux autres dirigeables du type *Patrie* sont actuellement en chantier à Moisson : ce sont le *République* et la *Démocratie*. Le premier devrait être prêt au mois de mars. Il est de toute nécessité qu'il le soit avant la fin de l'année, tant pour combler le vide causé dans notre défense nationale par la perte du *Patrie*, sur lequel nous étions désormais en droit de compter, que pour atténuer le déplorable effet moral qui en résulte. Nous saurons montrer à ceux qui sourient narquoisement de notre déconvenue, que la France est capable plus que toute autre nation, d'activité et d'audace, quand il s'agit de parer à la défense de la Patrie.

C. DES CORDELIERS.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

POUR L'HOSPICE

Lecteurs, tandis que j'écris ces lignes adressées à vos cœurs compatissants, le premier vent d'hiver souffle âpre et froid sur la ville, comme un avant-coureur des misères que la mauvaise saison apporte toujours aux pauvres gens.

Si vous prêtez un instant l'oreille aux choses tristes que sa voix éveille jusque dans vos logis chauds, j'aurai trouvé un puissant auxiliaire pour émouvoir votre pitié. Et vous comprendrez pourquoi je me fais aujourd'hui l'interprète de ceux qui tremblent aux premiers froids, devant l'inévitable recrudescence de leurs maux.

Il y a dans les mansardes de notre Bastia bien des êtres dont la maladie a doublé la misère et qui mourront faute de réconfort et de soins. Mais il est aussi dans notre ville des êtres d'élite qui pourraient courageusement l'œuvre du Bien. Au premier rang de ceux-là, je place les hommes distingués qui dirigent notre Hospice, avec un dévouement, un désintéressement au-dessus de tout éloge. Grâce à eux, de nombreux malades reçoivent les soins que plus éclairés et sont souvent arrachés à la mort. Mais ils veulent faire mieux encore, étendre leur œuvre bienfaisante et ouvrir toutes grandes aux malheureux les portes d'une maison deux fois bénie, par le souvenir de Celles qui l'habitèrent, par sa nouvelle et si noble destination.

L'heure est donc venue de seconder les efforts de la Commission de l'Hospice. Une représentation de gala sera donnée mardi soir par l'excellente troupe qui exploite notre scène avec tant de succès. Le programme intelligemment choisi, promet une soirée très agréable. Quelle plus douce façon de faire le bien que celle d'y trouver à la fois la satisfaction de l'esprit et du cœur.

Lecteurs amis, on dit que dans nos réjouissances, il faut toujours faire la part du pauvre. En accourant tous à cette première fête de charité, vous porterez bonheur à la longue série de plaisirs qu'on vous promet pour l'hiver qui commence et que nous voudrions moins triste pour les riches, moins cruel aux déshérités.

Propos d'un Bastiais

J'ai rendu hommage, il y a quelques jours aux propriétés désinfectantes du Lysoxis, qui, prenant en pitié l'entrepreneur du balayage n'est proposé de lui faciliter la besogne. Mais je n'ai pas eu à la violence de manière Lysoxis qui a besoin naturellement d'employer toute sa force pour mettre en mouvement les salubres qui sont établies dans les rues de notre ville.

Cependant cette violence du vent présente un inconvénient ; celui de mettre en branle toutes les persiennes des maisons de la ville ; aussi, au moment où le vent se lève, on entend un fracas épouvantable ; les persiennes jouent sur leurs gonds, frappant contre la muraille, volent en éclats, et les passants se demandent à chaque coup qu'ils entendent si le projectile qui est en train de s'abattre sur le pont ne leur est pas destiné. Et, ma foi ! j'avoue qu'il est assez désagréable de passer dans la rue sous la crainte de recevoir sur la tête un gros plâtre ou une fenêtre persienne ; cela saisit à peu près le sort du malheureux Damocles condamné à voir sans cesse au dessus de sa tête la grosse épée de Damoclès le Tyran, suspendue par un crin de cheval.

Mon Dieu ! que les ministères se trouvent peu gênés maintenant à voir les persiennes rebelles en morceaux, je le conçois facilement, c'est du travail en perspective pour ces bons ouvriers et il ne faut pas leur faire un crime de désirer d'avoir de l'ouvrage, mais ce qui leur serait vivement de la peine, ce serait d'entendre dire qu'on pensait à eux le crime fréquent par les débris de persiennes.

Mes persiennes bien exigeantes comme le monsieur à redingote de l'autre jour, voudraient que je demande aux agents de police de dresser procès verbal contre les locataires qui se soucient peu de la vie de leurs semblables.

Mais revenant pourquoi vouloir exiger des policiers de reconnaître à la place des passants, les uns les destinés à ces derniers ? L'esprit de sacrifice fut-il jamais l'apanage des agents de police ?

Messieurs les locataires, faites votre devoir vous-mêmes.

ASTROT.

59. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VII

ADIEU, ROYAUMONT !..

Et c'était vrai. Oui, dans une brusque reprise de sa vigueur d'autrefois, il voulait refaire, à pied, pas à pas, le tour de ces bois, de ces fermes, avant de les diviser, de les partager pour toujours, et de les remettre aux mains de Michel et de Laurent.

Ah ! ce n'était pas sans douleur, et sans déchirement, qu'il avait accepté cette idée. Ce domaine, c'était toute sa vie, de même qu'il avait été toute la vie de son père, et toute la vie de ceux qui avaient précédé.

Car tous ces Croix-Vitré avaient été pareils aux paysans, des hommes attachés à leur sol, des hommes de la terre. Jadis ils n'avaient été ni courtisans ni soldats. Ils ne s'étaient attachés ni au clergé ni à la magistrature. Ils restèrent indépendants et rudes. Royaumont leur avait suffi.

Ils étaient nés et ils avaient grandi là, pareils aux sapins de la montagne et aux chênes des vallées qui peuplent leur sève, leur force, jusqu'aux entrailles des Vosges. Il n'y avait pas eu, chez eux d'autre ambition que de rester attachés à cette terre. Et on pourrait dire, vraiment, qu'il n'y avait pas eu, pour eux, d'autre raison de vivre... Et Mon-Royaume allait se dissoudre, s'offriter, échappant des mains devenues débiles, trop faibles pour diriger...

Elle était prévue, cette catastrophe, puisqu'il n'avait pas d'enfant, et pourtant, à force de se retourner dans ses rêves, il avait cru qu'elle n'arriverait jamais !.. Pas d'enfant !.. Un flot de rancune et de colère gonflait son cœur... un souvenir de l'adultère !..

Lorsqu'il descendit, ce jour-là, du château, s'appuyant sur sa forte canne, sa démarche était moins lourde que d'habitude. La fièvre le soutenait, le faisait agir. Et les paroles haineuses, odieusement habiles, de Nathalie, bourdonnaient dans sa tête : « Prends garde que Royaumont ne devienne la proie de la femme qui t'a trompé et la dot de l'enfant dans les veines de laquelle coule le sang de Marberoux... »

— Cela ! Jamais ! Jamais ! disait-il tout haut.

Et il voulait le revoir tout entier, le beau domaine. Ce fut d'abord la scierie de Malgouite, emplant bruit la ramine et les planches de sapin. Elle venait de son père, le vieux comte Philippe, qui l'avait rachetée, avec les terres des alentours morceau par morceau, dix ans après son retour d'émigration.

Puis, ce fut les ruines du Clos-des-Moines. Jadis, c'était une vaste abbaye. La Révolution de 93 l'avait rasée. De vieilles légendes, les unes amoureuses et les autres horribles, voltigeaient autour de ces pierres. Les moines qui avaient habité là n'y passaient pas le meilleur de leur temps à chanter les vêpres. Ils aimaient la bonne chère et, en vigoureux gaillards, s'amusaient à courtiser les filles. Le comte Philippe avait recherché le tout et avec les ruines avait construit les bâtiments d'une ferme. Une chapelle de l'abbaye, avec son clocheton, avait survécu au désastre, par hasard. On y entassait les gerbes de blé et d'avoine, en août.

Ce fut la ferme de la Falaise, riche de pâturages et de superbes troupeaux. Ce fut la ferme de Bois Noble, la plus fertile en céréales. Ce fut la ferme des Aigrettes, avec ses inombrables cerisiers, si pressés les uns contre les autres, qu'en mai, lorsqu'ils étaient fleuris, ils ressemblaient à une vaste forêt toute blanche et toute rose. Telle était la partie de Royaumont qui lui avait été léguée par son père.

Et lui, Hubert, avait mis son existence à compléter le reste... tout autour du château juché comme un oiseau de proie sur la haute colline... Il l'avait complété en rachetant la terre de Clairemont, qu'il avait payée trois fois sa valeur... En organisant les forges de la Tremblade, créées par son père, mais qu'il avait achevées, où il avait amené travail, clientèle, progrès, richesse.

En achetant aussi le domaine avec le château de Louvière. Le château, inhabité, était moins important que Royaumont mais non moins confortable. Il parcourut tout cela. Il revit tout. La nuit était venue. La lune était levée, blanchissant la vallée de ses lueurs infernales, et il marchait encore, seul, nu par la fièvre.

Oui, il avait voulu tout revoir, comme le lendemain, il avait dû s'exiler à jamais, et il avait fait ses adieux à chacune de ces choses qui lui rappelaient des années de luttes, de jeunesse, d'espoirs, d'inquiétudes et de triomphes. Il avait senti bien des fois des larmes monter à ses yeux, et il avait refoulé ces larmes. Que lui avait il manqué pour être complètement heureux ? pour être un des hommes les plus heureux de la terre ?..

En revenant au château, très tard, sous la froide clarté lunaire, il longea la bordure du domaine et passa devant le Moulin Joli. Il n'y avait point pénétré depuis la mort de Jérôme Marberoux. C'était par une soirée pareille, bien des années auparavant — et il s'arrêta devant la gentille maison, aubaud de l'eau, évoquant ces souvenirs. Le roi de chanson du moulin était dans les ténèbres. Et dans tout le bâtiment, une fenêtre, seule, très large toute de baie sur la rivière, était éclairée vivement.

(A suivre).

HUNYADI JANOS

Profils Egyptiens

Sébastien Camugli

Un Corse. Un fils de cette terre faite de convulsions volcaniques et surgie un jour des flots de la Méditerranée. Un esprit sans cesse en mal de gestation. Physiquement, des cheveux en fuite, un peu argentés : ce qui fait sa préoccupation. Il s'en revanche sur la moustache, qui est jeune et blonde. Un beau blond. Une physionomie ouverte, fraîche et sympathique. Pince-nez cerclé noir, tressaillant, penché en avant. L'homme des droits d'auteur. La terreur des impresarii. Auteurs et éditeurs ont en lui le loup-dogue de leurs droits. Poursuites et procès : ministère d'huissiers.

Bon enfant, bon cœur. Flegmatique. Conservateur dans ses habitudes. Un gourmet. En tout : table et flirt, instantané. Sa devise : tout pour la Corse et pour les auteurs !

Sa religion : Sonzogno-Ricordi !

(L'Orient)

Causerie Agricole

Cocottes et œufs frais. — Les bonnes poules pondeuses. — Moyen d'obtenir des œufs frais en hiver.

— Mes poules ne pondent plus, gémissent en hiver les ménagères de nos campagnes.

— Les œufs sont hors de prix, disent les cuisinières en revenant du marché. Ceux que j'ai achetés ne sont guère frais et je n'ose les servir à la coque pour le déjeuner de mes maîtres.

Producteurs et consommateurs se lamentent à qui mieux mieux, en constatant la rareté et le prix élevé des œufs en cette saison.

C'est que l'œuf procure un bénéfice fort appréciable à nos fermières, étant l'aliment complet et exquis par excellence, et en même temps de facile assimilation.

Aussi me paraît-il utile de donner quelques indications sur les meilleures races de poules pondeuses, pour j'indiquerai un moyen simple et pratique pour obtenir de ces gentilettes, durant l'hiver surtout, des œufs frais tous les jours.

Et d'abord posons en principe que la bonne poule de ferme, la poule commune, reste bien déterminée, rustique et forte, est généralement bonne pondeuse, quand on sait bien la soigner.

Mais la poule qui pon le plus, tout le long de l'année, et surtout l'hiver, est certainement la Canpine, qu'on appelle encore poule brabançonne, ou hambourgeoise. Elle est si bonne pondeuse que, dans son pays d'origine, la province d'Anvers, on la dénomme : « Poule pond tous les jours. »

Elle joint à cette qualité d'excellente pondeuse le précieux avantage d'avoir une chair exquise, d'une finesse extraordinaire. Ses enfants d'viennent, le cas échéant, les célèbres chapons de Bresse.

Résistante, très rustique, la Canpine s'acclimate partout, supporte également les ardeurs solaires du Midi et la bise froide du Nord, beau plumage gris — cendrée, à camail blanc qui couvre ses épaules, sa tête blanche aussi — parfois noire — coiffée d'une crête simple, rouge, en forme de casque, pendante sur l'oreille, comme un bonnet de mameluk, font de cette jolie comète, gracieuse de forme, petite de taille. Pure des plus agréables et des plus productives pensionnaires d'une basse-cour.

Mais, prenez garde, elle retourne l'humidité et aime beaucoup la liberté ; en outre elle est délicate dans le jeune âge et difficile à élever.

La *Houdan* est plus rustique. Son plumage d'apré, aux et blanc, s'irise de reflets violets et verdâtres qui blanchissent en vieillissant.

Sa huppe posée en arrière de la tête, en cravate autour du cou, ses joues emplumées comme encadrées d'un collet de pelisse rejeté, lui donnent l'allure d'une grande mondaine à l'air un tantinet effronté.

Puissamment forte, solidement membrée, facile à élever, précoce et féconde la Houdan, née à l'orée du printemps, commence à donner des œufs — un peu plus gros que ceux de la Campine — dès le commencement de l'été. Sa chair, de toute première finesse, s'engraisse aisément, ce qui n'est pas à dédaigner chez une volaille qui prend sa retraite à la fin de sa carrière de pondeuse.

Voici encore une jolie poule de taille moyenne, à la robe gris bleuté : on l'appelle la Cauxoise. Dans les régions de l'ouest, on l'a bien sélectionnée, et les « Cauxoises de Herbauts » sont recherchées pour leurs qualités de pondeuses et l'engraissement de leur chair blanche et délicate ; mais les œufs en sont généralement petits.

Et à vous-ci-ci, vous êtes gros ?

Les races de Hambourg, Leghorn, Bresse, Dorking, La Flèche, Crèvecœur et Faverolles vous les donneront.

* * *

Mais pour obtenir de toutes ces races une ponte régulièrement abondante, il faut accéder à ces jolies poulettes des attentions particulières.

Il leur faut une habitation propreté, bien aménagée. Ces gens-là considèrent une exposition au midi. Elles aiment à avoir une cour saisant à leur disposition, recouverte de gros sable mélangé de débris de calcaire qui a son rôle dans la formation de la coquille de l'œuf.

Comme eaux ? de l'eau constamment propre et une nourriture régulièrement donnée, faite de soupes et de graines bouillies, ramachées de débris de légumes hachés.

Et comme dessert. — Une provende de chènevis et d'avoine, qui si male et réchauffe la circulation, tout en provoquant la ponte.

Durant les mois d'hiver les conditions pondeuses qui sont fraîcheur, aliment à avoir les pattes bien chaudes. Il leur faut donc leur appartement un tapis de bonne laine, épais et douillet.

Il n'est, du reste, pas difficile de satisfaire à ce bo oin de leur hygiène, et voici comment :

Ouvrez le fond du parquet qui avoisine le poulailler avec du fumier de cheval tout frais que vous étendrez en couches régulières de 40 à 50 centimètres d'épaisseur. Tassez fortement la première couche du fond en l'arrosant légèrement d'eau, puis recouvrez-la avec d'autre fumier bien préparé.

Grâce à cet arrosage, une fermentation se produira progressivement amenant aux pattes des poulettes une douce chaleur, formant à leur logis un agréable calorifère.

Peu à peu, la masse du fumier — le tapis de haute laine — s'échauffera, et dedans, en grattant de la patte et du bec, vos jolies pensionnaires trouveront des insectes, des vermisseaux, quelques graines variées qui les mettront en joie, sans les aliéner de leurs devoirs envers vous.

Nous vous avons bien que tout animal de travail ou de rente, donnement conduit, à son aise, gaiement installé dans son loisir, n'y plaire et donnera plus de travail ou de produit qu'une pauvre bête durement menée, logée sous un hangard aux six draperies, sans repas réguliers, mal proprement tenue.

Lorsque la couche de fumier de votre poulailler sera refroidie, sans perdre de temps, remplacez-la par une nouvelle couche de même facture.

Vous avez donc, dans ce moyen, à la portée de tout le monde, double avantage : d'abord celui de faire une plus grande récolte d'œufs, surtout en cette saison, puis celui d'obtenir un meilleur engrais.

Si ces conseils vous agréent, vous donnerez d'avoir tous les jours, même en hiver, des œufs frais auxquels vous aurez tant à tremper la mouillette de pain moins agrémenté de fin beurre.

A. Ted Jours.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

FELCE. — Le 3 décembre ont eu lieu à Felce, les funérailles de Mme Bastienne Gorelli, décédé à l'âge de 54 ans, après une longue et cruelle maladie.

De toutes les communes du canton de Valle d'Alesani, une foule nombreuse était venue assister à la funèbre cérémonie, qui a été célébrée avec pompe dans l'église de cette paroisse, avec le concours du clergé de la région.

La défunte était l'épouse de M. Vincent Gorelli, ancien cavernier du génie à Bizerte, décoré de la médaille militaire, l'un des principaux notables de Felce, et devenu, il y a quelque années, par suite d'une blessure qu'il avait reçue au bras pendant le siège de Metz, un de ces nobles mutilés qui ne portent plus le membre qu'ils ont perdu en combattant pour la patrie, mais qui portent par compensation un signe d'honneur et de vaillance sur la poitrine, une auréole sur le front.

Mme Gorelli était douée d'excellentes qualités. Bonne mère de famille, épouse affectueuse et dévouée, elle faisait le bonheur des siens. Son cœur généreux et compatissant la portait en toute occasion à venir en aide à ses semblables dans la mesure de ses moyens.

Aussi, laisse-t-elle d'unanimes regrets. Tous ceux qui ont eu occasion d'apprécier ses rares qualités donneront une larme à sa mémoire et garderont son souvenir dans leur cœur.

Nous nous associons intimement au deuil de notre ami M. Gorelli et de son honorable famille et leur adressons du fond du cœur l'expression de nos profonds regrets et de notre vive sympathie.

A. T. Mei,
Instituteur à Felce.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 9 décembre 1907

Paoli Joseph, marin ; Gonili Jean, maçon ; Bertogri Jean, garçon boucher, demeurant tous à Ajaccio, tentative de vol qualifié et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur *général*.

Défenseurs, Mes de Carnilla et H. de Montera junior.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Le service d'Hygiène

Il est 9 heures du matin, nous sortons du cabinet du Maire, pour aller frapper à la porte du bureau d'hygiène.

M. Poli, vient à nous, la main largement tendue, le sourire aux lèvres.

— M. le Directeur, nous vous avons attaqué, vous siguisant avec nos confrères, la tâche qu'il était de vos fonctions d'accomplir et qui ne se faisait pas ; nous reconnaissons que depuis quelques jours tout a changé et que la ville prend un aspect de propreté inconnu jusque.

Nous venons vous demander ce matin, au nom des lecteurs du *Petit Bastiais*, ce que vous faites et ce que vous ferez pour la ville.

M. Poli nous écoute attentivement et semble réfléchir. Puis, d'une voix grave, il nous répond :

— Ceux qui nous attaquent journellement, ignorant, certainement, en quoi consistent nos fonctions ; ils semblent se figurer qu'une seule tâche nous incombe : celle de faire nettoyer les cours et les rues. Certes, cela est de notre ressort ; nous reconnaissons que c'est un mieux utile, mais, d'autre part on ne peut tout faire à la fois ; il faudrait que les finances de la ville soient exceptionnellement riches, pour satisfaire à certaines doléances, et je ne peux vraiment pas me mêler d'un balai et demander aux rues. Nos moyens sont faibles, mais ils se dépensent continuellement ; petit à petit tout se fera.

— Vous ne pouvez cacher, M. le Directeur, satisfaire tous le même et d'un seul coup ; nous voulons faire la part des choses et reconnaître qu'avec vos moyens, il ne vous est pas possible de contenter tout le monde.

— Certainement ; de plus, notre bureau vient d'être installé il y a deux mois ; il a de multiples et lourdes charges qui sont au voie d'organisation, qui ne peuvent être organisées l'instant, qui ne doivent fonctionner que d'une façon sérieuse d'ensemble, avec la presque certitude du succès.

J'ai préparé et je prépare quantité de rapports, sur le règlement intérieur excessivement chargé, sur la service des infections, sur la prophylaxie des maladies transmissibles, sur la salubrité des habitations et de la voie publique, sur le service de vaccination et revaccination, sur l'installation d'un laboratoire de bactériologie, etc., toutes choses sérieuses, qui demandent leur temps, et qui ne sauraient s'organiser à la légère. Nous étudions, nous nous rendons compte de la façon dont procèdent les services d'hygiène des autres villes, et pour mener à bien notre tâche, il nous faut du temps. Comme vous, nous avons souci de la santé de nos concitoyens ; comme vous, nous voulons qu'Ajaccio soit propre, mais en deux mots, on ne pouvait faire plus que nous avons fait.

Et M. Poli nous tend la main, pour indiquer qu'il ne peut causer davantage. Nous nous retirons, emportant de la valeur intellectuelle de M. Poli une réelle certitude. Il est excessivement sérieux, et ne nous fera pas prochainement de vaines promesses. Il sait que sa tâche est ardue, mais il en comprend la haute importance. Laissons-le travailler à son œuvre et s'il va lentement il n'en arrivera pas moins au but qu'il s'est proposé.

Cours d'Adultes

Ecole de la place St-Nicolas

Le Directeur de l'école publique de la Place St-Nicolas a l'honneur de faire connaître aux intéressés que des cours gratuits seront faits, à l'école, à 7 heures 1/2 du soir, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine, à partir du 7 décembre courant.

Les séances du mardi et du vendredi seront, comme l'an dernier, exclusivement réservées aux militaires de la garnison, infanterie et artillerie. Le mercredi et le samedi, on s'occupera des jeunes gens de la ville qui voudront sérieusement continuer à s'instruire.

Les inscriptions sont reçues à partir de ce jour, au bureau du directeur. On n'inscrira que les adultes ou adolescents accompagnés de leurs parents ou ayant droit.

Un cours spécial sera fait aux anciens élèves qui voudraient achever leur préparation au certificat d'études, si le nombre en sera assez important et si la fréquentation ne laissera rien à désirer.

Ecole de la rue de l'Opéra

Le Directeur de l'école de l'Opéra a l'honneur d'informer les familles que des cours gratuits pour les adultes et les adolescents auront lieu, dans son école, les mercredi et samedi et chaque semaine, de 7 h. à 8 heures 1/2 du soir.

Ces cours, qui auront une durée de 4 mois, s'ouvriront aujourd'hui, 4 décembre.

Les élèves qui les fréquenteront seront répartis en deux sections : 1. jeunes gens étudiées ou n'ayant qu'une instruction rudimentaire ; 2. jeunes gens qui ont suivi le cours moyen de l'école primaire ou qui sont munis du certificat d'études. Les premiers apprendront à lire, à écrire et à compter ; les autres recevront un enseignement dont le caractère sera à la fois professionnel et éducatif.

Pourquoi risquent-elles leur vie ?

Les femmes qui ne prêtent pas attention aux symptômes de faiblesse, de pauvreté du sang, risquent leur vie, c'est certain. Elles risquent leur vie, parce que l'anémie entre comme chez elle dans leur organisme, on trouvant rien qui barre le chemin. L'anémie fait son œuvre sourdement et lorsqu'on se décide à agir il est quelquefois trop tard. Si l'anémie était une maladie incurable, on comprendrait ce détachement, cette insouciance du malade, mais il n'y a rien d'aussi facile à guérir quand on s'y prend à temps et qu'on fait usage des pilules Pink. L'anémie que a le sang appauvri, les pilules Pink donnent du sang riche et pur.

Mlle Ernestine Brantus (G. Desarthaud, Lyon)

Une jeune demoiselle de 17 ans, Mlle Brantus Ernestine, de Saint-Laurent (Rhône) était anémique. Elle a pris les pilules Pink et elle est maintenant forte, colorée et en parfaite santé.

« Depuis quelque temps, m'a-t-elle écrit à M. Goblin, je ne me sentais pas très bien et mon ouvrage m'occasionnait une fatigue trop grande et pas naturelle. Je voyais, et on me disait aussi, que ma figure était tirée, que j'avais pâle, que j'avais mauvaise mine. Je n'avais aucune envie de manger et j'aurais tout le temps voulu dormir. Lorsque j'ai me pressais, j'étais tout de suite essoufflée et prise d'étourdissements. On m'a ordonné les pilules Pink pour me donner du sang, et ces pilules m'ont fait beaucoup de bien. Grâce à elles, j'ai de suite retrouvé l'appétit et les belles couleurs ; les forces me sont revenues, mais puisque ça me va bien, on ne pouvait faire plus que nous avons fait.

Les pilules Pink n'ont pas merveilleux. On les prend après chaque repas et elles ne vous obligent à aucun changement dans vos habitudes, votre régime. Vous vivez comme vous avez toujours vécu, mais vous vivez mieux. Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, rhumatisme, douleurs nerveuses, neurasthénie. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gabi n, 53, rue Bailly, Paris. Fco. 3,50 la boîte, Fco. 17,50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

En simple police

Le tribunal de simple police, présidé par M. Cherubi, a rendu hier les jugements suivants :

La dame B. faisant opposition à un jugement de défaut de huit jours de prison ; cette peine a été réduite à cinq jours.

Les nommés C. et S. sont condamnés chacun à deux jours de prison, onze francs d'amende et dix francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

La sieur B. est condamné à deux jours de prison pour tapage injurieux, et L. Dominique, cocher, à un jour de la même peine pour allure précipitée de sa voiture.

L'entrepreneur du balayage Cicquel est condamné à trois jours de prison pour avoir laissé des rues en état de malpropreté.

Pour s'être introduit à la gare sans autorisation préalable, le commissionnaire T. s'est vu octroyer trois jours de prison.

Divers cafetiers ont bénéficié de la petite amende de dix francs pour fermeture tardive de leurs établissements.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes à Paris, MM. Versini, sergent au 4e ; Raffini, sergent au 11e bataillon de chasseurs.

Acte de probité

M. Orticoni Gors-Paul, cantonnier en port, a trouvé dans le fond d'un placard, un porte-monnaie contenant la somme de 580 francs, appartenant au regretté M. Paoli, sous-ingénieur des Ponts et chaussées. Il s'est empressé de les remettre à Mme veuve Paoli, qui ignorait complètement l'existence de ce porte-monnaie.

Toutes nos félicitations à cet honnête cantonnier, dont les chefs ne manqueront pas de tenir compte de ce bel acte de probité.

Eaux et Forêts

Sont nommés gardes domaniaux des eaux et forêts en Algérie, MM. Costa Paul-François, Nicolai Dominique-Baptiste, Bonigni Pierre, Agostini Pierre-Toussaint, Giannesini Jean.

Nourrissez vous bien

Exposons ménagères, soucieuses de la santé de vos enfants, n'employez qui ces « Pâtes Ghillini. »

Elles répondent à tout, car, elles représentent l'économie, le gourmandise et surtout un volum de saine nutrition.

Il ne faut jamais perdre de vue la côté hygiénique d'une saine nourriture : c'est la base de la santé.

Essayer la pâte « Ghilini » c'est l'adopter.

Exiger la Marque.

La Maison demande de bonnes ouvrières vermicellières et leur garantit un nombre minimum de journées de travail avec le maximum de pay.

A louer

Villas à loner, à Castagno, boulevard de Castagno.

THÉATRE MUNICIPAL

Mardi, 10 décembre 1907

Représentation de Gala

au bénéfice de l'Hôpital Civil

avec le gracieux concours de la *Lyre Bastiaise :*

La Paix chez Soi

Comédie en un acte de G. Courteline

JEAN MARIE

Comédie en un acte de Theuriet.

Fantaisie Caprice par le QUATUOR BASTIAIS

BOUBOUROCHE

Comédie en 3 actes de G. Courteline

N. B. — Les entrées de faveur sont rigoureusement suspendues.

Pour la location s'adresser à l'Economat de l'Hôpital Civil, les lundi 9 et mardi 10 de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

Les personnes qui ne pourraient assister à la représentation, sont priés d'adresser leurs offrandes à l'un des administrateurs de l'hôpital ou à M. Tomasini.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00679

Nomination

Paris, 8 décembre.

Le *Journal Officiel* publie la nomination de l'adjudant Pieri, du 19e rég. d'infanterie, comme gagiste au Palais de justice de Paris.

Mouvement Judiciaire

Paris, 8 décembre.

Le *Journal Officiel* publie aujourd'hui le mouvement judiciaire suivant :

Conseiller à la Cour d'appel de Rouen : M. Yvert, président du tribunal de Lorient ;

Président du tribunal de Lorient : M. Fenoux, conseiller à la cour d'appel d'Angers ;

Conseiller à la cour d'appel d'Angers : M. Allain, procureur de la République à Lorient ;

Procureur de la République à Lorient : M. Mauléon, procureur aux Sables d'Olonne ;

Procureur de la République aux Sables d'Olonne : M. Huillemin, procureur à Langres ;

Procureur de la République à Langres : M. Le Proux de Larivière, juge d'instruction à Gien.

Nouveaux cas de fièvre typhoïde à Verdun

Verdun, 8 décembre.

Quelques nouveaux cas de fièvre typhoïde ont été constatés aujourd'hui.

Les mesures sont prises pour que ces cas restent, autant que possible, isolés.

MORT du roi Oscar de Suède

Stockholm, 8 décembre.

Le roi Oscar II a succombé ce matin, à 9 heures, à la maladie qui le minait depuis longtemps.

Son agonie a été douloureuse. Depuis hier matin la famille impériale n'avait pas quitté le chevet de l'auguste malade.

S.M. Oscar II était né à Stockholm, le 21 janvier 1829 ; il était le fils du roi Oscar Ier.

Il succéda à son frère, le roi Charles XV, le 18 septembre 1872.

Le roi Oscar avait épousé, le 6 juin 1857, S. M. Sophie Wilhelmine- Marianne-Henriette, princesse de Nassau.

De ce mariage, il n'eut qu'un fils, le prince régent S. A. R. Oscar-Gustave-Adolphe.

Le vieux souverain avait dû supporter en 1905 un coup des plus douloureux : la séparation de la Norvège et la perte d'une de ses deux couronnes.

Dernièrement encore l'accord par lequel la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie ont garanti l'indépendance de la Norvège, a renouvelé, pour le vieux roi cette épreuve.

LE NOUVEAU ROI

Le prince royal Oscar Gustave-Adolphe, qui succède à son père, avait été chargé de la régence depuis quelques jours. Il dirigea même les affaires du royaume de Suède, l'année dernière, pendant la maladie de son père.

Le nouveau roi de Suède est né le 16 juin 1858 ; il est par conséquent âgé de 49 ans, il a épousé, en 1881, la princesse Victoria de Bade.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE

Le traître Ullmo

L'enseigne Ullmo est inculpé du crime de haute-trahison.

Paris, 8 décembre.

L'enseigne de vaisseau Ullmo sera poursuivi pour le crime de haute-trahison.

Le maximum de la peine entraîne une condamnation aux travaux forcés ou à la détention dans une enceinte fortifiée.

BREST

La grève des ouvriers monteurs

Brest, 8 décembre.

Les ouvriers monteurs du cuirassé *Liberté* sont toujours en grève.

Ils réclament la journée de huit heures et les allocations supplémentaires consenties aux ouvriers pour les essais des bâtiments.

Les pourparlers engagés jusqu'ici sont restés sans résultats.

Les grévistes sont toujours calmes.

LES ÉPOUX GOOLD ont signé leur pourvoi

Monte-Carlo, 8 décembre.

Violette Goold, qui ne voulait pas se pourvoir en révision contre la sentence de mort, a changé d'avis ; elle a signé hier soir son pourvoi.

Vere Goold a agi de même, uniquement pour être agréable à sa femme !

Le conseil de revision, qui est composé de M. Benoit, ancien avocat général de la cour de cassation ; de M. Ardein et du comte Boullioche, se réunira à Paris, dans le courant de janvier.

Ce conseil statue sur mémoire écrit que lui transmet le tribunal de Monaco ; il rend sa sentence également par écrit, et la transmet au président du tribunal supérieur. Le prince est libre de ratifier ou non la sentence rendue par le conseil de revision.

AUX ÉTATS-UNIS

LA CATASTROPHE DE FAIRMONT

Nouveaux détails

350 mineurs tués

Paris, 8 décembre.

La catastrophe, que nous avons annoncée hier, et qui s'est produite aux mines de Monongah, à six milles de Fairmont, dans l'Etat de Virginie, est encore plus terrible qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

En effet, d'après la direction des mines, le nombre total des victimes, ne peut pas pas être inférieur à 350.

Cette explosion, provoquée par l'inflammation des poussières de charbon, a été entendue à huit milles.

Les travaux de sauvetage sont poussés avec vigueur. Le surintendant de la mine a fait préparer des trains spéciaux pour transporter les blessés à l'hôpital de Pittsburg, au fur et à mesure qu'ils seront retirés.

Un grand nombre de cadavres ont été retirés ; la plupart était méconnaissables.

Des scènes déchirantes de désespoir ne manquent pas de se produire, lorsque les familles des mineurs viennent reconnaître leurs morts.

La plus grande consternation règne au milieu de cette population ouvrière.

TOULON

Un incendie à bord du CASSINI

Toulon, 8 décembre.

Un incendie s'est déclaré, ce matin, à bord du croiseur *Cassini*, dans la soute babord.

L'alarme a été aussitôt donnée ; les secours furent promptement organisés.

Après une heure de travail, tout danger était conjuré ; la soute babord contenait toutes les munitions.

Les Morts du Jour

Le général Travailleur

Paris, 8 décembre.

On annonce la mort du général de brigade Travailleur, du cadre de réserve, commandeur de la Légion d'honneur.

Le général Travailleur était âgé de 80 ans.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Télégramme

DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Paris, 8 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la guerre, que d'après des renseignements privés, Moulay-Mohammed arme fortement ex méhalla pour aller prêter main forte aux tribus des Beni-Snassen.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. Rabier
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1908.

La Loi de Finances

La Chambre continue la discussion de la loi de Finances de 1908.

La discussion s'ouvre sur l'article 37.

Cet article est réservé après une longue discussion.

Les articles 38 à 49 sont successivement mis aux voix et adoptés, avec quelques légères modifications.

L'article 50 est réservé.

Les articles 51 à 67 sont mis aux voix et adoptés, avec plusieurs augmentations de crédit.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

La Loi de Finances

La Chambre continue l'examen de la Loi de Finances.

La discussion s'ouvre sur l'article 68.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion de cet article, et demandent une augmentation de crédits.

Le Ministre des Finances monte à la tribune, et rappelle dans quelles conditions le budget de 1908 a été préparé. On annonçait que le budget de 1906 donnerait un déficit considérable, de 170 millions au moins, tandis qu'il est exactement de 46 millions.

Il en a été de même des prévisions pour le budget de 1907.

J'ai réussi à réaliser l'équilibre du budget de 1908 en surchargeant le moins possible les contribuables, mais si la Chambre ne vote que des augmentations de crédit, l'équilibre budgétaire est complètement détruit.

Séance de Nuit

Depuis ce matin le ministre des finances a dû soutenir une lutte sans merci contre la plupart des orateurs.

La Chambre paraît décidée plus que jamais à en finir avec le budget.

Il est donc probable que le budget sera voté cette nuit, ou au plus tard demain matin.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Louis-Napoléon Mattei ; Mme et M. François Mattei et leurs enfants ; Mme et M. Antoine Emmanelli ; Mme Godrin, le docteur Godrin et leurs enfants ; Mme et M. Charles Gamet et leur fils ; Mme et M. Henri Cellier et leur fils ; M. et Mme Roch Mattei et leurs enfants ; Mme Grimaldi de Sanctacroix et le docteur Grimaldi de Sanctacroix et leur fille ; Mme Pinhol et son fils ; Mlles Caroline et Anne Mattei ; M. et Mme J. B. Pesna et leurs enfants ; Mme Vve Raphael Pesna et ses enfants ;

Les familles Mattei, Bonifacio, Petit, Morazzani, Casanova, Sangi, Benedetti, Tomasi, Antonetti, Ambrosini, Bonavita, Tomasini, Colonna, Leca-di-Campoli, Pilliori, Valentini, Sanvitti ;

Le personnel de la Maison L. N. Mattei et Cie ;

Ont le douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Louis Napoléon Mattei

Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur du Mérite Agricole

leur époux, père, beau père, grand'père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 6 Décembre 1907 dans la 58e année de son âge.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Les membres de l'Assistance publique sont priés de vouloir bien se réunir ce matin, à 9 h. 1/2, au local de la société pour assister à l'enterrement de M. L. N. Mattei.

Les membres de la Société des anciens sous officiers et assimilés de la Corse sont priés d'assister à l'enterrement de feu M. Mattei L.-N., membres honoraire, qui aura lieu le lundi 9 courant, à 10 heures du matin.

Le Président, Rocchesani.

VENTE d'environ 400 l. le mille, Rouge ou rosé à 25 fr. le mille et Rivesaltes de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre Ambroise Ruiali, Chonsello, près Borgo.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, moyennant un bénéfice un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Arles (B.-du-Rhône)

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE

Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils,
de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois frères
BASTIA (Corse)

Apéritif
Digestif
Fortifiant

Grand entrepôt de Vins

FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
2 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au détail

LIVRAISON A DOMICILE

VINS DE TABLE
Rouge, 0,25, 0,30 et 0,40 c. le litre.
Blanc, 0,30 et 0,40 c. le litre.

VINS FINS OE CORSE
0,60 et 1 fr. la bouteille verre compris.

VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 40 le flacon, 0,70 le 1/2 flacon.

VIN DE MARSALA (Sicile)
1,60 1,75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. la 1/2 b.
3 fr. le flacon, 1 fr. 60 le 1/2 flacon.

VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)
1 fr. 25 la bouteille.

VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.

VINS BARBERA d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.

VINS de MALÈGE et de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bouteille, 0,80 la 1/2 bouteille.

MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
fr. la bouteille, 0,60 la 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pomponet 1 fr. 40 id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Fol » 1 fr. 50 id.
Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.

VINS DE CHAMPAGNE
Geuflen et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout.
Deu Regnault de Chantenaire 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Vranet à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

EMBALLEUR

M. François Tusi
Ouvrier emballeur

Déballages et déménagements

S'adresser aux magasins d'ameublements A. Giambelli, Boulevard Paoli, 38, Bastia.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux autorisés. Résultats incomparés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Bazars et demi-flacons
ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL
Pour **MAIGRIR**
Sans nuire à la santé et sans régime. Assouplit la taille, réduit les hanches et le ventre, efface le double menton. Supprime toutes et empêche de grossir.
SUCCÈS UNIVERSEL
La boîte, 5 fr. ; 6 boîtes, 25 fr.
Pile Victoria, 15, Rue Vivienne, Paris
Il faut bien se Méfier des Imitations.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc., broches or et argent 1er titre
Se dévise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laffarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE
RICINE VAILLE
SÉLECTEUR ET EFFICACE PURGE SANS FATIGUER

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de neurasthénie, affaiblissement du cerveau, de la mémoire et de l'énergie, de fatigue, de tristesses chroniques, avec Mal de Tête, persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, l'estomac, etc., intérêt à s'adresser à M. G. GAFFET, à CAUDEROUSE, qui enverra GRATIS le moyen de guérir rapidement.

ECZÉMAS
Les personnes atteintes de Dartres, Croutances, Rougeurs, Boutons, **Démangeaisons**, Humeurs, Clous, Gourmes, Boils, Engorgements, Glandes, **Tumeurs**, Cancers, Cancer, Kystes, Goîtres, **Taches** et **Plaies** se propageant sans cesse et s'éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, sont intéressés à s'adresser à l'Institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

A LOUER
Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE
Charrettes, Landaus, Omnibus, Victoriaux, et autres Voitures.
S'adresser au concierge de Toga.

VER SOLITAIRE Cure radicale sans danger en deux heures par les **GLOBULES du SECRETAN**
TRENTE ANS DE SUCCÈS
Exiger le nom sur l'étiquette et la signature sur le flacon

L'ARTIGIANO
LUNARIO CORSO POPOLARE
per l'Anno bisestile 1908
ARRICCHITO
di Poesie inedite
Proverbi e varie Canzoncelle popolari
ANNO LIII

Vegliando sto eol cannocchiale in mano
Per osservar nelle superne sfere
Degli astri il moto sempiterno e arcano.

BASTIA
STAMPERIA E LIBRERIA OLLAGNIER

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Bous - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ULCÈRES VARIQUEUX
Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER
Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.
M. Dépensier, pharmacien à Rouen.
Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'en ai mis de la vôtre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne date, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente [illegible]
Docteur CAPELLE à Paris.
L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon, 3 fr. 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Golderioni.

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch. Maria SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE — N. 342 — MARDI 10 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE : Et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Valérie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 52 m. — **Coucher,** 3 h. 56 s.
Premier quart. le 11 — **Pleine Lune,** le 19
Fête de Demain : S. Thomas, m.

9 DECEMBRE

Les 28 et les 13 Jours

Il ne nous entrera jamais dans l'idée que, sur une question militaire, celle des 28 et des 13 jours comme les autres, puisse se greffer une question de politique et de la plus basse, puisqu'il s'agit de la politique de surenchère électorale.

Aussi ne voulons-nous l'envisager qu'en elle-même, et examiner simplement en quelle mesure l'intérêt de la Défense nationale peut s'allier à celui de la vie nationale en temps de paix.

L'an dernier, la Chambre décida une réduction de la période d'appel des réservistes, le Sénat résista. Comme ce conflit entre les deux Chambres menaçait de retarder le vote du budget, on eut recours à la procédure parlementaire de la disjonction, et la question reparut sous forme de proposition spéciale. Adoptée par la Chambre, elle est encore soumise à l'examen de la Commission de l'armée au Sénat, présidée par M. de Freycinet. C'est là que le général Picquart, ministre de la guerre, est allé l'autre jour déclarer, au nom du gouvernement, de la façon la plus formelle, qu'il n'est pas possible, « sans enlever toute valeur aux grandes manœuvres, de réduire l'appel des réservistes à vingt-et-un jours avant d'avoir des réservistes de deux ans. » En ce qui concerne l'appel des territoriaux, toute réduction est aussi impossible.

C'est qu'il y a une forte lézarde à réparer, celle qui a été faite dans la Défense nationale quand on a réduit le service militaire à deux ans avant d'avoir voté une loi bien faite et surtout bien appliquée qui nous assurât, au préalable, de bons sous-officiers en nombre suffisant. Et si, dans le même temps, on se met à démolir l'autre façade de la Défense nationale, celle des réserves, autant dire qu'on ne veut plus d'armée du tout et qu'on se contentera d'une milice en troupeau de moutons.

Tel est aujourd'hui le raisonnement du gouvernement pour s'opposer à la réduction de durée des appels des réservistes et de ceux des territoriaux. Le gouvernement peut se flatter d'avoir aujourd'hui avec lui tous les commandants de corps d'armée, comme, d'ailleurs, au temps du général André, il les avait contre lui, quand il s'est agi de transformer en service de deux ans l'ancien service de trois ans de l'armée active.

Cette transformation est dans la période de transition, et c'est en attendant qu'elle se soit dénouée et qu'on en connaisse tous les effets, que le ministre de la Guerre demande qu'on ne touche pas à l'organisation de la seconde et de la troisième lignes de l'armée, considérée dans son ensemble. Il s'est déjà servi des appels de réservistes et même de territoriaux pour masquer les trous faits dans notre armure militaire permanente par le départ anticipé de la classe 1903 et surtout par celui de la classe de 1904, et probablement il vent encore pouvoir s'en servir, s'il est nécessaire.

Mais il s'agit là d'éventualités provisoires, et c'est une garantie de sécurité qu'on ne peut refuser au gouvernement qui a la charge et la responsabilité de la défense du pays, en prévision constante de tout risque. Il n'est pas, en effet, à cette heure, une seule nation dans le monde qui, se laissant abuser par le rideau peint en apothéose de la paix à la Conférence de La Haye, ne s'inquiète des précautions à prendre pour se protéger contre tout péril. Les petites puissances et même les neutres ne se font pas plus qu'il ne convient aux beaux discours des pacifistes. C'était hier la Hollande et avant-hier la Suisse qui se mettaient en mesure d'accroître leur force militaire de défense. Aussi, dit fort judicieusement le *Temps*, « n'imitons-nous donc, par une inexplicable folie, nous offrir, nous les plus riches d'or et les plus menacés peut-être, nous livrer à la merci de nos rivaux armés jusqu'aux dents » ?

Néanmoins, satisfaction étant donnée aux nécessités transitoires de l'heure présente, rien n'empêche de discuter déjà la solution qui pourrait être donnée en temps normal à cette question de la durée des appels de la réserve et de la territoriale. Le général Picquart a lui-même indiqué, l'an dernier, à la Commission du Sénat, avec l'assentiment unanime du Conseil des ministres, qu'en basant la répartition des périodes d'exercice des réserves sur l'emploi de celles-ci en cas de guerre, il lui semblait non seulement sans inconvénient, mais logique, de réduire à vingt-et-un jours la durée de la période d'appel en première convocation des réservistes, et celle de la seconde convocation à quinze jours. Quant à la période d'exercice des territoriaux, il proposait qu'elle fut réduite à huit jours.

Les classes les plus jeunes de la réserve sont destinées, on le sait, à renforcer directement l'armée active. Elles seraient convoquées de manière à pouvoir s'exercer dans le cadre des régiments actifs au moment des grandes manœuvres. Dans ces conditions trois semaines sont nécessaires. Cependant, si le ministre insistait sur cette nécessité de vingt-et-un jours d'exercice sur le terrain de campagne pour la première catégorie, celle qui comprend les hommes des cinq classes les plus rapprochées de l'active destinés à compléter les compagnies de celle-ci sur le pied de guerre (250 hommes), il déclarait, d'autre part, que, pour les réservistes de la seconde catégorie, une reprise en mains de quinze jours lui paraissait suffire. Ces classes, les plus anciennes, doivent être, en effet, employées, en temps de guerre, à former des compagnies, bataillons et régiments nouveaux, dits de réserve, et c'est pour s'encadrer à leur place dans ces nouvelles unités que les réservistes de ces classes seraient convoqués et, comme nous venons de le dire, repris en main.

De même pour l'armée territoriale; il ne s'agit pas de recommencer une instruction déjà faite, mais seulement de mettre les soldats de cette armée de troisième ligne en contact avec leurs cadres et leurs chefs éventuels et de les orienter dans leur nouvelle situation dans le rang. Huit jours d'appel peuvent suffire pour cela.

L'exposé du général Picquart n'avait pas laissé que d'impressionner la Commission du Sénat, mais dans deux sens très différents. Il n'avait trouvé que six adhésions, tandis que le président, M. de Freycinet, systématiquement hostile en tout temps à toute réduction de la durée des appels de la réserve et de la territoriale, continue à rallier à son opinion, comme précédemment, la majorité de ses collègues. Aujourd'hui c'est le ministre de la Guerre qui se rend temporairement, et pour les raisons d'opportunité que nous avons dites, à l'avis de la majorité de la Commission et de son président.

JACQUES ROZIÈRES.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 déc., à 3 heures

Longador, allégro,	L. Puech.
La Flandor, boléro,	Signard.
Valse d'Amour,	Bidegain.
La Timbale d'Argent, fant.,	Vasseur.
Mots et Pizzos, polka pour 2 cornets,	Reynaud.

Le Chef de musique, X. LAURENT.

Ce que disent les Journaux

Le Figaro

Sur les débats de hasard.

Quel fut le projet de loi actuellement devant le Sénat de « réglementation de salubrité publique » :

« Si l'on veut bien songer qu'il y a en France actuellement 500.000 dits « de hasard », dont 33.000 à Paris, ce qui donne une moyenne d'un débit par 23 électeurs, on reconnaîtra que le projet pendant devant le Sénat réalisait une réforme sérieuse. Les pays qui ont organisé méthodiquement la lutte contre l'alcoolisme ont constaté l'efficacité de la réduction du nombre des débits. Au surplus, la liberté des débits n'existe que depuis trente ans, c'est une conquête républicaine ; mais on connaît les ravages effrayants exercés par l'alcool, des progrès de la criminalité et de la dépopulation causée en grande partie par ce fléau, il est temps de reconnaître que le souci de la conservation nationale commande de remplacer au plus vite cette fausse liberté inique et nuisible par une réglementation de salubrité publique. »

L'action

L'impôt sur le revenu.

M. Henry Béranger est convaincu que la réforme aboutira, sommes-nous à apprendre :

« L'heureux de M. Jules Roche à la réforme d'hier nous est une preuve que notre méthode est la meilleure pour arriver au vote final et prendre de toute la réforme. Quant aux magistrats proposés qui, comme M. Magniaudé, s'imaginent voir l'inquisition sous l'impôt sur le revenu, on sait goûte de leur bagatelle, il n'y a qu'une réponse à leur faire : le meilleur moyen qu'aboutisse au plus tôt une réforme d'utilité n'est pas de lui susciter des difficultés nouvelles, mais d'adopter les amendements qui sont proposés en commission à la discipline supérieure de son parti et de la République elle-même. La Séparation a ainsi abouti, de même la réforme fiscale aboutira ! »

JURISPRUDENCE PRATIQUE

Quelques Servitudes

Récemment la Cour de Cassation a eu à s'occuper d'une intéressante question d'arrosage et de passage : une servitude d'arrosage existe au profit d'un fonds ; elle s'exerce par un canal au moyen d'une vanne qu'il faut lever. Pour faire manœuvrer cette vanne, le propriétaire du fonds au profit duquel existe cette servitude est obligé de passer sur le terrain du fonds servant. La servitude d'arrosage implique-

---

60. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VII

ADIEU, ROYAUMONT !..

Croix-Vitré tressaillit : cette fenêtre était celle de la chambre où le meurtre avait fait, autrefois, l'aveu tragique de l'adultère. Et sans savoir pourquoi, sous le coup de ces funèbres souvenirs, le comte s'arrêta, invisible parmi un massif de grands ormes. Il regardait. Devant la baie lumineuse, ouverte à la fraîcheur de la rivière, une silhouette s'agitait, éclairée, par derrière, par la lumière d'une lampe, et, en avant, par les rayons de la lune qui donnaient en plein sur elle.

Il la reconnut tout de suite, c'était la fille unique du Jéchem, c'était Germaine Marberoux. Il la voyait aller et venir, grande, élancée, dans sa taille tout à la fois hardie et souple, et la posture qu'elle prenait faisait valoir cette taille, en la cambrant forlement.

Germaine, qui ne pouvait se croire observée, procédait sans gêne, sans contrainte, à sa coiffure de nuit.

Elle était très brune, avec des yeux noirs, larges, sombres et inspirieux, et des cheveux épais et noyés qui, en ce moment, flottaient sur ses épaules. Comme elle avait les bras relevés, les larges manches de sa robe de chambre descendaient jusqu'aux épaules, et sur cette nudité, les rayons de la lampe et de la lune produisaient des jeux de lumières étranges et changeants, violents ou adoucis.

Elle vivait seule au moulin, dont elle dirigeait l'industrie avec l'initiative et l'adresse d'un homme rompu à ces affaires. Recueillie par une sœur de sa mère, après la fin de Marberoux, on l'avait envoyée, de douze à dix-huit ans, dans une pension de Nancy. Depuis deux ans, elle s'était réinstallée au moulin, et tout de suite elle avait manifesté son autorité en faisant maison nette et en appelant à elle un personnel nouveau.

Dès lors, on s'habitua dans le pays à la rencontrer partout où l'emmenaient ses affaires ou ses fantaisies : tantôt à cheval, le plus souvent dans une voiture très légère, attelée d'une bête de sang et qu'elle conduisait à fond de train. Germaine et Rose-Lison étaient les deux plus jolies filles de la Vallée. Mais quelle différence entre elles !..

— Beauté du diable ! disaient en riant les gens de la Combeaute.

C'est que le diable emploie à son service toute sorte de séductions. Les séductions de Rose, c'était sa délicatesse, la pureté naïve de ses yeux bruns, le joli sourire qui découvrait ses dents humides, et aussi cette fraîcheur de visage inaltérée, fraîcheur qui tous les jours était celle de la rose éclose le matin. C'était par toutes ces gentillesses, par toutes ces exquises perfections de jeunesse et par tous ces parfums de printemps, qu'autour de Lison, innocente et chaste, le diable tentait les hommes.

Il les tentait autrement avec Germaine. Bien que cette fille passât pour être honnête, elle avait une de ces séductions provocantes qui font naître les plus mauvaises pensées. Elle semblait être le foyer même de la passion. L'ardeur de ses yeux qui avaient l'air de recevoir le reflet de flammes intérieures, la langueur ou la force de son jeune corps qui rappelait les plus belles des statues antiques, l'expression mobile de son visage, cette peau si brune qu'auprès de Lison la jolie meunière paraissait d'une autre race, tout en elle trahissait un sang impétueux, un caractère violent, une nature redoutable.

Pour différencier ces deux beautés et ces deux tempéraments, il faudrait dire que la douceur de l'une la condamnait peut-être au suicide, si elle devait ainsi échapper à la souffrance d'un amour malheureux. Alors que la violence de l'autre, dans le même temps et dans le même but la mènerait peut-être droit au meurtre.

Croix-Vitré regardait. Et ce n'était pas une vaine curiosité qui le faisait rester là, au milieu du massif. Il ne pouvait détacher les yeux de cette vivante image de Marberoux. Car elle ressemblait à son père. Pendant une seconde, même, il eut une hallucination étrange.

En se coiffant, la jeune fille venait de serrer l'une de ses nattes défaites entre ses dents et ainsi elle n'offrit plus à Croix-Vitré, soudain, que le front et les yeux. Tout le reste disparut sous la retombée des noirs cheveux en désordre. Il laissa échapper une sourde exclamation. C'est qu'elle venait ainsi de faire surgir à sa mémoire une image que le temps n'avait point effacée — le seul remords de sa vie loyale.

L'image de l'homme qui, un jour, dans la boue avait ramassé une pièce d'or avec ses dents blanches. L'image du chemineau au regard terrible qui lui avait dit, en s'éloignant :

— Je ne vous remercie pas, vous savez ?

Jamais il n'avait revu cet homme... Il venait de le revoir, en une heure de folie sans doute... Germaine avait entendu l'exclamation du comte. Elle se pencha, essaya de voir, puis ferma la fenêtre et fit descendre les lourds rideaux qui la cachèrent. L'apparition était évanouie... Il remonta, inquiet vers Royaumont. Et pendant toute la nuit, il revit cette vision, dans des cauchemars.

(A suivre).

HUNYADI JANOS
UN VERRE A BON FORME RAFRAÎCHISSANT

t-elle dans l'espèce la servitude accessoire de passage ?

Oui, a déclaré la Cour de Cassation, dès lors qu'il est imposa ble au propriétaire voisin d'exercer son droit d'une autre façon.

Mais voici que pendant plus de 30 ans ce propriétaire laisse son voisin capter d'une façon permanente et apparente les eaux qui devaient arroser sa propriété. Ce dernier peut-il prétendre avoir acquis à l'encontre du dit propriétaire la propriété absolue de la source servant à l'arrosage du fonds inférieur ? Oui ; mais à la condition qu'il ait capté la totalité des eaux. S'il n'a dérivé à son profit qu'une partie de celles-ci, il ne peut prétendre qu'à la jouissance des eaux par lui dérivées et le propriétaire du fonds inférieur qui a continué à se servir de ces eaux n'a en réalité perdu qu'une parcelle de son droit ; il pourra toujours exercer sa servitude sur la partie des eaux qui ont été abandonnées à leur cours naturel.

De même, en supposant que son voisin ait acquis par prescription ou autrement le droit de dériver un cours d'eau de son lit naturel, à la sortie de son héritage le nouveau cours d'eau qui aura été ainsi créé de main d'homme aura également le caractère d'eaux publiques et courantes que les riverains recevaient de ce cours d'eau pourront utiliser.

Réciproquement, lorsque par des sondages ou des travaux souterrains un propriétaire fait surgir des eaux dans son fonds, l'article 641 nous dit que les propriétaires des fonds inférieurs doivent les recevoir, tout en réclamant une indemnité, en cas de dommages résultant pour eux de l'écoulement de ces eaux.

Me Lucas.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 9 décembre 1907

Vols à Ajaccio

Le jury est appelé aujourd'hui à juger trois jeunes malfaiteurs qui auraient tenté son nuit, à Ajaccio, de pénétrer dans un magasin appartenant à M. Costa pour y dérober ce qui s'y trouvait.

Les renseignements fournis par la police d'Ajaccio sur les accusés sont très mauvais. Ils sont représentés comme des rodeurs de nuit, des apaches et des soute-neure.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

⁂

M. Mancini occupe le siège du ministère public.

Mes de Carafla et de Montera sont assis au banc de la défense.

Acte d'accusation

L'attention de la police d'Ajaccio avait été attirée par l'attitude et la manière de vivre des nommés Paoli Joseph, 19 ans, Gueli Jean, 18 ans, et Bertozzi Antoine-Jean, 18 ans, qui étaient soupçonnés d'avoir participé à des vols nombreux commis depuis quelque temps en ville.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre 1907, le contrôleur de police Ricci était prévenu, vers deux heures du matin, par l'agent Santi, que ces trois jeunes gens venaient d'éteindre le bec de gaz éclairant la rue Cardinal. Accompagné de cet agent et de l'agent Cavigliuli, Ricci vint les poster au bout de cette même rue du côté de l'Avenue du Premier consul. Passant ensuite lui-même par la rue Forch et la rue Stephanopoli il alla atteindre l'extrémité opposée de la rue Cardinal, lorsqu'il aperçut dans cette même rue Bertozzi Antoine-Jean, qui faisait le guet et qui s'écria : « Attention ! Voilà Ricci ! »

En même temps il distinguait Paoli et Gueli occupés à fracturer la porte du magasin Costa, situé au coin de la rue Conxi et abandonnaient aussitôt leur besogne et tous les trois prirent la fuite dans la direction de l'Avenue du Premier Consul.

Ricci tira un l'air un coup de feu pour attirer l'attention des agents Cavigliuli et Santi, postés de ce côté. Gueli fut arrêté par eux au moment où il débouchait de la rue Cardinal. Bertozzi parvint à leur échapper, mais il fut bientôt saisi au dernier étage de la maison Bodoy, située de l'autre côté de l'avenue en prolongement de la rue Cardinal.

Quand à Paoli il put se dérober et ne fut mis en état d'arrestation que le lendemain matin. Une forte pince fut trouvée le 3 septembre vers quatre heures du matin, dans l'Avenue du Premier Consul. Les constatations faites dès la première heure par la police révèlent que des poutres avaient été pratiquées sur la porte, afin de faire sauter la serrure déjà fortement ébranlée. Un morceau de bois formant coche, avait été enfoncé entre les deux battants de la porte de façon à maintenir l'écartement et à permettre un maniement plus commode de la pince.

Des traces d'effractions ont été en outre relevées près de la serrure auxquelles s'ajoutaient exactement les bouts de la pince découverte le matin. Bertozzi fouillé au poste fut trouvé porteur d'une bougie et d'un couteau à cran d'arrêt.

Les inculpés qui protestent du leur innocence ne se livrèrent à aucun travail régulier. Leurs dénégations absolues ne font que confirmer leur culpabilité.

Interrogatoire

Paoli et Gueli soutiennent qu'à aucun moment ils n'ont songé à cambrioler le magasin de M. Costa.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre ils traversaient la rue Cardinal, vers 2 heures du matin, quand soudain, ils ont été assaillis par les agents de police à coups de revolver. Ils n'avaient cependant rien à se reprocher.

Bertozzi confirme les dépositions de ses camarades et déclare que jamais il n'a fait la nuit, que jamais il n'a crié : Voilà Ricci, fuyons, pour permettre aux deux autres accusés qui cambriolaient le magasin Costa de fuir.

Témoins

L'inspecteur de police Ricci déclare que, vers 2 heures du matin, informé par l'agent Santi que les bec de gaz de la rue Cardinal avaient été éteints ; il se rendit avec l'agent Cavigliuli dans la dite rue.

Il y vit deux des accusés en train de fracturer la porte du magasin Costa, tandis que le troisième faisait le guet et s'est écrié en l'apercevant : « Voilà Ricci fuyons. » Ils ont aussitôt pris la fuite. Sommés de s'arrêter, ils n'ont pas obéi à cette injonction, alors il a fait feu.

Les agents Cavigliuli, Santi et Leca confirment la déposition de l'inspecteur de police Ricci.

Réquisitoire

M. Mancini, substitut du Procureur général, soutient l'accusation. Il demande aux jurés de rendre un verdict de condamnation.

L'éminent organe du ministère public démontre ensuite la culpabilité des accusés auxquels les jurés sauront infliger le châtiment qu'ils méritent.

Plaidoirie de Me H. de Montera junior

Me H. de Montera junior est particulièrement chargé de la défense de Bertozzi, que l'accusation elle-même ne considère que comme un complice.

L'honorable défenseur supplie le jury de ne pas perdre à jamais un malheureux enfant de 18 ans que l'on peut encore ramener au bien.

Plaidoirie de Me de Carafla

Me de Carafla plaide pour Gueli et pour Paoli. L'éminent maître prouve que ses deux clients n'ont rien à se reprocher, et sont victimes d'une erreur de la police.

Verdict

Le verdict du jury est affirmatif sur les questions de culpabilité et négatif sur les circonstances aggravantes.

En conséquence la Cour condamne Paoli Joseph, Gueli Jean et Bertozzi Antoine-Jean à 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Orsatelli Louis, cultivateur, demeurant à Bastia, tentative de meurtre.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Morelli.

THÉATRE MUNICIPAL

Mardi, 10 décembre 1907

Représentation de Gala

au bénéfice de l'Hôpital Civil

avec le gracieux concours de la *Lyre Bastiaise* :

La Paix chez Soi

Comédie en un acte de G. Courteline

JEAN MARIE

Comédie en un acte de Theuriet.

Fantaisie-Caprice par le

QUATUOR BASTIAIS

BOUBOUROCHE

Comédie en 2 actes de G. Courteline

N. B. — Les entrées de faveur sont rigoureusement suspendue.

Pour la location s'adresser à l'Econ-mat de l'Hôpital Civil, les lundi 9 et mardi 10, de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

Les personnes qui ne pourraient assister à la représentation, sont priés d'adresser leurs offrandes à l'un des administrateurs de l'hôpital ou à M. l'Econome.

M. L.-N. MATTEI

Le très imposant cortège qui se dirigeait hier matin vers l'église paroissiale disait assez quelle situation occupait celui auquel on rendait les derniers devoirs. M. Louis-Napoléon Mattei était, en effet, une des personnalités industrielles les plus connues de la Corse entière.

Après des débuts modestes et quelques tâtonnements, il parvenait à donner à sa maison de tabacs et de spiritueux une extension que nul autre avant lui n'avait aussi développé. Sa fabrique de cigares, de cigarettes et de tabacs occupait une centaine de femmes et sa distillerie nécessitait un personnel plus nombreux encore. Et pendant plusieurs années, lui seul créait, dirigeait, administrait. Il ne tarda pas à avoir comme principal collaborateur son cousin, M. François Mattei, dont il avait pu apprécier l'esprit d'initiative et l'intelligence des affaires, et qui devint ensuite son gendre.

M. L.-N. Mattei était d'une activité prodigieuse : le premier levé il quittait le dernier son vaste établissement. Son coup d'œil était infaillible : il voyait tout de suite le défaut dans une préparation, dans une fabrication. Il allait de ses beaux magasins de la place Saint-Nicolas à ses succursales des boulevards Paoli et du Palais, de ses succursales aux établissements qui occupaient presque toute l'ancienne usine de Toga, et le plus souvent, dans ces parcours, trouvait-il le moyen de traiter des affaires.

M. L.-N. Mattei, tout en élargissant le cercle de ses opérations et en augmentant le nombre de ses créations, faisait la part large à son pays et particulièrement à la province du Cap où il était né, dont sa famille était originaire. C'est ainsi que sa Cédratine et son Quinquina au vin du Cap, pour ne citer que ces deux produits, sont maintenant connus non seulement en Corse, sur le continent français et en Algérie, mais aussi dans nos colonies et à l'étranger : en Angleterre, en Allemagne, en Russie, dans les deux Amériques, etc. Il a ainsi puissamment contribué à faire connaître la Corse industrielle dans diverses parties du monde.

La direction de ses établissements de Bastia n'empêchait pas M. L. N. Mattei de créer à Pineto un magnifique vignoble de plus de cinq cents hectares, d'exploiter des forêts de chênes-lièges dans les diverses régions de l'île, et les mines de Losari, Belgodere et Meria.

En même temps qu'il employait un nombre considérable d'ouvriers et d'ouvrières, il créait des succursales dans les principales localités de l'île et facilitait dans les villages l'installation de dépôts de ces produits divers.

Cette haute situation industrielle appela à lui la faveur populaire : les électeurs bastiais lui ouvrirent les portes de la politique en l'appelant, à une forte majorité, à siéger au conseil municipal ; puis, ses compatriotes de Roglisno l'envoyèrent soutenir leurs intérêts à l'assemblée départementale, et les notables commerçants de l'arrondissement l'élirent membre de la Chambre de commerce de Bastia. Dans toutes ces assemblées il eut à cœur de remplir son mandat avec autant de dévouement que de désintéressement.

Les batailles électorales auxquelles il s'était trouvé mêlé, pour lui personnellement ou pour ses amis, avaient été parfois très rudes, mais après ces batailles M. L.-N. Mattei ne voyait plus d'adversaires ; il accueillait tout le monde avec la même cordialité et faisait pour tous des démarches auprès de ses puissants amis.

Le gouvernement ne tarda pas à récompenser le grand industriel et l'homme politique en lui conférant la croix de chevalier de la Légion d'honneur et celle de commandeur du Mérite agricole. Dans plus de vingt concours et expositions ses produits avaient obtenu de nombreuses médailles et diplômes d'honneur. Il était membre des Chambres de commerce françaises de Londres et de Constantinople.

Mais ce qui dominait chez M. L.-N. Mattei, c'était sa bonté, la générosité de son cœur. Il était tout heureux de mettre ses relations au service de ses amis, pour eux il n'épargnait ni les sollicitations ni les démarches. Il était pour tout son personnel d'une condescendance extrême et récompensait toujours largement le dévouement qu'on lui témoignait.

Si tel était l'ami et le patron, on peut concevoir ce que devait être l'époux et le père. S'il était heureux de la situation à laquelle il était parvenu, de la faveur populaire dont il était entouré, des honneurs qui venaient à lui, c'était surtout pour la part qui en rejaillissait sur ses plus chers, pour la joie qu'ils en éprouvaient, la satisfaction qu'ils en ressentaient. Aussi leur douleur est-elle immense. Pendant sa longue maladie tous se sont prodigués autour de lui pour tâcher d'adoucir ses souffrances.

Ce qui le faisait surtout souffrir, c'était l'impuissance de diriger ses affaires, la fatigue que lui causait le moindre déplacement. Son agonie a été longue, mais il l'a supportée avec courage, et c'est avec empressement qu'il a reçu les consolations dernières de la Religion.

La nouvelle de sa fin, quoique attendue, a causé une grande émotion dans notre ville, et de tous côtés sont venus les condoléances et les télégrammes.

Ses employés ont tenu à porter eux-mêmes le cercueil de leur regretté patron. On lisait sur leurs traits l'affliction sincère qui les bouleversait.

Les honneurs ont été rendus par un détachement du 163e d'infanterie, placé en bataille devant la maison mortuaire.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Louis Ramelli, membre du Conseil général, chevalier de la Légion d'honneur ; Pierre-Mathieu Fantauzzi, rentier ; François Ghiglermini, membre du Tribunal de commerce, et J. B. Carbuccia, négociant.

Huit grandes couronnes avaient été offertes par la famille, le personnel, les ouvrières et les amis du défunt.

Le deuil était conduit par les gendres, MM. François Mattei, docteur Guerin, Gunet et Callias, son frère, M. Roch Mattei, ses neveux et cousins.

Derrière la famille se pressait tout le personnel de la Maison.

Dans le cortège on remarquait la plupart des fonctionnaires, toutes les notabilités de la ville, les membres des diverses sociétés de Secours mutuels, et de l'Assistance publique ; et la foule des amis.

Un des principaux employés de la Maison, M. Sialelli, s'est fait l'interprète de tous en adressant l'adieu suprême, en termes émus, à son bien cher patron.

Sur le parcours du cortège, de la maison mortuaire à l'église Saint Jean, et de l'église au Palais de Justice, tous les magasins étaient fermés.

L'inhumation a été faite dans le caveau familial à Parstojo.

Nous offrons à Mme L. N. Mattei et à ses filles, à MM. François Mattei, Antoine Emanuelli, docteur Guerin, Charles Gunet, et Henri Callias, à M. Roch Mattei et aux familles Grimaldi de Sansonnetti, Mattei et Pensa l'expression de nos douloureuses sympathies et nos bien vives condoléances.

⁂

Voici l'allocution prononcée par M. Joseph Sialelli, chef du contentieux :

Messieurs,

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que je viens, au nom de mes camarades, adresser un dernier adieu à celui qui, il y a quelques mois, nous tenait encore sous le charme de sa conversation. Rien alors ne faisait pressentir une fin, hélas ! si prochaine.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'adresser à sa famille, justement éplorée, l'assurance de nos sincères et respectueuses condoléances !

Que Madame Mattei, que ses enfants soient convaincus que si la perte est grande et cruelle pour eux, elle est également très vivement ressentie par nous tous.

Qu'ils sachent aussi que les liens qui nous unissent à eux ne seront point rompus !

La famille Mattei trouvera toujours en nous des employés fidèles et sûrs, conservant pieusement la mémoire de son chef disparu !

Je ne tenterai pas de vous énumérer les éminentes qualités de l'homme que nous pleurons aujourd'hui : son esprit capable d'embrasser tant d'entreprises à la fois, son activité, son énorme puissance de travail qui lui permettait de mener ces entreprises à bonne fin, sa volonté énergique qui le soutenait dans les vicissitudes commerciales.

Chacun de vous connaît son républicanisme sincère, sa cordialité franche et spontanée dans les relations mondaines, son amour profondément surexcité pour la Patrie aussi bien que pour la Grande Patrie.

Mais nous, qui avons vécu à ses côtés, sous ses ordres, nous, qui avons été ses auxiliaires modestes, reconnaissants et dévoués, nous ne voulons pleurer ici que le patron juste et bon, le patron qui, en restant paternel, savait obtenir de nous, l'assiduité au travail, et qui était en droit de l'exiger, car il était le premier à nous en donner l'exemple.

Toujours claire, simple, lucides, ses ordres étaient faciles à exécuter, évitant d'ailleurs d'employer ce ton impératif et cassant qui blesse les inférieurs et qui ne peut obtenir d'eux qu'une obéissance passive et forcée.

M. Louis-Napoléon Mattei avait l'art de se faire obéir en se faisant aimer, et nous pouvons dire bien haut, que si tous les patrons suivaient son exemple, l'irritante question des rapports entre le patronat et le travail serait bien vite résolue.

Il nous disait souvent que l'homme ne doit pas compter sur autrui, mais sur soi-même. Il se faisait l'apôtre de l'effort individuel, il aimait le peuple dont il était issu ; mais conscient des saines énergies qui sont en lui, et qu'il suffit d'éveiller et de diriger avec une loyale franchise, il ne lui marchandait pas les rudes et viriles vérités. Ce qu'il offrait comme moyen de progrès et d'ascension sociale, c'était le travail. Sa parole ne tirait pas alors sa force persuasive de la seule ardeur de ses convictions ; elle se robustesait de toute l'autorité de son propre exemple.

C'est pourquoi, cher et vénéré Monsieur Mattei, nous sommes tous là, autour de votre cercueil, émus et attristés.

Votre commandement fut, pour nous, fertile en leçons de courage, d'activité, de labeur. Votre exemple nous a donné le réconfortante pensée que, l'on peut arriver à tout par le travail ; que l'ouvrier, le plus modeste employé qui peine, mais qui sait peiner intelligemment, ne doivent pas désespérer de l'avenir. Tous, nous pouvons être fils de nos œuvres, comme vous le fûtes, mais nous n'aurons garde d'oublier son plus, que vous fûtes un patron plein de modestie et compatissant aux humbles. Puissions-nous suivre votre exemple, comme nous serons sûre de conserver votre souvenir.

Au nom de votre personnel, je salue en vous avec respect et émotion l'homme au cœur chaud et à la volonté ferme, je salue en vous le robuste travailleur qui a tant travaillé pour le bien public.

Adieu !

Bulletin Financier

Paris, 5 décembre 1907.

Encore hésitant au début, le marché se raffermit pour clôturer au-dessus de la veille. Notre Rente progresse à 95.55 et 6 au suite presque tous les Fonds Etrangers, Sociétés de Crédit fermes ou améliorés comme le Crédit Lyonnais à 1.188. Société Générale 662.

Valeurs industrielles et de traction bien disposées. Ree Azur 635.

L'obligation 5 0/0 du Port de Bahia garde à 454 une clientèle fidèle en capteurs d'épargne, cette valeur étant classée parmi les titres rémunérateurs bien garantis. Les obligations hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz ont de bonnes demandes à 441.

L'action Maisons et Pavillons Economiques est ferme à 120. On sait que le premier exercice, clos le 31 décembre 1906 et ne portant que sur onze mois, a laissé un solde bénéficiaire permettant de distribuer un dividende de 6 0/0 ; c'est la garantie inconstestable d'un avenir encore plus prospère.

Au sujet de la Société Industrielle Gazifère, dont les actions de 100 frs sont émises par la Société Générale Française-Industrielle, 33, Boulevard Haussmann, disons que l'apporteur, en outre du remboursement d'une part de ses débours, reçoit seulement des parts de fondateur sans valeur nominale et ne donnant droit à une participation dans les bénéfices qu'après répartition aux actions d'un premier dividende de 5 0/0.

Nos chemins de fer restent fermes.

ŒUVRE DES ÉCOLES MATERNELLES

Les dames patronnesses des écoles maternelles (anciennes salles d'Asile) sont convoquées en assemblée générale, le mercredi 11 décembre, à 2 heures précises, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, pour entendre le compte-rendu de l'exercice 1907.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 11°.
à midi 15 6. 6 heures du soir 15°.
Maxima + 16° Minima 9°.
Baromètre 7 heures du matin, 757 mm.
à midi, 755 mm. 6 heures du soir 760 mm.
Vent Dans la matinée, L. O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, couvert.
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

La tempête à Bastia

Depuis quelques jours, une violente tempête s'est déchaînée sur notre ville.

Hier Libeccio souffle avec une violence inouïe.

La mer aussi est démontée.

Le *Liamone*, courrier postal de Marseille, ainsi que le *Cirno*, venant de Sardaigne, louvoyant devant notre port depuis hier matin à 6 heures.

⁂

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre le nommé D., 16 ans, pour avoir fendu du bois sur les dalles de la rue du Bastion, en face le n° 7.

⁂

Justice militaire

Sont nommés à l'emploi de sergent surveillant, les sergents : Leccioni, du 61e, affecté à la prison d'Alger ; Giacomotti, du 52e, affecté à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie ; Costa, du 112e, affecté à l'atelier de travaux publics de Bongie.

M. Rocchi, sergent major comptable à la prison de Clermont-Ferrand, passe au pénitencier d'Albertville.

M. Colonna, sergent major surveillant au pénitencier de Fort Gassion, passe à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie.

M. Simonetti, sergent-major surveillant à l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie, passe à la prison de Toulouse.

⁂

Pédicure

M. Matteo, ancien infirmier pansseur à l'Hôpital Civil, établi pédicure, a transféré son cabinet boulevard Saint-Augustin, 10, au 1er étage, vis-à-vis les ateliers de la chandronnerie Vannucci.

Etat-Civil

DÉCÈS

Mattei Louis-Napoléon, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, marié, 58 ans.

Figli Louise, mariée, 70 ans.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00681

BOURSE DE PARIS

	6 déc.	7 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.70	95.75
— de 3 0/0 amortis.	96.10	96.35

ex-coupon.

Les Agissements DE LA COMPAGNIE FRAISSINET

Suppression de deux services de la Balagne

L'indignation est générale

Calvi, 9 décembre.

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

Le courrier rapide Nice-Ajaccio et vice-versa n'a pas fait escale à Calvi et à Ile-Rousse, tant à l'aller qu'au retour.

Les passagers et les marchandises sont restés en panne dans ces deux ports.

Des pertes très sérieuses ont été éprouvées par les expéditeurs de primeurs et par le commerce balanin.

L'indignation est générale dans toute la Balagne contre les agissements de la Compagnie Fraissinet qui ne se fait aucun scrupule de supprimer, quand il lui plaît, les escales de Calvi et d'Ile-Rousse, ainsi que les prolongements sur Bastia.

AJACCIO

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Le matelot Luciani grièvement blessé

Ajaccio, 9 décembre.

Le boulevard Lantivy a été, ce soir, le théâtre d'un drame qui a jeté un grand émoi dans notre ville.

Le matelot Joseph Luciani, du port de Toulon, qui était en permission depuis quelques jours à Ajaccio, a été blessé grièvement d'un coup de revolver au haut du bras droit.

La blessure est assez grave, mais, à moins de complications imprévues, les jours du matelot Luciani ne sont pas en danger.

Le meurtrier n'est pas connu de la justice ; la victime ne veut ou ne peut donner le signalement de son agresseur. Une enquête a été aussitôt ouverte par la gendarmerie.

Rentrée de M. Puglisi-Conti

Ajaccio, 9 décembre.

M. Dominique Puglisi-Conti, notre sympathique maire, est rentré à Ajaccio par la voie de Nice, venant de Paris.

Les Morts du Jour

M. Jean Bernard

Paris, 9 décembre.

On annonce la mort de M. Bernard Jean-Gustave, sénateur républicain radical du Doubs, décédé à l'âge de 71 ans.

Avocat, président du Conseil général, maire de Besume-les-Dames, il se fit remarquer par son opposition à l'Empire.

M. Bernard prit part à la campagne de 1870, comme lieutenant-colonel ; il commandait la 2e légion des mobilisés du Doubs.

Il fut élu député en 1878, puis réélu en 1881 et en 1885 ; il fit partie du ministère Freycinet comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur.

M. Bernard était protectionniste. Il faisait partie du Sénat depuis 1889.

Nouvelles Militaires

Prochaines promotions

Paris, 9 décembre.

Les différents bureaux du ministère de la Guerre ont reçu l'ordre de faire parvenir au ministre, avant le 15 courant, les états de propositions.

Les nominations, promotions et mutations, dans toutes les armes, paraîtront du 20 au 25 décembre.

⁂

Parmi les colonels d'infanterie qui ont des chances sérieuses pour être promus au grade de général de brigade, on cite les colonels Journée, du 34e ; Sabattier du 94e ; Circan, du 118e et Maillot, du 52e.

CONSEIL D'ETAT

Les Instituteurs en congé

Paris, 9 décembre.

Le Conseil d'Etat vient de décider que les instituteurs en congé sans traitement, détachés à l'étranger, conserveront tous leurs droits à l'avancement ; en outre, ce congé entrera en ligne de compte pour la retraite.

Cette décision donne toute satisfaction aux membres du corps enseignant qui ne cessaient de la réclamer par l'intermédiaire de leurs Amicales.

Le Socialisme Unité

Nouvelle défection

M. Jules Coutant

Paris, 9 décembre.

M. Jules Coutant, député socialiste de la Seine, vient de donner sa démission de membre du parti socialiste unifié.

On assure que d'autres démissions importantes suivront bientôt celle de M. Coutant, ce qui amènera la désagrégation du parti socialiste unifié dont M. Jaurès était le leader le plus autorisé.

Sinistres Maritimes

GRAND DEUIL A PAIMPOL

Trois navires perdus

125 marins disparus

Paimpol, le 9 Décembre.

Tous les ans, la petite ville de Paimpol pays un large tribut à la mer.

De nombreux bateaux de pêche s'en vont, chaque année, dans les brumes de Terre-Neuve à la pêche de la morue, mais il arrive, parfois, qu'un navire ne retourne plus à son port d'attache.

Cette année, trois bateaux de pêche ne sont pas encore de retour, et les 125 hommes qui les montaient n'ont plus donné de leurs nouvelles depuis le 1er octobre.

Tout fait donc croire qu'il faut les considérer comme perdus.

Les familles des infortunées victimes ne veulent pas encore croire à leur malheur ; tous les jours, elles vont scruter l'horizon, mais la mer ne leur ramène pas le navire tant désiré.

La désolation est grande à Paimpol.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Rhône

Lyon, 9 décembre.

Les électeurs de la première circonscription de Villefranche étaient appelés hier à élire un député, en remplacement de M. Justin Chabert, républicain, décédé.

Trois candidats étaient en présence :

M. Emile Bender, avocat à la cour d'appel de Lyon, maire d'Odenas, secrétaire général du groupement syndical des viticulteurs du Beaujolais, désigné par le congrès républicain de Villefranche ;

M. Joannès Auray, conservateur ;

M. Dubost, socialiste unifié.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits :	24.317
Votants :	14.173
Ont obtenu :	
MM. Bender	8.029
Auray	5.900
Dubost	1.170
Voix diverses	74

M. Emile Bender a été élu.

⁂

Aux élections générales de mai 1906, M. Justin Chabert avait été élu par 11.713 voix contre 1.357 à M. Daudet, socialiste unifié.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance de Nuit

Présidence de M. BRISSON

Le Budget de 1908

La Chambre a siégé, hier soir, jusqu'à 11 heures et demie.

Après des discussions très mouvementées, nos députés ont fini par voter le budget de 1908.

L'équilibre budgétaire a été obtenu par le vote des trois taxes suivantes :

Prélèvements statutaires

La première taxe est un impôt de 4 0/0 sur les prélèvements statutaires distribués dans les sociétés anonymes aux administrateurs.

Fonds en dépôt

La deuxième taxe, de 4 0/0 également, est établie sur les intérêts des fonds en dépôt dans les établissements de crédit.

Opérations de bourse

Enfin la troisième est une taxe supplémentaire sur les opérations de bourse.

Après le vote du budget, la Chambre s'est ajournée au mardi, 17 décembre.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 4 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1908

M. Caillaux, ministre des Finances, dépose sur le bureau du Sénat, le projet de budget qui a été voté par la Chambre des députés.

Le Sénat ordonne le renvoi du budget à la commission des Finances.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

DANS LE VAR

UNE VENDETTA A TOURVES

Un mineur Corse tué

Toulon, 9 décembre.

L'ouvrier mineur Leoni a été tué, pendant qu'il travaillait dans la mine argentifère de Tourves, d'un coup de fusil, tiré à bout portant.

La mort a été instantanée ; le malheureux est tombé la face contre terre, sans avoir pu désigner son assassin, qui ne peut être qu'un ouvrier mineur comme lui.

La vengeance est le mobile du crime.

La justice informe.

Violente tempête

Dégâts considérables

Toulon, 9 décembre.

Une violente tempête sévit, depuis deux jours, dans tout le département du Var et sur tout le littoral méditerranéen.

Le vent souffle avec une violence telle, que des quantités d'arbres séculaires ont été déracinés.

Les belles forêts du massif des Maures et de l'Esterel ont été surtout endommagées.

La toiture de la mairie de La Garde Freinet a été enlevée par le vent, puis une grande partie de l'édifice s'est écroulée.

La mer est démontée sur tout le littoral.

De nombreux sinistres sont à craindre.

AU PORTUGAL

DÉCOUVERTE D'UN VASTE COMPLOT CONTRE LE ROI CARLOS

Lisbonne, 9 décembre.

Une grande émotion règne en ville. On vient, en effet, de découvrir un vaste complot contre le roi Carlos Ier.

On avait annoncé que le roi devait ouvrir, le 18 décembre courant, la saison d'opéra au théâtre *San Carlos*.

Les ouvriers tapissiers, qui travaillent à la réfection de ce théâtre, viennent de découvrir, dans la loge royale, deux bombes dissimulées sous le parquet.

Des fils électriques, fixés à ces bombes, les faisaient communiquer avec les coulisses.

En apprenant cette nouvelle, le chef machiniste, un italien, a disparu subitement. La police en conçût des soupçons, et se mit aussitôt à sa recherche.

Au moment d'être arrêté, cet Italien sortit un revolver de sa poche et se brûla la cervelle.

Plusieurs arrestations ont été opérées dans la journée.

Un grand nombre de personnages politiques semblent compromis dans ce vaste complot.

En vente chez M. Morfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de Vie ecorse de Patrimonio.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *Si oui,*

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicalement démontré inoffensif. Vente toujours croissante.

Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

SEUL REMEDE VEGETAL

Pour MAIGRIR

Sans nuire à la santé et sans régime. Amincit la taille, relève les hanches et le ventre, efface le double menton. Supprime toute cellulite et empêche de grossir.

SUCCÈS UNIVERSEL

La boîte, 5 fr. ; 6 boîtes, 25 fr.

Pilules Vidoses, 15, Rue Vivienne, Paris

et dans toutes les Pharmacies

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE

RICINE VAILLE

DÉLICIEUX ET EFFICACE PURGE SANS FATIGUER

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosisme, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue et faiblesses chroniques, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, tremblements, ont intérêt à s'adresser à M. G. GATTEY, à GAUDIN (Eure), qui enverra gratis la notice qui a guéri rapidement.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Crevasses, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Gêne, Lymphe-laide, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancer-ose, Cancer, Kyste, Glaires, Taches, Plaies, propageant et éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Inventeur médical, rue Jacquemont, 14, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa suite un garçon sortant certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles ; la vente pour la fabrication de dents artificielles.

A LOUER

Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

A VENDRE

Charrettes, Landaus, Omnibus, Victorias, et autres Voitures.

S'adresser au concierge de Toga.

VER SOLITAIRE

Cure radicale sans danger en deux heures par les

GLOBULES de SECRETAN

Extrait Floréal Secrétan composé sur la Méthode du Docteur TRENTE ANS DE SUCCÈS

Exigez le nom de SECRETAN sur l'étiquette et le timbre de garantie du gouvernement français

Exposition Universelle 1900 — Hors Concours — Membre du Jury

1, Rue Mesgrigny, PARIS — 118, Boulevard Haussmann, PARIS

L'ARTIGIANO

LUNARIO CORSO POPOLARE

per l'Anno bisestile 1908

ARRICCHITO

di Poesie inedite

Proverbi e varie Canzonette popolari

ANNO XIII

Vegliando sto coi cannocchiale in mano
Per osservar nelle superne sfere
Degli astri il moto sempiterno e arcano.

BASTIA

STAMPERIA E LIBRERIA OLLAGNIER

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades atteints de plaies, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, sont guéris tous les ans par cet unique remède.

M. Depensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir essayé partout sans résultat, même de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. Je suis heureux d'avoir eu la bonne idée de vous écrire. Au bout de quinze jours de l'EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'estomac, variées et j'en ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente [illegible]

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon, 3 fr. 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 87, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

C^IE GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; SANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 343 — MERCREDI 11 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00682

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Damaso.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 56 m. — **Coucher,** 3 h. 55 s.

Premier quart., le 11 — **Pleine Lune,** le 19

Fête de Demain : Sainte Decuse.

10 DECEMBRE

Le Deuxième Congrès DES MAIRES

C'est aujourd'hui que s'est ouvert à Paris le deuxième Congrès des Maires de France. On se souvient l'affluence et le mouvement de curiosité qu'avait soulevé le premier Congrès. C'était, en effet, une innovation qui paraissait encore étrange : réunir les représentants des Communes, les amener à reconnaître qu'ils ont une foule d'intérêts identiques et qu'ils peuvent retirer le plus grand bien d'une étude et d'une discussion loyales de maintes questions municipales qui, liées ensemble, sont fondamentales de la vie de la Nation.

Et tout naturellement on est arrivé à cette conviction que des réunions semblables de toutes les forces de décentralisation éparses en France, étaient nécessaires et devaient être renouvelées périodiquement. C'est ainsi que fut décidé le deuxième Congrès qui vient d'ouvrir ses portes.

Chacun des rouages qui constituent les pièces essentielles, quoique les plus ténues, de notre organisation administrative, n'est pas seulement responsable dans sa zône ; si chaque conseil municipal n'est responsable de son mandat que devant ses électeurs au nombre de quelques centaines, ou même quelques dizaines, les décisions qu'il prend ont leur répercussion sur la France entière : une initiative heureuse peut être imitée ; au contraire, un acte de mauvaise administration peut faire tache d'huile. Chaque assemblée communale, aussi infime soit-elle, a ainsi dans les mains une part du bon renom et de la prospérité de la France.

La division du pays en 36 000 petits territoires favorise précisément toutes les initiatives locales qui demeureraient ignorées dans un système de centralisation à outrance, et qui trouvent le moyen de s'affirmer et de se faire jour. Un petit budget, réglé par les intéressés eux-mêmes, est forcément mieux administré qu'un gros budget commun à trop d'individus et qui ignorerait les besoins particuliers à chacun.

Ce à quoi il faut tendre — on le reconnaît de plus en plus, et M. Clémenceau, président du Conseil, s'en est déclaré partisan — c'est à la décentralisation des services nationaux, à l'accroissement de la vie locale et régionale. Cette vie régionale, comprimée dans le cadre étroit de l'Etatisme, créé par l'Empire, c'est une des forces vives de la Nation qui s'étiole, c'est presque une contradiction avec notre régime républicain qui s'accommode mal d'une organisation administrative admirable, certes, mais si précise, si compliquée, qu'elle peut, entre des mains mal intentionnées, devenir le plus formidable engin de tyrannie qui soit. « La Démocratie sera décentralisée ou elle ne sera pas ! », a dit avec juste raison Jules Ferry.

C'est pour cela que nous devons applaudir, nous tous, habitants de la petite province trop souvent sacrifiée aux intérêts de la capitale, à l'innovation des Congrès des Maires, où chaque région pourra affirmer son existence propre et son besoin d'autonomie.

C'est à un Congrès semblable qu'il appartient de formuler le vœu d'une prompte réorganisation administrative, conçue dans un sens largement décentralisateur, et de la faire aboutir au plus tôt. Le programme du Cabinet Clémenceau a formulé cette réponse en promettant « de donner une extension nouvelle d'attributions aux pouvoirs régionaux ». Le moment est donc bien choisi pour agir.

Outre cette question primordiale de la décentralisation, un certain nombre d'autres questions de détail ont été examinées par le Congrès des Maires : ce sont les taxes municipales ; le statut des employés de mairie, trop souvent à la merci d'un changement de municipalité ; et surtout l'importante question de la suppression des octrois.

Disons tout de suite que la majorité du Congrès s'est prononcée contre cette suppression, pour le maintien du statu quo.

La suppression de ces ceintures douanières qui enserrent nos villes est certes très désirable ; les barrières de l'octroi arrêtent l'essor de la ville et sont une gêne constante pour le commerce, l'industrie et les particuliers. Leur suppression serait, d'ailleurs, des plus faciles, sur le papier ; mais où commence la difficulté, c'est lorsqu'il s'agit de pourvoir au remplacement des taxes d'octroi. Les maires n'ont garde d'oublier qu'ils sont des magistrats élus et qu'ils risqueraient fort de mécontenter leurs électeurs en établissant de nouveaux impôts, même en remplacement de ceux déjà existants. Tous les impôts sont impopulaires, par définition ; mais il n'en est pas de plus impopulaires que les impôts nouveaux.

Voilà tout le secret du maintien de ces gênantes barrières qui entourent 1.500 villes de France et rapportent bon an mal an 300 millions aux budgets communaux. Chacun paye sa part de ces trois cents millions en maugréant beaucoup, c'est vrai, mais sans trop s'en apercevoir tout de même, parce qu'il en débourse un peu chaque jour, en achetant de la chandelle, du beurre ou des épices, en encavant du vin, en revenant de la chasse, en consommant un verre de liqueur.... S'il fallait augmenter une fois pour toutes la feuille d'impôts de l'équivalent des sommes ainsi payées, vous verriez la belle levée de boucliers !

Tant pis pour les citadins : ils continueront à payer les taxes d'octroi puisque tel est leur bon plaisir. Le Congrès des Maires de cette année n'aura pas eu la chance de résoudre la question.

Mais il suffit que tel Congrès ait pu se réunir, et doive désormais se réunir régulièrement, pour nous laisser les plus belles espérances en ce qui concerne l'émancipation de la province depuis trop longtemps éclipsée par Paris, et le triomphe en France de l'esprit régionaliste et décentralisateur, dont chaque région et la nôtre en particulier pourront apprécier les multiples avantages.

J. SOLEIL.

Propos d'un Bastiais

Le Patrie

Il a plané longtemps, il plane peut-être encore désemparé, ayant semé un peu partout ses appareils, voguant au hasard, hésitant, revenant sur ses pillages, aperçu de temps à autre, ballotté par les courants qui se le disputaient. Allant enfin vers le Nord où il ira sans doute s'abîmer dans les flots et terminer la courte carrière qu'il aurait si bien remplie.

C'était selui là le sort destiné au dirigeable qui faisait l'orgueil de la France à ce ballon sans pareil qui avait eu s'attirer la sympathie de tous les Français, par ses évolutions fusées au dessus de Paris par son dernier voyage entre la capitale et Verdun qu'il effectua en une seule étape, par les espérances qu'on avait fondées sur lui au point de vue de la défense nationale.

La gloire du « Patrie » devait être d'un jour. Malgré l'héroïsme des soldats français disputant l'adversité à la tempête, malgré la ténacieuse audacieuse du lieutenant Lemoir voulant suivre la corde de déchirure pour dégonfler le ballon, le « Patrie, » privé complètement de lest fut enlevé par une rafale de vent, sous les yeux du commandant Bouttieaux et de l'inspecteur Jaillet obligés d'assister impuissants à la fuite vagabonde du dirigeable qui leur avait coûté tant de travail.

Nous voilà, actuellement, sans dirigeable sur la frontière ; le don généreux que M. Henry Deutsch a fait au gouvernement militaire du dirigeable « Ville de Paris » qu'il possède, pourra permettre au Ministre de la Guerre de remplacer à Verdun le « Patrie. »

Et bientôt le « Républicain » ou le « Démocratie, » dirigeables qui sont en construction sortiront du chantier pour servir à la défense nationale, alors nous pourrons envisager la perte du « Patrie » sans plus de sang-froid et maîtriser un peu la colère de dépit qui nous étreignait en apprenant la nouvelle de la perte du dirigeable qui s'en est allé pour toujours à trouver les nuages pour s'échouer misérablement dans des régions inconnues.

A. STEROT.

LETTRE DU VILLAGE

Répartiteurs et Maires

Ces jours derniers, on s'est réuni dans toutes les mairies, en session ordinaire, pour discuter sur les questions intéressant le plus la commune. L'une de celles-ci est sans contredit la confection de la liste des répartiteurs.

Cette branche des services municipaux joue toujours un grand rôle dans nos villages ; plus d'une fois il est néfaste. Il a donné lieu trop souvent hélas ! aux injustices les plus criantes, car certains maires, du passé comme du présent, ne se gênaient pas ou ne se gênent pas pour faire bénéficier leurs parents ou leurs adhérents, de l'indigence, pendant qu'ils surchargent les autres. Qu'arrive t il ? En voulant trop tirer, la corde casse. Lorsqu'un ressort est trop tendu, la détente amène toujours une réaction désastreuse. Et c'est ainsi qu'on a vu l'injustice succéder presque toujours à l'injustice. Tel qui avait été écrasé d'abord, a sollicité et obtenu plus tard la faveur d'être répartiteur, à seule fin de se venger. Quand finira-t on par comprendre qu'il y a une façon plus noble de se distinguer de son ennemi, c'est en faisant preuve de justice à son égard !

A côté du sentiment de la vengeance dont les paiens faisaient le plaisir des dieux, il existe aussi la gloriole du commandement, l'amour, dirai-je, du panache.

Je me souviendrai toujours de la reconnaissance d'un bon vieux, pas méchant d'un liard, pour mon pauvre frère. « Je vois, disait il, que M. X. me veut beaucoup de bien ; il m'a fait nommer répartiteur. » A ce moment là, la reconnaissance n'était pas, à ce qu'il paraît, chose difficile comme à présent.

Si j'ai parlé de ce trait de bonhomie, ne croyez pas que ce soit pour faire savoir à la génération actuelle ébahie, que mon frère avait été maire. Je n'entends pas tirer vanité d'un fait qui maintenant n'est pas toujours glorieux.

L'écharpe a passé par tant de mains, que réellement elle n'est plus du tout reluisante.

Et cependant, c'est autour d'elle que s'agitent tant de compétitions ardentes ; c'est elle qui éveille tant d'appétits goutons. Six mois avant les prochaines élections on a commencé, en certaines localités, par se chamailler. J'en connais où les partis en présence se comptent déjà.

Un psychologue peut faire à cette occasion une étude sérieuse du cœur humain, car les élections sont la pierre de touche des caractères.

Elles sont aussi la cause de bien des malheurs. Ce n'est pas une agitation si prématurée qui sera faite pour les conjurer. Cette agitation, pour le moins stérile à l'égard du bien, profitera seulement aux armuriers et aux débitants de poudres.

En attendant, les esprits inventifs imaginent force trucs et « combinazioni. » Le peuple, lui, a son critérium : il ne s'y laissera pas prendre.

Il dira aux maires animés de l'amour du bien public : « Continuez à faire le bien, sans regarder derrière vous, ni autour de vous, dussiez vous avoir été l'objet d'attaques injustifiées. C'est le suprême mérite de souffrir les persécutions pour avoir fait son devoir. » Et chacun dira aussi, à son voisin : « Si nos intérêts primordiaux sont lésés, changeons de chef ; mais si, négligés jusqu'ici, nous voyons tout à-coup s'embellir nos villages, par de belles promenades ; si nos fontaines sont réparées, avec création d'abreuvoir et de lavoir ; si les ossements de nos morts sont désormais préservés contre les profanations des animaux immondes ; si nos finances sont bien administrées, pourquoi changerions-nous de municipalité ? « Tante mute, tante meghe ». Nous sommes bien, tenons-nous y »

Dans nos écrits un sage italien
Dit que le mieux est l'ennemi du bien.

ASPRICCIA.

Mairie de Bastia

Règlement DU BUREAU MUNICIPAL D'HYGIÈNE

Nous, Maire de la Ville de Bastia,

Vu la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique ;

Vu le décret du 3 juillet 1905, sur l'organisation et le fonctionnement des bureaux d'hygiène ;

Vu le décret du 10 juillet 1906 sur l'organisation et le fonctionnement du service de désinfection ;

Vu la loi municipale du 5 avril 1884 ;

Vu le règlement sanitaire de la Ville de Bastia du 9 octobre 1906 :

Vu les délibérations du Conseil municipal des 9 octobre 1906, 2 mars 1907 et 29 juin, relatives à l'organisation et au fonctionnement d'un bureau municipal d'hygiène à Bastia ;

ARRÊTONS :

Art. 1er. — Un bureau d'hygiène municipal est créé à Bastia, à l'Hôtel de Ville, à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 2. — Le Bureau d'hygiène est un service municipal chargé, sous l'autorité du Maire, de l'application de la loi du 15 février 1902 et de l'exécution du règlement sanitaire municipal du 9 octobre 1906.

Art. 3. — Le personnel est nommé par le Maire et sera composé :

1. d'un Directeur choisi sur la liste des candidats reconnus aptes par le comité consultatif d'hygiène publique de France.

2. d'un Agent administratif.

3. de deux agents d'exécution.

Art. 4. — Le Directeur du Bureau d'hygiène est chargé comme il vient d'être dit, sous l'autorité du Maire, de la direction et de la surveillance de toutes les affaires et de toutes les mesures à prendre, intéressant l'hygiène et la salubrité publiques, alors même qu'elles relèveraient d'autres services.

Art. 5. — Le Bureau d'hygiène doit veiller à l'application de la loi du 15 février 1902, principalement dans l'exécution des prescriptions et après :

I. Mesures sanitaires concernant les individus :

(a) Contrôle de l'exécution du règlement sanitaire (art. 1, 2 et 3) pour les prescriptions concernant les individus ;

(b) Réception des déclarations des cas de maladies transmissibles ou contagieuses (art. 5) ; contrôle de la prophylaxie et de l'isolement ;

(c) Vaccination et revaccination obligatoires, en tant qu'elles relèvent de l'autorité municipale (art. 6) et décret du 27 juillet 1903 ;

(d) Service de la désinfection (art. 7) ;

(e) Surveillance des hôtels et logements loués en garnis au point de vue de la salubrité ;

(f) Statistiques des cas de maladies transmissibles et contagieuses.

2. Mesures sanitaires concernant les immeubles

(a) Contrôle de l'exécution du règlement (art. 1, 2 et 3), pour les prescriptions concernant les immeubles ;

(b) Délivrance des permis de construire (art. 3) ;

(c) Assainissement des immeubles insalubres (art. 12 à 18) ;

(d) Surveillance des eaux d'alimentation provenant de puits, citernes, etc. (art. 4 et 12 à 18) ;

(f) Caster sanitaire des immeubles.

3. Mesures sanitaires concernant les localités

(a) Assainissement général de la localité et de la voie publique (art. 9 et 18) ;

(b) Contrôle des distributions d'eau potable (art. 1er, 9 et 10) ;

(c) Contrôle du service des égoûts, (art. 1er, 9 et 10) ;

(*) Carte sanitaire de la commune.

Art. 6. — En ce qui concerne les expropriations d'immeubles pour cause d'insalubrité, le Directeur du Bureau d'hygiène remplira toutes les formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841.

Art. 7. — Le Directeur du Bureau d'hygiène pourra être chargé, en outre, de l'application des dispositions légales ou relatives à l'hygiène, autres que la loi du 15 février 1902, savoir :

1. Service médical de l'Etat-Civil

(a) Constatations des naissances et décès ;

(b) Statistique démographique.

2. Hygiène de l'Enfance

(a) Exécution de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge ;

(b) Contrôle de la qualité du lait au point de vue de l'alimentation enfantile ;

(c) Hygiène scolaire : — Inspection médicale des écoles ; — Salles d'asile communales ;

3. Hygiène alimentaire

(a) Surveillance des Abattoirs ; — Inspection des viandes foraines ;

(b) Inspection des denrées alimentaires ; — Contrôle de la qualité du lait ; Surveillance des halles et marchés.

4. Police sanitaire des animaux

5. Surveillance des établissements insalubres, dangereux ou incommodes.

6. Surveillance de la prostitution au point de vue de la prophylaxie des maladies vénériennes, etc.

Art. 8. Le bureau municipal d'hygiène sera installé à l'Hôtel de Ville, dans un local qui lui restera spécialement destiné et sera pourvu du matériel nécessaire.

Ce local comprendra, outre le mobilier ordinaire :

1. Une série de plans et de cartes de la Ville, établis dans les conditions prescrites par la circulaire Ministérielle du 22 Mars 1906 ;

2. Une Bibliothèque comprenant les traités et publications usuels d'hygiène publique et tout ce qui peut concourir à favoriser le bon fonctionnement du service.

Art. 9. — LABORATOIRE ; Pour les questions d'analyses d'eau, examen de substances alimentaires etc, etc, le bureau d'hygiène s'adressera momentanément aux laboratoires privés existants en ville. Le prix à payer pour les diverses analyses, seront ceux pratiqués dans les Villes de la même importance que Bastia.

Art. 10. — Les divers services municipaux devront communiquer au Directeur du Bureau d'hygiène toute affaire intéressant l'application de la loi du 15 Février 1902 et généralement la santé publique.

Le Directeur du Bureau d'hygiène devra donner son avis quand il n'aura pas à prendre lui-même de décision.

Les divers services municipaux devront donc s'appliquer à apporter tout leur dévoué concours au Bureau d'hygiène et leur premier devoir est de favoriser la tâche qui incombe au plus haut point la collectivité.

La bonne exécution de la loi du 1902 nécessite la parfaite harmonie de tous les services municipaux.

Art. 11. — L'intervention du bureau d'hygiène est obligatoire dans tous cas intéressant l'application de la loi du 15 février 1902 et les autres dispositions légales ou réglementaires, relatives à l'hygiène, mentionnées dans le présent règlement.

Fait à Bastia, en l'hôtel de Ville, le 7 décembre 1907.

Le Maire,
A. GAUDIN.

ŒUVRE DES ÉCOLES MATERNELLES

Les dames patronnesses des écoles maternelles (anciennes salles d'Asile) sont convoquées en assemblée générale, le mercredi 11 décembre, à 2 heures précises, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal, pour entendre le compte-rendu de l'Œuvre en 1907.

Après la réunion, les dames patronnes se rendront aux différentes écoles maternelles pour la distribution des vêtements et chaussures aux enfants les plus pauvres.

Cet avis tient lieu de lettre de convocation.

POUR L'ASSAINISSEMENT

Nous nous empressons de publier les lettres suivantes qui nous sont communiquées par M. Xavier de Gaffory, l'honorable président du Syndicat d'Initiative des intérêts de la Corse, à Marseille :

Paris, le 25 novembre 1907.

M. le Président du Syndicat d'Initiative des intérêts de la Corse, Marseille.

Vous avez appelé mon attention sur la demande d'ouverture de crédit dont se trouve actuellement saisi le Parlement en vue de procéder à l'assainissement de la plaine orientale du département de la Corse. Vous pouvez être assuré que je ne perdrai pas de vue cette question.

Agréez, etc.

HENRI BRISSON,
Président de la Chambre.

***

Paris, le 25 novembre 1907.

M. le Président du Syndicat d'Initiative de la Corse, Marseille.

J'ai pris bonne note de votre lettre du 12 courant relative à l'ouverture d'un crédit, pour l'assainissement de la côte orientale de la Corse.

Je serai très heureux de donner mon concours à cette intéressante proposition et de collaborer ainsi à la prospérité de votre beau pays.

Veuillez agréer, etc.

J. THIERRY,
Député.

***

Paris, le 28 novembre.

M. le Président du Syndicat d'Initiative de la Corse, Marseille.

Bonne note est prise du contenu de votre lettre du 28 courant. Les intérêts de la Corse étant étroitement liés à ceux de Marseille, vous pouvez compter sur mon concours pour les défendre.

Veuillez agréer, etc.

B. CADENAT,
Député.

BASTIA-THÉATRE

La Vie de Bohême

« Vie de patience et de courage, où l'on ne peut lutter que revêtu d'une forte cuirasse d'indifférence à l'épreuve des sots et des envieux..., vie charmante et terrible qui a ses victorieux et ses martyrs... »

Ainsi finit la préface qu'écrivait en tête du plus spirituel des livres l'auteur des *Scènes de la vie de Bohême*

Ce mélange de gaieté et de mélancolie fait de charme de ce livre lu avec un égal plaisir par la jeunesse qui s'y reconnaît, par la vieillesse qui se souvient.

Le quatuor Rodolphe, Marcel, Schaunard-Colline évoquera toujours des heures d'insouciance trop brèves, des sentiments profonds et désintéressés qui n'appartiennent qu'à l'extrême jeunesse, et que la vie fane trop tôt.

Et ce que je dis est si vrai, que les *Scènes de la vie de Bohême* ont inspiré des talents divers. On a tiré du livre plusieurs pièces et deux opéras, dont l'un reste encore fameux dans les annales de notre théâtre. Oh ! vous rappelez-vous cette Bohême de Puccini, jouée dix fois de suite, devant une salle qui ne désemplissait pas, par une troupe italienne dont quelques artistes sont devenus des célébrités ?

Est-ce ce souvenir qui m'a fait aimer moins *la Vie de Bohême* donnée l'autre soir ? Je ne pouvais espérer retomber sous un enchantement dont l'adorable musique de Puccini n'était plus complice.

Cependant, même en écartant une comparaison défavorable, je dois dire que j'aurais souhaité plus de naturel et d'entrain à ces bohêmes trop bien mis. Où donc étaient les longs cheveux de Rodolphe de sa « barbe aux trois couleurs ? » Où donc aussi la légendaire bouppelande, bourrée de livres, à laquelle Colline fait, dans l'opéra, de si touchants adieux ?

Quelques scènes pourtant ont été bien rendues, et en général tout le dernier acte, où M. Debray et Mlle Morelly rivalisèrent de talent et d'émotion. Mlle Morelly avait d'ailleurs toute la grâce souffreteuse de Mimi, et Mme Muffat la belle exubérance de Musette.

Un bon point à M. Amié pour avoir donné mieux que ses camarades l'impression d'un vrai bohême.

***

P. S. — Je sors à l'instant du théâtre où j'ai revu la *Vie de Bohême* en matinée, et je reviens bien volontiers sur ma première impression.

Le public enthousiaste et jeune qui garnissait la salle avait dû communiquer sa bonne humeur aux artistes, car ils ont joué avec l'entrain charmant qui caractérisait leurs personnages.

Ah ! la jeunesse ! Il n'y a que cela de vrai. On a souri, applaudi, rappelé et bissé. Peut-être même a-t-on essuyé quelques furtives larmes, discret hommage à la douce Mimi qui chanta ce bohême de Murger.

Et je me suis senti très loin de nos mornes soirées théâtrales où nous allons moins en spectateurs qu'en juges.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 10 décembre 1907

Tentative de Meurtre

Orsatelli appartient à une très honorable famille de notre ville. Ce n'est pas un mauvais sujet. Les renseignements fournis sur son compte sont excellents. Il avait cependant le tort de fréquenter de mauvais sujets.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans les premiers mois de l'année 1907, Dapelo Sauveur, maçon, à Bastia, qui avait toujours vécu en bons termes avec Orsatelli Louis et Negri Antoine, eut avec ceux-ci une discussion assez violente, à la suite de laquelle Orsatelli prononça ces paroles significatives : « Oui, j'ai un revolver, et c'est pour m'en servir contre toi ! » Depuis lors, Dapelo cessa toutes relations avec Orsatelli, tout en conservant d'assez bons rapports avec Negri, et quelques jours se passèrent sans incidents connus. Le 7 juin 1907, à la suite d'une altercation avec Negri, survenue dans la matinée place St-Nicolas, Dapelo rencontra Orsatelli vers midi et demi à l'entrée du boulevard de Cardo. Une discussion nouvelle s'engagea à propos du revolver qu'Orsatelli avait cédé dans la matinée à Negri, et bientôt une lutte corps à corps s'ensuivit. Dapelo qui avait reçu de violents coups de tête à la poitrine se mit à pleurer et Pigliani Raphaël intervint pour mettre fin au combat. En s'éloignant il cria à son adversaire : « Tu me la payeras ! » Le lendemain 8 juin Dapelo et Negri s'étant rencontrés vers onze heures et demie place du Marché échangèrent encore des coups, et un agent de police étant intervenu Negri fut obligé de se retirer en mettant Dapelo au défi de monter boulevard de Cardo. Vers une heure et demie du soir, Dapelo étant monté sur la place du théâtre y retrouva Negri, et une nouvelle lutte s'engagea entre eux. Sur ces entrefaites Orsatelli survint. A un moment donné Dapelo, qui avait été fort maltraité, avait saisi une pierre qu'il voulait lancer sur Negri déjà bien éloigné de lui. Orsatelli courut vers Dapelo, un revolver à la main, en lui criant : « Laisse-le ! » et aussitôt il fit les cent pas par deux fois à bout portant. Dapelo s'affaissa un instant en criant : « Lâches ! lâches ! vous vous êtes mis à deux pour me tuer ! » Un des projectiles ayant atteint Dapelo à la partie latérale gauche de la lèvre supérieure, pénétra dans la bouche, laissant sortir les deux dents correspondantes à la place de pénétration, et, après avoir parcouru la cavité du tissu maxillaire, alla sortir à l'angle de la mâchoire inférieure au côté gauche du cou. Dapelo reçu, les premiers soins, à la pharmacie voisine, puis fut conduit à l'hôpital civil. Orsatelli aussitôt désarmé par le sieur Damiani se rendit à la caserne de gendarmerie pour se constituer prisonnier.

Interrogatoire

Orsatelli prétend qu'il n'a tiré que lorsque Dapelo qui, un instant auparavant l'avait poursuivi avec un stylet, avait saisi une grosse pierre pour la lui lancer. Il a voulu se défendre simplement.

Témoins

Dapelo Sauveur fait connaître que depuis très longtemps il était en but aux tracasseries d'Orsatelli et de Negri qui lui cherchaient continuellement querelle, et le menaçait sans cesse du revolver. — Le 8 juin Negri l'a défié, l'a entraîné boulevard de Cardo où Orsatelli l'attendait pour le recevoir à coups de revolver. Ses blessures lui ont occasionné une incapacité de travail de 64 jours.

Après cette déposition Me H. de Montera junior demande acte de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de Sauveur Dapelo.

Damiani a vu Negri fuir, poursuivi par Dapelo. Orsatelli qui suivait ce dernier s'est écrié lache-le, lache-le, puis il fait à deux reprises différentes feu sur Dapelo qui s'est affaissé blessé au visage.

Pigliani. — La veille du crime il a vu Orsatelli donner deux coups de tête à Dapelo qui s'est mis à pleurer.

Le 8 juin, il était dans l'intérieur du magasin Brunini, il a entendu deux détonations. Il est sorti et a vu Dapelo blessé.

Tomasi Dominique conseil avec Orsatelli, quand Dapelo survenant dit à celui-ci : « Vous êtes deux lâches tous camarade et toi, Vous vous mettez à deux contre moi. »

Réquisitoire

M. Mancini demande aux jurés de retenir la culpabilité d'Orsatelli. Il ne saurait être question de légitime défense.

La partie Civile

Me H. de Montera junior met les jurés en garde contre un verdict d'impunité. Orsatelli et Negri tous deux de compagnie poursuivaient de leur haine l'infortuné Dapelo.

Le jeune maître déclare en terminant que s'il y a ici bas une justice, Orsatelli ne sortira pas indemne de cette enceinte.

Plaidoirie

Me Moretti examine l'une après l'autre les charges de l'accusation.

L'éminent maître démontre que Dapelo veut intervertir les rôles. C'est lui qui, dans cette affaire est l'unique provocateur. Le 8 juin Dapelo, après avoir menacé Orsatelli d'un couteau le poursuivait armé d'une pierre. C'est alors qu'Orsatelli a tiré pour repousser l'agression dont il était victime.

Verdict

Le verdit du Jury étant négatif, Orsatelli Louis est acquitté.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Appiano Paul-Marie, Martini Jean-Paul-Baptiste, garde forestier, demeurant à Cauro, incendie volontaire et complicité, Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me de Carafa.

SOIRÉE

Organisée par la JEUNESSE CATHOLIQUE, pour le 11 décembre, dans son local (Impasse Saint-Jean).

PROGRAMME

Ouverture d'*Egmont*, (Beethoven), 4 mains), par Mlles J. et B. A.

La Nid, monologue, par M. Gerlie, du Conservatoire de Lyon.

U Trionfu di Buffalevalle

di VATTELAPESCA

Chanson de Florian, de Godard, par Mlle A. B.

La Dette du soldat, de Savard-Miroille, monologue, par M. Gerlie.

Valse, de Chopin, par M. J. S.

Marie Madeleine, de Massenet, par Mlle A. B.

Un jeune homme pressé
de E. LABICHE

Dardard (Gerlie), Footbichet (Rieral), Colardeau (Vaudrier).

Lever du Rideau : 8 heures et demie.

Les cartes d'entrée sont en vente à la Bonbonnière, Pâtisserie Brizzi, chez M. Biano, (Instruments de Musique), A. Novella, Cours Sebastien.

Prix : Un franc

Bulletin Financier

Paris, 6 décembre 1907.

Les incidents d'hier au parlement allemand, n'ont pouvaient réunir la démission du Chancelier et le retour précipité de l'Empereur, influencent défavorablement l'ensemble du marché. Tous les Fonds d'Etats s'alourdissent sauf notre Rente très ferme à 96.65. Les Sociétés de Crédit sont résistantes. Tassement des valeurs industrielles à l'exception du Rio. Valeurs de traction lourdes.

L'obligation 5 0/0 du Port de Bahia, dont les recettes sont en augmentation régulière, est demandée à 450. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil sont très avantageuses aux environs de 490 remboursables à 500. L'obligation nouvelle du chemin de fer de Victoria Minas cote 475.

L'action Maisons et Pavillons Economiques est toujours recherchée à 420 ; Chemin Walker a fait 454.

L'action de 100 frs de l'Assurance Générale Française (accidents), vendue 415 frs jusqu'au 11 décembre, est un titre intéressant. Cette Société a évité l'écueil de l'assurance ouvrière collective (loi de 1898) en ne faisant que l'assurance ancienne qui a enrichi les compagnies. Aussi a-t-elle pu, indépendamment d'importantes réserves, distribuer un dividende de 5 0/0 dès la première exercice, ce qui permet de bien augurer de son avenir.

Nos chemins de fer sont en reprise.

Syndicat des Bergers
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Dimanche dernier les bergers de l'arrondissement de Bastia, réunis en assemblée générale, à Ranguani, ont constitué leur Syndicat.

Le bureau définitif est ainsi composé :

Président : Marcaelli Ange-Antoine.

Vice-Présidents : Ciavaldini Xavier, Franceschi Paul-Pierre.

Secrétaire général, Ricci Jean-Antoine.

Secrétaires-adjoints, Albertini Dominique, Suzzoni André.

Trésorier, Stefani Louis, officier de réserve.

Administrateurs, Fieschi Nunce, Albertini Charles, Ordioni François-Marie, Franceschi Jean-Jacques, Dolsercoca Charles, Canestrelli Antoine, Alfonsi Joseph, Martini Jean-Baptiste, Mori Etienne, Casabianca Jacques-Toussaint.

La grève générale

A l'unanimité l'assemblée a voté la grève générale pour l'arrondissement de Bastia, et a accepté comme conseil du Syndicat, Me Joseph Ajaccio, avocat à la Cour d'appel de Bastia.

Petite Gazette

Hôpitaux de Paris

Nous avons appris avec un vif plaisir que M. Joseph Thiers, étudiant en médecine à Paris, vient d'être reçu externe des hôpitaux de Paris avec le numéro 15 sur 567 concurrents.

Ce résultat ne nous étonne pas de la part de notre jeune compatriote qui nous a depuis longtemps habitués à ses brillants succès.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations, ainsi qu'à son père, notre excellent ami, M. Fortuné Thiers.

⁂

Récompenses militaires

Les récompenses suivantes ont été décernées aux officiers et sous-officiers du 163e pour conférences faites à la troupe pendant l'année 1907.

Diplôme d'honneur : à M. le sous-lieutenant Preillec, à l'adjudant Canazzi et au sergent Franchi.

Mention honorable : à MM. les lieutenants, Des Grées du Lou, Teisseire, Boerner, Leandri et Noiret.

Toutes nos félicitations.

⁂

Nourrissez vous bien

Exposées ménagères, soucieuses de la santé de vos enfants, n'employez qui est « Pâtes Ghilini. »

Elles répondent à tout, car, elles représentent l'économie, la gourmandise et surtout un volum de saine nutrition.

Il ne faut jamais perdre de vue le côté hygiénique d'une saine nourriture : c'est la base de la santé.

Essayez la pâte « Ghilini » c'est l'adopter.

Exigez la Marque.

La Maison demande de bonnes ouvrières vermicellières et leur garantit un nombre minimum de journées de travail avec le maximum de paye.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00683

BOURSE DE PARIS

	9 déc.	10 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	95.75	95 62
» de 3 0/0 amortis.	90.25	90.70
	ex-coupon.	

RENTRÉE DE M. LE PRÉFET

Ajaccio, 10 décembre.

M. Chaleil, préfet de la Corse, rentrera cette nuit, à Ajaccio, par le paquebot de Marseille, venant de Paris.

On sait que le Chef de l'administration en Corse s'est rendu à Paris pour s'entretenir, avec le gouvernement et la représentation corse, sur des questions de la plus haute importance intéressant notre département.

Nouvelles Maritimes

Division navale de la Corse

Paris, 10 décembre.

M. le lieutenant de vaisseau Basire est nommé adjoint de division au commandant de la marine en Corse, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Monge, qui est admis à suivre les cours de l'Ecole supérieure de la Marine.

M. le lieutenant de vaisseau Monge partira d'Ajaccio par le paquebot de Marseille du 27 courant.

Nouvelles Militaires

Permutation

Paris, 10 décembre.

M. le lieutenant Lemirbe, du 2e rég. d'artillerie coloniale, et M. le lieutenant Sondaz, du 43e bataillon d'artillerie à pied, à Bonifacio, sont autorisés à permuter.

Cadre de réserve

Paris, 10 décembre.

M. le général d'Aprril, disponible, ancien commandant de l'artillerie du 15e corps d'armée, est placé à dater de ce jour dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général.

⁂

M. le médecin-inspecteur Viry, directeur du service de santé du 15e corps d'armée, est placé, à dater du 11 décembre, dans le cadre de réserve.

Tableaux d'avancement pour 1908

Paris, 10 décembre.

Le tableau d'avancement de 1907, pour l'artillerie étant épuisé, celui de 1908 paraîtra avant la promotion du Jour de l'an.

Les tableaux d'avancement des autres armes, pour 1908, paraîtront dans les premiers jours de Janvier.

Le Deuxième Congrès DES MAIRES

Paris, 10 décembre.

Le deuxième Congrès des maires a tenu sa première séance aujourd'hui, à Paris.

Une centaine de maires y assistaient.

Un grand nombre de questions doivent être traitées ; la principale est celle concernant la suppression des octrois.

LE GÉNÉRAL TRAVAILLEUR

Paris, 10 décembre.

Plusieurs journaux, qui avaient annoncé, il y a deux jours, la mort du général Travailleur, du cadre de réserve, démentent aujourd'hui cette nouvelle en ajoutant que cet officier général continue à bien porter ses qua tre-vingts ans sonnés.

En publiant cette rectification, les principaux organes parisiens ne manquent pas de souhaiter encore de longs jours au général Travailleur.

EN ITALIE

LE PROCÈS NASI

Rome, 10 décembre.

Malgré l'injonction du président de la Haute-Cour, les avocats d'office de Nasi ont refusé d'assumer plus longtemps les responsabilités de la défense.

Un décret de la Haute-Cour nomme, en conséquence, de nouveaux défenseurs.

Nasi, de son côté, a présenté hier, la liste des nouveaux avocats qu'il a choisis.

L'accusé ne peut communiquer qu'avec les membres de sa famille et avec ses avocats.

Un agent de police a empêché un des anciens avocats de Nasi de conférer avec celui-ci.

EN RUSSIE

Les défenseurs de Port-Arthur EN CONSEIL DE GUERRE

Saint-Pétersbourg, 10 décembre.

Aujourd'hui a commencé devant le Conseil de guerre de St-Pétersbourg, le procès des généraux Stoessel, Fock, Smirnoff et Reiss.

Ces officiers généraux ont à rendre compte de leur conduite à l'occasion de la capitulation de Port-Arthur.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Une reconnaissance de la colonne Branlières

Oran, 10 décembre.

La colonne Branlières a fait hier, sans tirer un coup de fusil, une reconnaissance à plus de quinze kilomètres dans la direction de l'ouest, sur la frontière algéro-marocaine.

Elle n'a rencontré aucun rebelle et le calme le plus complet semble régner dans cette région.

Cette reconnaissance est rentrée ensuite à El-Birou, qui devient le centre des opérations de la colonne Branlières.

Défections chez les Beni-Snassen

Les caïds des tribus des Beni-Snassen tiennent de longues réunions depuis deux jours.

L'effectif de nos troupes qui sont massées sur la frontière, leur donne beaucoup à réfléchir et l'on dit même que plusieurs caïds seraient disposés à déposer les armes et à demander l'aman à la France.

L'enthousiasme même a de beaucoup diminué au sein des tribus rebelles qui n'auraient jamais cru que les troupes françaises les poursuivent jusque dans leurs mechtas.

Les Journalistes aux opérations militaires

Lalla Marnia, 10 décembre.

Le général Lyautey a interdit à tous les correspondants de guerre des journaux de suivre les opérations des troupes françaises sur le territoire marocain.

Cette décision est diversement commentée.

ORAN

Les Obsèques du lieutenant de Saint-Hilaire

Oran, 10 décembre.

Ce matin ont eu lieu, en grande pompe, les obsèques du lieutenant de Saint-Hilaire, du 2e tirailleurs, tombé glorieusement à Bab-El-Assa.

Toute la population suivait le cercueil de ce jeune héros.

Le cortège, qui s'est formé à l'hôpital militaire, était imposant ; il a parcouru les principales rues de la ville, pour se rendre au quai transatlantique.

Sur le cercueil, qui était recouvert du drapeau tricolore, on remarquait en outre du sabre, de la tunique et du képi du défunt, la croix de la Légion d'honneur qui avait été déposée par le général Lyautey avant son départ pour Marnia.

Plusieurs discours ont été prononcés devant le hangar de la Cie Transatlantique.

Le cercueil a été ensuite embarqué sur le paquebot partant ce soir pour Marseille.

Etude de Me DAPELO

Avoué près le Tribunal Civil de Bastia

Par jugement contradictoire du Tribunal civil de première instance de Bastia, en date du six décembre mil neuf cent sept, la dame Mattei Assomption, sans profession, épouse du sieur Emanueli Antoine, industriel, avec lequel elle demeure à Marseille, a été déclarée séparée des biens d'avec son mari.

Pour extrait conforme pour le soussigné, avoué près le Tribunal civil de première instance de Bastia, et de la dame Mattei Assomption épouse Emanueli.

Bastia, le 9 décembre 1907.

L. DAPELO

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

Grand entrepôt de Vins

FINS ET DE TABLE

de toutes provenances

ORESTEBIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

2 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au détail

LIVRAISON A DOMICILE

VINS DE TABLE

Rouges, 0,25, 0,30 et 0,40 c. le litre.
Blanc, 0,30 et 0,40 c. le litre.

VINS FINS DE CORSE

0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.

VIN DE CHIANTI (Italie)

1 fr. 40 le flasco, 0,70 le 1/2 flasco.

VIN DE MARSALA (Sicile)

1.60, 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. le 1/2 b., 3 fr. le flasco, 1 fr. 60 le 1/2 flasco.

VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)

1 fr. 25 la bouteille.

VINS D'ASTI mousseux

1 fr. 75 la bouteille.

VINS BARBERA d'Italie

1 fr. 50 la bouteille.

VINS de MALÈRE et de MALAGA (Espagne)

1 fr. 40 la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.

MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux

fr. la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille,
Quinquina Pomponnet 1 fr. 40 id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Puf » 1 fr. 50 id.
Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.

VINS DE CHAMPAGNE

Grafien et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout,
Duc Regnault de Chamousseau 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Fraiot à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

DERNIERS BILLETS

LOTERIE D'ORMESSON

(Fondée Tribunaux et Institut Favour de Lille)

LOTS

500.000 f

GROS LOTS

250.000 f
100.000 - 20.000

AVIS

Il y a des séries. Il sont groupés de manière que chaque série ait un lot de 500.000 francs. Les lots de 250.000 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 100.000 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 20.000 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 1.000 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 500 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 250 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 100 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 50 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 25 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 10 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 5 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 2 francs sont répartis dans toutes les séries. Les lots de 1 franc sont répartis dans toutes les séries.

TABLEAU COMPLET DES LOTS

1 à 500.000	500.000 f	1 à 100.000	100.000 f	
1 à 250.000	250.000 f	1 à 100.000	100.000 f	
1 - 20.000	20.000 f	2 - 5.000	10.000 f	
20 - 1.000	20.000 f	5000 -	1000 f	1.000.000 f

TIRAGE : 15 JANVIER 1908

Le UN fr. billet entier donnant droit à tous les lots de la série. Les billets entiers sont en vente chez tous les banquiers et dans les bureaux de tabac.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, passerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

60. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JOSEPH MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PARTAGE DU BUTAIRE

Sur une table du jardin, dans un angle de la terrasse d'en bas, celle qui se trouvait tout près du bord de l'eau, le comte avait étalé une grande carte du domaine de Royaumont. C'était une carte qui datait du siècle dernier. C'était la carte qui avait servi au comte Philippe et à Hubert pour s'y reporter souvent et se dire :

— Ce terrain n'est à nous. Il ne nous appartient plus. Il nous faut le reconquérir.

Cette carte avait été leur livre de chevet. Etalée devant eux, contre le mur, dans leur chambre à coucher, ils la voyaient le soir, lorsqu'ils s'endormaient, et le matin, au s'éveillant. Elle était là pour leur rappeler leur devoir et leur travail. Ils ne s'étaient arrêtés, dans ce travail, que le jour où, sur le terrain, la carte s'était trouvée, de nouveau, intacte, exacte. Aucun bois, aucun pré, aucune terre, n'y manquait. Une carte dressée la veille par l'arpenteur n'eût pas été plus régulièrement tenue que ce vieux parchemin qui était âgé de plus d'un siècle. Et si elle restait dans leur chambre, affichée contre le mur, ce n'était plus pour faire souvenir à Croix-Vitré qu'il avait à travailler encore, c'était pour lui faire comprendre que tout travail était terminé et que son devoir était accompli... Toutes les réparations des domaines entre eux y étaient dessinées en gras traits... les fermes y étaient marquées par des vaisseaux lilliputiennes... les deux châteaux par des tourelles et des clochetons .. les bois par des arbres verts... les champs par des hachures .. et dans tout cela roulaient, au fond de la vallée, les eaux en bleu indigo de la Combeauté... Croix-Vitré avait ajouté de sa main les bâtiments du Clos-des-Moines, dans les Raines, et les forges de la Tremblade. C'était tout.

Il avait déplié la carte sur la table.

Et, assis dans un fauteuil de rotin, sa canne entre les jambes, il la considérait avec une tristesse profonde. De temps en temps, il relevait les yeux et portait le regard, autour de lui, un peu sur tous les points de l'horizon, car le domaine entier se ramassait là, sous sa main, pour ainsi dire, et il pouvait presque l'embrasser d'un coup d'œil.

Nathalie et ses fils avaient pris place, près de lui, sur un banc du jardin, très sous, tous les trois, eux aussi, mais non point de la même émotion. Certes, en voyant approcher l'heure décisive, ils étaient infiniment troublés. Depuis dix-huit ans, la parente pauvre s'acharnait à un travail gigantesque.

Aujourd'hui, l'œuvre allait s'achever. Nul obstacle, désormais, n'était prêt par elle. Et depuis une heure déjà, ils étaient là, écoutant Croix-Vitré — l'écoutant même lorsqu'il se taisait, car ils devinaient les dernières luttes de sa résistance vaincue, les débats suprêmes de sa faiblesse. Ils l'écoutaient parler. Il vantait les richesses de chaque parcelle du Royaumont :

— En faisant le partage équitable du domaine, on peut arriver à faire également le partage équitable de ses revenus. L'un de vous, Michel et Laurent, mais chez lui, — laissez-moi vous donner ce nom, ou ce nouveau surtout, — l'un de vous ne sera donc pas avantagé au détriment de l'autre, grâce au soin qui présidera au partage que j'ai réclamé.

Michel se leva, vint embrasser la main tremblante du comte :

— Puisque vous avez bien voulu nous appeler vos fils, nous continuerons, de notre côté, à vous appeler notre père... Je ne parle qu'en mon nom, Laurent parlera au sien, tout à l'heure... C'est bien comme des fils, des fils respectueux et tendres, que nous vous aimons et que nous vous avons toujours aimé... Nous avons reçu vos bienfaits depuis que vous avez bien voulu nous reconnaître, nous qui allions périr de misère, et aujourd'hui vous mettez le comble à vos bienfaits en nous donnant ce beau domaine, dont vous êtes si fier et qui vous tient tant au cœur... Nous n'avons pas mérité tant de bonté... Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous pour vous prouver notre affection filiale, mais si jamais sans le savoir, nous avons encouru quelque reproche, que votre indulgence aurait trop vite oublié, nous vous en demandons pardon, père, pardon à genoux...

Nathalie, devant ces généreuses paroles, détourna la tête et essuya une larme. Ce fut le tour de Laurent. Michel s'était relevé. Laurent prit sa place. Ainsi qu'avait fait son frère, il embrassa énergiquement la main du vieillard. On eût dit que cette comédie avait été de longue date préparée.

— Père, je m'associe à tout ce que vient de vous dire Michel... Je n'aurais pu exprimer mieux qu'il l'a fait la tendresse que j'éprouve pour vous. Père, nous acceptons avec effroi le don royal que vous vous préparez à nous faire. Oui, avec effroi, car nous n'en sommes pas dignes... et nous craignons de ne pouvoir gérer ces vastes biens ainsi que vous l'avez fait vous-même. Du moins, vous serez là... Vous nous donnerez vos conseils. Vous continuerez d'être la tête qui dirige et nous aurons les bras qui exécuteront... Puis, ce que mon frère ne vous a pas dit, parce qu'il voulait me laisser quelque chose à dire, c'est que nous tâcherons votre Royaumont comme vous l'avez traité vous-même.

(*A suivre*).

LOTERIE

de l'Orphelinat National

DES CHEMINS DE FER

Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1906.

Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908

GROS LOT **200.000** FRANCS

LOTS DE **50.000** F., **20.000** F., **5.000** F., ETC

PRIX DU BILLET : **UN FRANC**

Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20, rue N.-D. de Nazareth, PARIS
Joindre 10 cent, pour envoi (étranger, 25 cent)

* La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour une commande d'au moins 2 billets.

1.035 LOTS, tous payables en espèces.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa cons breuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis; or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances; etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

***Spécialité de stylets Vendetta-Corse*, Réduction de 10 pour cen or garanti 18 karats.**

Demandez et offrez dans tous les Cafés* AMARO MATTEI, *apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laferge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

A LOUER

Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de

NOS LOISIRS

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
sur papier blanc. — — . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.

sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr

Mgr Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
sur papier Chine, format 40×30 (Réduction). 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI, François Calvi; SANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Bonifacio.

TRENTE TROISIEME ANNEE — N. 302

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 344

JEUDI 12 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fêté d'Aujourd'hui : Sainte Decolee.
Soleil: (heure nationale)
Lever. 6 h. 56 m. — Coucher, 3 h. 55 s.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Sainte Lucie.

11 DECEMBRE

Les Crèches

S'il est un fait admis par tous les médecins, (et, disons-le en passant, les faits sur lesquels les médecins sont d'accord sont plutôt rares) c'est celui-ci : que le lait maternel est pour l'enfant la meilleure des nourritures, la plus efficace des sauvegardes contre les entérites si funestes d'habitude aux nouveaux-nés, le moyen de le soustraire à la désolante mortalité du premier âge.

Or, il est une catégorie de femmes qui sont réduites par la nécessité de la lutte pour l'existence à priver leurs enfants de l'allaitement maternel : ce sont les ouvrières. Aussitôt relevées de couches, elles doivent reprendre le travail quotidien, et pour cela elles sont obligées de remplacer l'allaitement au sein par l'allaitement mixte. A ce régime, le lait de la mère ne tarde pas à s'épuiser, et c'est l'allaitement artificiel qui est imposé à l'enfant.

Que de précautions nécessite l'allaitement artificiel ! — propreté absolue du biberon, régularité des tétées, atérilisation du lait, etc... Il est difficile d'espérer que toutes ces conditions seront suffisamment remplies par la personne à qui la mère confie son enfant au moment de partir pour l'usine.

Que peut-on faire pour apporter un remède utile à cet état de choses ?

L'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie nous l'indique.

En Italie, depuis la loi de 1902, toute fabrique ou usine occupant au moins 50 ouvrières doit posséder une chambre d'allaitement. En Angleterre et en Allemagne, des installations semblables sont réservées aux jeunes mères dans les ateliers.

La France se laissera-t-elle distancer dans la voie du progrès social ? Après avoir la première proclamé les grandes idées de solidarité et de justice sociales, se contentera-t-elle de ces manifestations platoniques et n'entrera-t elle jamais dans la réalisation ?

Déjà, certains patrons ont compris quelle responsabilité leur incombait, quel devoir leur imposait la présence de centaines d'ouvrières dans leurs ateliers. Ils ont prescrit d'accorder aux ouvrières le temps nécessaire, plusieurs fois par jour, pour aller allaiter leurs enfants à la crèche. Ils ont fait afficher partout une note rappelant les avantages du lait maternel pour les enfants, et ont attribué une prime, sous forme de livret de caisse d'épargne au nom de l'enfant, à toute mère ayant elle-même allaité son enfant.

D'autre part, l'administration des manufactures de l'Etat (tabacs, allumettes, etc.), prélève chaque année 25.000 francs sur ses allocations pour faciliter à ses ouvrières le placement de leurs enfants en bas âge dans les crèches.

Mieux encore, les manufactures de Toulouse, de Nantes, d'Orléans ont leur crèche dans l'établissement même, mais elles exigent une petite rétribution des ouvrières, ce qui est de trop.

D'autres, Bordeaux, Dijon, Marseille, paient une subvention à des crèches municipales ou privées situées à proximité, pour recevoir les enfants des ouvrières.

L'administration des postes n'est montrée moins prévoyante: rien n'a été fait jusqu'ici pour le nombreux personnel féminin de cette grande administration. Il est temps que l'on s'en occupe sans retard.

Que l'Etat imite donc les états voisins et qu'il donne l'exemple en installant dans toutes les manufactures, ateliers, collectivités qui relèvent directement de lui, des crèches où les ouvrières laisseront leurs enfants en sûreté, avec les soins et la surveillance nécessaires pendant leur travail, et où elles viendront les allaiter aux heures voulues.

Que les patrons des usines, des fabriques, des ateliers comprennent l'immense intérêt social de la création de *Crèches d'usine*, où leurs ouvrières pourront remplir leur devoir de mère, sans renoncer à travailler, assurant ainsi à leurs enfants les plus grandes chances de vivre, de triompher des maladies du premier âge.

Docteur VIGENAUD.

Mariage de la Princesse Marie Bonaparte

C'est le 12 décembre courant qu'aura lieu à Athènes, le mariage de la princesse Marie Bonaparte, avec le prince Georges de Grèce, second fils du Roi des Hellènes, amiral de la flotte grecque, et ancien haut commissaire des puissances en Crète.

Le père du fiancé Georges Ier, est le fils de l'ex-roi du Danemark ; il est le frère de la Reine d'Angleterre, de l'impératrice douairière de Russie et du Roi actuel du Danemark. Il est en outre l'hôte illustre et fidèle de la France.

Avec la princesse Valdemar, fille du duc de Chartres, il y aura dans la famille du « Grand Roi » du Danemark, deux Françaises qui feront aimer de plus en plus notre pays, en resserrant les liens séculaires d'amitié qui attachent la France à l'Angleterre et à la Russie ; mieux encore, elles resserreront davantage cette traditionnelle sympathie qui a existé de tout temps entre la France, la Grèce et le Danemark.

La fiancée est aussi belle que modeste, son érudition en fait une femme incomparable. « La Petite Marie », ainsi qu'on l'appelle dans son illustre entourage, est fort peu connue dans les salons de la capitale, et si son nom figure très rarement dans les échos mondains, c'est qu'elle préfère fréquenter les bibliothèques et les musées aimant comme son père, le prince Roland, les études sérieuses. Aussi c'est un charme de l'entendre causer. Elle évoque le souvenir de ces princesses de la renaissance, inspiratrices de poètes et d'artistes, étant à même de parler sciences et philosophie, tout en restant les femmes les plus captivantes du monde.

Dans son berceau la princesse Marie a trouvé, avec le nom des Bonaparte, ce facteur de tant de gloires, une des plus grandes fortunes et tous les dons qu'on peut souhaiter à une femme : l'intelligence, l'esprit, la beauté, la grâce. Une ombre de mélancolie, comme on en voit passer dans les yeux qui n'ont jamais reflété les sourires maternels, ajoute une séduction de plus à ce joli visage aux traits d'une régularité parfaite.

Ayant eu le malheur de perdre une mère exemplaire à tant de points de vue, ce fut son aïeule, l'exquise et affectueuse princesse Pierre Bonaparte, qui prit soin de son éducation. Entourée de tendres et vigilantes sollicitudes, la « Petite Marie » devint tout à fait digne de l'admiration qu'elle inspire et des vertus maternelles.

Bien que le prince Roland n'aime pas la publicité, je ne puis oublier qu'il est un enfant de notre pays et qu'il affectionne la Corse et ses habitants. Pour encadrer ses sentiments intimes sur la terre de ses ancêtres, il suffit de lire quelques ouvrages dont il est l'auteur sympathique et érudit, notamment, *Une excursion en Corse*, qui est une œuvre littéraire remarquable et riche de souvenirs.

Dès son jeune âge, le prince Roland se fit remarquer par son noble caractère, son assiduité au travail et par une volonté de fer. Il fit vaillamment honneur à son nom. Sorti de Saint-Cyr sous-lieutenant, rien ne lui eût été plus cher que de servir loyalement sa patrie. Mais hélas ! à son grand regret il devait se voir compris dans le nombre de ceux que la loi exclunt de l'armée comme descendants d'anciens souverains.

C'est alors qu'il consacra son talent aux sciences et aux lettres. Son hôtel de l'Avenue d'Iéna est aujourd'hui non seulement sa résidence, mais aussi une bibliothèque et un musée Napoléonien unique.

Nous sommes heureux de pouvoir adresser nos hommages respectueux à la grande famille dont la Corse s'honore, à l'occasion d'un événement qui met la joie au cœur de tous nos compatriotes, et pour lequel nous formons les vœux les plus enthousiastes.

TOTO DE PIEDICORTE.

Un Adversaire

Je viens de recevoir, avec une cordiale dédicace, le livre, tout récemment paru, de Paul Déroulède : *Nouvelles Feuilles de Route*, et je l'ai lu avec l'intérêt qui s'attache toujours aux récits vécus, aux événements fortement ressentis et sobrement écrits. Ce sont comme les pages volantes d'un petit carnet de campagne, des notes rapides, pittoresque, saisissantes, émues et douloureuses, traduisant, au hasard des circonstances, les impressions inoubliables par où pouvait passer, aux heures terribles de 1870 1871, le soldat — rien que le soldat — qu'était alors Déroulède.

Il y a, dans ce petit volume, plus éloquent et plus vivant que bien des gros livres d'histoire, quantité d'anecdotes, tantôt gaies et tantôt tristes, mais toujours alertement racontées, qui reflètent bien les péripéties si diverses, les si cruelles alternatives de l'âme française en ces jours de méfiance et d'enthousiasme, de colère excessive et d'allégresse trop prompte, où les sentiments les plus contradictoires se heurtaient, et où l'abattement, surtout, succédait si vite à l'espérance.

Déroulède, à trente-sept années de distance, s'y retrouve tout entier, avec le cœur très chaud, mais la tête peut-être plus chaude encore qu'il est toujours. Evadé, par des miracles d'ingéniosité et d'énergie, de la citadelle de Breslau, il arrive à Tours et reprend, naturellement, du service. Gambetta veut le faire capitaine ; mais, avec une modestie dont bien peu donneront l'exemple, le sergent d'hier ne veut accepter que le galon de sous-lieutenant, ce qui ne l'empêche pas d'être accueilli assez fraîchement dans le régiment où on l'envoie. Il n'y attire, avec un lieutenant, presque au lendemain de son arrivée, une querelle qui manque de se terminer sur le terrain. Mais l'affaire s'arrange, grâce à l'intervention d'un officier plus ancien, qui fait observer avec raison que ce n'est pas pendant une pareille guerre qu'il faut se chercher des querelles d'Allemands entre Français. Déroulède termine ainsi le récit de cet épisode :

« Tous furent d'avis que l'affaire était d'or. Le tumulte s'apaise, je tendis la main à mon camarade sans dire un mot ; mais, quand il s'est serré entre les deux siennes, en une étreinte simple et cordiale, je me hâtai de reconnaître combien j'avais eu tort un lui chercher, comme avait dit l'autre, une querelle d'Allemand aussi déplacée que mal placée.

» Ces excuses furent les premières et sont les seules que j'ai accordées à qui que ce soit, m'étant, depuis lors, fait une loi de ne pas prononcer une parole agressive dont je ne sois prêt à répondre sur ma vie et de ne rien dire dont j'ais à me dédire.

« MM. Emmanuel Arène, Stéphen Pichon et Georges Clémenceau pourraient, au besoin, l'attester. »

Certes, oui, pour me part, je rends de bien bon cœur ce témoignage à M. Déroulède, qui évoque ainsi un carnin jour du mois de juin 1888 — comme le temps passe, justes cieux ! — où par une belle matinée estivale, nous croisâmes le fer à quelques kilomètres de la bonne ville d'Angoulême, en Charente. C'était au plus fort de la période boulangiste ; Déroulède était candidat à la députation, ayant comme concurrente un candidat bonapartiste, M. Gelibert des Séguins, et un candidat républicain, mon ami Lazare Weiller pour qui je faisais campagne. La lutte était très chaude, et tous les jours nous nous rencontrions dans quelque réunion publique. Au cours de l'une d'elles, pendant un discours de Georges Laguerre, nous échangeâmes, Déroulède et moi, quelques propos plutôt vifs, et, le lendemain, il nous fallut nous rendre sur le pré.

Je me souviens encore d'un détail assez comique qui me faisait aller à cette rencontre dans d'assez singulières conditions. Un duel, en soi, n'est jamais une chose bien folichonne ; mais, enfin, j'étais jeune alors, j'avais ma petite vanité et, somme toute, je me disais que je me battais pour mon parti, comme on se battait jadis pour son Dieu, pour son roi et pour sa dame. Le soir donc, après la réunion publique qui avait motivé la querelle, ce fut d'un petit air assez important que j'apris un préfet, chez qui nous dînions, que je devais m'aligner, le lendemain, avec Déroulède. Je m'attendais, entre nous, à quelques petits compliments discrets et sympathiques. A ma grande surprise, le préfet survenu ; c'était ce pauvre H. Christian, mort aujourd'hui, et qui fut, depuis, directeur de l'Imprimerie nationale.

— Un duel avec Déroulède !... s'écria-t-il, mais vous êtes fou !...

— Et pourquoi donc ?... fis-je tout interloqué...

— Mais, malheureux, parce que c'est déplorable pour l'élection...

— Comment ça ?

— C'est pourtant bien simple : supposez qu'il reçoive un mauvais coup, il devient tout de suite intéressant, le suffrage universel s'embelle en sa faveur et il est dit...

— Mais n'est-peut-être moi qui écoperai !... interrompis-je timidement.

Le préfet, sans paraître autrement attendri par cette éventualité, poursuivit de plus belle :

— Eh bien ! dans ce cas, c'est la même chose !... S'il vous couche sur le flanc, c'est un héros !... Son prestige augmente et nous perdons tant aussi sûrement l'élection... Ah ! vraiment, vous en faites de belles !

Et l'infortuné fonctionnaire, dont j'avais empoisonné le dîner, me lançait des regards furibonds. J'en conclus philosophiquement que lorsqu'on va bat pour la politique, on est toujours sûr de recevoir des coups, et c'est dans cette pensée mélancolique que je fis le lendemain, à la première heure, la petite promenade en question, dans un site charmant, en milieu d'un paysage si verdoyant et délicieux qu'il l'était véritablement avoir le diable au corps pour aller s'y battre. Le duel des armes, moins sévère, heureusement, que le préfet de la Charente, nous épargna tout résultat trop grave. C'est moi qui fus blessé, comme à peu près toutes les fois que je suis allé sur le terrain. C'est même aux nombreux coups d'épée que j'ai reçus que je dois une petite réputation d'escrimeur, à l'exemple de ces gens qu'il faut bien prendre pour des cavaliers, puisqu'on ne les voit jamais que tombant de cheval.

Décoiffée, ce jour-là m'est apparu tel qu'il est dans tous les actes de sa vie, ardent, spontané, d'une bravoure impulsive, et même un peu irréfléchie, car ce n'est pas lui qui s'arrête aux petites finesses et aux petites ruses de l'escrime. Il va de l'avant, tout droit, comme il marcherait à un ennemi, s'exposant à se faire tuer, mais aussi à tuer si l'on n'y prenait pas garde. Je puis dire que c'est un des adversaires à la fois les plus inexpérimentés et les plus dangereux que j'aie jamais rencontrés sur le terrain. Il y apporte, en un mot, l'allure non pas d'un homme de salle, mais d'un soldat. Et c'est bien un soldat, en effet, que Déroulède aurait dû être toute sa vie. Lui-même, dans son livre, marque en termes émus que c'était là sa vraie carrière. Quel plus beau rôle il aurait eu à l'armée qu'un parlement ! Que de tristesses lui auraient été ainsi évitées, et que de regrets à ceux qui, tout en combattant l'homme politique, auraient tant aimé en voir jamais en lui qu'un patriote.

Je puis, pour ma part, m'exprimer ainsi librement, ayant connu Déroulède auprès de Gambetta ; je revois encore le jour si douloureux où nous allâmes, avec Eugène Etienne, rue Saint-Didier, annoncer à notre grand et illustre ami la mort de sa mère. Gambetta, qui nous attendait anxieusement, déjeunait tristement et se hâta, avant de se rendre à la Chambre, et Paul Déroulède et Camille Barrère lui tenaient compagnie. Plus tard, les événements nous séparèrent ; le boulangisme survint et puis la proscription ; mais, même alors, quoique tous deux aux antipodes, j'eus l'occasion, dans la presse, de rendre justice à Déroulède au moment où certaine de ses amis l'attaquaient, et, du fond de son exil, il m'en remercia par un mot chevaleresque. A sa rentrée de Saint-Sébastien, après une sensation que nous voûmes tous avec autrement de plaisir que sa condamnation, je le revis, un soir, au *Figaro*, accompagné de Marcel Habert, et le robuste poignée de main qu'il me donna n'était ni d'un boulangiste, ni d'un nationaliste, ni d'un pichiccitaire, mais simplement d'un Français heureux de se retrouver sur le sol de France. C'est tout cela que ces *Nouvelles Feuilles de Route* sont venues ranimer dans mon esprit ; ce sont ces souvenirs qu'a évoqués pour moi ce livre, si vibrant, d'un homme dont je serai toujours vraisemblablement l'adversaire, mais dont je ne pourrai jamais être l'ennemi.

EMMANUEL ARÈNE,
(*Petit Marseillais*).

Fête Insulaire

Le Syndicat d'initiative des Intérêts de la Corse à Marseille, que préside avec tant de dévouement M. X. de Gaffory, organise pour le 14 de ce mois une Matinée-Conférence.

Le grand ami de la Corse qu'est M. Henry Boland y parlera de l'île de Beauté. Le succès de cette réunion est donc assuré.

Voici la lettre adressée par M. le président de Gaffory à ses Collègues :

Marseille, 2 décembre.

Monsieur et Cher Collègue,

Je suis heureux de vous informer que notre grand Confrère le Syndicat d'initiative de Provence, cédant très aimablement à nos instances, a bien voulu réserver à la Corse la première des Matinées-Conférences données, chaque hiver, sous ses auspices, au Grand-Théâtre de Marseille.

Cette Matinée-Conférence aura lieu le samedi, 14 décembre courant, à 5 heures.

Monsieur Henry Boland, délégué au service des voyages du Touring-Club de France, membre d'honneur de notre Syndicat, dont tous nos compatriotes connaissent l'ardent amour pour notre cher pays, parlera sur :

La Corse,
Terre de Patriotisme et de Beauté

Des projections accompagneront cette conférence qui sera suivie d'une partie de concert et de quelques numéros du cinématographe Parvud.

Vous voudrez bien faire retirer au siège du S. I. P., 52, rue Paradis, en présentant cette lettre, les cartes qui vous seront utiles à partir du lundi matin, 9 courant, et avant le jeudi 12 à midi. Passé ce délai, il en sera disposé.

Nous vous rappelons que, selon l'usage établi dans nos Matinées-Conférences et pour assurer la tranquillité de la salle, les Commissaires disposeront de toutes les places numérotées, loges, fauteuils, premières, non occupées, à cinq heures très précises.

Veuillez agréer, etc.

Le Président,
X. de GAFFORY.

Ce que disent les Journaux

Le Gaulois

A propos du budget,

M. Desmoulins est d'avis que les députés ne veulent établir l'équilibre du budget qu'à la condition qu'il n'y ait pas de nouveaux impôts — d'une façon apparente, s'entend — de façon que le pays ne puisse pas leur reprocher leurs 15,000 francs :

« Les députés, qui ne sont pas aussi simples qu'on pourrait le croire en lisant les débats parlementaires, comprennent fort bien que le pays établirait une corrélation naturelle entre l'augmentation des impôts et celle des indemnités parlementaires, et, prudemment, ils se défient. Que M. Caillaux se détrompe ! On s'accordera pas les suffrages qu'il réclame. Un ministre avisé ne doit pas être embarrassé pour si peu ; il est des moyens de surcharger le contribuable sans qu'il s'en aperçoive ; au pis aller, on peut recourir à l'emprunt déguisé, émettre des Bons du Trésor, des obligations à long terme, etc. Tout est licite, tout est honorable quand il s'agit de ménager la popularité des députés, et surtout de sauver leurs 15,000 francs. »

La Petite République

A propos du recrutement de la Magistrature :

Il faut remarquer que la favoritisme règne plus que jamais pour le recrutement de la magistrature :

« L'honorable M. Sarrien, alors garde des sceaux, n'était fait de mettre un frein au favoritisme en décidant que nul ne pourrait plus devenir juge suppléant autrement que par voie de concours, et qu'il n'y aurait plus d'avancement pour les magistrats en dehors d'un tableau dressé tous les ans par une commission spéciale. Quand parut ce beau programme, nous rendîmes pleine justice aux sentiments qui l'avaient inspiré, tout en faisant remarquer qu'au lieu d'intriguer pour être nommé et pour avancer, on intriguerait auprès des membres du jury et de la commission de classement, et que, finalement, on en reviendrait à l'ancien système. C'est fait, on peu s'en faut. »

L'Estafette

M. Judet fait remarquer avec juste raison que si les périodes d'exercice sont utilement employées, le pays se gardera bien de protester et de demander au profit de la défense nationale une réduction :

« Le grand malheur de ce pitoyable débat, c'est que la vicieuse application du principe excellent des périodes d'exercice ayant fatigué le public, transforme en corvée une charge d'intérêt supérieur pour la nation ; les 28 jours et les 13 jours sont impopulaires parce que les appels se sont aperçus trop souvent que le temps des convocations se consumait sans travail sérieux, en formalités superflues et en corvées ridicules. Il faut rendre intelligible au public l'utilité d'appels dont il ne voit que l'ennui ou les maladresses ; plus d'ahurissement et de liberté pour permettre aux réservistes et territoriaux de choisir leurs cadres, plus de rapidité dans les méthodes d'armement et de désarmement, plus d'entraînement militaire, voilà ce que désire le pays. »

LES BERGERS de l'arrondissement de Bastia
ET LES FROMAGERIES DE ROCKEFORT

La grève générale des bergers bat son plein ; elle est uniquement dirigée contre les fabricants de « rockefort », qui, au mépris d'engagements antérieurs, après avoir jusqu'à ce jour payé le lait 0 fr. 30 et 0 fr. 35 centimes le litre, voulaient cette année imposer le prix dérisoire de 25 centimes.

C'était pour les malheureux bergers, si pauvres déjà, un véritable désastre ; ils avaient retenu les pâturages à des prix en rapport avec la vente du lait au prix convenu au cours des années précédentes.

La perte qui en résulterait pour eux, s'ils subissaient les prétentions injustifiées que les fabricants de fromage voudraient leur imposer avec un si touchant accord, serait de 50 0/0.

Le syndicat qui vient de se former a décidé de sévir avec la dernière rigueur contre les syndiqués qui ne livreraient pas du lait pur ; les contrevenants auront une forte amende à payer.

Le public doit suivre le conflit actuel avec d'autant d'intérêt que le fromage « dit corses », cet aliment de nos populations pauvres, est hors de prix depuis l'établissement en Corse des fromageries de Rockefort.

Le prix du fromage est actuellement de 1 fr. 40 la livre.

Les propriétaires ne peuvent non plus se désintéresser de la lutte, puisque le maintien à 0. 30 du prix du litre de lait de brebis, permettra aux bergers de retenir les pâturages à un taux plus rémunérateur.

L'appel des bergers de l'arrondissement de Bastia ne peut rester sans écho ; nous avons l'espoir que les bergers des arrondissements voisins auront à cœur d'adhérer par voie de fédération au Syndicat de Bastia.

R.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Audience du 11 décembre 1907

Incendie volontaire

Cette affaire amène sur la sellette un vieux garde forestier absolu domestique. Il doit accusé d'avoir obtempéré à un sentiment de vengeance, incendié divers immeubles appartenant à MM. Peraldi et Valery.

L'acte d'accusation relate ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la nuit du 25 au 26 juillet 1906, quatre meules de foin appartenant à Peraldi Jean-Toussaint, entrepreneur du service des Messageries Poste d'Ajaccio à Sartene, situés au lieu dit Mezzaggio, territoire de Cauro, furent la proie des flammes. Le 15 août suivant, vers deux heures du matin, une autre meule de foin appartenant au même propriétaire et déposée dans un enclos situé dans le village même était également incendiée. Dans la nuit du 1er au 2 octobre 1906, deux meules de foin appartenant à Valery Michel, propriétaire à Cauro, et associé de Peraldi, situées au lieu dit Cagna, à un kilomètre du village, étaient encore détruites par un incendie ; une troisième meule de foin fut préservée des flammes grâce à des secours promptement organisés. Ces méfaits ne pouvaient être dûs qu'à la malveillance. Des informations régulières furent ouvertes contre inconnus et closes le 14 décembre 1906 par des ordonnances de non lieu. Le 16 juillet 1907, Peraldi Jérôme, frère de Jean-Toussaint, habitant Ajaccio, se présentait au parquet de cette ville, et déclarait sous la foi du serment que des personnes dignes de foi dont il citait les noms, lui avaient rapporté qu'un nommé Appietto Paul, domestique, au service de Martini Jean-Bap iste, garde-forestier à Cauro, leur avait avoué au cours d'une conversation, qu'il était l'auteur des trois incendies. L'information fut reprise contre Appietto et démontra non seulement sa culpabilité mais encore celle de son maître. Les témoins entendus confirmèrent la déclaration de Peraldi Jérôme et précisèrent les circonstances dans lesquelles Appietto avait été amené à faire des aveux et à déclarer que s'il avait agi de la sorte c'était parce qu'il avait reçu des ordres. Il a été en outre établi que c'est par esprit de vengeance que Martini a fait accomplir par son domestique ces divers méfaits. Martini avait été condamné le 25 mars 1905, par le tribunal de Commerce d'Ajaccio et sur la poursuite de Peraldi et Valery, à payer à ces derniers une somme de deux cents francs en réparation d'un dommage causé par son fils qui avait occasionné la perte d'un cheval appartenant aux parties poursuivantes. Il en avait conçu un vif ressentiment et avait manifesté ses intentions malveillantes avec le témoin Padovani Antoine auquel il avait tenu ce propos : « J'ai perdu mon procès, mais je veux le leur faire payer aux Peraldi et Cie ! »

Interrogatoire

Dans leurs interrogatoires les accusés protestent avec énergie contre les faits qui leur sont imputés. Ils sont absolument innocents. Les témoins qui les accusent sont leurs ennemis personnels.

Témoins

M. Jérôme Peraldi a été prévenu qu'un jour dans un café, Rabeuch Apietto fit à M. Leandri l'aveu de son crime. Il en informa la justice.

M. Valery Michel fait connaître que les dégâts occasionnés par les trois incendies dont M. Peraldi et lui furent victimes, s'élèvent à 4.510 francs.

Me H. de Montera junior, après ces dépositions demande acte de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom des héritiers de M. T. Peraldi et de M. Michel Valery.

On entend ensuite les brigadiers de gendarmerie qui ont procédé aux premières constatations sur les lieux de l'incendie.

Me H. de Montera junior étant obligé de quitter l'audience, son grand-père ayant été victime d'un accident, l'affaire est renvoyée en continuation à demain à midi.

Le vénéré doyen de l'ordre des avocats, Me H. de Montera senior, est tombé hier fort malencontreusement dans les escaliers du Palais de Justice ; il n'est fait de légères blessures à la tête.

L'état du doyen de notre barreau, dont nous avons fait prendre des nouvelles, est très satisfaisant.

Compagnie française des Eaux

La Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant être exécutées sur la conduite d'amenée, le service des Eaux sera suspendu durant la matinée de vendredi.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Ce soir jeudi, 12 décembre :

La Fille de Mme Angot

Opéra comique en 3 actes
Musique de Lecocq

M. MUFFAT tiendra le rôle de Louchard.

Le buffet est tenu par M. Soavi.

Bulletin Financier

Paris, 7 décembre 1907.

Fin de semaine très satisfaisante. Tous les Fonds d'Etats sont en avance. Notre Rente gagne encore 12 centimes à 95.92. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues. Le bilan du Crédit Lyonnais au 31 octobre fait ressortir au total des opérations sociales une augmentation de 21 millions sur le mois précédent. Valeurs industrielles et de traction bien disposées.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont fermes à 454. Ces titres, par leur garantie, sont en quelque sorte solidaires du crédit de l'Etat du Brésil qui est coté parmi les meilleurs.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer Nord du Paraná est demandée à 420. Les obligations hypothécaires 5 0/0 du chemin de fer de Goyaz valent 470 ; on sait que cette ligne traverse les régions brésiliennes les plus favorables au point de vue mise en et des productions du sol.

Le Saint Raphaël Quinquina est bien tenu à 89.

Dans le compartiment assurances, l'action de la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie, rue de Richelieu, dont l'assemblée générale extraordinaire a lieu le 11 courant, est cotée 29.200.

Hausse des chemins de fer français. Le Nord fait 1.798, et le P. L. M. 1.365.

ASSOCIATION NATIONALE DES MEDAILLES MILITAIRES

Les décorés de la Médaille militaire en activité de service ou en retraite qui désirent faire partie de la dite association sont priés de se réunir à la mairie, dimanche prochain, 15 courant, à neuf heures du matin, pour la formation d'une section en Corse.

Un Groupe de Médaillés.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Ecole Supérieure de la Marine

M. Monge, lieutenant de vaisseau, le sympathique inspecteur des sémaphores, vient, par décision ministérielle, d'être admis à l'Ecole supérieure de la Marine. M. Monge, qui est en Corse depuis quelque temps, est un officier distingué, bien-veillant et connaissant à fond son métier. Il aime beaucoup notre pays ; nous sommes certain qu'il ne l'oubliera pas.

Quant à nous, nous ne pouvons voir M. Monge s'éloigner d'Ajaccio qu'avec le plus profond regret.

L'Affaire du matelot Ucciani

Dans notre télégramme d'hier nous avons annoncé la tentative de meurtre commise sur le matelot Ucciani Joseph, du port de Toulon, en congé à Ajaccio.

Cette affaire apparaît ce matin sous un tout autre jour. Il résulterait des renseignements que nous avons recueillis à la police et à la marine, que la version donnée par Ucciani n'est pas du tout la vraie.

Ce matelot, nous dit-on, était en absence illégale de Toulon depuis six ou sept jours ; l'on suppose, que pour se rendre intéressant, il s'est tiré dans le bras un coup de revolver. Ces suppositions sont basées sur quelques indices réunis par la police. Ucciani a déclaré que lorsqu'on fit feu sur lui il satisfaisait un besoin naturel ; il a été trouvé au contraire assis contre un mur, son pantalon complètement boutonné. Il était aussi en état d'ébriété. Enfin, l'attitude tranquille ou presque de la famille en apprenant la tentative commise sur lui vient corroborer les suppositions de la police. La blessure est d'ailleurs peu grave, à moins de complications imprévues.

Nous donnons ces renseignements sous toute réserve, les mettant sous les yeux de nos lecteurs, tels qu'on nous les a fournis.

Nouvelles Maritimes

L'*Averne*, et quatre torpilleurs de notre défense mobile ont appareillé ce matin, faisant route vers le sud.

A la Santé

Le vapeur *Marguerite Franchetti*, venant de Mers-el-Kébir (province d'Oran), a été immédiatement visité par M. le directeur de la Santé assisté du capitaine Colonna qui n'ont rien trouvé à signaler.

Contraventions

Contre les nommés :

O. J., 40 ans, ménagère, pour avoir laissé ses poules en liberté sur la voie publique.

T. T., 40 ans, marchand de fagots, pour embarras de la voie publique avec sa charrette.

Au Port

Entrées :

Le *Bocognano*, capitaine Santini, venant de Nice avec 25 passagers et marchandises diverses.

Golo, capitaine Francioni, venant de Nice et Calvi avec 7 passagers et marchandises.

Bérria, parti, avec 48 heures de retard, pour Propriano et Bonifacio avec passagers et marchandises, est retourné hier au soir.

Marguerite Franchetti, vapeur français, venant Mers-el-Kébir, de capit. Peraldi, chargé de 1.800 tonnes de briquets pour la défense mobile.

Santa Anna, vapeur espagnol, capitaine Riera, venant de Marseille sur l'Est.

Le *Bocognano*, venant de Porto-Torrès avec 47 passagers et marchandises.

Sorties :

Bérria, pour Balagne et Toulon.

Vizzavona, pour Propriano.

Golo, pour Marseille, tous les trois avec passagers et marchandises.

Le *Bocognano*, pour Nice, avec passagers et marchandises.

Etat Civil

NAISSANCES.

Biaisot Florimond — Sarpaggi Antonette — Turier Joseph.

DÉCÈS

Pietri Victoire, 78 ans, ménagère.

Si vous êtes au régime, les
Pilules Pink
vous donneront le bonheur de pouvoir manger ce qui vous était défendu.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 déc.

Thermomètre 7 heures du matin + 10°, à midi + 17°, à 6 heures du soir + 15°.
Maxima 17.5 *Minima* 9°.
Baromètre 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm. 6 heures du soir, 765 mm.
Vent Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, Calme.
Etat du ciel, le matin, quelques nuages, l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Carnet mondain

Hier matin, en l'église Saint-Jean, a été bénie l'union de Mlle Victorine Petrolacci, fille du regretté conseiller municipal Pierre Petrolacci, avec un jeune officier de la marine marchande, M. Philippe Poggi.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'archiprêtre Casanova qui a prononcé une remarquable allocution de circonstance.

La messe a été célébrée par M. l'abbé A. Lota, oncle de la mariée.

Les témoins de Mlle Petrolacci étaient M. Dominique Petrolacci, son frère, et M. Julien Lota, son oncle ; ceux de M. Poggi, M. André Poggi, son frère, et M. Louis Dosaval, son oncle.

Après la messe, la jeune épouse, si charmante dans son costume nuptial, toute émue, et M. Poggi ont reçu à la sacristie les félicitations de la nombreuse assistance.

En sortant de l'église on s'est rendu à l'hôtel Colombani, où a été servi un exquis déjeuner.

Une soirée très animée a clôturé cette belle journée. Les époux se sont envolés vers Saint-Florent.

Nous offrons à Mme et à M. Philippe Poggi l'expression de nos meilleurs vœux de bonheur.

⁂

Etudes supérieures

M. Ogliastroni a satisfait aux examens du certificat des sciences physiques, chimiques et naturelles devant la faculté de Lyon.

⁂

A la Conception

La fête de l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge a été célébrée dimanche dans la riche oratoire qui lui est dédié.

Le concours a été considérable. M. le prieur David Severoni, aidé des membres de l'officialité, MM. Joseph Barboni, sous-prieur, Blaise Bressan et Jacques Donsimoni, assistants, n'ont reculé devant aucune peine pour donner le plus d'éclat possible à cette solennité. Le maître-autel était splendidement et artistement décoré.

Aux premières vêpres, le *Maris Mater Gratiæ*, de Guidi, solo pour baryton, et le *Tantum ergo*, duo pour ténor et baryton, ont été parfaitement rendus par deux amateurs bastiais. Le jour de la fête, le grand'messe en la mineur de Samuel Rousseau a eu une exécution impeccable de l'Union Chorale, sous la direction de M. Reginensi.

La procession a parcouru presque toute la ville. La *Lyre Bastiaise* ouvrait la marche, puis les confréries ayant à leur tête M. Paul Brossi, Capo di Compagnia, beaucoup de dames et demoiselles, le clergé des deux paroisses. La statue de la Vierge était escortée par une foule énorme chantant des hymnes et des cantiques.

Mme Jean Gasparini avait bien voulu accepter le titre de prieure, et Mme Vincent Gasparini, celui de sous-prieure.

Pendant la neuvaine, l'instruction du matin a été faite par le R. P. Siro, si connu dans toute la Corse, dont la parole chaude et persuasive a été écoutée avec la plus vive attention.

Nous devons des félicitations à MM. de l'officialité et aux membres de la Confrérie qui leur ont apporté leur précieux concours.

⁂

Nouvelles maritimes

Sont inscrits sur le tableau d'avancement pour le grade de capitaine de frégate, MM. les lieutenants de vaisseau Pughesi-Conti et Cotoni.

M. Marcelli François-Marie, commis de 2e classe à Infirot, a été déclaré admissible au grade d'agent de 2e classe du personnel administratif des directions des travaux, à la suite du concours du mois d'octobre dernier.

L'ouvrier Fradiani, de l'arsenal de Toulon, est désigné pour continuer ses services à l'arsenal de Sidi Abdallah.

⁂

Postes et Télégraphes

M. Lecuoni, candidat militaire, est nommé commis de cadre algérien des postes et télégraphes à Souk-Ahras.

⁂

Préfecture de la Seine

Par arrêté du préfet de la Seine, M. Pieri, adjudant au 12e d'infanterie, a été nommé gagiste au palais de justice de Paris.

⁂

Avis

On demande pour Ajaccio, Bastia, Calvi et Sartene, représentants, à la commission, visitant déjà les cafés, liquoristes, hôtels et restaurants.

Ecrire à M. A de Mouzac, 119, rue de Rome, Marseille.

⁂

A louer

Villas à louer, à Castagno, boulevard de Castagno.

⁂

Pédicure

M. Maineu, ancien infirmier pansour à l'Hôpital Civil, établi pédicure, a transféré son cabinet boulevard Saint-Angelo, 10, au 1er étage, vis-à-vis les ateliers de la chaudronnerie Vannucci.

Etat-Civil

MARIAGES

Poggi Ange-Philippe, officier de la marine marchande, et Petrolacci Victoire, Gregori Pierre-Alexandre, coiffeur, et Sisco Marie-Antoinette.

NAISSANCES

Ferrandini Françoise-Jeanne. — Peretti Antoine-Noël. — Pinasco Marie-Anne.

DÉCÈS

Giustini Madeleine, 7 ans, de Bastia.

NOUVELLES RELIGIEUSES

A SAINTE-MARIE. — Vendredi, 13 courant, fête de Sainte-Lucie, messes basses de 5 à 11 heures inclusivement. Grand'Messe à 10 heures, le soir, Vêpres à 4 heures et demie, suivie du Salut et de la Relique.

VENTE de vigne américaines Rupestris ramifié à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, Chiosello, près Borgo.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00685

COURS DE PARIS

	10 déc.	11 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.62	96.00
» de 3 0/0 amortis.	96.70	96.70
	ex-coupon.	

Nouvelles Militaires

Mutation

Paris, 11 décembre.

M. le sous-lieutenant Dangezer, du 152e régiment d'infanterie, passe d'office au 163e rég. de même arme.

Nouvelles Universitaires

Paris, 11 décembre.

M. Lanier, inspecteur d'Académie, à Paris, est nommé inspecteur général de l'instruction publique, pour l'enseignement secondaire.

BREST
NOUVELLE AVARIE
au CASSINI

Brest, 11 décembre.

Samedi soir, un court circuit qui s'est produit dans la soute babord du *Cassini*, provoqua un incendie.

Heureusement que cette soute ne contenait pas de munitions ; le feu a pu être combattu par l'équipage seul.

Une nouvelle avarie vient de se produire aujourd'hui.

Une voie d'eau s'est déclarée dans les cales de ce croiseur.

Après un minutieux examen, il a été reconnu que l'arbre de couche était déniveté.

Le *Cassini* a été envoyé immédiatement au bassin pour y subir les réparations nécessaires.

MARSEILLE
LA FOLIE
d'un chef d'orchestre
Mort subite et mystérieuse
à l'asile St-Pierre

Marseille, 11 décembre.

Le chef d'orchestre des Variétés-Casino, M. Taillefer, atteint subitement d'aliénation mentale, a été interné à l'asile Saint-Pierre, où il succomba dès son entrée.

Les médecins, n'ayant pu déterminer exactement la cause de cette mort, décidèrent de pratiquer l'autopsie.

A la suite de cette autopsie, les médecins ont reconnu que le malheureux chef d'orchestre a dû être étranglé par les gardiens chargés de sa surveillance, probablement au cours d'une crise de folie furieuse.

Une enquête a été ouverte pour établir les responsabilités.

Les aveux du coupable

Marseille, 11 décembre.

Au cours de l'enquête, qui a été menée avec beaucoup d'intelligence, le coupable a fait des aveux complets.

Un gardien de l'asile Saint-Pierre, en effet, a avoué que Taillefer fut pris soudainement d'un accès de folie furieuse, et qu'il s'était étanché sur lui, en le frappant des mains et des pieds.

Le gardien essaya d'abord de le maintenir, et appela ses collègues à son secours.

Taillefer, devenu plus furieux, fit une morsure profonde au gardien.

Celui-ci le saisit alors par le cou, et, dans la lutte qu'il dut soutenir pour le maîtriser, il l'a étranglé involontairement.

Cette triste affaire est diversement commentée.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE
L'instruction à Toulon
Les aveux d'un coupable

Toulon, 11 décembre.

L'instruction des espions de Marseille et de Toulon touche à sa fin.

M. le juge d'instruction Lescurdier a procédé aujourd'hui à de nombreuses confrontations qui offrent un certain intérêt.

Confronté avec Farget et Crepy, André a déclaré que plusieurs démarches avaient été faites auprès de lui pour la vente à un représentant d'une puissance étrangère des documents importants tels que les plans des sous-marins.

Farget et Crepy ont protesté énergiquement contre les déclarations d'André qui, d'après eux, cherchent sans doute à les compromettre.

TOULON
VOL D'UNE TORPILLE
à l'arsenal

Toulon, 11 décembre.

Un inventeur italien, nommé Conti, avait soumis au gouvernement français un nouveau système de torpille, qui devait être expérimentée à l'arsenal maritime de Toulon.

Le bruit a couru ce matin que cette torpille avait disparu.

Nouvelle démentie

Une note, émanant de la préfecture maritime, dément la nouvelle de la disparition de la torpille de l'inventeur Conti.

Guillaume II
à Londres et à Amsterdam

Londres, 11 décembre.

L'empereur Guillaume, de retour à Londres, a déjeuné hier, à Buckingham avec le roi Edouard et le prince de Galles.

La réception a été tout à fait intime, à cause du deuil que la cour de Londres a pris pour la mort du roi Oscar de Suède.

Le Kaiser [partira demain matin, avec sa suite pour Amsterdam, où il est attendu dans la nuit.

Se sentant toujours un peu fatigué, Guillaume II a décidé d'aller passer quelques semaines à Corfou.

Les Morts du Jour
Le général Gallimard

Paris, 11 décembre.

On annonce la mort du général de division Gallimard, décédé à l'âge de 71 ans.

Le général Gallimard était sorti de Saint-Cyr, le 1er octobre 1857, avec le grade de sous-lieutenant d'infanterie. Il avait été promu au grade de général de brigade le 1er juillet 1887, et général de division le 9 avril 1892.

Il était grand'officier de la Légion d'honneur.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc
CASABLANCA
Le rapport d'une reconnaissance

Paris, 11 décembre.

Le général Drude a télégraphié au ministre de la guerre que, d'après le rapport qui lui a été fourni par le commandant de la dernière reconnaissance envoyée aux environs de Casablanca, plusieurs centaines de cavaliers indigènes auraient été aperçus.

Des coups de fusil ont même été tirés sur nos soldats, mais le commandant de la reconnaissance a jugé à propos de ne pas riposter, et est rentré au camp dès qu'il eut rempli sa mission.

Sur la frontière Algéro-Marocaine
Télégramme
DU GÉNÉRAL LYAUTEY
Les opérations militaires

Paris, 11 décembre.

Le général Lyautey a télégraphié au ministre de la Guerre que tous les mouvements de troupes seront terminés dans la soirée.

Les opérations militaires commenceront ainsi vendredi matin.

Les postes n'ont signalé aucun fait important.

UNE INJUSTICE A RÉPARER

Paris, 11 décembre.

L'*Eclair* réclame la croix de la Légion d'honneur pour le lieutenant Rose qui a été tué au Maroc dans les mêmes conditions que le lieutenant de Saint-Hilaire.

Cet organe parisien fait ressortir que le lieutenant Rose mérite la même récompense que son camarade.

Du moment que le général Lyautey a déposé, lundi dernier, les insignes de la Légion d'honneur sur le cercueil du lieutenant de Saint-Hilaire, le Gouvernement aurait dû faire déposer les mêmes insignes sur le cercueil du lieutenant Rose.

Ces deux officiers, dit l'*Eclair*, ayant versé tous deux leur sang pour la patrie, il est regrettable qu'il y ait deux poids et deux mesures.

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.

Citronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils,
de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

Déménagements
Dépôt de cadres
pour déménagement de mobilier pour tous pays.
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, passerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Aurioi (B.-du-Rhône).

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

L'ART de GUÉRIR
VIENT DE PARAITRE le Journal de Marine Français qui publie une intéressante étude sur une découverte médicale qui guérit radicalement la Phthisie nerveuse (dite l'hérédité et la tuberculose). Les Médecins de Bordeaux, de Marseille, du Caire, le Remarquable, la Société, les Docteurs, etc., — Envoi gratuit du journal à toutes personnes qui en font la demande au Directeur, 19, rue de la Paroisse, à Paris.

SUPERBES !

Regina Loretta

LA PREUVE

Avesnes s/ Helpe (Nord), 24 Janvier 05. — " L'Emulsion Scott a rendu la vie à mes deux enfants : l'aîné était maigre, pâle, fébreux ; il a maintenant bonne mine et mange avec appétit. Le cadet, atteint de rachitisme, avait les jambes fortement arquées et, sur le conseil d'un Docteur Spécialiste très connu, je lui donnai aussi de l'Emulsion Scott qui, tout en fortifiant ses petites jambes, les a parfaitement redressées ". Lorette, 24, Avenue du Pont-Rouge.

Paul Loretta

LE POURQUOI

Cet éminent Docteur reconnaissant que l'Emulsion Scott seule est faite de l'huile de foie de morue de Norvège la plus pure, reconnaissant aussi la perfection du procédé spécial de fabrication de

PEMULSION SCOTT

fit comprendre aux parents qu'il valait mieux payer légèrement plus cher pour obtenir le vrai remède et assurer à leurs enfants une guérison rapide et radicale. C'était un bon conseil, suivez-le donc aussi et réclamez bien le flacon Scott avec sa marque de fabrique "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 50 le demi. Echantillon envoyé franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 254, rue St-Honoré, PARIS.

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00686

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Lucie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 56 m. — Coucher, 3 h. 55 s.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Saint Spiridion.

12 DECEMBRE

Le Réveil en Corse

On annonce pour le 14 décembre une conférence sur la Corse ; elle sera donnée au Grand-Théâtre, à 5 heures du soir, par M. Boland, délégué du Touring-Club, sous les auspices du Syndicat d'Initiative de Provence et du Syndicat d'Initiative des Intérêts Corses.

Dans cette information, il y a trois faits à retenir : la personnalité de M. Boland ; la propagande en faveur de l'Ile de Beauté et la collaboration des Syndicats d'Initiative. Nous ne voulons point toutefois négliger certaines circonstances qui témoignent de la sympathie de Cyrnos devant l'opinion publique ; si nous ne leur donnons point le relief auquel elles pourraient avoir droit, c'est pour nous maintenir dans notre ligne de conduite, c'est-à-dire, pour concentrer notre attention sur le sens et la portée économiques des événements.

M. Boland, le distingué délégué du Touring-Club, l'auteur des *Zigzags à travers la France*, fut le promoteur du tourisme en Corse. Il appliqua à Cyrnos le programme de la vaillante association : faire connaître et faire valoir les beautés naturelles de notre France si riche en sites pittoresques. A la cause du tourisme en Corse, M. Boland a employé, il emploie chaque jour un talent de conférencier toujours écouté avec intérêt et applaudi avec sincérité. Homme d'action, il a suscité, organisé, dirigé lui-même des excursions aux calanques, aux châtaigneraies, aux cimes ici dénudées, là couronnées de verdure, d'aucunes sacrées de neiges sur des parois d'émeraude.

Par les efforts de cet infatigable zélateur des intérêts corses, depuis 1900, chaque année, des centaines de visiteurs font la traversée de Marseille ou de Nice à Ajaccio, dont le port a l'ampleur de celui d'Alger ou de Naples avec leur belle nappe bleue. Le tourisme en Corse, comme dans notre Dauphiné, notre Savoie ou notre Vivarais, c'est une alluvion qui féconde le sol. Apporter dans ces pays plus appauvris que pauvres un peu d'argent, c'est rendre le nerf aux populations. Déjà ne voit-on pas aux abords de Vizzavona, pour ne prendre qu'un exemple, les paysans reprendre la bêche, le semoir et le plantoir pour préparer la récolte de légumes et de fruits que demande l'industrie hôtelière pour la saison prochaine ?

La statistique des Compagnies de chemins de fer et de navigation n'a-t-elle pas enregistré des augmentations de voyageurs. Confiantes dans les plus-values de leurs recettes, elles ont pu consentir à des améliorations. On peut aujourd'hui se rendre en Corse en moins d'heures et avec plus de confort. Associant leurs efforts à ces Compagnies, les Messageries automobiles ont courageusement créé des services, relié les points laissés en dehors du réseau. Aller d'Ajaccio à Sartene, ce n'est plus l'affaire que de quelques heures, et quel panorama !

En créant le tourisme en Corse, M. Boland a fait résonner le nom longtemps oublié de l'Ile aux quatre coins du monde. Jusqu'en Amérique, aux Etats-Unis, M. Boland sait pourquoi l'on parle de la Corse. Suivant un mot recueilli par un de nos armateurs marseillais, dans divers milieux parisiens : « La Corse aujourd'hui est à la mode ». On va à Ajaccio comme l'on va au Caire ; mais Ajaccio ne prétend pas rivaliser avec le Caire.

A vrai dire, et sans diminuer le mérite des personnalités, cette faveur assez soudaine dont jouit Cyrnos est due à une action collective à laquelle il est juste, tous le reconnaîtront, de rendre hommage. Il s'agit des Syndicats d'Initiative.

Nous savons en Provence ce qu'ils ont fait ; nous pressentons ce qu'ils sont capables de faire. En Corse, ils ont opéré un renouvellement que M. le premier président Grassi, dans un récent discours, caractérisait d'un mot concis et vivant : le Réveil.

A la suite du tourisme, et comme une conséquence logique, les Syndicats d'Initiative ont préparé le relèvement économique de l'île, suivant un plan déjà conçu, déjà ébauché, et aujourd'hui pleinement développé par les Syndicats agricoles.

Le réveil de la Corse est le résultat de l'association ; les dernières manifestations l'ont bien montré : Congrès de Vizzavona et concours d'emballage de Bastia.

L'agriculture renaît : plantations de vignobles, élevage, industrie fromagère fondée par une coopérative de bergers, création de pépinières pour la culture fruitière et pour la reconstitution de la châtaigneraie, introduction de la culture betteravière, institution de syndicats d'expéditeurs, d'une Banque agricole, tels sont les faits saillants, tout à fait neufs dans les annales de l'île, par lesquels s'affirment les nouvelles mœurs de cette population. La politique d'affaires a supplanté l'autre ; plus féconde, elle a porté plus de fruits et de meilleurs. Déjà l'on peut signaler des courants d'échanges qui s'amorcent entre les ports insulaires et quelques villes de l'intérieur du continent. Les produits corses ont été remarqués en bonne place au dernier concours général ; ils étendront leur réputation jusque sur les marchés britanniques à l'occasion de la prochaine exposition de Londres.

Le réveil est un fait, une réalité. C'est le résultat de la campagne menée par les Syndicats.

La conférence qui se prépare, manifestation organisée par les Syndicats d'Initiative de Provence et des Intérêts corses, souligne à l'attention publique, à ceux qui sont curieux de sociologie positive, les caractères originaux du mouvement de rénovation qui régénère la Corse.

GASTON VALRAN.
(*Le Sémaphore*).

Propos d'un Bastiais

Notre Bureau d'Hygiène

Ah ! notre municipalité s'est mise à l'œuvre pour tout de bon.

Le « Petit Bastiais » a publié le règlement du bureau municipal d'hygiène qui vient d'être créé à Bastia. Je tiens à féliciter M. le maire Gaudin de l'ardeur avec laquelle il s'est mis au travail pour sortir la ville de Bastia de l'état d'infériorité dans lequel elle se trouvait, au point de vue de l'hygiène, par rapport à nos sœurs du continent.

Alors même qu'elles relèveraient d'autres services, toutes les affaires et les mesures à prendre intéressant l'hygiène et la salubrité publiques seront sous la surveillance du Directeur du Bureau d'hygiène.

Enfin nous n'aurons plus à relever chaque jour, les excès et les abus qui se commettaient dans notre ville. Toutes les lois, tous les décrets relatifs à la protection de la santé publique seront appliqués ; les règles élémentaires concernant l'hygiène de l'enfance et l'hygiène alimentaire seront observées ; une surveillance des plus actives sera exercée à l'égard des établissements insalubres, dangereux, incommodes ou incommodants.

Certes, la tâche est rude ; mais le zèle de notre Maire et le tact des collaborateurs qu'il subjuguera, triompheront des difficultés et auront raison de l'apathie des habitants.

Le service de la vaccination et de la revaccination fonctionnera en temps voulu ; on organisera un contrôle sévère sur l'état dans lequel sont tenus les logements en garni ; en cas de maladies transmissibles ou contagieuses, on prendra toutes les mesures de prophylaxie et de désinfection nécessaires pour enrayer les épidémies de se déclarer ou de s'étendre ; la distribution des eaux se fera enfin, ainsi que le service des égoûts, dans des conditions hygiéniques jusqu'ici inconnues ; la surveillance de l'abattoir et du marché, le contrôle de la qualité du lait et de la viande seront exercés consciencieusement. N'y a-t-il pas de quoi satisfaire tout le monde ? Les tares qui abondent dans notre ville disparaîtront peut-à-petit et nous pourrons enfin nous montrer à habiter une ville propre.

La municipalité est en train de faire tout son devoir ; je l'en félicite et j'espère que les Bastiais auront à cœur de seconder les efforts de nos édiles. A ce prix-là seulement, l'entreprise sera couronnée de succès. Qu'ils ne l'oublient pas !

A.Y.E.O.T.

Discours de M. le Docteur Santelli

Député de Calvi

Au cours de la discussion de la loi de finances, M. le docteur Santelli a présenté l'article additionnel qui suit :

« Pour la titularisation des facteurs auxiliaires et la promotion des facteurs ruraux, exceptions de pouvoir pour un emploi de facteur de ville, il sera tenu compte pour la répartition des candidats militaires, prévue par la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, de la situation de chaque département au point de vue des candidatures de même ordre déjà en instance, de telle sorte que les départements non pourvus reçoivent des attributions de l'espèce dans l'ordre où leur précédente liste aura été épuisée. »

Cet article additionnel est venu en discussion à la séance de dimanche matin, et M. le docteur Santelli l'a développé avec une éloquence telle, que la Chambre lui a fait un accueil des plus sympathiques, et qu'en descendant de la tribune il a été chaudement félicité par un très grand nombre de ses collègues, notamment par M. Etienne, l'un des vice-présidents.

Nos lecteurs s'en convaincront en lisant le compte-rendu in extenso de cette séance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Première séance du 8 décembre

M. le président. — La parole est à M. Santelli.

M. Santelli. — Messieurs, je ne retiendrai pas longtemps votre bienveillante attention. Je me rends parfaitement compte de toute l'urgence qu'il peut y avoir en ce moment à ne pas abuser de vos instants.

Je serais vraiment désolé, pour ma part d'occasionner le moindre retard dans le vote final de la loi de finances. Je serai, par conséquent, aussi bref que possible.

Au cours de la discussion du budget des postes, notre honorable collègue, M. Thivrier, a bien voulu appeler l'attention de la chambre et de l'honorable sous-secrétaire d'Etat des postes sur la situation toute spéciale qui était faite depuis deux ans aux facteurs auxiliaires et j'ajouterai, en ce qui me concerne aux facteurs ruraux appelés à l'emploi de facteur de ville, par l'application faite qu'elle a lieu, de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Je vous dirai dans de la permission, messieurs, de revenir en quelques mots, très rapidement, sur cette question. Et dès à présent j'ai hâte de déclarer à la Chambre que je n'ai nullement l'intention de mettre en cause loi, dans ce débat, la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée. Je sais très bien, messieurs, que je soulèverais ainsi une question des plus complexes.

Je n'ai pas oublié, vous n'avez pas oublié non plus, l'un sait cela, les déclarations très fermes, très catégoriques, qui ont été faites tout récemment à cette tribune par l'honorable sous-secrétaire d'Etat à la guerre, M. Chéron, relativement à ce que j'appellerai volontiers l'intangibilité de la loi de 1905.

Je tiens, quant à moi, à le rassurer complètement sur la véritable portée de mes intentions. Il n'est pas, je le répète, dans ma pensée, de vouloir porter la moindre atteinte aux principes mêmes de la loi. Je me garderai bien de chercher à y apporter des modifications essentielles, profondes, et qui seraient de nature à l'atténuer, soit dans son texte, soit dans son esprit, car j'estime, ainsi que l'honorable M. Chéron, que la Chambre ne saurait trop se préoccuper de toutes les mesures à prendre en vue d'assurer le recrutement normal et la cohésion intégrale des cadres de notre armée ; et je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion pour rendre ici pleinement hommage aux initiatives augustes, pratiquement réformatrices, de l'honorable sous-secrétaire d'Etat à la guerre, ainsi qu'aux efforts incessants qu'il consacre journellement à la défense nationale.

Mais j'estime aussi, messieurs, que ces considérations, que ces préoccupations d'un ordre sans doute très élevé, si légitimes, si patriotiques qu'elles soient, ne doivent pas nous obliger à donner plus longtemps notre adhésion à une mesure que je considère, que nous devons tous considérer, sous le régime égalitaire de la démocratie républicaine, comme un véritable déni de justice envers les humbles et les modestes agents que nous connaissons tous si bien et qui apportent tant de zèle et de dévouement dans l'accomplissement de leur tâche journalière, parfois si pénible et si ingrate.

Les facteurs auxiliaires, vous ne l'ignorez pas, messieurs, sont employés en nombre assez considérable dans le service rural par l'administration des postes. Leur salaire annuel, leur misérable salaire, varie de 450 fr. à 650 fr. Ces agents ne versent pas à la caisse des pensions civiles, et, si les nécessités de l'organisation le comportent, ils peuvent être renvoyés du jour au lendemain sans aucune compensation. On avait justement pensé qu'ils pouvaient, et leur âge le permettait, être nommés à des emplois titulaires du facteur rural ou local ; et il y a quelques jours à peine, je vous le rappelais ici, au moment de la discussion du budget des postes, l'honorable sous-secrétaire d'Etat, M. Simyan, a bien voulu porter à la connaissance de la Chambre que, depuis son arrivée au pouvoir, il avait pu, du 1er janvier 1906 au 1er janvier 1907, titulariser 544 facteurs auxiliaires. J'avoue, messieurs, que le résultat obtenu, grâce à la très louable et très généreuse initiative de M. Simyan, est des plus appréciables, et j'ai le devoir de rendre hommage à toute sa bonne volonté.

Mais, si mes souvenirs sont bien précis, l'honorable sous-secrétaire d'Etat des postes nous a appris d'autre part qu'il restait encore à pourvoir et à titulariser 2,000 facteurs auxiliaires, auxquels il faut ajouter les 250 de nouvelle création ; 2,250 de ces agents non encore pourvus, et pour la plupart pères de famille, c'est là un chiffre, messieurs, dont l'importance ne saurait vous échapper. Vous le voyez bien, la situation de la plus grande partie des facteurs auxiliaires n'en reste pas moins toujours des plus précaires ; et nous avons l'impérieux devoir de la régulariser sans plus tarder.

Je prévois bien l'objection que me manquera pas de me faire l'honorable ministre de la guerre. Il va sans doute me répondre que l'on ne peut songer véritablement à régulariser la situation de ces malheureux agents sans amoindrir les effets prévus par la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée.

Une fois de plus, messieurs, je n'hésite pas à déclarer que je vais de ceux qui pensent qu'on ne saurait trop encourager les candidats militaires ; je suis d'avis qu'on leur ouvre toutes grandes les portes de nos diverses administrations pour leur donner facilement accès aux emplois civils ; mais j'estime aussi qu'on ne peut pas équitablement fermer ces portes à une catégorie d'agents qui sont vraiment dignes d'intérêt et qui ont eux aussi parfaitement droit à toute notre plus vive sollicitude.

On peut très bien, messieurs, leur donner satisfaction dans une certaine mesure en appliquant la loi du 21 mars 1905 dans un sens plus large, plus libéral, en donnant, si je puis m'exprimer ainsi, un peu plus d'extensibilité à son texte.

Mais, messieurs, il ne faut pas nous le dissimuler, en dehors de sa précarité plus qu'évidente, la situation qui est faite actuellement aux aux facteurs auxiliaires est aussi absolument préjudiciable au fonctionnement normal et régulier du service de la poste et cela s'explique sans peine. Vous pouvez bien, messieurs, que les nouveaux candidats susceptibles de se mettre sur les rangs pour solliciter un poste de facteur auxiliaire, ne se font plus aucune illusion sur le sort qui leur est réservé par l'opération, telle qu'elle a lieu, de la loi du 21 mars 1905. Ils savent aussi qu'ils n'ont à compter que sur un modique salaire qui peut leur être supprimé si les nécessités du service exi-

Purgez-vous avec la RICINE VAILLE
Nouvelle huile de ricin d'un goût délicieux
Purge sans coliques, ni irritation
C'est le *Purgatif idéal*.
Le flacon : 0 fr. 75.
Dépôt général : H. de Mari, pharmacien, 76, Allées de Meilhan, Marseille.

A LOUER
Divers locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Vi ls au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

YEUX Les personnes atteintes de maladies, de tie, tremblement d'yeux et de paupières rouges, faiblesse et sensibilité de la vue, granulations, chute des cils, duretés, yeux tachés, brouillés, glaucome, larmoiement, rhume de cerveau, égarements, surdité, ont intérêt à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME Les personnes atteintes de douleurs, tremblements nerveux et articulaires, goutte, névralgies, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud, rendent la main, vertiges, vitesse, digestions pénibles, coïncidant avec les variations de la température et de l'humidité, ont intérêt à s'adresser à l'Institut antirhumatismal, 11, rue Jacquemont, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE — GUÉRISON RADICALE en rapide des écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. D'une pureté absolue. Remède le plus efficace et le plus actif. ABSOLUMENT INOFFENSIF. DÉPÔT dans toutes les Pharmacies et 15, Rue Vivienne, Paris.

FARINE LACTÉE NESTLÉ — Aliment préféré des enfants.

PASTILLES CATTET — Produisent le Sirop ou Tisane IDÉALES

LA KABILINE — Adoptée par les Personnes élégantes — Teint sans le monde entier — ESSAYEZ-EN ! — Le Paquet : 40 Centimes.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TIRAGE 1fr. 24 décembre
PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES
Circulaire autorisée dans toute la France.
1re Édition N° 1 contenant UN billet à UN FRANC | 2e Édition LUXE contenant DEUX billets DEUX FRANCS
Chaque portefeuille donne droit encore à diverses et nombreuses
Superbes Primes Gratuites
dont le choix est laissé à l'acheteur. — La valeur de chacune de ces primes représente une VALEUR SUPÉRIEURE au prix déboursé.
CAPITAL : UN MILLION 300.000fr. — 3 GROS LOTS : UN de 120.000fr. DEUX de 10.000fr. — TIRAGE : 24 décembre 1907 à 10 h. du matin.
En vente dans toute la France, chez tous Buralistes, Papetiers, etc.
2fr. — 125 à 225 francs

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Roses - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

gent la transformation de leur tournée auxiliaire en tournée titulaire. D'autre part, avant le vote de la loi du 21 mars 1905, tout facteur rural instruit et bien noté pouvait prétendre à l'emploi de facteur de ville.

A l'heure actuelle, la totalité ou la presque totalité des emplois de cette catégorie sont exclusivement réservés aux anciens militaires gradés, caporaux ou sous-officiers ayant passé plus de quatre ans sous les drapeaux. Il n'est plus, dès lors, possible de donner aux facteurs ruraux l'avancement auquel ils pouvaient aspirer et avoir droit.

Mais, messieurs, nous ne pouvons pas oublier que la plupart de ces agents n'ont accepté leur modeste situation que dans l'espoir d'un avancement. Il en résulte donc à leur égard aussi un véritable déni de justice et ce qu'il y a de plus grave encore, une infraction manifeste aux clauses du contrat tacitement conclu entre l'Etat et ses serviteurs.

L'Etat, messieurs, est lié envers ces fonctionnaires par un véritable engagement moral qui lui impose des obligations strictes et rigoureuses auxquelles il ne peut pas, auxquelles il ne doit pas se soustraire. Messieurs, je n'irai pas jusqu'à préjuger des vues personnelles de l'honorable sous-secrétaire d'Etat des postes sur ce point, mais j'ai la parfaite conviction qu'il ne me contredira pas si j'ajoute qu'il résulte ainsi de cette situation un véritable déchet en valeur pour le service. Nous sommes bien obligés de reconnaître que les facteurs auxiliaires et les facteurs ruraux déjà en place, sont bien plus aptes à continuer leurs fonctions en changeant d'affectation que les nouveaux venus du service militaire ne connaissant pas le règlement et non encore entraînés aux lourdes fatigues de leur nouvelle situation.

Dans un autre ordre d'idées, et l'on considère le *non possumus* systématiquement opposé par l'administration des postes à toute proposition de titularisation de facteur auxiliaire ou à toute promotion de facteur rural à l'emploi de facteur de ville, on pourrait croire qu'il se fait dans toute les départements une équitable répartition de ces emplois. Il n'en est rien, car si les emplois de l'espèce sont réservés aux anciens militaires par la loi du 21 mars 1905, cela n'empêche pas d'autres candidats d'être nommés dans les départements où il n'y a pas pléthore de candidats militaires. Ceux-ci, en effet, sont libres de choisir le département où ils désirent être nommés.

Il en résulte, messieurs, que dans les départements où le recrutement est moins approvisionné, où fonctionnent des industries prospères, attirant les forces disponibles, où en un mot, l'activité économique est plus grande, plus intense, il y a peu ou pas de demandes, tandis que dans les départements où la lutte pour la vie est plus difficile, mais où l'on paye plus largement sa dette à la patrie, où le recrutement est mieux approvisionné par l'affluence excessive des conscrits, des engagés volontaires, le nombre des demandes excède de beaucoup les véritables besoins de l'administration des postes.

Messieurs, en demandant la parole sur cette question, j'ai tenu certainement à plaider de mon mieux devant vous la cause si intéressante de tout le personnel des agents manifestement lésés par l'application telle qu'elle a lieu de la loi du 21 mars 1905 ; mais je ne puis pas oublier que je représente la Corse, et je dois ici une mention toute particulière à ce département.

Messieurs, en Corse, la situation est telle que pour bien des années, même dans un avenir assez lointain, on n'entrevoit pas la possibilité de nommer un facteur auxiliaire, facteur titulaire, et un facteur rural facteur de ville. Mais je me crois autorisé à déclarer que cette situation n'est pas uniquement spéciale à la Corse, et la preuve de ce que je dis, on la trouve dans la simple lecture du *Journal Officiel* où l'on relève en constatant seulement la collection du mois de mai dernier, une statistique dont je ne vous donnerai pas lecture, pour ne pas abuser plus longuement de votre bienveillante attention.

J'ai fini d'ailleurs, et comme sanction des observations que je viens de vous présenter, j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, un article additionnel à la loi de finances qui ne comporte aucun relèvement de crédit, qui n'atteint nullement la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, qui donne satisfaction aux agents intéressés et qui permet en même temps une équitable répartition des emplois de facteur entre tous les départements de la République.

On me fait observer en dernier moment que l'article additionnel que j'ai eu l'honneur de présenter à la loi de finances ne peut faire l'objet d'un texte législatif à incorporer à la loi du 21 mars 1905. Je suis tout disposé, messieurs, à m'incliner devant ces observations mais au vue de donner une sanction efficace à ce débat, je demande à transformer mon article additionnel en projet de résolution sur lequel je prie la Chambre de vouloir bien se prononcer, à moins toutefois que le Gouvernement ne prenne l'engagement formel de tenir compte dans l'application de la loi du 21 mars 1905, des observations que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. (*Applaudissements.*)

M. le président. — La parole est à M. Paul Goleysse.

M. Paul Goleysse. — Tout en acceptant les propositions de la commission du budget, je fait remarquer à la Chambre que la commission de l'armée est saisie depuis un an de propositions sur le même sujet ; elles visent non seulement les facteurs, mais encore les cantonniers et d'autres fonctionnaires très modestes. Elles ont été déposées, l'une par moi, l'autre par plusieurs de nos collègues.

Je fais appel à M. le président de la commission du budget, pour que la commission de l'armée, qu'il préside également, veuille bien examiner ces propositions le plus rapidement possible.

M. le président. — La parole est à M. Charles Dumont.

M. Charles Dumont. — Je me rallie aux observations de M. Goleysse.

M. le président. — La question se présente de la manière suivante : la commission a présenté un nouveau texte.

M. Santelli. — Je m'y rallie.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — Nous sommes heureux d'annoncer que contrairement au bruit répandu, que M. le Maire aurait donné de gré à gré l'entreprise du collège de Calvi, et cela dans un but qui n'échappera pas à la population, ce dernier aurait obtenu l'autorisation de procéder à une nouvelle adjudication, dans laquelle les prix des travaux seraient assez élevés pour attirer MM. les entrepreneurs. Pour calmer certaines ardeurs, j'ajoute, qu'une adjudication de cette importance ne peut se faire de gré à gré, elle serait attaquable et annulée. — X.

***

ROGLIANO. — On a transporté à Rogliano les restes mortels de M. Damien Bonigni, rentier, décédé à Bastia dans sa soixante-seizième année.

Le défunt appartenait à une famille très honorablement connue dans le canton, c'est pourquoi il a tenu à aller dormir son dernier sommeil à l'ombre des cyprès qui ombragent les tombes desanes. Et puis, bien qu'il ait résidé une quarantaine d'années à Bastia, son cœur était au Cap, là où s'étaient écoulées les premières années de son enfance.

Une grande partie de la population de Macinaggio s'est portée à la rencontre du cortège funèbre. Les obsèques ont eu lieu le lendemain. Un beau catafalque avait été dressé au milieu de la nef avec de nombreux cierges disposés tout autour. M. le curé Paoli a donné l'absoute, entouré de plusieurs prêtres des environs. Puis l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous présentons à Mme veuve Bonigni, aux familles Bonigni, Castelli, Pellegrini, Graziai et Nicosi nos plus sincères condoléances.

Bulletin Financier

Paris, 9 décembre 1907.

Le marché reste bien disposé, surtout sur les Fonds d'Etats. Notre Rente est en nouvelle et importante avance à 96 25. Russes en reprise. Nos Sociétés de Crédit sont très fermes : Crédit Foncier 680, Crédit Lyonnais 1.171, Comptoir National d'Escompte 678, Société Générale 681.

Les actions de la Banque Centrale Mexicaine cotent 431.

Les valeurs industrielles et de transports sont calmes dans leurs cours de samedi. Formité du groupe industriel russe. Mines d'Or sans affaires.

Les obligations 3 0/0 du Port de Para s'avancent à 415. Les obligations nouvelles 5 0/0 du chemin de fer de Victoria Minas sont également en plus-value à 431.

Obligations 5 0/0 des chemins de fer du Nord du Brésil en faveur à 505, très avantageuses à ce cours par son revenu de 25 fr. et sa double garantie or.

L'action Maisons et Pavillons Roucheminoux se maintient à 120.

Chemard et Walker a fait 457.

Les actions de ces chemins de fer sont à nouveau avancés : Lyon 1.376, Nord 1.869, Orléans 1.370.

Les obligations Ouest 2 1/2 sont recherchées à 390.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 11 décembre 1907

Incendie volontaire

L'audience est reprise à 1 heure. L'audition des témoins continue.

Leandri Augustin. Il pêchera le mardi gras au café Rebecchi où se trouvait l'accusé Appieto qu'il l'apostrophait en ces termes : « Je te défends de te dire natif de Zicavo, toi qui hérite des mules de Peraldi et Valery, pour venger des chevaux et des juments. »

Rebecchi Jean, Storrai Attilio, Luchesi, qui mardi gras consommaient au café Rebecchi, confirment la précédente déclaration.

Paravani fait connaître qu'un jour, le garde forestier Martini lui dit : « J'ai perdu mon procès contre la Compagnie des Messageries, mais il faut que je me venge. »

La partie Civile

Me H. de Montera junior établit que les incendies, dont furent victimes MM. Peraldi et Valery, ont été allumés par Appieto sur l'ordre du garde forestier Martini.

C'est le 15 août, jour de la 1re communion de Mlle Peraldi, que le second incendie a été allumé. Seule une main criminelle, obéissant à un sentiment de vengeance, pouvait ainsi venir jeter, au milieu d'une fête de famille, la désolation et l'effroi. Le jeune maître supplie MM. les jurés de ne pas rendre à la liberté deux incendiaires.

Réquisitoire

A son tour, M. Angeli, avocat général, réclame la condamnation des deux accusés. Seuls ils avaient intérêt à se venger de MM Peraldi et Valery. Seuls ils avaient contre eux prétexte des menaces. Depuis leur arrestation, d'ailleurs, il n'y a plus eu d'incendie à Canro.

MM. les jurés, leur tâche leur est certainement qu'ils méritent.

Plaidairie

Me Sébastien de Carafa répond à ces deux contradicteurs. La procédure matérielle ne contient aucune charge sérieuse. Il n'y a contre les accusés, que des cancans de cabaret sans conséquence, et qui ne peuvent retenir un seul instant l'attention. L'éminent maître sollicite l'acquittement de ses clients qui ont derrière eux un passé sans tache.

Verdict

Le verdict du jury étant négatif Apieto et Martini sont acquittés.

***

Audience d'aujourd'hui :

Dapelo Antoine, journalier, demeurant à Bastia, menace.

Ministères publics, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseurs : Me H. de Montera junior et Malaspina.

Nécrologie

M. JEAN SOLIVA

Un télégramme a apporté la triste nouvelle de la mort de M. Jean Soliva, commis de 1re classe des services civils en Indo-Chine. Il avait quitté la Banque de France pour aller chercher dans notre grande colonie d'Extrême Orient un avenir plus avantageux, mais il avait trop compté sur ses forces. Il n'a pas manqué d'échapper, malheureusement elle n'a pas suffi à enrayer l'affection cruelle qui le minait, et le 30 novembre, il s'éteignait à Tourane, entre les bras de quelques compatriotes qui se sont efforcés d'adoucir ses derniers moments en l'entourant toujours des soins les plus affectueux et remplaçant auprès de son chevet la famille éloignée.

M. Soliva ajoutait à une intelligence d'élite un caractère franc et droit. Très bien noté par ses chefs, il était très aimé au sein de cette nombreuse colonie corse qui se trouve en Indo-Chine et qui forme un groupe si compact, si uni, loin de la petite Patrie. Nous sommes certain que tous ont appris sa mort avec regret, parce que tous l'aimaient et l'estimaient.

Nous prenons la plus vive part à la profonde douleur de sa mère qui comptait les jours qui la séparaient de la rentrée en congé de ce fils bien-aimé. Elle était fière de la situation qu'il s'était créée lui-même, et attendait avec tant d'impatience les courriers qui lui apportaient de ses nouvelles. Pauvre mère ! Veuve jeune encore de l'honorable greffier de la Cour d'Assises, elle avait concentré toute son affection sur ses deux enfants et n'avait rien négligé pour leur assurer un avenir. Il ne lui en reste plus qu'un pour la consoler et pleurer avec elle sur la disparition prématurée de leur très cher Jean.

Compagnie française des Eaux

La Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant être exécutées sur la conduite d'amenée, le service des Eaux sera suspendu durant la matinée de vendredi.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Requête

Nous signalons à qui de droit dans lequel se trouve la fontaine du quai Napoléon en face de la caserne.

Elle tient debout par un miracle d'équilibre, et la poussée d'un petit gamin suffirait à la jeter par terre.

Qu'attend-on pour la réparer.

Arrestation

Les nommés G... J. garçon de café et V. B. sous extrait de jugement, ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt.

Contraventions

Contre les nommés : D. P., 26 ans, négociant, 4 Sullacaro et C. J. H., 45 ans, boucher, pour avoir acheté des bestiaux devant l'abattoir ; O. F., 33 ans, boucher, pour embarras de la voie publique ; R. J., 25 ans, et O. E., 50 ans, marchands de volailles, tapages injurieux et réciproques.

Au Port

Entrée :

Le *Corte*, capitaine Orsini, venant de Propriano.

Etat Civil

NAISSANCES.

Canale Caroline. — Franceschetti Angèle. — Canale Joseph. — Lam Bruschini Félix. — Vitali Laurent.

DÉCÈS

Alata Paul-Marie, veuve Santamaria, 93 ans, sans profession.

Idda Rosine-Thérèse, 3 ans.

VIEILLE BRONCHITE
Suites d'Influenza
Les pilules Pink guérissent cela

Mme Marie Lannet, qui demeure au Pont-Neuf Nontron (Dordogne), passera un bon hiver, les pilules Pink l'ont débarrassée d'une vieille bronchite et des suites de l'influenza.

Mme Marie Lannet (Cl. Fay, Bordeaux)

« Je suis bien heureuse, écrit-elle, de vous apprendre que les pilules Pink m'ont fait grand bien. Depuis longtemps j'avais les bronches très sensibles, et je toussais beaucoup. J'ai eu aussi l'influenza, et après cette maladie je suis restée très faible, très anémiée. J'ai passé un très mauvais hiver et un très mauvais printemps. A cette époque je me suis décidée à prendre les pilules Pink parce que tout le monde me disait que je devais les prendre. Les pilules Pink m'ont fait un grand bien général et tout ce qui étouffait va mieux. Je ne mange presque plus, j'ai eu du nouvel appétit, j'essaie très faible, au point d'hésiter à faire une simple promenade maintenant, je vais, je viens, tout le jour. Mes poumons ne sont certainement fortifiés aussi, car la toux a cessé complètement me permettant ainsi de bien reposer la nuit. Je me porte très bien. »

Pour guérir une vieille bronchite, les bonbons, les pastilles sont impuissants. Les poumons d'un vieux bronchiteux réclament une intervention plus énergique. Ils réclament un sang riche et pur qui leur rend la force perdue. Les pilules Pink font cela. Comme dans le cas ci-dessus elles améliorent l'état général, et l'organisme devenant insensiblement résistant, la maladie (toux) prise petit à petit.

Si on pouvait maintenir l'état général en parfait état, on n'aurait plus à craindre que les accidents. Les pilules Pink tendent à maintenir ou à ramener les organismes à ce parfait état.

Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, névralgies, rhumatismes, migraines, névralgies.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gabin, 53, rue Blanche, Paris, Frs. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 12 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 11°, à midi + 16°. 3 heures du soir + 14°5. Maxima 16°5 Minima 9°2.

Baromètre 9 heures du matin, 764 mm. à midi, 765 mm. 6 heures du soir, 766 mm.

Vent Dans la matinée, S. E. léger. Dans l'après-midi, Calme.

Etat du ciel, le matin, couvert.
l'après-midi, Id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Vagabond

A l'arrivée du train de 7 heures 12 m., le chef du train a mis à la disposition du commissaire spécial le nommé R. D. âgé de 16 ans, pour avoir pris le train à Bocognano et être arrivé jusqu'à Bastia sans avoir de quoi payer la somme de 7 fr. 15 montant de la place.

***

Insultes aux agents

Les nommés E. A. et V. P., tous deux sans profession, ont été trouvés en état d'ivresse manifeste et faisant du tapage à deux heures du matin, sur le Boulevard Paoli en face de la « Belle Jardinière. »

Le nommé V. a spécialement prononcé des paroles menaçantes : « Si les agents s'approchent, a-t-il dit, je leur tranche le cœur. »

Ces deux jeunes gens ont été conduits au violon et mis à la disposition de M. le commissaire central.

***

Contravention

Procès-verbal a été dressé contre les propriétaires et locataires de la maison portant les numéros 13 et 15 du Boulevard Paoli, pour avoir, à quatre heures du soir, leur cour dans un état de malpropreté.

***

Nourrissez-vous bien

Ménagères, soucieuses de la santé de vos enfants, n'employez que « Pâtes Ghilini. »

Elles répondent à tout, car, elles représentent l'économie, la gourmandise et surtout un volume de saine nutrition.

Il ne faut jamais perdre de vue le côté hygiénique d'une saine nourriture : c'est la base de la santé.

Essayer la pâte « Ghilini » c'est l'adopter.

Exiger la Marque.

La Maison demande de bonnes ouvrières vermicellières et leur garantit un nombre minimum de journées de travail avec le maximum de paye.

***

Au Port

— Vap. « Liamone, » cap. Maury, de Livourne, 22 passag., diverses.

— Vap. « Corsica, » cap. Ciarelli, de Livourne, 81 passag., div.

— Vap. « Goto, » cap. Franconi, de Marseille, 62 passagers, div.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colonna Bani, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00687

BOURSE DE PARIS

	11 déc.	12 déc.
Rente de 3 0/0 ancien	96 C0	96.00
— de 3 0/0 amortis.	96,50	96.75
		ex-coupon.

A SARTENE

ASSASSINAT D'UN SARDE

Sartene, 12 décembre.

Hier soir, vers 8 heures le nommé Julien Zirulia, sujet sarde, a été trouvé assassiné sur la route nationale n° 196 bis, à 9 kilomètres de Sartene, au lieu dit Pont Génois.

La mort, qui a dû être instantané, a été occasionnée par une arme à feu.

Le parquet de Sartene s'est rendu sur les lieux et a procédé à une enquête.

L'auteur de cet assassinat est encore inconnu.

Conseil des Ministres

Paris, 12 décembre.

En raison de l'indisposition, sans gravité d'ailleurs, du Président de la République, indisposition qui l'oblige à garder encore la Chambre, le conseil des ministres n'a pas eu lieu ce matin, à l'Elysée.

La réunion est fixée à samedi prochain.

On assure que M. Clémenceau soumettra à la signature présidentielle un mouvement administratif assez important.

TOULON

MUTINERIE

dans l'atelier central de la flotte

Toulon, 12 décembre.

Les matelots de l'atelier central de la flotte ont refusé aujourd'hui de prendre leur repas, sous prétexte que la nourriture était mauvaise, et que l'on ne leur donnait plus de viande depuis longtemps.

Les matelots ont ensuite refusé de reprendre le travail.

Le capitaine de frégate Blondel, qui est beaucoup estimé de ses matelots, est alors intervenu, et a réussi à ramener les mutins au calme en leur promettant que leurs réclamations seraient examinées avec la plus bienveillante attention.

Une enquête a été ouverte aussitôt.

AUX ÉTATS-UNIS

La retraite DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

New-York, 12 décembre.

La presse continue à faire toujours grand bruit au sujet de la retraite probable de M. Roosevelt.

Plusieurs journaux affirment même que le président Roosevelt ne demandera pas le renouvellement de son mandat.

La candidature de M. Cortelyou

New-York, 12 décembre.

On parle de plus en plus de la candidature de M. Cortelyou à la présidence de la République.

Plusieurs sénateurs ont déjà mis son nom en avant, dans les réunions du parti républicain à Washington.

Nouvelles Maritimes

Commandement à la mer

Paris, 12 décembre.

M. le lieutenant de vaisseau Vieille est nommé au commandement du sous-marin *Ludion*.

Nomination de Mécaniciens

Paris, 12 décembre.

Sont promus au grade de mécanicien principal de 1re classe, MM. Lenoel et Aggery, mécaniciens principaux de 2e classe.

Sont promus au grade de mécanicien principal de 2e classe, MM. Auffret et Pringot, mécaniciens de 1re classe.

Médaille militaire

Paris, 12 décembre.

Le quartier-maître mécanicien Vaux et le matelot Prigent, qui ont été grièvement blessés lors de l'explosion de Dunkerque, sont décorés de la Médaille militaire.

L'escadre française

EN EXTRÊME-ORIENT

Paris, 12 décembre.

La *Liberté* annonce que l'escadre d'évolutions de la Méditerranée a reçu l'ordre de se tenir prête à appareiller pour l'Extrême Orient.

Le départ précipité de cette force navale serait dû au mouvement xénophobe qui se dessine contre les Européens en Extrême-Orient.

Trois forts ont déjà été enlevés, été et l'état de siège est proclamé dans le Kouang-si.

Nouvelle démentie

Paris, 12 décembre.

Une note émanant du ministère de la marine et communiquée ce soir aux journaux, déclare que le gouvernement ignore la nouvelle publiée par la *Liberté*, concernant l'envoi de l'escadre française en Extrême-Orient.

EN GRÈCE

LE MARIAGE RELIGIEUX de la Princesse Marie Bonaparte avec LE PRINCE GEORGES

Athènes, 12 décembre.

Aujourd'hui a été célébré, à Athènes, le mariage religieux du prince Georges de Grèce avec la princesse Marie Bonaparte.

La mariée est la fille de S. A. le prince Roland Bonaparte, dont les travaux scientifiques sont bien connus ; elle est âgée de 25 ans.

Le prince Georges, second fils de roi de Grèce, est né à Corfou, le 24 juin 1869. Vice-amiral de la marine hellénique, il a été le premier haut commissaire chargé d'administrer la Crète au nom du Sultan et sous le contrôle des puissances. Il a jadis sauvé la vie à Nicolas II au Japon, lorsqu'il était encore Tsarevitch.

La cérémonie du mariage a été très simple, mais l'enthousiasme des Athéniens est considérable ; la princesse Marie est déjà populaire en Grèce.

Le carrosse de gala, dans lequel le couple royal a pris place, est celui qui avait été construit pour l'entrée à Paris, en 1873, du comte de Chambord.

Ce carrosse, bien entendu, ne fut pas employé.

EN BULGARIE

ASSASSINAT des chefs révolutionnaires

Sofia, 12 décembre.

Le chef de la bande macédonienne, Panitza, a tué à coups de revolver, dans la rue, les deux chefs révolutionnaires Saratof et Carvanof.

L'agitation est extrême à Sofia. On s'attend à des troubles sérieux.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

CASABLANCA

Télégramme

DU GÉNÉRAL DRUDE

Paris, 12 décembre.

Le général Drude télégraphie au ministre de la guerre que le calme continue à régner à Casablanca.

La dernière reconnaissance qui a exploré les environs de Casablanca, dans un rayon de plusieurs kilomètre, n'a pas aperçu un seul rebelle.

Le découragement de Moulay-Hafid

Tanger, 12 décembre.

Le sultan usurpateur serait découragé par suite de l'opposition des tribus, dont l'enthousiasme diminue tous les jours.

D'après des renseignements indigènes, Moulay-Hafid aurait donné l'ordre à sa Mehalla de rentrer à Marakech.

RABAT

Notre ambassadeur chez Abd-El-Aziz

Tanger, 12 décembre.

M. Regnault, ministre de France au Maroc, a été reçu hier matin, en audience de congé, par Abd-El-Aziz.

Le ministre de France a déjeuné chez le Sultan. C'est la première fois qu'un ministre européen est invité à déjeuner par Abd-El-Aziz.

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Arrivée du général Bailloud

Oran, 12 décembre.

Le général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, qui est arrivé hier soir à Lalla-Marnia, s'est rendu aujourd'hui sur le théâtre, des opérations, en compagnie du général Lyautey.

La concentration des troupes est terminée.

LE PARLEMENT

SENAT

Réunion dans les bureaux

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie dans ses bureaux, et a procédé à la nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de loi de M. Antony Ratier, concernant les chèques barrés et les chèques non négociables.

Séance publique

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Fonds d'emprunt

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Paris à changer l'affectation de fonds d'emprunt.

M. Alexandre Lefèvre, rapporteur, monte à la tribune, et développe les conclusions de son rapport, qui sont adoptées.

LA LOI DE FINANCES

Les périodes militaires

Sur la proposition de la commission des finances, le Sénat renvoie purement et simplement à la commission de l'armée les articles 52 et 53 de la loi de finances, qui concernent la réduction des périodes militaires.

La liberté du vote

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

MM. Eugène Lintilhac, rapporteur ; Jouffray, sénateur de l'Isère ; Gourju, sénateur du Rhône, et Plaisières, sénateur des Bouches-du-Rhône, prennent successivement la parole.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

(CORTE)

Mme Faustine, veuve Corteggiani de Rosel ; Mme et M. Joseph Corteggiani, avoué, et leurs enfants ; Mme et M. Corteggiani, professeur au collège Paoli, et leur fille ; M. Pierre Corteggiani, conseiller municipal ;

Ont le douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. l'abbé CORTEGGIANI
DOMINIQUE-FRANÇOIS-URSULE-PROSPER
Prêtre habitué

leur fils, frère, beau-frère et oncle, décédé à Corte, le 6 décembre 1907, à l'âge de 45 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

GRAVEUR SUR METAUX

Gravures sur bijouterie.

Armoiries et chiffres fantaisie, en creux et en relief.

Plaques de porte ; Cachets ; Clichés ; Poinçons gravés sur acier ; Estampilles à jour pour marquer fils, caisses, etc.

P. Macstrail, graveur
Horlogerie-Bijouterie T. QUILICI
4, Cours Sébastien et rue de la Banque
BASTIA

NOUVELLES RELIGIEUSES

A SAINTE MARIE. — Vendredi, 13 courant, fête de Sainte-Lucie, messes basses de 5 à 11 heures inclusivement, Grand'Messe à 10 heures, le soir, Vêpres à 4 heures et demie, suivie du baisemont de la Relique.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES COCHERS. — Les cochers syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 9 heures, au local habituel, Vieux Port.

Ordre du jour : Affaire très urgente.

Le Secrétaire Agostini.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité sont ceux les hémorroïdes, car c'est une des affections les plus répandues ; mais comme on n'aime pas à parler de ses genres de souffrances, même à son médecin, on sait quemoop moins qu'il existe depuis quelques années, un médicament, l'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Exiger sous l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat — Fondants et aux fruits de Nice — Pain d'épice de Sienne — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plums Cakes — Babas — Baisers de Malaga — Prunes — Bananes.

Fins gras — Poulets au gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Foulardes — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exquises — Truffes fraîches, etc., etc.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.

Citronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

DERNIERS BILLETS

LOTERIE d'ORMESSON

(Subside Universitaire et Institut Pasteur de Lille)

500.000 francs

250.000 francs

100.000 - 20.000

AVIS

Il n'y a plus à attendre. Il faut vendre les quelques numéros qui restent pour le tirage du 15 janvier 1908. Vous ne pouvez pas ne pas avoir votre billet pour cette date. Vous ne voulez pas le perdre. Vous ne voulez pas le laisser périmer. Vous ne voulez pas le déchirer. Vous ne voulez pas le brûler. Vous ne voulez pas le jeter. Vous ne voulez pas le donner. Vous ne voulez pas le vendre. Vous ne voulez pas le prêter. Vous ne voulez pas le louer. Vous ne voulez pas le troquer. Vous ne voulez pas le céder. Vous ne voulez pas le transmettre. Vous ne voulez pas le remettre. Vous ne voulez pas le confier. Vous ne voulez pas le déposer. Vous ne voulez pas le mettre en gage. Vous ne voulez pas le mettre en nantissement. Vous ne voulez pas le mettre en hypothèque. Vous ne voulez pas le mettre en garantie. Vous ne voulez pas le mettre en caution. Vous ne voulez pas le mettre en dépôt. Vous ne voulez pas le mettre en consignation. Vous ne voulez pas le mettre en séquestre. Vous ne voulez pas le mettre en fiducie. Vous ne voulez pas le mettre en usufruit. Vous ne voulez pas le mettre en nue-propriété. Vous ne voulez pas le mettre en indivision. Vous ne voulez pas le mettre en copropriété. Vous ne voulez pas le mettre en société. Vous ne voulez pas le mettre en association. Vous ne voulez pas le mettre en commandite. Vous ne voulez pas le mettre en participation. Vous ne voulez pas le mettre en compte courant. Vous ne voulez pas le mettre en compte de dépôt. Vous ne voulez pas le mettre en compte de prêt. Vous ne voulez pas le mettre en compte de crédit. Vous ne voulez pas le mettre en compte de débit. Vous ne voulez pas le mettre en compte de virement. Vous ne voulez pas le mettre en compte de chèque. Vous ne voulez pas le mettre en compte de billet. Vous ne voulez pas le mettre en compte de lettre de change. Vous ne voulez pas le mettre en compte de traite. Vous ne voulez pas le mettre en compte de mandat. Vous ne voulez pas le mettre en compte de procuration. Vous ne voulez pas le mettre en compte de pouvoir. Vous ne voulez pas le mettre en compte de délégation. Vous ne voulez pas le mettre en compte de cession. Vous ne voulez pas le mettre en compte de transport. Vous ne voulez pas le mettre en compte de subrogation. Vous ne voulez pas le mettre en compte de novation. Vous ne voulez pas le mettre en compte de remise de dette. Vous ne voulez pas le mettre en compte de compensation. Vous ne voulez pas le mettre en compte de confusion. Vous ne voulez pas le mettre en compte de perte. Vous ne voulez pas le mettre en compte de prescription. Vous ne voulez pas le mettre en compte de péremption. Vous ne voulez pas le mettre en compte de nullité. Vous ne voulez pas le mettre en compte de rescision. Vous ne voulez pas le mettre en compte de résolution. Vous ne voulez pas le mettre en compte de révocation. Vous ne voulez pas le mettre en compte de caducité. Vous ne voulez pas le mettre en compte de forclusion. Vous ne voulez pas le mettre en compte de déchéance. Vous ne voulez pas le mettre en compte de prescription. Vous ne voulez pas le mettre en compte de péremption. Vous ne voulez pas le mettre en compte de nullité. Vous ne voulez pas le mettre en compte de rescision. Vous ne voulez pas le mettre en compte de résolution. Vous ne voulez pas le mettre en compte de révocation. Vous ne voulez pas le mettre en compte de caducité. Vous ne voulez pas le mettre en compte de forclusion. Vous ne voulez pas le mettre en compte de déchéance.

TIRAGE : 15 JANVIER 1908

1 à 250.000 252.000 | 1 à 100.000 102.000
1 à 20.000 20.200 | 2 à 5.000 10.000
20 à 1.000 20.000 | 100 à 500 50.000

UN

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE TROISIEME ANNÉE — N. 346 — SAMEDI 14 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les Abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Unions postales et autres Pays
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00688

BIBLIOTHÈQUE ... CORSICA ... BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Sylvestre.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 56 m. — Coucher, 3 h. 59 s.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Saint Fortuné.

13 DECEMBRE

La Politique

La Chambre a décidé l'incorporation dans la loi de finances du projet sur la nouvelle évaluation de la propriété foncière non bâtie.

La réforme que prépare cette mesure s'imposait depuis longtemps. Les bases sur lesquelles est établi l'impôt sur la terre n'ont jamais été modifiées, alors que le régime économique se transformait, que se créaient de nouvelles cultures, que se développaient les voies de communication.

Les revenus d'une propriété ont pu se modifier, l'impôt ne tient compte que de l'ancienne valeur indiquée au cadastre.

Il en résulte que certaines parcelles ne paient que un pour cent de leur revenu, alors que d'autres subissent un impôt de quarante à cinquante pour cent.

Il y a là une inégalité et une injustice flagrantes. Il était naturel de chercher une meilleure répartition des charges.

Le principe d'une nouvelle évaluation étant admis, la question se posait de savoir comment on procéderait en pratique.

Les uns étaient partisans d'une évaluation par parcelles, en un mot d'une revision du cadastre. Ce procédé donnerait évidemment des résultats plus précis, mais il nécessiterait une somme considérable de temps et d'argent.

Les autres préféreraient une estimation globale portant sur l'ensemble de la surface cultivée par une même exploitation. C'est le système de l'évaluation par patrimoine ou héritage.

Le projet du Ministre des finances donne satisfaction aux uns et aux autres.

L'évaluation, dit ce projet, a pour but de faire ressortir la valeur locative de l'ensemble des immeubles possédés dans la commune par chaque propriétaire.

On obtient cette valeur au moyen des baux authentiques ou déclarations locatives verbales enregistrées ; à leur défaut, par comparaison avec les propriétés similaires dont le loyer a été régulièrement constaté.

Lorsque les conditions précédentes n'ont pu être réalisées, le projet prévoit une estimation parcellaire.

On établit par commune un tarif prétentant pour chacune des classes en lesquelles les propriétés sont divisées, la valeur locative moyenne.

On applique ce tarif à l'ensemble des parcelles possédées par chaque propriétaire. Ce système est très ingénieux et très souple. Il se plie à toutes les circonstances locales.

Le projet a été combattu à la Chambre par M. Jules Roche. Celui-ci ne méconnaissait pas les inconvénients de l'impôt foncier actuel, mais il reprochait à la réforme préconisée d'être longue et d'être imparfaite. Il prétendait que l'évaluation exigerait de nombreuses années. Il affirmait qu'il serait impossible d'arriver à établir le revenu de la terre, si on ne procédait pas, non seulement à l'évaluation parcellaire, mais à l'évaluation annuelle.

Ces critiques sont jusqu'à un certain point justifiées. Il est très vrai qu'on ne pourra jamais, une fois pour toutes, fixer d'une façon précise, mathématique, le produit du sol, ce produit variant suivant chaque récolte.

On ne pourra jamais pour la valeur des propriétés terriennes dresser un tableau comme on le fait pour les valeurs de Bourse.

Mais faut-il ajourner indéfiniment une réforme parce qu'en elle-même elle recèle d'inévitables imperfections.

M. Caillaux a justement répondu que conserver un impôt mauvais, sous l'unique prétexte qu'on ne peut le remplacer par un impôt idéal, c'est vouloir, de parti pris, renoncer à tout progrès.

Le ministre des Finances a en même temps rassuré certains radicaux et socialistes qui craignaient que le projet fut un ajournement déguisé de l'impôt sur le revenu.

Il en est au contraire la préface. Les formalités nécessaires à l'établissement des évaluations ne doivent pas durer plus de trois ans. A l'expiration de ce délai six millions de citoyens français seront dotés d'un impôt véritablement démocratique et rationnel, frappant chacun à raison de ses ressources.

D'ici là, le pays doit prendre patience. Si épris qu'on soit de progrès et de justice sociale, on conviendra qu'il est malaisé de modifier d'un seul coup toutes les habitudes prises par les contribuables. Il est dangereux de démolir en bloc l'édifice fiscal qui soutient les institutions d'une grande nation. Mieux vaut se contenter de faire les améliorations les plus urgentes, sauf à étendre l'expérience si les résultats en sont heureux.

La méthode imaginée par le ministre des Finances est la plus féconde et la plus prudente.

Elle constitue une étape décisive dans la voie de la réforme fiscale. Elle tend à alléger les populations rurales des lourdes charges qui les écrasent. En dégrevant la terre, elle en facilitera l'acquisition aux modestes travailleurs et contribuera à arrêter cette désertion des champs, cette dépopulation des campagnes si funeste aux intérêts de l'agriculture.

Que nos cultivateurs le comprennent bien ! qu'ils n'hésitent pas à se déranger un instant de leur besogne pour venir à la mairie faciliter la tâche du percepteur et des agents chargés de l'évaluation. Ils aideront ainsi à la prompte réalisation d'une réforme dont ils seront les premiers à profiter.

RENÉ SABATIER.

Propos d'un Bastiais

Une Battue aux Macreuses !

Il paraît que nos bons gendarmes ont eu du travail, il y a quelque temps ; par un beau dimanche et d'un commun accord ils se lancèrent — à pied ou à cheval je ne sais — à travers les sentiers de nos campagnes, en quête de malheureux chasseurs qui osaient se livrer au plaisir de la chasse sans avoir au préalable obtenu un permis. D'après un témoin de cet, il était admirable de voir tous nos bons pandores rôdant par ci, par là, à la recherche d'un fraudeur quelconque qui aurait eu l'audace de chasser sans avoir versé dans la caisse sans fond de l'Etat la somme de cinq-huit francs.

Dieu me garde de trouver à redire à la gendarmerie, parce qu'elle a cru bon de faire une battue en règle contre les chasseurs sans permis ! elle a fait son devoir, et cela servira si nécessaire, que pour rien au monde je ne voudrais faire retomber dans leur sommeil lithargique ces braves gendarmes qui ont cru devoir en sortir.

Mais vraiment croient-ils que le vrai danger va-t-il dans le nombre de personnes chassant sans permis ? Mais non, mes naïfs pandores, le danger n'est pas là ; que voulez-vous que fassent nos chasseurs — qu'ils aient ou non un permis — dans nos campagnes ? Il n'y a plus de gibier sur nos montagnes ni dans nos plaines ; les lièvres, connaissez le détruisent à l'aide de collets et d'engins de chasse prohibés ; et croyez-vous qu'un monsieur quelconque s'amusera à aller chasser sans permis au risque de se faire coffrer quand il est à peu près sûr qu'il rentrera bredouille le soir, pour la bonne et suffisante raison que les braconniers se sont chargés de lui faciliter la besogne ? Allez ! messieurs de la gendarmerie, vous avez d'autres chats à fouetter que les chasseurs sans permis ; mettez donc votre zèle à traquer sans merci les braconniers qui, au faisant de la chasse qu'une spéculation rémunératrice n'hésitent pas à employer des engins défendus pour détruire le gibier ; et notez qu'ils n'attendent même pas l'ouverture de la chasse pour commencer leur campagne.

La guerre au braconnage ! Voilà ce que réclament les chasseurs.

A'SYEGT.

Une tempête à Propriano

Dans la nuit du 6 au 7 décembre, vers minuit, des appels stridents, quelques coups d'armes à feu, trahirent du son « doux sommeil ou du au doux insomnie », la paisible population de Propriano.

Après s'être assuré que l'on n'était pas le jouet d'un affreux cauchemar, à la hâte on s'habilla et bientôt on fut dans la rue, où régnait la plus complète obscurité. Un général carogne souffle en tempête, personne n'entend plus rien ; les quelques arbres d'auparavant ont cessé ; seuls les tintements d'une cloche dominent ce vacarme épouvantable persistant jusqu'à nous, sûrs, perçants. Plus de doute, un navire est en détresse, et cette folle, accrue de seconde en seconde, marche maintenant, triste, morne, sous l'impulsion d'une magnanime poussée, d'un sublime sentiment.

Le valeureux Mario, « capitaine Ciapparre, attaché au port d'Ajaccio, fortement amarré au nouveau débarcadère, a, sous la violence locale d'une haute de vent, rompu ses amarres, et s'en va à la dérive. La force d'Eole est telle, que, avant même l'arrivée de ceux qui, un moment après, vont affronter bravement la mort, le navire est déjà assailli.

Tout espoir de renflouement est donc perdu.

Mais va-t-on se décourager pour cela ? va-t-on livrer aux caprices des flots ce navire ? va-t-on enfin assister au dénouement d'une tragédie qu'il serait encore possible d'atténuer, d'amoindrir ?

Le moment ne se prête pas à la réflexion, il faut donc agir.

Consolante de leurs douleurs, émue par les souffrances endurées par ces héros obscurs, qui, à bord, luttent désespérément contre la mort, nos hardis Proprinains, tous bronzés par leur familiarité avec le soleil et la brise marine, sont maintenant prêts à dépenser, généreusement, force, énergie, courage, et, si besoin est, leur vie même !...

Les secours, le sauvetage s'organisent donc. Mais l'obscure totale de lumière, la violence de la tempête rendant impossible toute tentative de renflouement, et malheureusement le succès ne couronne pas les efforts ; à l'aube, on a le vif regret de constater que le navire s'était fait un lit dans le sable est dans une fâcheuse position.

A quatre heures du soir, au moment de clore ces lignes, le navire est toujours dans une situation des plus critiques.

---

61. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PARTAGE DU ROYAUME

— Royaumont partagé ne sera point divisé. Père, ce sera toujours votre Royaumont. Et vous en serez toujours le roi.

Les yeux de Croix-Vitré se mouillèrent. Mais il répliqua :

— Je ne puis vous obliger à engager ainsi votre avenir. Je connais toute la gravité de l'acte que j'accomplis. Mais je vous remercie du fond de mon cœur, de la pensée que vous avez eue, et de l'engagement que vous vouliez prendre. Que jusqu'à ma mort, Royaumont reste ce qu'il est. Que je n'éprouve pas la grande tristesse de le voir s'effriter, pour retourner peut-être à ceux à qui je l'avais retiré. Je ne vous en demande pas davantage. Ainsi, ma fin sera tranquille.

— Père, nous maintiendrons l'engagement que nous avons pris.

Michel leva la main :

— Nous le jurons !

Le comte resta quelque temps silencieux. Il fit un geste bizarre qui parut s'étendre sur la carte de Royaumont.

— Voici la part de Michel... Je lui donne Clairemé, et les forges de la Tremblade, et la belle ferme du Cloître-Moisse et je lui donne aussi le château de la Louvière, où il demeurera, si bon lui semble. Tous ces domaines sont agglomérés autour de la Louvière, ainsi que les autres autour de mon Royaumont. J'y joins la terre de la Faloise.

— Père, vous resterez le maître de tout.

— A Laurent, je donne Royaumont, d'abord, avec tout ce qui l'entoure, et ensuite, la scierie de Malgoutte, et la ferme de Ilne-N'belle, et la ferme des Aigrolles... C'est tout... enfants... je n'ai plus rien à donner...

Il s'arrêta encore. De grosses gouttes de sueur coulaient de son front. Natalie s'approcha de lui et les essuya, tendrement.

— Tu souffres ?

— Un peu...

— Nous t'aimons.

— Merci.

Et il lui serra les mains en même temps qu'il soulevait vers elle son regard douloureux, un regard navré. Tout à coup, ils tressaillirent. A leurs pieds, du bas de la terrasse, une voix montait, qui parlait du bord de l'eau, une voix criarde et furieuse.

En même temps, ils entendirent que l'on grimpait le long des guerres, et une tête apparut sur le rebord de la muraille, une tête maigre, aux yeux flamboyants, la tête de Ciboulot. Et Ciboulot prit place sur le mur, commodément. Après quoi !..

— Excusez, je vous prie, monsieur le comte, et vous, la compagnie. J'ai un défaut, voyez-vous, c'est d'être partout, partout où il faut si partout où il ne faut pas... Alors j'étais en bas, le long de la rivière, à relever des lignes de fond, quand je vous ai surpris en train de régler vos petites affaires. Ce n'est pas ma faute .. J'ai tout entendu... Eh bien, monsieur le comte, vous vous fâcherez si vous voulez. Ça m'est égal, mais vous mériterez qu'on vous enlève pour donner ainsi votre saint-frusquin à des gens qui ne vous aiment pas, qui se soucient de vous comme d'une mouche qu'on écrase et qui n'ont qu'une idée dans la tête, celle de vous gruger votre bien...

Michel et Laurent avaient pâli devant le hardi garçon. Tous les deux, la canne haute, s'étaient élancés vers lui. Ciboulot les regarda venir et ne fit pas un mouvement :

— Monsieur le comte, dites à vos neveux qu'ils ne sont pas de taille contre moi, surtout au jeu du bâton... Ça leur rappellera comment je les ai arrangés dans le bois d'Hidral... Ça ne date pas de si loin qu'ils ne s'en souviennent... Et si cela vous étonne de savoir que c'est à moi qu'ils doivent d'avoir été si mal amenagés, je suis prêt à vous confier pourquoi je les ai battus. Et voilà... Ces messieurs désirent-ils que je fasse connaître à monsieur le comte pourquoi Ciboulot les a, tour à tour, en combat loyal et singulier, si joliment rossés ?

Les cannes s'abaissèrent. Michel et Laurent étaient domptés. Ciboulot reprenait tranquille, en haut de son mur :

— Que vous partagiez votre bien ou non, ça ne me regarde pas. Je ne suis pas votre héritier. Mais je suis prophète. Je vais vous dire ce qui vous arrivera.

Il vous arrivera l'aventure bien connue d'un vieux paysan de chez nous, le père Lauriaut, qui, se sentant sur l'âge, avait fait cadeau à ses deux fils de tout ce qu'il possédait, à la charge que ses fils le nourriraient et aussi lui donneraient le toit et l'entretien. Pendant deux ans ça marcha bien. Au bout de deux ans, on trouva qu'il mangeait trop, et de l'un à l'autre, les deux fils se le renvoyèrent. Si bien qu'on vit le vieux passer son temps à trimbaler ses guenilles de la maison de l'aîné à la maison du cadet jusqu'au soir d'hiver, où le cadet et l'aîné ayant refusé de le recevoir, on trouva le vieux Lauriaut tout raide mort dans la neige.

Ciboulot se mit à rire.

— Et c'est tout ce que je voulais vous conter, monsieur... Si jamais vos neveux, qui seront les maîtres, vous chassent de chez vous .. n'oubliez pas que vous connaissez le chemin qui conduit chez Dormak ... Mais, pour y venir, ne choisissez pas un temps de neige ... La neige, c'est dangereux pour les vieux... C'est moi, Ciboulot le prophète, qui vais le prouver, et l'avenir, Ciboulot qu'on trouve partout, c'est moi qui vous le dis !.. Sans adieu !

(*A suivre*).

La mer est démontée et le vent renforce.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de féliciter le vaillant capitaine Clappers, que la situation critique de son navire avait quelque peu émotionné, d'avoir su reprendre et garder jusqu'au bout son sang-froid, son énergie, faisant contre mauvaise fortune bonne contenance.

Jalouse l'exemple du pilote qui voulant lutter contre des éléments indomptables dut prendre immédiatement le lit, victime de son dévouement.

Félicitons, le capitaine Sutori commandant le « Fol », qui s'est particulièrement distingué (sans tenant de la témérité) en se jetant à l'eau en pleine nuit, pour aller à bord établir un va-et-vient, ce qui aurait facilité le sauvetage des personnes en cas d'abandon du navire.

Inspirons nous de l'exemple du jeune Charles Leonetti, marin à bord du voilier « Bon Père », qui sut se faire attirer des sympathies en faisant (comme disent également notre aux les braves matelots) un bon coup de main.

Saluons respectueusement et signalons au chef de service les membres du service actif de la douane qui n'ont pas manqué de faire plus que leur devoir en cette nuit affreuse.

Aux cent cinquante héros obscurs, qui l'espère ne m'en voudront pas d'avoir omis leurs noms sur ce journal, de grand cœur, je leur dis : « Merci ».

Leur hardiesse, leur sang-froid, leur dévouement, sincère, désintéressé, ont dépassé nos espérances.

Propriétaires, soyons fiers, orgueilleux, oublions les rancunes, les haines, comme nous le femmes hier et laissons nous emporter par le bel élan qui nous anima en cette nuit d'angoisses.

Honneur à ces nobles, à ces sublimes pensées incarnées en nos cœurs.

Ce que disent les Journaux

La Libre Parole

Au sujet du voyage de Guillaume II en Angleterre.

M. Drumont fait remarquer qu'au moment même où les souverains allemands et anglais se répandent en effusions d'amitié, une importante revue anglaise attaque violemment le gouvernement allemand :

« Quoi qu'il en soit, les deux souverains, l'oncle et le neveu, se répandent en effusions d'amitié, et Guillaume, trop enroué pour parler, fait lire des toasts touchants qui s'inspirent du même sentiment commun : Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ? C'est au milieu de ces effusions que le plus importa le revue d'Angleterre, la *National Review* publie une série de documents écrasants d'où il ressort que l'Allemagne est sans foi ni loi, et que ceux qui dirigent la politique allemande emploient des moyens qui méconnaissent au bagne ceux qui s'en serviraient dans la vie ordinaire. »

Le Radical

Au sujet du bloc allemand.

Comparer le « bloc » allemand au « bloc » français ; celui-ci est juste, celui-là ne l'est pas :

« Le bloc allemand protège de son mieux les gens de cour, les grands, les hommes en place ; il a resisté au contre-coup des scandales qui ont si gravement atteint le prestige de la haute aristocratie, et, malgré les révélations les plus scabreuses, et haut qu'elles aient porté, il est resté soudé, obéissant et dévoué. C'est sans doute une question de caractère national ; le nôtre est autrement fait. Les grandes indignations populaires ont chez nous des conséquences et des sanctions. »

La Lanterne

Le recrutement de la magistrature.

Veut qu'il n'y ait que des républicains dans la magistrature :

« L'épuration de la magistrature, que les républicains demandent depuis la fondation de la République, qui a été pratiquée une fois, mais qui est devenue aujourd'hui plus urgente que jamais, il faut la faire sans retard ; c'est un péril grave et permanent pour une démocratie que de livrer l'interprétation et l'application de ses volontés et de ses lois à un corps de magistrats inamovibles, et en fait irresponsables, recrutés d'ailleurs en grande majorité dans les milieux les plus réactionnaires, et qui détestent les institutions qu'ils devraient servir. »

La Petite République

Au sujet du congrès des maires et de l'ordre du jour qu'il a voté sur le maintien de l'octroi.

Est d'avis que, malgré les maires, la suppression de l'octroi est aujourd'hui décidée et se fera un jour ou l'autre :

« L'Etat voit ghéant pour le commerce et le public, s'il frappe davantage les classes peu fortunées, il est à moins pour les budgets municipaux, et puis il existe ; et il est beaucoup moins pénible de le garder que de faire effort pour s'en débarrasser. Tout cela n'empêchera pas la réforme de s'accomplir un jour ou l'autre, un jour moins éloigné peut être que les maires ne le supposent ; l'octroi peut être agréable, il est désagréable au public, et reste le plus exécré des impôts, ses ennemis ne désarmeront pas. »

Les « Enfants de la Corse » à Oran

La société les « Enfants de la Corse » réunissait également ses très nombreux membres au Petit Louvre, et plus de cent convives acclamaient à ces joyeuses agapes que présidait M. Rocchisani, entouré de MM. Colombani, maire d'Oran ; Maurin, vice-président de la Société de Secours Mutuels ; Nicolai, Ciamboli, Capitoli, Giudici, le lieutenant Orsini, Costantini, Martelli, Gabrielli, Pietri, le Docteur Colombani, Ciucci, la représentant de l'*Echo*, etc.

Au champagne, M. Rocchisani, président, remercie ses compatriotes d'avoir montré combien était grande la vitalité de la Société en venant en foule au banquet. Il exprime tous ses vœux aux assistants et boit à la prospérité des « Enfants de la Corse ».

Puis il dit combien a été grande la joie de ses compatriotes en apprenant l'élévation de M. Colombani à la première magistrature de la Ville, et il lui remet un souvenir au nom des membres de la Société, cependant que l'on applaudit à tout rompre.

M. Colombani, tout ému, répond quelques mots de remerciements et dit que rien ne pouvait le toucher autant que la manifestation de sympathie qui vient de lui être adressée.

M. Maurin, vice-président de la Société de Secours mutuels, fait ensuite l'éloge de la mutualité, puis l'on passe aux monologues et chansonnettes pour ne se séparer qu'à la suite tombante.

Notons que, dans une pédérouse et patriotique pensée, les Enfants de la Corse ont fait une collecte qui servira à l'achat d'une couronne pour le sergent Poggi, tué à la frontière marocaine.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 13 décembre 1907

Meurtre

Antoine Dapelo est un repris de justice dangereux. Il a été maintes fois condamné pour violences et pour vol. Il a à l'aide d'un coup de couteau donné la mort au nommé Negri.

L'acte d'accusation relate ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 10 juin 1906, Negri Antoine s'était rendu vers onze heures 1/2 du matin à l'hospice civil de Bastia, où l'avait fait appeler Dapelo Sauveur, qui n'y trouvait en traitement depuis l'attentat dont il avait été victime, deux jours avant, de la part de Louis Orsatelli. Au moment où il s'entretenaient tous deux de cette affaire, cherchant à se reporter l'un sur l'autre toute la responsabilité, Dapelo, frère du blessé, entre dans la salle avec un de ses amis, et prit part à leur conversation. Il reproche à Negri, de n'avoir pas averti en temps utile sa famille de ce qui se passait entre son frère et Orsatelli, et d'avoir ainsi été la cause de tout ce qui venait d'arriver. Negri proteste de son innocence et de ses bonnes intentions. Comme la discussion s'animait, Antoine Dapelo ayant pris un ton menaçant, l'infirmier de service les invita à se taire, ou à s'en aller. Sur cette observation, ils se retirèrent. Antoine Dapelo laissa l'ami qui l'accompagnait continuer son chemin, il promit de le rejoindre bientôt, et attendit Negri. Ils descendirent ensemble la rue de l'Hôpital, et s'arrêtèrent au coin de la rue de l'Opéra et de la rue St-François. Ils paraissaient causer avec le plus grand calme, quand tout à coup on vit Dapelo sortir un couteau de la poche droite de sa veste, l'ouvrir, en frapper Negri à la gorge, puis refermer son arme et prendre la fuite. Negri qui avait eu la veine jugulaire gauche sectionnée, porta la main à sa blessure, et courut au orient chez un pharmacien. Il succomba quelques instants plus tard en arrivant à l'hôpital civil. Dapelo Antoine s'est constitué prisonnier le 17 juin, c'est un repris de justice dangereux, déjà condamné à diverses reprises pour blessures volontaires et vols. Il est passible de la relégation.

Interrogatoire

L'accusé déclare que voyant Negri sortir un couteau de sa poche, il l'a désarmé et a ensuite retourné contre lui cette même arme.

Negri était cause que son frère avait été blessé par Orsatelli.

Témoins

M. Negri, employé d'octroi, était couché chez lui, quand un enfant vint l'avertir que son fils était blessé, il se précipita à l'hospice ; son fils expirait.

Mlle Antoinette Negri. — Le matin, l'accusé est venu la prier de prévenir son frère de se trouver à l'hôpital à 4 heures.

Un frère de Dapelo lui a dit quelques jours avant le crime : « Tu vas te marier, mais tu te marieras dans des habits de deuil.

Ciffoni était malade à l'hôpital, Negri et Antoine Dapelo se prirent de querelle au chevet du Sauveur Dapelo blessé. L'infirmier les invita à sortir, ils obéirent. Arrivés dans la rue, Dapelo Antoine prit un couteau dans sa poche et en porta un coup à Negri.

Quatre autres témoins confirment la précédente déposition.

L'agent de police Sofani fait connaître qu'étant venu chercher M. le docteur Giorgi, pour soigner Negri blessé, il trouva dans son antichambre un nommé Pasquali qui à la nouvelle du crime qui venait de se produire, s'écria : « Antoine Dapelo avait bien dit qu'il vengerait son frère. »

Réquisitoire

M. Manolai réclame de MM. les jurés un châtiment sévère contre l'accusé qui est un malfaiteur de profession. Antoine Dapelo a frappé lâchement par surprise Negri au moment où il s'y attendait le moins.

L'éminent organe du ministère public sollicite un verdict exemplaire.

La partie Civile

Me de Carolis défend la mémoire de Negri contre les imputations dont il était l'objet de la part de l'accusé. Negri n'était pas un repris de justice. On se plaît à créer contre lui des histoires de brigands purement imaginées. Le crime de l'accusé est horrible et mérite d'être réprimé avec la dernière rigueur.

Plaidoirie

Me H. de Montera junior soutient que Dapelo a agi en cas de légitime défense. Le jeune maître examine successivement toutes les charges de l'accusation qu'il réduit à néant. La conduite de son client n'est pas à l'abri de tout reproche, mais celle de Negri était bien plus mauvaise. En admettant, ainsi que le prétend l'accusation, que Dapelo Antoine ait frappé Negri sans que celui ci l'ait menacé, son geste se comprend et l'excuse. Negri était la cause que Dapelo Sauveur, frère d'Antoine, gisait sur un lit d'hôpital.

Dans une émouvante péroraison, Me H. de Montera junior fait appel à la justice et à l'humanité de MM. les jurés.

Verdict

Reconnu coupable de meurtre atténué, Dapelo est condamné à dix ans de travaux forcés et à la relégation.

Cours Secondaires DE JEUNES FILLES DE BASTIA

Préparation à l'Ecole normale.

Les familles sont informées qu'une préparation spéciale est assurée aux aspirantes à l'Ecole Normale d'institutrices à l'aide de conférences et d'interrogations ajoutées au programme de la 4e année des classes secondaires.

Cours d'études supérieures.

Il est aussi question de créer un cours d'études supérieures pour les jeunes filles désireuses de poursuivre leurs études plus loin que les brevets, soit dans une intention désintéressée, soit en vue de telle carrière spéciale.

Les familles au désir desquelles cette création répondrait sont priées de se mettre en rapport dans le plus bref délai avec M. le Proviseur du Lycée, Directeur des cours, cette classe ne devant être organisée qu'après l'inscription d'un nombre suffisant d'élèves. La rétribution serait de 15 fr. par mois. La plus grande liberté serait donnée aux familles pour le choix des cours, dont la matière et les heures seraient adaptées le plus possible à leurs besoins et à leurs convenances.

On permettrait ainsi à un certain nombre de jeunes filles qui ne visent pas les examens ou les concours de perfectionner leurs connaissances littéraires et scientifiques dans les parties qui leur offrent le plus d'attrait, qui leur sont le plus utiles et pour lesquelles elles marquent le plus d'aptitude. (Lire Ministérielle du 10 septembre 1901.)

Gazette Ajaccienne

Nomination

Par arrêté du 4 décembre, Mlle Faggianelli Marie-Rose-Hubertine, dame employée à Marseille, vient d'être nommée receveuse des postes à Calcatoggio, en remplacement de M. Orsoni, non installé.

Syndicat des patrons coiffeurs

Les patrons coiffeurs de notre ville, réunis en assemblée générale, ont procédé avant hier au renouvellement de leur bureau.

Ont été élus : Président : M. Xavier Martinaggi ; Vice-présidents, MM. Tramoni et J. A. Marcaggi ; Trésorier : Renzoni Jean ; Secrétaire : Michel Casegrain.

Le Président, en quelques mots bien sentis, a remercié ses collègues de la peine de confiance qui venait de lui être donnée.

Les membres du syndicat ont adopté à mains levées, on a décrit qui dit que pendant une durée de neuf ans, les magasins de coiffure seront fermés tous les lundis et que tout contrevenant sera puni d'une amende de dix francs.

Théâtre Saint-Gabriel

Depuis trois jours, les séances cinématographiques présentent un réel intérêt. Les vues : la « source des belles-mères », « le fauteuil », le « fruit défendu », « lèvres collées », « évasion comique » sont d'un comique achevé ; d'autres, telles, les « incendiaires », un « drame à Venise », sont d'un intérêt poignant : certes, on ne pouvait mieux choisir. MM. Beaumont et Muffat ont ajouté cependant à ce programme, la scène applaudie tant de fois et partout : A Berlin.

Malgré tous les sacrifices que s'imposent nos actifs directeurs, le public se montre d'une très grande indifférence, ce sont toujours les mêmes spectateurs. Pourvoir seuil assiste aux représentations.

Nous ne pouvons nous expliquer cela, car le cinématographe Ferrand mérite certainement d'être vu ; quelques précédentes défaillances du moteur, qui ne peuvent d'ailleurs être imputées à la direction, et qui ont disparu aujourd'hui, ne suffisent pas à expliquer cette indifférence.

Nous engageons le public à se rendre compte et il comprendra qu'il a tort.

Arrestation

Le nommé F. F., décrotteur, sous extrait de jugement, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt.

Etat Civil

DECES

Rossi Philippi-Antoine, maçon, 49 ans.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 15 déc., à 3 h. du s.

La Viennoise, p. r.	Krel.
Le roi d'Yvetot, ouv.,	Adam.
Pour tes beaux yeux, mazurka,	Bäger.
Faust, fant.,	Gounod.
L'oiseau du Paradis, polka p. flûte et petite clarinette,	Bousquet.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Bulletin Financier

Paris, 13 décembre 1907.

Influencé par les nouvelles de New York et de Berlin, notre marché s'alourdit dans l'ensemble. Notre Rente perd 15 centimes sur la veille à 95 45. Presque tous les Fonds Etrangers sont en léger recul. Nos Sociétés de Crédit restent en général bien tenues : Crédit Foncier 791, Crédit Lyonnais 1.171, Comptoir National d'Escompte 670, Société Générale 662. Les valeurs industrielles et de traction sont moins fermes.

Au comptant officiel, les obligations 4 1/2 0/0 des chemins de fer de la Province de Buenos-Ayres sont demandées à 445.

L'obligation 5 0/0 du Port de Bahia est recherchée à 495, grâce à la progression régulière des recettes on prévoit que la garantie fédérale n'aura à jouer que dans des proportions restreintes. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Paraguay sont fermes à 429. Le Saint Rapha'l Quinquina se retrouve à 80.

L'Amiante Manosque et Pavillons Economiques est l'objet d'achats suivis à 429.

Les obligations 4 0/0 du chemin de fer portugais du Val de Vouga sont cotées 405, coupon à détacher le 10 janvier. Les travaux de la gare d'Espinho, tête de ligne, seront terminés ce mois ci, et le premier tronçon de 55 kilomètres, d'Espinho à Aveiro, pourra être mis en service avant la fin de 1908.

Nouveaux chemins de fer s'alourdissent un peu.

UNE ARMÉE A LE CŒUR DANS LE VENTRE.

Une armée a le cœur dans le ventre. C'était le mot des expéditeurs intimes de Napoléon Ier. Il voulait dire que le bon soldat, celui sur lequel on peut compter est celui qui est bien nourri, celui qui digère bien ses rations. Mais votre patron du Grand Inspecteur s'applique également à l'homme. Mais ce n'est pas tout ce que vous mangez, mais ce que vous digérez qui vous nourrit. Les mauvaises digestions vous affaiblissent, remplissent votre sang de matières impures provenant de la masse non digérée qui séjourne dans votre estomac et dans vos intestins, et qui prépare ainsi le chemin à l'éclosion de toutes sortes de maladies. Vous êtes abouli, vous vous affaiblissez, le moindre travail vous devient pénible, la vie même vous est à charge. Vous ressentez des douleurs, des maux de tête, des palpitations, des étourdissements ou de la constipation, mais ne vous désespérez pas : Prenez de la Tisane américaine des Shakers pour votre estomac. Cet incomparable remède vous remettra l'estomac, le foie et les intestins, leur rendra leur activité naturelle, assurera une parfaite digestion.

Votre remède, la Tisane américaine des Shakers, m'a guéri d'une grave maladie. Après chaque repas, j'avais des étourdissements, ainsi que d'atroces douleurs à l'estomac. Je souffrais aussi de constipation et de maux de tête. J'étais devenu très faible. Après avoir essayé plusieurs médicaments, j'ai pris, sur le conseil d'un ami, votre merveilleux remède. Résultat, je fus complètement guéri. » Lettre de M. H. Girard, employé à la Grande Poste, 10 Quai Claude Bernard, à Lyon.

Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Ce soir samedi, 14 décembre :

LE JOUR ET LA NUIT

Opéra comique en 3 actes

Musique de Lecocq

Le buffet est tenu par M. Souvi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 10°2
à midi 9 14. 3 heures du soir 12 5.
Maxima 15° Minima 8 5.
Baromètre 7 heures du matin, 759 mm.
à midi, 759 mm. 3 heures du soir, 758 mm.
Vent Dans la matinée, S. E.
Dans l'après-midi, S. E.
Etat du ciel, le matin, couvert,
l'après-midi, quelques nuages.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

Salon toulonnais

M. Paul Sain vient d'exposer au Salon toulonnais une splendide vue de la vallée d'Erbalunga. Il a été mis hors concours.

Décès

On nous annonce d'Ancenis la mort de M. le capitaine Padovani, du 68e, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 48 ans.

Le regretté défunt était originaire du Coti-Chiavari.

Succès littéraire

L'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux vient de décerner à M. Jean de la Rocca une médaille d'argent pour un recueil de vers intitulé : « La Voix des Cyclones. »

Nous adressons toutes nos félicitations au jeune poète pour ce nouveau succès.

Troupes coloniales

M. Pelficier d'administration de 2e classe Rostini, des conducteurs de travaux, passe à la direction d'artillerie de Cochinchine, à Saigon.

Palmes académiques

Mme Bodoy a été nommée officier d'académie pour sa participation au succès des fêtes du théâtre antique de Carthage.

Toutes nos félicitations, ainsi qu'à son mari, le distingué avocat-défenseur à Tunis.

Postes et Télégraphes

M. Bonavita, ex-sergent au 58e, est nommé facteur des postes à Marseille.

M. Agostini, receveur des postes et télégraphes à Ambervillers, est nommé à Saint-Mandé.

Ecole centrale

Les anciens élèves de l'école centrale Cristini, du 27e d'artillerie, et Pianelli, du 28e, qui ont accompli leur année de service avec le grade de sous lieutenant, sont affectés, le premier au 27e d'artillerie, la second, à la disposition du général commandant le 19e corps d'armée.

Objets perdus

Sur le parcours du quartier de Sainte-Marie à la rue du Lycée on a perdu un collier blanc avec une médaille en or.

Le rapporter au bureau du journal contre récompense.

A louer présentement

Un appartement composé de 9 pièces au 4e étage, dépendant de la maison Fantauzzi.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

Avis

On demande pour Ajaccio, Bastia, Calvi et Sartene, représentants, à la commission, visitant déjà les cafés-liquoristes, hôtels et restaurants.

Ecrire à M. A de Mousaac, 119, rue de Rome, Marseille.

SOCIETES et SYNDICATS

SYNDICAT DES DOCKERS. — Les ouvriers dockers sont priés d'assister à la réunion mensuelle pour la perception des cotisations qui aura lieu ce soir, de 7 à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-lièges, pour lui acheter toute sa récolte, passerait un besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Bastia

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion
de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pastilles et Sucre — Fruits confits — Muscanelli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plums Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Poularden — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

VENTE de vigne américaine greffée : 110 fr. le mille, Rupestris ricine à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 30 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état.

S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00689

BOURSE DE PARIS

	12 déc.	13 déc.
Rentes de 3 0/0 anciennes	95 10	96 10
Rentes de 3 0/0 amortie.	96,75	96,75
	ex-coupon.	

Nouvelles Militaires

Réserve

Paris, 13 décembre.

MM. Berard, Silvagnoli et Salvadori, adjudants d'infanterie en retraite, sont promus au grade de sous-lieutenant de réserve, et affectés au régiment stationné en Corse.

PHARES

Paris, 13 décembre.

M. Maestracci Martin est nommé gardien de phare de 4e classe et attaché, à compter du 1er janvier 1908, au service du phare de La Revellata.

Conseil des Ministres

Paris, 13 décembre.

Les ministres et sous secrétaires d'Etat se réuniront en conseil demain matin, à 9 heures, à l'Elysée.

Le Président de la République, qui est remis de son indisposition, présidera cette réunion des membres du gouvernement.

Les 28 et les 13 Jours

devant

la Commission sénatoriale

DÉMISSION DE M. DE FREYCINET

Gros émoi au Parlement

Paris, 13 décembre.

La Commission sénatoriale de l'armée s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. de Freycinet.

Plusieurs membres ont pris successivement la parole en faveur de la réduction des périodes d'exercices militaires des réservistes et des territoriaux.

M. Boudenoot, sénateur républicain du Pas-de-Calais, a proposé un amendement portant la réduction de la période des réservistes à 21 jours, sans compter le jour d'arrivée, et celui du départ.

M. de Freycinet, président de la commission, a prononcé un long et remarquable discours, dans lequel il a fait ressortir les graves inconvénients de la réduction des périodes d'exercices des réservistes.

M. de Freycinet estime qu'on ne saurait toucher aux 28 jours sans compromettre sérieusement la Défense nationale.

Après une vive discussion, la commission sénatoriale de l'armée a fini par adopter, 9 voix contre 8, l'amendement de M. Boudenoot, portant réduction des périodes d'exercices militaires des réservistes et des territoriaux.

A la suite de ce vote, M. de Freycinet a donné sa démission de président de la Commission sénatoriale de l'armée.

CONFLIT PROBABLE
entre les deux Chambres

Paris, 13 décembre.

La démission de M. de Freycinet, et le vote de l'amendement Boudenoot ont produit un gros émoi dans les couloirs du Luxembourg et du Palais Bourbon.

M. de Freycinet, dont l'opinion fait autorité au Sénat, et qui est un chaud partisan de la loi de deux ans, est fermement opposé à toute réduction des périodes d'exercices militaires, dans l'intérêt seul de la Défense nationale.

Le vote de la commission sénatoriale du Sénat pourrait bien être le germe d'un conflit entre les deux Chambres.

Mouvement administratif

Paris, 13 décembre.

Le mouvement administratif que M. Clémenceau, président du Conseil, soumettra demain matin, à la signature présidentielle, comprendra, entre autres nominations, les suivantes :

M. Recault, préfet de l'Aveyron, sera nommé percepteur de 1re classe, à Paris.

M. Buellet, sous-préfet de Vienne, sera nommé préfet de l'Aveyron.

M. Duvernay, sous-préfet d'Argenton, sera nommé sous-préfet de Pontoise.

M. Winandy, sous-préfet de Pontoise, sera nommé préfet, et, par le même décret, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite.

TOULON

Un Drame de la misère

SUICIDE

d'un professeur de physique

Toulon, 13 décembre.

M. Elbray, âgé de 56 ans, professeur de physique au lycée d'Alais, dans le Gard, s'est pendu aujourd'hui dans une chambre d'hôtel, à Toulon.

D'après une lettre que ce malheureux a écrite avant de mettre fin à ses jours, cet acte serait dû à la misère.

Le malheureux professeur ne pouvait, paraît-il, subvenir à toutes ses charges de famille.

La nouvelle de ce suicide a causé une pénible impression auprès des amis de M. Elbray.

AUX ÉTATS-UNIS

L'élection présidentielle

New-York, 13 décembre.

La Convention démocratique de New-York se réunira le 7 juillet 1908, pour procéder à la nomination du nouveau président de la République, en remplacement de M. le président Roosevelt, arrivé au terme de son mandat.

La date de l'élection est maintenant officielle.

EN ANGLETERRE

Nouvelle croisière
DE S. M. ÉDOUARD VII

Nouvelle entrevue de Souverains

Londres, 13 décembre.

Les journaux anglais publient la nouvelle que le roi Edouard VII ferait, au mois de février prochain, une croisière sur les côtes de la Sicile.

Le roi d'Angleterre se rencontrerait, au cours de cette croisière, avec le roi d'Italie et l'empereur d'Allemagne.

La visite du Kaiser à Londres ne serait pas étrangère à cette rencontre.

La Fraude fiscale

CONVENTION

entre la France et l'Angleterre

Paris, 13 décembre.

La France vient de conclure avec l'Angleterre un arrangement destiné à assurer la répression de la fraude fiscale en matière de valeurs mobilières.

EN SUÈDE

Les Obsèques
DU ROI OSCAR II

Stockholm, 13 décembre.

La dépouille mortelle du roi Oscar II a été transportée aujourd'hui du château royal à l'église du château, où elle est exposée sur un lit de parade.

Les funérailles sont définitivement fixées au 19 décembre.

Le roi et la reine de Danemark y assisteront. L'Allemagne sera représentée par le prince Henri de Prusse. L'Angleterre, l'Espagne, la Russie et l'Italie seront représentées par des princes appartenant aux familles régnantes.

La Norvège ouvrera une mission extraordinaire.

Le roi Gustave V a maintenant reçu les messages de condoléances de tous les souverains et chefs d'Etat.

EN RUSSIE

Le grand procès socialiste

Saint-Pétersbourg, 13 décembre.

Les débats du procès des députés de la seconde Douma se poursuivent dans le plus grand secret.

Plusieurs des accusés et leurs défenseurs, qui avaient décidé de ne pas assister aux débats, ont changé d'avis.

Le verdict sera, très probablement, rendu demain.

EN HOLLANDE

ARRIVÉE DE GUILLAUME II

à Amsterdam

Réception enthousiaste

Amsterdam, 13 décembre.

S. M. Guillaume II, qui avait quitté Londres hier matin, avec toute sa suite, est arrivé ce matin à dix heures, à Amsterdam.

Le prince Henri est allé lui souhaiter la bienvenue à bord du yacht impérial *Hohenzollern*.

Quand l'empereur est descendu à terre, la foule lui a fait une grande ovation et de nombreuses manifestations de sympathie l'ont acclamé sur tout le parcours, depuis le port jusqu'au palais royal.

La reine Wilhelmine a fait à l'empereur d'Allemagne l'accueil le plus empressé.

Les honneurs ont été rendus au souverain allemand par un détachement d'infanterie, dans la cour du palais royal.

Les deux souverains se sont entretenus pendant plus d'une demi-heure.

Guillaume II a regagné son bord au milieu des applaudissements sympathiques de la population.

Guillaume II a quitté Amsterdam dans la soirée. Il rentrera demain matin à Wildpark.

***

Le Kaiser ne paraît nullement fatigué de son voyage en Angleterre ; au contraire, le changement d'air et de localité semble lui avoir fait beaucoup de bien. Il s'est montré plus expansif que d'habitude, puisqu'il a dit que son voyage en Angleterre aura contribué à développer les sentiments d'amitié qui unissent le peuple anglais avec le peuple allemand.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La liberté du vote

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Le vote des articles

La discussion s'ouvre sur l'article 1er.

Après quelques observations, présentées par M. Flaissières, l'article 1er est mis aux voix et adopté.

Le Sénat passe ensuite à la discussion de l'article 2e, qui est adopté sans modifications.

L'article 3 est également mis aux voix et adopté.

Les autres articles du projet de loi sont ensuite renvoyés à la commission.

La séance est ensuite levée et renvoyée à mardi.

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE

Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE D'ORMESSON
(Enfants Vabandonnés et Institut Pasteur de Lille)
1 LOT
500.000 f
1 LOT
250.000 f
100.000-20.000
AVIS
Il n'y a plus à admettre. Il faut vendre les derniers numéros. Le tirage aura lieu le 15 janvier 1908. Les billets non vendus seront mis en vente dans la France, les Colonies et l'Etranger. Les billets gagnants seront remboursés à partir du 15 janvier 1908.
PAIEMENT COMPLET DES LOTS
1 à 250.000 250.000 f. 1 à 100.000 100.000 f.
1 - 20.000 20.000 2 - 5.000 10.000
20 - 1.000 20.000 1000 - 100 100.000
TIRAGE : **15 JANVIER 1908**
Le Billet : **UN** Fr.
Pour recevoir les billets, s'adresser à M. Paul d'ORMESSON, Trésorier, 3, rue Pierre-Leroux, Paris (7e). Envoyer mandat-poste ou chèque.
HUNYADI JANOS
LA VEDETTE DES EAUX PURGATIVES

LOTERIE
de la Ville de Marseille
pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)
375.00 francs de lots
Gros Lot: 100.000f
et Cent neuf autres lots espèces
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.
UN SEUL TIRAGE :
30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 franc
EN VENTE PARTOUT

TIRAGE 1fr. 24 décembre
PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES
Circulation autorisée dans toute la France.
1re Édition N° 1 contenant UN billet à UN FRANC | 2e Édition LUXE contenant DEUX billets à DEUX FRANCS
Petit Portefeuille | Grande portefeuille
Chaque portefeuille donne droit encore à diverses et nombreuses
Superbes Primes Gratuites
dont le choix est laissé à l'acheteur. — La valeur de chacune de ces primes représente une VALEUR SUPÉRIEURE au prix déboursé.
CAPITAL : UN MILLION 300.000fr. | 3 GROS LOTS : UN de 120.000fr. DEUX de 10.000fr. | TIRAGE : 24 décembre 1907 à 10 h. du matin.
En vente dans toute la France, chez tous Buralistes, Papetiers, etc.
125 à 225
2fr.

ECZÉMAS
Les personnes atteintes de Dartres, Eczémas, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Chute de cheveux, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Caries, Kystes, Glaires, Taches, Plaies se propageant en s'éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut Médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir radicalement.

A LOUER
Deux locaux, grands et petits situés dans l'enceinte d'une Usine à Fogo.
— S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Indispensable... Campagne
AMARADIN DE LA BLAYETTE DU VILLARD

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Reps - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERI[illegible]III, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacie Luigi à Bastia, Rossi à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scassola, 3, cours Napoléon, à Ajaccio.

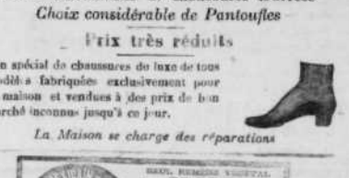
Pâte MAJORIS
SUCCÈS UNIVERSEL

Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Royal Windsor

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de surmenage, affaiblissement du cerveau, de la mémoire et de l'énergie, de faiblesse sexuelle, de vertiges, avec Mal de Tête persistant, crainte impressionnabilité, doivent faire un essai, gratuitement, sans intérêt, à écrire à M. G. GATTEL, à CAUDRY (Nord), qui enverra la notice et le traitement gratuitement.

A VENDRE
Futailles neuves et usagées de toutes contenances à des conditions avantageuses.
L. N. Mattei et Cie, Bastia.

Indubitablement, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

C[illegible] GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUGGINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 347 — DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Fortund.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 6 h. 56 m. — Coucher, 3 h. 55 s.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain: Saint Eusèbe.

14 DECEMBRE

Le Protecteur

Lorsque le commandant en retraite Launay mourut, sa fille, Blanche, se trouva seule et à peu près sans ressources, le commandant ayant perdu dans des placements malheureux la dot de sa femme. Bien élevée, instruite, mais sans fortune, la jeune fille avait dû renoncer au mariage : les filles bien élevées, sans dot, ne trouvent pas d'épouseurs. En revenant du cimetière, l'orpheline envisagea froidement sa situation ; il ne lui restait que quelques billets de mille francs et un modeste mobilier. Elle mit en vente les meubles, ne garda que le strict nécessaire et, comme elle était courageuse, elle résolut de se créer une position par son travail.

Elle avait une instruction solide, possédait le brevet supérieur, de plus, elle était d'une certaine force sur le piano ; elle décida qu'elle donnerait des leçons de musique. Elle quitta aussitôt la petite ville qu'elle habitait, où son amour propre aurait eu trop à souffrir, pour se rendre à Paris, ce refuge de tous les infortunés. Elle se présenta chez quelques amis de son père, sollicitant leur appui, les priant de la recommander auprès de leurs connaissances afin qu'on lui confiât des élèves. Elle s'installa dans un appartement modeste et elle attendit. Les élèves ne vinrent pas. Elle ignorait, la pauvre fille, que Paris est rempli de professeurs sans élèves, que c'est la ville où il est le plus difficile à une inconnue de se créer une clientèle. Elle était trop fière pour importuner les amis de sa famille. Elle chercha autre chose et s'offrit comme institutrice ; elle courut tout Paris sans rien trouver : toutes les places étaient prises, et, lorsqu'un emploi était vacant, il y avait mille concurrentes. La jeune fille sentit le découragement la gagner ; ses petites ressources diminuaient chaque jour : qu'allait-elle devenir ?

Elle résolut de se livrer à des travaux manuels ; elle ne brodait pas mal ; elle demanda de l'ouvrage dans les magasins ; on lui en offrit à des prix ridicules : elle accepta. Levée dès le jour, elle travaillait jusqu'à une heure avancée de la nuit ; il lui fallait perdre un temps précieux pour rendre l'ouvrage ; avant de lui en confier d'autre, on la faisait attendre huit jours, quinze jours.

Elle tomba malade.

— Décidément, je suis trop fière, se dit-elle, je chercherai une place ; au moins j'aurai l'existence assurée : demoiselle de compagnie, commise dans un magasin, domestique au besoin ; je veux gagner ma vie.

Elle se rendit dans un bureau de placement.

C'est en rougissant qu'elle en franchit le seuil.

Elle songeait à son père, si fier de sa Blanche adorée, et ses yeux se remplirent de grosses larmes. Elle les essuya furtivement ; surmontant toute fausse honte, elle se présenta. Il y avait nombreuse compagnie ; quand son tour vint, elle se fit inscrire ; elle dut déposer une petite somme, s'engager à verser tant pour cent sur les gages à venir.

Si e accepta toutes les conditions.

— Je ne place que des femmes de chambre, lui dit la directrice du bureau.

En quittant le bureau, elle remarqua qu'un vieillard à l'air vénérable, portant la rosette d'officier de la Légion d'honneur, la suivait.

Elle hâta le pas ; le vieillard accéléra sa marche.

Un embarras de voitures la força à s'arrêter.

— Mademoiselle, lui dit le vieillard, excusez-moi si je prends la liberté de vous adresser la parole.

Elle le regarda avec hauteur.

— Mais, monsieur, je ne vous connais pas, dit-elle.

— Je suis un ancien officier, dit le vieillard d'une voix douce ; ne croyez pas que je sois poussé par un sentiment de banale curiosité ; je vous ai vue sortir d'un bureau de placement ; peut-être pourrai-je vous être utile : à mon âge, on aime à venir en aide aux jeunes.

La méfiance de la jeune fille était tombée ; puis, que risquait-elle ?

— En effet, monsieur, dit-elle, je cherche une place.

— J'ai de nombreuses relations que je serai très heureux de mettre à votre service. Vous m'intéressez. J'ai vu tout de suite, à votre mise simple, à la distinction de vos manières, que vous apparteniez à une bonne famille.

— Mon père était officier supérieur en retraite, et, comme vous, officier de la Légion d'honneur.

— Vous voyez que je ne me suis pas trompé, dit le vieillard en souriant.

— Hélas ! dit la jeune fille tout à fait confiante, mon père est mort me laissant presque sans ressources ; je suis venue à Paris ; j'ai cherché en vain à donner des leçons de piano ; j'ai demandé de l'ouvrage ; rien ne m'a réussi ; mes petites économies seront bientôt épuisées : j'ai du courage, je veux travailler. Je serai éternellement reconnaissante à celui qui m'en donnera le moyen.

— Très bien, mon enfant ; je m'occuperai de vous.

— Je ne suis pas exigeante ; j'accepterai n'importe quoi : une place de demoiselle de compagnie, de femme de chambre, si l'on veut, pourvu que je gagne ma vie.

— Femme de chambre ! Je vous trouverai mieux que cela. Outre l'intérêt que je vous porte, vous ressemblez à une fille que j'ai perdue qui aurait aujourd'hui votre âge.

— Pauvre père, murmura la jeune fille.

— C'est ce qui m'a enhardi à vous parler, malgré l'incorrection du procédé. Mais, j'y songe, je sais une place qui vous conviendrait sous tous les rapports.

Depuis que je suis veuf, je prends mes repas dans un grand restaurant des boulevards ; la caissière se marie et part ; je me fais fort de vous obtenir l'emploi, si toutefois il vous convient. Cent francs par mois, logée et nourrie. Les patrons sont de très braves gens.

Qu'en pensez-vous ?

— Cent francs par mois, logée et nourrie ! s'écria la jeune fille, c'est l'aisance, j'accepte avec bonheur !

— Il faut se hâter, ces places sont très demandées ; seulement, en raison des fonds qui sont à la disposition de la titulaire, le patron exige des garanties, un cautionnement.

— De combien ? demanda la jeune fille, anxieuse.

— De douze cents francs, je crois.

Elle baissa la tête.

— Je n'ai pas cette somme, dit-elle.

— Je suis là, répondit le vieillard ; vous me permettrez de vous obliger. Combien possédez-vous ?

— Il ne me reste plus que sept cents francs.

— Cela suffira ; je vous avancerai la différence.

— Oh ! monsieur, vous êtes trop bon ! Comment pourrai-je reconnaître ?

— C'est un prêt que je vous fais.

— Je vous rendrai cet argent, soyez-en certain !

— Ne perdons pas de temps. Je vais vous accompagner jusqu'à votre domicile ; vous me remettrez les sept cents francs ; j'irai aussitôt retenir la place. Je suis un bon client : recommandée par moi, je suis sûr que vous serez acceptée.

— Vous êtes ma providence !

Elle hâta le pas, suivie de son bienfaiteur.

Arrivée devant sa porte, elle s'arrêta.

— J'habite au cinquième, ce n'est pas luxueux chez moi ; je n'ose pas vous recevoir.

— Je vous attends sur le trottoir, dit le vieillard.

Elle monta rapidement les escaliers, prit les sept cents francs, toute sa fortune, et elle les apporta au généreux inconnu.

— J'ai votre adresse, voici la mienne, dit le respectable vieillard en lui remettant sa carte.

Elle lut :

Comte de Saint-Martin

— A demain, mademoiselle.

— A demain et merci, dit-elle, les yeux brillants de reconnaissance.

Le vieillard ne revint pas.

C'était un escroc.

Eugène Fournier.

Lire à la troisième page «NOS TÉLÉGRAMMES»

Propos d'un Bastiais

Bureaux de Poste auxiliaires

Pourquoi ne prendrais-je pas la défense des employés du bureau central de la Poste ?

Vraiment, ils sont surmenés ; et je réprouverais volontiers à ceux qui se plaignent d'attendre trop longtemps au bureau : « C'est votre faute ; il y a deux bureaux de poste auxiliaires à Bastia et nous prions plaisir à vous donner tous rendez vous au bureau central » En effet, ce bureau est continuellement encombré ; des personnes venant des deux extrémités de la ville pour faire des opérations de poste élémentaires que les bureaux auxiliaires de la Haute Ville et de la place Saint-Nicolas peuvent tout aussi bien accomplir que le bureau central.

Remarquez bien que je ne veux en aucune façon obliger les habitants de Bastia à déserter la rue Salvator Viale, pour aller acheter des timbres, affranchir des lettres toucher ou expédier des mandats poste, aux bureaux auxiliaires. Mais puisqu'ils préfèrent — sans raison aucune d'ailleurs — se rendre tous au même local, qu'ils ne se plaignent pas au moins d'avoir à stationner trop longtemps ; les employés sont des hommes aussi, et ils ne peuvent faire l'impossible ; ils sont en nombre très restreint et je n'hésiterai pas à l'en modifier ce jour de quatre ou cinq employés, le travail que seuls dix ou douze peuvent accomplir sans difficulté.

Que les Bastiais protestent quand ils ont des raisons de le faire, c'est leur droit ; mais se plaindre d'un mal dont on est seul la cause, c'est une injustice.

L'Administration des Postes met à notre disposition deux bureaux auxiliaires ; qu'en ait, pour que nous en profitions.

ASTEROT.

QUESTION LOCALE

Il s'agit, on le devine, de la question du terrain situé au fond de la place Saint-Nicolas, entre la maison Bartin et l'avenue Carnot.

Le *Sillon* n'approuve pas le choix que le Syndicat d'Initiative de Bastia a fait de cet emplacement pour la construction d'un hôtel de premier ordre. Il craint qu'un pareil hôtel ne puisse pas prospérer en cet endroit, attendu qu'il serait mal situé et ne logerait jamais un nombre suffisant d'étrangers riches ou de voyageurs de luxe pour couvrir ses frais. Qui a dit au *Sillon* que le susdit hôtel ne serait réservé qu'à une certaine catégorie de voyageurs, voulant fixer pour quelque temps leur résidence dans notre ville ? L'intention de ses fondateurs, croyons-nous savoir, est d'en faire tout aussi bien un hôtel pour voyageurs de passage qu'une résidence pour hivernants, et de le rendre accessible à des bourses même moyennes. On n'y trouvera pas beaucoup de luxe, mais on y jouira essentiellement de tout le confort désirable et de l'exposition au soleil du midi, deux qualités principales qui le feront rechercher des voyageurs.

L'hôtel en question, dit le *Sillon*, devrait être construit sur la limite de la ville, dans un endroit tranquille et entouré d'air et de verdure. Ignore-t-il donc que dans la plupart des villes où vont et résident les étrangers pendant l'hiver, les grands hôtels sont situés au centre même de ces villes, en plein boulevard, au milieu de toutes sortes de bruits ?

Dans les conditions où il se trouvera, le grand hôtel de Bastia aura très probablement du succès. Mais s'il n'en avait pas, la ville et les propriétaires de l'hôtel perdraient-ils beaucoup ? Il leur resterait un grand édifice qui deviendrait une maison d'excellent rapport et qui encadrerait convenablement notre magnifique place Saint-Nicolas.

Au surplus, pourquoi tant se préoccuper des bénéfices que pourra donner l'hôtel projeté ? La question des bénéfices est plutôt de la compétence des capitalistes étrangers à notre pays qui souscriront en grande partie les fonds nécessaires. Eux, mieux que personne à Bastia, sont à même de prévoir le courant de touristes qu'un pareil hôtel amènera chez nous, ayant probablement déjà fait l'essai de leurs placements dans des entreprises du même genre. S'il y a beaucoup de sceptiques à cet égard chez nous, il ne faut pas s'en étonner : Nul n'est prophète en son pays.

Les critiques du *Sillon* partent d'un cœur sincère et désintéressé, nous n'en doutons pas. Mais après avoir critiqué le choix de l'emplacement en question pour la construction d'un hôtel, après avoir déclaré qu'il est impropre à la construction d'un groupe scolaire, il aurait dû indiquer d'abord l'emplacement où, à son avis, il faudrait construire l'hôtel rêvé, ensuite désigner le genre de monument qu'il conviendrait de bâtir sur le terrain situé au fond de la place Saint-Nicolas. C'est ce qu'il a oublié de faire.

Nous espérons que cette double question fera l'objet dans le *Sillon* d'un troisième article auquel nous réservons d'avance notre froide et impartiale attention.

F.

POUR LES ÉLECTEURS

Quelques membres du Parlement ont pris l'habitude de vouloir expliquer leur vote sur l'ensemble du projet de loi portant fixation du budget. D'aucunes de ces déclarations sont parfois très suggestives. Nous croyons devoir reproduire celle faite par M. le comte de Lanjuinais à la séance du 8 décembre.

L'honorable député du Morbihan s'est exprimé ainsi :

M. le comte de Lanjuinais — Messieurs, il y avait une fois un voyageur qui traversait une épaisse forêt. Il portait sur lui une somme importante et tremblait de tous ses membres, de crainte de rencontrer des voleurs. Tout à coup, au détour de la route, il aperçoit des gendarmes et se croit sauvé. Hélas ! grande était son erreur. Au lieu de le protéger, les gendarmes se précipitent sur lui et le dévalisent à qui mieux mieux.

Messieurs, le voyageur, c'est la personnification des contribuables, et les gendarmes, ce sont les députés qui, au lieu de se montrer les chiens de garde du budget, comme ils devraient l'être,

ne savent que s'ingénier à trouver des dépenses nouvelles. C'est ce qui explique pourquoi notre budget est si lourd. Ces nouvelles dépenses sont pour la plupart, inspirées, je n'en disconviens pas, par une pensée généreuse ; mais, messieurs, on n'a le droit de faire des générosités que lorsqu'on en a le moyen, surtout lorsqu'il faut les faire avec l'argent des autres.

Le budget que vous allez voter est un budget d'expédients. Il ne s'équilibre qu'en apparence. La minorité a été en outre systématiquement exclue de sa préparation

Mes amis et moi nous ne voterons pas un pareil budget. *[Applaudissements à droite].*

Syndicat d'Initiative de Bastia

A la dernière réunion du Syndicat d'Initiative de Bastia, M. Southwell, consul d'Angleterre, a fait à l'assemblée des communications intéressantes concernant l'action syndicaliste insulaire en Angleterre et en Allemagne.

Nous n'aurons pas le mouvement touristique que nous cherchons, si nous ne savons pas nous-mêmes nous y intéresser. Il faut s'entendre avec les agences de voyages économiques, spécialement les agences Cock, qui sont les mieux outillées pour cela. En Angleterre, la Corse n'est connue que par Ajaccio. On ignore Bastia, et puis, les agences dans les renseignements qu'elles donnent disent qu'il est difficile d'aller en Corse, que de très mauvais bateaux la desservent.

En Allemagne, c'est la même chose, d'autant plus que les touristes de ce pays, qui deviennent très nombreux chaque année n'ont en Corse aucun agent consulaire.

Il faudrait demander pour Bastia la création d'un consulat allemand. Déjà toutes les semaines nous avons des bateaux qui touchent notre port allant directement à Hambourg. Il y a non seulement d'acide gallique allemande aux portes de Bastia, et sur les mille touristes visitant la Corse, plus de la moitié sont Allemands.

Si les syndicats insulaires suivaient leurs guides avec des notices particulières aux agences des deux pays, nul doute que la légende qui entoure la Corse ne s'effacerait.

Il est nécessaire pour cela que la Cie Fraissinet et la Cie de Chemins de fer départementaux les aident dans leur action. La première surtout est plus directement intéressée. C'est elle que les agences visent quand elles affirment que la Corse est désservie par de très mauvais bateaux.

On pourrait en quelque sorte le soutenir autrefois, mais avec les nouveaux services la Cie Fraissinet peut bien marquer à ces agences qu'elles se trompent dans leurs affirmations.

Il faudrait qu'on fût aller de Londres, de Berlin, de Vienne en Corse avec un seul billet pris dans ces villes. Les syndicats insulaires doivent amener les compagnies et les agences à cette concession. C'est tout un travail à faire, mais profitable à tous.

Dans la même séance, on s'est aussi occupé des routes intérieures de la Corse. A part certains points sur lesquels l'attention de l'administration des travaux publics devrait se porter, elles sont encore assez bonnes, mais comme elles sont étroites, pourquoi n'est-on pas encore appliqué la mesure demandée l'année dernière par le syndicat, de ne plus placer des pierres sur les accotements des routes.

Il arrive souvent que deux voitures se rencontrent sur les parties de routes occupées par des pierres, et elles ne peuvent passer si on ne les fait pas reculer.

M. Rouss, l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, a le grand souci de nous contenter sur ce point, nous savons qu'il a donné des ordres pour appliquer la mesure proposée, mais il faut qu'elle soit générale.

A la même réunion on s'est aussi occupé des services maritimes postaux et de l'assainissement.

Puisque toutes les difficultés ont été aplanies, pourquoi M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes tarde-t-il si longtemps à demander aux Chambres les modifications consenties au cahier des charges de l'adjudication.

La Compagnie les attend pour apporter un changement notable dans ses horaires et donner toutes satisfactions au public.

Si les Chambres les votent avant les vacances de la Nouvelle Année, les nouveaux horaires seraient appliqués dès le 1er janvier. Quant à l'assainissement, on en peut que solliciter M. Antoine Gavini à déposer son rapport dans le plus bref délai.

Un courant sympathique se manifeste à la Chambre en faveur de l'île abandonnée. M. Clémenceau est tout acquis à notre cause. Il faut donc en profiter. Or cet convaincu en haut lieu que la relèvement économique de l'île repose tout entier sur l'accomplissement de cette œuvre, essentiellement humanitaire. Sur ce point ; les assainants sont unanimes.

Il a été décidé en dernier lieu qu'un avait sollicité la création du conseil allemand, demandé pour la Corse, et qu'on aurait préconisé la modification du cahier des charges de la Cie Fraissinet, l'assainissement et l'amélioration des postes, par l'envoi d'une copie de la délibération prise, aux pouvoirs publics.

En ce qui concerne surtout les agences, la syndicat se mettra en rapport avec elles pour mieux faire connaître la Corse et créer les inconvénients signalés par M. Southwell.

A cette réunion assistait M. Fressato, le sympathique Président de la Fédération des syndicats de la Corse, qui l'avait un peu provoquée, et auquel M. Tommasi, Président du Syndicat d'Initiative de Bastia, avait gracieusement cédé la présidence.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 15 déc., à 3 heures

Condé, allégro,	G. Wettge.
Si j'étais Roi, fantaisie,	Adam.
Petite Fleur, valse,	G. Marie.
Le Grand Mogol, fant.,	Andran.
Marville, polka pour cornet,	Meister.

Le Chef de musique, X. LANSOR.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 14 décembre 1907

Meurtre

Le nommé Tomasini est accusé d'avoir, sans raisons sérieuses, donné la nuit à un jeune soldat qui était venu en congé à Barchetta.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Dans la soirée du 9 avril 1907, plusieurs ouvriers de l'Usine de Barchetta se trouvaient réunis dans la bavette tenue par la femme Clavelli'ni, lorsque des propos aigres s'ite furent échangés entre Bacchi Ange et Tomasini Françoin au sujet d'une augmentation de salaire, réclamée par le Syndicat. Tomasini accueillit fort mal les observations à lui adressées par Bacchi et leva son bâton sur lui, puis, sortant un pistolet de sa poche, le braqua sur son adversaire, pendant que son camarade Mariotti Adolphe tenait également Bacchi en respect avec son revolver. Sur l'intervention des assistants, Tomasini et Mariotti se désarmèrent de leurs armes, mais Tomasini porta à Bacchi un violent coup de tête, à la joue. Bacchi Mathieu, fils d'Ange, étant intervenu pour faire respecter son père, Tomasini tourna sa colère contre lui, et lui porta un coup de poing et violent qu'il le projeta sur le sol. Le lendemain 10 avril, Bacchi Jean, soldat au 37e bataillon des chasseurs alpins, en permission à Barchetta, se promenait avec son frère Mathieu, à quelques pas de sa maison d'habitation, lorsqu'il fit la rencontre de Tomasini, auquel il demanda pour quel motif il avait maltraité son frère la veille. Bacchi Marie, sa sœur, survint à ce moment et adressa également des observations à Tomasini ; sur l'intervention de Mariotti Pépin, Bacchi Jean reprit le chemin de son domicile. Il avait déjà tourné le dos à Tomasini, lorsque celui-ci, sortant de sa poche un pistolet Lefaucheux, fit feu sur Bacchi qui s'affaissa ; il avait été atteint par derrière au niveau du sacrum par un projectile de petit calibre, qui avait pénétré dans le petit bassin et fracturé l'os iliaque. Evacué le jour même sur l'hôpital militaire de Bastia, puis, sur celui de Marseille, il a succombé le 26 août 1907, à une septicémie consécutive à sa blessure. Tomasini, qui s'est constitué le 11 mai 1907, a soutenu un système de légitime défense, absolument contredit par les données de l'information. Il a d'ailleurs été établi que le prévenu, déjà condamné plusieurs fois pour violences et port d'arme, était très brutal était constamment armé et menaçait à tous propos de faire usage de son pistolet.

Interrogatoire

Tomasini dit qu'il n'a tiré sur Jean Bacchi, que parce que celui-ci s'était armé d'un pistolet, et voulait faire usage de cette arme contre lui. S'il n'avait pas tué, il aurait été tué.

M. le Président fait observer à l'accusé, que son système est démenti, par toutes les données de la procédure. Tomasini cependant persiste dans ses déclarations.

Témoins

M. le docteur Giorgi, qui a visité le blessé quand il se trouvait à l'hôpital militaire de Bastia, a constaté qu'il avait été atteint par un coup d'arme à feu, tiré par derrière. Le projectile n'ayant pu être extrait, de redoutables complications étaient à craindre. Elles se sont produites en effet, et le malheureux Bacchi décédait quelque temps plus tard, à l'hôpital militaire de Marseille.

M. le docteur Zaccarelli, confirme la déposition de son confrère. La blessure de Bacchi était très grave et devait naturellement le mort.

Bacchi Ange, père de la victime, fait connaître que la veille du crime, il a été cruellement battu par l'accusé. Celui-ci, le lendemain, tuait son fils.

Bacchi Mathieu, frère de la victime, a assisté à la scène du crime. L'accusé a tiré sur son frère, sans motifs. Celui-ci n'avait pas d'armes.

Bacchi Marie, sœur de la victime, a vu l'accusé tirer par derrière sur son frère, qui s'est affaissé, aussitôt. Il l'a ensuite menacée elle-même de son pistolet. La veille, Tomasini avait maltraité son père.

Bindi Adolphe, mécanicien à Barchetta. Prévenu par son fils, que Jean Bacchi se disputait avec Tomasini, s'est mis à la fenêtre, et il a vu celui-ci sortir un revolver de sa poche, et faire feu sur Bacchi, qui est tombé.

Bindi Rigobert, confirme la précédente déposition.

Campocasso, qui a aussi assisté à la scène du crime, a vu Tomasini faire feu par derrière, sur la malheureuse victime.

On entend ensuite de nombreux témoins qui viennent entretenir les jurés sur la moralité de l'accusé.

Il aurait un jour blessé au visage un nommé Giorgi, après l'avoir obligé à s'agenouiller. En une autre occasion il aurait mis un jour des gendarmes. Pendant la grève de l'usine de Barchetta, il se serait montré très violent.

L'audition des témoins s'étant terminée vers 6 heures du soir l'affaire est renvoyée en continuation à lundi à 1 heure.

LA GRÈVE DES BERGERS

Bastia, le 14 décembre 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Dans un article paru ce jour dans *Bastia-Journal* et signé F.-C. Ferlini, s'étalent les plus invraisemblables commentaires à propos de la « Grève des Bergers, » car nous tenons au mot « Grève et nous en profitons immédiatement pour relever le mot, Boycottage » employé par l'auteur de l'article cité plus haut. Nous n'avons jamais eu l'idée de boycotter les fromageries de Roquefort, et surtout celle de les faire disparaître de notre département. Nous espérons, au contraire, voir bientôt d'autres fromageries s'installer dans notre île, et augmenter ainsi le mouvement industriel de notre malheureux département, qui a été jusqu'à ce jour livré à toute sorte d'exploitation.

Au fond cette Grève, que M. F.-C. Ferlini désapprouve, n'est faite que pour donner à l'avenir plus de garanties aux fromageries. En effet, nous sommes prêt à prouver, au bon public, qui souvent ne se contente pas de mots ronflants, que l'année dernière, par exemple, le lait livré aux fromageries leur revenait à raison de 0.45 et même 0.47 centimes le litre. Tandis qu'aujourd'hui le Syndicat des bergers s'engage à livrer *le lait pur*, (ne l'oubliez pas M. F.-C. Ferlini) à raison de 0.30 le litre, d'où, pour nous de moins qui comptons sur nos doigts, bénéfice réel ne vous en déplaise.

En outre, le Syndicat s'engage à punir très sévèrement les fraudeurs, d'où double garantie pour les fromageries. Nous espérons que ces dernières qui, nous n'en doutons pas, savent ce que compter veut dire, se rendront à notre évident raisonnement.

Quant à la baisse du prix du fromage corse, vieux et frais, nous ne pouvons que nous en féliciter et nous espérons que la population tout entière nous en sera reconnaissante, car, depuis longtemps, en effet, on n'avait vu cette denrée aussi abondante sur notre marché.

En outre, je suis très heureux de répondre à M. F.-C. Ferlini que *je suis absolument persuadé* de servir et les intérêts de mes commettants et ceux des *fromageries* en continuant la grève.

Après tout, que demandons-nous ? Il faut que le public le sache pour nous juger.

1 Que le *lait pur* soit payé 0.30 cent le litre ;

2. Que les contrats soient passés par les patrons et non par des fondés de pouvoirs n'offrant aucune sorte de garantie ;

3. Que le *lait pur* (j'y tiens) soit livré jusqu'au 20 avril.

Si vous trouvez que nous demandons l'impossible, vous êtes bien difficile, Monsieur F.-C. Ferlini !

Quant *au cas de conscience*, j'estime, pour ma part, faire mon devoir et je n'ai rien à me reprocher de ce côté.

En terminant, Monsieur F.-C. Ferlini un conseil, si vous permettez, dites à *l'auteur de l'article* que vous avez signé, designer *lui-même* ; de cette façon le public pourrait connaître cet individu *très intéressé* à la question et qui, au nom des intérêts corses, semble vouloir se créer une spécialité pour exploiter notre corporation.

Adieu, un bon mouvement, et *bas les masques !*

ANGE-ANTOINE MARCHELLI,
Président du Syndicat des Bergers.

Gazette Ajaccienne

(*De notre Correspondant particulier*)

Rectification

Par suite d'une erreur involontaire, nous avions annoncé que c'était la gendarmerie qui avait procédé à l'enquête de l'affaire Uselani, tandis que c'est la police qui en a été chargée.

C'est, en effet, notre sympathique commissaire de police, M. Biré qui a fait conduire le matelot Uselani dans une pharmacie de la ville, et de là à l'hôpital militaire.

Beaux-Arts

J'ai arrêté, le ministre des Beaux-Arts vient d'attribuer, à titre de dépôt, au musée de la ville d'Ajaccio, « Roses Trémières » une superbe aquarelle, d'une de nos compatriotes, Miss Stephanopoli de Commène.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 15 déc., à 3 h. du s.

La Viennoise, p. r.	Krol.
Le roi d'Yvetot, ouv.,	Adam.
Pour les beaux yeux, mazurka,	Bléger.
Faust, fant.,	Gounod.
L'oiseau du Paradis, polka p.	
flûte et petite clarinette,	Bousquet.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Petite Gazette

Distinction

Sa Sainteté Pie X vient de nommer M. Darius de Casalta, chevalier de l'ordre *Pro Ecclesia*.

Nous adressons à notre excellent compatriote toutes nos félicitations.

***

Banque de France

A la suite du dernier concours de commis de la Banque, M. Martin, stagiaire à la Succursale de Bastia, a été nommé commis à Paris (Banque Centrale).

Sincères félicitations.

***

Ecole de santé

MM. les élèves de l'école de service de Santé de la marine, nouvellement admis : Agostini, Calvi et Fabri, ont obtenu la bourse entière avec demi-trousseau.

***

Pilules Suisses

Dans les cas de *constipation, gastralgies, dyspepsies gastrites*, etc., les Pilules Suisses ont été employées avec le plus grand succès.

Ménagères

Attention !!!

« Les Pâtes GHILINI »
sont les seules garanties
fraîches et par blé.

Exigez la marque

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Aujourd'hui, à 2 heures, en matinée :

Prix réduits

Le Voyage de M. Perrichon

Comédie-vaudeville en 4 actes de Labiche

Ce soir dimanche, 15 décembre

Les Deux Orphelines

Drame en 5 actes

Le buffet est tenu par M. Sorel.

LOTERIE
de l'Orphelinat National
DES CHEMINS DE FER
Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1906.

Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908

GROS LOT 200.000 FRANCS
LOTS DE 50.000 F., 20.000 F., 5.000 F., ETC.

PRIX DU BILLET : UN FRANC

Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20, rue N.-D. de Nazareth, PARIS
Joindre 10 *cent. pour envoi (Etranger,* 25 *cent).*

* La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour se à demande d'une suite 2 billets.

1.035 LOTS, tous payables en espèces.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

COURS DE PARIS

	13 déc.	14 déc.
Rentes de 3 0/0 anciennes	95 10	95 15
— de 3 0/0 amortie.	95.75 —	96.70
	ex-coupon.	

Le Mouvement administratif

Paris, 14 décembre.

Le *Journal Officiel* publiera demain matin le mouvement administratif que nous avons annoncé dans nos télégrammes d'hier.

Aucune nomination ne concerne la Corse.

Conseil des Ministres

Paris, 14 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement administratif

M. Clémenceau président du Conseil, a soumis à la signature présidentielle, un mouvement administratif assez important.

Le statut des fonctionnaires

Le Conseil s'est entretenu longuement sur le statut des fonctionnaires, qui a été élaboré par le Conseil d'Etat.

M. Clémenceau a fait part au conseil de la décision prise par le groupe des réformes sociales.

Les membres de ce groupe sont d'avis de soumettre à la loi tous les salaires de l'Etat aux cadres permanents qui recevraient de décrets réglementaires un statut conforme aux principes généraux concernant l'entrée, l'avancement, la discipline et les retraites qui seraient déterminées par la loi.

Le Conseil n'a pris aucune décision définitive à ce sujet.

Les périodes d'instruction

Le Conseil s'est occupé ensuite de la question des 28 et 13 jours.

Le ministre de la Guerre a entretenu ses collègues des incidents qui se sont produits hier à la réunion de la commission de l'armée.

Le Conseil a décidé d'examiner à la prochaine séance la conduite que le gouvernement devra tenir lorsque la discussion de la réduction des périodes d'exercices militaires viendra en discussion devant le Sénat.

Les affaires du Maroc

Le général Picquart a communiqué au conseil les télégrammes envoyés par le général Drude et le général Lyautey, concernant les opérations militaires au Maroc et sur la frontière Algéro-Marocaine

M. Thomson, ministre de la marine, a communiqué, à son tour, les télégrammes envoyés par l'amiral Phillibert.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Terribles Ouragans EN FRANCE

Nombreux sinistres maritimes

Communications interrompues

Paris, 14 décembre.

Une violente tempête, accompagnée d'orages et de grêle, est signalée dans toutes les régions de France.

Dans certaines régions, surtout dans la vallée du Rhône, les ouragans sont terribles : de nombreux arbres sont déracinés et la campagne offre partout un aspect des plus lamentables.

Sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan, la mer est démontée. De nombreux sinistres sont signalés.

L'interruption des communications téléphoniques et télégraphiques sont presque générales.

La Répression DES FRAUDES FISCALES

Interview de M. Caillaux

Paris, 14 décembre.

Le ministre des finances, qui a été interviewé aujourd'hui par un rédacteur du *Temps*, au sujet de l'accord conclu entre la France et l'Angleterre, et concernant la répression des fraudes fiscales en matière de valeurs mobilières, a déclaré que des négociations sont ouvertes, dans le même but, avec d'autres gouvernements.

Le ministre a affirmé que les mesures adoptées sont de nature à donner les plus sérieuses garanties pour la perception des droits de succession, et au besoin de l'impôt.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, M. Caillaux a affirmé que les sondages, auxquels il a fait procéder, l'ont confirmé dans son opinion que le projet tel qu'il l'a élaboré, d'accord avec la commission de la législation fiscale ne comporte point, quant à son application, de difficulté définitive.

Le ministre n'entend donc rien changer au fonds de son projet, ce qui ne l'empêchera pas d'y apporter quelques « modifications de forme. »

L'une, la plus importante, prévoit l'institution de Commissions mixtes, destinées à faciliter, en en garantissant la sincérité, l'évaluation de la productivité moyenne de tel commerce ou de telle industrie ; l'autre a pour but de prévenir certains cumules abusifs d'exemption à la base.

M. Caillaux affirme qu'il considère l'incorporation, à la loi de finances, de son projet d'évaluation de la propriété non bâtie, non comme impliquant la nécessité d'un ajournement dans la discussion, mais au contraire comme une indication encourageante, parce que le vote de la Chambre constitue à ses yeux la préface du vote du projet principal.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Nouvelle défaite des troupes chérifiennes

VIOLENT COMBAT

Deux cents morts

Tanger, 14 décembre.

Les troupes chérifiennes ont engagé hier un violent combat avec les troupes du Roghi.

L'attaque a duré plusieurs heures, mais la victoire est restée aux troupes des prétendant.

Les pertes ont été à peu près égales des deux côtés, plus de deux cents morts sont restés sur le terrain.

On ne peut évaluer le nombre des blessés ; il est cependant considérable.

Les troupes du Maghzen ont été mises en déroute.

Plusieurs caïds ont été tués.

Le Maghzen a perdu, en outre, deux canons qui sont tombés entre les mains des troupes du Roghi.

Sur la frontière Algéro-Marocaine

L'Offensive

Oran, 14 décembre.

Le mouvement des troupes françaises échelonnées le long de la frontière Algéro-Marocaine, vient de commencer.

La colonne du colonel Félinen est partie de Sérou, et a opéré un mouvement à l'ouest du massif des Beni-Snassen, puis elle a fait une reconnaissance dans la plaine des Angada.

La colonne Beaulières s'est avancée sur le territoire des Beni-Snassen, dans la direction d'Outha, à 15 kilomètres du camp de Martimprey.

Aucun engagement n'a eu lieu.

Les Parlementaires

Oran, 14 décembre.

Les pourparlers continuent à Oudjda entre les autorités militaires et les émissaires des Beni-Snassen.

Mais, comme ces demandes de soumission à la France peuvent ne pas être sincères, les opérations militaires continueront tant que la soumission des tribus révoltées ne sera pas générale est sûre.

EN ANGLETERRE

Violente tempête dans le Sud

Une grêlette amé le laine coulée

17 morts

Londres, 14 décembre.

Une violente tempête sévit en ce moment sur toute l'Angleterre, mais elle fait surtout rage dans le Sud, où la mer est démontée.

Une grêlette américaine s'est perdue corps et biens ; il a été impossible de lui porter le moindre secours.

Les 17 hommes qui composaient son équipage ont été engloutis par les flots.

Plusieurs autres sinistres sont signalés.

CHARBON en BOULES

M. MEDONI, 4, avenue Carnot, prévient ses nombreux et anciens qu'il vend son charbon en boules à 7 francs les 100 kilos, rendu à domicile à partir de 25 kilos.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Aujourd'hui dimanche, octave de l'Immaculée Conception, la messe ; Office de confrérie à 9 heures, messe à 10 heures.

En raison de l'heure des vêpres paroissiales, les vêpres auront lieu à 2 heures et demie du soir. Elles seront suivies du Salut, du baisement de la Sainte Relique et de la « clôture de la statue. »

M. MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de les guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on apprécie la but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les explications demandées.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pain d'épice de Reims — Fruits confits — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plums Cakes — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Filets de gibier — Conserves fines, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Foulards — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

LOTERIE
de la Ville de Marseille
pour la Construction de Tous les Nouveaux Bassins de L'EXPOSITION COLONIALE
(Autre municipal du 6 au 15 août 1907)
375.000 francs de lots
Gros Lot : 100.000 f.
et Cent neuf autres lots supérieurs de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr. etc.
Tirage irrégulier 30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 fr.
EN VENTE PARTOUT

62. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PARTAGE DU ROYAUME

On l'entendit qui dégringolait le long des pierres et s'abattait dans le chemin. Puis, le bruit de ses sabots s'affaiblit dans le lointain. Mais il ne le pressait pas. Il avait l'air d'être certain qu'on ne songerait guère à le poursuivre. Sur la terrasse, après cette singulière intervention, il y eut une gêne. Nathalie et ses fils, balotants, les dents comme prêts à mordre, se contenaient de leur mieux, afin que Croix-Vitré ne vît point leur fureur.

Personne n'osa rompre le silence qui suivit le départ de Giboulot. Le comte avait fermé les yeux, peut-être pour concentrer mieux toute sa pensée sur une vision que ses paroles venaient d'évoquer. Il était trop du pays pour ne point la connaître, l'histoire lamentable du père Laminet. Lui-même, bien des fois, l'avait rencontré, dans les durs et longs hivers de ces montagnes, broutant ses pauvres hardes d'un village à l'autre, d'un fils à un autre fils. Mais ces catastrophes si tragiques, c'est bon pour les humbles. Jamais elles n'atteindraient Croix-Vitré, qui resterait puissant même après le partage. Tout de même, n'était ce pas un avertissement que cette voix ? Ses yeux se rouvrirent et son regard trouble interrogea les parents pauvres.

— Est-il vrai que ce soit Henriot qui vous ait surpris dans le bois et si bien battu ?

— Il le dit. Nous l'ignorons. Et nous ne le croyons pas.

— A quoi voulait-il faire allusion lorsqu'il semblait vous menacer de me révéler la cause mystérieuse d'une pareille agression ?

— Ce garçon est un peu fou, et il ne sait ce qu'il dit. Dès lors comment nous autres, expliquerions-nous ce que lui-même ne pourrait faire comprendre ?

Le comte pencha la tête.

— Oui, Giboulot a des allures bizarres, bien souvent, mais il n'est pas fou....

Un sifflement aigu attira en cet instant leur attention. Ce sifflement paraissait partir du ciel et ils relevèrent la tête. A la cime mince d'un peuplier, à peine atteri fiet pour supporter le poids léger de son corps, Giboulot se balançait. C'était lui qui avait sifflé pour attirer l'attention. Il agita la main vers la terrasse.

Sa voix perçante, poussée à pleins poumons, arriva jusqu'au comte et redoubla le trouble de Nathalie et de ses fils. Il était de toute impossibilité que les derniers mots du comte, proférés d'un ton bas de tristesse et de lassitude, eussent été entendus même à l'autre bout de la terrasse. Or le peuplier où se balançait Giboulot, paraît à un oiseau éloigné, était à plus de cinquante mètres de là au bord de la Combeaute. Giboulot criait :

— Merci, monsieur le comte, de me défendre contre eux... Non, je ne suis pas fou !

Il dégringola et on ne le revit plus. Nathalie n'était guère accessible à l'émotion. Cependant, si Croix-Vitré avait été sur ses gardes, il eût pu voir qu'elle se troublait.

— C'est le diable que ce maudit gueux ! murmura-t-elle.

Mais elle se calma vite, reprit son visage doux et attendri. Et comme si rien d'anormal ne se fût passé depuis quelques minutes :

— Mon frère, tu nous as fait connaître ta résolution. Tu as dû réfléchir depuis longtemps sur les avantages qu'elle présentait pour toi : Me permettras-tu cependant, de te demander si tu as songé à Suzanne ?.. Suzanne a été ta compagne, et quels que soient nos torts que, sous ici, nous sommes à connaître, tu ne peux l'oublier... et je suis certaine que tu ne l'as pas oubliée...

Il appuya la main sur son front.

— Elle continuera de vivre de ma vie, et si je meurs avant elle, comme cela est infiniment probable, j'aurai pris mes précautions légales pour qu'elle puisse être dans l'aisance, à l'abri de tout souci...

— C'est bien, frère, — car tu l'as épousée pauvre...

— Oui... et sous le régime de la séparation, de par la volonté testamentaire de mon père... Et je ne prévoyais pas qu'un jour j'aurais à recourir à cette clause de notre contrat de mariage...

— L'as-tu mise au courant de tes décisions ?

— Pas encore...

— Qu'attends-tu pour cela ? fit la veuve avec crainte.

— J'attendais d'être décidé moi-même...

— Tu ne peux tarder davantage. Suzanne élevera sans doute des objections à ta volonté. Elle chérissait peut-être ton esprit. L'offre soumissionné que tu nous fais, mon frère, mes fils ne l'accepteront que si Suzanne elle-même s'y résigne.

De la haine passa dans les yeux du malade.

— Je ne lui reconnais pas le droit de s'y opposer... Et elle ne s'y opposera pas.

Il entendit un frou frou de robe et un pas léger qui descendait les marches des terrasses d'un haut. Tout de suite après apparut la comtesse.

— Devant vous tous, je vais la prévenir de ma volonté arrêtée, dit le comte.

En voyant ces figures sérieuses et dont les yeux la voyaient, Suzanne devina qu'quelque chose se tramait contre elle.

(*A suivre*).

AU BON MARCHE

PRIX FIXE **BARBISINO** PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Nous informons notre clientèle que nous venons de recevoir un lot très important de confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, que nous mettons en vente à des prix extraordinaires de bon marché.

Enumération de quelques séries en complets pour Hommes :

250 complets drap fantaisie et cheviotte bleue ou noire, valeur réelle 18 fr., sacrifiés à 12.50

400 complets en drap fantaisie, valant 26 fr., donnés à . 18.50

300 complets drap fantaisie, valeur 30 fr. liquidés à . 22.00

250 complets drap fantaisie, valant 35 fr., donnés à . 24.50

Diverses autres séries seront également vendues avec les mêmes rabais.

Un lot de 300 pantalons, drap fantaisie et cheviotte, valant 4 fr. 50 et 5 francs, vendus à 2.95

Un lot de 600 pantalons en drap fantaisie, d'une valeur de 6 à 8 francs, liquidés à 4.50

Un lot de 500 pantalons, en drap fantaisie, d'une valeur de 8 à 11 francs, sacrifiés à. 5.95

Un lot de 400 complets pour enfants, très jolis modèles, valant 5 fr. 25, liquidés à 3.50

Bastia. — 9, rue de l'Opéra, 9 — Bastia

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 362

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 348 LUNDI 16 DÉCEMBRE 1907

00692

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Eusèbe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 56 m. — Coucher, 3 h. 55 s.
Premier quart., le 17 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Saint Lazare.

15 DECEMBRE

LES VEUVES ET LES ORPHELINS

On sait que M. Briand a inscrit au budget de son ministère pour l'exercice 1908 un crédit destiné à faire l'avance des premiers arrérages de leur pension aux instituteurs qui attendent la liquidation de leur retraite.

Cette mesure donne satisfaction à un vœu légitimement exprimé depuis longtemps par le corps de l'enseignement primaire.

La pension de retraite n'est pas une faveur ; elle est un droit acquis par de modestes fonctionnaires au prix de retenues subies sur de médiocres traitements. Il était profondément injuste, il était indigne d'une démocratie de voir des vieux serviteurs du pays laissés sans ressources jusqu'au jour où il plairait à l'Etat de reconnaître ce droit.

L'inscription d'un crédit d'avances n'activera peut être pas la liquidation de la retraite, mais permettra du moins aux retraités de vivre en attendant la délivrance de leur titre de pension.

Cette réforme en appelle une autre. Les instituteurs parvenus à l'âge du repos, après avoir donné trente-cinq à quarante ans de leur vie à la chose publique, méritent qu'on ne les oublie pas, mais il est dans l'enseignement primaire une catégorie non moins digne d'intérêt.

Je veux parler des veuves et des enfants d'instituteurs qui ont perdu prématurément celui dont le travail était leur unique ressource.

La loi sur les retraites, lorsque l'instituteur meurt après vingt-cinq ans de services, accorde à la femme et aux enfants une pension équivalente au tiers de celle dont aurait joui le décédé.

Mais si le décès se produit avant vingt-cinq ans, la loi ne reconnaît aucun droit à la femme et aux enfants.

Il y a là plus qu'une disproportionnalité cruelle, il y a une monstrueuse iniquité. Il est inéquitable qu'un délai d'un jour, d'une heure en plus ou en moins, puisse entraîner une telle différence de traitement. Il est injuste et navrant que l'instituteur frappé avant l'âge, succombant peut-être aux fatigues excessives d'une pénible carrière, n'ait pas au moins la suprême consolation de savoir le pain assuré pour les siens.

Car ces morts prématurées laissent après elles la gêne, sinon la misère au foyer.

Les traitements ont beau avoir été relevés, les appointements de début des instituteurs sont encore insuffisants. Ils ne permettent aucune économie, alors surtout que la famille vient de se fonder et que l'éducation des enfants entraîne chaque jour des dépenses nouvelles. Tandis que la femme du petit commerçant, du cultivateur, au lendemain du décès de leur mari peuvent trouver des moyens d'existence en continuant l'exploitation du commerce ou de la ferme, la femme de l'instituteur est immédiatement obligée de quitter la maison d'école, de chercher un abri, un travail qui lui donne des ressources.

Elle n'a pas de métier, sa situation de femme de fonctionnaire lui ayant sinon en droit, au moins moralement, interdit l'exercice d'une profession.

Va-t-elle s'adresser à l'administration, quémander un secours ?

Si importants que soient les fonds de secours, ils ne suffisent pas à donner satisfaction à toutes les demandes.

Au reste, pour une veuve qui fait un appel à ces fonds, combien préfèrent souffrir en silence ! Les pires misères ne sont pas toujours celles que l'on avoue, il est partout des âmes fières qui loin de la dévoiler cacheront plutôt leur détresse.

Et pourtant, lorsque l'impérieuse nécessité force la veuve et les orphelins à tendre la main, ils ne font que reprendre à l'Etat ce que celui-ci a reçu de leur père ou de leur mari.

Celui-ci a, en effet, pendant sa carrière, versé au Service des pensions civiles la première mensualité de son traitement, le vingtième de son traitement annuel, les premiers douzièmes d'augmentation de traitement.

L'Etat n'aime pas à rendre l'argent qu'il a reçu. Ces versements sont entièrement perdus pour la veuve et pour les orphelins. Ils contribuent à grossir la caisse des pensions civiles, permettent de servir une retraite à ceux qui ont pu atteindre cet âge fatidique de vingt-cinq ans de services.

Ainsi l'Etat fait de la mutualité à rebours. Il est naturel qu'il constitue des retraites à ses fonctionnaires, mais il est déplorable que ce soit au détriment d'intérêts plus pressants.

Ils ne demande pas qu'on complique la comptabilité du service des retraites en accordant aux veuves et aux orphelins la reprise des versements, mais je voudrais que lorsque l'instituteur a accompli dix ans de services, les siens aient au moins une modique pension ou un secours fixe leur permettant de vivre.

L'argent nécessaire pour effectuer cette réforme ne manquera pas si l'on veut bien adopter le moyen que j'indique.

Il suffirait de mettre en ferme les bureaux de tabac, qui actuellement paient des services électoraux, bien plus qu'ils ne récompensent des dévouements dans l'intérêt public.

Les sommes, ainsi réalisées, seraient ainsi versées soit au service des pensions civiles, soit à un fonds ayant une affectation spéciale. L'Etat ne perdrait pas un sou, et les veuves et les orphelins y gagneraient sinon une fortune, du moins un peu de pain.

L. ARNOTTO.

Propos d'un Bastiais

Le Prix Nobel et le Docteur Laveran

Le prix Nobel de médecine et de physiologie vient d'être décerné à M. le professeur Laveran, dont les études sur le paludisme sont bien connues.

Le Suédois Alfred Nobel inventeur de la dynamite, rêva d'être, après sa mort dans la mesure du possible, le pivot de la pacification par les explosifs ; ayant acquis par son travail de chimiste une énorme fortune, il disposa par testament que le revenu intégral de son bien servirait à récompenser chaque année cinq prix égaux. Les trois premiers devaient récompenser les découvertes les plus remarquables en physique, en chimie, en physiologie. Le quatrième assurerait le laisir du rêve à un littérateur idéaliste ; enfin, le cinquième servirait à encourager l'apôtre le plus ardent de la paix universelle.

Le docteur Laveran membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, a eu l'insigne honneur de recevoir de l'Académie des Sciences de Suède le prix Nobel, qui consiste en une somme de 190.523 francs en un diplôme et une médaille en or.

Cette superbe distinction n'est que la juste récompense des remarquables travaux de M. Laveran, sur le Paludisme et les maladies microbiennes. C'est lui en effet qui pendant un séjour en Algérie comme médecin militaire découvrit, en 1880, le parasite de la fièvre palustre paraside qui a reçu le nom « d'hématozoaire de Laveran. » C'est lui, aussi qui en 1885, pressentit le rôle prépondérant joué par les moustiques dans la transmission de la malaria.

Depuis, le professeur Laveran n'a cessé de s'occuper de la lutte contre le paludisme. Par ses recherches et par son travail, il est arrivé à organiser, d'une façon scientifique, la prophylaxie de cette maladie. C'est sur ses conseils et ses indications que les Ligues contre le Paludisme se sont fondées un peu partout et principalement en Corse et en Algérie.

Rappelons que M. Laveran, qui est un grand ami et un admirateur de la Corse est venu chez nous en 1903, et a tenu à parcourir les régions maisanes de notre île ; il s'est rendu compte par lui même des ravages causés par le Paludisme, et en rentrant de son voyage, il a fait à l'Académie de Médecine de Paris, un rapport sur l'état lamentable de la Corse et sur le moyen le plus pratique d'y porter remède.

Il a tenu dernièrement à montrer l'intérêt qu'il portait à la question de l'assainissement de notre côte orientale en rédigeant la préface du livre récemment paru de M. Pierangeli, député, sur le « Paludisme en Corse. »

A'STEOT.

S. A. la princesse Marie Bonaparte

La princesse Marie Bonaparte était la seule jeune princesse appartenant à une des maisons ayant régné sur la France résidant continuellement à Paris, par conséquent, la plus Parisienne des jeunes princesses, et c'est avec joie, que, dans toutes les classes de la société, on a appris l'heureuse nouvelle de son mariage avec S. A. R. le prince Georges de Grèce, second fils du roi des Hellènes, le souverain d'un pays que de nombreux liens de sympathies unissent à la France et le plus parisien des rois. Néanmoins, on n'est pas sans un vif sentiment de regret qu'on voit s'éloigner de la grande ville où elle est presque née — Saint-Cloud n'est qu'une riante banlieue de Paris, — et où elle a été entièrement élevée, la belle, douce et très intelligente fille de Son Altesse le prince Roland Bonaparte. Dès sa plus tendre enfance, sa grâce, sa bonté, son cœur d'or qui se manifestait en toutes circonstances, captivaient tous ceux qui avaient la bonne fortune de l'approcher, et elle avait grandi dans le bel hôtel que son père possède avenue d'Iéna, à l'ombre des glorieux souvenirs que ce seul nom évoque et que tout les rappelle à chaque pas, entourée d'ardentes tendresses familiales et de chaleureuses et délicates affections.

Au moment où les psychologues devraient les remanier aisément et chercheront à prouver que la « jeune fille » française, de l'avis général le type idéal de la vraie jeune fille, est en train de se modifier fâcheusement et même de disparaître, il était doublement consolant de voir l'héritière du plus grand nom des temps modernes le réaliser dans toute sa légendaire perfection et le concilier avec une note de modernisme très accentué, mais bien comprise, qui faisait d'elle une jeune princesse absolument accomplie, et une personnalité déjà marquée d'une empreinte caractéristique.

Des traditions du passé, l'arrière-petite nièce du Grand Empereur a recueilli ce qui devait, à tout prix, être gardé : le charme, la grâce, la franchise, l'absolue correction, la fraîcheur des impressions, l'enthousiasme pour tout ce qui est beau et bien, la délicatesse féminine et juvénile de sentiments exquis, l'amour fanatique de la France, le culte respectueux et dévoué des parents : un père qui l'adore, une mère perdue quelques jours après sa naissance et dont la mémoire reste pieusement conservée, la grand'mère rayie, il y a deux ans, à la tendresse filiale de ses enfants et petits enfants. En même temps, elle a pris ce qui doit être pris dans les idées actuelles de progrès, et a, notamment, largement profité des facilités mises maintenant à la disposition des jeunes fil les pour acquérir, non plus seulement les fameuses « notions de tout » qu'on se bornait à préconiser, mais une instruction solide et étendue, et, sur certains points, supérieure à celle que les jeunes gens reçoivent.

Sous la haute direction de son père, récemment nommé membre de l'Institut où sa place — soit dit en passant — était indiquée depuis longtemps, la princesse Marie a fait des études absolument exceptionnelles et est devenue une femme les plus instruites du monde entier. Pour se distraire de ses très sérieux travaux scientifiques et historiques, elle apprenait en jouant, quatre langues : l'anglais, l'allemand, l'italien, le russe, auxquelles va s'ajouter le grec, et s'occupait de littérature et d'art. Depuis quelques mois, elle a un peu abandonné la peinture pour pouvoir donner plus de temps à la musique qui la passionne. Douée d'une très belle voix, elle consacrait plusieurs heures au chant, mais seule de rares élus ont eu le grand plaisir de l'entendre et de l'applaudir.

Comme presque toutes les personnes vraiment supérieures, la princesse Marie est indulgente envers tous et extrêmement simple. Cette simplicité cependant ne l'empêche pas d'être très élégante ; car elle considère, avec raison, qu'une femme doit en tout s'efforcer de plaire à ceux qui l'entourent. Sa grande beauté, sa très jolie taille, son port de vraie princesse, sa distinction font encore valoir ses toilettes choisies avec un goût impeccable ; elle se fait un vrai plaisir de rapporter à ses fournisseurs les compliments que celles-ci suscitent. La pensée de contribuer à accroître leur réputation et leur clientèle l'a décidemment à autoriser l'exposition des merveilles de son trousseau, dont l'exécution a été confiée à plusieurs de nos premières maisons de couture et de mode ;

Destinée par sa naissance à occuper les plus hautes situations, la princesse Marie ne se serait jamais laissé éblouir par des considérations d'amour propre et d'ambition. Si elle a consenti à mettre sa mignonne petite main dans la vaillante main du prince Georges, à quitter sa France bien-aimée, ce n'est pas pour devenir la belle fille du roi et de la reine de Grèce, la nièce de l'impératrice douairière de Russie, du roi et de la reine d'Angleterre, du roi et de la reine de Danemark, la cousine germaine du Tsar et de la Tsarine, du roi et de la reine de Norvège, la très proche parente de presque toutes les Altesses impériales et royales d'Europe, mais parce qu'elle a su apprécier la haute valeur morale et la noblesse des sentiments du prince que les puissances intéressées avaient désigné pour exercer le pouvoir souverain en Crète. Plus que les honneurs, elle recherchait le bonheur. Dans sa nouvelle patrie, où elle lera davantage encore chérir la France, elle sera, nous n'en doutons pas, immédiatement heureuse, et retrouvera souvent apporter à Paris, qu'elle aime tant, le doux rayon de joie de sa chère présence.

Comtesse ADA.

(*Le Figaro.*)

Ce que disent les Journaux

L'Action

Sur les nouvelles vacances des députés. M Henry Bérenger proteste contre les trop fréquentes vacances que s'octroient les députés :

« Nous autres, journalistes, qui travaillons d'arrache-pied d'un bout de l'année à l'autre, sans vacances d'aucune sorte, nous pensons, comme tous les autres travailleurs de la France, que les députés en prennent un peu trop à leur aise avec l'exercice de leur mandat, sans compter qu'un trop grand nombre d'entre eux n'assiste ont même plus aux séances et voient par procuration pendant des semaines entier s ! Nous avons aimé que nos six cents parlementaires soient payés au taux de quarante et un francs par journée, mais nous trouvons inadmissible que la plupart de ces journées soient employées ailleurs qu'au Parlement et à d'autres travaux que le travail législatif. »

Le Gaulois

A propos de la réduction des périodes d'instruction militaire.

M. Desmoulins constate que M. de Freycinet, dont l'opinion fait autorité au Sénat, est opposé à toute réduction ; d'autre part, la commission de l'armée étant partagée, M. Desmoulins croit voir l'origine d'un conflit entre les deux Chambres :

« M. de Freycinet fait l'un des plus chauds partisans de la loi de deux ans et, comme il jouit au Sénat d'une grande autorité, surtout dans les questions militaires, on peut affirmer que son opinion a déterminé le vote d'un grand nombre de ses collègues. S'il n'est pas le père de la loi, il en fut tout au moins le parrain, et l'on conçoit qu'il éprouve une certaine irritation en voyant qu'on en veut aggraver les côtés défectueux. M. de Freycinet est un philosophe qui assiste sciemment à ses amours sans autre but que le pouvoir ; il juge ses théories et les faits avec la sérénité d'esprit d'un quasi octogénaire. Son opinion a donc beaucoup de poids. Eh bien ! M. de Freycinet semble que l'on ne saurait toucher aux 28 jours sans compromettre sérieusement la défense nationale ; malheureusement la commission de l'armée n'est partagée, et l'on n'a pu y former une majorité pour ou contre l'amendement Blondel, qui propose une réduction de sept jours. Ce peut être le germe d'un conflit entre les deux Chambres. »

La Petite République

A propos du projet du général Sebert. Demande avec quelque ironie ce qu'on va faire de l'épée d'honneur achetée par souscription, qui devait être offerte au général russe. On sait que c'est l'Echo de

l'une qui avait eu l'idée de la souscription :

« L'ancien commandant de Port-Arthur sortira sans doute un assez mauvais état de ce Conseil de guerre, car, le mieux qu'il puisse espérer, n'est-il être taxé d'incapacité. Quelle dégringolade ! Mais il doit y avoir quelque part des gens bien ennuyés aussi : ce sont les détenteurs de l'épée d'honneur adressée par souscription et qui n'a pas encore été remise. Voilà une épée qui restera pour compte jusqu'au prochain bloqué ; mais cette fois on fera bien de n'accepter d'héritage que sous bénéfice d'inventaire. »

Le Recrutement de la Magistrature

On sait que le 18 août 1906, M. Sarrien, président du Conseil, ministre de la Justice, fit rendre un décret portant règlement d'administration publique, qui avait pour but de fixer les conditions de recrutement et d'avancement dans la magistrature jusqu'au vote d'une loi organique. Il ne faisait ainsi que se conformer à l'article 38 de la loi de Finances qui avait prescrit l'élaboration de ce règlement.

Les deux principales mesures édictées comportaient : 1. l'obligation de ne nommer juges suppléants que les jeunes gens qui, désirant entrer dans la magistrature, auraient été admis dans un concours institué à cet effet ; 2. la nécessité, pour être nommé titulaire ou de bénéficier d'un avancement, de figurer, hors certains cas déterminés, sur un tableau d'avancement dressé annuellement par une commission spéciale.

L'an dernier, ce décret subit une première modification avec l'assentiment du Conseil d'Etat ; elle reculait la date de l'établissement du tableau qui n'avait pu être effectué à l'époque fixée par le règlement.

Cette année, d'autres modifications ont été sollicitées du conseil d'Etat ; une notamment concerne le concours. Le garde des Sceaux a insisté pour que cette épreuve soit supprimée.

Il résulte de nos renseignements, que le Conseil d'Etat se serait rangé, finalement, à cet avis.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

MOLTIFAO. — M. Massimi, receveur de l'enregistrement et des domaines à Chaumiran, Ardèche, est appelé aux mêmes fonctions à Moltifao, en remplacement de M. Stagnara, désigné pour le bureau de Combrande, Puy-de-Dôme.

⁂

CORTE. — M. l'abbé Dominique Corteggiani vient de succomber à la longue et cruelle maladie qui le minait depuis longtemps. Très instruit, très pieux, il menait une vie exemplaire et était entouré de la considération de toute la population.

Il connaissait son état et savait que la mort le guettait ; mais la mort était loin de l'effrayer, car tout ce qu'elle faisait pour le terrasser le rapprochait de son Dieu. Sa longue maladie a été particulièrement édifiante pour tous ceux qui l'ont approché dans ses dernières jours. Il s'efforçait de consoler sa vieille mère dont la tendresse ne pouvait se faire à la séparation, et exhortait tous les siens à accepter avec lui, sans se plaindre, l'accomplissement des décrets de la Providence, quelques terribles qu'ils puissent paraître à notre humanité. Il nous a quittés pour aller recevoir la récompense due à ses vertus sacerdotales et à son dévouement évangélique.

Aux obsèques, la foule était très nombreuse ; M. le chanoine archiprêtre Sisco a présidé cette cérémonie funèbre et donné l'absoute.

Nous offrons à Mme veuve Corteggiani de Rossi et à MM. Joseph Corteggiani, avocat ; Corteggiani, professeur au collège, et Pierre Corteggiani, conseiller municipal, l'expression de tous nos regrets et de nos vives condoléances.

⁂

OLMICCIA. — M. Ortoli Antoine-Paoone, de feu Jean-Baptiste, est nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu à Olmiccia.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

La fête des Mutualistes

Nous avons assisté hier au soir à la réunion du comité des fêtes de la mutualité, aimablement invité par M. A. Benedetti, commissaire général de la fête.

Dans cette réunion des plus intéressantes, un programme a été élaboré qui sera entièrement remplí, sauf modification à apporter au cas d'arrivée du ministre du Travail. M. le Préfet a en effet promis de faire son possible pour que M. Viviani soit de la fête.

Le programme porte : Une réunion de toutes les sociétés du département avec musiques et bannières ; un grand banquet ; une conférence sur la mutualité, une matinée dansante et une soirée de gala au théâtre.

Ces fêtes seront très probablement données le premier dimanche de février.

Toutes les sociétés du département vont être invitées ; elles peuvent d'ores et déjà envoyer leur adhésion au président de la société M. Levie.

On nous prie d'annoncer, que toutes les personnes qui voudront assister au banquet doivent faire parvenir d'une société mutualiste.

Nous nous faisons un plaisir de féliciter les organisateurs de cette belle fête qui aura, nous en sommes persuadé, un très grand succès.

Nouvelles Maritimes

La brick espagnol *Sobrano* capitaine Angelmori, qui était en détresse dans le golfe de Porto, a été remorqué dans notre port par le vapeur espagnol *San Anna*.

Le *Sobrano*, qui a de nombreuses avaries, sera remorqué jusqu'à Marseille.

Au Port

Entrée :

Le *Vindicate*, venant de Marseille avec 1 passager.

Sortie :

Le *Vindicate* pour Bône et le *Corte* pour Marseille.

BULLETIN COMMERCIAL

Syndicat Central des Agriculteurs de France

42, rue du Louvre, Paris

Cours des graines diverses au 15 déc.

Avoine noire Bretagne.	Havre	18.50
Avoine rouge Tunis....	Marseille	17.75
Avoine blanche Russie.	Marseille	19.75
Maïs roux Plata.....	Marseille	19.25
Maïs Cinquantini.....	Marseille	20.00
Maïs Odessa.....	Marseille	19.00
Orge d'Afrique.....	Marseille	19.00
Petites fèves lavées et nettoyées.....	Marseille	34.50
Fèves concassées.....		19.50

Les prix ci-dessus s'entendent par 100 kilos nus et pour expéditions de 5.000 kilos.

Pour quantités moindres, ils sont majorés de 0.35 à 0.50 par 100 kilos.

Cours Secondaires DE JEUNES FILLES DE BASTIA

Préparation à l'Ecole normale.

Les familles sont informées qu'une préparation spéciale est assurée aux aspirantes à l'Ecole Normale d'institutrices à l'aide de conférences et d'interrogations ajoutées au programme de la 4e année des classes secondaires.

Cours d'études supérieures.

Il est aussi question de créer un cours d'études supérieures pour les jeunes filles désireuses de poursuivre leurs études plus loin que les brevets, soit dans une intention désintéressée, soit en vue de telle carrière spéciale.

Les familles en désir desquelles cette création répondrait sont priées de se mettre au rapport dans le plus bref délai avec M. le Proviseur du Lycée, Directeur des cours, cette classe ne devant être organisée qu'après l'inscription d'un nombre suffisant d'élèves. La rétribution serait de 15 fr. par mois. La plus grande liberté serait donnée aux familles pour le choix des cours, dont la matière et les heures seraient adaptées le plus possible à leurs besoins et à leurs convenances.

On permettrait ainsi à un certain nombre de jeunes filles qui ne visent pas les examens ou les concours de perfectionner leurs connaissances littéraires et scientifiques dans les parties qui leur offrent le plus d'attrait, qui leur sont le plus utiles et pour lesquelles elles marquent le plus d'aptitude. (Circ. Ministérielle du 16 septembre 1901.)

LE CONSEIL DU JOUR

Conftures de châtaignes

Dès qu'arrive l'hiver, on peut utiliser les châtaignes non seulement bouillies ou rôties, en faire des purées et des galettes, mais encore préparer un excellent dessert pour une grande partie de l'année, et cela aussi bien à la ville qu'à la campagne.

On prend des châtaignes, (on pluôt des marrons car ils sont plus sucrés) on enlève la première peau avec un couteau, puis on fait cuire à l'eau environ une demi-heure. Après la cuisson, on enlève la pellicule ou peau interne, et l'on pile, dans un mortier, les châtaignes encore chaudes, de manière à obtenir une purée très fine. Ensuite, on fait un sirop avec 1 kilogr. de sucre et un verre d'eau.

Après ébullition, on délaie 1 kilogr. de pâte de châtaignes, et l'on fait bouillir une demi-heure, en évitant de la sorer la masse s'attacher au fond de la bassine. On parfume le sirop avec une demi-gousse de vanille.

La confiture est versée toute chaude dans des pots en verre ou en grès ; elle peut se conserver jusqu'au mai.

Pour la confiture à consommer de suite, on emploie trois quarts, soit 0 kg. 500 de sucre par kilogramme de pâte de châtaignes.

AVENA.

Bulletin Financier

Paris, 14 décembre 1907.

Le marché est très calme, et les cours ne s'éloignent guère de ceux d'hier. Notre Rente gagne 5 centimes à 95 20. Les Fonds Etrangers sont hésitants sauf les fonds russes qui se raffermissent. Nos Sociétés de Crédit restent stationnaires.

Valeurs industrielles et de traction inactives et lourdes. Groupe russe bien tenu. Sur le marché officiel, au comptant, les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine se négocient à 415. Bon Aussi 620.

En Banque, l'obligation 5 0/0 du Port de Para n'est avancée à 445. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Brésil se retrouvent à 395 ; elles rapportent 25 frs et sont remboursables au pair de 500 frs. L'action Chemins et Walker est en reprise à 458.

L'action Maisons et Pavillons Economiques est toujours recherchée à 420.

L'assemblée générale extraordinaire de la Cie Assurances Générales Vie, réunie aujourd'hui au siège social, rue de Rougelisio, a voté, sur la proposition du conseil d'administration, la division des actions en cinquièmes.

Les actions de nos grandes Cies de chemins de fer sont moins bien tenues.

Nombreux sont ceux qui ayant eu à se plaindre de rhumatismes, ont eu à se louer d'avoir pris les

Pilules Pink

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 10°, à midi + 14°. à 3 heures du soir 12.5. Maxima 15° Minima 8.5.

Baromètre 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 759 mm. à heures du soir, 758 mm.

Vent Dans la matinée, S. E. Dans l'après-midi, S. E.

Etat du ciel, le matin, couvert.

l'après-midi, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Tempête et Courriers !

Une violente tempête s'est déchaînée depuis samedi sur notre ville ; le libeccio a soufflé avec une violence inouïe jusqu'à dimanche à 3 heures de l'après-midi. Il était dangereux de se risquer dans la rue, où le vent fouettait le visage des paisibles habitants de grains de sable et de cailloux ; en outre, les persiennes n'ont cessé d'applaudir Messire Libeccio avec un peu trop de bruit.

Le *Liamone*, courrier postal de la Compagnie Fraissinet, qui devait arriver de Livourne samedi soir, vers 7 heures, n'est rentré au Nouveau Port que dimanche à 3 heures et demie de l'après-midi.

C'est ainsi qu'au lieu de partir à midi, en service postal, pour Marseille, ce paquebot n'a appareillé que vers 5 heures et demie.

Ces retards ne se produiraient pas, si la Compagnie Fraissinet avait un bateau en réserve dans un port quelconque de la Corse.

⁂

Nouvelles universitaires

On lit dans le *Petit Marseillais* :

M. d'Istria, le nouvel inspecteur d'Académie, qui remplace M. Casseret dans les Bouches-du-Rhône, a pris possession de son poste et inauguré ses fonctions en assistant, hier et aujourd'hui, aux séances du conseil académique, à Aix. M. d'Istria, nous le rappelons, vient de Toulouse, où son départ a été regretté unanimement. Il nous arrive avec la réputation d'un homme érudit juste, et bienveillant. Sa compétence fait autorité en matière pédagogique, et l'enseignement primaire et supérieur ne peut manquer d'accentuer encore son essor sous la direction d'un tel chef. M. d'Istria, qui est le fils d'un inspecteur primaire fut professeur de troisième au lycée de Marseille ; il compte dans notre ville des amitiés dont le cercle ne tardera pas à s'élargir. Nous souhaitons à M. d'Istria une cordiale bienvenue à Marseille et dans le département de la Corse.

⁂

Mouvement des passagers

Pendant le mois de juillet, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio.

Le nombre des passagers a été de : 1.313 de Bastia, 987 d'Ajaccio et Propriano, 146 d'autres ports, total, 2 446.

Il a été transporté : de Bastia, 1 003 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 1 155 ; d'autres ports, 468 ; total, 2 626

⁂

Nouvelles militaires

Les sous officiers d'infanterie dont les noms suivent sont inscrits pour le grade de sous-lieutenant de réserve : MM. Andreani, Antonini, Antoni, Bacioli, Colombani, Colonna, Gherardi, Leonardi, Lucchesi, Marselli, Massoni, Pantalacci, Paoli, Salvadori, Santucci, Savignoli.

Et pour le grade de sous-lieutenant dans l'armée territoriale : MM. Campocasso, Cesari, Pantanacci.

⁂

Obscurité

Toutes les rues de la ville ont été plongées, l'autre nuit, dans la plus complète obscurité, jusqu'au matin. Sur le boulevard Paoli de la rue Miot à l'Avenue Carnot, un seul bec de gaz était allumé. Le libeccio est sans doute l'auteur de ce méfait.

⁂

Emplois réservés

M. Antomarchi, ex adjudant au 4e rég. d'infanterie coloniale, est nommé expéditionnaire à la sous-préfecture de Puget-Théniers.

⁂

Gendarmerie

Sont nommés dans la gendarmerie : Garde républicaine ; Santoni Pierre-Louis, ancien maréchal des logis, proposé par la subdivision de la Corse ; Casabianca Antoine-Charles, soldat au 23e rég. d'infanterie coloniale ; Pronetti Martin, ancien soldat, Franchi Noël, ancien sergent, Giuliani Paul, ancien sergent, proposés par la subdivision de la Corse ; Rossi Emile, soldat au 2e rég. de tirailleurs algériens ; — Cie de la Savoie ; Andrei Henri-Dosque-Charles-Dominique, maréchal des logis au 5e rég. de chasseurs d'Afrique ; — Cie des Basses-Alpes : Albertini André, ancien cavalier, Poletti Simon-Jacques, ancien maréchal des logis. Pietroni Jean-Dominique, ancien caporal, proposés par la subdivision de la Corse : Ferracci François, caporal au 4e rég. d'infanterie coloniale ; — Cie du Var, Filippi Charles-Jean, ancien soldat, proposé par la subdivision de la Corse ; — Légion de la Corse : Cabrolier, ancien soldat, proposé par la subdivision de la Seine ; Cheyroux, soldat au 7e rég. d'infanterie coloniale ; Lacontore, ancien soldat, proposé par la subdivision de Nancy ; Sambelino, soldat au 3e zouaves ; Valet, ancien soldat, proposé par la subdivision de Nimes ; Bernard ancien soldat, proposé par la subdivision d'Alger.

⁂

Le Miroir des Modes

Quoique tardivement, l'hiver commence à faire son apparition. En vue des journées froides, « Le Miroir des Modes » de décembre donne tout un assortiment de vêtements à faire en fourrure ou autre, bien appropriés à la saison hivernale. Des jolies robes de visite, des délicieux peignoirs, des toilettes de mariées et demoiselles d'honneur, une planche spéciale de lingerie, etc., viennent ajouter leur charme et leur intérêt au journal.

De nombreux modèles pour jeunes filles, fillettes et garçonnets prennent bien leur place, et sont suivis par d'autres tout aussi bien pour poupées.

Nous passons sans parler en détail sur des articles d'intérêts divers, et vous invitons, Mesdames, à vous procurer, aussitôt paru, « Le Miroir » de décembre.

Patrons gratuits, un joli jupon pour dames et un coquet petit tablier pour fillettes.

Prix du « Miroir » : 1 franc. — En vente chez tous les Libraires.

⁂

Pour les Mamans

Si nos mamans qui nourrissez, rappelez-vous que la « Pâte Ghilini » est la seule vous offrant les garanties nécessaires à une saine nutrition. Sa fabrication étant garantie pur blé, sa digestion en est reconnue très facile et ses qualités nutritives sont indiscutables.

Aussi, si vous voulez donner à vos chers poupons des joues rondes et roses, ne mangez que les « Pâtes Ghilini. »

Exigez la Marque.

La Maison demande de bonnes ouvrières vermicellières et leur garantit un nombre minimum de journées de travail avec le maximum de paye.

⁂

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

⁂

Pétrole Raffiné, 0,35 le litre.
Alcool à brûler, 0,70 le litre.
Vin rouge de propriétaire, 0,25 le litre.
Vin blanc de propriétaire, 0,30 le litre.
En vente chez Mme Agostini, 8, rue de l'Opéra.

⁂

A louer présentement

Un appartement composé de 9 pièces au 4e étage, dépendant de la maison Fantozzi.

S'adresser à M. Pierre Zannini, 15, place Saint-Nicolas, Bastia.

HUNYADI JANOS
LA MEILLEURE EAU PURGATIVE NATURELLE
Exiger le nom Hongrois SAXLEHNER
sur l'étiquette et le bouchon

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES CORDONNIERS. — Les ouvriers cordonniers sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui lundi, à 1 heure du soir, à la Bourse du Travail, place Calotta.

Cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

La présence des membres du bureau est nécessaire.

Le président, Antoine Poli.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-lièges, pour lui acheter toute sa récolte, passerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00693

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 15 décembre.

M. l'intendant militaire Deleuze, directeur du service de l'intendance du 6e corps d'armée, est placé, à dater de ce jour, dans la section de réserve.

Réouverture de la Faculté de Médecine DE PARIS

Paris, 15 décembre.

A l'occasion de l'entrée en fonctions du nouveau doyen, et prenant en considération l'attitude des étudiants depuis la fermeture de la Faculté, le ministre de l'Instruction publique a décidé que la Faculté serait rouverte demain lundi, 16 du courant.

M. le professeur Landouzy, récemment nommé doyen de la Faculté de médecine de Paris, doit entrer en fonctions demain.

BREST

Quatre cadavres rejetés par la mer

Brest, 15 décembre.

Au cours des terribles tempêtes de ces jours derniers, le vapeur *Regina* du port de Gênes, a dû se perdre dans les parages de l'île d'Ouessant.

Quatre nouveaux cadavres viennent d'être rejetés par la mer sur la grève de Portsall.

AUX ÉTATS-UNIS

LE DÉPART de l'Escadre américaine pour le Nouveau-Monde

Washington, 15 décembre.

La grande escadre américaine, qui doit faire le tour du Nouveau-Monde, sous les ordres de l'amiral Evans, appareillera demain de Hampton Road.

Elle va se rendre, par étapes successives, jusqu'à San Francisco, passant ainsi de l'Atlantique dans le Pacifique, et traversant le détroit de Magellan.

Cette force navale se compose des cuirassés *Connecticut*, battant pavillon de l'amiral Evans. *Louisiane, Missouri, Vermont, Kansas, Rhode Island, Georgia, New-Jersey, Ohio, Illinois, Alabama, Kearsarge, Virginia, Kentucky, Minnesota.*

Cette escadre sera accompagnée d'une flottille de torpilleurs et de contre-torpilleurs.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Les indemnités de Casablanca

Paris, 15 décembre.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, vient de recevoir la réponse du gouvernement allemand aux mémoires français et espagnols relatifs à la question des indemnités de Casablanca.

EN ITALIE

RETOUR D'ÉMIGRANTS *Sérieuses inquiétudes*

Rome, 15 décembre.

La municipalité de Naples vient de demander au gouvernement de prendre des mesures, en raison des milliers d'émigrants qui reviennent chaque jour des Etat-Unis par suite du manque de travail.

DANS LES PORTS

MÉCONTENTEMENT des Ouvriers des Arsenaux

Paris, 15 décembre.

A la suite des incidents qui se sont récemment produits, à l'arsenal de Toulon, aux ateliers de torpillerie et d'artillerie contre certains chefs, le ministre de la marine avait adressé à tous les préfets maritimes une circulaire contenant un blâme catégorique contre les ouvriers des arsenaux.

Le ministre menace de la fermeture temporaire des ateliers où ces incidents recommenceraient, et rappelle formellement que, dans les arsenaux, le bien du service et la bonne exécution des travaux nécessitent une discipline que les surveillants et les ingénieurs ont le devoir de faire respecter, et pour l'observation de laquelle ils peuvent compter sur son appui.

Cette circulaire a eu le don de déplaire aux ouvriers des arsenaux qui ont tenu, ce matin, dans tous nos ports de guerre, une réunion pour protester contre les termes de cette circulaire.

M. FALLIÈRES ET LA *Peine de Mort*

Paris, 15 décembre.

La Commission des Grâces doit envoyer cette semaine à l'Elysée les dossiers des trois condamnés à mort, dont les pourvois ont été rejetés, la semaine dernière, par la Chambre criminelle de la Cour de cassation.

Ces dossiers concernent les condamnés à mort : Moursours, pour meurtre d'un rentier de la rue Sainte-Anne, à Paris ; Jeanne Mesre, veuve Labbé, pour avoir empoisonné son mari ; et Vaudamme, pour meurtre suivi de vol.

Le Concours général Agricole de 1908

Paris, 15 décembre.

Les membres du groupe agricole du Sénat et de la Chambre seront reçus demain par M. Ruau, ministre de l'Agriculture.

Cette délégation entretiendra le ministre sur le concours général de 1908 qui, en raison de la démolition imminente de la galerie des machines, devra occuper un autre emplacement.

La délégation doit, en outre, insister en vue d'obtenir un concours homogène.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Bastia

VENTE de vignes américaine greffée 110 fr. le mille, Rupestris ruché à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

Michel Vincentelli
Produits Potin
Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Panforte di Siena — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Pochés en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Foulardes — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

BASTIA-QUINQUINA
AU VIN DE BANYULS
SPÉCIALITÉ
de la Maison Bourgeois Frères
BASTIA (Corse)
Apéritif Digestif Fortifiant

DERNIERS BILLETS
LOTERIE D'ORMESSON
(Enfants Tuberculeux et Institut Pasteur de Lille)
500.000
GROS LOTS
250.000
100.000-20.000
AVIS
Il n'y a plus d'attente. Il faut prendre dès maintenant un billet, car le tirage aura lieu au profit de UN Franc. Les billets du deuxième tirage n'ont plus aucune valeur. Seuls les billets de la première série (1907) participent au tirage du 15 janvier 1908.
TABLEAU COMPLET DES LOTS
1 à 250.000 250.000 | 1 à 100.000 100.000
1 - 20.000 20.000 | 2 - 5.000 10.000
20 - 1.000 20.000 | 2000 - 100 200.000
TIRAGE : 15 JANVIER 1908
Le billet UN Franc donne droit à neuf tirages différents. Demandez-le à votre débitant habituel. Il vous sera remis gratuitement. Si votre débitant ne le possède pas encore, écrivez à M. Ormesson, 19, rue Vivienne, Paris.

CHARBON en BOULES
M. MECONI 4, avenue Carnot, prévient sa nombreuse et ancienne clientèle qu'il vend son charbon en boules à 7 francs les 100 kilos, rendu à domicile à partir de 25 kilos.

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

Grand entrepôt de Vins
FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
2 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au détail
LIVRAISON A DOMICILE
VINS DE TABLE
Rouge, 0,25, 0,30 et 0,40 c. le litre.
Blanc, 0,30 et 0,40 c. le litre.
VINS FINS DE CORSE
0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 40 la flasco, 0,70 le 1/2 flasco.
VIN DE MARSALA (Sicile)
1.60 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. la 1/2 b.
3 fr. la flasco, 1 fr. 60 le 1/2 flasco.
VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)
1 fr. 25 la bouteille.
VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.
VINS RIBERA d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.
VINS de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bouteille, 0,90 le 1/2 bouteille.
MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
fr. la bouteille, 0,90 et 1 2 bouteille.
Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pomponne 1 fr. 40 id.
Vermouth Sopéhour 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Pof » 1 fr. 50 id.
Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.
VINS DE CHAMPAGNE
Grades et Negres 3 fr. 25 et 3 fr. 75 le bout.
Dom Reynard de Chamconreux 2 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Frelot à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. le bout.

Déménagements
Dépôt de cadres
pour déménagement de mobilier pour tous pays.
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

63. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PARTAGE DU ROYAUME

Mais elle n'en laissa rien paraître. Elle se dirigea vers l'escalier qui conduisait sur la rive de la Combeauté. Un appel du comte l'arrêta :

— Suzanne !... J'allais vous demander... Veuillez vous arrêter un instant...

Elle fit quelques pas, lentement, vers le groupe, et se tint debout, devant son mari. On eût dit que Croix-Vitré hésitait. Oui, on eût dit qu'il se rendait compte de la monstrueuse injustice qu'il était prêt à commettre. Mais la haine, en ce pauvre cœur ulcéré, la haine accumulée par des années de solitude pendant lesquelles il s'était nourri de sa jalousie et de son malheur, la haine entretenue chez lui par la veuve avec une perfidie géniale, la haine fut plus forte que tout. A cause de ce silence, elle crut s'être trompée et dit :

— J'ai cru que vous désiriez me parler, mon ami ?

Il commença, honteusement d'abord, mais il s'enhardit à chaque mot. Il expliqua pour quelles raisons il avait décidé de partager le domaine entre Michel et Laurent ; il sentait ses épaules trop faibles pour soutenir le poids de cette responsabilité et, d'autre part, il avait voulu faire cesser la situation d'humiliante dépendance, qui était celle des deux frères. Il s'étendit longuement. Il avait besoin de s'étourdir. Il eût voulu, pour être relancé, des objections de Suzanne. Parfois, il se taisait, comme pour les attendre, comme pour les solliciter. Rien ne venait. Aucune réponse...

Lorsqu'elle comprit, la pauvre mère se sentit envahie par un froid mortel. Elle n'osait croire... non, pareille cruauté n'est envers sa fille, la tendre et douce Lison ! Puis, elle se remit, et elle écouta jusqu'au bout. Tout cela était clair. Elle assistait au triomphe de Nathalie. Ce triomphe, elle l'avait vu venir de loin ! Elle en avait surpris, depuis de longues années, les préparatifs souterrains, les travaux minutieux et prudents.

Et au fur et à mesure que le comte s'exprimait avec des pauses pour laisser place à des réponses qui n'arrivaient pas, le visage seul de la comtesse trahit les différents états de son âme. La stupéfaction, la douleur, la colère, puis le mépris pour tant de bassesse, oh ! un invincible mépris... de l'outrage et du dégoût se voyaient sur ses lèvres. Enfin, il avait tout dit. Il ne parlait plus. Elle, doucement :

— Sans doute, tu as reçu de grandes protestations de tendresse pour ce cadeau royal ? Ils ont dû te dire qu'ils l'aiment pardessus tout. Cela en vaut la peine. Et ils ont dû trouver, pour te le dire, des termes tels que tout ce que je pourrais tenter te paraîtrait indifférent et froid... Tu as bien fait de disposer, en dehors de moi, de la fortune qui t'appartient. Je n'y ai pas droit. Et, du reste, pour moi, je ne demande et ne veux rien... Ne voulant et ne demandant rien, je vais donc bien à l'aise pour te dire... mon époux, toi qui as été ma vie, et qui m'as possédée tout entière, toi que je plains et que je n'ai jamais cessé d'aimer comme au premier jour : Hubert, frère de mon cœur, tu viens de commettre une méchante action.

Puis :

— Vous n'aviez pas d'autre confidence à me faire ?

— Non

Elle passa sans regarder Nathalie, ni les autres. Elle paraissait ne les avoir pas vus. La veuve la crut résignée à son sort. Elle se trompait. Le soir même, Suzanne, lorsque sa belle-sœur fut remontée chez elle, entra chez Croix-Vitré. C'était la première fois, depuis de longues années, qu'elle se permettait une pareille audace, elle, la pauvrette dont la venue, en cette chambre, était jadis si ardemment souhaitée, dans les temps où l'on aurait pu croire que le mari amoureux ne se serait jamais lassé de la beauté de sa femme. Et cependant, il ne fut pas surpris. Il savait qu'elle viendrait. Il l'attendait.

— Hubert, lorsque, comme si elle eût continué de lui parler sans qu'il y eût eu interruption depuis la soirée, — Hubert, j'ai dit que tu étais sur le point de commettre une mauvaise action...

— Il y a plus, madame, cette mauvaise action est commise...

— Les actes ne sont point signés ?

— Ils sont prêts, à l'enregistrement, chez mon notaire et n'attendent que nos signatures, celle du donateur, celle des donataires...

— Est-ce donc irrémédiable ?

— Oui. Telle est ma volonté.

— Ta volonté, sans doute. Mais il doit y avoir des lois qui se mettent en travers de pareilles injustices et qui empêchent les pères abusés et trompés, de dépouiller leurs enfants... Et, sans que personne ne l'ait dit, je suis bien certaine que vos actes seraient révoqués par les juges le jour où votre fille, disparue et que vous croyez morte, reviendrait réclamer sa part de votre vie...

— Il est vrai... Mais je ne crains pas un événement pareil.

— Pourtant...

— Je ne le crains pas, vous dis-je, car je n'ai jamais eu d'enfant.

— Ma fille, Hubert, ma fille !...

— Votre fille n'est pas la mienne... ne sera jamais... n'eût jamais été la mienne...

Il s'animait. Il se rappelait les insinuations perfides de Nathalie.

(*A suivre*).

CHOCOLAT MENIER

LOTERIE
de la Ville de Marseille
pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)

375.000 francs de lots

Gros Lot: 100.000 f.
et Cent neuf autres lots espèces
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

UN SEUL TIRAGE :
30 décembre 1907

Prix du Billet : 1 franc

EN VENTE PARTOUT

TIRAGE 1 fr. 24 décembre
PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES
Circulation autorisée dans toute la France.

1re Édition N° 1 contenant UN billet à UN FRANC Petit Portefeuille en grain cuir.
2e Édition LUXE contenant DEUX billets à DEUX FRANCS Superbe portefeuille

Chaque portefeuille donne droit encore à diverses et nombreuses
Superbes Primes Gratuites
dont le choix est laissé à l'acheteur. — La valeur de chacune de ces primes représente une VALEUR SUPÉRIEURE au prix déboursé.

CAPITAL : UN MILLION 300.000 fr.
3 GROS LOTS : UN de 120.000 fr. DEUX de 10.000 fr.
TIRAGE : 24 décembre 1907 à 10 h. du matin.

En vente dans toute la France, chez tous Buralistes, Papetiers, etc.
Ne vous laissez pas tromper. Exigez le titre ou billet dit : LE PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES (Liste légale).
Vu la valeur du Portefeuille et du Gros Prize tous nos envois sont recommandés.
Envoi à domicile contre mandat de 1f25 ou 2f25 suivant l'édition, adressé à l'Administration Centrale de Publicité 16, rue Lafayette, Paris.
2 fr.

A LOUER
Divers locaux, grands et petits, situés dans l'enceinte Usine de Tuyaux.
— Vi la au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Ie. 15, Place Saint-Nicolas.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières autocides et le sont pour la fabrication de fausses actualités

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

Maux de Dents guéris radicalement par les Boulettes Dentaires
par A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Refuser tous les Contrefaçons. Exiger la véritable adresse
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Rafaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scatilola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? AVEZ-VOUS DES CHEVEUX QUI TOMBENT ?
EMPLOYEZ LE ROYAL WINDSOR
Dépôt : 26, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Décidément, l'AMARO MATTEI est un véritable nectar.
C'est encore le roi des apéritifs.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de surmenage, affaiblissement du cerveau, de la mémoire et de l'énergie, de fatigue et tristesse chronique, n'ont Mal de Tête persistant, prendre impressions habituelles, dormir dans le lit, s'intéresser à ce qui les entoure, ont intérêt à employer la G. A. MATTEI, la Cathoprophylaxie qui guérit radicalement à toutes les périodes de la maladie.

A VENDRE
Futailles neuves et usagées de toutes contenances à des conditions avantageuses.
L. N. Mattei et Cie, Bastia.

C^IE GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque Le Lion, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe Photoline en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUGGINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNER — N. 349 MARDI 17 DÉCEMBRE 1907

00694

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête du jour : Saint Lazare
Nouvelle lune
7 00 — Quartier 3 h. 57
Premier quartier 11 — Pleine Lune le 19
Fête de Demain : Saint Gratien.

25 DECEMBRE

LES QUATRE MARINES

Quatre grandes marines tiennent aujourd'hui les mers. Ce sont celles de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et des Etats-Unis.

En même temps que les nations ont réalisé des prodiges pour se combattre sur terre, elles ont dépensé des sommes considérables pour posséder une flotte de combat. Les récentes guerres hispano-américaine et russo-japonaise ont prouvé que les grandes luttes ont leur dénouement sur la mer ; aussi est-il indispensable de maintenir son rang, coûte que coûte. Un navire de guerre vaut plusieurs millions, il est démodé et bon à mettre au rebut au bout d'une vingtaine d'années. Qu'importe ! Il faut en construire d'autres ou bien s'avouer vaincu à l'avance. Triste alternative dans laquelle le monde entier agonise, tandis que la seconde Conférence de la Paix a solennellement — et inutilement — siégé à la Haye. Malgré le vœu unanime des peuples, le monde continue à jeter millions sur millions dans le gouffre de la paix armée. Quand donc cette folle rivalité s'arrêtera-t-elle ?

D'abord, ce furent l'Angleterre et la France qui se disputèrent la maîtrise des mers. Tour à tour victorieuses et vaincues, l'Angleterre finit par l'emporter, après Trafalgar, et depuis un siècle elle avait maintenu sa suprématie.

Mais voici que soudain l'Allemagne, profitant des événements de 1870, songea à entrer en lice. Avec une méthode, une précision, une persévérance admirables l'Allemagne poursuit la politique navale qui, après l'avoir mise au rang de grande puissance maritime, doit lui permettre de rivaliser un jour prochain avec l'Angleterre.

Il y a 43 ans, en 1864, au combat d'Heligoland contre les Danois, la Prusse ne mettait en ligne que trois chétives canonnières. Si l'on considère la flotte allemande manœuvrant aujourd'hui dans les mêmes parages, on peut se rendre compte du chemin parcouru. En 1900, on votait une loi, véritable Charte, qui prévoyait 38 cuirassés et 14 grands croiseurs. En 1907, on se prépare déjà à mettre les bouchées doubles pour aller plus vite. La flotte allemande comprendra en 1917, 21 cuirassés supérieurs au *Dreadnought* anglais et 13 croiseurs cuirassés supérieurs à leurs similaires anglais de la classe *Invincible*.

Comme si ce n'était pas assez de ces trois rivaux en Europe, les Etats-Unis, qui jusque-là avaient été fiers de leur isolement et avaient décidé de se tenir éloignés des querelles internationales, viennent de s'apercevoir qu'une flotte de guerre leur est indispensable, tant dans le Pacifique pour tenir tête au Japon naissant, que sur l'Atlantique en face de l'Europe coalisée. Le dernier message du président Roosevelt prévoit la création d'une formidable force navale, avec points d'appui et ports de guerre sur toutes les côtes.

Quant à l'Angleterre, il est certain qu'elle ne va pas se laisser distancer. Elle jouit actuellement d'une formidable avance ; elle la conservera, et ses efforts seront sans cesse parallèles à ceux de ses concurrents.

Qui ne serait pas effrayé d'un pareil état de choses ? L'Angleterre elle-même avait pris pour de sa propre suprématie. En janvier dernier, l'Amirauté anglaise avait décidé de surseoir à la construction de nouveaux cuirassés tant que la conférence de la Haye ne se serait pas prononcée sur la limitation des armements. Hélas ! cette limitation fut repoussée, et l'Amirauté vient de mettre en chantier les cuirassés dont la construction avait été différée. Ces cuirassés seront d'un nouveau type, dit *Saint-Vincent*, déplaçant 19 250 tonnes. L'Angleterre va battre son propre record qu'elle détenait avec le *Bellérophon*, lancé à Portsmouth en 1907, déplaçant 18 600 tonnes et filant 21 nœuds.

Pauvre France, que deviens-tu dans tout cela ? Eh bien ! la France tient son rang, la France ne se laisse pas distancer ; et si l'entretien d'une flotte de guerre est ruineuse, ce ne sera pas la France qui sera ruinée la première, soyons en certains.

Le budget de la marine française a passé de 239 millions en 1896 à 322 millions en 1908.

Dans le même temps, le budget de la marine allemande a passé de 115 millions à 412, et celui de la marine anglaise de 574 millions à 850 millions.

Actuellement, les flottes de guerre déplacent :

Flotte anglaise, 1 634 000 tonnes.
Flotte française, 635.000 tonnes.
Flotte allemande, 480.000 tonnes.
Flotte américaine, 416.000 tonnes.

Le nombre des cuirassés de ligne est le suivant : Angleterre, 49 ; Allemagne, 21 ; France, 17 ; Etats-Unis, 13.

D'après les programmes navals et les prévisions budgétaires, ces nombres seront en 1911 : Angleterre, 52 ; Allemagne, 31 ; France, 19 ; Etats-Unis, 18.

Comme on le voit, c'est l'Allemagne qui réalise l'effort le plus considérable. Mais déjà le peuple allemand crie grâce, les krachs se multiplient de l'autre côté du Rhin, les capitaux font sérieusement défaut, et en vain l'on s'adresse à la Bourse de Paris qui fait la sourde oreille. Une crise est latente au Reichstag, au sujet des impôts nouveaux qu'il va falloir créer pour combler le déficit du budget, qui atteint cette année près de 300 millions, tandis que le budget français est à peu de choses près en équilibre. La comparaison n'est donc pas à notre désavantage.

Il est beau d'aligner des bateaux sur le papier. Mais soyons patients, soyons prudents surtout. L'avenir nous réserve des surprises qui seront sans doute moins désagréables pour nous que pour certains de nos voisins.

D'un autre côté, nous avons en France les meilleures raisons pour ne pas nous engager à fond. Le ministre de la Marine affirmait récemment à la Chambre qu'en raison des armements prochains de deux nouveaux cuirassés : *Justice* et *Liberté*, notre armée de mer devrait être accrue de plusieurs milliers d'hommes. Mais, ainsi que le fait remarquer M. Messimy dans son rapport sur le budget de la Guerre pour 1908, les partisans de cette politique d'augmentation des forces militaires négligent de se demander où ils trouveront des soldats à incorporer dans leurs régiments et des marins pour monter dans leurs vaisseaux géants.

Le tableau suivant, qui présente le nombre décroissant des naissances masculines en France, est suggestif : Il y avait, en

1881,	480.561 naiss.	masculines.
1891,	443.240	— —
1896,	441 621	— —
1901,	436.790	— —
1905,	411.895	— —
1906,	405.000	— —

En présence de ces chiffres, une seule politique demeure possible pour nous : celle de la prudence. Nous n'avons qu'un espoir, c'est que l'aberration stupide qui pousse les gouvernements et les peuples à se ruiner pour s'entretuer ensuite, fasse place bientôt à une conception plus pacifique du progrès et du bonheur universels.

C. des Cordeliers.

Propos d'un Bastiais

L'Octroi

Depuis longtemps on demande la suppression de l'Octroi. S'il faut en croire certains historiens, les rois Clotaire II et Dagobert paraissent déjà le supprimer ; un droit qui est ordinairement mal vu par les habitants. Comment se fait-il que cette réforme tant désirée n'aboutit jamais ?

Les maires, dont la majorité est pour le statu quo, semblent avoir compris aisément la difficulté réelle qu'il y aura à détruire « cette garde qui veille aux barrières des villes. » L'Octroi n'est pas un impôt qui pourra être supprimé par une loi générale s'appliquant à toutes les villes de France. Le problème est soumis à trop de contingences locales pour qu'on puisse le résoudre d'ensemble, en faisant abstraction des nécessités économiques et des conditions particulières qui existent dans certaines localités ! Ah si on entend détruire pour tout de bon ce moyen de se procurer des revenus, et si on consent à se priver des trois cents millions que l'octroi nous donne en moyenne chaque année la suppression ne présentera aucune difficulté ! Nos bons députés n'ont qu'à consacrer quelques minutes à cette question, et l'œuvre de destruction sera accomplie. Mais cela n'a pas l'air de prendre cette tournure. On veut bien nous décharger des droits d'octroi, mais pour imposer d'autres objets ou denrées ; c'est toujours la même histoire ; quoi de plus simple que la contribution des portes et fenêtres ? Tout le monde y voit assez pour l'air et la lumière et tous à l'envi crient à la suppression ; mais... un ministre qui conçoit se chargera de remplacer cet impôt antihygiénique par un autre dont les propriétés antidémocratiques ne seront visibles que plus tard, après l'application.

Il en est de même de l'octroi ; on voudra le remplacer par d'autres taxes ; or on s'aperçoit qu'il n'est plus possible d'asseoir d'une législation générale ; tel impôt applicable à Marseille ne le sera pas à Bordeaux et réciproquement, et de ces difficultés, jaillira une législation imprécise, tâtonnante, qui aura d'autre conséquence que de changer le nom de l'impôt général appelé Octroi ; un fond, les contribuables sont de rares exceptions n'auront rien gagné au changement.

Dans ce cas, le projet déposé à la Chambre par le député Vazeilles et tendant « à obliger toutes les communes de France à supprimer l'octroi, » me semble devoir apporter des complications et non des simplifications puisque, vraisemblablement on ne voudra pas abandonner 300 millions de recettes.

ASYEOT.

QUESTION LOCALE

Nous demandions au *Sillon* de vouloir bien nous dire en quel endroit il aurait placé le grand hôtel qu'il s'agirait de construire à Bastia, puisque le terrain situé au fond de la place Saint-Nicolas n'est pas l'emplacement de son choix, et en second lieu quelle construction autre qu'un groupe scolaire il aurait voulu voir édifier sur cet emplacement.

Le *Sillon* n'a pas répondu à la première question. Nous espérons qu'il le fera prochainement.

Il émet seulement son avis sur la deuxième question, et cet avis le voici : ou bien laisser le terrain en question absolument sans constructions et le faire servir, le cas échéant, à l'installation d'un square, ou bien y bâtir une maison où seraient concentrés la plupart des services administratifs de la ville.

Nous ne craignons pas d'affirmer que la première idée semble inacceptable. Dire que notre immense place Saint-Nicolas n'est pas assez grande et qu'elle gagnerait à être prolongée d'un square, c'est vraiment pousser les choses à l'excès. Tout le monde reconnaît que notre place a besoin d'être encadrée au Nord par une belle construction qui la rendra régulière et masquera l'informe pâté de casernes biscornues qui constitue le quartier du Nouveau Port.

Il n'est pas nécessaire d'attendre l'exemple des autres villes pour savoir qu'une place, pour être belle, doit avoir une forme régulière et des dimensions proportionnées.

D'ailleurs, nous croyons savoir qu'un square doit être installé sur la place Saint-Nicolas à son extrémité Nord. Il ne faut pas abuser des meilleures choses, même pas des squares.

Quant à l'idée du palais des services publics, celle-là non plus ne paraît pas admissible. Faire un beau monument pour y loger des administrations qui n'ont pas besoin de salles de luxe et qui se trouvent bien où elles sont actuellement, à quoi bon ? Tout au plus pourrait-on admettre qu'on installât en cet endroit le gouvernement militaire, la sous-préfecture et la chambre de commerce. Le projet de ce palais a été conçu depuis longtemps, mais il ne paraît pas avoir encore des chances d'aboutir. Qu'on se figure les chances qu'aurait le projet de notre anonyme contradicteur !

Les services dont parle le *Sillon*, il convient de le répéter, peuvent s'accommoder de toutes sortes de constructions. Mais il n'y en a qu'une qui puisse convenir au grand hôtel projeté, c'est celle qui serait bâtie sur le terrain en question.

Quelque confiance que l'on ait dans les personnes qui président aux destinées de notre ville, on ne trouvera pas superflu que de simples citoyens, même sans mandat, viennent exprimer de bonne foi leur opinion et la soutenir au risque de déplaire à quelques-uns, sur une question qui intéresse assez gravement son avenir.

Le *Sillon*, nous n'en doutons pas, n'a de prévention contre personne ni contre quoi que ce soit. Aussi, espérons nous qu'il voudra bien se joindre à nous pour nous aider dans la cause que nous défendons, au lieu d'essayer de nous décourager.

F.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 17 déc., à 3 heures

Condé, allégro,	G. Wettge.
Si j'étais Roi, fantaisie,	Adam.
Petite Fleur, valse,	G. Marie.
La Grand Mogol, fant.,	Andreu.
Marville, polka pour cornet,	Meister.

Le Chef de musique, X. Lauros.

Ce que disent les Journaux

L'Eclair

A propos de la démission de M. de Freycinet.

« En dépit de nombreuses défaillances, M. de Freycinet n'a cessé, quand il était à la tête de l'armée, de lui consacrer tout son dévouement avec la passion de sa force et des progrès. En 1898, au moment où les fautes du Dreyfusisme compromettaient sa magnifique organisation, brisaient son ressort, ruinaient son esprit, diffamaient ses meilleurs serviteurs, M. de Freycinet apporta son concours à M. Charles Dupuy pour empêcher le malheur qui n'est consommé. Nous n'oublierons pas qu'il est tombé avec le dernier carré qui luttait encore contre la marée anarchiste. Battu avec nous, renversé par ceux qui allaient acclamer le revolgat Waldeck-Rousseau, il mérite que sa révolte actuelle soit reliée à des souvenirs qui l'honorent. Puisse son ardeur qui n'est pas éteinte faire rougir le Sénat et confondre la poltronnerie de Pinquart ! »

La République Française

« Aujourd'hui, c'est M. de Freycinet, l'homme le plus compétent du Parlement sur la question intéressant la défense nationale — on peut dire que pas une réforme d'ordre militaire ne s'est accomplie chez nous depuis un quart de siècle sans sa collaboration, — et M. de Mahy, le plus compétent après lui, le sait et manifeste ses craintes. Que faut-il de plus ? Les généraux commandant de corps d'armée ont unanimement désapprouvé les dernières réformes militaires mal conçues, mal préparées ; l'armée est à cette heure dangereusement troublée, affaiblie, et les avertissements tombent d'en haut, montent d'en bas, assaillent de tous côtés le Parlement impassible. Quant aux chefs réunis au Conseil supérieur de la Guerre, on se garde bien de les consulter. »

Le Luxembourg

« Tous les guerriers en pantoufles qui siègent au Luxembourg poussent les hauts cris, et après M. de Freycinet, le général Langlois et l'inévitable Mercier, retour de Rennes, viendront adjurer l'assemblée au nom de la Patrie ! Bon, l'on connaît cette ritournelle, on nous l'a jouée au moment de la discussion de la loi de deux ans ! Aux invalides les défenseurs de toutes les routines ! Et faisons nos affaires avec la double sonde de ne pas compromettre la sécurité du pays et de ne pas l'accabler inutilement sous les charges militaires. »

Le Gaulois

« La concession que fait l'Angleterre à M. Caillaux satisfera certainement le Bloc, mais elle mécontentera tous les citoyens qui cordialement le principe même de l'impôt sur le revenu. Voilà donc le gouvernement anglais qui prend parti dans nos querelles et se tourne délibérément du côté des radicaux et des socialistes ; j'imagine que le roi Edouard, dont on connaît la sage prudence et le grand tact, demeure étranger à cet étrange arrangement. »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CASABIANDA. — M. Ottavi Ours-Pierre est nommé débitant de poudres à feu et de tabacs de la régie à Casabianda (Aleria), en remplacement de M. Giorgi Antoine-Jules, décédé.

***

CORTE. — Les huissiers de l'arrondissement de Corte ont procédé au renouvellement de leur Chambre, qui est ainsi composée: Président, M. Arrighi, de Corte ; Trésorier, M. Pierocci, de Corte ; Rapporteur, M. Giacobbi, de Vezzani ; Membres, MM. Houpe et Battesti, de Corte.

***

CORSCIA. — Le 3 du courant, mois s'est éteinte à Albertacce, à l'âge de trente trois ans, une femme qui était le modèle des épouses et des mères, comme elle avait été le miroir des jeunes filles. C'est la digne épouse de M. Albertini François-Louis, garde des eaux et forêts, le cœur bien-aimée de MM. Albertini Antoine, instituteur à Corscia, Jean-Félix, publiciste, notre ami et excellent confrère dans la presse, Jean-Etienne, employé à l'octroi de Paris, Pierre-François, brillant sous-officier au 23e dragons, et finalement la nièce de MM. Giammarchi, garde-forestier en retraite, et Mastelacci, Noël qui a été plusieurs années durant maire de Corscia. Cette femme pleine de jeunesse et de vertus n'a cet sitôt lentement et par le cœur, laissant atteinte dans un océan de douleur son époux, deux charmantes filletes, une vieille mère, bâtre, sœur, belle sœurs, oncles, cousins, enfin tous ses nombreux parents et amis. Marie Françoise Albertini a quitté la terre après avoir dépassé à peine quelques-une des ormeaux qui bordent les tournants et les défilés de la vie humaine, à la suite d'une courte maladie contre laquelle ont été impuissants toutes les ressources de l'art médical, les multiples dévouements du docteur Mathieu Albertini, ami personnel de la famille, et, finalement, tous les soins assidus prodigués par son affectueux époux et par sa chère mère. Nonobstant une pluie battante le cercueil a été transféré à Corscia, village natal de la défunte. Sur toute le parcours l'assistance grossissait de plus en plus, et il nous est impossible de traduire l'explosion des regrets qui, durant tout le trajet, ont pris un développement de plus en plus progressif. A Calacuccia, M. Bonfatti, curé doyen, accompagné de son vicaire, en étole, a escorté le convoi funèbre jusqu'à la sortie du village. Les funérailles ont eu lieu le 5 au milieu d'une affluence extraordinaire accourue des diverses communes du Niolo. Cette femme infortunée a été très près et inséparablement suivi dans la tombe sa tante germaine, Catherine Maestracci, qui a été inhumée le 2 de ce mois, et de trois, encore de peu d'années, son père, instituteur, décédé à la veille de sa retraite, dont la chère mémoire excitera toujours de très vifs regrets non seulement au sein de sa famille, mais encore parmi tous ceux qui l'ont intimement connu. Que ces quelques lignes dictées par une amitié affectueuse et attristée, soient un baume adoucissant pour la double plaie saignante faite par la cruelle mort aux cœurs des familles Albertini, Giamarchi et Maestracci. — *Un Ami.*

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 16 décembre 1907

Meurtre

Les débats de l'affaire Tomasini se sont terminés aujourd'hui.

Réquisitoire

Dès le début de l'audience, M. Angeli, avocat général, prononce un très sévère réquisitoire. Il représente l'accusé comme un malfaiteur dangereux, maintes fois condamné pour violences et pour vol. Il a donné la mort à un malheureux soldat en congé qui ne l'avait nullement provoqué. La victime était bien armée d'un revolver mais à aucun moment elle n'a voulu tirer sur l'accusé.

Plaidoiries

Me de Carafla et Musso présentent, tour à tour, la défense de Tomasini qui n'a fait en que pour repousser une aggression. A Calacuccia, M. Bonfatti, curé doyen, accompagné de son vicaire, en étole, a escorté le convoi funèbre jusqu'à la sortie du village. Les funérailles ont eu lieu le 5 au milieu d'une affluence extraordinaire accourue des diverses communes du Niolo. Cette femme infortunée a été très près et inséparablement suivi dans la tombe sa tante germaine, Catherine Maestracci, qui a été inhumée le 2 de ce mois, et de trois, encore de peu d'années, son père, instituteur, décédé à la veille de sa retraite, dont la chère mémoire excitera toujours de très vifs regrets non seulement au sein de sa famille, mais encore parmi tous ceux qui l'ont intimement connu. Que ces quelques lignes dictées par une amitié affectueuse et attristée, soient un baume adoucissant pour la double plaie saignante faite par la cruelle mort aux cœurs des familles Albertini, Giamarchi et Maestracci. — *Un Ami.*

Verdict

Reconnu coupable de meurtre provoqué, Tomasini a été condamné à 5 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour.

***

Audience de lundi :

Spadoni Jean-Dominique, tailleur de pierres, demeurant à Cozzano, mûévement de mineure.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Carafla.

Bulletin Financier

Paris, 17 décembre 1907.

Le marché est calme. Notre Rente revient de à 96.20 à 96.10. Les Fonds Etrangers n'offrent que des variations insignifiantes. Nos Sociétés de Crédit se retrouvent fermes aux cours de la veille.

La Banque Centrale Mexicaine se négocie aux environs de 630 ; le Conseil d'Administration a décidé la mise en paiement, à partir du 2 janvier prochain, d'un acomptes de 15 frs 54 par action sur le dividende de 1907.

Les valeurs industrielles restent bien disposées. Valeurs de traction un peu lourdes.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia se varient pas à 455 ; Bahia, qui compte 300.000 habitants, occupe une situation privilégiée sur la côte brésilienne, sa rade étant l'aboutissement naturel des provinces les plus riches. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Parana a de bonnes demandes à 420. Les charbonnages de Maloone Florella s'avancent à 335.

L'action Maisons et Pavillons Economiques est toujours en faveur à 170.

En conséquence du vote de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Cie d'Assurances Générales Vie, réunie hier 11 décembre, vote qui a décidé la division des actions en cinquièmes, le capital de 3 millions est représenté par 20.000 actions nominales de 150 frs chacune.

Nos chemins de fer se tassent légèrement,

Une charmante Soirée

La soirée organisée par la Jeunesse catholique de Bastia a eu lieu le 11 au soir. La salle était trop petite pour contenir la monde accouru qui s'y était donné rendez-vous.

Notre éminent compatriote Vattalapesca reparaissait sur la scène. « U trionfu di Buffalevalle », une pièce gaie, bien faite, simple et honnête, en dépit de quelques menus détails, termes triviaux, par exagérés toutefois, dépeignant admirablement bien les mœurs corses à l'époque des élections.

D'excellents interprètes se sont courronés de succès ; les acclamations, l'enthousiasme des rappels leur ont dit longuement la joie de tous les spectateurs. Buffalevalle (Joseph Boriocchi) a rendu son rôle, pourtant très difficile, avec une aisance et un naturel parfaits. Ficanara (Jacques Francoschi) convoitant comme le précédent mais à son insu, une situation enviable, tint avec les mêmes qualités que Buffalevalle sa partie de supercherie dont Vatralapesca n'est rendu le maître.

Autour d'eux Carpian (François Pesci), Peralta (Jules Suzzoni) et « u servo » (Louis Ciavatti) ont excellemment concouru à rendre les divers aspects de cette pièce spirituelle et fort comique.

Mlle Berthe Agostini a tenu avec goût au piano avec sa sœur Mlle J. Agostini, l'Ouverture d'Egmont (Beethoven), a triomphé dans la Chanson de Florian. Brillamment, d'une voix bien posée, avec une virtuosité déjà habile et dont la précision ne fait que s'affiner, elle chante à ravir ces délicieux couplets de Godard. Toujours avec le même talent elle récolte dans Marie-Madeleine de Massenet, de légitimes applaudissements.

Le jeune Jules Suzzoni qui est un élève de Mlle Agostini fut aussi fort acclamé dans la valse de Chopin qu'il a jouée au piano.

Mais, nous n'avons point parlé encore de M. Gerlin, du Conservatoire de Lyon, qui fut sans contredit au-dessus de tout éloge. Doué d'un supérieur et merveilleux enseignement, il n'y aurait en d'ailleurs rien de surprenant, et certes, nos plus félicitations s'adressent à lui en particulier. Un gentil monologue, Le « Nid » fut dit d'abord avec beaucoup de grâce et une volupté expulse. « La dette du sol dat » monologue de Sorard-Mirailla, le couvrait ovation de frénétiques bravos. Tour à tour, violent et doux, timide et câlin, il remplit avec une diction parfaite tous les emportements de la nature ou tous les enchantements du vers.

La soirée fut clôturée par une pièce en un acte de Labiche : « Un jeune homme pressé ». Qui ne connaît Labiche ? Il n'est point nécessaire de détailler et ce serait vraiment inutile. Disons tout de suite que coururent des scènes de fou-rire dont grands et petits, homme et dames se régalèrent et dudeurèrent largement satisfaits.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence, ce fameux Pontbichet (Ricci) qui joua son personnage ; cet argot un peu juif dont ce rôle est émaillé, le plus délicieusement du monde.

« Le jeune homme pressé » était encore attribué à M. Gerli qui s'en tira merveilleusement bien, malgré l'extrême exiguité de la scène, il fut à sa coutume d'un naturel charmant et d'une jovialité fort amusante. Et Colardeau (Vandrier) comme Pontbichet dépense sans compter toutes les plus folles trouvailles d'une fantaisie bien originale et du meilleur comique.

Tous enfin, sans exception aucune, contribuèrent brillamment au vif succès de la représentation. — X.

P. S. — Cette représentation a été donnée au profit de l'œuvre du catéchisme pour laquelle la Jeunesse Catholique ne cesse de faire des efforts pour la soutenir.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BRAUMONT - F. MUFFAT

Ce soir mardi, 17 décembre :

LE JOUR ET LA NUIT

Opéra comique en 3 actes

Musique de Lecocq

Le buffet est tenu par M. Souvi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 16 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin 11°, à midi + 16°, à 3 heures du soir 14°. Maxima 16-5 Minima 9°.

Baromètre : Hauteur du matin : 767 mm. à midi, 770 mm. à heures du soir 771 mm.

Vent : Dans la matinée, S. E. léger. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, découvert, l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Matinée musicale

Jeudi 19 décembre, à 3 heures, Matinée Musicale chez Mlles Agostini.

Les personnes ayant assisté aux précédentes matinées sont priées de bien vouloir se considérer comme invitées.

⁂

Nouvelles maritimes

M. le commissaire de 2e classe Poli, embarqué sur la flottille des torpilleurs de l'Océan, à Rochefort, est désigné pour embarquer sur le croiseur « Descartes », en armement à Toulon.

***

Banque de France

M. Antoine Danè est nommé stagiaire à la succursale de Bastia.

***

Pochard brutal

Dimanche vers 7 heures du soir, le sieur Albertucci, âgé d'environ 68 ans, rentrait tranquillement chez lui, quand soudain il fut assailli par un individu qu'il ne reconnut pas tout d'abord.

Le malheureux vieillard reçut deux formidables coups de poing qui le firent tituber sur ses jambes, avant même qu'il eut songé à se défendre.

Cet individu était un sarde, Secchi Gavino, qui, étant en état d'ivresse manifeste, s'était rué d'abord sans aucun motif sur Albertucci, et, en rentrant à la maison frappa sa femme brutalement.

Aux cris de celle-ci, les agents sont accourus et ont écroué Secchi au violon municipal.

***

Contributions directes

M. Bouchon, contrôleur des contributions directes de 2e classe, dans le département de l'Isère, est nommé contrôleur rédacteur de 2e classe à la direction de la Corse, en remplacement de M. Coorol, mis en disponibilité sur sa demande.

***

La nouvelle huile de ricin, la *Ricine Vaille* représente le *purgatif Parfait*.

Goût délicieux

Action douce

Jamais d'irritation.

Le Syndicat de Casamozza

Les ouvriers grévistes de l'usine de Casamozza, réunis en assemblée générale en date du 15 décembre, ont procédé à la nomination d'une commission exécutive de la grève.

Ont été élus à l'unanimité :

Président, Bricciachi Pierre ; Secrétaire, Alfonsi, A. P. ; Trésorier, Mattei Horace ;

Administrateurs, Franzelli Jean, Valentini Paul, et Vignali Joseph.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

CHARBON en BOULES

M. MELONI 4, avenue Carnot, prévient sa nombreuse clientèle qu'il vend son charbon en boules à 7 francs les 100 kilos, rendu à domicile à partir de 25 kilos.

HUNYADI JANOS

UN VERRE A JEUN PURGE RÉGULIÈREMENT

64. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PARTAGE DU ROYAUME

— Oui, je comprends très bien votre pensée, et j'ai pénétré vos projets... Votre fille ? Vous me parlez de votre fille ? Vous avez cette audace ?.. Ah ! c'est que vous savez bien qu'elle reviendra, n'est-ce pas ?

— Peut-être !

— Oui, cette fille, c'est vous qui l'avez enlevée ? . Avouez-le...

— Peut être. .

— Et vous la cachez, depuis lors, à tous les yeux ?..

— Peut-être, peut-être ! disait-elle, nerveuse.

— Et vous attendez, en me voyant si faible et si malade — grâce à vous — que ma mort vous délivre toutes deux ? Alors, votre fille reviendra, afin de vous faire, elle et vous, riches de ce domaine. Et vous vivrez en paix, dans la honte du crime d'autrefois ? Non, non, cela ne sera pas... Voilà pourquoi j'ai voulu, de mon vivant, arranger toutes mes affaires Et je déjoue ainsi vos projets, madame .. Il vous restera votre enfant... Ne serez-vous pas heureuse ? ..

— Non.. Je ne serai pas heureuse... tant que cette enfant n'aura pas retrouvé son père.

— Ah ! elle existe ? elle existe ? misérable !

— Si elle était morte, croiz-tu donc que j'aurais survécu ? dit-elle avec simplicité.

— Où est-elle ? Tu vas me dire où elle est, n'est-ce pas ?

— Oui, je te le dirai, mon pauvre ami, mais seulement le jour où ma fille n'aura plus rien à redouter de toi Je te le dirai, mais seulement le jour où, au lieu d'être ce que tu as été, son ennemi et son bourreau, tu seras devenu son protecteur...

— Jamais ! Jamais !

— Je te le dirai.. . et ce jour-là tu l'aimeras, parce que je l'aurai donné la preuve que cette enfant est la fille...

— Une preuve dit-il, incrédule...

Puis soudain, devant cette parole, devenant un pareil espoir, sa colère tomba. Il regarda Suzanne avec effarement, presque avec épouvante.

— Une preuve ?.. Ceci n'est pas possible... Contre l'accusation de l'homme qui agonisait, que pourrais-tu dire ?.. Et si tu avais une preuve, pourquoi aurais-tu attendu si longtemps avant de me donner ?

Il ne s'aperçoivait pas qu'il tutoyait Suzanne comme autrefois, comme si un seul mot avait rétabli déjà un peu de l'intimité de leur jeunesse. Et il pour suivait, haletant :

— Si tu la possédais, cette preuve, pourquoi es silence ?.. Ce silence dont je meurs ?

— Tu comprendras, lorsque je te l'aurai donnée, pourquoi j'ai hésité si longtemps. D'abord, j'ai cru que ma douceur et mes larmes et ma résignation seraient victorieuses de ta cruauté. Oui, j'ai cru, longtemps, que tu finirais par te dire qu'une vie ne peut se passer ainsi dans un perpétuel mensonge, dans une éternelle atmosphère d'infamie, sans qu'une imprudence vienne, un jour trahir cette infamie et ce mensonge... J'ai cru cela. J'ai vécu dans cette espérance et dans ce rêve.. J'ai guetté tous les matins ton visage et tes yeux en me demandant si tu n'avais pas enfin entrevu la vérité durant les insomnies de tes nuits Et rien n'est venu.. rien...

— Une preuve ? redisait-il.. Tu viens de m'apprendre que tu peux me donner une preuve de ton innocence, du mensonge atroce de Marberoux, une preuve que cette enfant était vraiment ma fille, et qu'en la reconnaissant, je me suis montré bourreau ? Une preuve ? Tu prétends posséder une preuve ? Et tu te tais?.. Parle ! Parle ! si tu ne veux pas que je croie à quelque nouveau et misérable subterfuge !..

Les yeux de Suzanne se troublèrent.

— Tu te tais !.. Ah ! tu cherchais à me tromper encore !

— Non, je ne cherche pas à te tromper... Par tout le bonheur que je souhaite à ma fille, je te le jure !.. Mais cette preuve est terrible vois-tu ? Et lorsque je te l'aurai donnée, lorsque tu ne pourras plus douter de moi, tu seras si désespéré de m'avoir obligée à reconnaître à un paroxil moyen, que le reste de ta vie en sera empoisonné... Voilà pourquoi j'hésite, et pourquoi j'ai peur..

— Que veux-tu dire ?

— Je ne peux plus clairement m'exprimer...

— Pourquoi cette preuve entraîne-rait-elle tant de calamités ?

— Elle n'entraînera qu'un malheur... mais ce malheur rejaillira sur tous...

— Je ne comprends pas...

Elle eut un geste suppliant des mains qui se levèrent. Dans son regard se lisait une immense lassitude. A quelle résolution venait-elle de s'arrêter, ou pensait-elle depuis longtemps ? Et il fallait que ce fût bien tragique pour qu'au dernier moment elle reculât toujours ?

— Je ne comprends pas, redit-il, et je doute.

L'espérance qu'elle avait fait naître en lui s'affaiblissait peu à peu. Est-ce que tout cela n'était pas une comédie ?.. Que croire ? En qui se confier ?

— Une preuve, Suzanne, et j'oublierai tout ce que j'ai souffert, cette faiblesse prématurée qui est votre œuvre.. cette mort lente dont j'ai vu les progrès depuis le jour où, dans son lit, le moribond vous a accusée... Une preuve, Suzanne, et je vous bénirai... et je retrouverai ma force et ma gaîté et mon bonheur d'autrefois — la vie, la vraie vie enfin, à la place de ce long calvaire que je monte...

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	14 déc.	16 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.15	95.10
— de 3 0/0 amortis.	96.70	96.60

ex-coupon.

DRAME SANGLANT à Venzolasca

Une fête qui finit mal

Vescovata, 16 décembre.

Comme les années précédentes la population de Venzolasca avait fêté dignement dimanche, la Sainte-Lucie, patronne de la commune.

Une animation extraordinaire régnait dans le village, et des bals avaient été organisés dans la soirée. Cette fête, qui avait si bien commencé devait se terminer, malheureusement, d'une façon tragique.

En effet, vers 10 heures et demie, une discussion s'élevait, pour un motif futile, entre les nommés Stefani François et Giammarchi François-André, sur la place Petrosello.

Au bruit de la discussion, Giammarchi Christophe quitta le bal, et apercevant son cousin Giammarchi François-André, aux prises avec Stefanis il sortit un pistolet de sa poche, et fit feu dans la direction de ce dernier, puis prit la fuite.

Stefani avait été atteint au-dessous du téton gauche, et traversé de part en part. Il eut quand même la force de courrir à la porte de sa mère en criant : « Ouvre ! on a blessé mortellement ton fils. »

La pauvre mère ouvrit et l'on juge de son désespoir, lorsqu'elle se trouva en présence de son fils, pâle, ensanglanté, qui l'avait quitée, quelques heures auparavant, plein de force et de santé.

Avant de sortir de chez lui, Stefani avait pris la précaution de laisser son pistolet à la maison en disant à sa mère : « Je sors sans arme, pour te prouver que je renierai de bonne heure. »

François Stefani est décédé dans la nuit. Il était âgé de 26 ans. Son meurtrier Christophe Giammarchi n'est âgé que de 20 ans. Ils vivaient tous les deux en parfaite intelligence et rien ne faisait prévoir le drame sanglant qui a douloureusement impressionné cette population de travailleurs.

Le meurtrier est en fuite.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Justices de Paix

Paris, 16 décembre.

Le Journal Officiel publie aujourd'hui les nominations suivantes :

M. Paolantonacci Jean, suppléant de la justice de paix, est nommé juge de paix du canton de Zicavo, en remplacement de M. Piras, démissionnaire.

M. Paolantonacci Nicolas, maire, est nommé juge de paix du canton de Sarrola-Carcopino, en remplacement de M. Casanelli, admis d'office à la retraite.

Nouvelles Maritimes

Commandements à la mer

Paris, 16 décembre.

M. le capitaine de frégate Grandclément est nommé au commandement du *Chamois*.

MM. les lieutenants de vaisseau Moinette et Lenolle sont nommés chacun au commandement d'un torpilleur de la troisième flottille de la Méditerranée.

Nouvelles Militaires

Réserve

Paris, 16 décembre.

M. Leonardi, adjudant de réserve au régiment de Corse, est nommé sous-lieutenant de réserve au 160e d'infanterie.

L'ÉCHEC DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Paris, 16 décembre.

Tous les journaux commentent aujourd'hui l'échec subi par le général André, ancien ministre de la guerre, qui était candidat au siège sénatorial laissé vacant par suite du décès de M. Hugot.

ÉLECTIONS SENATORIALES

Côte d'Or

Paris, 16 décembre.

Les électeurs sénatoriaux de ce département étaient convoqués hier, à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. Hugot, républicain, décédé.

Quatre candidats étaient en présence :

Le général André, ancien ministre de la guerre ;

M. Philipot, vice-président du Conseil général, radical ;

M. Muteau, député de la deuxième circonscription de Dyon, appartenant au groupe de la gauche démocratique ;

M. Gagey, conseiller général, républicain.

Premier tour

Au premier tour de scrutin les voix se sont ainsi réparties :

Electeurs inscrits : 1038

Votants : 1017.

Ont obtenu :

Philipot, 392 voix ;

Général André, 296 ;

Muteau, 222 ;

Gagey, 107 ;

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il a dû être procédé à un deuxième tour de scrutin.

Deuxième tour

Le deuxième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

M. Philipot a obtenu 455 voix ;

Le général André, 377 ;

M. Muteau, 179.

M. Gagey avait retiré sa candidature ;

Il y a ballottage

Troisième tour

M. Muteau retire sa candidature.

Deux candidats seuls restent en présence.

M. Philipot est élu par 532 voix.

Le général André en a obtenu 474.

***

Seine-et-Oise

Paris, 16 décembre.

Les électeurs sénatoriaux du département de Seine-et-Oise étaient appelés hier à pourvoir au siège laissé vacant par suite du décès de M. Collet, sénateur progressiste, décédé ;

Deux candidats étaient en présence :

M. Poirson, conseiller-maître à la Cour des Comptes, et ancien préfet de Seine-et-Oise, républicain.

M. Daumont, républicain.

Au premier tour de scrutin M. Poirson a été élu par 1094 voix, contre 231 à M. Daumont.

INTERPELLATION ROUANET sur l'affaire Blanchet

Paris, 16 décembre.

M. Rouanet, député socialiste unifié de la Seine, a informé le Président du Conseil qu'il interpellera sur les faits rapportés par l'*Humanité* contre le *Matin*, au sujet de l'affaire Blanchet.

ENCORE LE « PATRIE »

Paris, 16 décembre.

Une dépêche de Belfast annonce qu'un ballon dirigeable a passé hier, au-dessus de Lisburn, se dirigeant vers le Sud-Ouest.

On croit que ce soit le *Patrie*.

Chambre des Députés

LA DÉVOLUTION *des biens ecclésiastiques*

Paris, 16 décembre.

La Chambre des députés reprendra demain ses travaux.

En tête de l'ordre du jour de la séance figure la suite de la discussion de la dévolution des biens ecclésiastiques.

LORIENT

GRAVE ACCIDENT à bord d'un torpilleur

Un matelot tué

Lorient, 16 décembre.

A la fin des exercices qui ont été exécutés ce matin, à bord du torpilleur *252*, le fusilier Peuven, voulant examiner un canon de 37 ouvrit la culasse.

Le canon étant chargé, le coup partit, et le malheureux fusilier, frappé en pleine poitrine, fut projeté à plusieurs mètres dans la mer.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites depuis ce matin, il a été impossible de retrouver le corps de l'infortuné fusilier.

Cet accident a produit une douloureuse émotion à bord, et dans les milieux maritimes.

La famille du fusilier Peuven a été avertie du malheur qui la frappait, avec tous les ménagements possibles.

LA TEMPÊTE D'HIER

Echouement du croiseur *Isly*

Lorient, 16 décembre.

La journée d'hier a été marquée par une tempête épouvantable.

Le vent soufflant avec une violence inouïe, le croiseur *Isly*, saisi de flanc par une forte rafale, est allé s'échouer sur la berge.

Des remorqueurs travaillent depuis ce matin, à la première heure, à dégager le croiseur. Ce n'est que dans la soirée, après bien de louables efforts, que le navire a pu être déséchoué.

Les dégâts matériels ne sont pas importants.

00695

La Réouverture de la Faculté de Médecine

DE PARIS

Paris, 16 décembre.

La réouverture de la Faculté de médecine a eu lieu aujourd'hui sans incident.

Les étudiants ont fait une ovation au nouveau doyen, M. le professeur Landouzy, qui est entré aujourd'hui en fonctions.

AUX ÉTATS-UNIS

Les six jours de New-York

Mort tragique du coureur Macdonald

New York, 16 décembre.

Le coureur Lawson-Macdonald, qui participait à la course de six jours de New-York, a fait une chute et a eu le crâne fracassé.

La mort a été instantanée.

TOULON

Un drame de la jalousie

Un garçon boucher mange le nez de sa maîtresse

Toulon, 16 décembre.

Le garçon boucher Perrano Félix faisait de fréquentes scènes de jalousie à sa maîtresse.

Ce matin, en proie à un violent accès de jalousie, il se rua sur la malheureuse, et lui mangea littéralement le nez, au point de la rendre méconnaissable.

Aux cris poussés par Leonardi Séraphine, les voisins accoururent et trouvèrent cette malheureuse femme, étendue sur le sol, dans un état épouvantable.

Leonardi Séraphine a été transportée d'urgence à l'hôpital.

L'auteur de cet acte de sauvagerie a été aussitôt arrêté, et mis à la disposition de la justice.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Vif Engagement de la colonne Félineau

Trois villages enlevés

Prodiges de notre artillerie de montagne. — Un combat de huit heures. — Douze blessés.

Oudjda, 16 Décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la guerre que la colonne commandée par le colonel Félineau a occupé hier les gorges d'Alnasa et s'est emparée des trois villages qui dominent ces gorges, après un vif engagement qui dura de neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir.

« L'entrain de nos jeunes soldats a été admirable.

« L'artillerie de montagne a fait des prodiges pour chasser l'ennemi des crêtes.

« Nos pertes s'élèvent à 12 hommes dont trois grièvement, parmi lesquels le lieutenant Faure, du 2e Spahis, qui a eu la cuisse gauche traversée par plusieurs balles, et l'adjudant Guyot, du 3e tirailleurs.

Tirages financiers

Bons à lots de Panama

Paris, 16 décembre.

L'obligation portant le numéro 737.695 est sortie remboursable à 500.000 francs.

L'obligation portant le numéro 365.104 est remboursable à 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 1.247.265 et 795 668 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

Les obligations portant les numéros 1.244.072 et 1.029.604 sont remboursables chacune à 5.000 francs.

Obligations Sucs

L'obligation portant le numéro 276.538 est sortie remboursable à 150.000 francs.

Les obligations portant les numéros 68.731 et 179.023 sont remboursables chacune à 25.000 francs.

Ville de Paris 1865

L'obligation portant le numéro 547.908 est sortie remboursable à 150.000 francs.

L'obligation portant le numéro 135.274 est remboursable à 50.000 francs.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Madame Jean Contri et leurs enfants ;

Ont le douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Dora CONTRI

leur fille et sœur, décédée à l'âge de 3 ans, et les prient d'assister à son enterrement (ci qui aura lieu aujourd'hui, 17 du courant, à midi et demi.

On se réunira Boulevard du Palais, 9.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pain d'épice de Siena — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bonbons.

Foies gras — Poulets au gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Nougarine — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, passerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

NECTAR-ORANGE

Consommation saine

NECTAR-ORANGE

Première marque

TIRAGE 1 fr. 24 décembre

PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES

Circulation autorisée dans toute la France.

1re Édition N° 1 contenant UN billet à UN FRANC | 2e Édition LUXE contenant DEUX billets DEUX FRANCS

Petit Portefeuille en grain cuir. | Superbe portefeuille

Chaque portefeuille donne droit encore à diverses et nombreuses

Superbes Primes Gratuites

dont le choix est laissé à l'acheteur. — La valeur de chacune de ces primes représente une **VALEUR SUPÉRIEURE** au prix déboursé.

CAPITAL : **UN MILLION 300.000 fr.** — 3 GROS LOTS : UN de **120.000 fr.** — DEUX de **10.000 fr.** — TIRAGE : **24 décembre 1907** à 10 h. du matin.

En vente dans toute la France, chez tous Buralistes, Papetiers, etc.

Ne vous laissez pas tromper. Exigez le titre ou bulletin d'un LE PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES (Seine-Séparé). Vu la valeur du Portefeuille et du Sou-Primo bien aux vu vrés aux recommandés.

Tout à destiné recommandé contre un mandat de 1 fr 25 ou de 2 fr 25 suivant l'édition, adressé à l'Administration Centrale de Publicité et de Loteries, 11ter, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

2 fr.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX STORES AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ECZEMAS, DARTRES

Souffrez vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui indiquent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premières pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.

(Signé) MAGNES à St-Julien-en-Born (Landes)

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 50 adressé à la Pharmacie Depeuier 97, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio Pharmacie Gonderdon.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

20, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*; etc., etc., broches or et argent 1er titre

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent sur garanti 18 karats.

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de NOS LOISIRS

Demandez et offrez dans tous les Cafés le MARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers à barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

A LOUER

Deux locaux, grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Foreone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION & EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er

Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à sa mairie un garde contre certains charlatans dans embarras — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui empiètent des matières assimilées à la vente pour la fabrication de dents artificielles

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chronique, Romans, Modes, Travaux d'Art, Musique, Concours, etc.

POUR UNE TRÈS FORTE SOMME

La Famille

500.000 LECTEURS PATRONS GRATUITS

16, rue Auber, 16 — PARIS — 7, rue Cadet

Le Directeur-Gérant,

J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Les Illustrations de la

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870)

sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr

sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambuccolo d'Alando (Salon de 1879).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

sur papier de Chine, format 80×60 Chaque. 2 fr

5e Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr

sur papier Chine, format 40×30 (Réduit). 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire.

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI, François Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNÉE — N. 350 — MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnements sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du journal. Faits divers 3 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00696

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête aujourd'hui : Sainte Gracie

Soleil : Lever astronomique 7 h. 03 — Longueur du jour 9 h. 57

Pleine lune le 19

Fête de Demain : Sainte Fausta.

16 DECEMBRE

UN DEMI-MILLIARD en fumée

LE MONOPOLE DES TABACS : SON BUDGET, SON HISTOIRE. SA CLIENTÈLE. — TABACS EXOTIQUES ET TABACS ÉTRANGERS. — LA CRISE DU « HAVANE » ENTRE LES MAINS DES AMÉRICAINS. — LES CONTREFAÇONS DE HAMBOURG. — NOS PLANTATIONS AU MEXIQUE. — LES CONDITIONS D'UN FIN CIGARE.

A l'époque où le monopole des tabacs entra effectivement en vigueur, c'est-à-dire en 1817, son budget était de 62 millions de francs ; aujourd'hui il oscille entre 435 et 440 millions, et le temps est à prévoir où il atteindra le demi-milliard.

C'est à partir du XVIIe siècle que le tabac fut considéré par l'Etat comme un élément de fiscalité : dès 1629 on en frappa l'importation d'un droit de douane élevé. En 1674, l'industrie en fut monopolisée par le roi et affermée tantôt par la Compagnie des Indes, tantôt par les fermiers généraux. La culture, qui s'était introduite, au commencement du XVIIe siècle, dans les généralités de Bordeaux et de Montauban, fut considérée comme contraire au monopole et interdite en 1720. Cependant elle continua à prospérer en Alsace, en Flandre, en Franche-Comté, provinces frontières qui n'étaient pas soumises au privilège exclusif. Cette organisation disparut à l'époque de la Révolution. Par décret du 27 mars 1791, l'Assemblée nationale proclama la liberté absolue de la culture, de la fabrication et de la vente du tabac. La culture indigène profita de cette transformation ; en 1805 on compte seize départements cultivant le tabac et quarante-deux en 1808, le blocus continental étant intervenu et ayant supprimé l'entrée du tabac exotique sur le marché français La fabrication, au contraire, resta confinée dans un très petit nombre d'usines de l'ancienne ferme générale. En 1808, l'Empire décrèta l'exercice et la surveillance de la culture indigène, puis le monopole de la fabrication et de la vente en 1810. L'Etat paya aux fabricants 72 millions d'indemnité sur lesquels 63 représentaient le prix des stocks en magasins.

Actuellement la Régie compte environ 2 millions et demi de clients, parmi lesquels 500 000 constituent la clientèle riche, celle qui consomme tabacs, cigarettes et cigares de luxe.

En 1903, les achats de tabacs de la Régie se montaient à 51 millions : 22 millions de francs en tabacs indigènes, représentant près de 25 millions de kilos, et 29 millions de francs en tabacs exotiques représentant environ 20 millions de kilos. Moins de kilos mais plus de valeur du côté des tabacs exotiques. Dans tous les cas la régie en prend à l'aise avec la loi de 1835 qui a établi la proportion suivante de ses achats : 4/5 des fournitures en produits indigènes et 1/5 en produits exotiques !

Les tabacs exotiques sont de deux sortes : les *tabacs fabriqués* (cigares et cigarettes, scaferlatis anglais, américains, ottomans) ; *tabacs en feuilles* des Etats-Unis (Kentucky, Maryland, Ohio, Virginia), de la Havane, du Mexique, de Sumatra, de Java, du Brésil, du Levant, de l'Ukraine, de l'Astrakan, de la Hongrie.

Les fumeurs se plaignent vivement en Espagne, aux Etats-Unis, au Mexique, en Angleterre, des cigares de la Havane. Leur prix a augmenté en même temps que leur qualité diminuait, et cela depuis que les Américains se sont emparés, à Cuba, du commerce des cigares. Les Allemands ont été trop habitués aux falsifications de Hambourg pour s'y connaître. La vérité quant à la qualité actuelle du tabac de la Havane, c'est que les Américains ont étendu la culture de celui-ci et la pratiquent intensivement avec des engrais chimiques qui, hélas ! modifient la saveur de la précieuse plante à laquelle il ne faut que la bonne terre de la Vuelta Abajo. Mais Hambourg dépasse les Américains, car il fait des cigares de la Havane sans tabac de Cuba et en inonde non seulement l'Allemagne, mais les pays de vente libre comme la Belgique et la Suisse : on se contente de l'estampille et les fabricants hambourgeois l'obtiennent en faisant faire à leurs cigares le voyage aller et retour de la Havane.

La Régie française a peut-être actuellement le monopole des meilleurs « havanes ». Elle a des stocks, et, pour ses provisions d'avenir, elle a trouvé et acheté, au Mexique, des terrains identiques à ceux de la fameuse Vuelta Abajo qui sont près de la Havane et qui fournissent le meilleur tabac. Elle y a fait des plantations qui ont fort bien réussi et elle peut nous fournir des cigares excellents dont elle a tout le bénéfice, au lieu de laisser une grande part de celui ci entre les mains des fabricants cubains.

Il y a beaucoup de préjugés sur le « havane », son prix sur place et les meilleures conditions pour le fumer dans toute sa saveur. Il n'y a jamais à la Havane de cigares de La Vuelta Abajo à moins de cinquante centimes la pièce, et le bon cigare de la Havane doit se fumer frais, presque humide, contrairement à l'opinion des mauvais fumeurs qui le font craquer à l'oreille. Les fabricants havanais font rouler leur cigare devant eux et le fument sur le champ. Pour conserver le « havane » frais, on l'enveloppe d'une feuille de papier de plomb ; on sépare chaque rangée de cigares par une feuille semblable, et parfois, au lieu de la simple boîte de bois on emploie une boîte de verre hermétiquement fermée et recouverte d'un cadre de bois.

La récolte des feuilles se fait avec un soin extrême. Quand elles ont séché, on les classe : les feuilles du bas de la plante, qui sont les plus grandes, sont les moins bonnes. Ce qu'on appelle la *flor* provient des feuilles médianes et la *flor fina* est faite des toutes petites feuilles du sommet, qui sont les plus délicates et les plus parfumées. Encore choisit-on, parmi elles, ce qu'il y a de meilleur pour les fournitures exceptionnelles aux fumeurs de qualité, comme l'empereur Guillaume II, par exemple, et son oncle Edouard VII.

Mais l'homme qui certainement a dû fumer les meilleurs cigares du monde, c'est Don François d'Assises, quand, avant 1868, il occupait à Madrid, auprès de la reine Isabelle, cette situation bizarre de roi consort. Il était grand fumeur et fin connaisseur. Les meilleurs produits de la Vuelta Abajo lui étaient réservés. Il en faisait des cadeaux princiers, sous forme de « regalia britanica » d'une qualité merveilleuse.

MARCEL FRANCE.

Propos d'un Bastiais

L'Insécurité de nos Rues

Donc on ne peut plus s'attarder dans nos rues sans avoir à craindre les mauvais coups de gens qui prennent plaisir de maltraiter les passants sans raison aucune.

J'ai le malheur de rentrer chez moi alors qu'il fait nuit noire, et aussitôt un ivrogne qui habite dans le même quartier profite de ce qu'il peut encore se maintenir en état d'équilibre pour m'asséner sur la tête deux grands coups de poing et il continue son chemin

Supposez qu'une fâcheuse coïncidence me fasse rencontrer dans la rue deux ou trois personnages du même acabit et j'ai des chances d'arriver chez moi le crâne fracassé sans avoir même pu savoir qui m'a frappé.

Mais je découvre le coupable. Des amis s'intéressent à moi ; on pourrait l'ivrogne qui est rentré chez lui et qui continue à infliger des corrections à ceux qui l'approchent ; naturellement, c'est sa femme qui reçoit les coups ; et à l'intérieur de la maison, dont l'alcoolique a eu la précaution de fermer la porte à double clef ; on entend une scène terrible ; la pauvre femme en détail en sang entre les mains de l'ivrogne qui lui administre brutalement une volée sans pareille ; les voisins s'émeuvent et un agent de police est appelé en toute hâte — car il faut les appeler ces messieurs ! — pour faire cesser ce scandale. Il arrive et en entend le bruit infernal qu'se fait dans le logis du malheureux, son sang se fige dans ses veines ; « Ardemoi, monsieur, je crains d'arriver ici homme ; c'est un ivrogne ; » voilà mon agent qui appelle au secours pour qu'on l'aide à se rendre maître de l'ivrogne.

Ah ! lecteurs amis notre bonne police ! Vogez nous pour qu'elle vous protège, soyez apaches

A'STEOT.

LETTRE DU VILLAGE

Si j'étais riche à mon tour

Si j'étais riche à mon tour, je proposerais à certains socialistes des plus huppés, de mettre en commun toutes nos richesses et de faire l'essai d'une association collectiviste. Là où l'Etat redoute de faire l'expérience je me hasarderais de risquer tout ce que je possède. Je conviendrais à un sort commun les déshérités de la fortune. L'homme des champs, l'ouvrier, l'artisan apporteraient à la communauté, les produits de leurs bras et leur activité, et nous organiserions, de la sorte, une société nouvelle, où nul ne posséderait et où tous les membres de la communauté auraient un droit égal. Plus de vendeurs, plus d'acheteurs. Supprimés d'un seul coup, les bureaux d'enregistrement et des hypothèques. Notez avec serait inaliénable et chacun travaillerait au bien de tous, dans la mesure de ses forces.

Vous avez dit, chimères ? Vous croyez cela impraticable ? Voyez les statuts qui régissaient les couvents. Soyons-nous donc incapables de faire ce que faisaient

65. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PACTE DU ROYAUME

— Ce misérable, non plus, ne vous donnait pas de preuve .. Et, cependant, vous l'avez cru...

— Puisque ce fut sa suprême parole, avant sa fin, il ne pouvait mentir.

Elle eut un geste d'exaltation. Et la voix sourde, elle lui répéta pour la troisième fois — la troisième fois en ces années écoulées — ces mots qui auraient dû la mettre en défiance, éveiller ses soupçons, lui faire deviner le projet insensé qui ne pouvait surgir que dans l'imagination d'une mère aux abois :

— Oui, un jour, tu me l'as dit : « On ne meurt point quand on va mourir. » Et j'ai retenu cette parole... Et il faudra que je meure, pour te prouver ma loyauté, n'est ce pas ?. Ensuite, tu me croiras, mais il sera trop tard... Hubert, tu ne signeras pas les actes qui dépouilleront ta fille...

— Votre fille... Suzanne.. non la silenne .. jusqu'à ce que vous m'apportiez la preuve que j'attends de vous...

Elle soupira... La mort... La mort hideuse se dressait devant elle .. N'était elle pas excusable d'hésiter encore, au moment de franchir le dernier pas ? Et ce qui la faisait hésiter, ce n'était point la peur, — la peur de la souffrance physique, — c'était la crainte de laisser, après elle, Rose Lison sans défenseur . Qu'adviendrait-il de l'enfant lorsque la mère aurait disparu ?.. Le terrible avec de la mort aurait-il convaincu le père ? Ou bien, la veuve, perfide et adroite ne réussira-t-elle pas à reprendre bientôt son influence sur le malade ?..

Elle se débattait dans ce mystère et dans ces noires terreurs. Croix Vitré penchée sur le dossier du fauteuil sa tête fatiguée.

— Vous serez bénie, Suzanne, le jour où vous m'apporterez une preuve de votre amour constant et de votre fidélité... Jusque-là, nous reprendrons loin l'un de l'autre notre vie.. si étrangère .. Si vous le pouvez vraiment, et si vous n'avez pas voulu vous jouer de moi, il ne dépend que de vous que cette existence redevienne commune... et bien douce ..

Il lui fit signe qu'il désirait rester seul. Un instant, elle eut envie de mettre son fatal projet à exécution, et d'en finir là, en ce soir d'été, sous les yeux de son mari. Elle ne le fit pas. Elle se dit :

— Non... pas aujourd'hui, pas avant d'avoir embrassé Rose-Lison encore une fois, — la dernière fois. Ensuite, je serai plus courageuse ..

Elle s'inclina devant son mari et le laissa. Deux jours après, elle profitait du prétexte de courses à faire à Epinal pour y donner rendez vous à Rose-Lison. Chacune y vint de son côté, afin de n'éveiller aucun soupçon. Elles restèrent ensemble jusqu'au soir. Ce fut une journée délicieuse, d'un bonheur étrange pour Suzanne .. Elle voulut se remplir la vie de ce jour-là, sachant bien que, sans doute, c'était le dernier. Elle agissait avec une fièvre intense, si bien qu'à plusieurs reprises, Lison, inquiète, demanda :

— Qu'avez vous, mère ?

— Je n'ai rien. Je suis heureuse.. plus heureuse que je ne l'ai été depuis longtemps, parce que je suis auprès de toi, et que je te possède sans contrainte, et que personne ne fait attention à nous .. et parce que ceux qui nous rencontrent et qui ne nous connaissent pas, disent en voyant notre tendresse : « Voici la mère et la fille... »

Sur la fin de la journée, quand il fallut se quitter, ce furent de nouveaux baisers. Suzanne ne pouvait se détacher de l'enfant. Et malgré son énergie, malgré tous les efforts qu'elle faisait pour dissimuler, des larmes lui virent aux yeux.

— Mère, mère, vous souffrez ?

— Non, je te dis que je n'ai jamais été si heureuse.. Et puis ma Rose chérie, je vais l'annoncer une nouvelle, une grande nouvelle... qui clora bien cette journée de bonheur et qui mettra le comble à ta joie... Demain .. oui, demain, je te rendrai ton père... Demain, il saura qui tu es... que tu es sa fille... et il n'aura plus de doute, plus rien.. Ce sera pour lui la certitude absolue... Je te le jure .. Demain, demain sans faute .. et tu viendras prendre auprès de lui .. auprès de moi, dit-elle la voix plus tremblante, la place à laquelle tu as droit ..

Elles se séparèrent Lorsqu'elle rentra à Royanmont, Croix-Vitré, Nathalie et ses fils descendaient de voiture. Nathalie avait des yeux éclatants de triomphe. Ils revenaient de Rambouillet. La veuve profitant de l'absence de Suzanne, avait emmené la comtesse chez le notaire. Les actes étaient prêts, n'attendaient plus que la signature. Ils avaient signé. Suzanne le comprit. Son cœur se serra. Puis, elle releva la tête. Elle pensait :

— Qu'importe ce qui a été fait... Ce qui a été fait sera révoqué, lorsque surviendra l'enfant légitime, dont les droits priment tous les autres.

Elle passa la nuit sans essayer de dormir, accoudée sur son balcon. Souvent, la nuit, il arrivait à la mère et à la fille de s'éveiller, à certaines heures convenues, et de se faire des signaux lointains, avec des lampes allumées parues et disparues derrière les fenêtres ouvertes Ce fut ainsi cette nuit là.

Croix-Vitré se levait tard Elle n'essaya pas de le voir dans la matinée. Vers deux heures, au moment où il se disposait à sortir, pour une courte promenade, elle se dirigea vers lui.

(*A suivre*).

de sales ratichons ? Naturellement nous ne ferions pas pour le vœu de chasteté, qui ni vous voulez mieux pour le célibat. Il n'est pas bon que l'homme soit seul, a dit la Bible. Par conséquent, si ce n'est pas déjà fait, nous nous marierions légitimement avec une femme, une seule bien entendu et non comme les Mormons qui, tout en adoptant la communauté des biens, admettent aussi la pluralité des femmes. Il me semble que la paix est assez difficile avec une seule : avec plusieurs elle deviendrait impossible.

Je n'entendrais pas non plus faire revivre les gestes des « Giovannali, » qui se réunissaient, le soir, dans les églises, et qui, les lumières éteintes, après un simulacre de cérémonies, se livraient à de véritables Bacchanales. Quelque ces faits remontent à une époque de barbarie, on doit ordre à des crimes de ce genre, et les « Giovannali, » qui s'élevaient déjà à plusieurs centaines, furent exterminés à Corbini.

Je pense que si notre société, naturellement perfectible, avait des apparences de viabilité, elle verrait des sociétés similaires s'établir un peu partout. Pourquoi le bon exemple n'aurait-il pas d'imitateurs ? Peu à peu l'idée ferait son chemin ; elle n'effaroucherait plus la masse des citoyens, et la tâche du Gouvernement se trouverait immensément simplifiée, lorsqu'il s'agirait d'étendre le collectivisme à tout le monde. La transition se ferait sans choc comme sans épouvante, car ce qui rend l'avenir plein d'appréhensions, c'est la peur de l'inconnu.

Raisonnablement on ne peut pas imposer de force à personne, ses opinions et son genre de vie. Les vocations doivent être spontanées. C'est toute une éducation à faire. Et pour cela il faudrait prêcher d'exemple. Les théories, tout brillantes qu'elles soient, ne suffisent pas à convertir les incrédules. Il faut des faits, ceux-ci sont plus probants que les paroles. Chaque religion, comme chaque système a eu ses apôtres et ses martyrs. Ces martyrs ont pris fait que les plus grands écrivains.

Mais j'ai parlé de martyrs : ces derniers versaient leur sang pour leur foi, tandis que je n'aurai fait qu'apporter à la masse, des biens dont j'aurai, avec d'autres, la jouissance. Le sacrifice ne serait donc pas héroïque.

Voilà ce que je ferais si j'étais riche. Le malheur est que je ne le serai jamais... Qui sait d'ailleurs si en le devenant, je ne ferais pas comme ceux qui riches à millions, prônent le collectivisme et n'ont pas le courage de le mettre en pratique. On dira peut-être que leurs femmes ne peuvent consentir à l'application de leurs théories. Piètre argument bien des femmes de députés ou de sénateurs étaient opposées à la loi de séparation, et leurs maris l'ont votée. Et s'ils l'ont votée, c'est qu'ils l'ont bien voulu. Soyons sincères : on ne fait jamais que ce que l'on veut.

ASPRIGUA.

Ce que disent les Journaux

L'Aurore

Au sujet de la réduction des 28 jours et des 13 jours au Sénat :

« Les hommes qui accomplissaient leurs 28 jours croyaient qu'ils se préparaient à la guerre. Vous leur dites : « Plaisanterie ! jusqu'à présent on a gâché inutilement votre temps, on vous a inscrit pour aux corvées dans les cours des casernes. Ça ne compte pas, tout est à recommencer ! » Non, non, il faillit donner aux hommes l'impression que les heures consacrées à leur instruction militaire n'étaient pas gaspillées, alors ils auraient trouvé dans leur patriotisme la force de consentir de nouveaux sacrifices. Aujourd'hui, il est trop tard, les fautes commises portent leurs fruits. Et déjà-vous de profiter des vingt et un jours que les réservistes conviennent encore au ministre de la Guerre, autrement que vingt et un jours ils en deviendront quinze. »

La Rappel

« Il semble donc, d'ores et déjà, absolument certain que le Sénat fera chorus avec la Chambre. La commission sénatoriale ne s'est encore prononcée que sur la réduction des 28 jours des territoriaux à 21 jours. Dans la prochaine réunion de mardi, elle examinera la réduction de la durée normale du service militaire à deux ans. Il est probable, comme cela a été fait au Palais-Bourbon, à 15 jours. Les 13 jours des réservistes seront réduits à 7 jours. Quant aux dispenses et aux sursis, il n'y a pas la plus petite raison de désaccord avec le vote de la Chambre. »

L'Autorité

A propos de la démission de M. de Freycinet comme président de la Commission de l'armée :

« Si le Sénat, par extraordinaire, avait assez de courage pour rejeter le projet scélérat et calamiteux des « quinze millions du Bloc, notre patriotisme ne lui marchanderait ni les félicitations, ni les remerciements, mais le Sénat, pour oser à un mouvement de clairvoyance et de raison, n'a besoin, s'il le veut, que de lui-même et non des alarmes intéressées d'un Freycinet. »

La Petite République

« Au fond, ces démissions, dont on fait grand bruit, n'ont pas grande importance, elle a prouvé la « commission de l'armée de l'indiscutable compétence de M. de Freycinet, si nous le regrettons ; mais elles ne changeront pas le résultat. Le grand parti des démissionnaires compte simplement deux unités de plus. Il est vrai que M. de Freycinet, étant donnée la fermeté dont il a fait preuve en cette circonstance, apparaîtra à ce parti avant même qu'il ait été créé. »

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 17 décembre 1907

Enlèvement de Mineure

Jean Dominique Spadoni est âgé de 56 ans. Il est marié. Il n'en a pas moins enlevé une jeune fille de 14 ans. Et chose vraiment bizarre, il a été aidé dans cette entreprise par sa propre femme. Il manquerait, paraît-il, un héritier aux époux Spadoni. Ils s'adressèrent à une enfant de 14 ans, Marie-Angèle Modoloni, pour en avoir un.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits.

Acte d'accusation

Le 1er mai 1907, à Cozzano, la demoiselle Mondoloni Angèle-Marie, mineure de 16 ans révolus, (née le 16 janvier 1892), fut attirée dans la demeure de Spadoni Jean-Dominique, pour y recevoir un salaire qui lui aurait été dû à raison d'un ouvrage qu'elle avait exécuté. Spadoni la reçut dans sa chambre dont il ferma la porte à clef, puis fit miroiter à ses yeux toutes sortes de promesses pour la décider à vivre avec lui. Angèle-Marie se laissa séduire par ces promesses et Spadoni se tarda pas à l'amener à Palneca, chez le sieur Santoni Gaspard, dans la maison duquel ils passèrent la nuit ensemble, il la conduisit ensuite en différentes localités, notamment à Ajaccio, où il resta quelques jours avec Angèle-Marie dans la maison de son parent Spadoni Noël. L'accusé la garda avec lui jusqu'au jour de son arrestation qui fut opérée le 8 juin à Zicavo. Angèle-Marie Mondoloni avait d'abord déclaré qu'elle s'était rendue spontanément au domicile de Spadoni et qu'elle s'était donnée à lui sans la moindre contrainte. Plus tard, quand elle se trouva dégagée de toute influence, elle est revenue sur ses premières déclarations. Spadoni a toujours été avoir eu des relations intimes avec elle. Il a prétendu l'avoir trouvée chez lui, installée auprès de sa femme malade, un soir, en rentrant de la campagne. Il lui aurait alors conseillé de rentrer au domicile paternel, mais elle lui aurait opposé un refus formel, le suppliant même de lui épargner les mauvais traitements dont elle était la victime chez elle, et il l'aurait ainsi gardée à la maison par humanité. Ce système de défense est détruit par tous les témoins de la cause. Diverses personnes étaient accourues le soir même du rapt au domicile de Spadoni pour l'engager à rendre la jeune fille à ses parents. L'accusé les congédia en disant : « Angèle-Marie est ma femme ». La cohabitation prolongée de l'accusé avec la jeune fille démontre d'ailleurs l'inanité d'un pareil système. Spadoni est marié.

Interrogatoire

L'accusé prétend qu'il n'a jamais eu de relations avec Angèle-Marie Mondoloni. Celle-ci n'est un jour réfugiée chez lui pour se soustraire aux brutalités constantes dont elle était l'objet de la part de son père. Par humanité il n'osa pas la chasser.

Témoins

Jean Mondoloni. — L'accusé a enlevé ma fille. Il a profité de la faiblesse d'une enfant de quatorze ans.

Interpellé, le témoin reconnaît avoir adressé une lettre à chacun de ses juges.

Mais cette lettre ne devait contenir aucune menace. Il ne l'a d'ailleurs pas écrite lui-même, car il ne sait pas écrire. L'ami qui lui a servi de secrétaire a pu fort bien mal traduire sa pensée.

Mondoloni Marie-Angèle, a été circonvenue par l'accusé qui l'a déterminée à le suivre, et, qu'après l'avoir attirée chez lui, il l'y a enfermée et l'a menée ensuite à Ajaccio.

Antoine Renucci. — L'accusé et Mondoloni Angèle sont venus en sole lui demander l'hospitalité. Il a mis à leur disposition un matelas, où ils ont passé la nuit.

Gaspard Santoni. — Les fugitifs sont venus frapper à sa porte un soir vers 9 heures. Ils lui ont demandé un abri pour la nuit. Ils étaient accompagnés d'un nommé François Santoni. Tous trois ont couché sur un matelas.

Spadoni Noël, neveu de l'accusé, domicilié à Ajaccio. — Vit un soir arriver chez lui son oncle, Spadoni Jean-Dominique, en compagnie de la fillette qu'il avait enlevée. Il était en voyage de... noces.

Réquisitoire

M. Mancini prononce un réquisitoire des plus énergiques. Spadoni est un vieillard qui n'a pas craint d'abuser de la faiblesse d'une enfant de quatorze ans, incapable de lui opposer la moindre résistance. Il était marié, et c'est sous le toit conjugal, avec le consentement de sa femme, qu'il a amené sa victime, la fillette qu'il avait perdue.

L'éminent organe du ministère public termine son remarquable réquisitoire, en suppliant le jury de ne pas laisser un pareil crime impuni.

Plaidoirie

Me de Carafa combat tous les arguments de l'accusation. Spadoni est innocent. Il n'a eu aucune relation avec la jeune Angèle-Marie Mondoloni. En tout cas, c'est celle-ci qui est allée le relancer chez lui, qui l'a tenté, qui l'a enivré. Cette jeune fille grande et déjà formée, quoique à peine âgée de 14 ans, savait parfaitement compris de ce qu'elle fait. On ne peut donc pas dire qu'on lui a imposé sa volonté.

L'éloquent défenseur, dans une émouvante péroraison, sollicite l'acquittement de Spadoni.

Verdict

Le verdict étant négatif, Spadoni Jean-Dominique est acquitté et mis immédiatement en liberté.

***

Audience d'aujourd'hui :

Bartoli Lucien, porcher, demeurant à Casalabrive, assassinat.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me de Carafa.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Théâtre Saint-Gabriel

Hier au soir, le cinématographe Farraud, nous a donné une série de vues nouvelles. Sur la quantité, il y en avait de merveilleuses, telles : les « Apaches du Far West » les « Bas-fonds de Paris », « Le coup plus fort que la raison », le « Cheminot » qui furent on ne peut mieux données.

M. Beaumont sait vraiment distraire son public et lui faire attendre avec patience, l'excellente troupe de comédie et d'opérette qui débutera le 21 courant.

Pincées !

Les agents Chareyre et Colonna ont surpris ce matin à 3 heures, les nommées C. M.-A., 23 ans et G. A., 60 ans, toutes deux bergères, qui dépouillaient dans un magasin du numéro 12 de la rue Général Fiorella, dix agneaux et dix cabris. Elles avaient bien combiné pour rentrer leurs bêtes en fraude.

Les agents ont saisi les agneaux et cabris et les ont déposés à l'octroi de la barrière.

Nouvelles maritimes

Les torpilleurs 174 et 180 sont partis ce matin à 7 heures 30 pour Calvi.

Contraventions

Contravention contre les nommés P. F., 60 ans, revendeuse pour achat de cabris dans la rue Napoléon ; R. J., 25 ans, revendeuse pour la même motif. K. F., charretier pour embarras de la voie publique.

Accident

La représentation cinématographique de samedi fut troublée par un accident assez grave. Le moteur s'étant subitement arrêté et les spectateurs s'impatientaient, on fit appel à un mécanicien de la marine qui, en essayant de remettre le moteur en marche, eut un doigt pris dans un engrenage. La première phalange du doigt fut complètement déchirée.

Au Port

Entrée :

Le *Corsica*, venant de Nice, avec 18 passagers et mar handises.

L'Ibéria, capitaine Lefèvre, venant de Bonifacio et Propriano, avec passagers et marchandises.

La Gala, capitaine Franzoni, venant de Nice et Calvi, avec 4 passagers et marchandises.

Sortie :

La *Santa Lucia*, capitaine Vacca, goélette espagnole, Carloforte.

Le Gala, pour Marseille.

Etat Civil

NAISSANCES.

Berti Marie-Catherine. — Orsi François. — Casamarta Mathieu.

DÉCÈS

Vve Tabrett, née Colla, 83 ans.

LE DRAME DE VENZOLASCA

Contrairement à ce que nous avons annoncé, Stefani François, victime de la tentative de meurtre commise dans la soirée de dimanche, à Venzolasca, n'est pas décédé.

Le blessé a eu le poumon gauche lésé par le projectile, son état est extrêmement grave.

C'est dans la salle de bal du nommé Petrignani Vincent, qu'une discussion s'est élevée entre la victime et Giammarchi François-André, cousin de l'inculpé.

Stefani François, qui était président du bal, avait infligé 25 centimes d'amende à François-André Giammarchi, son cousin, parce qu'il avait dansé coiffé de son chapeau. Comme ce dernier refusait de payer l'amende, Stefani s'empara de son chapeau qu'il jeta par la fenêtre.

Vexé de l'attitude de Stefani, Giammarchi François-André le saisit au collet. Du son côté la victime le secoua en le saisissant par la poitrine. Ils se séparèrent aussitôt sans se porter aucun coup. Au même instant une détonation retentissait.

Giammarchi Christophe, qui était appuyé à l'un des murs de la salle, venait de faire feu sur Stefani, presque à bout portant.

La victime et les deux cousins Giammarchi étaient amis intimes. On ne s'explique nullement l'acte de Giammarchi Christophe qui n'avait eu aucun démêlé avec Stefani François.

Bulletin Financier

Paris, 13 décembre 1907.

Marché bien disposé en général, et particulièrement sur les Fonds d'Etats. Notre Rente est en reprise à 95.20. Les Fonds russes gagnent une légère fraction. Nos Sociétés de Crédit gardent leurs bonnes tendances : Crédit Foncier 692, Crédit Lyonnais 1.171, Comptoir National d'Escompte 677, Société Générale 662.

Valeurs industrielles bien tenues. Valeurs de traction lourdes.

Les obligations 4 1/2 0/0 de la Cie Générale de Chemins de Fer dans la Province de Buenos Ayres sont demandées sur le marché officiel à 445. C'est une Société Française, au capital de 90 millions de fr, fondée en 1905 par la Banque de l'Union Parisienne, la Banque de Paris et des Pays Bas et la Société Générale de Belgique.

Les obligations 5 0/0 du Port de Para gardent leur avance à 446. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Brésil, remboursables à 500 frs, et jouissant d'une garantie officielle or très sérieuse sont à 395 un dividende des plus attrayants. L'action Chapard et Walker est en nouveau progrès à 165.

L'action Maiscon et Pavillons Economique est toujours recherchée à 129. Cette Société, se trouvant vis à vis de son clientèle à la fois comme un entrepreneur et un banquier, se crée concurremment un bénéfice financier industriel qui est celui de l'entreprise.

Chemins de fer français fermes dans leurs cours d'hier.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES COCHERS. — Les cochers syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 9 heures, au local habituel, Vieux Port.

Ordre du jour : Dispositions à prendre au sujet de l'arrêté de M. le Maire.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 déc.

Baromètre : 1 heure du matin 8.. A midi + 13.. à 4 heures du soir 9 5. Maxima + 13 Minima 5 3.

Baromètre : 7 heures du matin 778 mm. à midi, 779 mm. 6 heures du soir 779 mm.

Vent : Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, découvert. L'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Licence en droit

M. le capitaine en retraite Leoni, suppléant du juge de paix de Monte-de-Marsan vient de subir avec succès, devant la faculté de Bordeaux, ses examens de première année pour le grade de licencié en droit.

***

Décès

Nous avons appris avec regret la mort de M. le colonel du génie en retraite Contault, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en sa propriété de Vendrement, dans la Haute Marne.

M. le colonel Contault avait été admis à la retraite depuis quelques mois ; il était âgé de 61 ans.

Le regretté défunt avait rempli les fonctions de directeur de génie à Bastia pendant quelques années et avait laissé parmi nous les meilleurs souvenirs.

Nous envoyons à toute sa famille nos bien sincères condoléances.

***

Matinée musicale

Jeudi 19 décembre, à 3 heures, Mme Mousicale chez Mme Agostini.

Les personnes ayant assisté aux précédentes matinées sont priées de bien vouloir se considérer comme invitées.

***

Nécrologie

M. et Mme Jean Contri ont eu la douleur de perdre leur fille Dora, à peine âgée de trois ans. Cette mignonne enfant a été rapidement emportée à l'affection des siens malgré les prompts secours qui lui ont été prodigués.

L'enterrement a eu lieu à une heure de relevée en présence d'une affluence d'amis.

Nous exprimons à M. et Mme Jean Contri toutes nos condoléances.

***

Rixe

A la suite d'une discussion provoquée par le nommé M... Jean, accompagné du nommé N... Roch, ce dernier a brandi un revolver sur ses frères et sœurs M.

M... Augustin s'étant en lutte avec M..., tous les deux sont tombés par terre et ont roulé dans l'escalier qui conduit à la place Calotta. M... s'est blessé aux yeux, et M. Augustin à la main droite et au genou.

M... a été admis d'urgence à l'hospice civil.

Troupes coloniales

M. l'officier d'administration de 2e classe Cardini, du service de santé, à la section d'infirmiers militaires des troupes coloniales, à Marseille, est désigné pour servir à la Guadeloupe.

Etat-Civil

NAISSANCES

Carlotti Auguste-Louis, administrateur des Services civils, et Raffaelli Athénaïs-Louise.

Murati Paul-Jean, retraité, et Murati Thérèse, ménagère.

DÉCLARATIONS

Villa Joséphine. — Canepa Pierre-Jacques. — Ginesi Toussaint. — Battesti Fiordalise.

DÉCÈS

Fossati Madeleine, mariée, 46 ans. — Contri Doria, 3 ans.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00697

BOURSE DE PARIS

	16 déc.	17 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95 10	95.20
» de 3 0/0 amortis.	90 90	96.30

ex-coupon

Nominations dans les Finances

Paris, 17 décembre.

M. Raffaelli, percepteur à Saint-Florent, a été nommé percepteur de deuxième classe à la Porta.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 17 décembre.

M. le médecin-inspecteur Poignon, directeur du service de santé du 13e corps d'armée, est placé, à dater de ce jour, dans la section de réserve.

Le Ministre du Travail

A BORDEAUX

Paris, 17 décembre.

M. Viviani, ministre du Travail, arrivera le 20 décembre courant, où il doit assister aux fêtes organisées en l'honneur de l'éducation sociale, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Les Morts du Jour

La Comtesse de Turenne

Paris, 17 décembre.

La Comtesse de Turenne est décédée ce matin à Paris, à la suite d'une longue maladie.

Les obsèques seront célébrées jeudi prochain.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Télégramme DE L'AMIRAL PHILIBERT

Paris, 17 décembre.

L'amiral Philibert a télégraphié au ministre de la marine que le calme règne dans tous les ports.

L'état sanitaire des troupes est satisfaisant, et le moral de nos marins est excellent.

Sur la frontière Algéro-Marocaine

La victoire d'Ain-Sfa et la soumission des Beni-Mengouch

Oudjda, 17 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la Guerre que, depuis la victoire de nos troupes à Ain-Sfa, la tribu des Beni-Mengouch est revenue à de meilleurs sentiments.

Des délégués de cette tribu sont arrivés hier et ont déclaré qu'ils étaient prêts à faire leur soumission.

Le général Lyautey ajoute qu'il a demandé des otages.

Si les Beni-Snassen n'envoient pas demain des émissaires, comme cela avait été convenu, la colonne Brandière poussera une reconnaissance dans le massif.

Les 28 et les 13 Jours devant la Commission Sénatoriale

Paris, 17 décembre.

La Commission sénatoriale de l'armée s'est réunie de nouveau ce matin.

Etaient présents : MM. de Freycinet, Mézières, Waddington, le général Langlois, de Goulaine, Guillier, de Pontbriand, de Courcel, Labrousse, Pierre, Dauny, Bonnefoy-Sibour, Rolland, Boudenoot, Lanneluogue, Labbé, Maxime Lecomte et Petitjean.

Après une vive et longue discussion, la commission a adopté la résolution suivante :

« Les réservistes feront deux périodes d'instruction ; la première sera de 21 jours, non compris le jour de l'arrivée et le jour de départ.

» La seconde période sera de 15 jours non compris le jour de l'arrivée et le jour de départ.

» Les hommes de l'armée territoriale accompliront une période d'instruction de 7 jours, non compris le jour de l'arrivée et le jour de départ.

» Tous les sursis seront supprimés. »

AUX ÉTATS-UNIS

Le président Roosevelt passe en revue l'escadre

Washington, 17 décembre.

Le président Roosevelt a passé hier, en revue, l'escadre placée sous le commandement de l'amiral Evans, et qui a appareillé aussitôt après la revue pour le Nouveau-Monde.

Ce départ a été salué par une salve de 21 coups de canons tirés des forts, auxquels l'escadre répondait coup par coup.

La population qui assistait tout entière au départ de l'escadre, poussait des acclamations enthousiastes.

Terrible explosion DE GRISOU

76 mineurs ensevelis

New-York, 17 décembre.

Une terrible explosion de grisou s'est produite dans une mine de charbon.

Des 90 mineurs qui travaillaient dans la fosse au moment où s'est produit l'explosion, 14 seulement ont pu être retirés vivants, les 76 autres ont été trouvés asphyxiés.

EN RUSSIE

ARRESTATION de cinquante Journalistes

Saint-Pétersbourg, 17 décembre.

A la suite des jugements qui ont été rendus dans l'affaire des socialistes-démocrates, accusés de haute-trahison, la presse radicale s'est livrée à des attaques violentes contre le gouvernement.

La police a procédé aujourd'hui, par ordre supérieur, à l'arrestation d'une cinquantaine de journalistes radicaux.

La nouvelle de ces arrestations a produit une vive émotion dans le monde politique.

La cour de Saint-Pétersbourg a condamné onze membres de la deuxième Douma à cinq ans de servitude pénale, quinze à quatre ans, et treize à la détention dans une colonie pénale.

Les Funérailles DU ROI DE SUÈDE

Stockholm, 17 décembre.

L'ambassade extraordinaire qui a été désignée pour représenter le gouvernement de la République française aux obsèques du roi Oscar II est attendue demain matin.

Cette ambassade est composée de MM. Arsène Henry, ambassadeur extraordinaire ; le général Sylvestre ; le commandant Lan on, officier d'ordonnance du président de la République, et Clinchant, secrétaire d'ambassade de 2e classe.

L'ambassade a emporté la riche couronne qu'elle déposera, au nom de la République française, sur le cercueil du roi de Suède.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Réunion dans les bureaux

Les députés se sont réunis, à 2 heures, dans les bureaux pour procéder à la nomination des commissions mensuelles des congés, des pétitions, d'intérêt local et d'initiative parlementaire.

Il a été procédé également à la nomination d'une commission de onze membres, chargée d'examiner le droit de garantie et de contrôle sur les métaux précieux, et en particulier sur la platine.

Séance publique

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

INTERPELLATION ROUANET

Le président annonce qu'il a reçu de M. Rouanet, une demande d'interpellation sur les incidents de la mission Blanchet au Sénégal.

M. Rouanet

député socialiste unifié de la Seine, demande la parole.

L'orateur prie la Chambre de discuter immédiatement son interpellation.

Les faits, dénoncés par l'*Humanité*, sont d'une gravité exceptionnelle. Il convient de rassurer sans retard l'opinion publique.

« D'après ce journal, le *Matin* doit à l'Etat la somme de 68.851 fr., plus les intérêts de droit pendant 7 ans.

« Les ministres qui, depuis sept ans se sont succédé au ministère des Colonies, ont manqué à leur devoir et reculé devant le *Matin* ; en particulier, M. Milliès Lacroix a, contrairement à ce qu'il affirme, tenté de faire disparaître la créance par une affectation irrégulière. »

Le pays attend avec impatience les explications du Ministre des Colonies.

M. Clémenceau

monte à la tribune, et demande le renvoi de cette interpellation jusqu'à l'arrivée de certains documents qui ont été réclamés au Sénégal.

La Chambre adopte la proposition de renvoi du Conseil.

Le Budget de l'Algérie

La Chambre passe ensuite à la discussion du projet de loi tendant à autoriser la perception des droits, produits et revenus applicables au budget spécial de l'Algérie.

M. Joseph Chailley, rapporteur, donne les explications demandées par plusieurs orateurs.

Le budget spécial de l'Algérie est voté avec quelques légères modifications.

LA DÉVOLUTION des biens ecclésiastiques

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier les articles 6, 9, 10 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Raynaud

rapporteur, monte le premier à la tribune, pour combattre les amendements qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre et qui ont été rejetés par la commission spéciale.

Une longue et vive discussion s'engage entre le ministre, le rapporteur et plusieurs orateurs.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance de jeudi.

La séance est levée.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Le Sénat adopte les projets de loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Lanrisac, de Landivisiau, de Bernay, de Concarneau, de Kervado et d'Hoedic.

Accidents du travail

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi modifiant l'article 5 de la loi du 12 avril 1906, relatif à la contribution imposée aux exploitants non patentés pour l'alimentation du fonds de garantie institué par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.

M. Cordelet, rapporteur, développe les conclusions de son rapport.

Les fonds de commerce

Le Sénat passe ensuite à la discussion en deuxième délibération de la proposition de loi de M. Cordelet, relative à la vente et au nantissement des fonds de commerce.

Le Sénat renvoie cette discussion à une prochaine séance.

Le Budget de 1908

Le président annonce que le rapport de M. Poincaré, sera distribué ce soir.

Le Sénat décide que la discussion en séance publique s'ouvrira lundi dans l'après-midi.

Plusieurs sénateurs font remarquer que le Sénat devrait tenir deux séances par jour, afin que le budget puisse être voté à la fin de la semaine prochaine.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

AVIS DE DÉCÈS

(LAMA)

M. Antoine Santini et ses enfants, de Lama ; Mme veuve Angeli et ses enfants, de Nice ; M. Jean Benoît Saturnini et sa famille, de Lama ; Mme Emilie, veuve Paolagi, de Lama ; M. Ange Mathieu Bonavita, de Santa Reparata di Balagna, et sa famille ; M. Charles Venzalelli, son frère et ses enfants, de Castillon ; Mme veuve Million et Mme veuve Negretti, de Marseille ; Les familles Antonetti de Farinole, Pietri de Nonza ; Mme veuve Jean-Charles Bonavita et ses enfants, d'Urtaca ; M. le docteur Orsbona et sa famille, de Novella ; Mme veuve Dompierre Orsbona, de Sant'Antonino di Balagna ; Mme veuve Sulpice Massiani et sa famille, de Lama ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marguerite Santini
Née SATURNINI

leur épouse, mère, belle mère, grand'mère, tante et cousine, décédée à Lama, le 13 décembre 1907, dans la 60e année de son âge.

Les obsèques ont eu lieu à Lama, le 14 décembre.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

VENTE de vigne américaine greffée : 110 fr. le mille, Rorp trix raciné à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

CHARBON en BOULES

M. MECONI, 4, avenue Carnot, prévient sa nombreuse clientèle qu'il vend son charbon en boules à 7 francs les 100 kilos, rendu à domicile à partir de 25 kilos.

Michel Vincentelli
Produits Potin
Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pastilles di Siena — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Pruneaux — Bananes,

Foies gras — Poulets au gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement d'passer avant le 18 courant

Fouaces — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

EMBALLEUR
M. François Tual
Ouvrier emballeur
Déballages et déménagements
S'adresser aux magasins d'emballeurs A. Giambelli, Boulevard Paoli, 38, Bastia.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE D'ORMESSON
(Subventionnée et Institut Pasteur de Lille)
500.000'
250.000'
100.000 20.000'
AVIS
TIRAGE : 15 JANVIER 1908
Le Gérant : UN

TIRAGE 1fr. 24 décembre

PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES

Circulation autorisée dans toute la France.

1re Édition N° 1 contenant UN billet à UN FRANC Petit Portefeuille en grain cuir.

2e Édition LUXE contenant DEUX billets DEUX FRANCS Superbe portefeuille

Chaque portefeuille donne droit encore à diverses et nombreuses

Superbes Primes Gratuites

dont le choix est laissé à l'acheteur. — La valeur de chacune de ces primes représente une **VALEUR SUPÉRIEURE** au prix déboursé.

CAPITAL : UN MILLION 300.000fr. — 2 GROS LOTS : UN de 120.000fr. DEUX de 10.000fr. — TIRAGE : 24 décembre 1907 à 10 h. du matin.

En vente dans toute la France, chez tous libraires, papetiers, etc.

Ne vous laissez pas tromper. Exigez le fillet en boîtier d'or « LE PORTEFEUILLE DES LOTERIES NATIONALES » (Seul déposé).

Vu la valeur du Portefeuille et du Bon Primes sont non remboursables.

2fr. 1fr25 ou 2fr25 suivant l'édition.

Envoi franco à l'Administration Centrale de Publicité et de Loteries, 17bis, r. J.-J. Rousseau, Paris.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

ECZEMAS, DARTRES

Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui indiquent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PENSIER. C'est le remède idéal, unique au monde; qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me soignais sans résultat, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.

JUSTINE MAGNES, à St Julien en Born (Landes)

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Depeuzier 57, rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio Pharmacie Gondardini.

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERICCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907 1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix défiant marché inconnu jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE

BIJOUTERIE MATTEI

10, Boulevard Paoli

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix sonnant et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc., broches or et argent 1er titre

La devise est de vendre « bon et bon marché. »

Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent garanti 18 karats

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de NOS LOISIRS

Pain MAIGRIR végétal. Recette du Docteur Lumas. Le Pain Maigrir Universel. Succès Universel. Pour Vous, Lui, Nos Enfants. Pour Tous. Pour Toujours. Partout.

Demandez et offrez dans tous les Cafés **AMARO MATTEI, apéritif supérieur.**

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

A LOUER

Divers locaux grands et petits, situés dans l'enclos de l'Usine de Toga.

— Villa au lieu dit Forcone.

S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de leurs artificielles

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.

La Famille

500.000 LECTEURS

PATRONS GRATUITS

15 Août-31 Déc. 1907

Un Coupon

3 Francs

PARIS

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Les Illustrations de la Par NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr

sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

sur papier de Chine, format 65×30 Chaque. 2 fr

Sr Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

sur papier de Chine, format 65×30 . . . 5 fr

sur papier Chine, format 40×30 Bristol. 2 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. PERETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour la graissage des automobiles,

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI, François Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Bo-Rousse.

00698

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Fauste.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 05 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quart., le 21 — Pleine Lune, le 19

Fête de Demain : Saint Sébastien Raggi.

17 DECEMBRE

La Réforme Agraire

C'est une mesure essentiellement favorable aux agriculteurs et aux propriétaires terriens, que le projet voté par la Chambre, en même temps que la loi de Finances, ordonnant une évaluation nouvelle de la propriété foncière non bâtie.

Malgré toutes les embûches des adversaires de la réforme fiscale, malgré même l'opposition incompréhensible des partisans trop pressés de l'impôt sur le revenu, qui prétendaient, tel M. Jaurès, que cette évaluation préalable équivalait à un ajournement indéfini, le bon sens a fini par l'emporter. Il était, en effet, de toute évidence qu'établir l'impôt sur le revenu sur les bases actuelles de la valeur des propriétés, eut été poser un cautère sur une jambe de bois. Sous prétexte que l'ancien système était suranné, mal fait et pétri d'injustices, on aurait construit l'édifice nouveau sur ces mêmes fondations anciennes qui croulaient de toutes parts. C'était perpétuer l'injustice fiscale dans son impopularité, et plutôt que de déconsidérer à jamais par une mauvaise adaptation de début le projet Caillaux, mieux aurait valu l'abandonner tout de suite et continuer à pressurer le contribuable d'après les anciens errements.

C'est ce qu'a compris la Chambre en se rangeant à l'avis du ministre des Finances et en votant la réforme qui constitue « la préface nécessaire, l'amorce indispensable d'une réforme fiscale générale ».

Tout le monde est d'accord pour reconnaître la nécessité de cette évaluation nouvelle. Depuis sa création presque centenaire, le cadastre n'a pas été modifié : il en résulte de criantes inégalités pour les contribuables : 80,000 hectares de terrains improductifs, il y a un siècle, ont été défrichés ; à peu près autant de terrains boisés ont été transformés en labours et en vignes ; néanmoins, ces terres infécondes et devenues des propriétés à gros rendement demeurent détaxées. D'autre part, malgré les nombreux dégrèvements partiels dont la terre, est l'objet, beaucoup de vignes et champs productifs il y a un siècle et devenus stériles, continuent à payer sur le pied des gros revenus d'autrefois. M. Georges Trouillot a fait ressortir que l'impôt actuel de la propriété non bâtie varie de 0.35 à 19.34 0/0 entre diverses communes. Des relevés officiels établis en 1904 ont montré l'existence de différences plus sensibles encore : les contribuables de certaines communes payent les uns 1.56 0/0, les autres 73 0/0 de leur revenu. Notez que ce sont surtout les modestes patrimoines qui payent sur ce dernier chiffre, parce qu'ils n'ont pas subi les améliorations culturales des grands domaines.

Les petits propriétaires ont donc le plus grand intérêt à faciliter la tâche des agents chargés de l'évaluation nouvelle. Cette formalité n'est nullement, comme on l'a prétendu, un procédé d'inquisition. Il est indispensable que chacun fasse loyalement et sincèrement la déclaration de ses biens et de leur valeur locative, pour qu'il puisse être taxé — ou plutôt détaxé selon ses ressources. Cette taxation préparera l'établissement définitif de l'impôt sur le revenu, qui comporte un dégrèvement global de 63 0/0 en faveur des cultivateurs. Ces chiffres sont ceux des déclarations faites à la tribune de la Chambre par le ministre des Finances lui-même, et ils sont le résultat des expériences et sondages pratiqués *dans tous les départements* durant le mois d'octobre dernier. Leur véracité ne peut donc être mise en doute.

Un seul point reste à régler, c'est la façon dont on procédera dans la pratique pour arriver à une évaluation aussi exacte et équitable que possible, tout en évitant de recourir aux déclarations des intéressés.

Un premier procédé semble devoir être écarté : c'est celui qui consiste à établir l'évaluation *parcellaire*, c'est-à-dire la réfection totale du cadastre tel qu'il existe aujourd'hui, mais avec d'autres données. Ceci demanderait six années de travail, et une dépense de 25 à 30 millions.

Si le Sénat adopte le procédé accepté par la Chambre et déjà consigné dans la loi de finances, on arrivera à un résultat identique, en trois ans, et d'une façon beaucoup plus simple et moins contenseuse : en faisant une évaluation *globale par propriétaires*, ou plutôt par patrimoines.

Ce dernier système consiste, au lieu d'envisager seulement le revenu actuel de la parcelle cadastrale, à déterminer la valeur locative des propriétés. Pour toutes les parcelles qui sont louées ou qui ont fait l'objet de récents baux à ferme (dans certaines régions, c'est le cas des 2/3 des propriétés), le seul examen des baux permettra de déterminer leur revenu. Pour les autres exploitations, on procédera par simple comparaison avec les propriétés de nature analogue.

Les opérations seront commencées dès les premiers mois de l'année prochaine, par les contrôleurs des contributions directes, avec le concours des percepteurs, des receveurs de l'enregistrement, des secrétaires de mairie et de six commissaires désignés moitié par le Conseil municipal, moitié par le Préfet.

Enfin, les résultats obtenus seront déposés pendant un mois dans chaque mairie, pour permettre aux intéressés de présenter leurs observations. Ainsi comprise, la réforme ne comporte aucune vexation ; elle est réduite à son minimum de frais avec son maximum de justice.

C'est donc bien un vaste dégrèvement de la terre de France qui va être entrepris. Les populations rurales, qui réclament depuis si longtemps cette réforme agraire, ne pourront qu'applaudir à sa réalisation. Si elle ne leur apporte pas la prospérité, trop souvent absente par suite de la désertion des campagnes, du manque de bras et de capitaux, elle leur assurera du moins une plus juste répartition des charges fiscales. Il ne faut plus que l'on puisse dire que ce sont les plus humbles des travailleurs qui emplissent pour la plus large part la cassette de l'Etat.

J. SOLEIL.

Propos d'un Bastiais

L'Eclairage à Bastia

La Municipalité de notre ville se décide à donner satisfaction aux diverses réclamations des habitants. Depuis longtemps on protestait contre l'insuffisance de l'éclairage à Bastia ; nos principales boulevards étaient peu ou pas du tout éclairés par les quelques réverbères qui longeaient une lumière blafarde dans nos rues.

Depuis quelques jours les rayons d'argents de lumière ; une transaction passée entre la ville de Bastia et le Directeur de l'usine à gaz transaction qui a été approuvée par M. le préfet de la Corse a apporté une amélioration sensible de l'éclairage public ; nous possédons des becs Auer, et le contraste est frappant entre les rues encore garnies de becs de gaz fumeux et celles où l'éclairage est fait au bec Auer. Nous espérons que bientôt, tous nos quartiers seront illuminés comme nos principaux boulevards, et que la ville de Bastia qui se noue d'unir ses sœurs du continent quand il s'agit de théâtre voudra bien leur ressembler pour l'éclairage.

Nous pourrons alors nous aventurer dans nos rues comme en plein jour sans avoir à redouter les agaches qui, profitant de l'obscurité à peu près complète dans lesquelles sont plongées quelques-unes, imposent leur volonté aux passants qu'ils prennent à l'improviste et qu'ils forcent à débourser leur argent.

Tous nos remerciements à la municipalité ; nos édiles se montrent disposés à accomplir les réformes que les Bastiais demandent avec instance. Ces derniers leur en seront reconnaissants.

A'STEOT.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 déc., à 3 heures

Langueder, «Bégro,	L. Pasch.
Le Picador, boléro,	Signard.
Valse d'Amour,	Bidegain.
La Timbale d'Argent, fant.,	Vasseur.
Merle et Pinson, polka pour 2 cornets,	Reynaud.

Le Chef de musique, X. LAUDES.

Ce que disent les Journaux

Le Radical

A propos de la conférences d'Hervé à Cherbourg :

« Il est souverainement triste que de sem blables théories puissent recueillir des applaudissements de la part de spectateurs qui appartiennent en majorité au personnel ouvrier de l'arsenal ; il faut noter toutefois que les paroles de M. Hervé ont soulevé des protestations ; le maire de Cherbourg, M. Nallet, député socialiste, a nettement, tout en se déclarant dévoué aux idées pacifiques, a nettement et sévèrement reproché les théories antimilitaristes et antipatriotiques du conférencier. M. Malhau a justement reproché à M. Hervé de faire le jeu de la réaction. Républicain et patriote, tel a été la devise opposée par M. Nallet aux révolutions doctrinaires hervéistes. C'est parfait, mais saisira-t-on une fois, quand donc les chefs unifiés réprouveront-ils à leur tour ces fâcheux doctrinaires ? Quand apparaîtront-ils de M. Hervé, leur collègue au conseil national du parti ? Voilà longtemps, hélas ! que nous posons la question, et voilà longtemps aussi que nous attendons la réponse. »

Le Soleil

Sur le budget au Sénat :

« La Chambre, toujours prête à sacrifier l'intérêt national et la fortune publique à ses sous le vil métal, votait livres, à propos du budget, à tout-va-tout-rang-l'extrême, qu'il s'est révolté ; il se refuse à boucler le budget

---

65. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

VIII

LE PANTALON DU ROYAUME

— Vous avez signé hier l'acte qui consacre votre injustice...

— Oui... Il était inutile d'attendre la preuve que vous m'aviez promise...

Elle dit, les yeux fermés, douce :

— Venez ! Suivez-moi... Je vous l'apporte !..

Alors, sans un mot, très pâle, docile comme un enfant, il la suivit. .

IX

L'AVEU DE LA MORT

Nathalie les vit partir. Suzanne était dans une sorte d'exaltation. La veuve se demanda :

— Où vont-ils donc?

Elle n'avait plus rien à craindre, maintenant que les actes étaient signés. C'en était fait, le partage était consommé. Maclaï et Laurent étaient les maîtres du domaine.. Alors ? .

Malgré tout, son âme n'était pas tranquille. Elle voulut les suivre, se hâta, finit par les retrouver assez loin du château, au moment où ils s'engageaient dans la forêt. Suzanne avait pris son mari par la main et l'entraînait comme on entraîne un petit garçon. Il se laissait mener, sans réflexion, sans résistance, inerte, parce que les yeux de la comtesse étaient égarés, pareils à des yeux de folle. Nathalie les guetta, en se cachant d'eux. Mais Suzanne n'étant retournée, l'aperçut et s'arrêta court.

— Encore elle !

— Qui as-tu vu ?

— Ta sœur ...

— Tu te trompes.

— Non, là, dernière ce buisson, elle se baisse pour nous échapper... Je ne veux pas qu'elle nous accompagne... C'est elle qui a apporté le malheur dans notre maison.... C'est depuis qu'elle est entrée chez nous qu'il n'y a plus, chez nous, que des larmes... Ce que j'ai à te dire ne doit être entendu que par toi, Hubert .. Et ce que tu verras n'aura d'autre témoin que toi, après Dieu.

Elle rebrousse chemin jusque vers la belle sœur. Celle-ci, se voyant découverte, se montra, paraissant assez décontenancée.

— Pourquoi nous suivais-tu ? demanda le comte avec vivacité.

— Je te sais faible... et je n'aime pas le voir t'aventurer dans des promenades aussi longues ...

— Merci, Nathalie, fit-elle sarcastiquement... mais je vais bien... tu n'as donc rien à craindre et tu peux me laisser poursuivre mon chemin ...

— Tu ne désires pas que je t'accompagne ?

— Non

— Tu me chasses ? dit elle, pâlissant.

— En quoi vois-tu que je sois vis-à-vis de toi autrement que les autres jours... Je ne te chasse pas... mais tu devrais comprendre que je désire rester seul avec Suzanne .. Dès lors...

— C'est bien... Je vous demande pardon à tous deux...

Elle reprit son air doucereux, les paupières abaissées sur l'éclair de ses yeux et elle s'éloigna lentement, pendant que le mari et la femme continuaient leur chemin. Suzanne saisit de nouveau la main du comte et l'entraîna. Nerveuse, exaltée, elle murmurait :

— Viens !

— Où me conduis-tu ?

— Tout près. Maintenant nous n'en avons plus pour longtemps...

— Il n'y a aucune maison habitée du côté où nous allons ...

— Nous nous arrêterons au Saut du-Pic... tu sais ?.. près de l'abîme ?...

— Oui, je connais... l'endroit est dangereux . Le sentier qui côtoie le précipice est sujet à des éboulements fréquents... Du reste ce sentier n'est plus fréquenté depuis ...

Il s'arrêta, regarda Suzanne. Un souvenir funèbre lui revenait. Il pensait que c'était là que Marberoux était mort... Et il pensait aussi que Suzanne s'était accusée de cette mort....

— Oui, dit-elle, ce sentier n'est plus fréquenté depuis que la misérable a été retrouvée, le corps brisé, au fond de l'abîme où je l'avais poussée...

Il eut un frisson. Elle s'accusait encore. Après dix longues années, pourquoi ? Et pourquoi le conduisait-elle vers cet endroit sinistre du val des Roches où maintenant, pour perpétuer ce drame, on avait placé une croix de fer ? Ils montèrent les sentiers sinueux à travers les sapins. Et elle ne disait que ce mot toujours le même :

— Viens ! Viens ..

— Pourquoi là plutôt qu'autre part ?

— Viens .. prends courage, tu vas vers ton bonheur.. Puisqu'il te faut une preuve, je te la donnerai... et tu me croiras...

Il s'effraya de son air étrange :

— Qu'as-tu ? Que prépares tu ?.. Tu m'inspires je ne sais quel effroi ..

— Viens, te dis je... Dans un instant, tu sauras que je t'ai toujours été fidèle. . Dans un instant, tu sauras que tu es vraiment le père de ton enfant .. et je te dirai qui elle est...

Il s'arrêta, frémissant :

— Suzanne, ne me donne pas un vain espoir... Ce serait me tuer...

— Non, aie confiance, tu ne douteras plus. .

— Pourquoi m'as tu fait attendre si longtemps ?

Elle mit un doigt sur ses lèvres et dit, souriante :

— Chut ! Après, tu comprendras tout !.. Pourquoi j'ai hésité et pourquoi j'ai pris, enfin, la résolution de te convaincre...

(*A suivre*).

Avec les expédients magiques par la Chambre pour le bacler. Et voilà qu'un trou noir se creuse, et nul ne sait par quels procédés il sera possible de rétablir l'équilibre et combler le déficit. Du corp, les experts se montent et le conflit est menaçant. La guerre est allumée, les douzièmes provisoires apparaissent comme une nécessité prochaine, et l'on se bat autour d'une cinquantaine de millions qui vagabondent et que l'on ne sait où rejoindre et prendre. Joignez-y la crise des 28 jours qui trouble le sein de la commission de l'armée, et vous aurez l'idée du gâchis où l'on patauge et de la discorde qui sévit. »

La Lanterne

« La commission des finances du Sénat croit-elle que l'assemblée du Luxembourg puisse ainsi sans donner accumuler sur elle-même, et par contre-coup sur la Chambre des députés, les colères et les méfiances ? De la popularité du Sénat est fort compromise, on lui reproche avec quelque raison de s'opposer avec un entêtement sournois aux réformes votées par la Chambre, que sera-ce demain s'il apparaît que le Sénat, au lieu d'associer son effort à celui de la Chambre pour assurer le vote du budget en temps voulu, soulève des difficultés et accumule les obstacles? Une pareille politique, qui ne prétend nous doute aujourd'hui conservatrice, est la plus imprévoyante et la plus dangereuse qui soit. Le Sénat le comprendra-t-il ? Souhaitons-le sans trop y compter. »

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OLMETO. — M. Ettori Michel-Antoine a été nommé porteur de contraintes auxiliaire à Olmeto.

***

PIETRANERA. — Dimanche dernier ont eu lieu à Pietranera, au milieu d'un grand concours de population accourue de tous les points du canton de San Martino et de Bastia, les obsèques d'une demoiselle de 25 ans, Benoîte Franchi.

Mlle Benoîte Franchi disparaît de la scène du monde emportée par un mal implacable, contracté, il y a deux ans, en accomplissant sa tâche quotidienne.

Si la science d'un praticien aussi habile qu'expérimenté, si les soins constants et dévoués de tous les siens n'ont pu conjurer le dénouement fatal.

La mort voulait sa proie et elle l'a eue !

C'est vraiment une chose bien triste de s'en aller ainsi à 25 ans ; mais à quoi sert de récriminer ? Le poète l'a dit :

C'est le destin. Il faut une proie au tépas,
Il faut que l'herbe tombe en tranchant [des faucilles,
Il faut que dans le bal les folâtres quadrilles,
Foulent des roses, sous leurs pas !

Mlle Benoîte Franchi emporte dans sa tombe les vifs et sincères regrets de tous ceux, de toutes celles qui l'ont connue. Elle fut pleurée pour ses souffrances stoïquement supportées ; elle fut pleurée pour sa jeunesse si tôt tranchée hélas ! elle fut surtout pleurée pour ses belles vertus.

D'une humeur toujours souriante et égale qui ne s'est jamais départie même au cours de sa cruelle maladie, attachée, dévouée aux siens jusqu'à l'abnégation, très fidèle à ses amitiés, voilà qui explique l'estime générale dans laquelle était tenue Mlle Franchi.

Dans un excellent et touchant discours que, faute de place, nous regrettons de ne pouvoir reproduire, une de ses compagnes, — qui d'ailleurs n'étaient toutes réunies pour offrir une magnifique couronne — Mlle Anastasie Rouill, a retracé en termes émus les vertus de la défunte et exprimé les regrets unanimes de l'assistance. Chacun avait peine à retenir ses larmes devant cette tombe si prématurément ouverte, devant ce tas existence si tôt fauchée !

L'inhumation du corps a eu lieu dans le caveau de la famille Colt qui, en cette douloureuse circonstance, a tenu à donner à la famille de la chère disparue, une preuve non équivoque de sa profonde sympathie.

Et nous, dans ce deuil qui frappe si cruellement la famille Franchi, nous offrons au père, aux sœurs aux frères et à tous les parents de l'infortunée défunte, l'expression émue de nos condoléances. Puissent les témoignages de sympathie manifestés dimanche dernier par toute une population apporter un baume à leur immense douleur. — *Un Ami.*

***

OTA. — Mlle Bondetti Angèle a été nommée aide des postes au bureau d'Ota.

***

SANTA-SEVERA DE-LURI. — Ce matin, la nouvelle se répandait dans notre petite localité, que le feu avait pris dans les magasins de charbon de la maison Bernardi. Toute la population était sur pied et se porta sur les lieux du sinistre.

Le feu qui avait commencé son œuvre de destruction, dégageait une fumée intense qui rendait l'entrée du magasin impraticable.

Aussitôt, sous l'habile direction du sous-brigadier des douanes Attieri Dominique, aidé des préposés Lucciani et Campana, du surveillant militaire Olietta Jean-Mathieu et du chef cantonnier Linari Toussaint, les premiers secours furent organisés, et l'on pénétra, malgré le danger réel qu'il y avait, dans le magasin.

La chaîne fut aussitôt formée et, après plusieurs heures d'un travail opiniâtre et fatigant, le magasin fut inondé, alors seulement on put se rendre maître du feu.

Toute la brave population de Santa-Severa a fait son devoir. Les femmes surtout ont été admirables, et toutes méritent de chaudes et vives félicitations pour leur conduite digne d'éloges.

Parmi les personnes qui se sont encore le plus signalées à combattre l'incendie, nous avons remarqué MM. Mortelli, conseiller municipal de Luri, le cantonnier Orsoloni et son fils, Giuffori adjudant en retraite, Lucciani François, Gentili, Bianchi père et fils, Andreini, Linci, etc.

Les dégâts matériels sont encore assez importants, mais on a été assez heureux de pouvoir préserver les magasins et les maisons attenantes.

On ne sait pas encore à quoi attribuer les causes de cet incendie, mais toute idée de malveillance doit être écartée.

Nous signalons à qui de droit l'admirable conduite de tous ces braves, et nous espérons que tant de dévouements ne resteront pas sans récompenses.

***

SCANAFAGHIACCIA. — M. Paterchini Jean Ourain a été nommé garde-champêtre de la commune de Scanafaghiaccia, en remplacement de M. Cipolli Sébastien, démissionnaire.

Les Agissements
DE LA
COMPAGNIE FRAISSINET

Bastia, le 17 décembre 1907.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Dans le numéro du *Petit Bastiais* du 16 décembre, vous disiez avec raison que la Compagnie Fraissinet devrait avoir, dans un port de la Corse un bateau en réserve, afin de parer à toute éventualité, avarie ou retard.

Ce qui s'est produit dimanche, à l'arrivée du *Liamone*, est fait pour révolter les gens les plus obstinés.

Le vapeur *Liamone*, qui aurait dû revenir de Livourne samedi soir pour repartir dimanche à midi pour Marseille, est rentré dans notre port dimanche à trois heures de l'après-midi. Afin que ce bateau pût exécuter au plus tôt le service postal en retard sur Marseille, les employés de la compagnie Fraissinet eurent soin de décharger seulement une partie, des marchandises à destination d'ici, pendant que d'autres employés chargeaient, dans les mêmes conditions, celles à destination de Marseille. Ce travail était exécuté sans prendre aucune des précautions voulues pour éviter des avaries aux marchandises : il ne s'agissait que de faire vite.

Ce qui m'a le plus écœuré, c'est d'avoir vu en quelles conditions on débarquait les colis postaux venant de Livourne ; on a trouvé plus pratique de mettre une planche assez large, du bord du bateau au quai, et d'y glisser dessus les colis, sans considérer que cette glissade vertigineuse aurait abîmé la plupart d'entre eux ; c'est ce qui est malheureusement arrivé. Le contact brutal des dalles du quai a brisé des fioles renfermées dans certaines cassettes et leur contenu s'est répandu sur les quais ; des cartons contenant des étoffes ont été éventrés et leur contenu s'est souillé dans la boue.

Maintenant que les destinataires réclament s'ils veulent ; la Compagnie Fraissinet dénichera bien quelque rapport de mer ou tout autre système pour dégager sa responsabilité, et les malheureux chargeurs seront encore assez heureux d'avoir payé un transport et augmenté la fortune de la Compagnie : il importe fort peu s'ils reçoivent en mauvais état les marchandises qu'ils lui ont confiées !

Veuillez agréer, etc.

Un Spectateur écœuré.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 18 décembre 1907

Assassinat

C'est encore un enfant qui comparaît aujourd'hui devant la Cour d'assises. L'accusé Bartoli, en effet, a à peine 14 ans. On lui reproche d'avoir à l'aide d'un coup d'arme à feu, donné la mort à un enfant comme lui.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits.

Acte d'accusation

Dans l'après midi du 11 février 1907, vers 4 heures, sur le territoire de Casalabrive, deux jeunes charbonniers italiens, les frères Primo et Giuseppe Ferrari, âgés de 15 et 16 ans, travaillaient seuls en forêt, lorsqu'un jeune homme du pays qu'ils connaissaient de vue, mais dont ils ignoraient le nom vint leur dire que des enfants dansaient des dégâts dans leur baraque située non loin de là. — Primo se hâtait d'aller voir ce qui se passait ; mais dès qu'il se fût éloigné, l'inconnu qui était armé d'un fusil, déchargeait sur Giuseppe à une courte distance les deux canons de son arme. — Revenu sur les lieux, Primo Ferrari trouvait son frère mortellement frappé de deux coups de feu à la partie postérieure du cou. Giuseppe succombait dans la soirée, vers huit heures, à Casalabrive. Le signalement du meurtrier correspondait à celui de Bartoli Lucien, âgé de 15 ans, porcher à Casalabrive, et la mauvaise réputation de ce dernier, le fit aussitôt désigner comme l'auteur de ce crime. Sa disparition du pays confirma les soupçons qui pesaient sur lui. Après s'être détaché pendant un mois aux recherches de la justice il s'est constitué prisonnier.

Bartoli Lucien a prétendu que les deux coups de feu qui ont tué Giuseppe Ferreri sont partis accidentellement, alors que le frère de la victime voulait contre son gré lui enlever son fusil pour tirer à la cible.

Cette version invraisemblable a été formellement démentie par Primo Ferrari au cours d'une confrontation.

D'autre part, il résulte des déclarations même du père de l'accusé que celui-ci lui a fait connaître plusieurs jours seulement après le crime que la mort de Ferrari était le résultat d'un accident.

Enfin les contradictions et les inexactitudes relevées dans les dépositions des parents de l'accusé démontrent que ce système de défense ne repose sur aucun fondement.

Interrogatoire

Le jeune Bartoli soutient que le coup de feu est involontairement parti de ses mains. Il n'avait, en effet, aucun intérêt à donner la mort à son camarade. Il regrette aujourd'hui la malheur qu'il a causé.

Témoins

Les témoins confirment pour la plupart la déclaration qu'ils ont faites à l'instruction. Leurs dépositions n'offrent qu'un intérêt relatif étant donné qu'aucun d'eux n'a assisté à la scène du crime.

Réquisitoire

M. Angeli réclame un châtiment sévère contre l'accusé qui, quoique jeune, a déjà un bien triste penchant. Il a sans raison, à plaisir, uniquement pour satisfaire ses instincts sanguinaires, donné la mort à un garçon absolument inoffensif. Il a préméditè son crime.

Plaidoirie

Me de Carolis s'efforce d'établir que Nicolai n'a pas voulu donner la mort à son camarade. Ils jouaient ensemble. Bartoli avait un fusil, et à un moment donné le coup est parti par mégarde. On n'est donc pas en présence d'un crime, mais d'un accident.

En tous cas, messieurs les jurés comprendront que l'accusé, qui est encore un enfant, n'a pas compris la gravité de l'acte qu'il commettait, et ils décideront qu'il a agi sans discernement.

Me de Carolis dépose des conclusions demandant à la cour de vouloir bien poser au jury la question subsidiaire d'homicide par imprudence.

La Cour décide que cette question ne sera pas posée.

L'honorable défenseur fait alors poser la question de provocation.

Verdict

Le jury déclare Bartoli coupable. Il retient que son crime a été préméditè, qu'il a agi avec discernement et qu'il n'a pas été provoqué.

En conséquence la cour le condamne à 10 ans d'emprisonnement.

***

Audience d'aujourd'hui ;

Cirlandini Jacques, cultivateur, âgé de 69 ans, demeurant à Lucci, tentatives de meurtre sur un commandant et des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions et port d'arme prohibé. Le même : double assassinat et complicité de ces crimes.

(Jonction des deux affaires).

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseurs, Mes Félicité de Carolis et Sébastien de Carolis.

Cet affaire, la dernière de la session, occupera plusieurs audiences. Elle commencera à midi et demi précis.

***

Par suite de divers congés, la liste du jury se trouve ainsi modifiée :

Jurés Titulaires.

Santelli T., adjudant retraité, Brando. de Poretti Don-Jacques, propriétaire, Levie. Battistini, receveur des douanes, Ajaccio. Quilichini Paul, adj. municipal, Corte. Costa Philippe, propriétaire, Corte. Tavera A., adj. retraité, Poggio di Nazza. Beveraggi Ange, propriétaire, Lama. Colombani Simon, prop. Ville de Paraso. Innocenzi Pierre, rent., Tagliu-Isolaccio. Desanti Pierre-Paul, phar., Aullene. Grimaldi Jean-Victor, maire, Pietralba. Alfonsi G. J., adj. ret., Valle-di-Campoloro. Sarrocchi G. P., cap. ret., Valle d'Alesani. Conte Pascal, ret., Ste Marie Poggio. Poggiale S., adj. ret., Ville de Mezzana. Leonetti J. M., censeur au Lycée, Bastia. Pierini, S. ret., St-Andrea di Bozio. 4 Battesti Louis, San-Giovanni di Moriani. Agostini Antoine-François, prop. Borgo. Damiani David, maire, Sisco. Casanova Eugène, anc. inst., Talasani. Aymo Sauveur, comptable, Bastia. Tomasi Don-Pierre, retraité, Morosaglia. de la Fosse P.-M., maire, Antisse Ampaza.

Jurés Supplémentaires.

Sisco J.-B., comptable, Bastia.
Wauy M.G., fondé de pouvoirs, Bastia.

Jurés Complémentaires

de Franceschi Auguste.
de Casabianca François-Jérôme.
Matteï Martin-Alphonse.
Paggi Vincent-Louis.

La grève générale des Bergers

A Monsieur Ferlini.

Dans votre réponse vous me convîtes à faire trêve à nos discussions et à continuer cette « entente cordiale, » dont nous aurions, j'en conviens, mauvaise grâce à nous départir.

Pour vous donner une preuve indéniable de bon vouloir et d'esprit de conciliation, le bureau du Syndicat a décidé de provoquer une réunion où les intérêts des deux parties seraient discutés.

Nous vous convions donc, puisque vous paraissez tout disposé à seconder efficacement nos efforts, à engager MM. les Fabricants de fromage ou leurs délégués, à se rendre à la réunion qui aura lieu dimanche matin à Bastia, dans le local désigné de commun accord à cet effet.

Une réunion des bergers de l'arrondissement devant avoir lieu à Rasignani, le jeudi suivant, l'Assemblée pourrait, par la même occasion, discuter et ratifier le projet d'entente élaboré par son bureau de concert avec les fromageries.

Recevez, Monsieur, mes meilleures civilités.

A.-A. MAROSELLI,
Président du Syndicat des Bergers.

Bulletin Financier

Paris, 14 décembre 1907.

La réponse des primes s'est effectuée sur un marché faible. Notre Rente revient à 95 12. Tous les Fonds Etrangers sont plus lourds. Les russes perdent environ un demi-point. Nos Sociétés de Crédit restent fermes dans leurs cours d'hier. Le Crédit Foncier se traite aux environs de 691 ; Crédit Lyonnais 1.165, Comptoir National d'Escompte 678, Société Générale 662. Les valeurs industrielles et de traction sont sans reprise.

Sur le marché officiel, au comptant, les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine sont demandées à 434. Cette Société créée le 8 juin 1906, sous les auspices de la Banque de l'Union Parisienne, a pour objet, dans la République Argentine et éventuellement l'Uruguay et le Paraguay, toutes opérations hypothécaires.

Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont fermes à 450 50 ; les dernières correspondances apportent, sur les travaux, des renseignements faisant prévoir que leur achèvement n'éprouvera aucun retard. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Parana sont avantageuses à 430, remboursables au pair de 500 frs.

L'action Maisons et Pavillons Économiques a des affaires suivies à 120. La Saint Raphaël Quinquina se maintient à 98.

Nos chemins de fer sont calmes.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Ce soir jeudi, 19 décembre :

Monsieur Alphonse

Comédie en 3 actes, d'Alexandre Dumas fils.

Le buffet est tenu par M. Sauvi.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Société des Courses d'Ajaccio

L'assemblée générale de la Société a été tenue dimanche à la mairie. Après l'approbation des comptes, l'assemblée a réélu à l'unanimité M. San Vito Alaia, président, a confirmé les pouvoirs du bureau et du comité pour l'année 1908.

Après la séance, le comité a décidé, sur la proposition des commissaires, que la réunion d'hiver de la Société aura lieu le 1er mars 1908 et la réunion de printemps, le dimanche 8 avril 1908.

Le programme de ces deux journées sera publié en temps voulu ; il ne comportera d'ailleurs que peu de modifications au programme de l'année 1907.

Nomination

Par arrêté préfectoral en date du 12 décembre, M. Duplatre Joseph, brigadier des douanes, est nommé sous-agent sanitaire à Mancinaggio, en remplacement de M. Taddei.

Un nouveau service

Les autorités militaires de notre ville, d'accord avec la municipalité, ont fait inaugurer hier le service de patrouille. Une escouade de soldats commandée par un sergent qui accompagnait un second-maître de la défense mobile et notre brigadier de police ont parcouru aux rues de 9 heures 1/2 à minuit.

Nous enregistrons cette nouvelle avec infiniment de plaisir.

Il était temps qu'on prenne des précautions toute élémentaires ; en faisant circuler une patrouille à travers la ville chaque fois que ces sera nécessaire, on aura à regretter bien moins de malheurs, car la présence des habitants sera augmentée d'autant.

Au Port

Entrée :

Le *Vénérable*, venant de Bône avec 10 passagers et marchandises.

Sortie :

La *Corsica* partie pour Nice, avec passagers et marchandises.

La *Marguerite Franchetti*, voilier français, parti pour Marseille avec le brick espagnol Solemne en remorque.

Etat Civil

MARIAGES.

Frederici Don-Jean, boulanger et Rutiloni Caroline Antoinette.

NAISSANCES.

Petroschi Antoine-Napoléon. — Benoît Jeanne.

DÉCÈS

Genilli Antoine-Martin, 84 ans, sans profession.

Tavera Marie, 78 ans, ménagère.

Giacomoni Toussaintte, veuve Casabianca, 68 ans.

Grand Hôtel
LINGÉNIEUR
A l'occasion
des Fêtes de la NOEL
GRAND ASSORTIMENT DE PIÈCES MONTÉES
Sur commande

Petite Gazette

Succès mérité

Nous apprenons avec un vif plaisir que l'Académie internationale des Arts, Lettres et Sciences de Toulouse vient de décerner une médaille en bronze et un diplôme à notre concitoyen M. Augustin Lazarotti, qui avait présenté au dernier concours une sonate pour piano, en trois parties.

Nos meilleures félicitations à l'habile compositeur dont le talent, nourri de fortes études, s'affirme avec plus d'éclat à chaque œuvre nouvelle. Les succès de ce genre sont les seuls qui puissent donner de légitimes satisfactions d'amour-propre, parce qu'ils sont le fruit de l'effort personnel et du mérite et ne doivent rien à la réclame, à la camaraderie ou à l'intrigue. Nous serions donc autorisé à prédire le plus bel avenir à l'excellent musicien qu'est M. Augustin Lazarotti, si la Fortune sociale n'était toujours aux plus dignes. — E. de M.

***

Matinée musicale

Jeudi 19 décembre, à 3 heures, **Matinée Musicale** chez Mlle Agostini.

Les personnes ayant assisté aux précédentes matinées sont priées de bien vouloir se considérer comme invitées.

***

En simple police

Sous la présidence de M. le juge de paix Chevalier, le tribunal de simple police a rendu hier, les jugements ci-après :

Pour avoir jeté des immondices dans la cour de leur maison, 9 locataires du boulevard du Palais sont condamnés chacun à 1 franc d'amende.

Les nommés A. Félix B. P. et F. sont passibles d'une amende de 5 et 2 francs pour tapage injurieux sur la voie publique ; B. Emma est condamnée à 3 jours de prison pour le même motif.

Une amende de 4 francs est infligée aux sieurs V. et D. pour ivresse et tapage nocturne ; pour le même motif le nommé B. est condamné à 1 jour de prison.

***

Vol avec effraction

M. Henri Franceschi, cordonnier, rue Fraissinet, s'aperçevait, hier, qu'il manquait en son magasin la somme de 20 francs et un revolver. Il constatait, en outre, que la porte donnant dans la cour avait été fracturée Franzoni, persuadé qu'il était en présence d'un vol, se rendit aussitôt au poste de police, où il déposa plainte, disant qu'il avait gardé comme ouvrier un certain C. Pierre et qu'il l'avait renvoyé quelques jours auparavant ; celui-ci seul pouvait connaître son magasinet s'était, sans doute, d'après lui, l'auteur de ce vol.

Devant M. le Commissaire Central, C. Pierre nia d'abord, mais avoua ensuite sa culpabilité.

Il a été écroué au violon municipal.

***

Pour les Mamans

Jeunes mamans qui nourrissez, rappelez-vous que le « Pâte Ghirlut » est la seule vous offrant les garanties nécessaires à une saine nutrition. Sa fabrication étant garantie par blé, sa digestion en est reconnue très facile et ses qualités nutritives sont indiscutables.

Aussi, si vous voulez donner à vos chers poupons des joues rondes et roses, ne mangez que les « Pâtes Ghirlut. »

Exigez la Marque.

La Maison demande de bonnes ouvrières vermicelières et leur garantit un nombre minimum de journées de travail avec le maximum de paye.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00699

BOURSE DE PARIS

	17 déc.	18 déc.
Rentes de 3 0/0 anciennes	95.20	95 15
— de 3 0/0 amortis.	96 50	96 50 ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Recrutement

Lyon, 18 décembre.

M. le chef de bataillon Degiovanni, commandant le bureau de recrutement de Lyon-Nord, sera rendu à la vie civile à partir du 10 janvier prochain.

LA CANDIDATURE BÉRARD

Bourg, 18 décembre.

M. Alexandre Bérard, député républicain radical de l'arrondissement de Trévoux, sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes, est candidat au siège sénatorial laissé vacant par sui e du décès de M. Goujon.

Les 28 et les 13 Jours
devant
LE SÉNAT

Paris, 18 décembre.

M. Labrousse, sénateur de la Corrèze, déposera demain, sur le bureau du Sénat, le projet de loi concernant les périodes d'appels.

La plupart des membres de la Haute-Assemblée sont absolument résolus à faire venir, avant le budget, la discussion de cette question.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE
à Rambouillet

Paris, 18 décembre.

Le Président de la République a offert aujourd'hui une chasse à Rambouillet.

Les invités de M. Fallières étaient MM. Loubet, Vallé, Dubief, et le président du Saint-Hubert-Club de France, le comte Clary.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

CASABLANCA

Les deux Sultans

Tanger, 18 décembre.

Des télégrammes de source anglaise confirment la nouvelle, venue de Rabat, que le sultan usurpateur serait décidé à se soumettre à Abd-El-Aziz.

Cette soumission ne se ferait qu'à la condition que le Sultan renverrait le ministère actuel.

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Au camp de Martimprey

Oran, 18 décembre.

De nouvelles troupes de renforts partiront demain pour le camp de Martimprey, qui n'est occupé actuellement que par un bataillon de tirailleurs et une section d'artillerie.

La colonne Brandière

Oudjda, 18 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la guerre que la colonne Brandière a poussé une reconnaissance jusqu'à Cherras.

Conseil des Ministres

Paris, 18 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se réuniront demain matin, à 9 h. 1/2, en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LE SCANDALE des fillettes de Belleville

A l'Instruction

Tristes révélations !

Paris, 18 décembre.

A la suite des dépositions qui ont été faites aujourd'hui devant le juge d'instruction, il résulte que la plupart des fillettes qui fréquentaient la salle souterraine de la femme Linkenelly, avenue de la République, allaient là de leur propre gré, sans qu'il fût besoin de les y entraîner par d'alléchantes promesses.

Il a été démontré, en outre, qu'un grand nombre de parents de ces fillettes ont profité des sommes d'argent, dont ils ne pouvaient ignorer la provenance. Certains même ont favorisé la débauche de leurs enfants.

A la suite de ces révélations le juge d'instruction est décidé à demander au tribunal, qui aura à connaître de cette affaire, de prononcer la déchéance des droits et de l'autorité que la loi reconnait aux pères et aux mères de famille.

EN SUÈDE

Les funérailles du roi Oscar

Stockholm, 18 décembre.

L'ambassade extraordinaire, chargée de représenter le gouvernement français aux obsèques du roi Oscar II, est arrivée ce matin.

Plusieurs autres ambassades sont également arrivées dans la journée.

La mission, qui est arrivée à 9 heures 47, déposait à 11 heures du matin une très riche couronne sur le cercueil du roi défunt, au nom du gouvernement de la République française.

Les obsèques, qui doivent avoir lieu demain, seront imposantes.

EN ALLEMAGNE

Les Obsèques DE LA REINE CAROLA

Berlin, 18 décembre.

Les obsèques solennelles de la reine douairière Carola de Saxe ont eu lieu, cet après-midi, à l'église catholique royale de Dresde.

La cérémonie a été imposante.

La reine Carola, qui était née au château de Schœnbrunn, le 25 août 1833, était la fille unique du prince Gustave de Wasa-Holstein-Gottorp, de la dynastie des Wasa, qui régnèrent en Suède jusqu'à l'avènement des Bernadotte.

Par sa grand'mère, la vicomtesse Stéphanie de Beauharnais, fille adoptive de Napoléon 1er, elle était alliée aux Bonaparte.

Accident mortel sur un torpilleur

Berlin, 18 décembre.

Le torpilleur de haute mer *S. 109* exécutait des exercices d'emploi d'explosifs dans la Stranderbuch, quand une explosion prématurée se produisit.

Le lieutenant de vaisseau, qui commandait ce bâtiment, a été si grièvement blessé, qu'il est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

TOULON

CONSEIL DE GUERRE MARITIME

L'ENSEIGNE RECOULES

Toulon, 18 décembre.

Le conseil de guerre maritime se réunira demain matin, à 8 heures, sous la présidence de M. le capitaine de vaisseau Grosse.

L'audience de ce jour sera exclusivement consacrée à l'affaire de l'enseigne de vaisseau Recoules, du *Charlemagne*, qui est accusé de nombreux détournements.

L'enseigne de vaisseau Recoules, dont les détournements s'élèvent à une somme de 20.000 francs environ, s'est constitué prisonnier quelques jours après l'arrestation du traître Ulmo, afin de ne pas laisser supposer qu'il avait trempé, lui aussi, dans les affaires d'espionnage.

L'enseigne de vaisseau Recoules a commis ces détournements, pendant qu'il était officier de détail à bord du *Charlemagne*.

Le Capitaine Chapelle au Cherche-Midi

L'Instruction

Paris, 18 décembre.

Le capitaine de gendarmerie Chapelle, qui est inculpé d'abus de confiance, a été ramené, samedi dernier de Limoges à Paris, et écroué à la prison du Cherche-Midi.

Le capitaine-rapporteur Marix, du 1er conseil de guerre, a interrogé cet après-midi le capitaine Chapelle, en présence de son défenseur, Me Bergounhioux de Wailly.

EN RUSSIE

Les Défenseurs de Port Arthur
devant
LE CONSEIL DE GUERRE

Saint-Pétersbourg, 18 décembre.

Le procès relatif à la reddition de Port-Arthur continue. Une affluence considérable assiste tous les jours aux débats.

Les journaux commentent la déclaration du général Smyrnoff, dans laquelle il a déclaré qu'on avait sacrifié toute la quatrième division pour conserver la position de Kintchau, et il a affirmé qu'avec cinq régiments, il aurait pu défendre Port-Arthur, aussi longtemps qu'il l'eut fallu.

Au cours des débats, il a été cependant démontré que le moral des hommes était extrêmement abattu.

EN ITALIE

La représentation d'ARIANE à Turin

Turin, 18 décembre.

La ville de Turin prépare une grande manifestation, en l'honneur de Massenet, à l'occasion de la première représentation d'*Ariane*, qui sera donnée, le 26 courant, au Théâtre royal.

Le grand compositeur se trouve à Turin depuis quatre jours ; il doit assister aux répétitions générales de son chef d'œuvre.

AU VATICAN

Remise de la barrette aux nouveaux cardinaux français

Rome, 18 décembre.

Le Pape a remis cet après-midi la barrette rouge aux deux nouveaux cardinaux français, Mgr Luçon et Mgr Andrieu, évêque de Marseille, qui avaient été créés au consistoire secret, tenu le 16 courant.

Monsieur, Madame Contri et leurs enfants remercient très sincèrement les amis et connaissances des marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du malheur qui vient de les frapper.

A VENDRE
pour cause de santé
fonds de Boulangerie
avec four attenant
Matériel neuf
Belle situation, plein centre, *affaire avantageuse*, prix dérisoire, S'adresser à
François Maestracci
Agréé, 3, rue Neuve Saint-Roch

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation judiciaire
Bernardi François

Par jugement du 18 décembre 1907, le Tribunal a admis le sieur Bernardi François, négociant, demeurant à Bastia, place du Marché, au bénéfice de la liquidation judiciaire, a fixé provisoirement au 17 décembre, la date de cessation de paiements, a nommé M. Angeli, membre du tribunal, juge-commissaire, et M. Graziani, agréé, liquidateur provisoire de la dite liquidation judiciaire.

Les créanciers présumés sont invités à se présenter le 30 décembre 1907, au chambre de conseil du Tribunal, à 2 heures de relevée, aux fins du l'article 462 du Code de Commerce.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

Michel Vincentelli
Produits Potin
Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An
Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pastilles et Sirops — Fruits confits — Marrons glacés de Turin.
Biscuits secs — Petits fabriqués — Pièces Cakes — Dattes — Ananas de Malaga — Prunes — Bananes.
Foies gras — Pointes en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.
Vins fins — Liqueurs — Champagne.
Sur commande seulement à passer avant le 18 courant
Conserves — Dattes — Fruits secs — Pâtes de fruits gras ou secs — Fruits de toutes espèces — Truffes fraîches, etc., etc.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolia - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'appiêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Les Illustrations de la
Par NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
sur papier de Chine, format 80×57 . . . 45 fr
sur papier blanc. — — . . . . 5 fr
HOMMES CÉLÈBRES
Sambaccoccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr
Ire Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1870).
sur papier de Chine, format 60×50 . . . 15 fr
sur papier Chine, format 40×30 (Ribelin). 2 fr
EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
A BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

A LOUER
Divers locaux grands et petits, situés dans l'ancienne Usine de Toga.
— Villa au lieu dit Forcone.
S'adresser à MM. L. N. Mattei et Cie, 15, Place Saint-Nicolas.

Un superbe morceau de Musique avec paroles et accompagnement dans chaque N° de
NOS LOISIRS

YEUX Les personnes atteintes de maladies de tic, tremblement d'yeux et de paupières rouges, faiblesse et sensibilité de la vue granulations, chutes des cils, duretés, yeux tachés, brouillés, glaucos, larmoiement, rhume de cerveau, égarés surdité, ont intérêt à s'adresser à M. C. CATTET, à CAUDRY (Nord), qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

RHUMATISME
Les personnes sujettes de douleurs, tremblements musculaires et articulaires, goutte, névralgies, migraines, grande sensibilité au froid ou au chaud, raideurs le matin, vertiges, ataxie, digestions pénibles, concordant avec les variations de la température et de l'humidité, n'hésitez pas à vous adresser à l'Institut antirhumatismal, 11 rue Jacquemont, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

LA KABILINE
«Véritable Teinture des Ménages»
LA KABILINE
Pour teindre neuf ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Exclue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriqués exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.
La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE
GUÉRISON RADICALE
et rapide des Ecoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.*
Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF
Dépôt dans toutes les Pharmacies et 18, Rue Vivienne, Paris.

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, cloches, parures, *alliances*; etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de styles Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et roudes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers à barres. Plats, Ronds, Carrés, T'il de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles,
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUGGINELLI, François Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 352 — VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

L'AFFAIRE CIRINDINI

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Sainte Fauste.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 7 h 00 m. — Coucher 3 h. 57 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain: Saint Sébastien Maggi.

18 DECEMBRE

Le Deuxième Congrès DES MAIRES

La Question des Octrois

On sait l'heureuse initiative que le maire de Nantes, M. Sarradin, avait prise au mois de mai dernier, de réunir en congrès les maires des villes d'une population supérieure à 35.000 habitants, pour discuter la question de la suppression des droits d'octroi dont la Chambre est saisie par la proposition Vaillant, et diverses autres questions d'intérêt purement municipal.

Le premier congrès ne servit qu'à prendre langue, comme on dit, et à préparer le terrain, et l'on convint de ne prendre de résolution définitive que dans un second congrès qui se tiendrait vers la fin de l'année, à Paris encore, et où seraient convoqués en outre les 123 maires des communes au-dessus de 20.000 habitants. En attendant, le maire de Nancy, M. Beauchet, professeur à l'école de droit, voulait bien se charger de préparer un rapport sur les sujets, l'octroi en tête, qui avaient formé l'ordre du jour du premier congrès.

Il n'y avait pas moins de 120 municipalités représentées au second congrès, qui vient de se tenir, comme le premier, à l'hôtel des Sociétés savantes.

En dehors même de l'importance de l'avis donné sur une grosse question fiscale qui n'intéresse pas moins de 1.500 villes de France, petites et grandes, cette réunion est un second précédent qui devient le point de départ désormais bien fixé d'un mouvement municipal qui sera certainement fécond en résultats pratiques, tant au point de vue de la décentralisation administrative qu'à celui de l'autonomie de la Commune.

C'était bien ce qu'avait entrevu M. Sarradin en prenant l'initiative dont il faut tant le louer. On parle, en effet, beaucoup, même à la Chambre, de décentralisation, mais la centralisation administrative devient de plus en plus étroite. Les municipalités sont enserrées dans les réglements rédigés par les bureaux des ministères, réglements uniformes pour toute la France, qui ne tiennent compte ni des usages locaux, ni des règles déjà appliquées, ni de la situation géographique et topographique des villes. On arrive ainsi à des résultats économiques préjudiciables à des intérêts locaux qu'on a la singulière prétention de mieux connaître à Paris que les municipalités elles-mêmes! Cependant il semble que les questions d'octroi, par exemple de théâtre, celles concernant l'organisation et le fonctionnement des bureaux d'hygiène, les expropriations pour cause d'utilité et de salubrité publiques, pour ne citer que les plus importantes, en ce moment à l'ordre du jour de l'administration communale, seraient très utilement étudiées au préalable par les intéressés eux-mêmes. « Nos observations, disait à cet effet, M. Sarradin à ses collègues, seraient d'un grand poids auprès de nos gouvernants, et certainement nous obtiendrions ainsi des satisfactions profitables aux intérêts mieux connus et mieux compris de nos concitoyens. »

L'expérience a trop bien réussi pour n'être pas continuée, c'était d'ailleurs l'avis des 120 congressistes qui viennent de donner, sur la question des octrois, un avis motivé dont il serait bien difficile à la Chambre de ne pas tenir compte.

A sa première session le congrès des maires s'était séparé un peu perplexe. Il avait d'abord paru se ranger aux observations de son président, M. Sarradin, faisant remarquer que, l'octroi alimentant le budget communal dans une proportion moyenne de 3/5 environ, il était impossible que la commune, avant qu'on ne lui ait fait entrevoir une compensation vraiment avantageuse, se privât de ce principal de ses ressources. Il faut donc conserver l'octroi, non seulement parce qu'il existe, mais aussi parce qu'il serait jusqu'ici aventureux de le remplacer, l'expérience tentée ayant démontré que les taxes de remplacement ne peuvent être que des taxes de superposition.

Cependant, à la séance du lendemain, le président qui était, ce jour-là, M. André Lefèvre, en sa qualité de président du Conseil municipal de Paris, considéré à ce titre comme maire de la première ville de France, exposa les raisons pour lesquelles il était partisan de la suppression des octrois. « Il y aura, disait-il, des difficultés de plus en plus grandes à maintenir des taxes qui gênent le développement de certaines industries ou l'économie de la vie publique. On a déjà supprimé bien des taxes, et il se pourrait que demain une loi supprime encore la taxe sur les huiles minérales, par exemple, sous le prétexte que le pétrole est l'éclairage du pauvre et qu'il faut favoriser l'industrie automobile.

Dans ces conditions, ne vaut-il pas mieux prévoir une réforme d'ensemble plutôt que d'être dans la nécessité d'avoir recours, à chaque instant, à des expédients budgétaires ?» Aussi M. André Lefèvre conseillait-il aux maires de ne pas attendre que la réforme soit faite de toutes pièces par le Parlement ; ils devaient, au contraire, chercher eux-mêmes et proposer une solution.

C'est, en effet, ce qui fut décidé par la réunion qui nomma une commission d'étude dont le rapport fut, comme nous l'avons dit, présenté au second congrès par le maire de Nancy, M. Beauchet.

Ce rapport, d'avance distribué, fut développé encore par son auteur qui cita notamment certains maires qui, partisans en principe de la suppression de l'octroi, ont reculé devant les difficultés de cette suppression. Puis, après avoir donné les noms des villes dont les maires sont partisans du maintien et de celles dont les maires sont favorables à la suppression, il étudia un à un les défauts de l'octroi, tout en faisant parallèlement ressortir les conséquences fiscales qu'entraînerait sa suppression, et, en même temps, son influence sur le prix de denrées. Parlant des deux villes qui ont réalisé la suppression, Lyon et Dijon, il démontra qu'à Lyon la réforme n'a pas profité aux consommateurs et qu'elle a eu pour effet l'augmentation des petits loyers ; qu'à Dijon, le prix de la viande a augmenté contre toute prévision, ainsi que celui des denrées alimentaires, et que le prix des combustibles n'a pas diminué.

Sur ces données, s'engagea une discussion approfondie qui dura plusieurs séances et qui se termina par le vote à l'unanimité, moins une voix, celle du maire de Saint-Etienne, d'un ordre du jour déclarant que « le Congrès s'oppose au principe de l'application de la suppression des octrois ». La seconde partie de cet ordre du jour, votée à l'unanimité moins trois voix, est encore le vœu que les communes restent absolument libres de maintenir ou de supprimer leurs octrois, et que, dans le cas où les communes voudraient procéder à cette suppression totale, l'Etat la leur facilite dans la mesure qui lui sera possible et laisse aux communes liberté pour l'établissement des taxes de remplacement.

La Rouvraye.

Comité des Intérêts Corses DE NICE

Dimanche dernier, une délégation du comité des intérêts Corses de Nice s'est rendue à Monte-Carlo pour y répandre la bonne parole et faire des adeptes nouveaux parmi la colonie Corse si nombreuse, à la cause de l'amélioration économique de notre chère île qu'il défend avec tant d'activité depuis plus de six ans.

La salle était comble à *Paris-Jana-Taverne* où la grande majorité des compatriotes s'étaient rendus et écoutèrent avec le plus vif intérêt la conférence que M. Santaggi, avocat, président du Comité, avait accepté de leur faire.

Le Président leur exposa longuement le rôle important qu'ont pris, dans ces derniers temps, les syndicats d'initiative en Corse, ce qu'ils ont fait et ce qu'ils comptent faire au triple point de vue : touristique, commercial et agricole. Il leur a fait ressortir en termes vibrants, l'heureux revoi qui semble aujourd'hui tirer notre petite patrie de son sommeil, ce que peuvent faire les Corses du continent pour venir en aide à leurs frères insulaires et particulièrement les Corses de la Côte d'azur pour le développement touristique de l'île voisine, *l'île de Beauté*.

Des applaudissements saluent la chaude péroraison du Président faisant appel à l'amour et au dévouement de tous pour la petite Patrie et compte sur l'unanimité des membres présents pour donner leur adhésion au Comité des Intérêts Corses de Nice, jusqu'au jour où leur nombre permettra de constituer une section particulière à Monaco-Beausoleil.

Le Comité reprendra bientôt son œuvre de propagande à Cannes, afin de grouper de plus en plus tous nos compatriotes autour de cette bannière qui doit être celle de tous les partis : la prospérité de la Corse.

Choses de l'Enseignement

L'instruction primaire est répandue maintenant, partout, à profusion, et les municipalités rivalisent de zèle et d'activité avec l'Administration académique et les pouvoirs civils pour ouvrir des écoles jusque dans les plus petits hameaux.

On est heureux et fier de constater ce progrès, et rien que dans la commune de Portovecchio, on compte plus de dix-huit instituteur ou institutrice, disséminés dans un plus petit hameaux dont les classes ne comptent le plus souvent que dix à quinze élèves.

Malheureusement il n'en est pas de même partout dans notre département, et il existe encore, dans la commune de Serio-Petro-di Tenda, à 18 kilomètres du chef-lieu, et à 12 kilomètres de Saint-Florent, à Cateri, un centre de population qui ne compte pas moins de trente élèves des deux sexes, en âge scolaire. Et, à certaine époque de l'année, du mois de novembre au mois de juin, surtout pendant la période d'hiver, cette population scolaire est plus que doublée par suite de l'émigration d'un bon tiers de la population de Santo-Pietro, en cet endroit.

Pourtant l'Etat n'a jamais songé à y ouvrir une école, et ces groupements si importants de cent cinquante personnes auraient toujours restés lettre close à nos yeux, si nos instituteurs aussi zélés que dévoués, n'y avait ouvert une école libre mixte.

Mais il est triste que soit la rétribution restreinte que cette maîtresse perçoit, plusieurs familles n'ont pas en effet de quoi payer la rétribution, et on voit encore un grand nombre de fois cette pauvre institutrice obligée de rester ignorante.

Sous divers, ces pauvres déshérités de l'instruction primaire ignoreront toujours les efforts que les Jules Ferry, les Paul Bert et un grand nombre d'autres philanthropes ont tenté faire, ainsi que les difficultés de toutes sortes qu'ils ont dû surmonter, afin que l'on ne trouvera dans notre belle contrée pas même un illettré.

L'instruction primaire sera gratuite et obligatoire pour tous. »

Il ne faut pas qu'après plus d'un quart de siècle que la loi sur la gratuité et l'obligation de l'instruction primaire a été votée, il ne faut pas, dis-je, qu'il y ait encore des enfants qui puissent venir nous dire quand ils seront arrivés à l'âge d'hommes :

« Nous sommes restés ignorants, parce que dans le coin de terre où nous sommes nés, l'instruction primaire n'a été pour nous, ni gratuite, ni obligatoire. »

Aussi, c'est avec un légitime plaisir que nous voyons d'apprendre que la municipalité de Santo-Pietro, où le maire fait de louables efforts pour élever le niveau de l'instruction dans sa commune, a pris une délibération, demandant la création d'une école mixte à Tenda.

Nous sommes convaincus que l'administration académique fera le nécessaire pour obtenir la création de toute la plus tôt possible, afin que cette école, gratuite et obligatoire, soit ouverte dans le courant de la présente année scolaire.

Et, en témoignage de respectueuse gratitude envers cette institutrice libre qui a toujours rempli son devoir avec talent et dignité, à la plus grande satisfaction de toutes les familles et des élèves, la population serait heureuse de voir maintenir cette maîtresse à la tête de la nouvelle école.

Nulle, mieux qu'elle, ne pourra continuer, « ses enfants, qu'elle connaît et qu'elle aime, et avec un zèle toujours plus

actif, l'enseignement fructueux et attrayant qu'elle leur donne depuis une dizaine d'années environ.

J. P. de CAMPIENEL.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 19 décembre 1907

L'AFFAIRE CIRINDINI

Une foule nombreuse se presse aujourd'hui à l'audience, attirée moins encore par l'importance de l'affaire que par la présence à la barre de Mlle Félicité de Carafla qui fait ses débuts devant la Cour d'Assises.

L'accusé qui comparaît devant le jury est un vieillard septuagénaire. Il garde la moquis depuis 1898 c'est-à-dire depuis près de 10 ans. On sait que son arrestation fut la cause de la mort du lieutenant du gendarmerie Sieffert.

Cirindini a à répondre d'un double assassinat et d'une tentative de meurtre sur les agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

L'audience est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Gabrielli.

M. Angeli, avocat général occupe le siège du ministère public.

Me Sébastien de Carafla et Félicité de Carafla sont chargés de la défense de Cirindini.

Au moment où Mlle de Carafla vient prendre place à la barre, à côté de son oncle, un grand mouvement se produit dans la salle. La jeune et très gracieuse débutante, admirablement drapée dans sa robe d'avocat, malgré l'émotion qui l'étreint, paraît très à son aise à la barre.

Le costume d'avocat, déjà très avantageux pour les hommes sied à ravir aux dames surtout quand il est porté par une toute charmante jeune fille comme Mlle de Carafla.

Après la constitution du jury, M. le greffier Grestoni donne lecture des deux actes d'accusation dont le premier est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Cirindini Jacques, âgé de 68 ans, était sous mandat d'arrêt lancé contre lui le 23 avril 1906, pour assassinat. Le 4 juin 1907 vers 8 h. 1/2 du matin, il tombait dans une embuscade dressée par des gendarmes de la section de Frunelli di Fiumorbo commandés par le lieutenant Siefert. La rencontre avait lieu dans le sentier qui va des bergeries des Cirindini au hameau de Capo di Lecci et à 200 mètres environ de ce hameau. Devant lui marchait son neveu, Prul Ricci, qui conduisait un mulet chargeant une poutre en sapin. Cirindini dirigeait la marche de cette pièce de bois et était lui-même suivi à 7 ou 8 mètres de distance par sa fille Dorolina qui portait son fusil. Le lieutenant Siefert était posté en amont et à 10 mètres environ du sentier. En arrière il avait placé à sa droite les gendarmes Ottomani et Poirier, et à sa gauche les gendarmes Nicolini et Alitti. Lorsque Cirindini fut à sa hauteur, l'officier se montra et cria : « Gendarmerie ! Halte-là ! » Cirindini se retourna vivement, arracha son fusil des mains de sa fille et le coucha en joue. Ottomani et Poirier se montrant à leur tour répétèrent la sommation. Cirindini leur fit face et, tenant son arme dans la même position, la dirigea sur eux. Sa fille se précipita sur lui pour l'empêcher de faire feu. Il se jeta alors en avul du sentier dans le maquis et reculà de 6 à 7 mètres. Le lieutenant se porta sur le sentier suivi de près par Alitti et Nicolini, et criait à Cirindini qui le suivait toujours : « Ne tirez pas ou je fais feu ! » Cirindini déchargea les deux coups de son arme. Le lieutenant et les gendarmes ripostèrent. Jacques Cirindini fut atteint au bras droit. Sa fille l'exhorta de nouveau à se rendre pendant qu'un gendarme l'invitait à remettre son arme à cette dernière. Il s'écria alors : « Je me rends ! » Il portait à la face interne du bras droit à deux centimètres du pli du coude deux plaies parallèles de trois centimètres de longueur dirigées d'avant en arrière et un peu plus haut une autre plaie arrondie laissant émerger quelques fibres musculaires du biceps brachial. Dans la même région existait une autre plaie à bords irréguliers d'où un fragment de projectile put être extrait, et enfin à la partie externe de l'avant-bras droit se trouvait trois autres petites plaies parcillement produites par des fragments de projectiles. Une balle Lebel avait atteint le canon gauche du fusil de l'accusé à quelques centimètres des chiens et, après avoir subi une légère déviation, avait percé le canon droit de part en part. Ce projectile s'était divisé avait pu produire les diverses blessures rapportées par Cirindini au bras droit. L'accusé fut d'abord conduit à Ste-Lucie puis à Porto Vecchio et à Sartene, d'où il fut transféré à l'hospice civil d'Ajaccio où il reçut pendant quelque temps les soins nécessités par ces blessures. Il a toujours soutenu avoir essuyé le feu de la gendarmerie sans avoir lui-même fait usage de son arme. Ce système de défense est complètement détruit par les déclarations formelles des divers agents de la force publique et par les constatations matérielles faites au cours d'enquêtes. Il résulte en effet de toutes les données de l'information que Cirindini avait eu le temps de décharger son arme avant d'être arrêté, et d'autre part sa cartouchière complètement garnie de cartouches chargées à balles, avait cependant quatre alvéoles vides. Au reste, l'examen du fusil de Cirindini auquel il a été procédé le 18 juin 1907, a permis de constater que l'intérieur des canons était tapissé d'une couche noirâtre de poudre non encore oxydée, et que d'autre part l'emplacement de la broche des cartouches et le dessous des têtes de chiens présentaient des traces très visibles d'échappement de gaz. L'expert commis en a conclu que l'arme avait servi à une date récente et qui ne pouvait pas remonter à plus de quinze jours. Au moment de son arrestation Cirindini a été trouvé porteur d'un stylet saisi comme pièce à conviction.

Interrogatoire

L'accusé nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés dans le premier acte d'accusation.

Pour ce qui est du meurtre du lieutenant Sieffert, Cirindini prétend avoir essuyé un premier coup de la part de la gendarmerie s'emparant du fusil que tenait sa fille il se mis instinctivement sur le dos ; mais il se garda de faire feu.

C'est au moment où il tourne le dos, que le lieutenant Siefert décharges sur l'accusé deux coups successifs qui le blessèrent au coude ; Cirindini cria bien aux gendarmes : « Je me rends ».

Témoins

M. l'Avocat général donne lecture des dépositions des témoins Marchi Marie et Furioli Jacques-André, à propos de l'assassinat des frères Furioli ; ces deux témoins ne peuvent comparaître à l'audience puisqu'ils sont décédés à l'époque actuelle.

Furioli Jérômico. — C'est la mère des victimes, les frères Furioli. La réconciliation avait eu lieu entre les familles Furioli et Cirindini entre lesquelles existait une longue inimitié, quand un mois d'avril 1898, les deux fils du témoin, François et Baptiste furent lâchement assassinés.

Ils déléguèrent comme dans les autres du crime, les Nicoli et les Cirindini parmi lesquels l'accusé Jacques Cirindini.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

Carnet Mondain

Hier a été célébré en l'église Saint-Jean le mariage de Mlle Letitzia Raffaelli avec M. Carlotti Antoine-Louis, administrateur des services civils en Indo-Chine, docteur en droit, l'un des jeunes fonctionnaires les plus distingués de nos colonies d'Extrême-Orient, auquel est réservé un très brillant avenir.

Mlle Raffaelli, toute resplendissante de grâce dans sa très riche et élégante toilette nuptiale en crêpe de Chine, a été conduite à l'autel par son oncle, M. le procureur général Levie-Ramolino.

M. le chanoine-archiprêtre Casanova, avant de bénir cette union, a prononcé une courte allocution de circonstance.

Les témoins de Mlle Raffaelli étaient : M. le procureur général Levie-Ramolino, son oncle, et M. Pierangeli, agent général de la Compagnie Fraissinet, son cousin ; ceux de M. Carlotti, M. Orsatti, agrégé des lettres, professeur au Lycée, et M. Fratacci, fonctionnaire colonial supérieur.

En raison de deuils récents la cérémonie a revêtu un caractère tout intime.

Après la messe, souper froid chez Mme Pierangeli, qui a fait les honneurs de sa maison avec cette distinction rare qui lui est familière.

Les nouveaux mariés se sont rendus en Italie où ils attendent leur prochain départ pour Selgon.

Nous les prions d'accepter les vœux bien sincères que nous formons pour leur bonheur le plus complet.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

A l'arrivée

M. le colonel Berlin, commandant le 66e d'infanterie, est arrivé hier dans notre ville, pour passer l'inspection de détachement.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira ce soir à 4 heures, en séance publique, dans la salle ordinaire de ses délibérations.

Nécrologie

Nous avons appris avec un réel regret la mort de Mme Casanoprane, mère de notre ami M. Antoine Casanoprane, agent-voyer principal.

Contraventions

Contravention contre la nommée P. J., propriétaire, 2, place des Palmiers, pour avoir étendu du linge à la fenêtre de son logement.

Au Port

Entrées :

Le Cyrnos, de Propriano, avec passagers et marchandises.

Sorties :

Le Venezuela, parti pour Bône.

Etat Civil

DÉCÈS

Leca Amédée, 76 ans.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — M. Maestracci Martin est nommé gardien de phare de 4e classe et affecté au service du phare de la Revellata, en remplacement de M. Marchetti Augustin.

***

SARROLA. — M. Paolantonacci Nicolas-Laurent, maire, est nommé juge de paix de Sarrola-Carcopino, en remplacement de M. Casanelli, qui a été admis d'office à faire valoir ses droits à la retraite.

***

CARBUCCIA. — M. l'abbé Franchi, vicaire de Tavera, est nommé desservant de Carbuccia.

***

CORTE. — Les membres du barreau de Corte ont procédé au renouvellement de conseil de l'ordre pour l'année judiciaire 1907 1908. Ont été élus : bâtonnier, M. Acquaviva ; membres, MM. Bonelli, Giannettini, Grimaldi, Marcantoni.

***

ZICAVO. — M. Paolantonacci Jean-Baptiste, suppléant de juge de paix, est nommé juge de paix de Zicavo, en remplacement de M. Pirze, démissionnaire.

***

CAMPILE. — M. Agostini Ours-Jean a été nommé facteur des postes intérimaire à Campile.

Bulletin Financier

Paris, 19 décembre 1907.

Le marché est hésitant et même faible, l'argent ayant été plus cher pour cette liquidation de quinzaine. Notre Rente, coupon détaché de 75 centimes, est lourde à 99.22. Fermeté des Fonds Etrangers à l'exception des russes. Sociétés de Crédit bien tenues : Crédit Foncier 686, Crédit Lyonnais 1.437, Comptoir National d'Escompte 676. Société Générale 662.

Au comptant on a coté les obligations 4 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco-Argentine sont recherchées à 454. Canal Maritime, dès sa construction, a vu ses opérations se développer rapidement ainsi que ses bénéfices. Pour le premier exercice il a été réparti 4 0/0 aux actions sur le capital versé et l'assemblée générale du 9 novembre dernier a fixé le dividende du deuxième exercice, clos le 5 juin, à 6 0/0, soit une augmentation de 2 0/0.

Les obligations 4 0/0 du Port de Para sont en plus-value à 448 ; un revenu de 28 kilomètres de voies navigables met ce port en communication facile avec toute l'immense région amazonienne. Estimons rapidement les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil entre 347 et 350 ; cette Cie ne peut émettre qu'en nombre d'obligations tel que le service d'intérêts et d'amortissement ne dépasse jamais la double garantie du Gouvernement Brésilien et de l'Etat de Para.

L'action Maisons et Pavillons Economiques est toujours *en faveur* à 420. Les charbonnages de Maisons Floreffe ont fait 332.

Nos chemins de fer sont en bonne tendance.

Elle avait cassé sa poupée

A Besançon (Doubs) au n° 12 de la rue des Ducks, habitent M. et Mme Palley, dont la petite fille, Antoinette, a été merveilleusement guérie par les pilules Pink.

La petite Palley (Cl. Bernhardi)

On avait acheté à cette enfant une très belle poupée qui faisait son bonheur. Tout le jour elle jouait avec, l'habillant. Or, un soir, la pauvre tête tomba à terre et se brisa. La pauvre petite Antoinette fut tellement saisie de voir son joujou préféré en morceaux qu'elle en devint malade de chagrin. C'est, en effet à la suite de ce simple événement que se déclara chez la petite Antoinette cette terrible affection nerveuse qu'on appelle la danse de Saint-Guy.

L'enfant avait commencé par avoir des tressaillements nerveux, des tics dans la figure, elle était toujours agitée et faisait des grimaces. Tout son pauvre corps était secoué. Elle ne pouvait plus manger, elle ne pouvait plus parler, à peine pouvait-elle dormir. Sa maladie a duré six mois. Les parents étaient navrés, les voisins avaient le cœur serré de voir dans un état si pitoyable une aussi charmante enfant. Les médicaments n'avaient jusqu'alors rien fait. On peut s'imaginer l'étonnement des parents, des voisins, lorsqu'ils constatèrent un beau jour que l'enfant ne dansait plus, n'était plus agitée. Entre temps on lui avait fait prendre les pilules Pink, et trois boîtes de ce tonique des nerfs avaient suffi pour mettre en fuite le mal. « Dès le début du traitement, nous disait la mère, mon enfant, qui ne pouvait plus parler depuis longtemps, m'a appelée « maman » lorsque je l'ai couchée. Tous les jours le mieux s'est accentué, et après avoir souffert six mois, elle a été guérie en trois semaines. »

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatiques.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pal Gabin, 53, rue Bichat, Paris, Frs. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin : 7-5, à midi : 13°, à 9 heures du soir : 12°. Maxima : 12.5 Minima : 5°.

Baromètre : 7 heures du matin : 765 mm. à midi, 763 mm à 9 heures du soir 762 mm.

Vents : Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages, l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Services maritimes

La conférence consultative tunisienne s'occupe activement de l'organisation des prochains Services maritimes postaux entre la France, l'Algérie et la Tunisie.

Le marché en cours, expire le 11 mars 1908 ; mais il vient d'être prorogé jusqu'au 11 mars 1909, parce que le cahier des charges n'est pas définitivement établi.

Divers services seraient ajoutés à ceux existant actuellement et considérablement améliorés sous tous les rapports, mais particulièrement sous celui de la vitesse.

Parmi les nouveaux services figurent : Un voyage par semaine entre Ajaccio et Bône, aller et retour ; avec prolongement sur Bizerte, Tabarka et Tunis, aller et retour ; et un voyage toutes les deux semaines entre Bastia et Tunis.

Nous souhaitons de grand cœur l'adoption de ces nouveaux services qui constitueraient un grand progrès pour la Corse ; mais avant de nous réjouir attendons le dernier mot du Parlement.

***

Marine Marchande

Mrs. Bertoli Jean-Paul et Dominici ont été reçus aux examens de théorie pour capitaine au long-cours.

M. Antoine Filippi vient d'être reçu aux examens de pratique.

Toutes nos félicitations.

***

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Georges Sbiani, capitaine au long-cours, à la Compagnie des Messageries-Maritimes, fils du professeur de piano de notre ville, avec Mademoiselle Louisa Nuesch, la charmante fille du capitaine-armateur bien connu, à Marseille.

Nos meilleurs souhaits aux jeunes fiancés.

***

Perceptions

Sont nommés percepteurs : à La Porta, 2e classe, M. Raffaelli, percepteur de Saint-Florent, 3e classe ; — à Saint-Martin en Campagne, 3e classe, M. Giorgi, adjudant au Valde-Grâce.

***

Pour les Mamans

Jeunes mamans qui pourrissez, rappelez-vous que la « Pâte Ghirlini » est la seule vous offrant les garanties nécessaires à une saine nutrition. Sa fabrication étant garantie par blé, sa digestion en est reconnue très facile et ses qualités nutritives sont indiscutables.

Aussi, si vous voulez donner à vos chers poupons des joues rondes et roses, ne manquez que les « Pâtes Ghirlini. »

Exigez la Marque.

La Maison demande de bonnes ouvrières vermicellières et leur garantit un nombre minimum de journées de travail avec le maximum de paye.

***

A louer

Villas à louer, à Castagno, boule vard de Castagno.

AVIS

Aujourd'hui, 20 du courant, sur la place du Théâtre, de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 4 heures du soir, la Commission instituée par la municipalité s'assurera de la capacité et de l'âge des conducteurs de tramways ou voitures publiques. Elle ne délivrera le certificat de capacité qu'aux postulants remplissant les conditions prévues par les arrêtés municipaux en date des 15 septembre 1896 et 1er septembre 1900.

On est prié d'être exact et d'amener une voiture et deux chevaux avec harnais.

ES VARICES

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend insoupçonnables quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récidives fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie NYRDAHL.

Grand Hôtel LINGENIEUR

A l'occasion des Fêtes de la NOEL

GRAND ASSORTIMENT DE PIÈCES FRAICHES

Sur commande

VENTE de vigne américaine greffée à 110 fr. le mille. Rupestris raciné à 25 fr. le mille et Riparia Glorie de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rutali, Chiosello, près Borgo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00701

BOURSE DE PARIS

	18 déc.	19 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	95.15	95.25
» de 3 0/0 amortis.	96.50	96.50

ex-coupon.

Nouvelles Militaires

La Promotion du Jour de l'An

Paris, 19 décembre.

Le *Journal Officiel* publiera dimanche prochain, 22 décembre, des promotions, nominations et mutations dans toutes les armes.

La promotion militaire du Jour de l'An sera très importante.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Maurice Donnay

Paris, 19 décembre.

La réception de M. Maurice Donnay avait attiré aujourd'hui sous la coupole tous les amateurs des grandes solennités académiques.

Le discours de M. Maurice Donnay est un chef-d'œuvre.

M. Paul Bourget a répondu au récipiendaire.

TOULON

L'arrivée du traître Ullmo

Toulon, 19 décembre.

Le traître Ullmo a été ramené clandestinement aujourd'hui à Toulon.

Les inspecteurs de la sûreté, qui accompagnaient le prisonnier, l'ont conduit à la prison maritime.

M. le juge d'instruction Leydet, qui n'attendait que le rapport des docteurs Courtois, Sallit, Reymond et Dupré, médecins légistes, pour clôturer son information, s'est dessaisi hier de l'affaire Ullmo en faveur des autorités militaires de Toulon.

On sait que les médecins-légistes ont conclu à la responsabilité de l'enseigne Ullmo.

Conseil des Ministres

Paris, 19 décembre.

Les ministres et sous secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le Statut des fonctionnaires

La séance du conseil a été presque entièrement consacrée à l'examen du projet de statut élaboré par le président du Conseil.

Ce projet s'applique à tous les fonctionnaires.

Le texte définitif de ce statut des fonctionnaires sera approuvé dans la séance de samedi prochain.

Les affaires du Maroc

M. Pichon, ministre des affaires étrangères ; le général Picquart, ministre de la guerre ; M. Thomson, ministre de la marine, donnent connaissance à leurs collègues des télégrammes qui leur sont parvenus du Maroc.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La prochaine séance

Les ministres se réuniront samedi prochain, à 9 heures du matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

ORAN

ACCIDENT MORTEL à bord du *Shamrock*

Oran 19 décembre.

Un bien douloureux accident s'est produit ce matin, à bord du transport de l'Etat *Shamrock*, qui venait d'arriver d'Algér, avec du matériel de guerre.

Par suite de la rupture de l'arbre de couche, un matelot du bord a été mortellement frappé à la poitrine. La mort a été instantanée.

Le corps de cet infortuné matelot a été transporté à l'hôpital militaire.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Télégramme

DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Paris, 19 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la Guerre, que la victoire remportée par nos troupes à Aïn-Sfa, continue à donner d'excellents résultats.

Aucun engagement ne s'est produit depuis. Les rebelles sont calmes.

Les demandes de soumission continuent à arriver au camp de Martimprey.

La plupart des chefs des Beni-Snassen, appartenant aux tribus des Beni-Attiguo, des Beni-Mengouch, des Beni-Ourimech et des Beni-Khaled, ont envoyé des délégués pour demander l'*aman*.

Télégramme

DE L'AMIRAL PHILIBERT

Paris, 19 décembre.

L'amiral Philibert télégraphie que la situation est calme dans tous les ports.

EN SUÈDE

Les funérailles du roi Oscar

Stockholm, 19 décembre.

Les obsèques du roi Oscar II ont été grandioses.

La cérémonie funèbre a eu lieu à la chapelle du château.

Derrière le cercueil du roi Oscar se tenaient le roi Gustave V, les princes royaux, la reine et les dames de la cour, les hauts fonctionnaires civils et militaires, les membres des missions étrangères.

Le gouvernement de la République français a été représenté par M. Arsène Henry, grand officier de la Légion d'honneur, ambassadeur extraordinaire ; du général de division Silvestre ; du commandant Lasson, représentant le Président de la République ; et de M. Clinchant, secrétaire d'ambassade, représentant M. Pichon, ministre des Affaires étrangères.

L'Espagne était représentée par l'infant Fernando de Bavière.

Le roi Léopold était représenté par le baron Favereau, ancien ministre des Affaires étrangères de Belgique.

DINER DE GALA

Stockholm, 19 décembre.

Les délégations étrangères ont été reçues aussitôt après les obsèques par le nouveau roi de Suède, Gustave V.

Ce soir, un grand dîner est offert par le nouveau roi à tous les membres des délégations étrangères.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

La réforme du vagabondage

M. Cruppi, député radical de la Haute-Garonne, dépose un projet de loi relatif à la réforme du vagabondage.

La Chambre renvoie ce projet de loi à la commission de la réforme judiciaire, et de la législation civile et criminelle.

Validation d'élection

La Chambre adopte sans discussion le rapport du 3e bureau tendant à la validation des opérations électorales dans l'arrondissement d'Ancenis.

M. le comte de La Ferronays est admis.

LA DÉVOLUTION *des biens ecclésiastiques*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier les articles 6, 9, 10 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Lhopiteau député républicain radical de la première circonscription de Chartres, propose l'amendement suivant :

« L'Etat, les départements, les communes et les établissements publics acquittent par le versement de la somme nécessaire à leur exécution les charges pieuses ou cultuelles dont sont grevés les biens qui leur sont advenus, soit par testaments, donations ou contrats, soit par attributions faites en vertu des lois du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907.

» Le versement est fait à l'association cultuelle en possession de l'édifice du culte dans lequel les charges étaient antérieurement ou devaient être acquittées et à défaut d'association cultuelle au ministre du culte ayant la jouissance effective de l'édifice.

» Si le montant n'en a pas été indiqué dans l'acte de fondation, la somme à verser est calculée d'après les tarifs en vigueur à l'époque où la fondation a été faite, tels qu'ils sont connus par la comptabilité des anciens établissements publics du culte ou tels qu'ils seront établis par tous titres et documents et même par la preuve testimoniale.

» Les offres réelles de cette somme sont valablement faites au représentant de l'association cultuelle ou autre ou au ministre du culte : elles ne sont suivies d'aucune consignation.

» Si aucune association ni aucun ministre du culte n'a la jouissance effective de l'édifice dont le produit doit être acquitté la charge, les offres sont faites par affiche apposée à la porte de la mairie de la commune dans laquelle est situé cet édifice et reproduite dans l'un des journaux d'annonces légales de l'arrondissement. L'affiche et l'insertion indiquent que la somme est mise et restera pendant un an à la disposition de l'association ou du ministre du culte qui se présentera à l'agrément du maire pour exercer le culte dans l'édifice et acquitter la fondation.

» Après l'expiration du délai d'une année sans que les offres aient été acceptées ou sans qu'aucune association ni aucun ministre du culte ait demandé et obtenu la jouissance de l'édifice, aucune action en révocation ne pourra être exercée pour inexécution de charges. »

MM. Ch. Dumont, Leroux, P. Beauregard, de Ramel, le rapporteur, M. Raynaud et le ministre des Cultes prennent successivement la parole pour ou contre cet amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1908

M. Poincaré, rapporteur général du budget dépose sur le bureau du Sénat, le rapport général du budget de 1908.

Validation d'élections

Le Sénat valide sans discussion l'élection de M. Poirson, élu dimanche dernier sénateur de Seine-et-Oise ; et celle de M. Philipot, élu sénateur de la Côte-d'Or.

MM. Poirson et Philipot sont admis.

La liberté du vote

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Après une longue discussion, la séance est levée et renvoyée à demain.

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

A VENDRE

pour cause de santé

fonds de Boulangerie avec four attenant

Matériel neuf

Belle situation, plein centre, *affaire avantageuse*, prix dérisoire, S'adresser à François Maestracci Agréé, 2, rue Neuve Saint-Roch

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pantforte et Siena — Fruits confits — Marrons glacés du Tarn, Biscuits secs — Palmi d'Apiose — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bonnes, Poires grises — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Foie gras — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

NECTAR-ORANGE

Consommation saine

NECTAR-ORANGE

Première marque

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE

Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du

VIN DE VIAL — Quina, Kola et Viande — Lacto-Phosphate de Chaux

VOUS QUE TORTURE

LA BRONCHITE

Fernande Vallet

LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905. — « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ». — Mme A. Vallet, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque "le Pêcheur et la morue". Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0,50 de timbres adressés à EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 136, rue St-Honoré, PARIS.

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le secret de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 352 — SAMEDI 21 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

00702

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE de Bastia MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Thomas.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Premier quart., le 11 — Pleine Lune, le 19
Fête de Demain : Saint Flavien.

19 DECEMBRE

UN CRI D'ALARME

La ruine de l'Elevage français par la création d'abattoirs américains sur notre territoire.

Dans la séance du 15 novembre dernier, M. Quesnel et quelques-uns de ses collègues ont déposé sur le bureau de la Chambre des Députés une proposition tendant à la stricte application de l'article 419 du Code Pénal relatif aux accaparements de denrées alimentaires.

En effet, une grave affaire d'accaparement vient d'être signalée au ministre de l'Agriculture. Une société américaine est sur le point d'acheter des terrains d'une étendue considérable, sur lesquels seraient construits des marchés aux bestiaux, des abattoirs et des fabriques de conserves. Ces puissants capitalistes ont jeté leur dévolu sur Graville-Sainte-Honorine près Le Havre, Villeneuve-d'Ornon près Bordeaux, Bonneuil près Paris. En outre, les promoteurs de l'affaire auraient prévu l'acquisition des terrains nécessaires à l'installation de voies ferrées permettant le transport direct du bétail importé d'Amérique, depuis le débarcadère jusqu'aux abattoirs.

Tout le monde se rappelle les scandales récents auxquels ont donné lieu les fabrications de conserves en Amérique. Cette industrie s'y trouvait en 1906, et s'y trouve encore, en posture assez fâcheuse. A la suite d'une violente campagne de presse, le Président de la République des Etats-Unis avait prescrit une enquête qui a révélé des faits stupéfiants, tels que : mise en boîte de viandes pétrifiées, de chairs d'animaux malades ou morts, élimination de toute surveillance sanitaire, suppression des mesures d'hygiène et même de propreté les plus élémentaires, etc. Le discrédit jeté sur l'industrie américaine des viandes de conserves n'a pas tardé à porter ses fruits : les commandes d'Europe, qui étaient le principal débouché, ont diminué de moitié et la consommation américaine a été brusquement interrompue.

C'est pour parer à cette débâcle que les industriels de Chicago ont songé à écouler directement leurs produits malsains ou frelatés sur le marché français. Les viandes qui ne se vendaient pas en conserves seraient livrées au commerce de la boucherie A Paris et dans plusieurs grandes villes de province, notamment au Havre, on avait déjà choisi des immeubles pour créer des boucheries de détail qui forcément auraient ruiné le commerce français de la boucherie et privé de leurs salaires les nombreux ouvriers dont il assure l'existence.

Loin de nous la pensée de protester contre une concurrence loyale. Les consommateurs ont tout intérêt à ce que cette concurrence oblige les commerçants à livrer des marchandises de meilleure qualité possible et aux plus bas prix. Mais il y a dans l'entreprise américaine autre chose que l'émulation d'une honnête concurrence : les capitalistes de ce pays tendent rien moins qu'à organiser, sur notre territoire même, un *trust de la viande*, qui ruinerait non seulement le commerce de la boucherie, mais encore l'élevage français. Le marché aux bestiaux du Havre disparaîtrait fatalement, celui de Rouen ne tarderait pas à en faire autant, et celui de la Villette aurait vu, n'en doutez pas, non pas seulement de l'intérêt de l'agriculture, mais encore de l'intérêt du petit commerce. L'un et l'autre *doivent s'unir* pour empêcher le trust américain.

GEORGES BONNEFOY.

Propos d'un Bastiais

Fous, Malades et Infirmiers

Depuis quelques semaines on n'entend plus parler que de crimes ou de prétendus crimes dans les hospices, les hôpitaux ou les asiles d'aliénés.

Ici on étouffe une jeune gamine dans une baignoire ; là on rase de court un pauvre typhique auquel le délire interdisait de prendre son bain ; à Marseille enfin on enfonce à coups de pied les côtes d'un contorsionniste de music-hall... qui avait sans doute rêvé de chanter autrement que sur cette gamme douloureuse.

Et partout les mêmes plaintes plus ou moins atténuées, se font entendre : les hospitaliers de Nanterre crient à la famine ; les malades de la Pitié montrent du doigt le fameux « Tonkin » qui leur donne la peste quand ils sont conscients d'un autre mal.

Nulle part les pauvres diables dont nous payons les soins, les aliments et les remèdes ne sont soignés, ni nourris, ni médicamentés.

Les infirmiers leur volent les bons morceaux, gâchent leurs potions, et les battent comme plâtre s'ils font mine de protester...

Quand ils les ont tués... ils mettent cela sur le compte des coups de fièvre chaude ; les tribunaux prennent ces cas sévères pour du chiqueur.

Vraiment, ils ne sont guère difficiles ! La pire des tâches consiste à reconnaître le dernier qu'emporte la souffrance et la mort possible...

Si les directeurs d'hôpitaux prêtaient davantage surveillés et s'ils s'occupaient de suivre un peu les faits et gestes de leur personnel, on aurait moins d'actes criminels à déplorer et les familles pourraient moins de deuil à porter.

Les malades ne sont pas seulement, quoiqu'en disent les carabins de la chair à saucisse, Ayeyot.

Lire à la troisième page «NOS TÉLÉGRAMMES»

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, conseiller

Audience du 20 décembre 1907

L'AFFAIRE CIRINDINI

Acte d'accusation

Deuxième affaire

Une vive mésintelligence avait éclaté à la suite d'une contestation de propriété entre les deux familles Furioli et Cirindini, de la commune de Lecci. Elle fut la cause d'une sanglante inimitié. Le 21 mai 1905, Cirindini Marc-Marie tombait sous les coups de ses adversaires ; Cirindini Marcu et Cirindini Jacques étaient eux mêmes blessés. Traduits à raison de ce fait devant la Cour d'assises, trois des frères Furioli, Vincent, Jean et Jacques furent condamnés à des peines variant entre huit et vingt ans de travaux forcés ou quatrième, François, bénéficia d'un verdict de non culpabilité. La condamnation des trois Furioli parut tout d'abord avoir calmé les esprits ; mais deux des Cirindini, encouragés par leurs parents Marc-Marie et Joseph Nicoli ne tardèrent pas à préparer des manœuvres contre leurs ennemis qui ne tinrent désormais sur leurs gardes. Pour mieux endormir la vigilance de ces derniers, Jacques Cirindini demanda à Angelin Furioli un entretien en vue d'une complète réconciliation. Ils s'abouchèrent au mois d'avril 1898, à Croce de Lecci, et il fut convenu qu'à l'avenir les deux familles vaqueraient librement à leurs affaires et vivraient en bonne harmonie. Cependant les Cirindini épiaient l'occasion de mettre en exécution leurs projets de vengeance. Elle ne tarda pas à se présenter.

Dans la soirée du 21 avril 1898, François Furioli et son jeune frère Baptiste Luc de fil sont se rendirent à Capo-di-Lecci pour faire leurs adieux à des parents qui devaient partir. Ils passèrent la nuit dans la maison et le lendemain à la première heure ils se mirent en route pour rentrer chez eux. Ils étaient en compagnie du porteur de contraintes Furioli Jacques-André. Connaissant l'itinéraire que devaient suivre leurs ennemis, les Cirindini et les Nicoli allèrent s'embusquer au nombre de six au lieu dit Furnello, derrière un mur bordant le chemin et dans lequel ils pratiquèrent des sortes de créneaux. C'est là qu'ils attendirent leurs

---

67. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTE DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

IX

L'AVIS DE LA MORT

Jamais il ne l'avait vue ainsi. Elle parlait par saccades, d'une voix qu'il lui semblait entendre pour la première fois, et qu'il ne reconnaissait pas. Quand ils arrivèrent en haut des Roches, au Sant-du Pic, tous deux haletaient, lui de fatigue, elle de fièvre. Ils s'arrêtèrent.

Elle lui montra du doigt un coude du sentier depuis longtemps envahi par les broussailles. On ne pouvait suivre le sentier plus loin. Et les broussailles qui avaient poussé là penchaient leur tête sur le vide de l'abîme.

— Tu vois cet endroit, tout près de ce bois ?

— Oui.

— C'est là que je m'étais assise, en revenant de Remiremont. Je m'étais assise, non point parce que j'étais lasse, mais parce que j'étais si heureuse que mes idées s'en affolaient et que j'avais besoin d'y remettre un peu d'ordre, avant de rentrer au château. Je possédais un si grand bonheur, et ce bonheur j'allais te le faire partager... J'étais mère... J'en avais la certitude et tu l'ignorais encore... mais j'allais te l'apprendre... quelle joie ! .

Elle appuya la main sur son front. Elle s'avança jusque sur le rebord même des roches. De là, on voyait l'abîme. De l'autre côté de cette crevasse, les bois de sapins sur la montagne s'allongeaient en croupes d'un vert sombre. Le ciel était pur, la nature était silencieuse.

— C'était par une après midi pareille à celle d'aujourd hui, dit elle, comme se parlant à elle-même. Je m'étais mise à rêver à la joie que j'apportais, avec la révélation de ma maternité... Et c'était à toi que je pensais, à toi uniquement, car tu n'as pas cessé d'être ma vie, lorsque derrière moi un homme troubla ma solitude et mon rêve, et cet homme c'était Marberoux. Il me poursuivait de sa passion. Il voulut abuser de ma faiblesse et de mon épouvante. Nous étions seuls. Il était fort. Aucun secours ne pouvait me venir. Et de lui je n'avais aucune pitié à attendre. Alors, je me suis défendue et je l'ai poussé brusquement vers l'abîme...

Elle hocha la tête à plusieurs reprises et dit, bizarre :

— C'est la vérité... Cela se passa ainsi... Et toi, tu as cru que j'avais été la maîtresse de cet homme... Non, je ne l'ai jamais trompé, je te le jure... La pensée même ne m'en est jamais venue... sois tranquille...

Il s'était appuyé contre un sapin et avait fini par reprendre haleine.

— Est-ce pour me raconter cette histoire que tu m'as amené en cet endroit ?

—Non... pardonne-moi d'avoir évoqué un pareil souvenir... On songe tout de suite au mort, quand on se trouve devant sa tombe.

— Est ce ici que tu me donneras la preuve que je te demande ?

— Oui.

— Quelle est cette preuve ?..

Avant qu'il pût se défendre contre le geste d'amour, elle se pendit au cou de son mari, et le serra contre elle avec une sorte de fureur.

— Ainsi, tu ne me croirais pas sans preuves ?

— Non.

— Même si je te dis qu'en agissant ainsi tu te prépares un remords éternel ?

— Même si tu me le dis.

— Hubert, je n'ai pas de preuve à te donner... du moins, je n'ai pas à te donner le genre de preuve que tu attends sans doute... Avant tout, et pour la dernière fois je voudrais faire appel à la droiture et te demander si tant de larmes secrètes, tant d'années passées dans la douleur ne t'ont pas convaincu ? Ceci, mon ami, je te le demande pour la dernière fois ..

Il secoua la tête.

— Les suprêmes paroles d'un mourant sont scellées sur ses lèvres pour l'éternité ! redit il, ainsi qu'autrefois.

— Oui .. je sais, je sais... Alors, c'est bien... ma résolution est prise... Aux paroles d'un agonisant, je l'opposerai les paroles d'une agonisante, car je vais mourir...

— Suzanne !

— Je vais, je veux mourir. . rien ne me retiendra, rien ne m'en empêchera...

Il lui saisit les bras pour l'empêcher de commettre cette folie. Oui vraiment, en cette minute, elle était, la pauvre mère, en une exaltation voisine de la folie. . Elle ne songea pas à se défendre contre lui. Il était si faible qu'elle savait bien qu'elle lui échapperait aisément. Et elle disait toute folle et toute souriante :

— Tu fils est bien ta fille, je te le jure... Et c'est moi qui te l'ai volée, jadis, en t'envoyant chercher à Dinant... Et c'est moi qui l'ai cachée à tous les yeux, et tu ne t'es pas douté qu'elle était près de moi, tout près, tout près ? Est-ce que j'aurais pu vivre loin d'elle, même si j'avais été coupable ? A plus forte raison puisque je suis innocente. Oui, près de moi, et près de toi aussi... et même elle habitait sous ton toit, et regarde, Hubert, regarde comme Dieu est miséricordieux... il a ouvert ton cœur à l'affection de cette enfant, et déjà, depuis longtemps, sans savoir qu'elle est ta fille, tu t'es mis à aimer Rose-Lison, comme si elle était ta fille...

Et elle riait, et elle pleurait, éperdue, si belle dans sa douleur et son désespoir, si douce et si tendre dans sa prière !..

(*A suivre*).

victimes, et lorsqu'elles vinrent à passer ils ouvrirent sur elles à bout portant un véritable feu de peloton. Blessés mortellement les deux frères Furioli essayèrent mais en vain de faire face à leurs ennemis. Baptiste néanmoins put les compter et les reconnaître. Les premières personnes qui accoururent trouvèrent François agonisant, son fusil à la main. Il expira presque aussitôt sans proférer une parole.

Quand à Baptiste il survécut trois heures à ses blessures et il désigna aux gendarmes qu'il rencontra pendant qu'on le transportait à son domicile les auteurs de ce lâche attentat. Il répéta leurs noms à des membres de sa famille ; c'étaient ceux des six accusés. Il est certain, en effet, que les Furioli n'avaient d'autres ennemis que les Cirindini et nul n'ignorait à Lecci que Joseph et Marc-Marie Nicoli, parents rapprochés de ces derniers, avaient publiquement épousé leur ressentiment. Après s'être dérobés quelque temps à toutes les recherches, Martin et André Cirindini se sont constitués prisonniers, et dans leurs interrogatoires ils ont protesté très énergiquement de leur innocence.

Ils ont prétendu qu'au moment où les deux frères Furioli essayaient le feu de leurs agresseurs ils se trouvaient l'un à Portovecchio avec Nicoli Joseph, l'autre à Conca en compagnie de Cirindini Pierre, et ils se sont efforcés d'établir leur alibi à l'aide de nombreux témoignages. Mais leurs allégations ne sauraient prévaloir contre les affirmations si formelles et si précises de Furioli Baptiste et contre les constatations de la procédure qui démontrent que leur présence aux lieux indiqués le matin du 22 avril 1898 n'est pas exclusive de leur commune participation au double assassinat.

Interrogatoire

L'accusé nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés dans le premier acte d'accusation.

Pour ce qui est du meurtre du lieutenant Siffert, Cirindini prétend avoir essuyé un premier coup de la part de la gendarmerie ; s'emparant du fusil que tenait sa fille, il se mit instinctivement sur la défensive ; mais il se garda de faire feu.

C'est au moment où il tournait le dos, que le lieutenant Siffert déchargea sur l'accusé deux coups successifs qui le blessèrent au coude ; Cirindini crie bien aux gendarmes : « Je me rends », mais cela n'empêcha pas le lieutenant de tirer sur lui un troisième coup ; de plus, on refusa de le transporter auxilliot dans sa maison située à 200 mètres à peine et on l'obligea à se rendre à travers le maquis à Sainte-Lucie de Porto.

Témoins

M. l'Avocat général donne lecture des dépositions des témoins Marchi Marie et Furioli Jacques-André, à propos de l'assassinat des frères Furioli ; ces deux témoins ne peuvent comparaître à l'audience, puisqu'ils sont décédés.

Furioli Jérômine. — C'est la mère des victimes, les frères Furioli. La réconciliation avait eu lieu entre les familles Furioli et Cirindini entre lesquelles existait une longue inimitié, quand au mois d'avril 1898, les deux fils du témoin, François et Baptiste furent lâchement assassinés.

Ils désignèrent comme étant les auteurs du crime, les Nicoli et les Cirindini parmi lesquels l'accusé Jacques Cirindini.

Cédant à un généreux sentiment, Furioli Jérômine, dans un but de pacification, déclare qu'elle souhaite que le jury soit indulgent pour Jacque Cirindini.

Elle désire ardemment encore que l'on permette à un de ses fils condamné à 8 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour, de rentrer dans son foyer.

Marie-Philippine Michelangeli. — Se rendait avec son mari de Capo di Lecci à Croce di Lecci, quand elle entendit vers cinq heures du matin des coups de fusil. Ils rebroussèrent chemin et trouvèrent le jeune François Furioli agonisant et Jean-Baptiste Furioli gravement blessé. Ce dernier déclara que les coupables étaient Jacques Cirindini, l'accusé, son fils Pierre, André et Martin Cirindini.

Elle ne sait pas que son mari ait été interrogé.

Martin Poli. — Il accompagnait, le 22 avril, Marie-Philippine et son mari ; a entendu dire que Baptiste Furioli avait accusé les Cirindini et les Nicoli.

Pietri Jacques. — A entendu les coups de feu entre 5 heures et 5 heures et demie.

Pietri François. — Se trouvait à Torre di Lecci le 22 avril ; le père Furioli lui a dit qu'on avait tué ses deux fils ; il se rendit sur les lieux ; le blessé Baptiste Furioli donna à la gendarmerie les noms des Cirindini et des Nicoli. Le fait a eu lieu de bonne heure.

Poli Michel. — Le jour du crime, il a rencontré Baptiste Furioli blessé qui se rendait tout seul chez Jacques-André Furioli. Il était à ce moment de très bonne heure.

L'Avocat général donne lecture des dépositions de la nommée Angèle-Marie Furioli, belle-sœur des victimes ; elle a déclaré qu'un des frères Nicoli lui a annoncé la mort prochaine de son mari et de ses beaux-frères.

Poli Paul. — Le témoin, actuellement maire de la commune, alors adjoint municipal a entendu des coups de feu ; il alla à transporter les frères Furioli.

Furioli Baptiste ne lui a rien dit personnellement ; il était à peu près 5 heures au moment du crime.

Marchi Pancrace. — Devait accompagner les époux Michelangeli ; le 22 avril, vers 6 heures du matin d'après lui, il a entendu des coups de fusil ; il n'a su que par la rumeur publique qui pouvaient être les coupables. Il a vu après le crime quatre hommes se diriger vers le pont de l'Oso.

L'Avocat général donne lecture des dépositions du père des victimes, Furioli Angelin, décédé. Baptiste Furioli a déclaré à son père que les auteurs du crime étaient les Cirindini et les Nicoli. Angelin Furioli raconte tout au long l'histoire de la réconciliation avec la famille Cirindini, dont les membres ont violé leurs promesses.

Denis Jean, brigadier de gendarmerie. — Le témoin qui était gendarme à Ste-Lucie de Porto-Vecchio, a reçu la déclaration de Baptiste Furioli qui a accusé les Cirindini et les Nicoli.

Lamberti Emmanuel, maréchal de logis. — Le 22 avril 1898, le brigadier Lamberti averti par la rumeur publique qu'un crime avait été commis au lieu dit Fornello, se rendait sur les lieux. Le blessé Baptiste Furioli lui a dit que vers 7 h. 1/2, ils avaient essuyé une fusillade de la part de Cirindini et des Nicoli. — Les témoins qu'il a entendus ont confirmé l'heure donnée par Baptiste Furioli.

Decombure, gendarme. — Confirme la déposition du maréchal de logis Lamberti.

Il a parcouru, par ordre, la distance de 6 kilomètres qui sépare Fornello, d'Araggio. Il a mis pour faire ce trajet 1 heure 5 minutes. — Le 22 avril 1899, il a pu constater qu'il fait jour à 4 h. 45 et que le soleil se lève 57 minutes après.

L'Avocat général donne lecture des procès-verbaux du plusieurs gendarmes, rendant compte des expériences faites par ordre.

Rocchi Jean. — Se rendait de bonne heure de Torre-di-Lecci à l'oulastio de Finmorbo quand, arrivé au pont de l'Orto, il entendit des coups de fusil, il a aidé à transporter les frères Furioli.

Il a parcouru, par ordre, la distance de 6 kilomètres qui sépare Fornello, d'Araggio. Il a mis pour faire ce trajet 1 heure 5 minutes. — Le 22 avril 1899, il a pu constater qu'il fait jour à 4 h. 45 et que le soleil se lève 57 minutes après.

L'Avocat général donne lecture des procès-verbaux du plusieurs gendarmes, rendant compte des expériences faites par ordre.

Rocchi Jean. — Se rendait de bonne heure de Torre-di-Lecci à l'oulastio de Finmorbo quand, arrivé au pont de l'Orto, il entendit des coups de fusil, il a aidé à transporter les frères Furioli ; arrivé à Ste-Lucie de Porto-Vecchio, il a averti la gendarmerie.

Pietri Paul de François. — Ce témoin n'aurait fait que consulter à Angelin Furioli de veiller sur ses enfants. Sa femme lui a dit que Jacques Cirindini avait annoncé le crime à Araggio vers 8 heures.

Sacra Pietri. — Déclare qu'Aurore Nicoli qui était en compagnie de Marie-Antoinette Nicoli, lui avait annoncé que les Furioli avaient été victimes d'un assassinat.

Pietri-Ghidolfa. — Le 22 avril 1898, elle a vu Marc-Marie Nicoli, à Araggio. Elle n'a pas vu Jacques Cirindini, mais on lui a raconté que ce dernier avait annoncé la mort des frères Cirindini.

Joseph Nicoli lui a imposé de dire la vérité, Nicoli était en compagnie de Pierre Cirindini.

Marie-Antoinette Nicoli, — Elle n'a pas vu Jacques Cirindini à Araggio.

Beretti Marie-Angèle. — Elle a entendu dire qu'un avait blessé les frères Furioli.

Le témoin semble faiblir la sorbité.

Aurore Nicoli. — A vu le 22 avril, entre 8 et 9 heures du matin, Jacques Cirindini qui lui a tenu un propos indifférent.

Confronté avec Sacra-Pietri, elle soutient qu'elle n'a pas tenu les propos que cette dernière lui impute à propos de Jacques Cirindini.

Les témoins de la première affaire étant épuisés, l'audience est renvoyée à demain à 1 heure.

Bulletin Financier

Paris, 17 décembre 1907.

Lourd au début, le marché se relève en séance pour s'ôturer en tendance assez surexcitante. Notre Rente gagne 10 centimes à 95.22. Sauf Les Russes, en légère reprise, les Fonds Etrangers ne varient guère.

Dans le groupe des Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais est à 1.170, la Crédit Foncier est à 696, avec un bon courant de demandes sur ses diverses obligations et arrayantes. Nous retrouvons le Comptoir d'Escompte à 675 et la Société Générale à 662. Les actions de la Banque Centrale Mexicaine sont bien tenues à 535.

Valeurs Industrielles fermes sauf le Rio à 1.057. La Bec Auer reste à 625. Les valeurs de traction et d'électricité sont calmes avec une pointe de lourdeur. Mines d'Or faibles.

En Banque, on remplant, les obligations 5 0/0 or des Docks et du Port de Bahia passent à 450. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer du Nord de Farana est ferme à 429. On recherche à 129 l'action Maisons et Pavillons Economiques, dont le dividende pour l'exercice en cours, sera, dit-on, supérieur au précédent qui a été de 6 0/0, et ce, en raison des nombreuses demandes de constructions que reçoit cette Société.

Nos Grands chemins Français sont en reprise.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Le dédouanement des bagages

Le conseiller d'Etat, directeur général des douanes, a adressé à M. Chalnil, préfet de la Corse, la lettre suivante :

Monsieur le Préfet de la Corse.

Comme suite à ma lettre du 23 octobre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que rien ne s'oppose, de la part de mon administration, à ce que le dédouanement des bagages des voyageurs arrivant de la Corse, soit désormais effectué au moment du débarquement, sur le ponton de la Compagnie Fraissinet à Marseille.

Le vœu émis par le Conseil général de votre département pourra donc être réalisé, dès que la Compagnie de Navigation aura établi l'installation nécessaires à la vérification des bagages. D'après les renseignements qui me sont parvenus, la Compagnie Fraissinet a donné son adhésion à la mesure et procède à l'étude des travaux à exécuter.

J'invite le directeur, à Marseille, à insister pour qu'une solution intervienne dans le plus bref délai possible.

DELANNEY.

La tournée de M. Rouville

Nous avons pu voir, ces jours derniers, M. Gaud, le sympathique chef de cabinet de M. le Préfet qui a fait une tournée à travers la Corse, en compagnie de M. Rouville, inspecteur général des Ponts et Chaussées, délégué par le Gouvernement pour se rendre compte des dommages causés dans nos campagnes par les dernières inondations.

M. Gaud, qui nous a reçu avec infiniment de bonne grâce, nous a expliqué la mission de M. Rouville.

La mission du délégué est toute particulière ; il s'accomplie avec beaucoup de soin, afin de faire de la situation de nos campagnes et de nos routes, un compte rendu des plus exacts. Le rapport que M. Rouville fournira au ministre sera consciencieux, et les habitants de la Corse obtiendront sans difficultés les satisfaction qu'ils sont en droit d'obtenir.

Postes et Télégraphes

Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, en date du 12 décembre, ont obtenu un avancement de classe :

MM. Paoletti, facteur receveur à Loreto di Casinca ;

Valentini, facteur receveur à San-Nicolao ;

Arrighi, facteur receveur à Pietralba ; Muglioni, facteur à Porto-Casevecchie ; Murracciole, facteur à Venzani ; Casaromani, facteur à Oxiera ; Loca, facteur à Sarrola ; Pierandrei, facteur à Pila-Canale ; Bucchini, facteur à Zicavo ; Amoni, facteur à Santo Pietri ; Colombani, facteur à Padiroso ; Sossi, facteur à Sartène ; Petrigeani, facteur à Camille ; Luciani, facteur à Serrano.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 22 déc., à 3 h. du s.

En Avant, p. r.,	Mensal.
Les deux marquises, ouv.,	Bouchel.
Marche indienne,	Sellenick.
Lakmé, fant.,	L. Délibes.
A la plus belle, valse,	Gouvert.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Théâtre Saint-Gabriel

Avec ses vues nouvelles, qui sont très réussies et très belles, le cinématographe Farrand, a encore deux jours dans la salle Saint-Gabriel, un public nombreux et choisi.

Notre cinématographe directeur, M. Beaumont a droit à toutes nos félicitations pour les belles soirées qu'il nous fait passer.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Ce soir samedi, 21 décembre :

Le Cœur et la Main

Opéra comique en 3 actes
Musique de Lecocq

Le buffet est tenu par M. Sanvi.

Des œufs ! Du lait !

Tout ce qu'il pouvait boire et manger. Les pilules Pink guérissent un mauvais estomac

Mr. Jean Barre, entrepreneur-maçon à Elroy par Vallauhon (Doubs) a eu beaucoup à se plaindre de son estomac beaucoup à se louer des pilules Pink :

M. Jean Barre (C. Christ, Be saçon)

« Je puis dire, écrit-il, que j'ai souffert de l'estomac pendant quinze ans. Chaque année, le mal empirait si bien, qu'il y a quelque temps je me vis obligé de cesser tout travail. Je digérais plus, l'estomac refusait et n'empêchait même de reposer la nuit. En me mangeant que des œufs et ne buvant que du lait, mes souffrances toutes étant vives restaient supportables. A vec toute autre nourriture mes souffrances étaient insupportables. On m'a tellement dit de prendre les pilules Pink que j'ai voulu les essayer. Avec les pilules Pink je me sens tout autre ; mes nuits sont calmes et bien gaies, je puis manger maintenant n'importe quelle nourriture. J'ajoute que j'avais suivi sans succès plusieurs traitements et que j'ai même été soigné pendant plusieurs mois dans un hôpital pour mon estomac. »

Si vous êtes au régime, les pilules Pink peuvent vous rendre le bonheur de pouvoir manger de ce que vous dans défendu. Les pilules Pink fortifieront, tonifieront votre estomac, qui rendront des forces, lui donneront tout de qu'il lui faut pour qu'il vous fasse bien manger et bien digérer. Les pilules Pink donnent du sang, des forces et tonifient les nerfs. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, migraines, névralgies, asthme, rhumatisme, épuisement nerveux.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Phie Gabin, 53, rue Ballu, Paris, Fre. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 9°, à midi + 14°. 2 heures du soir + 13.5. Maxima + 14.2 Minima 6.

Baromètre 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm. 6 heures du soir 772 mm.

Vent Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages, l'après-midi, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Elisabeth Bleilut, la très charmante fille du regretté chef de bataillon de génie Bleilut et de Mme née Peraldi, avec M. Paul Roux, sous-préfet de Corte.

Nous prions les futurs époux et leurs familles d'agréer nos meilleurs vœux et nos sincères félicitations.

***

Distinction honorifique

Le ministre de la marine a décerné une médaille de bronze au sous brigadier des douanes Santucci Sauveur-Thomas : s'est jeté à l'eau, tout habillé, pour sauver un enfant de quatre ans tombé sous une embarcation du quai du port, à Samary, le 18 juillet 1906.

Bourse du travail

M. Demartini, ex-sergent au 8e rég. d'infanterie coloniale, est nommé surveillant à la Bourse du travail, à Paris.

Contributions diverses

Un stage promu dans le personnel des contributions diverses en Algérie : au grade d'inspecteur de 1re classe, M. Viscontelli ; de commis principal de 3e classe, M. Drago ; de commis principal de 4e classe, MM Sichi et Poli ; de commis principaux de 5e classe, MM. Lobrani, Finaltieri, Battini.

Manufacture des tabacs

M. Frizza, ex caporal au 23e rég. d'infanterie coloniale, est nommé ouvrier titulaire du cadre de la fabrication à la manufacture des tabacs du Mans.

Direction des recherches

M. Vincentini Jean-François est nommé à l'emploi d'inspecteur à la direction des recherches à Paris.

Au Port

— Vap. « Buongusto, » cap. Sandole Livourne, 107 passag., div.

— Vap. « Goto, » cap. Francioni, de Marseille, 84 passagers, div.

Objets perdus

Il a été perdu, dans la journée d'hier, deux actes de vente d'un magasin.

Prière de les rapporter au bureau du journal.

SOCIETES et SYNDICATS

SYNDICAT des Mineurs, Manœuvres et similaires du Nouveau Port. — Les membres syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 7 heures, Bourse du Travail, place Caletta.

Le Président, Cesarini.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênaillage, pour lui acheter toute sa récolte, rassurait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Auriol (B.-du-Rhône).

Grand Hôtel
LINGÉNIEUR

A l'occasion des Fêtes de la NOEL
GRAND ASSORTIMENT DE PIÈCES MONTÉES
Sur commande

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pastilles di Siena — Fruits confits — Mostaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Palets d'épices — Pleum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bonbons.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Fontaines — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00703

BOURSE DE PARIS

	19 déc.	20 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	95.25	95 30
de 3 0/0 amortis.	96.50	96.35
	ex-coupon.	

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 20 décembre.

M. Philippe Mattei, ancien juge suppléant au tribunal civil de Bastia, est nommé juge honoraire.

Notariat

Paris, 20 décembre.

Le *Journal Officiel* publie la nomination de M. Gaddi, comme notaire à Ajaccio.

Nouvelles Militaires

Troupes Coloniales

Paris, 20 décembre.

Le général Bouguié, des troupes coloniales, a demandé, par anticipation, sa mise à la retraite.

Nouvelles Maritimes

Etat-major général

Paris, 20 décembre.

Une promotion assez importante aura lieu dans les premiers jours de Janvier.

On donne comme probable la nomination au grade de vice-amiral des contre-amiraux Bellue, Boué de Lapeyrère et Manceron.

On annonce également la promotion au grade de contre-amiral des capitaines de vaisseau Forestier, Nezy et Lebris.

Tableau d'avancement

Paris, 20 décembre.

Le premier maître de mousquetterie Berlingeri, inscrit à Bastia, est porté avec le n° 4 sur le tableau d'avancement pour le grade d'adjudant principal de 5e classe.

La Société Future DE M. JAURÈS

Paris, 20 décembre.

Le grand leader du parti socialiste vient de se retirer à la campagne, où il prépare une grande étude politique.

M. Jaurès exposera dans cette étude le plan d'organisation de la société future.

Le député du Tarn aura terminé son travail en janvier prochain, de manière qu'il puisse être distribué, à ses collègues du Parlement, le jour de l'ouverture de la session extraordinaire.

Les Fêtes de Villefranche et L'Escadre de la Méditerranée

Toulon, 20 décembre.

Le vice-amiral Germinet, commandant en chef l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, vient d'informer le Syndicat d'initiative de Villefranche, que les officiers de son escadre ne participeront pas aux fêtes du combat naval fleuri.

A la suite des incidents qui se produisirent l'an dernier à Villefranche, les officiers de l'escadre de la Méditerranée ont décidé de ne pas prendre part aux fêtes de Villefranche.

Les Socialistes Unifiés et l'Indemnité parlementaire

Paris, 20 décembre.

MM. Pastre, Devèze et Fournier, députés du Gard, ont fait connaître officiellement qu'ils refusaient de verser à la caisse du parti socialiste unifié la somme de 3000 francs qui devait être prélevée sur leur indemnité parlementaire.

Cette décision des trois députés du Gard est très sévèrement commentée par les membres du parti socialiste unifié.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Télégramme DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Paris, 20 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la guerre que les colonnes Féllineau et Brantière continuent leur marche en avant, sans être inquiétées, resserrant chaque jour davantage la boucle autour du massif des Beni-Snassen.

TOULON

CONSEIL DE GUERRE MARITIME

L'ENSEIGNE RECOULES

Toulon, 20 décembre.

Le conseil de guerre maritime s'est réuni ce matin, à 9 heures, sous la présidence de M. le capitaine de vaisseau Grosse.

L'enseigne de vaisseau Recoules, du *Charlemagne*, qui comparait aujourd'hui, s'est rendu coupable de malversations au préjudice de la caisse de détail du bord.

Le premier conseil maritime permanent est composé de MM. Grosse capitaine de vaisseau, président ; Courroux, capitaine de frégate ; Mère, Boussert et Courg, lieutenants de vaisseau ; Tuileur et Darré, enseignes.

Dans son interrogatoire, l'enseigne de vaisseau Recoules, qui est très ému et ne cesse de pleurer, reconnait tous les faits qui lui sont reprochés.

Il affirme que la passion seule du jeu l'a poussé à commettre les détournements qui l'ont déshonoré aux yeux de ses camarades.

Cet interrogatoire a produit dans la salle une bien vive émotion.

Le président commence l'audition des témoins.

Les premiers témoins entendus sont des officiers de marine.

Ces supérieurs ainsi que les camarades de l'enseigne de vaisseau Recoules font le bel plus éloge du prévenu. Tous, sans exception, reconnaissent qu'il était un officier remarquable et un excellent camarade.

Après le défilé des fournisseurs, des mariers et des pivots de cercles, l'audience est renvoyée en continuation à demain.

CHERBOURG

Un Accident à bord d'un Sous-Marin

Cherbourg, 20 décembre.

Un incident qui aurait pu avoir des suites très graves, s'est produit à bord du sous-marin *Français*, en rade de Cherbourg.

Le court circuit a brûlé assez grièvement aux mains et au visage le second maître Legall et le quartier-maître Gallien.

AUX ÉTATS-UNIS

Terrible explosion aux mines de Pittsburg

250 morts

New-York, 20 décembre.

On télégraphie de Pittsburg, qu'une terrible explosion s'est produite aux mines de pétrole de Darr.

Le nombre des morts dépasse 250 ; quant à celui des blessés, il ne peut pas être évalué pour le moment.

L'explosion a été d'une violence telle que les bruits se répercutèrent à une distance de plus de 18 milles.

EN RUSSIE

A St-PÉTERSBOURG

REPRÉSENTATION THÉATRALE TROUBLÉE

Mort subite du Ministre du Commerce

Saint-Pétersbourg, 20 décembre.

La représentation d'hier soir au théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, a été troublée par la mort subite du ministre du commerce de l'empire russe.

M. Filossowski a été frappé d'une congestion cérébrale au deuxième acte.

La représentation a été suspendue pendant plus d'une demi-heure.

EN SICILE

EXPLOSION d'un magasin d'armurier

43 morts. — 117 blessés

Rome, 20 décembre.

La ville de Palerme a été mise en émoi par une violente explosion qui s'est produite dans un magasin d'armurier, à Palerme.

Tout le bâtiment a été détruit ; les maisons voisines ont été sérieusement endommagées.

On a retiré 43 cadavres, qui sont pour la plupart, méconnaissables.

Le chiffre des blessés s'élève à 117.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Proposition Berry

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Berry, tendant à amnistier tous les délits de contravention à la loi sur le repos hebdomadaire.

M. Georges Berry député conservateur de la première circonscription du 9e arrondissement de Paris, développe sa proposition.

Après une assez longue discussion à laquelle prennent part le ministre du Travail, MM. Vaillant, Cochin et Chauvière, le président met aux voix la proposition Berry.

Par 318 voix contre 212, la proposition Berry est renvoyée à la Commission du Travail.

LA DÉVOLUTION *des biens ecclésiastiques*

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier les articles 6, 9, 10 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Après un long débat, tous les articles concernant les oppositions sont mis successivement aux voix et repoussés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le recrutement des ingénieurs des ponts et chaussées

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant le recrutement des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

M. Ermant, sénateur républicain de l'Aisne, monte à la tribune et soutient les conclusions de son rapport qui tendent à l'adoption de son projet de loi, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

Le président met ensuite aux voix le rapport de M. Ermant qui est adopté.

Le projet de loi concernant le recrutement des ingénieurs est ainsi voté.

La liberté du vote

L'ordre du jour appelle la suite la discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, adoptée avec modifications par le Sénat, modifiée par la Chambre des députés, adoptée avec de nouvelles modifications par le Sénat, modifiée de nouveau par la Chambre des députés, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales.

Après une vive discussion, le président met aux voix l'ensemble du projet de loi, qui est adopté.

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites, en l'église Saint Jean Baptiste, le lundi, 23 courant, seront célébrées pour le repos de l'âme de

M. L. N. MATTEI

La famille annoncera la messe de 10 heures.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Bastia

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Huitres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

Déménagements

Dépôt de cadres

pour déménagement de mobilier pour tous pays.

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

NECTAR-ORANGE
Consommation saine
NECTAR-ORANGE
Première marque

En vente chez M. Marfisi,
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie ouvrée de Patrimonio.

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
D'ORMESSON
(Faïence Tuberculeuse et Institut Pasteur de Lille)
AVIS
500.000'
LOTS
250.000'
100.000-20.000'
TIRAGE : 15 JANVIER 1908

HUNYADI JANOS

LOTERIE

de la Ville de Marseille

pour la Conservation du Parc et des Monuments de

L'EXPOSITION COLONIALE

(Arrêté ministériel en date du 18 AVRIL 1907)

375.000 francs de lots

Gros Lot: **100.000** f.

et Cent neuf autres lots espèces

de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.

UN SEUL TIRAGE :

30 Septembre 1908

Prix du Billet : 1 franc

EN VENTE PARTOUT

LOTERIE

de l'Orphelinat National

DES CHEMINS DE FER

Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1908.

Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908

GROS LOT **200.000** FRANCS

LOTS DE **50.000** F., **20.000** F., **5.000** F. ETC.

PRIX DU BILLET : **UN FRANC**

Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20, rue N.-D. de Nazareth, [illegible]

Joindre 10 cent. pour envoi (étranger, 25 cent)

La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour la commande d'au moins 3 billets.

1.035 LOTS, tous payables en espèces.

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Eczémas, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Croûtes, Démangeaisons laides, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Cancer, Kystes, Glaires, Taches, Plaies propageant et éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir rapidement.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de surmenage, affaiblissement nerveux, de la vitalité et de l'énergie, faiblesse sexuelle, chroniques, etc., sont priées de s'adresser [illegible]

Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

CHOCOLAT MERIED

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE

Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du

VIN DE VIAL au Quina, Suc de Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS LES CHEVEUX SECS ET CASSANTS? AVEZ-VOUS LES CHEVEUX TOMBANT? ALORS EMPLOYEZ LE ROYAL WINDSOR

Dépôt dans les principales Villes de France et de l'Etranger

Demandez dans les Pharmacies et Parfumeries le Prospectus contenant détails et attestations

EN VENTE PARTOUT — 2f. Paris et Bagnères, PARIS

Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

SEUL REMÈDE VÉGÉTAL

Pour MAIGRIR

Succès Universel

La boîte, 5 fr. — 6 boîtes, 25 fr.

Place Vintimille, 16, Rue Vintimille, Paris

et dans toutes les Pharmacies.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état.

S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

Demandez et offrez dans tous les Cafés FAMARO MATTEI, *apéritif supérieur.*

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 353

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 1907

00704

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

L'AFFAIRE CIRINDINI

Troisième Audience

LE CALENDRIER

Fêté d'Aujourd'hui : Saint Flavien.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 59 s.

Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 3.

Fête de Demain : Sainte Victoire.

21 DECEMBRE

L'Heureux Prisonnier

Autrefois, Monaco n'était qu'un petit bourg composé de deux ou trois rues bâties sur des rochers à pic ; les environs n'offraient au regard attristé que quelques maigres oliviers, quelques mûriers disséminés çà et là sur quelques lieux de terre qui formaient toute la principauté.

Avant l'établissement de la maison de jeu, l'Etat n'était pas riche. Tout s'en allait en ruines, le palais, les monuments, les bâtiments publics, le tribunal, la prison.

Il fallait ménager l'argent.

A cette époque, un étranger commit un assassinat suivi de vol sur le territoire de la principauté. *Arrêté par les gardes*, il *fut* jugé et condamné à mort.

Lorsque l'intendant chargé des dépenses connut la sentence, il fut bien embarrassé.

Il se rendit chez le prince.

— *Monseigneur, lui dit-il, comment allons-nous faire ?* Nous n'avons pas de bourreau, pas de guillotine. Il va donc falloir créer un emploi d'exécuteur des hautes œuvres avec des aides, faire construire une guillotine : cela va être très onéreux, et en ce moment...

— C'est vrai, dit le prince ennuyé, tout cela pour un condamné. Il n'y a jamais eu d'exécution : allez trouver cet homme, dites-lui que je l'autorise à m'adresser un recours en grâce et que peut-être je commuerai sa peine.

L'intendant vint trouver le condamné.

— Vous auriez bien pu commettre votre assassinat un peu plus loin, lui dit-il, vous nous auriez épargné une foule d'ennuis. Nous n'avons ni bourreau, ni guillotine.

— Je ne suis pas pressé, interrompit le condamné.

— Le prince ne tient pas à créer un nouvel emploi uniquement à cause de vous.

— Je n'en vaux pas la peine, opina le condamné conciliant.

— Il faut encore un certain *temps pour construire une guillotine.*

— J'attendrai, dit le condamné ; prenez votre temps.

— Pour toutes ces raisons, continua l'intendant, mon auguste *maître m'a chargé de vous faire* connaître qu'il vous permet de lui adresser un recours en grâce ; peut-être commuera-t-il votre peine.

— J'ai mérité la mort, dit le condamné, et j'étais bien décidé à expier mon forfait. Si je consens à signer mon recours en grâce, c'est pour me repentir, pour me reprocher chaque jour mon crime ; ce n'est qu'à cette condition que j'accepte de vivre.

Le condamné signa son recours et le prince changea sa peine en vingt ans de réclusion.

Le lendemain, l'intendant vint de nouveau trouver le prince.

— Monseigneur, lui dit-il, la prison est tombée en ruines, il y a des brèches partout ; il faut en construire une autre : c'est une dépense qui va monter au moins à cinquante mille francs. Ce n'est pas tout. Il faudra nommer un geôlier, des gardiens, un aumônier. Il sera nécessaire aussi de bâtir une petite chapelle. Tous ces frais pour un seul prisonnier.

— C'est vrai, dit le prince ; les revenus de la principauté ne me permettent pas de grever à ce point le budget.

Que faire ?

— Il faut nous en débarrasser, dit l'intendant.

— Comment ?

— Je sais un moyen, et si vous pouvez m'autoriser à l'employer...

— Lequel ?

— Le prisonnier est fermé provisoirement dans une salle du tribunal ; ce soir, on laissera la porte ouverte comme par mégarde ; sans nul doute, il s'empressera de prendre la clé des champs.

— C'est une idée, dit le prince ; qu'il aille se faire pendre ailleurs !

Le projet fut mis à exécution le soir même ; le lendemain, l'intendant fut très surpris de retrouver le condamné.

— On a oublié de vous enfermer et vous êtes encore là ? lui demanda-t-il.

— Partir ! s'écria le condamné, après ce que le prince a fait pour moi, ce serait de l'ingratitude. Je suis honnête à ma façon ; jamais je ne voudrais commettre un abus de confiance.

— Où l'honnêteté va-t-elle se nicher ? pensa l'intendant.

Il fallait trouver autre chose.

Il vint rendre compte au prince de l'insuccès de son stratagème.

— *Monseigneur, ajouta-t-il,* à mon avis, ce ne sont pas ses scrupules qui l'ont empêché de prendre la fuite, c'est probablement la crainte d'être poursuivi. Il faudrait le tranquilliser, le gracier complètement, *par exemple.*

— Le gracier, dit le prince ; ce serait aller un peu loin.

— S'il vous adressait une demande dans laquelle il témoignerait de son repentir sincère ?

Le prince hésitait.

— Songez, reprit l'intendant, combien il va obérer les finances de la principauté.

S'il montre un véritable repentir, s'il promet de ne pas recommencer, je verrai, *dit le prince.*

L'intendant revint trouver le condamné.

— Le prince, dit-il, a été touché de votre délicatesse ; il pense que tous bons sentiments ne sont pas éteints en vous ; aussi est-il bien disposé en votre faveur. Si vous lui adressiez une demande en grâce en lui affirmant que vous êtes décidé à vivre en honnête homme, je peux vous assurer qu'il la prendrait en considération.

— Jamais je ne demanderai ma grâce ; j'ai commis une faute, je veux l'expier.

— Puisque je vous dis que le prince vous ferait remettre en liberté.

— Je comprends bien, mais je refuse. Je me plais ici : le pays est délicieux, le ciel toujours bleu, le climat idéal. J'y veux finir mes jours. Mon existence est assurée ; je suis logé, nourri, je n'ai rien à faire, c'est le repos, le bonheur ; cela suffit à mon ambition. Libre, je sais ce qui m'attend : la misère, le souci de l'avenir. Je suis las de la lutte, je ne veux pas la recommencer.

J'aime mieux payer ma dette à la société.

L'intendant insista en vain.

— Je reste, dit le condamné ; ma santé est délabrée, le climat de Monaco m'est indispensable.

L'intendant était stupéfait.

Il rapporta le refus du prisonnier au prince.

— Eh bien, qu'il reste, dit le prince résigné.

— Vous n'y pensez pas, monseigneur, reprit l'intendant, le garder et le nourrir pendant vingt ans, il va nous coûter plus de cent mille francs. On aurait mieux fait de le guillotiner, cela aurait été plus économique.

— Les dépenses s'élèveront à plus de cent mille ? demanda le prince.

— Au moins, dit l'intendant,

— *Si on lui offrait de l'argent,* dit le prince, peut-être consentirait-il à s'en aller.

— Je n'avais pas songé à cela ! s'écria l'intendant qui courut à la prison.

— *Le prince, dit-il au prisonnier,* veut vous éloigner ; il n'y a jamais eu de condamné à Monaco, cela serait d'un mauvais exemple. Combien voulez-vous pour déguerpir ?

Le condamné refusa d'abord tout arrangement ; devant l'insistance de l'intendant, il finit par céder. Il consentit à évacuer la principauté moyennant cinq mille francs.

— Je pars à regret, dit-il, et c'est bien pour vous faire plaisir.

Plus tard, le prince se souvint des ennuis que lui avait causés son condamné ; quand il céda à la France Roquebrune et Menton, il stipula, dans les conditions, que le gouvernement français serait chargé d'exécuter les condamnés à mort de la principauté et de garder ses prisonniers.

Eugène Fourrier.

Propos d'un Bastiais

Nos Bandits

Les vrais bandits se font rares même en Corse. Les derniers de ces hommes qui faisaient de « la vendetta » un sentiment noble, comparaissent l'un après l'autre aux assises pour rendre compte des actes qu'ils ont accomplis par devoir ; ces meilleurs fatigués par la vie du maquis ne ressemblent en rien à nos jeunes bandits-apaches du Fiumorbo, qui tuent par plaisir, qui terrorisent les habitants de la région pour se lever à leur tête du parquet.

Les trois bandits gardaient encore quelques uns des sentiments élevés de l'âme humaine. Ils tuaient pour venger l'honneur de leur famille, et si leur éducation morale ne leur permettait pas d'arriver jusqu'au sentiment du pardon des injures ils pardonnaient au moins, tuant au fond de leur conscience fausse, le sentiment de l'honneur.

Il est fini le temps où nos bandits répondaient à leurs juges : « Oui, j'ai tué ; mais je devais le faire ; je ne devais pas laisser impuni le meurtre de mon frère ; et si j'avais encore à agir, dans les mêmes conditions, je recommencerais. »

Certes la « vendetta » est immorale et nous devons tous déplorer ces habitudes de vengeance qui ont fait couler dans notre pauvre Corse, tant de pleurs et de sang.

Mais si j'avais à choisir entre nos braves bandits à la conscience fausse qui tuaient assassins parce qu'ils croyaient se déshonorer en reculant devant la vie mouvementée du maquis, et nos jeunes désœuvrés du Fiumorbo qui semblent vouloir imiter les nerfs des grandes villes, j'opterais, sans hésitation pour nos grands bandits, au risque de déplaire à la gendarmerie.

A'SYEOT.

M. Orticoni

C'est le nom du sous-ingénieur qui nous arrive à Bastia, en remplacement du regretté M. Paoli.

M. Orticoni est un sujet distingué, très apprécié dans l'administration des ponts et chaussées, par son érudition, ses connaissances professionnelles et son dévouement à la chose publique. Le gouvernement de la République ne pouvait faire un meilleur choix pour la direction des travaux si délicats que comportent les attributions de l'emploi occupé par M. Orticoni.

Parmi ces attributions, il en est surtout une qui revêt un caractère de la plus haute importance. C'est celle qui touche à l'extraction, à l'amélioration, aux travaux présents et à venir des ports de Bastia.

M. Orticoni est un ingénieur dans la véritable acception du mot. C'est le cas de dire que M. Raffali, l'honorable ingénieur de l'arrondissement de Bastia, fait dans le successeur de feu M. Paoli, la meilleure des acquisitions.

Nul n'ignore, parmi les professionnels tout au moins, que le nouveau port de Bastia, s'il n'est pas chargé de tous les péchés d'Israël, a droit assurément à une mention par les diverses imperfections dont il est affligé. En différents articles, nous avons signalé, dans ce journal, toutes ces imperfections, celles qu'il n'est plus possible de corriger, aussi bien que celles qui sont encore susceptibles de modifications pouvant améliorer les conditions actuelles du nouveau port, sans que, pour cela, il soit besoin de s'engager dans des dépenses considérables.

M. Orticoni qui a du talent, la compréhension rapide et le jugement sûr, s'aperçoura bien vite que nombreux furent les vices possédés par les premiers projets relatifs à la construction du port.

Le tracé de la jetée Saint-Nicolas et les conditions dans lesquelles fut projetée cette jetée, sont tellement peu en harmonie avec les règles d'art et les nécessités d'avenir à Bastia un port ainsi dit que suffisant, qu'un seul cri s'élève aujourd'hui pour blâmer la première conception qui se forma pour donner naissance à un projet qui devait doter Bastia d'un nouveau port.

Aujourd'hui le mal est fait. Il paraîtra, peut-être, superflu d'y revenir. Mais il est parfois utile de mettre en lumière les fautes du passé, quoique irréparables, pour en prévenir de nouvelles, et mettre ainsi en garde le constructeur contre d'autres erreurs pouvant gravement compromettre les intérêts de la navigation et du commerce Bastiais.

Encore une fois, notre excellent ingénieur M. Raffali, vient d'être doublé d'un précieux collaborateur qui, par son savoir, son tact et son intelligence, offre toutes garanties pour ne pas laisser péricliter entre ses mains les intérêts qui lui sont confiés. M. Orticoni a fait ses preuves. Il a la réputation d'un fonctionnaire d'élite. Il est aussi un musicien. Bastia ne peut que se féliciter de le savoir à la tête de ses travaux maritimes qui sont si nombreux et si divers.

A notre tour, nous félicitons M. Orti-

tenl de son avancement, uniquement dû à son mérite.

De pareilles nominations honorent non seulement ceux qui en sont l'objet, mais encore et surtout les chefs qui les proposent ou les signent. C'est dire que notre éminent ingénieur en chef, M. Rouer, a droit à tous nos compliments, et nous les lui adressons avec plaisir.

DA TALLA.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 déc., à 5 heures

Jacob, marche,	V. Vuriot.
La Petit Duc, fantaisie,	Ch. Lecocq.
Vêtes bleue,	A. Margis.
Gillette de Narbonne, fant.,	Audran.
La belle Meunière, polka,	J. Parès.

Le Chef de musique, X. LAURON.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. GABRIELLI, *conseiller*

Audience du 21 décembre 1907

L'AFFAIRE CIRINDINI

Troisième audience

L'audience est ouverte à 1 heure de l'après-midi.

Le président reprend l'audition des témoins.

Témoins à charge

On entend d'abord le Docteur Colonna d'Istria. C'est lui qui a fait l'autopsie des frères Furioli, au mois d'avril 1898 ; il a aussi examiné la blessure reçue par l'accusé Jacques Cirindini au mois de juin 1907. Cette blessure, d'après le docteur, semble montrer qu'il a été frappé par devant et non par derrière.

L'Avocat général donne lecture du résultat de l'expertise de M. Cassegrain, d'après lequel l'arme était tenue par l'accusée jouc, lorsqu'il a été blessé par la gendarmerie.

Cependant le Docteur Colonna d'Istria, est, là dessus, de l'avis contraire.

L'Avocat général donne encore lecture du procès verbaux des gendarmes Otomani et du Lieutenant Siffert, dont le contenu est absolument conforme aux données du premier acte d'accusation.

Poirier, gendarme. — Confirme les dépositions des gendarmes et du lieutenant Siefert.

Il a entendu les coups de fusil venant du maquis ; mais il n'a pu voir le bandit Jacques Cirindini.

Nicoli gendarme. — Confirme les dépositions des gendarmes qui ont comparu précédemment.

Jacques Cirindini a fait d'abord feu sur le lieutenant, ensuite sur les gendarmes. L'arme saisie était chargée.

Aliti, gendarme. — Le témoin répète encore l'uniforme déposition faite par les gendarmes, en ce qui concerne l'embuscade. Mais il n'est pas sûr que Jacques Cirindini ait tiré, lorsque, il a mis en joue le lieutenant Siffert.

Le gendarme a cherché les douilles dans le maquis au moment où le lieutenant Siffert passait le blessé Cirindini.

Témoins à décharge

Balesi, docteur. — Le témoin a aidé à faire la réconciliation des familles Cirindini et Nicoli.

Il a soigné une tumeur au bras de Jacques Cirindini. Jacques Cirindini est un homme doux et paisible.

Nicoli Alexandre. — Le témoin, le 21 avril 1898, était à la chasse avec Jacques Cirindini. Ils sont rentrés le 22 avril et la fille de Cirindini Jacques leur annonça qu'on avait mis les frères Furioli.

Beretti André. — Etait lui aussi à la chasse au mouflon et en sanglier au compagnolo de l'accusé, le 21 avril 1898.

Il répète les propos du précédent témoin.

Maisetti André. — Confirme les dépositions de Nicoli Alexandre et Beretti André.

Il a fait aussi la partie de chasse avec Jacques Cirindini, à Pirro Soprano qui se trouve sur la montagne entre San Gavico di Carbini et Leoni.

Cornaoni Paul. — Le lieutenant Siefert logeait chez le témoin.

Au mois de février 1907, il a été l'intermédiaire des pourparlers entre la gendarmerie et les Cirindini, pour la constitution de l'accusé.

Les témoins sont épuisés.

L'audience est renvoyée à lundi, à midi et demie précise.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Le temps qu'il a fait

Baromètre : 771.5 . — Température : Maxima, 9, 9 ; Minima, 7, 8.

Direction du vent : Est.

Force du vent : très la bla.

Etat de la mer : Peu agitée. —

Probable : vent d'entrée : Est et Sud ; faible ou modéré.

Conseil départemental

Les élections du conseil départemental de l'instruction publique ont eu lieu hier et ont donné les résultats suivants : Instituteurs, ont obtenu au premier tour de scrutin : MM. Livrelli, 270 voix, élu ; Antonini, 237 voix, élu ; Antonmarchi 146 voix, Pompei 83, Marcon 64, Liberati 42.

Institutrices : Ont obtenu : Mlle Muselli 258 voix, élue ; Mlle Poli, 254 voix, élue.

Nous sommes heureux d'adresser aux élus, parmi lesquels nous voyons notre ami M. Livrelli, nos meilleures félicitations.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme de 22 déc., à 3 h. du s.

En Avant, p. r.,	Mezzi,
Les deux marquises, ouv.,	Bouchet.
Marche indienne,	Solitaick.
Lakmé, fant.,	L. Délibes.
A la plus belle, valse,	Gounod.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Contraventions

Contre les nommés :

T. J., 45 ans, journalier, pour tapages injurieux.

G. L., 40 ans, marchand de fromages, pour étendage de linge à la fenêtre de son logement.

C. P., 42 ans, coiffeur, pour la même motif.

G. F., 41 ans, revendeuse, pour avoir laissé des poules courir sur la voie publique.

Etat Civil

DÉCÈS

Seraphini Paul-Dominique, 10 ans.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BRAUMONT - F. MUFFAT

Aujourd'hui, à 2 heures, en matinée :

Prix réduits

JEAN-MARIE

Drame en 5 actes

Ce soir dimanche, 22 décembre

LE BOSSU

ou le Petit Parisien

Drame en 5 actes et 11 tableaux

Le buffet est tenu par M. Souvi.

Appel de la Jeunesse Socialiste DE BASTIA

La J. S. de Bastia, réunie dimanche dernier, a décidé la création d'un organe socialiste révolutionnaire : *L'Idée Nouvelle*. Elle a décidé en même temps qu'une souscription serait ouverte à cet effet, et que le sort du journal serait lié au résultat de la souscription ; c'est pourquoi les souscripteurs auront soin de donner leur nom et prénom et leur adresse, afin que, si le journal ne paraît pas, l'argent leur soit rendu.

L'argent, ainsi que toute autre communication intéressant le journal, doit être envoyé au trésorier de la J. S. Place d'Armes, Bastia.

Bulletin Financier

Paris, 18 décembre 1907.

Marché calme et ferme. Notre Rente se retrouve à 95.37. Les Fonds Etrangers sont bien tenus, principalement les Fonds russes en reprise assez sensible.

Les Sociétés de Crédit sont soutenues dans leurs cours précédents. Le Crédit Foncier se maintient à 696, le Crédit Lyonnais se négocie à 1,170, le Comptoir National d'Escompte reste à 670 et la Société Générale à 662.

Fermeté des valeurs industrielles et de transition. Groupe russe bien disposé. Mines d'Or lourdes.

Au comptant officiel les obligations 4 1/2 de la Cie Générale de Chemins de Fer de la Province de Buenos-Ayres ont fait 456 ; son réseau comprenant trois grandes lignes principales partant de Buenos Ayres, aura une longueur approximative de 1.800 kilomètres.

En Banque, l'obligation 5 0/0 du Port de Para s'avance à 440 ; ce port voit son trafic progresser avec le développement remarquable pays de l'intérieur. L'action Chemin Western est ferme à 645.

L'action de la Société Maisons et Pavillons Economiques est toujours en faveur à 420.

Nos chemins de fer restent bien disposés.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 déc.

Thermomètre : 9 heures du matin à midi : 13°, à 4 heures du soir : 13°5. Maxima : 14°2. Minima : 5°.

Baromètre : 9 heures du matin : 772 mm. à midi, 772 mm. 6 heures du soir : 772 mm.

Vent : Dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages, l'après-midi, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

⁂

Cour d'assises

Par ordonnance de M. Collio, premier président de la Cour d'appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, les assises du département de la Corse, pour le premier trimestre 1908, s'ouvriront à Bastia, le lundi 25 février 1908, à midi, sous la présidence de M. le conseiller Gavini, assisté de MM. Gabrielli, conseiller, et Morelli, juge suppléant au tribunal civil de Bastia.

⁂

Elections consulaires

Voici les résultats définitifs des élections pour le tribunal de commerce de Bastia.

Etaient inscrits, 1 000 ; votants, 456.

Ont été élus ; président, M. Orenga Joseph 455 voix, juges titulaires, MM. Matteï Mathieu, 453, Gentil Louis, 456 ; juges suppléants, MM. Angeli Eugène, 454, Peconis Jean-Baptiste, 455.

⁂

Armée territoriale

Sont nommés au grade de sous-lieutenant dans l'armée territoriale : au 72e, M. Pantanacci, adjudant de réserve au rég. de Troyes ; au 88e, M. Cesari, adjudant au corps.

⁂

Distinction

M. Mofredo Jean-Luc, ancien fonctionnaire des tribunaux mixtes en Egypte, a été nommé officier de l'ordre impérial du Medjidieh.

⁂

Mécaniciens de la Marine

Le § 1er de l'art. 7 de l'arrêté du 2 février 1893, relatif aux examens pour les brevets de mécanicien des bateaux à vapeur navigables dans les eaux maritimes, est modifié comme il suit :

« Les candidats sont examinés, au lieu et à l'époque qui leur seront fixés, devant une commission spéciale instituée par le ministre des travaux publics et composée d'un officier mécanicien de la marine, président, et de deux ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées ou des mines, dont l'un nommé à titre permanent et l'autre désigné, pour chaque centre d'examen, parmi les ingénieurs ordinaires en résidence dans la ville où ont lieu les examens. »

⁂

Commissariats

M. Barnon, commissaire de police à Ambonas, est appelé aux mêmes fonctions à Salon.

⁂

Objets perdus

Il a été perdu, dans la journée d'hier, deux actes de vente d'un magasin.

Prière de les rapporter au bureau du journal.

Voulez-vous un plat délicat et nutritif que votre mena compte un plat de

« Cannelloni GHILINI »

Spécialité de la Maison

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES COIFFEURS. — Conformément à l'Art. III des statuts de l'association des coiffeurs de la ville de Bastia, les salons de coiffure de la ville « pourront rester ouverts la veille d'un jour de fête légale. » Ils seront donc ouverts mardi, veille de Noël, et mardi, veille du Jour de l'an.

Le Secrétaire, M. Afatti.

BOURSE DU Travail. — Les délégués des diverses corporations sont invités à assister à la réunion qui aura lieu lundi, 23 du courant, à 8 heures du soir, place Calette.

Incident de Casamozza et grève des bergers.

Grand Hôtel

LINGÉNIEUR

A l'occasion des Fêtes de la NOEL

GRAND ASSORTIMENT DE PIÈCES FROIDES

Sur commande

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES

CHEVEUX de Mme

S. A. ALLEN

C'est la préparation la plus efficace pour ramener les CHEVEUX GRIS à leur couleur et leur beauté naturelle. Elle commence par arrêter une seconde qui favorise leur croissance ; elle en arrête la chute et prévient les pellicules. Elle fortifie et embellit la chevelure.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie sorte de Patrimonio

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00705

BOURSE DE PARIS

	20 déc.	21 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.20	95.22
3 0/0 amortis.	96.25	96.60

ex-coupon.

Nouvelles Militaires

Tableau d'avancement

Paris, 21 décembre.

M. Lamsoy, officier d'administration de deuxième classe, du service du génie, est inscrit avec le n° 3, sur le tableau d'avancement, pour le grade d'officier d'administration de 1re classe.

Nominations

DANS LE

Mérite Agricole

Paris, 21 décembre.

Au ministère de l'Agriculture, on travaille activement à la grande promotion dans le Mérite agricole, à l'occasion du Jour de l'An.

Les demandes ou propositions qui arriveront après le 31 décembre, ne seront pas examinées.

INTERPELLATION sur les incidents de Piedigriggio

Paris, 21 décembre.

M. Paul Guieysse, député radical de la première circonscription de Lorient, a adressé au président de la Chambre, une demande d'interpellation sur les incidents de Piedigriggio.

M. Paul Guieysse a publié quelques articles, dans l'*Aurore*, sur les incidents de Piedigriggio et le jugement du tribunal de Corte.

Les Morts du Jour

Le couturier Paquin

Paris, 21 décembre.

Le célèbre couturier Paquin est décédé aujourd'hui, à Paris.

TOULON

CONSEIL DE GUERRE MARITIME

Condamnation

DE

L'ENSEIGNE RECOULES

Toulon, 21 décembre.

Le premier conseil de guerre maritime a continué ce matin les débats relatifs à l'affaire Recoules.

A l'ouverture de l'audience, M. le capitaine de vaisseau Grosse continue l'audition des témoins.

Cette audition terminée, le président donne la parole au Commissaire du gouvernement qui prononce un sévère réquisitoire.

La parole est ensuite donnée au défenseur du malheureux officier qui implore la pitié des membres du conseil de guerre.

La plaidoirie terminée, le conseil de guerre se retire pour délibérer.

Après une courte délibération, le Conseil rentre en séance.

La Condamnation

Devant la garde rassemblée sous les armes, le président donne lecture du jugement rendu par le premier conseil de guerre maritime permanent qui condamne l'enseigne de vaisseau Recoules à cinq ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

M. BRISSON ET LA Présidence de la Chambre

Paris, 21 décembre.

Contrairement au bruit qui a été répandu ces jours derniers, M. Brisson sera de nouveau candidat à la présidence de la Chambre.

La réélection du député des Bouches-du-Rhône est certaine.

BONE

GRAVE ACCIDENT

à bord d'un Sous-Marin

Bône, 21 décembre.

Un grave accident s'est produit ce matin, à bord du sous-marin *Bourrasque*, qui est mouillé dans le golfe.

Un tube de chaudière s'est crevé, et un mécanicien a eu la mâchoire emportée.

Après avoir prodigué les premiers soins au blessé, le médecin de service l'a fait transporter à l'hôpital militaire.

Le malheureux mécanicien est en proie à d'horribles souffrances.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE

DÉPART CERTAIN

du traître Ullmo

Paris, 21 décembre.

Contrairement au bruit qui avait été répandu ces jours derniers, le traître Ullmo est parti aujourd'hui seulement pour Toulon.

De grandes précautions ont été prises pour soustraire le traître à la curiosité du public.

Le volumineux dossier relatif à l'affaire Ullmo est actuellement entre les mains de M. le capitaine de vaisseau Schlumberger, rapporteur du premier conseil de guerre maritime.

Conseil des Ministres

Paris, 21 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Le Statut des Fonctionnaires

Le Conseil a arrêté les termes définitifs du projet de Statut des fonctionnaires, élaboré par la commission interministérielle.

Promotions dans l'Armée

Le ministre de la Guerre a communiqué au Conseil les états de promotions et de nominations dans l'état-major général.

Certaines candidatures aux hauts grades dans l'état-major général ont été discutées.

Les affaires du Maroc

Le ministre de la Guerre a donné connaissance des télégrammes envoyés par le général Lyautey et le général Drude.

D'après des informations, parvenues à Casablanca, le sultan Abd-el-Aziz aurait prévenu les tribus campées autour de Rabat de son intention de prendre le commandement des troupes réunies actuellement à Tamza, sous les ordres de Bagdadi.

La mission Blanchet

Le Conseil a décidé d'examiner les documents relatifs à la mission Blanchet, et de faire ouvrir une enquête administrative, sur les accusations portées contre cette mission.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

Télégramme

DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Paris, 21 décembre.

Le général Lyautey télégraphie au ministre de la Guerre que l'état sanitaire des troupes est excellent, et que les reconnaissances poursuivent leur marche en avant sans être inquiétées.

Les colonnes Brault ères et Feli neau ont pénétré dans le massif montagneux, l'une au Nord, l'autre au Sud, encerrant complètement les Beni-Snassen.

Les soumissions se précisent de plus en plus.

La fraction Bestara de la tribu des Beni-Bengouche, le caïd El Habib des Beni-Attique et le caïd Mezjane de la tribu des Beni-Mahiou demandent à traiter.

PERPIGNAN

Les incidents

AU 24e RÉGIMENT COLONIAL

Démenti officiel

Paris, 21 décembre.

Des journaux avaient annoncé hier qu'un incident d'une gravité exceptionnelle s'était produit au 24e régiment colonial, en garnison à Perpignan, dans les circonstances suivantes :

Au cours d'une manœuvre à double action des soldats, au lieu de se servir des cartouches à blanc, avaient tiré des cartouches à balle sur des officiers. Cependant aucun d'eux n'avait été atteint.

Le ministère de la guerre fait démentir ces bruits.

EN AUTRICHE

Première sortie

de S. M. François-Joseph

Vienne, 21 décembre.

L'empereur s'est rendu, aujourd'hui, de son palais de Schœnbrunn à la Hofburg, pour l'ouverture solennelle des Délégations autrichienne et hongroise.

C'est la première sortie en voiture de S. M. François-Joseph, depuis sa récente maladie.

Tous les élèves des écoles municipales de Vienne faisaient la haie entre les deux palais impériaux.

L'empereur a été l'objet d'ovations enthousiastes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

LA DÉVOLUTION

des biens ecclésiastiques

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à modifier les articles 6, 9, 10 et 14 de la loi du 9 décembre 1905 sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Plusieurs orateurs prennent successivement la parole, parmi lesquels MM. Adigard, Paul Beauregard, Piou, Leblanc, Ollivier, Sembat et le rapporteur, M. Reynaud.

Le Ministre des Cultes

monte ensuite à la tribune.

Un vif mouvement d'attention se produit.

Les députés, qui avaient en partie abandonné leurs bancs, gagnent leurs places.

La séance a repris d'un seul coup l'intérêt des grands débats.

« Le gouvernement, déclare M. Briand, a fait la séparation aussi large que possible.

» J'ai fait ce que j'ai pu pour que la séparation ne fut pas néfaste aux catholiques. J'avais été si loin dans mon libéralisme, que je m'étais exposé aux reproches acerbes de mes amis.

» Le pays ne se révoltera pas, quoi qu'on fasse, parce qu'il sait le fond des choses.

» C'est la responsabilité de ceux qui l'ont amené à cette situation qui se dressera de nouveau sur leurs pas, quand ils essaieront encore de le pousser à la révolte. »

Le discours de M. Briand est constamment interrompu, tant par les protestations et les rumeurs de la droite, que par les applaudissements enthousiastes de la gauche.

Le Vote

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi, déposé par le gouvernement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants	531
Majorité absolue	266
Pour	354
Contre	177

Le projet de loi du gouvernement est adopté.

La séance est ensuite levée.

La prochaine séance est fixée au vendredi 27 décembre.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites, en l'église Saint Jean Baptiste, le lundi, 23 courant, seront célébrées pour le repos de l'âme de

M. L. N. MATTEI

La famille assistera à la messe de 10 heures.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Lucchini, de San Gavino di Tenda,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Jean-Pierre Lucchini

Clerc d'avoué

leur fils, décédé à San Gavino le 21 décembre, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'inhumation aura lieu à San Gavino, le dimanche 22 courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Cave du Domaine de Tuda

17, rue des Terrasses

Bastia

RÉVEILLON

Mme A. COLONNANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie, Huîtres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pain d'épice de Sienne — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Filets de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Volailles — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

MARSEILLE

Hôtel Nautique

7, Quai de la Fraternité

Maison Remise à Neuf

Electricité — Bains

Vue splendide sur la Mer

PRIX MODÉRÉS

V. RAYMONDO, Propriétaire

Successeur à Vichy

HOTEL MARSEILLAN

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, fils, est lui-même toutes réparations, sur le volume de les fournitures qu'il tient en permanence.

NECTAR-ORANGE

Consommation saine

NECTAR-ORANGE

Première marque

68. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

IX

L'AVEU DE LA MORT

— Rose-Lison ! dit-il lui-même, affolé... Ah ! la preuve promise ! la preuve !.. Suzanne .. et je demanderai pardon, à genoux... mais la preuve !.. la preuve !!.

— Patience ! Lorsque tu la posséderas, cette preuve, tu regretteras d'être obligé d'y croire ... et ta vie sera hantée par le remords. . Mais il sera trop tard.. Oui, Rose-Lison est ta fille .. Bien des choses, maintenant, s'expliquent pour toi, n'est-ce pas ? Ce qui s'explique, c'est l'affection instinctive qui te poussait vers elle .., une affection si grande, et qui te prenait si bien tout entier, qu'après que la pauvre enfant eût été chassée du château, tu ne pus t'empêcher de la rechercher et d'aller la retrouver chez Dornak Et ta vie n'était plus auprès de nous. Elle était auprès de la fille. La paix de ton âme et un peu de bonheur, ce n'était plus à Royamont que tu essayais de les rencontrer. Tu savais bien qu'il n'y avait plus là ni paix ni bonheur, puisque Rose-Lison avait tout emporté avec elle.. Ce qui s'explique encore, c'est pourquoi j'ai voulu défendre l'enfant qu'on accusait d'une ignominie.... Ma fille, une voleuse !! comprends-tu ?.. Une voleuse, la fille !! Car elle sait ce qu'elle est, qui elle est... Si tu savais comme elle est grave et sérieuse, malgré son âge... Alors, je n'ai pas eu peur de tout lui confier... Elle aurait pu crier à ceux qui l'accusaient de vol : « Je suis la maîtresse de tout ce qui est en ce château. . Pourquoi voulez vous que j'aie volé ce qui m'appartient ? » Elle a pensé se taire, parce que je le désirais, parce que le moment n'était pas venu de tout révéler... Ce qui s'explique enfin, c'est la haine dont ta sœur et tes neveux ont poursuivi notre enfant ..

Il fit un mouvement comme pour protester contre ce qu'elle disait.

— Ne m'interrompe pas. Il faut que je te dise tout, aujourd'hui, à l'heure où nous sommes, et elle est solennelle, Hubert je te jure, et elle est terrible, cette heure... Oui, Nathalie et ses fils la poursuivirent de leur haine... Pour quelle cause ? Une enfant innocente ?.. C'est parce que Nathalie a deviné la vérité .. Nous nous écrivions, Rose et moi ne pouvant nous voir aussi longtemps que notre amour le désirait et Nathalie, qui était aux agnets et m'espionnait sans cesse, Nathalie a surpris une lettre de Lison, une lettre de moi... Elle sait que Lison est ma fille, la tienne... Et cela renverse les projets de son ambition.. tous ses plans audacieux et perfides...

— Je ne veux pas que tu parles ainsi de ma sœur, dit-il, troublé...

— Je n'ai rien dit encore.. Attends donc, pour m'imposer silence, que je t'aie appris que Laurent a tenté d'entrer la nuit dans la chambre de Lison afin d'abuser d'elle... Elle n'avait même pas quinze ans, le pauvre ange... Ne crois pas que je mens.... C'est moi qui ai empêché le crime ! . Attends encore, pour m'imposer silence, que je t'aie appris comment les deux frères, en guenilles et masqués, ont dressé un guet-apens, attendu Lison, l'ont bâillonnée, liée, et jetée dans la rivière... Ce fut Henriot qui les reconnut, et qui la sauva... et plus tard, Henriot qui vengea Lison... Voilà, mon ami, parmi quelles affections tu t'es habitué à vivre et à quels désintéressements tu abandonnes le soin de veiller sur ta vieillesse...

Le visage du comte avait revêtu une sévérité extraordinaire. Douleur et fierté et colère — et aussi le besoin de faire justice — avaient remplacé en lui toute son hésitation maladive habituelle. Il avait redressé sa taille courbée par la tristesse et les regrets, bien plus que par l'âge, et dans ses yeux brillait une flamme qu'on n'y avait pas vue depuis longtemps. Elle murmura :

— Ah ! je te retrouve !.. je revois comme autrefois !..

— Tes accusations sont si précises, que justice sera faite. . je te le jure... Mais parce qu'il faut que justice soit faite, il faut que tu me la donnes enfin, la preuve que tu me promets... Attendre une minute de plus, ce serait me faire croire à autant de calomnies... La preuve, Suzanne, la preuve !..

— A l'instant, dit-elle, les yeux frondes et hagards... Mais tu me jures aussi, n'est-ce pas ? qu'aussitôt que tu auras reçu cette preuve.. et si elle te paraît suffisante, tu me rendras ta confiance et ton amour d'autrefois...

— Je te le jure.... La preuve, Suzanne ? . Pourquoi hésites-tu ?

— Oh ! je n'hésite pas...

Elle lui prit la main et l'entraîna. Elle le fit monter jusqu'à l'extrême bord de l'abîme Cela était si profond qu'à peine on distinguait les têtes des hauts sapins qui, partis du fond, s'élançaient là haut, en tâchant d'arriver jusqu'à la lumière...

Croix Vitré sentit que la main de Suzanne se glaçait soudainement... A cette seconde tragique, elle l'enveloppa d'un regard de tendresse infinie...

. . . . . .

Ce matin-là, malgré tout le bonheur qu'elle avait éprouvé la veille d'une journée passée auprès de sa mère, sans contrainte, ce matin-là, Rose-Lison s'était levée accablée d'une tristesse sans cause et d'inquiétudes sans objet. Et après le frugal repas de midi, Ciboulot lui avait dit :

— Viens vagabonder par les bois... Ce soir, tu auras recouvré la gaieté.

(*A suivre*).

AU BON MARCHE

PRIX FIXE | **BARBISINO** | PRIX FIXE

BASTIA — 9, Rue de l'Opéra, 9 — BASTIA

Nous informons notre clientèle que nous venons de recevoir un lot très important de confections pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, que nous mettons en vente à des prix extraordinaires de bon marché.

Enumération de quelques séries en complets pour Hommes :

250 complets drap fantaisie et cheviotte bleue ou noire, valeur réelle 18 fr., sacrifiés à 12.50

400 complets en drap fantaisie, valant 26 fr., donnés à . 18.50

300 complets drap fantaisie, valeur 30 fr. liquidés à . 22.00

250 complets drap fantaisie, valant 35 fr., donnés à . 24.50

Diverses autres séries seront également vendues avec les mêmes rabais.

Un lot de 300 pantalons, drap fantaisie et cheviotte, valant 4 fr. 50 et 5 francs, vendus à 2.95

Un lot de 600 pantalons en drap fantaisie, d'une valeur de 6 à 8 francs, liquidés à 4.50

Un lot de 500 pantalons, en drap fantaisie, d'une valeur de 8 à 11 francs, sacrifiés à. 5.95

Un lot de 400 complets pour enfants, très jolis modèles, valant 5 fr. 25, liquidés à 3.50

Bastia. — 9, rue de l'Opéra, 9 — Bastia

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 355 — LUNDI 23 DÉCEMBRE 1907

00708

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les abonnés sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Victoire.
Soleil : (heure nationale)
Lever 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 59 m.
Dernier quart le 27 Nouv. Lune, le 3
Fête de Demain : Saint Grégoire.

22 DE EMBRE

A propos de « Réveil »

On parle beaucoup, depuis plusieurs mois, de « Réveil » de « Progrès » et... d' « Avenir, » pour notre pays insulaire.

Les Syndicats d'initiative créés par des patriotes Corses et des amis de notre Ile, *l'Ile de beauté*, s'agitent, et leur action paraît devoir être féconde.

Et tant mieux, car il n'est que temps de se *réveiller*, d'agir, afin de sortir de l'ornière où nous ont laissés nos aînés, où nous flirtions par nous enliser complètement.

Il est inutile de rappeler notre lamentable situation due aux difficultés des transactions rendues impossibles par la cherté des transports, l'incroyable état de nos moyens de communications avec l'extérieur, comme à l'intérieur du département.

Un simple exemple, à l'appui de ce qui précède.

Il y a quelque temps, rentrant en Corse, je me trouvai, non dans un salon, mais dans un ignoble coupé de diligence, avec un hôte aimable, avocat distingué, allant de Ghisonaccia à Sartene.

Mon... camarade provisoire de *torture*, est philosophe ; il rit de tout, peut-être, du barreau, et surtout de la politique de notre pays ; il rirait même de ses cheveux blancs !

Il s'esclaffait donc, à chaque cahot, à chaque arrêt forcé de la triste patache en détresse, et sa voix bien timbrée, loyale et sonore, résonnait dans la nuit sinistre de novembre, et, comme un écho, ironique, allait se perdre dans les vallons assombris, pour se fondre, au loin, dans le bruit monotone des vagues déferlant sur le rivage proche.

J'étais moins philosophe, étant, ce soir-là, souffrant, et la gaieté de mon compagnon m'agaçait.

L'heure passait, la nuit était noire, la route défoncée, et la diligence, péniblement traînée par de maigres haridelles, avançait par soubresauts, s'arrêtait, les roues enfoncées dans le creux boueux du chemin, et les voyageurs au lieu d'être... charriés, mouillés et crottés, poussaient le monument roulant trop lourd, pour l'attelage mesquin, rendu, à bout de forces.

A une montée plus pénible que les autres, un loustic — il s'en trouve toujours, en toute circonstance ! — après avoir donné vaillamment « un coup de collier », réunit gravement les voyageurs, monta sur la borne kilométrique à sa portée, puis s'écria : « Vive la République ! » Un éclat de rire général répondit à son cri inattendu ; ensuite, un homme grave s'exprima en ces termes : « Messieurs, je propose un ban pour la représentation Corse à la Chambre et au Sénat ! »

Les mains claquèrent, et les chevaux, stimulés, partirent : ils avaient repris courage, sans doute, ou plutôt la route était devenue moins difficile, car ils ne s'arrêtèrent plus qu'à la station.... de Sainte-Lucie de Portovecchio, à 10 heures de nuit.

Nous n'avions pas dîné, mais nous étions contents, quand même, d'avoir été débarrassés du souci de traîner notre lourd véhicule.

A minuit, nous faisions notre entrée moins que triomphale, à Portovecchio ! Mon compagnon, le *philosophe*, débarrassé de mon humble personne, s'endormit, je crois, seul, à son aise, dans le *confortable* coupé ! pour ne se réveiller qu'à Sartene, probablement trois jours après !

J'ai su, depuis, qu'il est encore en vie, qu'il a plaidé et gagné des procès, et qu'il ricane encore ironiquement, toutes les fois qu'on lui parle de Progrès, en Corse !

Je ne suivrai pas son exemple, et je tâcherai de donner ma note personnelle et mon avis sur la situation exceptionnelle faite à l'arrondissement de Sartene, par ceux qui ont le devoir de se préoccuper des choses publiques et d'intérêt commun.

J'ai lu, comme tout le monde, le rapport présenté au Conseil général par M. Calucoli, publié dans ce journal il y a quelques mois. Une phrase du document en question, me revient à la mémoire ; la voici :

« L'Etat, pressé par les élus de la Corse, qui, *quoi qu'en aient dit quelques esprits chagrins*, se sont toujours fortement préoccupés de cette question capitale, allait enfin révéler ses intentions réelles, très différentes de celles qu'on lui prêtait depuis tant d'années et dont le moins qu'on puisse dire, est qu'elles constituent un véritable défi à la loi. »

Voilà, on en conviendra, un acte de courage, de la part du conseiller général de Petreto, et qui est en même temps un acte d'accusation contre le Gouvernement. M. Calucoli justifie nos représentants qui, d'après son jugement, sont absolument au-dessus des critiques *des esprits chagrins !* L'honorable Conseiller général a bien fait de fixer les responsabilités, pour l'édification du public impatient qui se figurait, au contraire, que ses mandataires devaient et pouvaient faire siffler des locomotives entre Ghisonaccia et Bonifacio !

Nous savons, maintenant, que l'Etat est seul coupable, que l'Etat est, en un mot, responsable de notre détresse qui continue, et dont nous ne saurions prévoir le terme...

A moins que quelqu'un, parmi nos élus, le plus *considérable* et le plus *écouté*, ne se révolte enfin et n'exige la réparation et la compensation qui nous sont dues !

Quel titre à notre reconnaissance ! Car, malgré tout, malgré même les affirmations expressives de M. Calucoli, *des esprits chagrins*, des gens de mauvaise foi, des mécontents, en un mot, accusent sournoisement nos représentants, du peu d'intérêt que nous témoigne le Pouvoir ! Ceux-là insinuent que les seuls coupables sont nos députés et sénateurs, et ils affirment, impudemment, que c'est en grande partie à leur inertie ou à leur indifférence que nous devons d'être ainsi déshérités.

Moi, si j'étais un... *élu* de Corse, en France, je ne me contenterais pas de manifestations platoniques ou de vagues promesses, en faveur de mon fief ! Je dirais : « Je veux ! » et j'obtiendrais... Au besoin, je prendrais ! Et si le ministère refusait, ou protestait contre mon désir ou mes actes, j'irais en Cyrnos, je sonnerais du colombo comme Sambucuccio et Sampiero ; je me mettrais à la tête d'un mouvement populaire, *paisible* mais imposant, immense, irrésistible ; je parlerais, j'écrirais, je crierais les peines, les angoisses, la misère et les besoins de mes sujets !

On a toujours de l'esprit, pour dire la vérité, quand on défend une bonne cause ; le Paysan du Danube nous l'a prouvé, il y a plus de deux mille ans...

Il est vrai que j'indisposerais peut-être le ministère et que je risquerais fort de compromettre mon influence pour la nomination de quelques petits fonctionnaires, à l'approche des périodes électorales, mais mon prestige s'en trouverait augmenté et, partant, ma force.

Car mes amis m'admireraient davantage, et mes adversaires, *les esprits chagrins*, n'auraient plus de raison de faire semblant de douter de mon patriotisme, de ma loyauté, de ma sincérité : de me calomnier ! Je deviendrais ainsi le bienfaiteur effectif de la Corse qui m'acclamerait unanimement comme un insigne protecteur et le plus généreux de ses enfants !

Ce que je ferais, si j'étais, enfin, l'élu de Cyrnos, je l'ai vu pratiquer, ou à peu près, dans un département voisin.

Le dernier ministère Rouvier, après une manifestation colossale — un meeting de tous les éléments politiques de la région intéressée — fut obligé, il y a peu d'années, de repêcher un projet important, rejeté pour des raisons *budgétaires*, et de donner satisfaction à l'opinion publique révoltée.

Mais, en ce pays-là, il est beaucoup d'hommes d'action, qui, tout en soignant leur « personnalité, » font taire, à l'occasion, leurs vaines préoccupations, pour défendre avec ardeur et fermeté les intérêts de leurs concitoyens, amis ou adversaires ! Y a-t-il beaucoup de ces hommes-là en Corse ?

Si oui, qu'ils nous le prouvent, qu'ils marchent, et nous applaudirons.

J. DE PERETTI DELLA ROCCA.

LE NOUVEAU RECTEUR

M. PAYOT

M. Payot, qui succède à M. Bellu comme chef de l'Université de Provence, est né à Chamonix le 10 avril 1859.

De taille au-dessus de la moyenne, ce qui frappe tout d'abord en lui, c'est la rondeur et la bonhomie de son accueil.

Après de solides études au collège de Bonneville, M. Payot conquit sa licence à la Faculté des lettres de Grenoble. Il subit ensuite avec succès les épreuves de l'agrégation de philosophie et présenta, en 1895, une thèse très remarquée, qui traitait de *la Croyance*.

Professeur de philosophie à Bastia, à Perpignan et à Bar-le-Duc, il débuta dans la carrière administrative comme inspecteur d'académie à Privas et occupa les mêmes fonctions à Châlons-sur-Marne. M. Payot fut, il y a quatre ans, nommé recteur de l'Académie de Chambéry. Dans ces divers postes, il se signala comme un réformateur hardi de nos vieilles méthodes d'enseignement.

M. Payot dirige une revue pédagogique, intitulée *Le Volume*. Il est, en outre, l'auteur de plusieurs ouvrages de philosophie et de morale qui témoignent

60. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

IX

L'AVEU DE LA MORT

D'un coup d'œil câlin, elle demanda la permission à la mère Dornek.

— Oui, va, ma Lison ... Et ne sois point triste. Tu n'as pas de raisons pour ça.

Ciboulot et Lison s'en allèrent donc, lui, heureux de l'avoir ainsi pour lui tout seul pendant des heures, elle, essayant de retrouver son calme habituel et son sourire.

Elle n'aimait rien tant, du reste que de se promener ainsi avec lui dans les grands bois de sapins qui couvrent les flancs des montagnes, ou par la forêt d'Hervel. Ce garçon était vraiment un enfant de la nature. Il l'adorait. Et la nature, généreuse, semblait reconnaître cette adoration en lui révélant ses secrets, les grands et les petits. Il s'était adonné à l'étude de tout ce qu'il avait rencontré, les insectes et les plantes. Il savait quelle était l'utilité de celles-ci. Quant à ceux-là, il avait observé leurs mœurs et il s'amusait à lire dans leurs journées de travail dans leurs heures d'amour, dans leurs devoirs comme dans leurs plaisirs. Et il expliquait ces choses à Lison tout en marchant.

Oh ! ils ne faisaient pas beaucoup de chemin. Avec Ciboulot, c'était impossible, bien qu'il eût des jambes de cerf. Mais il avait la manie de s'arrêter à chaque pas, parce qu'à chaque pas, tout à coup, son attention était éveillée. A son allure dégringolade et paresseuse, tirant le pied on n'eût pas dit qu'il voyait ou qu'il entendait tout, ainsi qu'il s'en vantait. Pourtant, c'était vrai. Parfois, elle le surprenait la tête fourrée au plus épais d'un buisson dont il sortait la figure écrafée de piqûres d'épines, mais quand même rayonnante, et portant délicatement quelque insecte entre deux doigts. Il en avait pour un quart d'heure d'explications. Il relâchait l'infiniment petit et repartait à une autre conquête. Voilà qu'il s'aplatissait ventre contre terre, comme si ses pieds s'étaient enchevêtrés à des ronces. Pas du tout. Il criait :

— Viens donc, Lison, viens donc !

Il fallait qu'elle accourut, et il la grondait si elle ne se pressait pas assez, et il fallait aussi qu'elle s'étendit auprès de lui, le nez contre le sol. Et il lui montrait sa découverte en cette posture.

On bien il s'élançait dans les arbres avec une gymnastique prodigieuse et il en redescendait de même, avec quelque nouvelle victoire. Et il était très fier — naïvement — de savoir tant de choses.

— Est-ce que dans les écoles on apprenait tout ça ?

— Mais oui, je pense, il y a des écoles pour tout...

Il était incrédule :

— Alors, tu crois que la botanique par exemple, ça ne s'apprend que dans les bouquins ?

Sans rien dire, il avait mis dans sa besace, qui ne le quittait jamais, une grosse miche de pain et des pommes. C'était une précaution pour sa petite compagne. Mais il n'y pensait plus. Or, vers quatre heures, elle s'arrêta et dit en riant :

— Cette promenade m'a donné faim.

Rentrons, Henriot...

— Rentrer, par ce beau temps, quand la forêt est si calme ? - Allons goûter ...

— Où cela ? Nous sommes loin...

— Pas loin de la cascade du Saut-du-Pic... Elle nous donnera son eau fraîche... Et puis, tu sais bien que Ciboulot pense à tout... Regarde...

Il tira la miche et les pommes.

— Dépêchons nous... Il fera nuit quand nous rentrerons à la Mare-à-l'Eau.

— Près de moi, tu n'as pas peur, je pense ? dit il avec tendresse.

— Non, mais je ne veux pas être grondée...

Ils grimpèrent, arrivèrent au Saut, sur l'autre rebord de l'abîme, et prirent place sur la mousse épaisse, auprès du ruisselet qui formait cascatelle et qui, de roche en roche, rebondissait jusqu'en bas, près de la Croix de-Fer, avec une jolie écume très blanche et vaporeuse.

Il coupa une grosse part de la miche, choisit la plus belle pomme. La pomme était jaune et rouge. Elle mordit du côté rouge et cela se confondit avec les lèvres de la même couleur. Il remarqua ce détail et s'en amusa :

— On ne sait plus où commencent tes lèvres ni où elles finissent, dit-il en riant.

Soudain, il s'arrête. Sa main se porte, instinctivement, pour l'avertir, sur le bras de la jeune fille.

— Mon Dieu ! .. Lison !.. Regarde...

Il ne fait plus aucun geste. Elle suit la direction des yeux de Ciboulot... Elle a une exclamation étouffée.

— C'est maman !

En face d'eux, de l'autre côté de l'abîme, on aperçoit la comtesse, en effet. Et presque aussitôt apparaît Croix-Vitré. Lison murmure :

— Mon père ! Que viennent-ils faire là, tous les deux, en cet endroit si dangereux du sentier ?

Ils sont trop loin — les uns des autres — pour s'entendre. De loin, avec l'abîme qui les sépare, les deux jeunes gens assistent à ce qui se passe, ne voyant que les gestes de la comtesse, suppliante, et l'attitude du comte.

Ils assistent à ce drame, éperdus, frémissant un malheur, le cœur étreint de détresse, essayant de comprendre, ne comprenant pas... Ciboulot regarde son ami. Elle est d'une pâleur de mort, près de s'évanouir.

— Lison ! ma Lison !

Et elle dit, ou plutôt il devine qu'elle dit :

— Oh ! comme j'ai peur !..

d'une érudition profonde et de connaissances très étendues.

Un de ses ouvrages, *l'Education de la Volonté*, a été traduit dans toutes les langues d'Europe et a soulevé des discussions passionnées dans la presse de tous les pays.

Installé à Aix depuis peu de jours, la premier contact que M. Payot a eu avec ses subordonnés, professeurs et instituteurs, a été empreint d'une grande cordialité.

Nous présentons au nouveau recteur de l'Université d'Aix-Marseille nos respectueux souhaits de bienvenue.

(Petit Marseillais).

COUR D'ASSISES

Audience d'aujourd'hui :

Continuation de l'affaire Cirindini

L'audience commencera à midi et demi, par le réquisitoire de M. l'avocat général Angeli.

Le verdict sera rendu ce soir à une heure fort avancée.

Causerie Agricole

La plantation des arbres

Cette plantation peut se faire depuis la chute des feuilles jusqu'au départ de la végétation. Mais la meilleure époque est décembre, surtout dans les terres légères et perméables ; dans les sols argileux et compacts, il vaudrait mieux planter en février-mars.

Les tranchées doivent être faites quelque temps avant la plantation, pour que l'air et la gelée en pulvérisent bien les boues et le fond. Au centre du trou, on place un tuteur long d'un mètre 1 m. 50 au-dessus du sol et gros de 15 à 18 centimètres.

Quand tout est prêt, on profite d'un temps doux pour planter les arbres.

Enlevez de la pépinière, on les « habille » en raffraîchissant les racines et en coupant au vif les branches de l'année, je ne dis pas « praline » en plongeant les racines dans une bouillie composée de bouse de vache, de purin et de sulfate de fer.

Ainsi préparés on les plante.

Pour cela, il faut être deux : un homme tient l'arbre, l'autre y met la terre en évitant les vides entre les racines, qui doivent être recouvertes de cinq centimètres de terre.

Après on tasse légèrement, on attache l'arbre au tuteur au moyen de « Gaine-Tige », système excellemment pratique qui dirige le jeune arbre sans opposer d'obstacle à son développement tout en le maintenant fermement relié à son tuteur.

Le « Gaine-Tige » est propre et s'élargit au fur et à mesure que l'arbre croît ; il ne le blesse pas et n'a pas besoin d'être changé. De plus, grâce à sa structure métallique, garnie de caoutchouc (substance imputrescible), il a l'avantage de ne pas loger d'insectes nuisibles aux arbres ; et, comme il serre d'une façon continue, il retresse peu à peu le jeune arbre si celui-ci a tendance à prendre une mauvaise direction.

Nous tenions à signaler cette nouveauté qui est adoptée par les villes de Paris et de Versailles, et dont M. Chaligné-Massard (136 Faubourg Saint-Honoré, à Paris) est l'heureux inventeur.

Une fois la plantation terminée, il faut bien se garder de bêcher ou de labourer, sous un léger binage au pic ou à la serfouette est toléré, sous quoi l'on pourrait couper les rares racines des jeunes arbres, ce qui occasionnerait leur mort.

En suivant ces données, on agira à coup sûr.

A.-J. DESMOULIN.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OGLIASTRO. — Ces jours derniers, a eu lieu le mariage de M. Franceschi Dominique, marin, avec Mlle Luiggi Barbe-Marie. Nombreux étaient les invités, et l'église, coquettement parée pour la circonstance, suffisait à peine pour contenir toute la population accourue pour témoigner aux jeunes époux ses sentiments de vive sympathie.

Après la bénédiction nuptiale et au sortir de l'église, les jeunes demoiselles Lucie Marie-Joséphine, Mathéa Toussaints et Pulcrie Marie-Toussaints, ont promené chacune un petit dessous orchestré aux jeunes époux une bonne et heureuse union. On s'est rendu ensuite au domicile de l'époux où un succulent déjeuner a été servi. Rien n'y manquait. Les époux eux un tact incomparable ont tous, à manifester leur pleine et entière satisfaction aux nombreux convives assis à leurs côtés.

Nombreux ont été les bruitfel. On s'est retiré ensuite mais le soir à 6 heures un repas des plus soignusement préparés réunissait à nouveau les convives. Un deuil récent survenu dans la famille Luiggi n'a pas permis de terminer la fête comme elle aurait dû se terminer.

Au dessert, la jeune demoiselle Patrizi Marie-Toussaints, dans un petit sonnet bien senti, a renouvelé aux souhaits aux jeunes époux en priant le Tout-Puissant de verser sur eux la rosée bienfaisante d'un éternel printemps. Avant de se séparer, M. Luiggi Pierre, ancien maire, décoré d'une médaille d'honneur, d'une médaille de sauvetage et de la médaille de Chine, père de l'épouse a égayé les invités par des improvisations qui lui sont particulières et on s'est séparé vers les dix heures du soir au sorrent cordialement la main aux époux et en leur souhaitant toutes sortes de prospérités. — *Un Ami.*

***

PONTENOVO. — M. Giudicelli Jean, gendarme au Villard-de-Lans, dans l'Isère, est nommé à la résidence de Pontenovo.

***

RENNO. — Les obsèques de Mlle Villanova ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis accourus des cantons voisins.

Après la cérémonie d'une compagne de la défunte a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

A cette heure douloureuse de la suprême séparation, je viens adresser un adieu ému à celle qui a été une de mes meilleures amies.

Mademoiselle Villanova fut mon amie d'enfance, ma compagne de classe. Assises, côte à côte, sur le même banc, nous avons pris part aux mêmes leçons, fait les mêmes devoirs, étudié sur le même livre. Moi donc, qui l'ai connue plus que toute autre, j'ai le droit de parler de ses vertus, de son mérite ; et je veux retracer ici, en peu de mots, sa vie si courte hélas ! mais si bien remplie !

Mademoiselle Villanova s'est toujours distinguée par sa constante application à l'étude, sa conduite exemplaire, son caractère sérieux. Elle fréquentait assidûment l'école de Renno, dont elle a été une des meilleures élèves. Mademoiselle Mattei, notre institutrice, qui perd en elle une aide entièrement dévouée, pourrait affirmer ce que j'avance. Elle suivait les traces de sa tante et se destinait à la noble carrière de l'enseignement. Au mois d'octobre 1904, elle obtint un succès, son diplôme du brevet élémentaire. C'était une récompense bien méritée. Travailleuse acharnée, aussi d'ailleurs par une intelligence d'élite, elle était de celles que les obstacles ne font pas reculer. Elle se disposait à subir les épreuves du brevet supérieur, lorsqu'une maladie foudroyante l'a terrassée. Tous les beaux rêves d'avenir se sont écroulés alors devant ce mal terrible qui faisait des progrès effroyants. Et maintenant elle nous quitte après deux mois d'atroces souffrances, emportant avec elle d'unanimes regrets !

Qui est-ce qui ne s'apitoie sur le sort de ces jeunes vies brisées en plein épanouissement ? Hier encore, ô Marie, tu avais tout pour être heureuse : Jeunesse, beauté, santé, l'avenir ouvrait devant toi son chemin radieux ; tout te souriait dans la vie ! Mais hélas ! l'horizon s'est bien vite obscurci !... le souffle du malheur a passé sur tout cela. — Tu nous quittes, au beau milieu du chemin, abandonnant toutes tes affections.

Ta pauvre mère éplorée dont le douleur fait pâlir à voir ! ta sœur qui n'est pas là pour t'adresser le suprême adieu, et déposer un dernier baiser, une dernière larme sur ton front ! celle qui a été ta seconde mère, celle qui nous a montré à toutes, comme à toi même, le chemin du devoir, Mademoiselle Mattei, ta tante et ton institutrice ! Tu quittes tous ceux que tu aimais tant, ceux que ton départ afflige ; tu t'en vas sans un mot d'adieu !

Oui, il avait bien raison de prêter qui disait ce : Les plus belles choses ont le pire destin ». Comme la rose, ô Marie, tu as vécu l'espace d'un matin. Mais belle et pure comme elle tu n'étais pas née pour cette terre aride. Dieu t'a rappelée à lui. Tu t'es envolée là haut, au ciel, où nous te rejoindrons...

Ici bas rien ne survivra de tout ce qui était toi, rien, si ce n'est ton souvenir. Mais ton souvenir vivra longtemps parmi nous, ma pauvre et chère amie !

Pour nous toutes, celles qui t'avons connue et aimée, tu seras celle que nous pleurerons longtemps, que nous n'oublierons jamais.

Adieu.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

Les accidents agricoles

On sait que les seuls accidents agricoles qui puissent être considérés comme des accidents du travail régis par les lois du 9 avril 1898 et du 30 juin 1899 sont les accidents occasionnés par l'emploi des machines ou de leurs moteurs ; cela résulte de la loi et d'une jurisprudence constante et nombreuse de décisions de la Cour de Cassation.

Parmi celles-ci, nous en retiendrons une qui date du 21 mars 1907, et que l'on trouvera tout entière dans la « Gazette des Tribunaux », elle a en effet été rendue au sujet d'une cas très intéressant.

Un ouvrier avait été blessé au moment où il était requis de prêter son concours à la remise en position de route d'une batteuse à vapeur qui avait cessé de fonctionner.

Cet ouvrier invoqua le bénéfice de la loi sur les accidents du 30 juin 1899.

Or, l'accident s'était produit dans les circonstances suivantes : L'ouvrier était occupé avec ses camarades à déplacer un meule-paille accolé à la batteuse, celle-ci avait fini de fonctionner, le foyer en était éteint, la courroie de transmission du moteur n'était plus reliée au meule-paille qui était isolé.

Toute la question était de savoir si l'accident arrivé en de telles conditions peut être classé dans la catégorie des accidents occasionnés par l'emploi de machines ou de leurs moteurs, et, en un mot, il existe une relation de cause à effet entre l'accident et l'emploi normal de la machine.

Eh ! bien, il est certain que cette relation n'existe pas. L'ouvrier en question s'est blessé en remettant en position de route une batteuse à vapeur qui ne fonctionnait plus ; ce n'est donc pas l'utilisation de la machine qui l'a blessé ; les organes de cet appareil n'ont été pour rien dans son accident dû à un faux mouvement qu'il a accompli en essayant de le remettre en route ; l'aggravation de risque qui résulte de l'emploi des machines n'existait pas en l'espèce.

Aussi, la Cour de Cassation, confirmant un jugement de justice de paix rendu à la suite d'une instance introduite par la victime, a-t-elle décidé qu'il y avait lieu d'écarter cet ouvrier du bénéfice de la loi de 1899, aucune relation de cause à effet n'existant dans ce cas entre l'emploi normal de la machine et l'accident.

On voit donc bien dans quelles limites les accidents agricoles peuvent rentrer dans la catégorie de ceux régis par les lois du 4898 et 1899.

Me LUCAS.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Mardi, 24 décembre :

2e et dernière représentation de

Monsieur Alphonse

Comédie en 3 actes, d'Alexandre Dumas

Entre le deuxième et troisième acte

NOEL d'Adam

En vue de la Messe de Minuit le spectacle finira exactement à 11 heures.

Le buffet est tenu par M. Sonvi.

Bulletin Financier

Paris, 19 décembre 1907.

Marché très ferme. Notre Rente gagne 15 centimes à 95.47. Les Fonds Etrangers sont bien disposés. Nos Sociétés de Crédit sont bien tenues. Le Crédit Foncier se retrouve à 696 ; son bilan au 30 novembre, comparé à celui du mois précédent, fait ressortir au total des opérations une accroissement de plus de 32 millions. Les prêts hypothécaires et communaux sont en importante augmentation, et les profits bruts de l'exercice en cours atteignent 25 775 383 fre contre 14 7 5.464 francs pour la période correspondante de 1906. Le Crédit Lyonnais fait 1.472.

Au comptant officiel les obligations 1 0/0 de la Banque Hypothécaire Franco Argentine sont fermes à 455.

En Banque, le Saint Raphaël Quinquina se négocie à 99. Les obligations 5 0/0 du Port de Bahia gardent leur avance à 456. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer du Nord du Parana se retrouve à 439, et l'obligation 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil à 395.

L'action Maisonneuve Pavillons Economiques se demande à 420.

Nos chemins de fer ne varient guère.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni hier à 4 heures du soir, en séance publique, sous la présidence de M. Pugliesi-Conti, maire.

M. J. T. Barioli a donné lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans discussion.

Puis, M. le Maire aborde l'éternelle question des eaux de Luz qui va enfin avoir sa solution.

M. le Maire ayant reçu l'ordre de mettre les travaux en adjudication, avait, sur le conseil de M. Rauss, ingénieur en chef, fait appel tout d'abord à la Société des Hauts-Fourneaux et fonderies de Pont à Mousson (Meurthe et Moselle).

Cette riche Société, une des premières maisons de France, envoya un ingénieur à Ajaccio pour se rendre compte de la nature des travaux à effectuer et pour traiter s'il y avait accord.

La Société ne consent à aucun rabais sur le devis estimatif, par contre elle s'engage à faire le travail dans un délai maximum de cinq mois, et à faire toutes les avances de fonds.

Devant de telles conditions, M. Pugliesi-Conti, tenant compte des garanties qu'offre cette Société, n'a pas hésité à élaborer un projet de contrat qu'il soumet au conseil. Dans ce contrat les intérêts de la ville sont largement sauvegardés, il est par exemple une clause qui porte que la Société pourra employer des sous-traitants. Ce qui revient à dire que la plupart des travaux seront faits par des compatriotes.

M. le Maire a terminé son exposé en disant qu'il était préférable de traiter de gré à gré avec la Société des Hauts Fourneaux qui, quoi qu'il puisse arriver, ira jusqu'au bout de sa tâche et nous fera des travaux étanches.

On arrive ensuite au compte administratif et budget supplémentaire.

M. Pugliesi-Conti lit son rapport financier ainsi arrêté.

Recettes :

Montant des produits	736.277.29
Recouvrements à faire	665.229.02
Reste à recouvrer	110.908.18

Dépenses :

Droit constaté	607.704.28
Paiements effectués	619.105.65
Reste	78.677.80

Budget supplémentaire :

Budget	130.267.96
Recettes	147.354.63
Excédent des recettes	17.311.63

Cette lecture, terminée M. le Maire cède le fauteuil présidentiel à M. Pierre Poggi, doyen d'âge, qui met aux voix le rapport du Maire, qui est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire Pugliesi-Conti reprend sa place et fait adopter plusieurs vœux.

La séance a été levée à 5 heures.

V'là le marchand de couleurs!

Le marchand de couleurs, jeunes filles pâles, c'est le pharmacien qui vous vend les pilules Pink. La jeune fille en bonne santé a bonne mine, bonne apparence. Celles dont le sang s'appauvrit, perdent aussitôt les belles couleurs. Les femmes, les jeunes filles doivent savoir que les pilules Pink donnent du sang avec chaque dose, qu'elles donnent de l'appétit et les forces qui permettent la saine activité qui indique le plaisir de vivre.

Les pilules Pink ont donné de belles couleurs à la charmante jeune fille dont nous donnons ici le portrait : Mlle Emilienne Bonin, de Lamargelle (Côte-d'O.).

Mlle Emilienne Bonin (Cl. Bertrand, Dijon)

« Je n'ai pas eu à prendre les pilules Pink pendant bien longtemps, écrit-elle. Elles m'ont de suite réussi. J'ai si rapidement retrouvé des forces que j'en ai été toute surprise. Mes jambes ne pouvaient plus me porter et maintenant je puis marcher longtemps sans fatigue. J'ai de nouveau des bonnes couleurs et un excellent appétit. En un mot, je me porte à merveille. »

Une jeune fille doit avoir de belles couleurs. Avec de belles couleurs une jeune fille paraîtra jolie, même si elle ne l'est pas. Une bonne mine a toujours fait envie. Les pilules Pink vous donneront une bonne mine. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, le rhumatisme, la neurasthénie. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Phie Gabion, 53, rue Baltu, Paris, Frs. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les 6 boîtes franco.

Appel de la Jeunesse Socialiste DE BASTIA

La J. S. de Bastia, réunie dimanche dernier, a décidé la création d'un organe socialiste révolutionnaire : *L'Idée Nouvelle*. Elle a décidé en même temps qu'une souscription serait ouverte à cet effet, et que le sort du journal serait lié au résultat de la souscription ; c'est pourquoi les souscripteurs auront soin de donner leur nom et prénom et leur adresse, afin que, si le journal ne paraît pas, l'argent leur soit rendu.

L'argent, ainsi que toute autre communication intéressant le journal, doit être envoyé au trésorier de la J. S. Place d'Armes, Bastia.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin 9°. à midi + 14°. à 8 heures du soir + 13.5. Maxima + 14.2 Minima 5.

Baromètre : 7 heures du matin, 772 mm. à midi, 772 mm. 6 heures du soir, 772 mm.

Vent : Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages, l'après-midi, découvert.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Décès

On lit dans *Lyon Républicain* :

M. Ogliastroni, directeur de la circonscription pénitentiaire, vient d'être péniblement frappé dans ses plus chères affections par la mort de sa jeune femme, née Rocca-Serra, cousine de M. Rocca-Serra, docteur en droit et avocat à la Cour d'appel.

Mme Ogliastroni, dont c'était samedi le jour de réception, est morte subitement pendant que, dans son salon, se trouvaient plusieurs visiteuses qui ont été bouleversées en apprenant cette cruelle nouvelle.

Nous présentons à M. Ogliastroni, à M. Rocca-Serra, avocat, ainsi qu'à tous ceux que ce deuil atteint, nos bien vives et sincères condoléances.

***

Nouvelles militaires

Ont été nommés au grade de sous-lieutenant de réserve : au rég. de Rouen, M. Lucciardi, adjudant au corps ; au rég. de Laval, M. Colombani, adjudant de réserve au 153e ; au rég. de Nevers, M. Ghirardi, adjudant de réserve au rég. de la Corse, au rég. de Châteauroux, M. Marsili, adjudant de réserve au 153e ; au rég. de Parthenay, M. Benielli, adjudant de réserve au 146e ; au rég. de Gaingamp, M. Colonna, adjudant de réserve au corps ; au rég. de Bourgoin, M. Paoli, adjudant de réserve au rég. de la Corse ; au rég. de la Corse, MM. Bérard et Silvagnoli, adjudants au corps, Salvadori, adjudant au 11e territorial ; au 140e, M. Massei, adjudant de réserve au corps ; au 160e, M. Leonardi, adjudant au rég. de la Corse ; au 7e bat. de chasseurs, M. Andreani, sergent au corps : à la disposition du général commandant le 19e corps d'armée, MM. Antonini et Santucci, adjudants au rég. de la Corse ; Pantalacci, sergent réserviste au 3e zouaves.

***

Coup de feu

Dans la nuit de samedi à dimanche, un coup de feu a été tiré, au milieu de la rue de l'Opéra.

Malgré d'actives recherches, la police n'a pu mettre la main sur l'auteur de cette mauvaise plaisanterie.

***

Au violon

Le nommé Spadoni Jean, âgé de 25 ans, a été arrêté pour ivresse manifeste et scandale sur la voie publique.

♣

Perdu

Un malheureux père de famille a perdu un portemonnaie contenant une certaine somme en argent.

Prière de le rapporter au bureau du journal, contre récompense.

***

La force et la santé

Dans tous les mauux simples, économiques, et cependant très raffinés figurent toujours « Les Pates Ghilini ».

Par leur emploi les ouvriers retrouvent vivement les forces qu'ils dépensent dans leur ardent labeur.

Les estomacs les plus délicats peuvent facilement les supporter et la santé est bien vite retrouvée par le seul effet des « Pates Ghilini ».

Exiger la marque « Maison Ghilini. »

***

Objets perdus

Il a été perdu, dans la journée d'hier, deux actes de vente d'un magasin.

Prière de les rapporter au bureau du journal.

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

♣

A louer

Villas à louer, à Castagno, boulevard de Castagno.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênes-liège, pour lui acheter toute sa récolte, passerait au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bournonnerie Provençale, à Aurioi (B.-du-Rhône).

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES COIFFEURS. — Conformément à l'Art. 111 des statuts de l'Association des coiffeurs de la ville de Bastia, invasions des offices de la ville, « pourront rester ouverts la veille d'un jour de fête légale. » Il en serait donc ouverts mardi, veille de Noël, et mardi, veille du Jour de l'an.

L. Secrétaire, M. Alfelli.

BOURSE DU Travail. — Les délégués des diverses corporations sont invités à assister à la réunion qui aura lieu lundi, 23 du courant, à 8 heures du soir, place Calette.

Incident de Casamozza et grève des bergers.

Grand Hôtel
LINGÉNIEUR
A l'occasion des Fêtes de la NOEL
GRAND ASSORTIMENT DE PIÈCES MONTÉES
Sur commande

RÉVEILLON

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

HUNYADI JANOS
LE VÉRITABLE AMER PURGATIF NATURALISÉ

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00707

PONTS-ET-CHAUSSÉES

Paris, 22 décembre.

M. Pinelli, ingénieur aux Ponts et Chaussées, à Ajaccio, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er janvier 1908.

M. Pinelli cessera ses fonctions à dater du 1er mars seulement.

CONSEIL D'ÉTAT

UN DON
du prince Roland Bonaparte

Paris, 22 décembre.

Le Conseil d'Etat a rejeté les conclusions de la commune de Calenzana, relativement à un don de S. A. le prince Roland Bonaparte.

Nouvelles Militaires

La promotion du Jour de l'An

Paris, 22 décembre.

Le Ministre de la guerre, ayant été obligé de modifier son travail de promotions et de nominations dans les hauts grades de l'état-major général, la promotion du Jour de l'An ne paraîtra que mardi au *Journal Officiel*.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE

Paris, 22 décembre.

Le Président de la République offrira demain une chasse dans les tirés de Marly, en l'honneur de la Cour de cassation.

EN ALLEMAGNE

Arrestation d'un déserteur

Berlin, 22 décembre.

Les autorités militaires ont livré, au 15e Uhlans, un déserteur qui avait quitté ce corps, il y a dix ans.

Après avoir servi cinq ans dans la légion étrangère, il a fait son tour du monde, mais, voulant rentrer au pays, il se munit de papiers établissant un faux état-civil ; comment l'a-t-on découvert ?

Il était en dernier lieu garçon pâtissier dans un cirque de Munich ; c'est là qu'il a été arrêté.

EN RUSSIE

Expulsion des Israélites de Vladivostock

Saint-Pétersbourg, 22 décembre.

Le délai de quatre jours, accordé par le gouvernement aux israélites pour quitter Vladivostok, expire ce soir.

Un délai de quatorze jours reste encore aux propriétaires d'immeubles pour ne pas être frappés d'un arrêté d'expulsion.

MOSCOU
Assassinat
d'un officier d'artillerie

Moscou, 22 décembre.

Un officier d'artillerie a été tué dans une rue de Moscou de quatre coups de revolver.

Son assassin a réussi à prendre la fuite.

LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE

L'Arrivée
du traître Ullmo
A TOULON

Toulon, 22 décembre.

Le traître Ullmo est arrivé ce matin, à 8 heures, accompagné de deux inspecteurs de la Sureté générale.

Bien que la population eut été mise au courant de l'arrivée du traître, quelques curieux seulement se trouvaient à la gare, mais leur curiosité n'a pas été satisfaite.

Le prisonnier est sorti par une porte dérobée, et a été conduit en voiture jusqu'à la prison maritime, où il a été écroué.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

FEZ

Nouvelles alarmantes

Tanger, 22 décembre.

Les nouvelles, qui arrivent de Fez, sont très alarmantes.

Des bandes de pillards, venus de l'extérieur, se joignirent à la populace, puis pillèrent et incendièrent les dépôts de tabacs.

Les dégâts sont considérables.

Des mesures vont être prises pour châtier sans retard les coupables.

CASABLANCA

Trois Officiers français assaillis par des Marocains

Tanger, 22 décembre.

Trois officiers français, qui étaient accompagnés chacun de leur ordonnance, ont été assaillis par six cavaliers marocains, pendant qu'ils se promenaient sur la place de Casablanca.

Voyant que ces cavaliers cherchaient à les cerner, les officiers montèrent sur des rochers, où les Marocains ne purent les atteindre, puis ils se réfugièrent au poste de la télégraphie sans fil.

Alsace-Lorraine

VOL DE DYNAMITE *A METZ*

Metz, 22 décembre.

Le monde politique de Metz, ainsi que le parquet sont dans les transes.

Dans la forêt domaniale de Villers-Bettenach, près de Vigy, se trouve un dépôt de dynamite pour l'usage des carriers des environs.

Malgré la surveillance très étroite dont ce dépôt était l'objet, le gardien a constaté, ces jours derniers, la disparition de deux caisses entières de cette dangereuse matière.

L'affaire a été tenue secrète aussi longtemps que faire se pouvait.

On craint que le produit du vol ait été dirigé sur des localités, où des grèves sont imminentes.

EN ANGLETERRE

Un Massacre
AU SOUDAN ANGLAIS

Londres, 22 décembre.

Les villages du Soudan britannique, surpris par les bandes abyssines d'Hailo-Mariam, ont été le théâtre de scènes atroces.

Plus de cent habitants ont été mis à mort, après avoir subi la torture.

Une centaine de femmes et une cinquantaine d'hommes ont été emmenés en esclavage.

Ce Hailo-Mariam est un chef de bande qui s'est rendu fameux dans la région par ses exploits audacieux.

Les ouvriers anglais *réclament les retraites*

Londres, 22 décembre.

La question des pensions pour la vieillesse fait tous les jours du chemin.

Une grande réunion, organisée par le comité parlementaire et le conseil de Londres des trades-unions, a été tenue hier soir.

A cette réunion assistaient tous les députés du parti du travail.

Plusieurs discours ont été prononcés ; quelques-uns ont été très violents contre le gouvernement.

La réunion a été très mouvementée.

AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites, en l'église Saint Jean Baptiste, le lundi, 23 courant, seront célébrées pour le repos de l'âme de

M. L. N. MATTEI

La famille assistera à la messe de 10 heures.

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Bastia

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Panforte di Siena — Fruits confits — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 18 courant

Huîtres — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.

Citronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

VENTE de vigne américaine greffée 140 fr. le mille, Rupestris ramené à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

APRÈS VOS REPAS

Demandez dans tous les Cafés

COGNAC BOULESTIN

EMBALLEUR

M. François Tusi

Ouvrier emballeur

Déballages et déménagements

S'adresser aux magasins d'ameublement A. Giambelli, Boulevard Paoli, 38, Bastia.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif
Digestif
Fortifiant

Grand entrepôt de Vins

FINS ET DE TABLE

de toutes provenances

ORESTEBIAGINI

5, Avenue Carnot, Bastia

3 Grands Prix, 1 Diplôme, 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions

Vente en Gros et au détail

LIVRAISON A DOMICILE

VINS DE TABLE

Rouges, 0,35, 0,30 et 0,40 c. le litre. Blanc, 0,30 et 0,40 c. le litre.

VINS FINS DE CORSE

0,80 et 1 fr. le bouteille verre compris.

VIN DE CHIANTI (Italie)

1 fr. 40 le flasco, 0,70 le 1/2 flasco.

VIN DE MARSALA (Sicile)

1.60 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. le 1/2 b. 3 fr. le flasco, 1 fr. 60 le 1/2 flasco.

VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)

1 fr. 25 la bouteille.

VINS D'ASTI mousseux

1 fr. 75 la bouteille.

VINS BARBERA d'Italie

1 fr. 50 la bouteille.

VINS de MALAGA et de MALAGA (Espagne)

1 fr. 40 la bout-ille, 0,90 le 1/2 bouteille.

MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux

fr. la bouteille, 0 90 le 1/2 bouteille.

Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille	
Quinquina Pomonosset 1 fr. 40	id.
Vermouth Supérieur 1 fr. 40	id.
Apéritif « Le Pof » 1 fr. 50	id.
Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.	

VINS DE CHAMPAGNE

Grathen et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 le bout. Duc Regnault de Chamousseau 3 fr. 50 et 3 fr. 75 la bouteille.

Frais à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. le bout.

En vente chez M. Morfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie sorces de Patrimonio.

DERNIERS BILLETS

LOTERIE D'ORMESSON

(Exclusivement Philanthropique et Scientifique Fondée en 1856)

500.000 f
SEUL LOT
250.000 f
100.000 - 20.000

AVIS

Il n'y a plus que quelques billets. Ils sont vendus. Ils augmentent rapidement de valeur et vous ne pouvez pas en trouver à moins de 1250 francs. Les 1/10 de ces billets donnent droit à un billet entier. Dans un mois ces billets auront une valeur double. Ne perdez pas votre argent. Achetez immédiatement des billets entiers ou des 1/10 pendant qu'il en est encore temps. Le tirage aura lieu le 15 janvier 1908.

TABLEAU COMPLET DES LOTS

1 à 250.000	250.000 f	1 à 100.000	100.000 f
1 - 25.000	25.000	2 - 5.000	10.000
20 - 1.000	20.000	2000 -	100.000

TIRAGE : **15 JANVIER 1908**

Le 1/10 UN Franc

Un Groupe de Cinq Billets entiers donne droit à un Billet entier gratuit.

Les Billets sont en vente à Paris, à la Banque Centrale, 4, Rue Caumartin, et dans toutes les Succursales de la Banque Centrale.

LOTERIE
de la Ville de Marseille
pour la Conservation du Parc et des Monuments de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Arrêté ministériel en date du 18 avril 1907)
375.00 francs de lots
Gros Lot: 100.000 f.
et Cent neuf autres lots espèces
de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 francs, etc.
UN SEUL TIRAGE :
30 Septembre 1908
Prix du Billet : 1 franc
EN VENTE PARTOUT

LOTERIE
de l'Orphelinat National
DES CHEMINS DE FER
Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1906.
Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908
GROS LOT 200.000 FRANCS
LOTS DE 50.000 F., 20.000 F., 5.000 F., ETC.
PRIX DU BILLET : UN FRANC
Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20, rue N.-D. de Nazareth, Paris
Joindre 10 cent. pour envoi (étranger, 25 cent)
* La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour une commande d'au moins 2 billets.
1.035 LOTS, tous payables en espèces.

ECZÉMAS
Les personnes atteintes de Dartres, Croûtes, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Gêne, Eczémas suintants, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Cancer, Kystes, Goitres, Taches, Plaies, propageant et éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, etc., intéressés s'adresser à l'Institut médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

NEURASTHENIE
Les personnes atteintes de Neurasthénie, affaiblissement du cerveau, de la volonté et de l'énergie, de fatigue intellectuelle chronique, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, tremblements, etc., intéressés à s'adresser à M. G. GATTEGNO, Gérant, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-servier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

CHOCOLAT MENIER

CHLORO-ANEMIE, TUBERCULOSE, CONVALESCENCE
Tout état de langueur et d'amaigrissement ayant pour cause la dénutrition trouve une guérison prompte et certaine par l'emploi du
VIN DE VIAL au Quina, Suc de Viande et Lacto-Phosphate de Chaux

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERUCCHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

Demandez et offrez dans tous les Cafés FAMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Laforge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

SEUL REMEDE VEGETAL
Pour MAIGRIR
Succès universel

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Décidément, FAMARO MATTEI est un véritable nectar. C'est encore le roi des apéritifs.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. Ollagnier.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

A VENDRE
Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUGGINELLI, François Calvi ; SAN TIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 356 — MARDI 24 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

00708

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Grégoire.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 59 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 3.
Fête de Demain : NOEL.

23 DECEMBRE

TROP VITE

« Bon appétit, messieurs ! » disait ironiquement Ruy-Blas aux « conseillers vertueux, » aux « ministres intègres » qui composaient la cour de Dona Sol.

Cette ironie du héros de Victor Hugo se changerait certainement en épouvante s'il voyait de nos jours avec quelle fringale nos parlementaires dévorent des millions. Nous sommes évidemment en un siècle de progrès, où tout marche, court, vole, à la vapeur, à l'électricité, à la va-vite. Les autobus font du trente à l'heure dans Paris, les automobiles font du cent — et du cent-passants ! — à l'heure... mais rien ne va encore aussi vite que le vote d'un budget. Le record a été battu, cette année, de plusieurs longueurs, et je ne crois pas possible d'activer davantage à l'avenir, à moins d'imiter les chauffeurs imprudents et de verser infailliblement dans les précipices.

Le vote d'un budget deviendrait la course à l'abîme. Déjà, cette année, on a failli verser cent fois : ce n'est qu'avec des raccords, des emplâtres de fortune qu'on est parvenu à boucher les trous, à aveugler les brèches et à masquer le déficit.

Néanmoins, ces messieurs de la Chambre ne sont pas contents. Ils trouvent que maintenant le Sénat ne va pas assez vite, et ils s'en plaignent amèrement. La *Lanterne*, journal officiel du cabinet, est si pressée, qu'elle demande qu'on vote tout de suite, qu'on vote d'abord, les yeux fermés. On lira les rapports après... si on a le temps, dit-elle.

Excellente méthode de travail, en vérité, qui consiste à mettre la charrue devant les bœufs ! A la bonne heure, au moins, La *Lanterne* estime le travail parlementaire chose tout à fait négligeable ! A quoi bon les rapporteurs des divers budgets étudient-ils les propositions des ministres ? A quoi bon rédigent-ils de copieux rapports où ils prétendent prendre soin des intérêts des contribuables ? A quoi bon encore faire imprimer à grands frais ces rapports, et les faire distribuer à chaque membre du Parlement ? Et pourquoi ceux d'entre ces derniers qui tiennent à gagner honorablement leurs quinze mille francs, liraient-ils ces rapports ? A quoi bon, je vous le demande ?... Il est bien plus simple de voter tout de suite ! Ainsi firent autrefois les moutons de Panurge ; il est vrai qu'ils se noyèrent tous, mais qu'est-ce que cela fait ?

On nous accordera pourtant qu'il y a quelque cynisme à jongler ainsi avec les deniers des contribuables, et que la bonne volonté de ceux-ci mérite bien quelques ménagements. Le budget voté à la Chambre avec la précipitation que l'on sait, n'est pas en équilibre de façon si parfaite que le Sénat puisse se dispenser d'y jeter un regard et d'y pratiquer des coupes sombres. Si la Constitution a prévu deux Chambres au pouvoir législatif, ce n'est pas sans doute pour que l'une se contente d'enregistrer docilement toutes les gaffes de l'autre.

Il y a une tendance trop marquée, depuis quelque temps, à considérer le Sénat comme un petit garçon et à se passer volontiers de ses conseils et de son contrôle. Cette pente est glissante, et si l'on n'y prend garde, elle mène tout droit au chambardement et à l'incohérence.

On prend l'habitude de considérer une réforme comme définitive, dès que la Chambre des Députés l'a hâtivement votée. Si le Sénat ne s'empresse pas d'en faire autant, on l'accuse de toutes les ignominies : Ils sont trop vieux ! dit-on couramment.

Les retraites ouvrières ont été votées par la Chambre, et maintenant le Sénat se demande en vain où l'on prendra l'argent ; la réduction des périodes d'instruction militaire a été votée, et le Sénat ne voit guère le moyen de concilier cette mesure avec les nécessités de la Défense nationale ; le budget a été voté, et le Sénat voudrait bien l'élaguer de quelques crédits saugrenus avant de le lancer dans la circulation .. Haro sur le Sénat, cet empêcheur de jongler en rond.

C'est là tout simplement une politique de casse-cou, et cette politique pourrait avoir de graves conséquences pour l'avenir du pays. En s'entraînant ainsi à faire tout trop vite et sans examen des conséquences futures, en s'harnanat à vouloir poudre beaucoup de lois pour en faire un gros tas et paraître avoir beaucoup travaillé, sans s'inquiéter si ces lois sont mauvaises ou même seulement possibles, on fausse les rouages parlementaires, on disloque tout et on déshabitue le public de la confiance.

Ce bon public, j'imagine, a un peu l'impression d'être exposé, durant un ouragan, à recevoir des cheminées sur la tête. Chaque loi est une tuile qui tombe ; — on en vote ainsi trois cents par an, en moyenne ! C'est devenu une question d'insécurité publique, et l'on se demande comment éviter tant d'épées de Damoclès, qui font que personne n'osera plus sortir de chez soi sans appréhender une contravention.

De toutes parts on se plaint que les automobiles vont trop vite et constituent un danger public. Mais la précipitation parlementaire constitue un autre danger bien plus grave pour le pays. A notre tour, nous jetons le cri d'alarme : On va trop vite !

La *Lanterne* reconnaissait elle-même, il y a deux semaines seulement, que le rôle du Sénat avait toujours été de servir de frein dans notre démocratie. Aura-t-il la sagesse de continuer, et de ne pas se laisser intimider par quelques brouillons trop pressés d'arriver ?

Certes, le souci de voter le budget avant le 31 décembre et d'éviter ainsi les douzièmes provisoires, est louable et part d'un bon naturel, mais si tout de même, il était trop tard, si ce résultat ne pouvait être atteint qu'en acceptant un pis-aller de budget, qui serait un tissu d'incohérences, mieux vaudrait prendre patience et serrer les freins. Nul ne se plaindra d'un petit mois de retard, si cela a permis de réparer quelques injustices et de rectifier quelques inexactitudes.

HENRI BRUMONT.

Propos d'un Bastiais

Le Diabolo

Le diabolo est à la mode ; toutes nos petites demoiselles s'amusent en classe avec leurs baguettes et leur diabolo pour pouvoir se livrer pendant la récréation au jeu qui fait fureur à notre époque.

Ce jeu étant un de ceux qui donnent aux enfants le moyen de faire de la gymnastique en s'amusant je ne vous pas en médire, mais je ne puis taire les inconvénients de ce jeu qui n'a d'intéressant que l'ardeur avec laquelle nos jeunes demoiselles jubilent quand elles ont envoyé leur balle très haut, très haut ; mais quand ce maudit diabolo à la forme bizarre, est en train de retomber, c'est à qui se sauvera le plus vite. Ce ne sont que les malheureux passants qui ne peuvent se garer à temps et qui voient souvent tomber à leurs pieds le projectile qui a blessé plusieurs fois mortellement les joueurs de diabolo.

Nos jeunettes ne pourraient-elles se livrer à leur jeu entre part que sur les places publiques ? nous voilà obligés, nous les spectateurs, à marcher la tête levée vers le ciel pour pouvoir être toujours prêts à éviter de recevoir une balle de diabolo sur le front.

A moins que nous n'en soyons réduits, comme le disait un de mes amis, à nous munir de « paradiabolos ! »

A'SYEOT.

Autour de la Loi de Finances

Le docteur Santelli plaide la cause des facteurs

Cette loi contient selon l'usage des dispositions diverses.

Ne citons que pour mémoire la revision des évaluations foncières, depuis longtemps réclamée et qui mettra fin à de criantes injustices.

En attendant la réduction des périodes d'instruction, les réservistes et les territoriaux obtiennent une première satisfaction : ceux qui justifieront de leur qualité de soutiens indispensables de famille, recevront une allocation journalière de 0 fr. 75, sans que leur nombre puisse dépasser 12 0/0 du contingent.

La loi d'assistance aux vieillards, dont l'application n'a pas été sans difficultés, est doublement modifiée : elle admet une présomption d'invalidité en faveur le septuagénaire indigent ; elle accorde une subvention complémentaire aux communes dont les dépenses sont supérieures à celles qui résulteraient de l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale.

L'avancement des facteurs est enfin assuré ! Pour faciliter le recrutement des cadres, la loi du 21 mars 1905 réservait aux rengagés la totalité des emplois de facteurs titulaires et urbains. Cette mesure causait un préjudice considérable aux facteurs auxiliaires et ruraux, frustrés dans leurs légitimes espérances : les 3/4 des emplois vacants leur seront attribués désormais.

Parmi ceux qui ont le plus contribué à cette œuvre de justice, à côté de MM. Ch. Dumont et Poisol, nous nous en voudrions de ne pas citer le dévoué Santelli, le sympathique et dévoué députés de la Corse, qui prenait pour la première fois la parole. Comment pourrions nous plus exactement rendre compte du succès légitime qu'il obtint qu'en rappelant l'appréciation si flatteuse et si juste que lui consacre dans l'éditorial du « Rappel, » un des membres les plus écoutés du Parlement :

« Le docteur Santelli est intervenu, avec beaucoup de tact et d'autorité, en faveur des facteurs auxiliaires. Cette cause intéressante a trouvé en notre collègue un défenseur éloquent et zélé : sang-froid imperturbable, débit facile, parole claire et précise, possession complète de son sujet, le député de la Corse avait tout ce qu'il faut pour réussir et il a réussi, nous sommes heureux de l'en féliciter. »

Regrettons qu'une modestie excessive ait si longtemps éloigné le docteur Santelli de la tribune !

MARCEL BOULAY,
Journaliste parlementaire.

LE PROFESSEUR LAVERAN

C'était avant 1870, par un jour sombre de décembre, que j'arrivais à Strasbourg pour entrer à l'Ecole du Service de Santé militaire. J'étais jeune comme l'oiseau qui en ouvre la cage ! Je savais bien que j'allais être interné à demi dans une école militaire, mais ce n'était plus la collège ! Nous étions des étudiants, des hommes, nous avions l'épée au côté, une liberté relative et pas encore vingt ans !

Je ne vous raconterai pas les débuts de notre existence à l'école, les brimades habituelles, plus ou moins fortes, et n'ayant point le caractère féroce qu'elles prirent dans d'autres écoles. Il s'agissait simplement de monter la garde avec une queue de billard et un casque prussien chipé à Kehl, un costume d'Apollon du Belvédère ; de reconnaître à l'heure critique où sonnait l'appel du matin, ses chaussures au milieu d'une salade gigantesque de 200 paires de souliers, ou d'autres facéties de ce genre. Puis vinrent, aux heures de sortie, les stations aux brasseries en chantant d'interminables pompoun-pompoun... et les farces de nuit, lorsqu'on était de service, consistant à passer autour du cou de la statue de Gutenberg, le serpent qui servait d'enseigne à la boutique d'un pharmacien, ou de coiffer la brave Kléber, d'un casque noirci n'ayant rien de commun avec la tiare de Salisphanbo !

Nos souvenirs de cette époque lointaine évoquent la figure d'un de mes camarades, au front bombé, à l'œil enfoncé, un peu voyou, comme l'œil des myopes : c'était Laveran.

Son père, médecin inspecteur de l'armée, professeur d'épidémiologie au Val-de-Grâce, lui avait donné dès le jeune âge le goût du travail et de la science, et tandis que joudis et dimanches nous nous en voulions à travers la ville, il restait seul dans nos grandes salles d'études désertes, et travaillait tant qu'il pouvait ! Il revint en tête de notre promotion et nous nous perdîmes de vue. Bien des années après, me retrouvant à Paris où je suis accouru pour le service des hôpitaux militaires, j'allais le voir au Val-de-Grâce, où, seul dans son laboratoire, il travaillait comme autrefois : « Connais-tu ce monsieur que je viens de croiser ? me dit-il. Non ! Eh ! bien, c'est le professeur Pasteur ; il vient de venir à faire sur le Paludisme, il n'a point voulu le faire sans venir voir par ses yeux l'hématozoaire : je viens de lui montrer ces quelques préparations ! » Et, mettant mon œil, à mon tour, sur le microscope, j'admirais en moi-même le profond esprit scientifique du professeur Pasteur, qui trouvait, au milieu d'une existence absorbée par son enseignement et son immense clientèle, le temps d'aller voir par lui même ce qu'il voulait communiquer à ses élèves.

C'est cet ancien élève du Service de Santé, devenu agrégé, puis professeur au Val-de-Grâce, c'est le professeur Laveran, membre de l'Académie de Médecine et de l'Institut de France, qui vient de recevoir solennellement, à Stockholm, le prix Nobel pour la médecine.

Vous savez qu'un Suédois, Nobel, avait dédié une énorme fortune en inventant et en exploitant la dynamite. Par une sorte de remords de conscience, il a voulu consacrer l'argent que lui avait valu l'invention de cette substance meurtrière à des œuvres de haute philanthropie.

Le professeur Laveran est un de ceux que le sujet y désignèrent cette année.

En 1880, Laveran découvrit l'hématozoaire du paludisme, le parasite qui est la cause de la maladie. Cette belle découverte a reçu la confirmation la plus éclatante : l'hématozoaire existe, en effet, chez tous les paludéens, et il fait toujours défaut chez tout sujet exempt de paludisme.

C'est encore à Laveran que revient l'honneur d'avoir émis le premier l'hypothèse du rôle des moustiques dans la transmission du paludisme, hypothèse confirmée par les recherches de Ross, de Ross, de Manson, de Celli, etc. Grâce à ces découvertes et à ses travaux, la malaria est une des maladies dont l'étiologie est le mieux connue.

C'est là un service considérable rendu à l'humanité, car des régions immenses sont désignées par le paludisme, et parmi elles on peut compter la plupart de nos colonies d'Afrique et d'Indo-Chine.

Laveran a publié, en outre, de remarquables travaux sur cette mystérieuse affection qu'on appelle : la Maladie du sommeil.

C'est donc un excellent choix qui a été fait par le jury des prix Nobel, et nous sommes heureux d'adresser à notre compatriote, avec nos félicitations les plus sincères, l'hommage de notre respectueuse admiration.

Docteur VERNAUD.

Ce que disent les Journaux

Le Radical

Constate que la querelle de l'indemnité parlementaire a fait son temps :

« Au cours des raisons assez longues qu'ils fournissent pour expliquer leur acte, et dont beaucoup ne manquent pas de justesse, ni de saveur, on doit en outre noter le passage où ils écrivent que l'expiration de l'allocation de l'indemnité parlementaire « n'a pas porté bonheur aux candidatures socialistes pour les Conseils généraux et d'arrondissement : Il y a là une erreur d'optique, on doit s'en apercevoir aujourd'hui. » Voilà une remarque qui mérite de ne pas passer inaperçue : elle équivaut à dire que la querelle de l'indemnité parlementaire a fait son temps. »

L'Aurore

M. Guillaume approuve nettement MM. Pastre, Dubois et Fournier :

« MM. Pastre, Dubois et Fournier se refusent à voyager pour les autres. Ils qui les ont élu en vue de notre promotion et nous nous perdîmes de vue. Bien des années après, me retrouvant à Paris où je suis

enfin, les 3 000 fr. qu'on leur demanda de verser à la caisse de l'unification ne leur appartiennent pas; elle doivent les rendre à quelqu'un, c'est aux contribuables et non à un parti quelconque, quelle qu'en soit. Pourquoi ne pas verser, par exemple, aux bureaux de la bienfaisance, cette part jugée injustifiée de l'indemnité? Tout cela est très sensé. MM. Pastre, Dussaix et Fournier reprochent encore à leurs collègues d'avoir vu dans le vote de l'augmentation parlementaire « un moyen démagogique de réclame électorale »; ces messieurs sont dans le désarroi pour leurs amis. »

L'Echo de Paris

M. Fernand Nozière fait remarquer, non sans raison, que les députés, avant de voter l'indemnité parlementaire, n'auraient pas dû discuter que depuis qu'ils ont voté :

« Ce que je voudrais signaler, c'est l'extraordinaire empressement que mettent les parlementaires à étudier, à donner, à commenter, depuis qu'ils ont voté, une loi qu'ils avaient votée sans la moindre étude préalable, sans commentaires... Il ne se passe guère de jour, en effet, sans qu'un député ou un groupe de députés n'apporte une combinaison ingénieuse, une proposition admirable qui s'efforce à donner satisfaction à l'opinion publique et satisfaction aux membres du Parlement; problème malaisé à résoudre d'ailleurs, car, s'il a pas douter, les parlementaires n'ont qu'une idée : garder cet argent que l'opinion publique, de son côté, veut absolument leur faire rendre... Et ce qui complique encore la difficulté, c'est leur désir, en gardant l'argent, de garder aussi leur siège aux élections prochaines... Et voilà l'inconvénient, n'est-ce pas, de voter des lois en cinq minutes. »

Cesare Cestari

Nous recevons de Porto-Ferrajo la triste nouvelle de la mort de notre excellent confrère, M. l'avocat Cesare Cestari, rédacteur en chef du *Corriere dell'Elba*.

M. Cesare Cestari était âgé de 72 ans. Il y a quelques mois, il fut atteint d'une congestion; mais sa robuste constitution et son énergie semblaient en avoir eu raison, et il put reprendre sa tâche à son journal. Lundi, une nouvelle attaque se produisit et le surlendemain il s'éteignait dans les bras de sa famille éplorée.

M. l'avocat Cestari avait fondé, en 1864, *La Patria libera*, auquel succéda le *Corriere dell'Elba*. Pendant plus de quarante ans il n'a cessé de combattre pour ses idées et pour la défense des intérêts de l'île d'Elbe et principalement de ceux de Porto Ferrajo. Sa tâche a été ardue, mais les résultats ont pu satisfaire son amour-propre et son patriotisme.

C'était un cœur droit, un caractère loyal, un ardent patriote. Nous n'oublierons jamais l'accueil empressé et affectueux qu'il nous fit dans une de nos excursions à l'île-Sœur.

La population de Porto-Ferrajo lui a fait d'imposantes funérailles. Sa famille a reçu de tous les points de l'Italie l'expression des regrets causés par la disparition de ce vaillant patriote.

La rédaction du *Petit Bastiais* offre à la famille Cestari, et en particulier à son distingué confrère, M. Carlo Cestari, fils du défunt, qui prend la direction du *Corriere dell'Elba*, l'expression de ses douloureuses sympathies et de ses condoléances les plus attristées.

COUR D'ASSISES

Présidence de M. Gabrielli, conseiller

Audience du 23 décembre 1907

L'AFFAIRE CIRINDINI

Quatrième audience

La séance est ouverte à 1 heure.

La salle est comble : on se dispute les places pour avoir le plaisir d'entendre la plaidoirie de Me Félicité de Caraffa.

La parole est donnée à M. l'Avocat général.

Réquisitoire

M. l'Avocat général débute par un brillant éloge des avocats défenseurs en haut desquels se trouvent la jeune et charmante Mlle de Carafla et son oncle Me Sébastien de Carafla.

Mais les jurés, qui ont prêté serment d'examiner en âme et conscience les charges qui pèsent sur l'accusé, ne se laisseront pas tromper par le charme, l'habileté, la dialectique serrée des plaidoiries qu'ils entendront. Et l'honorable organe du ministère public prononce un réquisitoire des plus éloquents.

Il fait d'abord l'historique de l'inimitié sanglante qui existait depuis longtemps entre les familles Cirindini et Furioli. Mais des personnes honorables s'interposèrent et, malgré la résistance des Cirindini, elles réussirent à amener une réconciliation entre les Furioli et les Cirindini qui s'étaient ligués avec les Nicoli.

Jacques Cirindini a entendu le cri de l'offensé « Gendarmes, halte-là », il s'est jeté sur le fusil que tenait sa fille Desoline et courba en joue, malgré les supplications de Desoline qui criait « Rendez vous, monsieur », il ne jeta donc le moquin et déchargea les deux coups de son arme.

Le lieutenant et les gendarme répondirent, et l'accusé fut atteint au bras droit.

Donc tentative de meurtre sur des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

M. l'Avocat général demande un jury un verdict *sévère*. L'accusé est un bandit dangereux qui ne mérite aucune indulgence.

Plaidoirie
de Me Félicité de Carafla

La jeune et élégante débutante, de sa voix claire et forte, remercie d'abord M. l'avocat général des éloges qu'il lui a adressés, au début de son réquisitoire : elle regrette aussi vivement qu'un accident fâcheux empêche le vénéré doyen de notre barreau, Me Hyacinthe de Montera, de se trouver à ses côtés pour patronner son débuts.

Pour ce qui est de l'accusation qui pèse sur l'accusé, Me Félicité de Carafla, jeune fille Corse, veut bien, en défendant le bandit Cirindini, continuer la tâche de Désoline Cirindini qui ne craignait pas de faire un rempart de son corps, en jetant entre les gendarmes et son père Jacques Cirindini.

Et elle détruit un à un les arguments de M. l'avocat général. Les déclarations contradictoires des gendarmes, les témoignages de Désoline et de Paul Ricci qui valent bien ceux de la gendarmerie, démontrent à l'évidence que c'est le lieutenant Siefert qui a tiré le premier; l'accusé n'a pas mis en joue, n'a pas tiré; il n'est pas coupable.

Et dans une émouvante péroraison, Me Félicité de Carafla demande pitié pour Jacques Cirindini qui a été blessé et auquel on a refusé les premiers soins, pitié pour cette pauvre Désoline qui a assisté à la séance et qui n'a pas pu secrer dans ses bras son père qu'elle avait vu blesser sans raison aucune.

Elle ne doute pas un instant que le verdict du jury ne soit négatif.

* * *

Le Président donne la parole à M. Gabrielli, lequel, s'adressant à la jeune débutante en ces termes :

Me Félicité de Carafla,

Vous êtes la première jeune fille, en Corse, qui ayez brillamment conquis vos diplômes et obtenu des succès dont vous avez le droit d'être fière. Laissez-moi donc vous complimenter au nom de la Cour, et vous adresser, comme parent, mes félicitations les plus affectueuses.

Issue d'un lignée d'avocats et de magistrats éminents, petite fille de Jean-Baptiste et de Vincent de Carafla, dont la haute compétence en matière civile n'a eu d'égal que le talent avec lequel ils ont l'un et l'autre dirigé les débats de cette cour d'assises, du président Antoine Gavini qui, par ses arrêts et son traité sur « les Servitudes » a doté à la mesure d'une grande intelligence et de profonde connaissance juridique, le Sampiero Gavini dont la voix éloquente et chaude a si souvent retenti dans notre enceinte.

Vous avez été attirée par les études qui avaient passionné tous les vôtres et voulu prouver qu'une jeune fille intelligente et studieuse pouvait, tout aussi bien qu'un jeune homme, marcher sur les traces de ses ancêtres. Vous avez pleinement réussi, et, bon sang ne pouvait mentir, je suis convaincu que la très belle plaidoirie que nous venons d'entendre ne sera que le prélude de succès oratoires qu'il ne tiendra qu'à vous de remporter. Rien ne vous manque, en effet, pour briller au premier rang; la science que vous avez acquise par des études approfondies et savamment dirigées, l'intuition du droit qui est un patrimoine de votre famille, le charme de votre parole élégante et facile. Vous possédez en outre, des qualités que vos confrères ne sauraient revendiquer, la grâce, l'amabilité et la douceur qui captiveront les esprits et rendront la discussion intéressante et agréable.

Ne sont-ce pas ces qualités qui, unies à son grand talent, parurent à la jeune Verge, dont le bureau a célébré la fête, il y a un mois à peine, de confondre les philosophes assemblée qui ne partageaient pas sa foi religieuse et voulaient la lui faire abandonner.

Il vous manque cependant quelque chose, Me Félicité de Carafla, rassurez-vous, je veux parler de l'expérience. Votre âge, charmant défaut, que tous nous voudrions avoir, l'excuse nécessairement. Mais vous ne tarderez pas à l'acquérir en suivant de si près de votre oncle, Me S. de Carafla, dont l'éloge n'est plus à faire et qui est en même temps un maître de la parole et un de nos avocats les plus distingués et les plus érudits.

A Me Félicité de Carafla, je vous adresse de nouveau tous mes compliments.

Plaidoirie
de Me Sébastien de Carafla

Me Sébastien de Carafla a la parole.

De sa voix chaude et éloquente, il établit l'innocence de Jacques Cirindini.

Le témoignage de Désoline Furioli doit être forcément confuse; l'alibi qu'invoque l'accusé et qui a fait sourire M. l'Avocat général existe certainement. Jacques Cirindini a appris la mort de ses frères Furioli par sa fille, quand il revenait de la chasse à Pirro Soprano.

La seule charge vient du témoignage d'un agent. Et tout cas, le doute le plus complet règne sur cette affaire. Le Jury a le devoir d'acquitter l'accusé Jacques Cirindini.

Verdict

Le verdict du Jury étant négatif, Jacques Cirindini est acquitté et mis immédiatement en liberté.

La session est close.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. Beaumont - F. Muffat

Mardi, 24 décembre :

2e et dernière représentation de

Monsieur Alphonse

Comédie en 3 actes, d'Alexandre Dumas

Entre le deuxième et troisième acte

NOEL d'Adam

En vue de la Messe de Minuit le spectacle finira exactement à 11 heures.

Soirée offerte aux Dames

Une dame accompagnée d'un cavalier entrera gratuitement. Deux dames ensemble ne payeront qu'une seule place.

Le buffet est tenu par M. Soavi.

Bulletin Financier

Paris, 20 décembre 1907.

Très ferme au début, le marché s'alourdit en séance et la clôture est irrégulière. Notre Rente perd 10 centimes à 95.37. Fonds Etrangers inscrits en général. Nos Sociétés de Crédit conservent leur fermeté : Crédit Foncier à 692, Crédit Lyonnais à 1.175, Comptoir National d'Escompte 672, Société Générale 667.

La Banque Générale Mexicaine est bien tenue à 433. Son dividende pour 1906 a été de 25 fr. 31, et celui de 1907 sur lequel on compte de 15 fr. 84 sera payé le 2 janvier sera au moins égal.

Valeurs industrielles bien disposées. Groupe russe calme, ainsi que les valeurs de traction.

A 395 les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil garanties par l'Etat, offrent un revenu avantageux avec une marge intéressante de hausse. L'obligation 5 0/0 Port de Para consolide son avance à 449.

L'action Malacca et Pavillons Economiques est demandée à 429. Les charbonnages de Maleo-Flonelle sont fermes à 335.

Nos chemins de fer sont en bonne tendance.

Syndicat des Bergers

Une réunion générale des bergers syndiqués et non syndiqués aura lieu jeudi matin, 26 décembre, à Casamozza.

Ordre du jour : Admission de nouveaux membres. — Questions diverses intéressant la corporation.

Le Président, A.-A. Maroselli.

Comité Venacais
D'ACTION RÉPUBLICAINE

Les Venacais habitant l'arrondissement de Bastia, soucieux des intérêts de leur pays d'origine, se sont réunis le dimanche, 22 décembre 1907, à l'effet de chercher l'affranchissement, l'émancipation et la protection des opprimés de leur village.

Après avoir acclamé le nom de M. Battesti Pierrocciosa, adjudant en retraite, comme Président du Comité provisoire, ils ont pris la déclaration de créer à Venaco un comité définitif qui se chargera de faire sur place ce que le bureau de Bastia ne pourra faire et ont proposé les lignes générales suivantes :

Un comité républicain démocratique est fondé à Venaco sous la dénomination de : « Comité vénacais d'action républicaine. »

Son but est de :

1. Grouper toutes les bonnes volontés en vue de travailler au bien-être général de la commune; étudier les améliorations matérielles urgentes et les moyens de les réaliser pour faire de Venaco, qui s'y prête à merveille, une des meilleures stations estivales.

2. Travailler au relèvement moral de la population et notamment à l'émancipation de la classe opprimée.

3. Combattre par tous les moyens utiles, l'arbitraire, l'injustice, la tyrannie d'où qu'ils viennent et sous quelques formes qu'ils se présentent.

A cet effet, les citoyens qui seront l'objet d'autres vexations, et qui le voudront, pourront soumettre leurs cas au bureau du comité, lequel, après examen des faits exposés, et s'il les reconnaît bien fondés, opposera son intervention en vue de la défense des intéressés.

M. Ruiseri Antoine-Marc a été désigné comme délégué devant se rendre à Venaco pour proposer à l'approbation des Vénacais les décisions prises aujourd'hui à Bastia.

Bastia, le 22 Décembre 1907.

Pour le Comité provisoire,

Le Président,
P.-J. BATTESTI.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Le temps qui a fait

Baromètre : 770, 2. — Température : Maxima, 13, 8 ; Minima, 10, 0.

Direction du vent : Est.

Force du vent : calme.

Etat du ciel : couvert.

Etat de la mer : belle.

Probable : vent variable ; faible ou modéré.

Théâtre Saint-Gabriel

Le Cinématographe Farraud est parti pour Corte, où il donnera quelques représentations, avant son départ pour Bastia.

La troupe d'opérette qui devait débuter chez nous le 24 décembre, se viendra à Ajaccio que dans les premiers jours de janvier.

MM. Beaumont et Muffat promettent aux Ajacciens de véritables surprises. La série des représentations qu'ils nous donneront, est des mieux choisies, ce qui nous laissent espérer de délicieuses soirées.

Nous sommes heureux d'annoncer cette nouvelle aux nombreux amateurs de théâtre, qui attendent impatiemment la première.

Coup de couteau

A la suite d'une discussion futile sur la paquebot *Iberia*, le nommé Ucciali François, âgé de 20 ans, a donné un coup de couteau au nommé Troggi César, âgé de 16 ans.

La blessure, qui a été portée au bas des reins, côté gauche, paraît assez pénétrante.

Ucciali ainsi que le nommé Lombardi, qui avait également bousculé Troggi, ont été arrêtés dernière et mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Etat Civil

MARIAGES.

Barbagalata Eugène, commissionnaire, et Filippini Marthe, ménagère.

NAISSANCES.

Tasso Grâce-Antoine.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin : 9°. à midi + 14°. à 6 heures du soir : 13 5. Maxima : 15° Minima 7°.

Baromètre : 7 heures du matin, 774 mm. à midi, 774 mm. 6 heures du soir, 774 mm.

Vent : Dans la matinée, calme. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, clair, l'après-midi, quelques nuages.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

* * *

Médaille militaire

Sont inscrits sur le tableau de concours pour la Médaille militaire, MM. Federici Charles-Antoine, 1er m. de mousqueterie ; Bonavita Joseph, chef sauteur de 1re classe ; Venturini Antoine-Martin, chef pompier à Toulon ; Fondanèche Julien, 2e m. vétéran ; Pietri Don Paul, 1er m. commis aux vivres.

* * *

Adjudants principaux

MM. les premiers-maîtres Berlingari Sévère-Marie, de mousqueterie ; et Bartolomei Auge-Marie, des fourriers, sont inscrits sur le tableau d'avancement pour le grade d'adjudant principal de 5e classe.

* * *

Les Annales

L'événement parisien de la semaine a été l'inauguration de la nouvelle salle de l'Université des *Annales*. Une merveilleuse représentation y fut donnée dimanche avec le concours de l'illustre tragédienne Sada Yacco, qui n'avait pas paru devant le public depuis l'Exposition universelle de 1900, et des plus grands artistes de la Comédie Française. On trouvera, dans les « Annales » de cette semaine, toutes les jolies choses inédites qui figuraient au programme, et, en plus, des articles d'actualité du plus haut intérêt : un Victorien Sardou, très amusant, de Jules Claretie ; la Revue des livres de Jules Bois sur le lauréat du prix Goncourt ; une scène de *l'Affaire des Poisons*, la Vie Féminine d'Yvonne de Saroey, etc.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Etat-Civil

NAISSANCES

Nicolai Joseph Marie, employé, et Montarsolli Annonciade, ménagère.

DÉCÈS

Cadioli André,

Vachon Candide-Joseph-Xavier-Salpion, manœuvre, 52 ans.

NOUVELLES RELIGIEUSES

PAROISSE SAINT-JEAN. — A l'occasion de la solennité de la Noël, ce soir à 10 heures et demie, chant des Matines.

A minuit, Grand'Messe en musique. La maîtrise, sous la direction de M. Regnaud, chantera la « Messe des Orphéonistes. » à 3 voix, de Ch. Gounod.

A l'Offertoire : « Adeste fideles, » chant liturgique harmonisé, à 3 parties.

A l'Elévation : « Noël d'Adam, » solo de ténor et chœur à 3 voix.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00709

COURSE DE PARIS

	21 déc.	23 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95.32	95.20
Id. de 3 0/0 amortis.	96.60	96.10
		ex-coupon.

Bourse de Doctorat

Paris, 23 Novembre.

M. Filippeti, candidat au doctorat, obtient une bourse de 300 fr. près l'Université de Lyon. Le père, propriétaire à Brando.

Nouvelles Maritimes

Ecole navale

Paris, 23 décembre.

Par décision ministérielle, le nombre des élèves à admettre à l'Ecole navale, à la suite du concours de 1908, est fixé à 50.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 23 décembre.

Par décret du Président de la République, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, sont promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état major général de l'armée.

1° au grade de général de division :

M. le général Crémer, commandant la 71e brigade d'infanterie ;

M. le général Massenet, commandant l'artillerie du 18e corps d'armée ;

M. le général Ducray, commandant supérieur du génie en Algérie ;

M. le général Helouis, commandant la 52e brigade d'infanterie.

2° au grade de général de brigade :

MM. les Colonels :

Journée, commandant le 35e rég. d'infanterie ;

Bocy, commandant le 86e ;

Noël, commandant le 95e ;

Baril, commandant le 44e ;

Bazin, commandant le 29e ;

Persil, commandant le 145e ;

Leguay, commandant le 120e ;

Radiguet, breveté, commandant le 149e ;

Lecoi, commandant le 11e chasseurs ;

Gouget, breveté, commandant le 2e hussards ;

Saint-Yves, commandant le 20e régiment d'artillerie ;

Betz, breveté, commandant le 35e d'artillerie ;

Miquel Dalton, breveté, commandant le 11e d'artillerie.

Intendance militaire

M. le sous-intendant militaire Jourdou, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, est promu au grade d'intendant militaire.

Service de Santé

M. Hocquard, médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé du 8e corps d'armée, est promu au grade de médecin-inspecteur.

M. Calmette, médecin principal de 1re classe, directeur du service de santé du 3e corps d'armée, est promu au grade de médecin-inspecteur.

Conseil supérieur de la guerre

M. le général Michel, commandant de corps d'armée, est nommé membre du Conseil supérieur de la guerre, tout en conservant son commandement actuel.

Mutations

M. le général de brigade de Castelli est nommé adjoint au commandant supérieur de la défense de Verdun.

TOULON
LES AFFAIRES D'ESPIONNAGE
Premier interrogatoire d'Ullmo

Toulon, 23 décembre.

Le traître Ullmo a subi aujourd'hui un premier interrogatoire.

Comme c'était un simple interrogatoire d'identité, le défenseur du traître n'était pas présent.

Me Antony Aubin arrivera après les fêtes de la Noël, afin d'assister aux interrogatoires de Ullmo devant la justice maritime.

Les Espions de Toulon et de Marseille

Toulon, 23 décembre.

L'instruction sur les affaires d'espionnage de Toulon et de Marseille a été reprise aujourd'hui.

M. le juge d'instruction Lescudier a confronté de nouveau les quatre inculpés : André Gustave, Blain, Farget et Crepy ; mais il ne lui a pas été possible d'obtenir les renseignements qu'il désirait.

Très probablement l'instruction de cette affaire sera close à la fin de cette semaine.

Un appartement cambriolé

Arrestation de la domestique

Toulon, 23 décembre.

L'appartement, qu'occupe à Toulon le capitaine de frégate, commandant en second le cuirassé *Hoche*, a été cambriolé pendant son absence.

Après d'actives recherches, la police a mis la main sur le principal auteur de cet audacieux cambriolage.

La domestique de cet officier a été arrêtée, puis, au cours de son premier interrogatoire, elle a fini par avouer sa faute.

La bonne a des complices, mais elle a refusé de donner leurs noms à la justice.

Les Morts du Jour

M. Janssen

Paris, 23 décembre.

On annonce la mort de M. Janssen, membre de l'Institut, né à Paris le 22 février 1824.

Le célèbre astronome suivit d'abord les cours de la Faculté des sciences ; après avoir été reçu docteur ès-sciences, il fut nommé professeur de physique générale à l'Ecole spéciale d'architecture. Il conserva cette chaire pendant six ans.

La carrière scientifique de M. Janssen peut se résumer dans les nombreuses missions dont il a été chargé.

Les résultats de ses diverses observations ont été consignées dans des rapports et des mémoires d'une grande valeur.

Nommé membre du Bureau des longitudes, en 1875, M. Janssen a été élu membre de l'Académie des sciences, le 10 février 1875.

Docteur honoraire de l'Université d'Edimbourg, et membre de l'Académie de cette ville, il appartenait, depuis 1875, à la Société royale de Londres, qui lui a décerné, en 1877, la grande médaille Rumford, accordée auparavant aux Arago, Biot, Pasteur, etc. Il a été président du Club alpin.

Ses découvertes ayant fait sentir la nécessité de créer de nouveaux moyens d'observation de la nature physique des corps célestes, le gouvernement décida, le 5 septembre 1875, l'installation d'astronomie physique à Meudon, et en nomma M. Janssen directeur.

M. Janssen était commandeur de la Légion d'honneur.

Le général Michaud

Paris, 23 décembre.

M. le général de division en retraite Michaud est décédé à l'âge de 70 ans.

Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr, le 1er octobre 1857, avec le grade de sous lieutenant d'infanterie, il avait été promu au grade de général de division le 1er mars 1898.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Le général Michaud, qui a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante, était le père de M. le capitaine Michaud, qui vient d'être décoré de la Légion d'honneur pour sa belle conduite au combat de Bab-el-Hassa, le 27 novembre, et qui a reçu une blessure, le 1er décembre, à la redoute Martimprey.

UN COUP DE THÉATRE
LA MISSION BLANCHET
Les documents disparus

Paris, 23 décembre.

Sur la proposition de M. Millies-Lacroix, ministre des Colonies, le conseil des ministres avait décidé, dans sa réunion de samedi dernier, qu'une enquête administrative serait ouverte, sur la disparition des documents relatifs à la mission Blanchet.

La commission, chargée de cette enquête, avait été nommée ce matin ; elle est composée d'un inspecteur général des finances, président ; d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat, et de deux fonctionnaires du ministère des colonies.

Et voilà que cet après-midi, M. Clémenceau a reçu d'un anonyme, sous pli recommandé, plusieurs pièces qui avaient disparu du dossier de la mission Blanchet.

Les journaux se livrent à de nombreux commentaires au sujet de cette disparition et de cette mystérieuse restitution.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc
Sur la frontière Algéro-Marocaine
LES SNASSEN CERNÉS
L'action est engagée

Lalla-Marnia, 23 décembre.

Plusieurs correspondants de journaux ont télégraphié aujourd'hui que l'action serait engagée dans le centre du Massif contre les Beni-Snassen qui sont poursuivis par les colonnes Beaulières et Feltenau.

Notre artillerie bombarderait les crêtes des massifs, où se tiennent groupés les Beni-Snassen, qui attendent le moment favorable pour prendre l'offensive.

Tirages financiers

Communales 1892

Paris, 23 décembre.

L'obligation portant le numéro 19.820 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 464.935 est sortie remboursable à trente mille francs.

Foncières 1895

L'obligation portant le numéro 475.688 est sortie remboursable à cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 427.333 est sortie remboursable à vingt-cinq mille francs.

L'obligation portant le numéro 474.3.0 est sortie remboursable à dix mille francs.

Communales 1906

L'obligation portant le numéro 835.757 est sortie remboursable à deux cent mille francs.

L'obligation portant le numéro 425.040 est sortie remboursable à vingt-cinq mille francs.

LE PARLEMENT
SENAT

Présidence de M. Antonin Dubost

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à distraire de la commune de Villevieux la section de Fontainebreux pour l'ériger en commune distincte.

Adopté.

Discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à distraire le hameau des Arces de la commune de Luffin pour le rattacher à la commune d'Habère-Poche.

Adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908.

M. Raymond Poincaré, rapporteur général, fournit quelques explications.

M. Girault

sénateur radical du Cher, monte ensuite à la tribune. Il déclare qu'il n'est pas possible d'examiner sérieusement le budget dans un laps de temps aussi court.

M. Girault déclare, en outre, que les crédits demandés pour l'application de la loi d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, étaient insuffisants.

M. Poincaré

rapporteur général, fait tout d'abord un long exposé du projet de budget, tel qu'il a été transmis au Sénat par la Chambre des députés.

Le sénateur de la Meuse fait connaître l'avis de la commission sur les impôts nouveaux établis par la Chambre.

Il fournit des explications sur l'impôt relatif aux chasses gardées ; l'élévation du droit de timbre sur les opérations de bourse, ainsi que sur le droit de 4 0/0 sur les prélèvements statutaires des administrateurs de sociétés anonymes.

M. Poincaré dit, en terminant, que suivant son habitude la commission des finances a préféré inscrire le budget en déficit plutôt que de l'équilibrer par des moyens fictifs. Le déficit s'élève à 56.500 000 frs ; il sera comblé par l'émission d'obligations à court terme.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. Guillaume Pucci, de Buenos Ayres (République Argentine) ; M. Louis Pucci et ses fils ; M. Pierre Pucci ; Mlle Jeannette Pucci ; M. Jean-Baptiste Pucci ; M. Amédée Fratoschi ; M. et Mme Amédée Fratoschi et leurs enfants, de Buenos-Ayres,

Les familles Fratoschi, de Poscia et de Colodi (Italie) ; la famille Marchini de Poscia ; les familles Pucci de Piorme ; la famille Gruppi de Borgo (Corse).

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Amelie Pucci

Née FRATESCHI

décédée le 23 courant, à l'âge de 62 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 24 courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

ACCOUCHEMENTS

Madame veuve **Valette**, sage femme de 1re classe, prend des pensionnaires et se charge des enfants.

Rue de l'Académie, 6, Marseille.

RÉVEILLON

Mme A. COLONNANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces fraîches et pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Panforte di Siena — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Sur commande seulement à passer avant le 28 courant

Foulardes — Dindes — Faisans — Pâtés de foies gras en croûte — Paniers de fruits exotiques — Truffes fraîches, etc., etc.

Déménagements

Dépôt de cadres

pour déménagement de mobilier pour tous pays.

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

Bijouterie-Horlogerie

DANESI fils

Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, lui-même toutes réparations, est à même de les livrer en temps voulu et garantit.

CHOCOLAT MENIER

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée
H. FRAISSINET & Cie
MARSEILLE
Société en Commandite — Capital 500.000 Francs
17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors
La plus importante Maison du Midi
AUTOMNE-HIVER 1907-1908
NUANCES MODES :
Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune
NETTOYAGE ET TEINTURES
Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolis - Boas - Plumes
TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES
NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS
Edredons, Couvertures, Tapis
Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec
un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner
Dépôt de Bastia :
Chez M. SAUVEUR AYMO
BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de **Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons** ou de toute autre Maladie de la Peau que l'**EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER** est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1906.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

Cordonnerie Modèle
Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia
EUGÈNE PERICHI, propriétaire
Saison Automne-Hiver 1907-1908
Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles
Prix très réduits
Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

MAISON DE CONFIANCE
BIJOUTERIE MATTEI
20, Boulevard Paoli
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*; etc., etc., broches or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Spécialité de stylets Vendetta-Corse. Réduction de 10 pour cent or garanti 18 karats.

Demandez et offrez dans tous les Cafés
AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Roseaux artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURCEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Médecine sans Empoisonnement. Exiger le véritable produit
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Raffaelli à Corte, Padovani à l'Ile-Rousse, Scagliola, 2, cours Napoléon, à Ajaccio.

A VENDRE
Charrettes, Landaus, Omnibus, Victorias, et autres Voitures.
S'adresser au concierge de Toga.

A VENDRE
Un appareil acétylène en bon état.
S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS sans douleur
Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

00710

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	32 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Jean, apôtre.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 59 s.
Dernier quart., le 27 Nouv. Lune, le 3.
Fête de Demain : Saints Innocents.

26 DECEMBRE

Le Bilan d'une Année

1907

Quelques jours encore, et nous tournerons la page. Une nouvelle année, — un espoir nouveau — s'ouvrira à l'activité universelle. Le moment est venu de jeter un regard en arrière sur le chemin parcouru depuis un an, tant au point de vue politique qu'à celui du progrès social et intellectuel.

En décembre 1906, il y a juste un an, l'horizon apparaissait chargé d'orages. Notre escadre venait d'arriver devant Tanger, prête au bombardement à la première alerte. Guillaume II, mécontent, venait de profiter de l'occasion du baptême de son petit-fils pour offrir au Tsar, en même temps que le parrainage de l'impérial héritier, l'appui éventuel de l'Allemagne contre le peuple slave en révolte. Un moment, on put croire l'alliance franco-russe ébranlée, et l'on se demandait encore, au lendemain d'Algésiras, de quel côté se tourneraient les nations expectantes. « La situation internationale, écrivions-nous à cette époque, devient de plus en plus inquiétante. Les menaces se multiplient de toutes parts avec un acharnement significatif. D'un jour à l'autre, l'étincelle peut jaillir on ne sait d'où. Tenons-nous prêts ! »

Comme tout est changé ! Cette année 1907 a été, on peut le dire, des plus fécondes en heureux résultats. Nul ne songe plus à contrecarrer notre initiative au Maroc. Grâce à l'habileté diplomatique du roi d'Angleterre, nous avons vu se grouper successivement autour de l'entente cordiale la plupart des puissances. 1907 pourra s'appeler dans l'histoire : « l'année des Entrevues de Souverains. » — Entrevues des rois d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre au cours de la croisière effectuée par ce dernier dans la Méditerranée, entrevue à Rapallo entre le chancelier de Bulow et M. Tittoni, ministre des affaires étrangères d'Italie, entrevue de M. Fallières avec le roi Edouard VII et le roi d'Espagne, visite du roi d'Espagne, de l'empereur d'Allemagne, du roi de Norvège à Londres, réception à Brest de l'escadre Japonaise...

Qu'est-il sorti de tout cela ? Il en est résulté un réseau d'alliances et d'ententes tel qu'il serait bien difficile aujourd'hui à une nation quelconque de perpétrer une agression ou un coup de main, de lancer brusquement une déclaration de guerre sans crainte de représailles.

Comme il est loin, le temps où la France, vaincue et douloureuse, demeurait isolée dans le monde ! A l'alliance russe, à l'entente avec l'Angleterre sont venus s'ajouter, cette année, deux traités avec le Japon et avec l'Espagne. D'autre part, nous avons assisté avec joie à la conclusion de traités similaires entre l'Angleterre et la Russie, l'Angleterre et le Japon, l'Angleterre et l'Espagne. Malgré les avances allemandes à la Russie, notre alliance avec cette nation est restée intacte et n'a fait que s'affermir par le fait de l'accord anglo-russe. Ce sont là les plus sûrs gages du maintien de la paix mondiale.

Pénétrons-nous maintenant dans le domaine de la politique ? L'année 1907 a vu s'ouvrir trois congrès importants, l'un à Stuttgard, les deux autres à Nancy, qui ont éclairé d'un jour nouveau les programmes et les partis. On peut dire que ces congrès ont inauguré l'ère de la franchise politique, dont nous avions été longtemps déshabitués. Tandis que les socialistes se classaient nettement sous leur bannière rouge, les radicaux, réprouvant toute compromission avec les approbateurs d'Hervé, élaboraient un programme d'action qui demeurera longtemps une formule du progrès démocratique.

Cette année, le 37e anniversaire de la fondation de la République a pu être célébré avec une solennité inaccoutumée, et l'inauguration d'un monument à Gambetta a fourni l'occasion d'un consolant regard en arrière, sur la glorieuse ascension du peuple français vers la pleine possession de ses droits et de sa souveraineté.

Grâce à la cohésion de tous les partis républicains, l'inquiétante crise du patriotisme, qui avait paru gagner du terrain au début de l'année, a été conjurée. Il en est résulté au contraire un réveil de la conscience nationale, qui a été la meilleure preuve à jeter à la face des antipatriotes, que la Patrie ne se discute pas, et qu'elle n'a jamais été si vivante, si forte, si vibrante au cœur de tous, que lorsqu'elle a été attaquée et vilipendée.

Parlons-nous des réformes sociales ? Il y aura exactement un an au 31 décembre que la loi sur la Séparation des Eglises et de l'Etat est entrée en plein exercice. Après les scènes pénibles des inventaires, qui avaient tristement marqué l'année 1906, le régime de la séparation est entré dans nos mœurs, et s'il en est encore qui songent à s'en plaindre, nul n'essaye plus d'en faire un prétexte de guerre civile. Les haines sont apaisées, et la séparation rendue nécessaire par l'évolution des idées et des peuples a marqué, quoi qu'on en ait prédit, le commencement d'une ère de prospérité pour la nation française, indépendante et autonome, telle que l'avaient voulue ses libérateurs de 1789.

En même temps que 1907 a vu s'achever la débâcle du nationalisme, les élections générales du mois de juillet ont été un nouveau triomphe pour la République. Une majorité gouvernementale encore accrue a été appelée à siéger aux conseils généraux et d'arrondissement. Encore une fois, l'assaut si généreusement mené par les réactions alliées, a échoué.

Grâce au groupement d'une majorité compacte et solide autour du cabinet Clémenceau, un certain nombre de réformes parmi les plus importantes, ont été élaborées, qui verront le jour dès les prochains exercices. 1907 a été la première année du fonctionnement de la loi d'assistance aux vieillards, celle qui, entre toutes, fera honneur à la présente législature, pour avoir enfin accordé aux malheureux que l'âge, la misère, les infirmités rendent incapables de gagner leur vie, le secours moral et pécuniaire que leur doit la société.

Mais puisque nous avons énuméré les événements heureux de l'année qui vient de s'écouler, il nous faut bien aussi, hélas ! relater ses tristesses. La perte du cuirassé d'escadre *Iéna* et celle de notre premier ballon dirigeable *Patrie* resteront parmi les souvenirs douloureux de cette année si féconde, qui avait vu le triomphe de l'aviation mettre la France au premier rang des nations pour les découvertes scientifiques.

Mais surtout la crise viticole, qui a sévi plus intensément que jamais sur le Midi de la France, a marqué cette année d'un caillou noir. La détresse des viticulteurs leur a dicté de regrettables paroles de haine et des velléités de révolte contre le pouvoir central. Ce sont là des faits qui ne devraient jamais se faire jour dans un état républicain qui a inscrit dans sa devise le mot *Fraternité*. Les inondations qui suivirent et qui désolèrent tout le Midi de la France, depuis la Loire jusqu'au Rhône et à la Garonne, si elles ont mis le comble à l'infortune des populations, leur ont montré du moins combien elles avaient eu tort de douter un instant de la solidarité française. Dans un même élan, à l'annonce des désastres, la France entière s'est ouverte pour venir en aide aux sinistrés, et de toutes parts se sont offerts les encouragements et l'entr'aide. Hier encore, à la fête donnée au Grand Palais des Champs Elysées, l'affluence qui avait eu à cœur d'apporter son obole en faveur des inondés a été un splendide exemple de cette solidarité nationale.

Après de tels spectacles, qui donc en France oserait encore nier la Patrie et mettre en doute son indivisibilité ?

Enfin, n'oublions pas que le Congrès de la Paix a, pour la deuxième fois, réuni à La Haye les délégués de 46 puissances. C'est un pas de plus, un pas immense fait dans la voie de la fraternité universelle. Si l'éclosion de cette magnifique idée d'altruisme ne devait pas être encore la gloire de cette année, il n'en est pas moins vrai qu'elle a franchi la plus pénible étape : la première, et qu'elle a laissé toute grande la porte ouverte à l'espérance.

Puisse l'année qui va s'ouvrir et les suivantes voir s'achever l'édifice de progrès et de paix, dont les bases ont été si noblement jetées en travers des ruines séculaires de la haine, de l'ignorance et de la servitude !

C. DES CORDELIERS.

LES CARTES DE VISITE

Leur utilité. — Autrefois et aujourd'hui. — Chez les souverains. — Chez les sauvages. — Les usages.

Voici l'époque où s'envolent les cartes de visite, l'heure où chacun mangera contre cet usage sans rien tenter, d'ailleurs, pour le faire disparaître. De sorte qu'un million des femmes mises en demeure, le 1er [illegible] prochain, de [illegible] pour qu'les statisticiens qui se mêlent de tout, même des choses sans grand intérêt, ont pu évaluer à six cents millions. — si plus ni moins —

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE
Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.
Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

71. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTE DU DIABLE

Grand Roman Inédit
par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

X

LE MORT VIVANT

— Je t'avais promis de te rendre à ton père... Il sait tout... Ma fille !

Elle lui sourit. Elle est morte. Et le sourire est figé sur les lèvres maternelles pour toujours.

Rose-Lison ne sait plus ce qu'elle fait. Elle s'est agenouillée. Elle a pris une main de Suzanne, la baise avec passion et elle parle à sa mère comme si sa mère pouvait l'entendre, sans s'apercevoir que la mort s'est arrêtée là. Ciboulot balbutie :

— C'est fini... Reste tout de même sauvée d'elle... Mon Dieu ! quel malheur !... Moi, je vais tâcher de monter là haut, parce qu'il me semble que M. de Croix-Vitré, lui, a besoin de secours...

Et il se hâta laissant Lison en prières auprès de Suzanne. Dans le trajet qu'il est obligé de faire pour regagner le haut du Saut-du-Pic Ciboulot traverse la route. Il entend grincer une voiture, aperçoit une charrette qui descend à vide vers la vallée. Il raconte la catastrophe au charretier.

— N'allez pas plus loin... A nous deux, nous transporterons le corps de la comtesse dans la voiture et nous la ramènerons à Royaumont... Et il y a aussi le comte... Il doit lui être arrivé quelque chose...

Le vieux suivant le sentier où tout à l'heure s'était hasardée la comtesse, entraînant son mari. Il est au Saut-du-Pic... Le comte est là, toujours étendu, les yeux ouverts, mais sans regards.

— Monsieur le comte ! Oh ! monsieur ! dit Ciboulot.

Il veut l'aider à se relever. Mais n'est un poids énorme, car Croix-Vitré ne s'y prête pas. Il reste inerte entre les bras du robuste garçon.

— Vous souffrez, monsieur ? Seriez-vous blessé ?

Il n'a pas l'air d'avoir entendu. Rien ne sort de cette bouche entr'ouverte. Et pourtant il est vivant, bien vivant. Vivant oui, mais frappé d'une congestion cérébrale...

— Répondez moi, monsieur...

Vivant, en effet, comme peut vivre une misérable créature frappée de paralysie. Ciboulot comprend à demi, sans se rendre compte de cette crise terrible. Il se met à genoux, ramène sur son dos, avec mille précautions, ce cadavre de la vie — se relève, et d'un pas lent, sûr, il redescend le sentier, emportant jusque vers la route ce fardeau lugubre. De loin, le charretier l'aperçoit et vient à son secours. Le comte se laisse faire, inerte, comme une masse. Puis les deux hommes se hâtent de rejoindre Rose-Lison.

A genoux, elle prie encore. C'est une pauvre loque humaine qu'ils relèvent, saignante, horriblement brisée.

— Oh ! la petiote, comme elle est arrangée, dit le charretier s'apitoyant.

Et un quart d'heure après, mari et femme, comte et comtesse, roi et reine de Royaumont, sont l'un près de l'autre dans la charrette. Et le cheval, au pas, reprend la route du château.

Le comte a-t-il reconnu Suzanne, étendue, et dont quelques gouttes de sang ont jailli jusque sur ses mains ? Son regard ne la quitte pas. Un regard étrange. Peut-être que quelque lutte effrayante se livre en ce moment dans ce cerveau, entre la folie et la raison, entre la vie et la mort... Ciboulot, qui marche au long de la voiture, le considère avec attention.

Rose-Lison, abîmée, suit, poursuivie par un abominable cauchemar, ce lugubre convoi qui transporte ce qu'elle aimait le plus au monde. Croix-Vitré s'est-il rendu compte ? On dirait qu'un rayon d'intelligence est passé dans ses yeux.

A plusieurs reprises, ses lèvres s'ouvrent et se ferment. Il est évident qu'il a l'intention de prononcer quelques paroles. Ciboulot se penche, écoute avidement. Mais toujours les mêmes sons inarticulés... pareils à des cris étouffés. C'est tout. Comme dans un tombeau, cette intelligence, qui n'est pas éteinte, va vivre renfermée. Elle verra, entendra, comprendra. Et tout restera tragiquement enseveli, sans qu'il en apparaisse rien au dehors. A peine devinera-t-on qu'il pense et qu'il veut dire quelque chose... Mais on ne devinera rien de ce qu'il pense, ni rien de ce qu'il veut dire...

Et lorsque la charrette entre dans la cour du château, c'est bien vraiment deux cadavres qu'elle ramène. L'un, tranquille pour l'éternité ; l'autre qui va souffrir, damné en cette vie... souffrir en son corps et en son âme... souffrir des tortures sans nom...

Bientôt tout le monde, dans la cour de Royaumont, entoure la voiture. Les uns interrogent Lison, les autres le charretier, d'autres Henriot. Lison éperdue, ne sait pas ce que l'on veut d'elle, et ne comprend rien. C'est Henriot, seul, qui donne quelques détails et raconte ce qu'ils ont vu.

Nathalie et ses fils sont accourus. Un moment la veuve est désorientée devant une catastrophe aussi terrible et qui sert si bien ses projets. Car, d'un coup d'œil, elle a jugé la situation : Suzanne morte et Croix-Vitré paralysé ! Etait-il possible d'imaginer une chance plus audacieuse ? Et cette chance qui la poursuit, à force de la favoriser ne se lassera-t-elle pas, à la fin, et ne se retournera-t-elle pas contre elle ?

La parente pauvre ne s'occupe pas des détails de l'accident. Elle laisse ses fils s'informer et faire leur première enquête.

(*A suivre*).

le nombre des bristols échangés. Un joli chiffre, comme on voit.

D'où vient que cette coutume tant décriée, soit ancrée si solidement dans nos mœurs ? Mon Dieu, la cause est simple. D'abord il convient de bien se persuader que ceux qui protestent le plus énergiquement contre elle, sont précisément ceux qui envoient le plus grand nombre de cartes — ce qui n'est pas le moyen de changer la mode. Puis, il faut reconnaître que l'usage a son charme, quand on ne le ridiculise pas en adressant des souhaits à tort et à travers, à des relations vagues ou même à des inconnus, comme font tant d'imbéciles et tant de flatteurs malavisés.

Il n'est personne d'entre nous qui n'ait éprouvé, en effet, quelque joie en découvrant au milieu de cartes indifférentes celle de quelque ami fidèle dont les circonstances de la vie nous ont éloigné et qui prouve ainsi qu'il ne nous oublie pas. La constatation a son charme et c'est pour cela que nous continuerons longtemps encore à envoyer et à recevoir ces petits morceaux de carton.

L'usage est ancien du reste, puisque les Chinois prétendent s'être servis de cartes de visite dès le temps de Confucius, c'est à dire 500 ans avant Jésus-Christ. Dans les pays d'Europe, la coutume date de moins loin et ne semble pas remonter plus haut que le XIVe ou le XVe siècle. Mais, dans le passé, les cartes étaient plus artistiques que de nos jours. M. le docteur Piogey en possède une magnifique collection qui date du XVIIIe siècle. Elles sont presque toutes remarquables par les jolies vignettes qu'elles comportent. Certaines ont d'ailleurs été dessinées par les plus éminents artistes du temps.

En Italie, on reproduisait généralement des sujets mythologiques ; en France, en Angleterre et en Allemagne, on préférait des allégories plus délicates et surtout plus transparentes.

Aujourd'hui, les cartes de visite sont absolument simples ; celles des empereurs et des rois comme les nôtres. L'ancien imprimeur des Tuileries a conservé un exemplaire des cartes de Napoléon III. Elles sont extrêmement petites, d'une blancheur et d'un bel air extraordinaire qui étaient obtenues grâce à un enduit spécial à base d'arsenic fort dangereux et auquel on a dû renoncer.

Les cartes de M. Fallières sont du format le plus grand. De même celles des divers souverains d'Europe qui sont toutes exécutées chez des graveurs parisiens. Contrairement à la mode allemande, où les des empereurs d'Allemagne et d'Autriche contiennent l'énumération de tous leurs titres.

Mais, malgré la dimension nécessaire pour inscrire tant de choses, elles sont plus petites cependant que celles qui servent au Congo et qui n'ont pas moins de 32 centimètres carrés.

Les pays civilisés n'ont pas le monopole de l'emploi des cartes. En effet, les sauvages du Dahomey s'annoncent mutuellement leurs visites au moyen d'une planchette de bois ou d'une branche d'arbre sculptée avec art. Le visiteur se fait précéder par ces objets qu'il reprend lors de son départ et qui lui servent probablement pendant des années.

Les naturels de Sumatra ont aussi une carte de visite composée d'un morceau de bois d'environ trente centimètres de longueur orné d'un nœud en paille et d'un couteau.

Nous terminerons cette causerie en donnant quelques renseignements sur l'emploi des cartes de visite.

Certaines personnes pensent qu'on a tout le mois de janvier pour les expédier. C'est une erreur. Il est incorrect de faire ses envois plus tard que la première semaine. Les cartes sont imprimées en gravure, élégantes ou simples, mais n'oublions pas qu'il est de la dernière inconvenance d'en employer qui soient jaunies ou mal imprimées. Il faut donc ne pas hésiter à s'adresser aux bonnes imprimeries et à dépenser quelques sous de plus pour avoir des cartes convenables.

En principe, une femme ne doit pas envoyer sa carte ou un homme à moins qu'il ne s'agisse d'un fonctionnaire s'adressant à un supérieur. En ce cas, la carte doit faire mention de la qualité de la titulaire et justifier ainsi l'envoi.

En dehors de ce cas, la carte d'une femme ne porte que son nom et, si elle veut son jour de réception. Jamais d'adresse. On l'ajoute à la main et c'est nécessaire.

Une femme mariée envoie sa carte avec celle de son mari à un ménage où à une femme qui lui a adressé la sienne. Si un célibataire envoie des cartes au mari et à la femme, le mari seul répond.

Les jeunes filles n'envoient pas de cartes au jour de l'an. Elles écrivent. Il est bien entendu qu'il est fait exception ici pour toutes les gentilles fanaisies entre amies du même âge.

La carte d'un homme ne porte jamais le mot « Monsieur », mais seulement le prénom et le nom précédés, s'il y a lieu, de tel ou nobiliaire ou de certains grades militaires : général, colonel, etc. .

Sur les cartes de dame, les mots « Madame » ou « Mademoiselle » sont toujours imprimés ou gravés en toutes lettres.

Robert D'HUYS.

Lycée de Bastia

Congés prolongés

A l'occasion de son installation récente, un jour de congé supplémentaire a été accordé par M. le Recteur.

En conséquence les congés du nouvel An finiront le dimanche, 5 janvier, au soir pour les pensionnaires. Les élèves externes du Lycée et des Cours Secondaires de Jeunes Filles rentreront le lundi matin, 6 janvier.

Le Proviseur.

CARTE DÉPARTEMENTALE

SAINT FLORENT. — M. Poli, receveur de l'enregistrement et du timbre à Montlouis, est appelé aux mêmes fonctions à Saint-Florent, en remplacement de M. Troi, qui passe au bureau de Saint-Amand-Souli, Tarn.

∴

MARIGNANA. — M. Coppolani Hilaire a été nommé facteur des poster intérimaire à Marignana.

∴

ERSALUNGA. — M. Octave Romani, maire d'Erbalunga, vient d'être frappé dans ses plus chères affections : sa dévouée compagne, Mme Madeleine Romani née Durazili, est décédée mardi. La triste nouvelle a produit dans tout le canton de Brando et à Bastia une grande émotion.

La défunte était très connue et très estimée. Epouse et mère modèle, elle était tout entière à sa famille. Sa mort laisse un vide irréparable dans ce foyer dont elle était l'âme et la joie.

Les obsèques ont eu lieu à 2 heures de relevée. Parents et amis étaient accourus de tous les villages des cantons de Brando et de San-Martino-di Lota et de Bastia, pour apporter à l'inconsolable époux leur part de vifs regrets et de consolations. Un immense cortège a suivi le cercueil jusqu'à l'église et de là jusqu'au caveau particulier de la famille.

L'absoute a été donnée par M. le Curé entouré de plusieurs ecclésiastiques des environs.

Toute la population s'est associé au deuil de son premier magistrat en a tenu, en cette bien cruelle épreuve, à lui donner une preuve éclatante de ses sympathies et de son affection.

Puissent M. le maire Romani, son jeune fils et sa famille trouver dans l'imposante manifestation qui s'est produite autour de la dépouille mortelle de la regrettée défunte, un adoucissement à leur légitime douleur.

Nous y joignons l'expression bien sincère de nos affectueuses condoléances.

∴

MACINAGGIO. — M. Duplatte, brigadier des douanes à Macinaggio, est nommé sous-agent sanitaire, en remplacement de M. Taddei.

∴

VENTISERI. — Le gendarme Grimaldi est nommé brigadier à Ventiseri.

∴

ORCINO. — M. Dellesenta Etienne a été nommé garde-champêtre de la commune de Sart-d'Orcino, en remplacement de M. Dominique Hafiol, décédé.

LE CONSEIL DU JOUR

Comment empêcher le grincement des portes

Le procédé le plus connu consiste en l'emploi de l'huile ou d'un corps gras ; mais à la longue, ces substances, mêlées avec la poussière, forment une sorte de cresson, un cambouis, et il faut opérer un nettoyage.

De plus, l'huile et autres corps gras peuvent tacher. Un moyen bien plus pratique consiste à frotter les gonds des portes qui grincent avec la pointe d'un crayon un peu tendre. Le graphite étant un des meilleurs lubrifiants connus on peut éviter, par ce moyen, le cri désagréable que fait une porte chaque fois qu'on la fait fonctionner.

ANNA.

Causerie Agricole

L'Engraissement des volailles

Nous sommes à la veille des fêtes de la fin de l'année : premier jour de l'an, puis fête des Rois, Carnaval... C'est la saison de s'occuper de l'engraissement des volailles et plus particulièrement des dindes et dindons, très recherchés sur les différents marchés, à cette époque de l'année.

Nous appellerons donc l'attention des éleveurs de dindons sur la composition de la nourriture qu'il faut donner pour assurer des ventes meilleures que celles obtenues jusqu'ici.

Le son, le seigle et sa farine, les glands, les pommes de terre, alors même qu'elles sont saines, ne doivent pas faire partie du régime d'engraissement.

L'avoine, l'orge, le sarrasin, le froment, en grains, sont des aliments de choix. Ces aliments mêlés à l'eau, les divers cultes et les grains de maïs concassés forment la base des pâtées qu'il convient d'ajouter au régime habituel. Les pâtées doivent aussi comprendre des plantes vertes et tendres, hachées menu (feuilles de laitue, passe-pierre) des carottes mises en purée, ou de la betterave si les carottes font défaut. Ces pâtées sont liées avec du lait dans lequel des orties ont été cuites, ou des bouillons de graisse de veau et de la viande hachée, si on le peut.

Il est nécessaire de varier la composition des pâtées pour exciter l'appétit et ne pas fatiguer les organes de la digestion.

Une grande propreté doit être entretenue dans le local où les dindons sont logés. L'eau devant servir à leur boisson doit être pure et renouvelée tous les jours. Des graviers doivent être mis à la disposition des dindons.

L'engraissement n'est jamais poussé assez loin. On peut le rendre plus complet et plus rémunérateur en appliquant sérieusement les moyens ci-dessus.

L'élevage des dindons est assez lucratif lorsqu'il est bien dirigé. Leurs œufs servent plutôt à faire les pâtées des jeunes dindonneaux qu'à l'alimentation. Leur chair est succulente et exquise ; aussi est-elle recherchée pour le service de la table. Les plumes, contrairement à celles de la plupart des autres volailles, n'ont aucune valeur.

Un dernier secret : pour avoir toujours de belles oreilles de dindons, il faut éviter la consanguinité et faire croiser les races. On se procure pour cela des mâles nouveaux. La Normandie en possède une espèce très forte, qui est généralement recherchée.

Georges BONNEFOY.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Arbre de Noël

M. Pujol, le sympathique directeur des postes, a l'occasion de l'arbre de Noël, avait convi s tous les enfants des employés des Postes en une charmante petite fête qui a eu un plein succès.

Grave inspecteur ou receveur sévère, on commis élégant, gai facteur, tous étaient là avec leurs familles et tous ont bien ri jusqu'à la nuit.

A la fin de la soirée Mme et M. Pujol ont distribué à leurs invités quelques souvenirs.

Nous félicitons sincèrement M. le Directeur des postes et Mme Pujol pour leur belle fête.

Le boulevard Roi Jérome

C'est un vrai dépotoir ! quelques coups de balai et un agent de garde, s'il vous plaît.

Contraventions

Contre les nommés :

P. J., 55 ans, et M. J., 60 ans, voituriers pour embarras de la voie publique avec leurs voitures.

Z. N. 32 ans, boucher pour avoir exhibé de la viande dans son magasin.

C. P., 43 ans, boucher pour le même motif.

F. M., 17 ans, pour lavage de linge à la borne fontaine.

P. D., 36 ans, pour tenue de jeu de hasard.

L. A., 45 ans, jardinier, pour tapage dans sa boutique.

M. B., 12 ans, B. B. 15 ans, domestiques, pour dépôt d'immondices.

Au Port

Entrée :

Le *Corte*, capitaine Orsini, venant de Marseille avec 73 passagers et marchandises.

Sorties :

Le *Corte* pour Propriano.

Le *Vénézuella*, capitaine Bonigni, parti pour Bône et Porto-Torrès, avec passagers et marchandises.

Etat Civil

DÉCÈS

Casso d'Ornano Fabien-Louis, 73 ans, propriétaire.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BRAUMONT - F. MUFFAT

Samedi soir, à 8 heures et demie :

LA PÉRICHOLE

Opérette-bouffe en 3 actes

Le buffet est tenu par M. Souvi.

La maladie qui sème la mort

En prévision du retour de l'influenza. Prenez pilules Pink

« On signale l'influenza à nos frontières, disent-elle sera chez nous, dans quelques jours, et elle peut-être comme victime, Devons-nous rester désarmés devant ce fléau ? N'y a-t-il rien à faire pour se mettre hors de l'atteinte de ce terrible mal ? Qu'on nous donne un bon avis, nous le suivrons et le ferons suivre à nos femmes et à nos enfants. » Ainsi parle le public. N'ne lui répondons : Contre l'influenza il n'y a qu'un remède prévenir. On remède c'est : « se bien porter. » Mais pour se bien porter, nous entendons dire bien aussi que l'on peut, avoir la conviction qu'on ne peut pas être mieux, être par exemple dans le merveilleux état de santé que procurent les pilules Pink c'est-à-dire : avoir du sang riche et pur, des forces, un ensemble appétit, de bonnes digestions et un sommeil réparateur ; être exempt de tout malaise, carie plus petit malaise indique qu'il y a quelque chose qui cloche dans l'organisme. Si l'on n'est pas ainsi, s'il y a la moindre des choses qui cloche dans l'organisme, on est tout préparé pour recevoir l'influenza ; on lui ouvre la porte pour ainsi dire. Les anémiques, les épuisés, tous ceux qui manquent de force de résistance pour les efforts de la vie ordinaire, résistent encore moins à l'envahissement de la maladie. En lui ouvrant la porte toute grande. Mettez-vous donc un état de force, dans un état de résistance en prenant les pilules Pink, le grand régénérateur du sang, tonique des nerfs, régulateur de l'organisme.

Les pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatismes. Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pie Gabrini, 53, rue Baltu, Paris. Fre. 3.50 la boîte, Fre. 17.50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 25 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 9°.
à midi + 15°. à 6 heures du soir 14°.
Maxima + 15° Minima + 9°.
Baromètre 7 heures du matin, 761 mm.
à midi, 758 mm. 6 heures du soir, 757 mm.
Vent Dans le matinée, calme.
Dans l'après-midi, S.E. léger
Etat du ciel, le matin, quelques nuages,
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

∴

Nouvelles militaires

M. le général de brigade de Castelli, commandant la 3e brigade de dragons, a été nommé adjoint au commandant supérieur de la défense des places du groupe de Verdun, gouverneur de Verdun.

M. le lieutenant d'artillerie coloniale Martinelli, du 2e rég. à Brest, a été désigné pour remplir les fonctions de trésorier du 6e régiment.

∴

Incident

Mardi soir, M. le Commissaire de police, Moiselle, se croyant visé par une réflexion que M. F. M....., journaliste, venait d'émettre sur son passage, l'invita à ne pas recommencer. Quelques instants après, M. F. M....., sous prétexte qu'il avait été bousculé, par M. le Commissaire de police, alla requérir celui-ci au théâtre, dans la loge qu'il occupait et après avoir invité M. Moiselle à sortir, il le prit à partie, très violemment. Devant l'attitude particulièrement menaçante de M. F. M..., M. Moiselle reçoit le brigadier Ottavi, qui a dressé procès-verbal du fait.

∴

Services pénitentiaire

Ont été nommés à l'emploi civil de gardien ordinaire en Algérie : prison d'Alger, MM. Lovichi Gaspard, Sampieri Joseph ; prison de Constantine, M. Antona Jérôme.

∴

Insultes et menaces

Le nommé G Syracuse, commis-voyageur, a été mis en état d'arrestation pour avoir refusé d'étaler le contenu de ses bagages aux employés de l'octroi, et pour avoir insulté grossièrement et menacé l'agent Ghiglermini, qui lui faisait des observations.

∴

Génie maritime

M. l'ingénieur de 1re classe des constructions navales Mattei est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur principal.

∴

Coups et blessures

Dans la nuit du 24 au 25, au cours d'une dispute dans la buvette Mariani, rue des Torpilles, le soldat Cayol de 16e a porté un coup de sabre-baïonnette à son camarade Giesse.

La blessure de celui-ci est assez grave.

Le soldat Cayol a été mis en prison.

∴

Bourses de doctorat

Une bourse de 300 francs a été accordée à M Filippetti Arthur-Pierre-Louis, candidat au doctorat de 1re année, à la faculté de médecine de Lyon, le père propriétaire à Brando, 3 enfants.

∴

Les méfaits de l'Alcool

Le nommé B., qui était hier en état complet d'ivresse, est tombé devant le Café des Platanes et sa chute lui a occasionné d'assez graves contusions à la figure.

Après avoir été pansé à la pharmacie Morucci, il a été conduit à son domicile par les soins de l'Assistance publique.

∴

Postes

Ont été nommés facteurs des postes : Paris, MM. Vincenti, caporal au 2e zouaves ; Leonetti, sergent au 117e ; Pellioni, caporal au 22e colonial ; Paoli, caporal au 58e ; Colonna, caporal au 20e ; Loca, ex-caporal au 117e ; Croce, caporal au 11fe ; Mondoloni, caporal au 61e.

∴

Police lyonnaise

M. Renucci Ignace a été nommé gardien de la paix à Lyon.

∴

Contravention

L'entrepreneur du balayage a été l'objet d'un nouveau procès-verbal pour avoir négligé de faire enlever les immondices sur le boulevard de Cardo et la rue de l'Opéra.

∴

Troupes coloniales

Les sous-officiers de la réserve ou de l'armée territoriale dont les noms suivent sont classés pour le grade de sous-lieutenant de réserve de l'infanterie coloniale : MM. Battesti, Battini.

∴

La force et la santé

Dans tous les menus simples, économiques, et cependant très raffinés figurent toujours « Les Pates Ghilini ».

Par leur emploi les ouvrers retrouvent vivement les forces qu'ils dépensent dans leur ardent labeur.

Les estomacs les plus délicats peuvent facilement les supporter et la santé est bien vite retrouvée par le seul effet des « Pates Ghilini ».

Exiger la marque « Maison Ghilini. »

∴

Eaux et Forêts

M. Raffalli Mathieu, ex-soldat au 3e rég. d'infanterie coloniale, est nommé garde domanial des eaux et forêts.

∴

Le Sillon de la Corse

Par suite de chômage des fêtes de la Noël, le *Sillon de la Corse* paraîtra avec un jour de retard.

∴

A louer

Un appartement de 7 pièces, au 4e étage de la maison Farretti, boulevard Paoli, 26.

— A louer deux pièces au rez-de-chaussée, rue Fontanicchie.

S'adresser au bureau du journal.

∴

La nouvelle huile de ricin, la *Ricine Vaille* représente le *purgatif Parfait*.

Goût délicieux

Action douce

Jamais d'irritation.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ASSOCIATION NATIONALE des décorés de la Médaille Militaire. — Les décorés de la Médaille Militaire en activité de service ou en retraite, qui désirent faire partie de la dite association, sont priés de se réunir, dimanche prochain, 29 courant, à 9 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Formation d'une section en Corse. — Nomination du bureau et versement des cotisations.

Un Groupe de Médaillés.

LE RETOUR D'AGE

L'ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL qui guérit les varices, la phlébite, le varicocèle, les hémorroïdes est aussi souverain contre tous les accidents du retour d'âge : hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gastralgies, troubles digestifs et nerveux, constipation. Nyrdahl, 20, rue de La Rochefoucauld, Paris. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe du cheque Exmo, la signature de garantie NYRDAHL.

Ministère de la Guerre

Service du Génie

ADJUDICATION

A AJJACCIO, LE 19 JANVIER 1908

Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortification de la place d'Ajaccio pendant les années 1908 à 1910 inclusivement.

1er lot. — Terrassements et maçonneries, montant approximatif annuel . . . . . 13 000 fr.

2e lot. — Charpente, menuiserie, vitrerie et peinture, montant approximatif annuel . . . . 2.500 fr.

3e lot. — Ferronnerie, montant approximatif annuel . . 2.500 fr.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du Génie d'Ajaccio (Citadelle), où on peut en prendre connaissance.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 8 janvier 1908.

Pour tous autres renseignements consulter les affiches.

Gregory François

Rue Napoléon

abandonne le commerce de la Boulangerie pour raisons de santé.

Les créanciers, s'il y en a, sont priés de se présenter, de suite, chez M. MAESTRACCI, agréé, rue Neuve Saint-Roch, 2.

Mme A. COLONNANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion de la Noël et du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00711

Nouvelles Militaires

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Paris, 26 décembre.

Les nominations et promotions dans toutes les armes paraîtront demain matin au *Journal Officiel*.

∴

M. le capitaine Maurel, officier d'ordonnance de M. le général gouverneur de la Corse, est promu au grade de chef de bataillon et affecté au 3e rég. d'infanterie.

Légion d'honneur

Ministère de la Guerre

Paris, 26 décembre.

Les nominations et promotions du ministère de la guerre dans l'ordre national de la Légion d'honneur, paraîtront très probablement le 31 décembre au *Journal Officiel*.

La cravate de commandeur est réservée au général Drude, commandant le corps expéditionnaire au Maroc.

Le chef d'escadron d'artillerie Rimailho sera promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Notre artillerie doit à cet officier supérieur le 240 de siège, qui a été expérimenté, avec succès, au cours des manœuvres de siège de Châlons, en 1902.

Elle lui doit, en outre, le nouveau matériel du 155 court, destiné à constituer sous peu des équipages de campagne.

LA NOEL A PARIS

La Messe de Minuit

Paris, 26 décembre.

La messe de minuit a été célébrée dans toutes les églises de Paris, sans aucun incident.

Le nombre des fidèles a été plus considérable que les années précédentes.

LA CONDAMNATION DE HERVÉ ET LA PRESSE

Paris, 26 décembre.

Les journaux seuls antimilitaristes critiquent sévèrement le jury de la Seine et la condamnation de l'*homme funier*.

Les journaux conservateurs et républicains approuvent la condamnation prononcée par la Cour d'assises de la Seine, contre celui qui a osé demander « que si on décore les détrousseurs du Maroc, on décore aussi ceux d'Etampes. »

« Cette ordure, a dit M. l'avocat général à la fin de son réquisitoire, qui dégoûterait les cambrioleurs eux-mêmes, est signée Hervé. Je plains les avocats qui ont un tel confrère parmi eux. »

« M. l'avocat général adjure le jury de répondre affirmativement aux questions posées.

« Il s'agit d'une question de défense sociale, de défense de nos foyers ; frappez donc ce singulier accusateur, puisqu'il ne veut aucune pitié. »

On sait que la cour d'assises a condamné Hervé à 4 an de prison et à 3000 francs d'amende.

Le gérant de la *Guerre Sociale*, qui a fait défaut, a été condamné à 5 ans de prison et 3000 francs d'amende pour provocation à la désobéissance et pour diffamation et injures envers l'armée.

L'affaire Blanchet

LES DOSSIERS RETROUVÉS

Une prime de 10.000 francs

Paris, 26 décembre.

Dans nos derniers télégrammes, nous avons annoncé qu'un anonyme avait adressé à M. Clemenceau, président du Conseil, une grande partie des dossiers concernant la mission Blanchet, qui avaient été dérobés.

On offre aujourd'hui une prime de 10.000 francs à la personne qui découvrira celui qui a fait parvenir au ministère de l'intérieur les documents en question.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899

Paris, 26 décembre.

L'obligation portant le numéro 24.354 est sortie remboursable à 100.000 francs.

Les obligations portant les numéros 289.882 et 20.776 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Sur la frontière Algéro-Marocaine

La jonction des colonnes Branlières et Felineau

Revue des troupes

Paris, 26 décembre.

Une dépêche du général Lyautey au ministre de la guerre annonce que la colonne Felineau a fait sa jonction avec la colonne Branlières.

Le général Lyautey, qui se trouvait avec la colonne Branlières, a passé la revue des troupes en plein massif.

L'entrain des troupes est admirable.

Au camp d'Aïn-Tafoura

Lalla-Marnia, 26 décembre.

Les chefs et les notables des Béni-Ourinel et des Beni-Attig se sont rendus aujourd'hui au camp d'Aïn-Tafoura et ont opéré le premier versement de l'amende qui leur a été infligée.

Télégramme

DU GÉNÉRAL DRUDE

Paris, 26 décembre.

Le général Drude a télégraphié hier au ministre de la guerre qu'une sérieuse insécurité régnait à Casablanca et dans les environs depuis quelque temps.

« Il est impossible, dit le général Drude, aux officiers et soldats de s'aventurer, sans courir un grand danger, à 1500 mètres des ouvrages de défense.

« Les voyageurs même sont entièrement dépouillés. »

CASABLANCA

Tanger, 26 décembre.

Le général Drude a reçu l'ordre de s'emparer de la Kasbah des Médouins, dont les bandes rebelles interceptent les communications, attaquent les voyageurs et empêchent le ravitaillement des troupes à Casablanca.

D'après les ordres envoyés par le ministre de la guerre, le général Drude fera partir demain une colonne pour punir les Médouins.

Les Morts du Jour

M. Cornély

Paris, 26 décembre.

M. Jules Cornély, rédacteur au *Siècle*, est décédé aujourd'hui.

TOULON

L'INCENDIE DES ENTREPOTS SCAGLIA

La Vengeance d'un Génois

L'ARRESTATION ET LES AVEUX du coupable

Toulon, 26 décembre.

L'immense incendie de l'entrepôt de meubles de M. Scaglia, au quartier de la Rode, est dû à une main criminelle.

L'enquête ouverte par la police de sureté a amené l'arrestation de Jacques Boudanino, né à Gênes le 7 janvier 1872.

Celui-ci, qui avait menacé de mort, la veille de l'incendie, les époux Scaglia a d'abord nié énergiquement le crime qui lui est reproché. Mais aujourd'hui, pressé de questions, il s'est embrouillé dans ses réponses et a fini par faire l'aveu de son crime.

LE PARLEMENT

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908.

Ministère des Affaires étrangères

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère des affaires étrangères.

Tous les chapitres du budget du ministère des affaires étrangères sont mis aux voix et adoptés successivement.

Ministère de l'Instruction publique

Après une assez longue discussion, tous les chapitres du budget du ministère de l'Instruction publique sont votés.

Ministère de l'Agriculture

Le Sénat aborde ensuite l'examen du ministère de l'Agriculture.

La discussion générale est ouverte.

Le débat est peu passionnant, mais il est rendu très intéressant par les aperçus économiques qui ont été développés à la par tribune des orateurs d'une grande valeur et d'une haute compétence, tel que M. Méline.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

AVIS DE DECÈS

M. Roch Carmolacce, ancien concierge à la Banque de France ; M. Vincent Carmolacce ; Mlle Félicité Carmolacce ; Mme et M. Gheddy et leurs enfants ; M. et Mme Etienne Carmolacce et leurs enfants ; M. et Mme Ernest Carmolacce et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie Carmolacce

Née MARSA

leur épouse, mère, belle mère et grand' mère, décédée le 26 décembre 1907, dans la 75e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi, 27 du courant, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire rue Napoléon, 11.

(SANTO-PIETRO)

Mme et M. Jean-Pierre Lucciardi, instituteur à Bastia, et leurs enfants ; Mlle Fiordispina Lucciardi ; M. Jean-Philippe Lucciardi ; Mlle Marie Virginie Lucciardi ; Mme et M. Signani ; Mme et M. Jean-Antoine Lucciardi, ingénieur civil à Paris, et leur enfant ;

M. Paul-Marie Lucciardi, ses enfants et ses petits-enfants ; Mlle Pauline-Marie Querci ; Mlle Nathilde Querci ; M. Philippe Recon et ses enfants ; Mme veuve Claire Pinelli, née Bonelli, ses enfants et ses petits-enfants ; Mme et M. Louis Lucciardi ; Mme et M. Théodore Pugliesi et leurs enfants ; Mme et M. Jean Philippe Pugliesi et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Mattei et leurs enfants ; M. et Mme Jacques-Jérôme Querci et leur fille ; M. Jean Colombani ; M. et Mme Hercule Paoli, leurs enfants et petite-fille ; Mme veuve Paulin Querci et ses enfants ; M. et Mme Jean Querci ; M. et Mme Jean Costa et leurs enfants ; M. et Mme Ignace Marinacce et leurs enfants ; M. et Mme Jean-Baptiste Rasuri et leur fille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Charles-Marie Lucciardi

Elève au Lycée de Bastia

leur fils, frère, neveu et cousin, décédé à Santo Pietro di Tenda, le 25 décembre 1907, dans sa vingtième année.

Les obsèques ont eu lieu en l'église paroissiale de Santo Pietro di Tenda, le jeudi, 26 du courant, à 11 heures du matin.

ACCOUCHEMENTS

Madame veuve **Valette**, sage femme de 1re classe, prend des pensionnaires et se charge des enfants.

Rue de l'Académie, 6, Marseille.

A VENDRE

Mûriers greffés de 2 m 50 à 3 m. de hauteur, et de 6 à 10 centimètres de circonférence à 40 fr. le cent.

Citronniers de 1 m. de hauteur, à 1 fr. pièce.

S'adresser à M. Louis FEDI, Vescovato (Corse).

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Panforte di Siena — Fruits confits — Mostaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Pâtes de fruits — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Oranges.

Foies gras — Pâtés en croûte — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

MAISON

L.-N. MATTEI & Cie

a été sans doute la premiere à avoir l'idée de fabriquer un vin apéritif à base de Quinquina avec les vins des raisins si renommés du Cap Corse et de Pineto et à lui donner la dénomination de

Vin du Cap Corse au Quinquina

Comme le sec et de cette invention est précieusement gardé, tous les produits similaires débités sous ce nom ne sont qu'une vulgaire et dangereuse contrefaçon.

On ne contrefait que ce qui est supérieur mais quoique l'on fasse

Le Vin du Cap Corse au Quinquina Mattei

reste inimitable et pour être bien servi demandez toujours un

Vin du Cap Mattei

Exiger la marque

Demandez dans tous les bons établissements UN

VIN DU CAP MATTEI.

LA CEDRATINE

Délicieuse Liqueur de marque

Se méfier des contrefaçons

Arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 9 février 1904.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 359

SAMEDI 28 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr	10 fr	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

00712

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui. Saints Innocents.
Soleil: (heure nationale)
Lever, 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 59 s.
Durée quart., le 27 Nouv. Lune, le 3.
Fête de Demain : Saint Thomas.

27 DECEMBRE

Le Temps des Etrennes

AUTREFOIS — AUJOURD'HUI

Le mois de décembre est l'âge d'or des enfants... et aussi des commerçants. *Si le temps des étrennes* durait douze mois de l'année, on se plaindrait sûrement moins du marasme des affaires. Quelle activité, quel luxe dans nos magasins et nos boutiques !...

Les enfants vont récolter l'habituelle moisson de jouets. C'est d'abord le vieux, bien vieux Noël, qui s'introduit par la cheminée pour déposer dans les mignons souliers sa provision de bonbons et de polichinelles. Puis viendront les mamans *généreuses*, les parents prodigues, les tantes, les oncles, les mains chargées de présents... Les joujoux sont aussi la joie de ceux qui les donnent.

Aussi loin que l'on remonte dans le passé, on retrouve la charmante coutume des vœux de nouvel an, accompagnés de cadeaux variés. Les enfants de tous les temps ont fait leurs délices de poupées et de polichinelles, qui, chose curieuse, se ressemblent étrangement à travers les siècles, sauf quelques variantes dans le costume. Les poupées *des enfants d'Athènes*, au temps de la prospérité grecque, étaient semblables aux plus simples des nôtres.

Mais où un progrès énorme a été réalisé, c'est dans la fabrication des poupées articulées et des jouets scientifiques. Paris s'est fait une spécialité et une renommée mondiale de la fabrication de ces objets délicats et futiles, mais qui n'en sont pas moins une parfaite adaptation des derniers cris de la science.

Arrêtons-nous aux vitrines alléchantes des marchands. Nous sommes émerveillés de la complication des mécanismes, qui font d'un magasin de jouets tout un monde vivant et trépidant. Les chemins de fer, déjà vieux jeu, ont été remplacés par des autos à alcool, des paquebots, des transbordeurs automatiques, des ballons dirigeables construits sur le modèle du *Patrie*... Voici un manège à musique où tous les personnages des contes de Perrault dansent une ronde échevelée ; voici un cirque *où ne manque* ni l'orchestre, ni les chevaux savants, ni les désopilants clowns, le tout si bien mécanisé qu'on le croirait réel.

Les bébés en porcelaine jouent au diabolo aussi bien, ma foi, que papa et maman. La radiographie est à peine née dans le domaine scientifique que déjà nos gosses reçoivent pour leurs étrennes, des boîtes radiographiques. Des cinématographes ont remplacé l'antique lanterne magique. Quant aux délicieuses petites personnes, au mécanisme précis, à l'œil canaille, des poupées qui ressemblent à s'y méprendre aux petits enfants que l'on fait maintenant, véritablement très précoces pour leur âge...

Les jouets sont le reflet d'une époque : ils reproduisent, pour les tout petits, les soucis, les travaux — et les travers — des savants et des génies du monde.

Cela est si vrai qu'il nous suffirait, pour retracer page à page l'histoire de France, d'examiner les merveilles d'un musée de jouets, s'il en existait un. Qu'y trouverions-nous ? Sous Louis XV, des poupées qui étaient de délicieuses bergères Watteau, de jolies marquises poudrées à frimas... A l'époque de la Révolution, des guillotines en miniature, des « aristocrates » pendus à des potences !

En ce temps-là, les grandes personnes offraient, en guise d'étrennes, des « bagnes à la Marat » avec chaton aux initiales, des anneaux dits « alliances nationales, » portant cette inscription : « Ça ira ! » des broches au « bonnet rouge, » des pendules « révolutionnaires, » portant : « au lieu des douze heures primitives adoptées par l'ancien régime, les dix nouvelles heures républicaines peintes sur le cadre, » des assiettes, des encriers avec l'inscription : « Paix, Union, Force, » ou bien : « Vive la Nation ! Vive l'Etre Suprême ! » Les bonbons en sucre d'orge sont des statues de Robespierre, de Saint Just, de Couthon...

Mais sous l'Empire, les poupées se mirent à porter crinolines, pouls et jabots. Les grenadiers firent fureur, coiffés d'invraisemblables bonnets à poils.

Vint la Restauration. Les enfants ne sucèrent plus des Robespierre en sucre ; on vendit, à cette époque de dévotion extrême, des « bonbons mystiques, » et des collections de bienheureux en sucre, avec la vie de chaque saint et de chaque sainte inscrite sur le papier qui les entourait.

Puis vint le triomphe des étrennes utiles : de petits ménages, des dinettes, des poupées sans atours, qui leurs heureux propriétaires doivent « s'amuser » à vêtir de pied en cap.

Epoque impériale. C'est un luxe effréné, et tout à coup les pauvresses de poupées font place à des « merveilleuses » audacieusement belles. On ne sait plus si les demi-mondaines sont des poupées ou si les poupées sont des demi-mondaines.

Puis vint 1870, l'année terrible ! Adieu les jouets ! De la Loire à l'Escaut, le canon tonne. Les écoles sont transformées en hôpitaux pour les soldats blessés. On fait des collectes pour l'achat de mitrailleuses. Les enfants jouèrent longtemps au petit soldat...

Nous en sommes maintenant au jouet scientifique. Une nouvelle époque de luxe aussi effréné que sous l'Empire paraît naître. Les poupées qui daignent se montrer aux étalages — et Dieu sait s'il en est ! — sont vêtues de soie, parées de bijoux et entourées de tout le confort moderne, comme dans un palais enchanté. Ceux qui ne sont plus — hélas ! — à l'âge où l'on joue, ne s'en réjouiront pas moins, car, n'est-il pas vrai, ceci n'est pas un signe de misère. N'écoutons que d'une oreille distraite ceux qui déplorent quand même la tristesse de ces temps-ci ; pour les en croire, il y a bien trop de jolies choses aux vitrines !

A. CAPELLO.

Propos d'un Bastiais

Un brave Marin Bastiais

Il fut un temps où les Corses étaient fiers de posséder parmi eux des hommes de valeur ; on se répétait leurs exploits, et les enfants balbutiaient, ravis, les notes de courage que leurs ancêtres avaient accomplis. Depuis que l'apathie s'est emparée de la majorité de nos compatriotes, on passe sous silence les actions les plus éclatantes qui le méritent.

Les Messageries Maritimes, parti de Marseille se trouvait aux environs de l'île d'Ouessant où avait lieu l'accident, et il se porta à son secours. C'est grâce au sang froid et à l'habileté du commandant Gazzano, un Corse, un enfant de Bastia, que l'on put recueillir douze hommes de l'équipage ; la mer était grosse, et sans la prompte intervention du « Dante » la chaloupe où se trouvaient les naufragés aurait été infailliblement écrasée contre le navire qu'elle venait de quitter. Dès que les Allemands furent sauvés, le commandant Gazzano, craignant pour la sécurité de son navire, s'éloigna à quelque distance du « Milos, » et ayant fait déployer de puissantes lumières électriques le long de son bord, exposa la mer sans rien démontrer, il continua ensuite sa route vers le Havre.

Ce n'est pas la première fois que le commandant Gazzano se signale par son courageux sang froid, ses talents à Bastia, il sauva d'une mort certaine deux jeunes filles qui allaient se noyer ; il y a deux ans à peine, il eut encore le bonheur de ramener sains et saufs l'équipage et les passagers d'un navire qui sombra, à la suite d'une collision, dans les brumes de la Manche. Il fit récompenser ses marins et refusa de rien accepter. Sa modestie ne rend que plus digne d'éloges les actes de bravoure qu'il accomplit si souvent. Ainsi, dans son rapport sur le sauvetage du « M. Lux, » il passa sous silence les efforts personnels qu'il a dû faire pour mener à bien les manœuvres du « Dante » se contentant de signaler la conduite héroïque de son équipage particulièrement du maître Négretti et de deux seconds maîtres Colombani et Bernard.

Il est juste que les Corses connaissent ceux de leurs compatriotes qui savent se distinguer par leur dévouement et leurs aptitudes professionnelles ; la compagnie des Messageries Maritimes a su reconnaître le mérite du commandant Gazzano, en lui confiant ses meilleurs paquebots.

A'FFEOT.

Ce que disent les Journaux

La République Française

A propos de la loi de dévolution :

« L'ambiance morale n'est plus, sans doute, au moins à cette heure, ce qu'elle était en 1793. La guillotine n'est plus « dans le train. » On a des prénoms perfectionnés qui la rendent inutile. Mais on fabrique aussi habilement les lois nécessaires pour « débarrasser les familles chassées » ou pour vaincre gouverne comme sous la Terreur. Nous ne sommes pas sous la République, car on gouverne comme sous le plus absolu des despotismes. Qu'dira le nom qu'il faudra donner au régime que subit la France ? Surtout quelle leçon faut-il donc aux bonapartistes pour qu'ils comprennent les dangers qui les menacent tous dans tous leurs droits, dans tous leurs intérêts, pour qu'ils entreprennent enfin résolument d'assurer leur défense, leur propre salut ? »

Le Rappel

« Dans la forme, a lui est plus mauvaise encore en ce qu'elle proclame vérité une chose qui, c'est l'évidence même, n'est pas vraie. Dire que l'interprétation est interprétative de la loi de 1905, c'est affirmer qu'il fait nuit en plein midi. On a des prétentions perfectionnées qui la rendent inutile. Mais on fabrique aussi habilement les lois nécessaires pour « débarrasser les familles chassées » ou pour vaincre gouverne comme sous la Terreur. Nous ne sommes pas sous la République, car on gouverne comme sous le plus absolu des despotismes. Qu'dira le nom qu'il faudra donner au régime que subit la France ? Surtout quelle leçon faut-il donc aux bonapartistes pour qu'ils comprennent les dangers qui les menacent tous dans tous leurs droits, dans tous leurs intérêts, pour qu'ils entreprennent enfin résolument d'assurer leur défense, leur propre salut ? »

---

72. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

X

LE MORT VIVANT

Déjà le corps de la comtesse est transporté dans sa chambre et Croix-Vitré est chez lui. Le médecin de Laître est justement à la ferme des Aigriottes, en train de remettre une jambe cassée ; c'est un jeune homme, savant, aimé, honoré, Christian Fontenailles, fils de ce vieux docteur de Remiremont, auquel Suzanne était allée demander, jadis, conseil, lors de sa maternité naissante.

Nathalie le fait prévenir aux Aigriottes et il se présente presque aussitôt. Tout le château est en deuil. Un morne silence, un silence de cimetière, plane sur la noble maison. Les gens n'osent parler. Tous les cœurs sont pleins de sanglots.

Nathalie, Michel et Laurent l'accompagnent, le guident, tous les trois fort pâles interdits par la soudaineté de pareils événements. Suzanne ? . Hélas ! un simple regard suffit à Christian pour se rendre compte.

— Elle n'a pas dû survivre à une aussi effroyable chute...

Devant Croix-Vitré, son examen est long, minutieux. Il palpe, ausculte, questionne. Retirés au fond de la chambre, les oiseaux de rapine attendent et écoutent, faisant leur profit de ce qu'ils voient et de ce qu'ils vont entendre.

— Monsieur de Croix-Vitré ?.. Regardez-moi...

Il fallut qu'il lui répétât la question à plusieurs reprises. Elle n'arrivait pas jusqu'à sa raison. Cependant, à la fin, le comte tourna lentement son regard morne vers le jeune médecin. Celui-ci eut un mouvement de joie.

— Il m'a compris... Tout n'est pas perdu peut-être...

Il s'empressait auprès du malade, tout en lui parlant ainsi. Il avait envoyé chercher de la glace, à la glacière de Royaumont, et il en enveloppait le front, le crâne de Croix Vitré. Il mettait des révulsifs violents contre les pieds.

— Le comte est en danger, je passerai ici la nuit... dit-il après de longues et cruelles minutes. Pour le moment nous avons un peu de répit...

Alors, il s'éloigna du lit, pour la première fois — et pour la première fois promena son regard calme et sûr, autour de lui. Lison et Ciboulot, l'un contre l'autre, serrés comme s'ils avaient eu froid, restaient sans bouger dans un angle de la chambre.

Son regard s'arrêta sur la jeune fille, devint attentif, se nuança d'inquiétude. Il s'approcha d'elle vivement. Elle présentait l'image d'une épouvante affreuse. Tout son corps mignon était secoué misérablement de commotions violentes. Ses yeux d'un noir de velours se retournaient dans leur globe, ne laissant plus voir que le blanc ; les lèvres se contractaient, se relevaient, découvrant les dents *serrées à se briser*. Ciboulot murmurait, pleurait :

— Lison ! Ma Lison !

— Quelle est cette jeune fille ? demanda Christian, alarmé.

On le lui expliqua. Ciboulot ajoutait :

— Nous étions à la cascade, et de l'autre côté, sur le Saut-de-Pie, nous avons assisté à ce grand malheur, sans pouvoir l'empêcher...

— Madame, dit le médecin à Nathalie, cette enfant est malade. Il lui sera impossible de rentrer chez elle à pied ..

— Je la porterai dans mes bras, dit Henriot, elle n'est pas lourde...

Mais déjà Nathalie sonnait, donnait des ordres. Une voiture était attelée. Il fallut qu'on y transportât Lison. Du reste, elle ne se rendait compte de rien.

— Je passerai chez vous en retournant à Laître, dit Fontenailles.

Ce fut le matin seulement à l'aube, qu'il quitta Royaumont. Il y avait peu de changement dans l'état de M. de Croix-Vitré ! La vie, du moins immédiatement, n'était plus en danger, mais il restait paralysé, le corps envahi par une lethargie étrange, à peu près incapable de tout mouvement, dans l'impossibilité de proférer des paroles, sinon incohérentes...

Mais l'esprit lucide ?.. A quoi pouvait lui servir d'avoir conservé son intelligence, son cœur, son âme, puisque tout cela ne se manifesterait plus ? Puisqu'une pierre énorme avait scellé ces choses, comme une pierre tombale sur laquelle on eût écrit :

« Ci-gît celui qui fut le comte Hubert de Croix Vitré !.. Il est vivant et il est mort ! »

En quittant Royaumont dans sa voiture, le docteur Fontenailles s'était fait conduire à la Mare à l'Eau, chez Dornak. Ses prévisions s'étaient réalisées. Rose Lison était en proie à une fièvre dangereuse, accompagnée de délires.

Craignant un transport au cerveau, il resta auprès d'elle jusqu'à midi, prescrivit les soins et les précautions à prendre, promit de revenir dans la soirée. Lorsqu'il quitta cette pauvre famille alarmée, il laissait Lison un peu plus calme. Avant de partir, il resta longtemps près de son lit à la considérer en silence. Elle, de son côté, le regardait avec une fixité maladive, la paupière dilatée, les yeux grandis, presque trop grands... La belle figure, sérieuse et grave, du médecin, s'attendrit devant tant de fraîcheur et de jeunesse.

— Rose-Lison ! murmura-t-il, comme si ce nom charmant, déjà elle était doux à son cœur.

— Vous ne la laisserez pas mourir, n'est ce pas ? implorait Henriot.

— Non. Compter sur mes soins. Je viendrai autant qu'il le faudra ...

Sur le seuil, il se retourna et la regarda encore.

(*A suivre*).

ne l'heure des responsabilités. Contre les tenants des régimes arbitraires, ceux-là seront les nécessaires défenseurs de la République, qui est le droit. »

L'Aurore

Sur l'abbé Lemire à la Chambre :

« On peut dire que M. Dominique Delahaye, en excommuniant l'abbé Lemire, a été l'interprète autorisé de tous les papistes de la Chambre et la véritable porte-parole de M. Sarto. Il est donc acquis maintenant qu'on ne peut, non seulement se dire républicain, mais même se déclarer partisan de la loi de Séparation sans être quasi de ce rengagé. Il n'y a plus de place dans l'Eglise pour les catholiques libéraux. Nous le savions déjà, mais il était bon que cela fût affirmé par l'Eglise elle-même. Donc, nulle réconciliation possible avec l'Eglise romaine. La « Gazette de France » reprend que j'arrivais, il y a quelques années : « Oui, c'est bien la lutte, l'éternel conflit entre le pouvoir civil et le pouvoir de l'Eglise ; question de vie ou de mort pour l'un ou pour l'autre ». L'exemple de ces pauvres abbé Lemire me donne pleinement raison. »

MATINÉE MUSICALE

Il y avait longtemps que nous n'avions pas été convié par Mesdemoiselles Agostini à l'une de ces auditions musicales qui nous avaient tant intéressé et charmé l'an dernier. Aussi c'est avec un empressement joyeux que nous nous sommes rendu à l'appel des aimables organisatrices du concert du jeudi 19 décembre.

Véritable concert, en effet, cette matinée, où Mlles Bertho et Juliette Agostini nous ont donné une fois de plus la mesure de leur talent, et où nous avons eu en outre le plaisir d'entendre celles de leurs meilleures élèves qui ont pour ainsi dire conquis leur brevet de maîtrise.

Mlles L. Orillat, A. de Gentile, N. Figarella, H. d'Angelis et B. Cooper, auxquelles il faut ajouter M. J. Suzzoni, forment, en effet, un groupe de pianistes remarquable, en jouent avec une étonnante maîtrise de toutes les difficultés de doigté, de mesure, de nuances.

Mlles Agostini ont vraiment le droit d'être fières de cette petite phalange, dont les membres peuvent dès maintenant se présenter au public avec la certitude d'être bien accueillis, et dont l'ensemble forme comme une petite Académie Musicale Bastiaise.

Les morceaux classiques qu'elles nous ont fait entendre et interpréter magistralement. Les auditeurs de la matinée du 19 décembre ont pu n'en convaincre en écoutant le Final de la Symphonie en *ré majeur* de Haydn, la Valse en *ré bémol* de Chopin, l'incomparable Invitation à la Valse de Weber, l'Ouverture de *Don Juan* (Mozart), le Final de la Sonate en si majeur de Beethoven, et tant d'autres pièces de cette importance qu'il ne m'est pas possible de citer toutes.

Quant à Mlles Agostini que nous avons eu ce jour la trop rare et bonne fortune d'entendre encore, elles en sont réellement surpassées dans l'exécution des morceaux qu'elles nous ont fait entendre.

Je ne puis, cela m'entraînerait trop loin, détailler chacun des numéros du programme. Mais il en est deux en particulier que je tiens à signaler aux auditeurs de la matinée du 19. L'un est la magnifique sonate en *ré mineur* de Beethoven, si brillante et sonore, mais aussi... si difficile, ce qui, du reste, ne gêne nullement Mlle Bertha Agostini. Le final, au rythme original et bien marqué entre le public qui éclate en applaudissements. L'autre, les *Variations Symphoniques* de César Franck, jouées sur deux pianos par Mlles Bertha et Juliette Agostini, est un véritable feu d'artifice, un bouquet, où les triples croches, les trioles, les rondades partent en fusées, éclatent, retombent, rebondissent et repartent sous les doigts des artistes. On bien encore on dirait le gazouillement ininterrompu des oiseaux qui, le soir, lorsque le soleil va se coucher, se réunissent sous l'abri des feuillages épais, et bavardent à qui mieux mieux, se racontent mutuellement leur journée, ou font leur prière avant de s'endormir.

C'est de la dentelle musicale que nos aimables artistes bastiaises ont confectionnée devant nous, et nous avons encore dans les oreilles ces fines rosaces et ces blanches cascades de sons harmonieux qui pendant quelques instants nous ont tenu sous leur charme délicat et léger.

Mlle Berthe Agostini nous a fait aussi entendre quelques morceaux de chant : entre autres l'*Air à Edmond Marcel*. La voix de l'aimable artiste n'est beaucoup améliorée. Elle est plus souple encore et plus chaleureuse qu'autrefois.

Et je songeais en partant, à ce te parole entendue souvent : « On naît musicien, on ne le devient pas. » Cela est fort juste, mais les dispositions naturelles ne suffisent pas pour faire un artiste. De même qu'il faut tailler et polir le diamant brut pour lui voir lancer ses feux et ses éclairs, de même le travail est nécessaire pour perfectionner les dons naturels, les mettre au service de l'art et leur faire rendre toutes les ressources qu'ils sont capables de donner. Mlles Agostini nous en donnent une preuve éclatante par elles-mêmes d'abord et aussi par les élèves qu'elles ont su former.

PRIMAVERA.

Les Pétitions à la Chambre

M. Ferdinand-Laurent, ancien gardien de phare aux Iles Sanguinaires sollicite une pension. Après quinze ans et demi de services dans les phares constituant évidemment des titres sérieux à une retraite proche, à défaut de retraite.

La commission recommande au ministère compétent la requête de M. Ferdinand, aux fins de vérification et, s'il y lieu, de suite favorable. — (Renvoi au ministre des travaux publics.)

***

M. Quilichini Joseph-Antoine, de Sainte-Lucie-de-Tallano, âgé de soixante-cinq ans, depuis dix ans aîtrose, incapable de travailler, se plaint d'avoir été déserté de l'assistance organisée par la loi du 15 juillet 1905. M. Quilichini a appelé de la décision du conseil municipal à la commission cantonale, 26 avril 1907. Ne recevant pas de réponse, il s'est adressé successivement à M. le préfet de la Corse, au ministre de l'intérieur, au Président de la République. En désespoir de cause, ne recevant aucune réponse de personne, il s'adresse à la Chambre.

Tant de constance mérite peut être qu'une réponse fût-elle négative, soit adressée à M. Quilichini. — (Renvoi au ministre de l'intérieur.)

Une réunion générale des bergers a eu lieu jeudi matin, 26 du courant, à Casamozza.

Après de nombreuses admissions de membres nouveaux, M. Maroselli, Président du Syndicat, de ne la parole au citoyen Ajaccio qui fait l'historique de la grève actuelle et engage en termes énergiques et précis les syndiqués à être plus unis que jamais.

L'orateur fait ressortir que le syndicat n'est pas une arme de combat, mais un moyen de sauvegarde et de protection ; il exhorte les hésitants à se grouper, hardiment, sous les plis de la bannière syndicale.

Après quelques observations présentées par les camarades Stefani, Albertini et Ricci, les grévistes votent la continuation de la grève et le maintien du prix du lait à 0 fr. 30 le litre ; ils se séparent aux cris de « vive la grève, vive le Syndicat ! »

L'assemblée a exprimé toute sa satisfaction pour les pourparlers engagés par le bureau du Syndicat en vue d'assurer à tous les syndiqués la vente du lait à 0 fr. 30 le litre et, peut-être même, à un prix légèrement supérieur.

Bulletin Financier

Paris, 21 décembre 1907.

Marché animé et en reprise presque générale. Notre 3 0/0 fait à 95 62. Fonds Etrangers améliorés. Les Etablissements de Crédit sont très bien tenus.

La Banque Hypothécaire Franco-Argentine, dont les obligations 4 0/0 se traitent au comptant officiel à 455, a décidé pour ses prêts la province de Buenos Ayres, la plus fertile, la plus peuplée, la mieux desservie de la République Argentine.

La Banque, les obligations 5 0/0 du Port de Bahia sont fermes à 458. L'obligation 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil se tient à 395. L'Ancienne Maison et l'Avilone Economiques, sociétés établies sur des bases sérieuses, se négocie à 129.

La Société des Houillères de Saint Micaud (ancienne mine de Forges, Saône et Loire) dans le grand bassin houiller du Creusot, s'est constituée le 19 juillet 1906 au capital de 4.700.000 fr. Elle a fait entrer dans un véritable période d'existence cette affaire dont les anciens propriétaires n'avaient pas réussi à tirer parti à cause des mauvaises méthodes d'exploitation et du manque de moyens de transports. Aujourd'hui, une ligne du P. L. M. traverse la concession qui a 942 hectares de superficie et a été reconnue sur une longueur de 7 kilomètres. Les 2/3 du capital espérés seront plus que suffisants pour les aménagements et le matériel nécessaires à la mise en valeur de la mine.

Chemins Français fermes.

MOUVEMENT
D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

Par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 1907, ont été nommés :

Titulaires

Mlle d'Orsano, institutrice adjointe à Vivario, nommée à Bastia, rue Campanari.

M. Grimaldi, instituteur, à Altagène, nommé à Sartène.

Mme Mainetti, institutrice adjointe à Cargèse, nommée à Vico.

M. Tardi, ex instituteur en Tunisie, nommé instituteur à Cenarl.

Par arrêté de M. le Vice-Recteur en date du 26 décembre 1907, ont été nommés :

Stagiaires

M. Pietri Félix, élève-maître en congé, nommé instituteur à Porelli ;

Mlle Bernadet, institutrice à Luri (Piazza), nommée à Pietranera ;

Mlle Cervoni, institutrice à Porticciolo (Cagnano), nommée à Luri (Piano) ;

Mlle Cicoli, brevet supérieur, nommée institutrice à Porticciolo (Ghisoni) ;

Mlle Bonetti, brevet supérieur, nommée institutrice à Muna (Murato) ;

Mlle Valle, institutrice à Poste-Nuovo, nommé à Vivario ;

Mlle Martini, institutrice, à Popolasca, nommée à Poste-Nuovo ;

Mlle Santenacci, institutrice à Galgacio (Ghisoni) nommée à Popolasca ;

Mlle Belgodère Bolinde, brevet supérieur, nommée institutrice à Galgaccio, (Ghisoni) ;

Mlle Fiveloni, brevet supérieur, nommée institutrice à Altaghène ;

nommée institutrice à Carticasi.

M. Mariani, stagiaire auxiliaire, nommé stagiaire à Asco ;

M. Uccioli, adjoint à Asco, nommé à Cargèse.

Mlle Calli, brevet supérieur, nommée à Rogliano.

Mlle Benedetti, ex-institutrice à Bisorie, nommée à Castiglioccio. Castiglioccio.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Samedi soir, à 8 heures et demie :

LA PÉRICHOLE

Opérette-bouffe en 3 actes

Le buffet est tenu par M. Sorvi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 déc.

Thermomètre 7 heures du matin 10°.
à midi 4 15°. à 3 heures du soir 13°.
Maxima + 15° Minima + 8°.
Baromètre Thermomètre du matin, 757 mm.
à midi, 756 mm. à 3 heures du soir 755 mm.
Vent Dans la matinée, S.E. léger
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, quelques nuages.
l'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Carnet mondain

On annonce de Paris le prochain mariage de M. Fabien Colonna prince de Leca, avec Mlle de Louvaincourt, fille de la Comtesse de Louvaincourt.

***

Agression

Un honorable cultivateur de l'intérieur, M. T. F., a été victime hier soir, vers dix heures d'une odieuse agression, sur le boulevard Saint Angelo, au moment où il regagnait son hôtel.

Arrivé à hauteur des magasins Olivari, il croisa trois jeunes gens, qui se jetèrent sur lui et pendant que deux d'entr'eux le maintenaient solidement, le troisième fouillait ses poches et s'emparait d'une somme de douze francs environ et d'un couteau.

Le boulevard était désert, ces trois malfaiteurs purent, leur coup fait, prendre la fuite sans être inquiétés.

Du paroles folles se reproduisent un peu trop fréquemment depuis quelque temps. Si l'on n'y prend garde, Bastia n'aura bientôt plus rien à envier à la grande cité phocéenne.

Cette agression avait été si rapide que M. T. F. ne s'était pas aperçu qu'il avait reçu un coup de poing à la tempe droite, d'où le sang jaillissait.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

***

Agents-Voyers

M. Chiappe Ambroise, agent-voyer cantonal principal de 2e classe, à Bastia, est élevé sur place à la 1re classe de son grade.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

***

Nécrologie

M. Jacques Poggi, représentant de commerce, a succombé à la maladie qui depuis longtemps le harcelait et lui causait parfois d'horribles souffrances. Il avait pendant plusieurs années représenté l'Agence Havas dans notre ville.

Les obsèques ont eu lieu jeudi, dans l'après-midi, en présence d'un nombreux cortège de parents et d'amis. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous présentons à Mme Veuve Poggi et à sa famille toutes nos condoléances.

— Hier à 2 heures de relevée ont eu lieu les obsèques de Mme Marie Cermolacce, née Marsa, femme de M. Roch Cermolacce, ancien concierge à la succursale de la Banque de France ; elle était âgée de 75 ans.

Le deuil était conduit par M. Roch Cermolacce, entouré de ses fils et petits fils et de leurs nombreux amis, auxquels nous adressons l'expression de nos vifs regrets.

***

Objets trouvés

Il a été déposé dans nos bureaux par le maestro Bastianelli un portemonnaie contenant une petite somme d'argent, qui est à la disposition de la personne qui l'a perdu.

— Il a été trouvé deux livres de messe et une petite bourse en argent.

Réclamer ces objets à la « Borgbonière. »

***

A vendre

Belle propriété près de Cardo avec maison d'habitation, réservoir d'eau, vigne et arbres fruitiers.

S'adresser Boulevard de Cardo, 5, entresol, de 7 h. à midi et de 2 à 5 heures.

***

Objets perdus

Sur le trajet de l'Usine à gaz à la Villa des Clarisses, route de Saint-Florent, il a été perdu une broche en perles en forme de branche.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre récompense.

Etat-Civil

NAISSANCES

Natali Noël-François. — Sanguinetti Angèle. — Leca Edouard-François. — Gregnani Marie Thérèse-Nataline. — Lisale Anne-Marie.

DÉCÈS

Giansettini Marie-Eugénie, mariée, 29 ans.
Cermolacce Marie, mariée, 76 ans.
Rossi Marie-Françoise, mariée, 24 ans.
Poggi Jacques-Philippe, marié, 67 ans.

RÉCLAMEZ
"le Pêcheur avec la morue"

marque de fabrique de la Scott, la seule Emulsion capable de guérir

ASTHME, BRONCHITE, FLUXION DE POITRINE, RHUME TENACE, ESSOUFFLEMENT, AFFECTIONS DES POUMONS, MAUX DE GORGE, AMYGDALITE.

Epargnez-vous des souffrances, sauvegardez votre existence, en prenant de

l'Emulsion Scott

à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, si hautement recommandée par les Docteurs qui connaissent tous la perfection de sa formule.

Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi.

Les vertus curatives de la Scott résultent de la grandissime pureté des ingrédients employés et des soins minutieux apportés à sa fabrication. Ce serait donc une fausse économie d'acheter des émulsions à bas prix, mal préparées, qui ne vous guériraient pas. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

LOTERIE
de l'Orphelinat National
DES CHEMINS DE FER
Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1906.

Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908

GROS LOT **200.000** FRANCS
LOTS DE **50.000** F., **20.000** F., **5.000** F., ETC.

PRIX DU BILLET : **UN** FRANC

Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20, rue N.-D. de Nazareth, PARIS
Joindre 10 cent. pour envoi (étranger, 25 cent)

* La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour une commande d'au moins 5 billets.

1.035 LOTS, tous payables en espèces.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00713

BOURSE DE PARIS

	24 déc.	27 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	95 15	95 15
» de 3 0/0 amortis.	96.40	96 45

ex-coupon

Nouvelles Militaires

Corps expéditionnaire du Maroc

Paris, 27 décembre.

M. le général d'Amade est désigné pour prendre le commandement du corps expéditionnaire du Maroc, en remplacement du général Drude, qui rentre en France pour raisons de santé.

Etat-major

M. Zambeaux, capitaine d'artillerie breveté, attaché à l'état-major du gouvernement de la Corse, est classé au 5e régiment d'artillerie, à Besançon.

Artillerie

M. Raoux, lieutenant au 19e rég. d'artillerie, passe au 13e bataillon d'artillerie à pied, batterie détachée à Bonifacio.

Infanterie

M. Framant, lieutenant au 163e égiment, passe au 25e rég. de même arme.

Service de Santé

M. Renaud, médecin-major de 1re classe, en non activité, est rappelé à l'activité, et désigné pour le 161e régiment d'infanterie.

Génie

M. Foncroce, officier d'administration de 2e classe du service du génie, direction de Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 1re classe, et maintenu à Bastia.

M. Mansoy, officier d'administration de 2e classe, direction de Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 1re classe, et maintenu à Bonifacio.

Gendarmerie

Paris, 27 décembre.

M. Versini, ancien sergent, est nommé gendarme dans la légion de la garde républicaine ; — proposé par la 2e compagnie de la Corse.

M. Bonhomme, ancien cavalier, est nommé gendarme à cheval à la 1re compagnie de la 15e légion ter, à Bastia, — proposé par la compagnie de la Nièvre.

M. Fangeux, ancien sergent, est nommé gendarme à pied à la 1re compagnie de la 15e légion ter. à Bastia, — proposé par la compagnie du Cher.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

CASABLANCA

L'état de santé
DU
GÉNÉRAL DRUDE

Tanger, 27 décembre.

Le général Drude, commandant le corps expéditionnaire, est très gravement malade. Son état inspire même de très sérieuses inquiétudes.

Le commandant du corps expéditionnaire s'est trop surmené depuis quelques mois.

Le commandement provisoire

Tanger, 27 décembre.

Le commandement provisoire des troupes a été confié au colonel Boctegard, commandant le 1er régiment étranger.

Nouveaux renforts

Toulon, 27 décembre.

Le croiseur cuirassé *Victor Hugo* a appareillé dans la soirée pour Bizerte, où il embarquera les troupes désignées pour aller renforcer le corps expéditionnaire.

Quatre torpilleurs de l'escadre de la Méditerranée appareilleront incessamment pour la même destination.

Sur la frontière Algéro-Marocaine

La promotion du Lt-colonel Branlière

Paris, 27 décembre.

Le lieutenant-colonel Branlière, du 2e régiment de zouaves, est promu au grade de colonel.

Cet officier supérieur a, actuellement, le commandement d'une colonne qui opère contre la tribu des Beni-Snassen.

La disjonction des colonnes Branlière et Felineau

Lalla-Marnia, 27 décembre.

Après la revue passée par le général Lyautey, en plein massif montagneux, les colonnes Félineau et Branlière se séparèrent.

Le colonel Félineau a regagné le camp à Aïn-Sfa, et le colonel Branlière s'est dirigé vers Mohammed.

Des détachements ont été laissés à Tafoughalt et à Aïn-Berdil. Ils seront en communication constante avec les camps des colonnes Branlière et Félineau.

La soumission des tribus

Lalla-Marnia, 27 décembre.

La soumission des indigènes s'affirme de plus en plus.

Certaines tribus ont versé intégralement le montant des amendes qui leur avaient été infligées.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 27 décembre.

M. Agostini est nommé huissier à Bastia.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Réunion dans les bureaux

La Chambre s'est réunie à deux heures dans ses bureaux et a procédé à la nomination d'une commission de vingt-deux membres pour l'examen de la proposition de loi de M. Cruppi et plusieurs de ses collègues, relative aux moyens d'assistance et de coercition propres à prévenir ou à réprimer le vagabondage et la mendicité.

Séance publique

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Houat et de Bouzeu.

Les Troubles du Midi

Proposition Brousse

Le président annonce qu'il a reçu de M. Emmanuel Brousse, député des Pyrénées Orientales une proposition de loi d'amnistie pour les faits relatifs aux troubles viticoles du Midi.

M. Brousse demande la discussion d'urgence.

Le président du Conseil s'oppose à l'adoption de cette proposition.

Le président met aux voix la demande d'urgence qui est repoussée par 332 voix contre 238.

L'élection de Montpellier

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 9e bureau sur les opérations électorales de la première circonscription de l'arrondissement de Montpellier.

M. Sibille, rapporteur, développe les conclusions du rapport qui tendent à la validation de l'élection de M. Leroy-Beaulieu.

Le député de la Loire-Inférieure rejette l'hypothèse d'un simulacre de tentative d'assassinat.

Motion préjudicielle

M. Bouard, député radical socialiste de Tours, monte à la tribune pour protester contre les conclusions du rapport.

Il dépose une motion préjudicielle tendant au renvoi nouveau de cette élection au 9e bureau, afin que connaissance soit prise du dossier de l'instruction criminelle.

Le président met aux voix cette motion préjudicielle.

Nombre de votants	516
Majorité absolue	259
Pour	311
Contre	195

La motion préjudicielle est adoptée.

L'élection de M. Leroy Beaulieu est ainsi renvoyée une deuxième fois à l'examen du 9e bureau.

M. Leroy-Beaulieu est resté à son banc, très calme, et sans prononcer une parole. On aurait dit qu'il était complètement indifférent à ce qui se passait

L'élection de M. Archimbaud

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions du rapport du 4e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Die.

M. Néron, rapporteur, développe les conclusions du rapport qui tendent à l'invalidation de M. Archimbaud.

Le président met aux voix les conclusions du rapport qui, sont adoptées par mains levées, et presque à l'unanimité.

« Au revoir, Messieurs, s'écrie M. Archimbaud, en quittant la salle des séances, au revoir à bientôt ! »

La séance est ensuite levée et renvoyée à lundi.

SENAT

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

Séance de nuit

Le Sénat a tenu, hier, une séance de nuit.

Le zèle du Sénat ne se dément pas, et ce sera ainsi jusqu'à la fin de la discussion du budget.

On siégera autant qu'il sera nécessaire, afin de renvoyer le budget à la Chambre dans le plus bref délai possible.

Ministère des Beaux-Arts

Tous les chapitres du budget du ministère des Beaux-Arts ont été votés sans modification.

Ministère du Commerce

Le Sénat passe ensuite à la discussion du budget du ministère du Commerce.

M. Victor Leydet, rapporteur, présente quelques observations.

Plusieurs orateurs interviennent dans la discussion de ce budget.

Après des explications du ministre du Commerce, le président met aux voix les chapitres du budget du ministère du Commerce qui sont adoptés successivement.

La séance est en suite levée est renvoyée à ce matin à 9 heures.

Présidence de M. RAMIER
Vice-Président

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908.

Ecole Centrale

Le budget de l'Ecole centrale, dont le rapport est présenté par M. Victor Leydet, est mis aux voix et adopté.

Ministère de la Marine

Le Sénat aborde la discussion du budget du ministère de la Marine.

La discussion générale est ouverte.

M. Poirrier, rapporteur, fait connaître au Sénat les modifications apportées par la commission du budget.

Le sénateur de la Seine développe les conclusions de son rapport qui démontrent d'une manière évidente la nécessité d'améliorer notre matériel naval.

L'orateur fait remarquer que dans l'intérêt supérieur de la Défense nationale, il convient d'introduire certaines réformes dans les arsenaux, afin que la discipline soit strictement observée, et que le travail des employés rapporte plus qu'il ne rapporte actuellement.

L'amiral de Cuverville

sénateur conservateur du Finistère, préconise la construction des cuirassés.

Ce navire de combat est absolument indispensable, si nous voulons conserver notre rang et si nous ne voulons pas éprouver de bien amères déceptions, si nous étions obligés de faire la guerre à une puissance maritime.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget de 1908

Le Sénat continue la discussion du budget du ministère de la Marine.

M. Thomson

ministre de la Marine, monte à la tribune, et prie le Sénat de voter son budget tel qu'il est présenté, afin de ne pas obliger le gouvernement à demander le vote de douzièmes provisoires.

M. Thomson déclare qu'il tiendra compte, dans la mesure du possible, des modifications qui lui seront demandées.

La discussion générale est close.

Le président met aux voix les chapitres de ce budget qui sont adoptés successivement.

Caisse des Invalides

Le Sénat passe ensuite à la discussion du budget de la Caisse des invalides de la marine.

Après quelques explications de M. Poirrier, rapporteur, tous les chapitres sont mis aux voix et adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à 9 heures du soir.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

ASSOCIATION NATIONALE des décorés de la Médaille Militaire. — Les décorés de la Médaille Militaire en activité de service ou en retraite, qui désirent faire partie de la dite association, sont priés de se réunir, dimanche prochain, 29 courant, à 9 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Formation d'une section en Corse. — Nomination du bureau et versement des cotisations.

Un Groupe de Médaillés.

SYNDICAT DES MENUISIERS. — Les membres du dit Syndicat sont convoqués en assemblée générale ce soir à 7 h. 1/2, place Caletta.

Le secrétaire, J. Gambart.

LOTERIE
de la Ville de Marseille
Pour la Construction du Parc et des Bassins de
L'EXPOSITION COLONIALE
(Décret ministériel du 27 Juin 1907)
275.000 Francs de lots
Gros Lot : **100.000** F.
et Cent neuf autres lots espérés de 50.000, 25.000, 10.000 et 1.000 fr. etc.
Tirage : 30 Décembre 1907
Prix du Billet : 1 fr.
EN VENTE PARTOUT

Michel Vincentelli
Produits Potin
Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An
Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Panforte di Siena — Fruits confits — Mustaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.
Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.
Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.
Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia
M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.
M. Danesi, faisant lui-même toutes réparations, est à même de les livrer un travail très soigné et garanti.

DERNIERS BILLETS
LOTERIE
D'ORMESSON
(Société Philanthropique et Institut Pasteur de Lille)
LOTS
500.000
250.000
100.000 20.000
AVIS
TIRAGE : **15 JANVIER 1908**

Prime offerte aux lecteurs du *Petit Bastiais.*

DESCRIPTION DE L'APPAREIL

Splendide Coffret en chêne verni avec socle sculpté, mesurant 32×32 centimètres et 15 centimètres de hauteur.

Plateau de 75 centimètres de circonférence.

Tube acoustique perfectionné.

Diaphragme de haute précision.

Mécanisme d'horlogerie se remontant en marche.

Grand Pavillon nickelé, mobile dans tous les sens : *65 centimètres de long ; 1 mètre 20* de circonférence à l'ouverture.

Dernière Création scientifique

Voyez l'aspect imposant de cette superbe machine, avec son grand pavillon nickelé de 65 centimètres de longueur, et 1 mètre 20 de circonférence, et son ravissant socle en chêne verni, enrichi de belles sculptures à sa base.

Certains appareils sont nasillards, parce que l'on écoute avec un saphir rond des enregistrements obtenus avec une pointe aiguë — ce qui est un non sens — tandis que l'aiguille d'acier, par son extrême ténuité, va fouiller les molécules microscopiques de l'enregistrement et produit le ton juste, clair, sonore et vibrant.

Comparez le *Dilettante* avec ces articles de pacotille qui ne reproduisent que des sons étranglés, gutturaux et amplifiés, et vous constaterez son incontestable supériorité.

Afin de prouver l'écrasante supériorité du *Dilettante* et des grands disques *Homophone*, nous les envoyons à l'examen pendant 10 jours.

Le *Dilettante est livré à l'essai, avec 40 œuvres d'art musical sur grands disques Homophone double face*, de 25 ⁿ/ₘ de diamètre, *600 aiguilles* et une instruction détaillée.

Afin de garantir la livraison irréprochable de l'appareil et des disques, nous ferons encaisser la première quittance *10 jours après réception.*

L'Appareil et les Disques sont livrés tels qu'ils sont annoncés. L'emballage est gratis.

Les quittances sont encaissées par la poste, sans frais.

Renvoyer le Bulletin ci-contre signé et rempli à l'Administration du PETIT BASTIAIS — BASTIA (Corse).

Le Dilettante

MERVEILLEUSE MACHINE PARLANTE IDEALE

de la plus absolue précision et réunissant tous les perfectionnements.
Perfection inouïe : La force du Disque HOMOPHONE est proportionnée à l'espace :

En plein air on l'entend distinctement à plus de 1,000 mètres,

et, dans un appartement, les sons s'adoucissent automatiquement, sans aucun grincement, ni bruit étranger.

Utilisant l'aiguille d'acier, LE DILETTANTE est la perfection même et remplace à jamais tous les Phonographes.

BULLETIN de SOUSCRIPTION

Cie de l'Homophone Rue de Béarn, 5, à Paris.

Veuillez m'expédier *Le Dilettante* et *40 Morceaux choisis sur grands disques Homophone double face* au prix total de *180 francs*, que je m'engage à vous payer *6 francs par mois*, jusqu'à complète liquidation.

A _____, le _____ 190

Nom et Prénoms _____

Profession _____

Domicile _____

Département _____ Signature :

Gare de _____

6 FRANCS PAR MOIS

Crédit DE 30 MOIS

On paie la première quittance après avoir reçu et essayé l'appareil et s'il ne contient pas on peut le rendre dans les 10 jours.

Grands Disques « HOMOPHONE »

Enregistré par des procédés nouveaux, le **Disque Homophone** est *l'expression absolue de la réalité* et constitue l'ultime perfection artistique. — La voix humaine est reproduite avec fidélité, en un mot elle est photographiée ; les orchestres et soli sont naturels et sonores. — *Assez fort pour faire danser dans une grande salle. — C'est un disque incomparable.*

Le Disque* HOMOPHONE *est inusable
Le ton naturel est garanti.

Le disque **Homophone** est fabriqué avec des matières extra-dures inusables, qui permettent l'emploi de l'aiguille indispensable pour la reproduction des sonorités pures et naturelles au lieu des sons déformés et criards obtenus avec le saphir.

LISTE DES 40 ŒUVRES D'ART MUSICAL

constituant un répertoire merveilleux.

Orchestre

Les Dragons de Villars (Maillart), Ouverture, Orchestre Homophone.
La Grande-Duchesse de Gerolstein (Offenbach) Fantaisie, Garde Républicaine.
Marche Triomphale, Orchestre Homophone.

Danses

Espana, Valse avec castagnettes, Orchestre Homophone.
Pas des Patineurs, Scottisch, Garde Républicaine.
Les Cloches de Saint-Malo, Gavotte (avec cloches). Hussarde de Newcastle.
L'Ideale, Mazurka (avec clochettes), Orchestre Homophone.
La Vie Parisienne, Quadrille, Garde Républicaine.
La Krequetu, Nouvelle Danse caractéristique, Orchestre Homophone.
Tesoro mio, Valse sifflée, avec orchestre.
Sur le Mississipi, Danse caractéristique américaine, Orchestre Métropolitain.
Chanteurs Joyeux, Polka (de Strauss), Orchestre Homophone.

Cors de chasse

Le Moulin de la Vierge, par le Cercle « La Bien-Aller. »

Soli

Les Fauvettes, Polka pour 2 flûtes, Solistes de la Garde Républicaine.
Le Carnaval de Venise, Solo de xylophone, avec orchestre.
Tricotets, Polka pour 2 pistons et 1 flûte, Soliste de la Garde Républicaine.
Galop Brillant, Solo de xylophone, avec orchestre.
Espagnol (Polka), solo de clarinette avec orchestre.

Sonneries militaires

par les trompettes de la Garde Républicaine

1re, 2e, et 3e Marches Réglementaires, avec clairons et tambours.

Opéras

Rigoletto (O mes Maîtres) chanté par Noté (Opéra).
Faust (Sérénade), chanté par Fournets (Opéra.)

Opéras comiques

Lakmé, Delibes, Ah! viens dans la forêt profonde, chanté par Gautier, Opéra.
Mireille Gounod, Stances filles d'Arles, chanté par Gilly, Opéra.
Paul et Virginie, L'oiseau s'envole, chanté par Carbelly, Opéra.
Si j'étais Roi, Dans le sommeil, chanté par Delvoye, Opéra-Comique.
La Vie de Bohême, Voilà, je suis poète, chanté par Gautier, Opéra.

Opérettes

La Perichole, Offenbach, Complainte chantée par Dambrine.
Les Mousquetaires au Couvent, Pour faire un brave, chanté par Piccalugo.

Romances

Les Mamans, Delmet, chanté par Gautier.
Les Cars d'Irlande, Hymne, chanté par Carbelly.
Noël d'Adam, chanté par Weber.
Lisa Dao, chanté par les Hirondelles.
Les Enfants, Massenet, chanté par Mlle Mirai.
Viens donc ma Nitou, chanté par Marcadier.
Allons Madelon, chanté par Marcadier.

Chansonnettes comiques

Y'A L'Feu en Ville, chanté par Polin, Scala.
Je M'Balance, chanté par Dranem, Eldorado.
Quand on S'Balade, chanté par Villiers, Parisiana.
Un bal chez le Ministre, chanté par Lajal, Scala.
C'est A La France, chanté par Frejol, Scala.

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES
pour l'Eclairage et l'Industrie
Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; LANTIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SAVELLI, Ile-Rousse.

TRENTE-TROISIEME ANNEE — N. 360 DIMANCHE 29 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00714

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête Aujourd'hui. Saint Thomas.
Soleil : (heure nationale)
Lever 7 h 05 m — Coucher 4 h 05 m.
Dernier quart., le 27 Nouv. Lune, le 3
Fête de Demain : Saint Eugenio.

28 DECEMBRE

Les Etrennes

Les étrennes sont la coûteuse préoccupation de ces temps-ci, où on ne marche plus que le portemonnaie à la main.

Heureuses les époques lointaines où, comme au XVIe siècle, on s'en tirait encore avec les dames par un madrigal du goût, par exemple, de celui-ci que Passerat, professeur d'éloquence au Collège Royal, adressait à Mlle de Mesmes pour son premier de l'an :

Pour étrennes je vous désire
Ce que vous même souhaitez,
Et toutefois ne l'osez dire ;
Mais quand propos en sont jetés
Si volontiers les écoutez
Qu'êtes contrainte d'en sourire.

N'allez pas vous mettre martel en tête : c'est un mari en guise d'étrennes dont le bon poète de la *Satire Ménippée* n'avait pas à faire les frais.

On voit déjà par là que l'usage des étrennes ne date pas d'hier, mais il est d'une bien autre antiquité. On le trouve de tout temps établi à Rome, où, avant d'en venir aux cadeaux sérieux, on s'offrait des branches coupées dans un bois consacré à la déesse *Strenia* ou *Strena*, d'où s'est transmis le mot *étrennes*.

On croit que ce sont les Sabines qui apportèrent à leurs ravisseurs, ces monstres de Romains, une coutume qui à la longue est devenue une servitude et une des plus assujétissantes comme toutes les servitudes volontaires.

Au moyen âge on eut longtemps la peur superstitieuse des douze coups de minuit martelés à l'horloge du beffroi comme un nouvel anneau à la chaîne des âges, la peur de l'inconnu. Le premier de l'An était le jour le plus triste de l'année, on s'enfermait à huis-clos pour n'avoir rien à donner, même pas le feu du tison. C'est qu'aussi l'Eglise avait proscrit l'usage des étrennes à cause de leur origine païenne et qu'à leur sujet on avait parlé de damnation dans un concile.

Cependant la gaieté naturelle et déjà frondeuse de nos aïeux ne pouvait indéfiniment s'accommoder de cette contrainte morose. La tradition populaire ne tarda pas à reprendre le dessus, et le joyeux cri : « Au gui, l'an neuf ! » retentit de nouveau, comme au temps de la Gaule où le gui sacré, coupé par la faucille d'or des druides, passait de mains en mains.

C'est en vain qu'un évêque de Paris, Maurice de Sully, tonnait en chaire : « C'est la cupidité qui répand les étrennes et qui les rendit : chacun croit n'obtenir quelque richesse dans l'année que s'il reçoit des étrennes au premier de l'an ». Il parlait d'or, le saint homme, mais on ne l'écoutait plus.

Alors, il se fit dans les mœurs, sur la nature et la valeur des cadeaux échangés en étrennes, la transformation qu'on avait remarquée à Rome, où aux branchettes d'arbre succédèrent des figues, des dattes, du miel blanc, puis, peu à peu, des pièces de monnaie, sous le prétexte que « l'argent a la douceur du miel », des médailles, des lampes, des tessères de métal, des disques de terre cuite et de cristal où étaient gravés des vœux d'heureuse année. De même, dans la vieille France, on s'offrit d'abord des présents champêtres : le gui (dans certaines campagnes de l'Ouest et du Nord, les étrennes s'appellent encore des aiguinettes), des branches de verveine, de myrte, des fleurs, car on n'en était pas encore à la réforme grégorienne, et l'année s'ouvrait à Pâques. Puis la coutume s'établit de présents moins symboliques et plus substantiels : c'était de l'hydromel, de l'hypocras et de la cervoise, du vin en pays vignoble, avec accompagnement de gâteaux, de pâtés de viande et de boudins en saucisses et autres charcuteries, de tout un « harnois de gueule » pantagruélique. Ce ne fut qu'au bout d'assez longues années qu'on en vint aux cadeaux en bijoux et en bonbons pour les dames et qu'on multiplia les jouets pour les enfants jusqu'alors un peu négligés, car ils n'étaient pas, dans notre ancienne civilisation, les charmants petits tyrans qu'ils ont fini par devenir.

Paris ne devint qu'assez tard le centre artistique de la fabrication du jouet et du bibelot d'étrennes ; les jouets étaient le monopole des tabletiers du Limousin, des sculpteurs sur bois du Jura et des mécaniciens de Nuremberg. C'est à Limoges que furent achetées, en 1385, les étrennes du petit roi Charles VI, qui consistaient en « deux tabliers de cyprès ouvrés et garnis de tables eschaultz », de quoi « le roy s'esbattit fort ».

Au début du XVIe siècle, le duc d'Orléans commandait, pour les étrennes de ses familiers, des objets d'orfèvrerie et des diamants montés. En même temps, le concierge d'un de ses hôtels à Paris recevait vingt douzaines de fromages de Brie.

Un peu plus tard, vers 1450, les poupées commencent leur vogue et on les offre en étrennes, « charmantes et merveilleusement habillées », dit un auteur du temps. C'est vers la même époque que la duchesse de Lorraine commandait à son orfèvre, pour le « 1er de l'an » de la fillette de son amie et parente, la duchesse de Bavière, un petit ménage de poupée en argent, comprenant « buffet, pots, plats, escuelles et telles autres choses comme on les fait à Paris. »

Mais toutes les métamorphoses des cadeaux d'étrennes méritaient d'être l'objet d'une étude spéciale qui n'a pas d'ailleurs manqué d'être faite. En enjambant les années, signalons seulement qu'à la veille de la Révolution il était d'usage d'offrir aux dames, pour le 1er janvier, des oranges de Malte, des flacons de sagesse, des flacons de rose, et surtout des « parfums d'amour » dont la propriété était de rendre sensibles les cœurs les plus indifférents.

Mais déjà il en coûtait gros pour s'acquitter honorablement de cette charge de la vie mondaine que constituent les étrennes. Les avares n'en pouvaient prendre leur parti, comme le constate cette épitaphe satirique d'un conseiller au Parlement de Bretagne :

Ci gît dessous ce marbre blanc
Le plus avare homme de Rennes :
S'il est mort la veille de l'An,
C'est pour ne pas donner d'étrennes.

MARCEL FRANCE.

Propos d'un Bastiais

Pour la Patrie !

Alors que notre municipalité bastiaise prend son temps pour la construction du monument à élever en souvenir des soldats Corses morts pour la Patrie en 1870 en Lorraine, un Comité s'est constitué pour ériger un monument d'un caractère imposant, digne des héros qu'il doit commémorer sur ce sol autant de leur sang, au centre même des champs de bataille les plus oubliés, Borny Noisseville Servigny !

Les patriotes de Metz ont constitué non sans chagrin, qu'en présence d'un grand nombre de monuments allemands rien n'indique, rien ne rappelle l'action héroïque et le sacrifice glorieux du soldat français ; aussi, ont ils entrepris de perpétuer, parmi nos généraux le souvenir de ces vaillants soldats qui aux jours néfastes, aux dates douloureuses que l'histoire a désignées « le Drame de Metz » s'immortalisent sur l'autel de la patrie, et reposent en si grand nombre sous notre chère terre de Lorraine.

Le Comité de l'œuvre adresse un appel à la générosité de tous les Français en faveur des soldats morts au champ d'honneur. Les Corses qui attendent toujours avec impatience le Monument de la place Saint-Nicolas ne faillirons pas à leur devoir : puisqu'ils ne peuvent avoir le plaisir de leur bastir le monument qu'ils désirent à Bastia, ils tiendront à participer à l'œuvre entreprise par les patriotes de la Lorraine.

Ils montreront par leurs souscriptions, quelque minimes qu'elles puissent être, qu'ils veulent contribuer, enfin que cette, à célébrer la bravoure des Français morts en combattant pour la Patrie.

A'SPEOT.

Les Facéties de M. Clémenceau

Notre Premier est incorrigible. La légèreté de son esprit, la causticité de ses à-propos et de ses saillies sont depuis longtemps légendaires au Parlement. M Clemenceau a le mot pour rire ; il a aussi le mot qui cingle. Nul mieux que lui n'excelle à sauver une situation difficile, rien qu'avec un mot drôle, lancé avec un air pince-sans-rire que ceux de son entourage connaissent bien parce qu'ils en ont souvent pâti. « Il a dû naître comme les poissons rouges, en faisant la pirouette ! » disait de lui Mgr Freppel, cet austère vieillard que le jeune Clémenceau, déjà « le tombeur de ministères, » n'avait pas épargné plus que les autres, mais qui, en homme d'esprit, savait sourire et ne pas se fâcher d'une flèche bienvenue.

M Clemenceau fut souvent tout le premier à souffrir de ses ironies que ne lui pardonnaient pas toujours ceux qui en étaient victimes. Tout le monde connaît la fameuse aventure de l'élection de 1885 à la présidence de la Chambre, où il échoua à égalité de voix contre M. Méline, qui fut élu au bénéfice de l'âge. L'actuel président du Conseil pondit ce jour là la partie pour avoir mécontenté la veille un député de ses amis qu'il avait surpris au buffet très occupé à empocher des sandwichs dans la poche de sa redingote. Doucement, Clémenceau s'était approché par derrière et s'était amusé à subtiliser un à un les petits pains, pour les passer aux assistants, très amusés de l'aventure. Lorsque chacun fut servi Clémenceau frappa sur l'épaule du député confus : « N'en jetez plus, mon cher collègue ! lui dit-il, nous ne savons plus où les mettre ! » C'est ainsi que, pour un bon mot, l'incorrigible facétieux perdit une voix, et par suite rata la présidence de la Chambre

Ces joyeusetés sont loin. La soixantaine a sonné depuis longtemps pour M. Clémenceau qui s'en est consolé en devenant Président du Conseil, et même, selon son expression, « le premier des Flics de France, » mais sa verve endiablée n'a pas diminué. Il ne se passe pas de jour sans qu'une facétie nouvelle ne vienne égayer la monotonie des séances de la Chambre. Voici quelques unes des dernières pondues, qui me sont, à l'instant même, contées par un rénovateur de mes amis.

Le jour de la proposition Charles Benoist, pour la réduction des 15 000 fr. de l'indemnité parlementaire, les noms d'oiseaux tels que : « Chameau ! Saligaud ! Cochon ! Vendu ! » avaient voltigé dans l'hémicycle ; il fut même question de quelques duels... « Eh ! laissez donc ! dit M. Clémenceau à quelqu'un qui, gravement, le consultait, ils n'échangeront pas leurs 15 000 balles sans résultat ! »

Les collaborateurs immédiats du président du Conseil ne sont pas à l'abri de ses pointes Un soir, M. Clémenceau arriva tout réjoui au Luxembourg, et à tous les sénateurs qu'il rencontra, il ne manqua pas de dire : « Ah ! mon cher, Guyot Dessaigne vient d'avoir un succès tout à l'heure à la Chambre. Un succès phénoménal !.. » Quelques-uns s'empressèrent d'aller complimenter le ministre de la Justice de son éloquence. Or, c'était précisément le soir où M Guyot-Dessaigne avait eu une syncope, d'ailleurs sans gravité, mais qui avait occasionné parmi les députés, un moment de bien compréhensible émotion.

M. Clémenceau adore altérer le nom de ses collègues. C'est ainsi que M. Du Jardin-Beaumetz est nommé par lui Beaumetz-Dujardin ; il appelle M. Caillaux, M. Cailloux sans doute à cause de la mobilité de son crâne. Quant à M. Milliès Lacroix, il s'obstine à ne le nommer que Milliès tout court ; comme on lui en demandait la raison, il expliqua : « C'est qu'il n'a pas mérité la croix ! »

Son grand plaisir est encore de taquiner les ministres qui sont à ses côtés, lorsqu'ils prononcent un discours, de leur place. Chaque fois que M. Guyot-Dessaigne veut prendre la parole, on voit aussitôt M. Clemenceau le tirer tant qu'il peut par les basques de sa redingote. Parfois même, il accompagne son geste d'un « ferme ça ! » énergique.

M. Caillaux a l'habitude, lorsqu'il cause, debout, à la Chambre, de scander ses phrases en frappant du bout de l'index sur la table. Délicatement, M. Clémenceau glissa, un jour, son encrier sous la main du ministre des Finances. Au beau milieu d'une période oratoire, M. Caillaux ne manqua pas de piquer le doigt dans l'encre, et d'éclabousser copieusement le devant de son gilet, à la grande joie de l'incorrigible.

Nous continuerons un de ces jours la série de ces citations, qui ne manquent pas, n'est-il pas vrai, d'un certain charme. M. Clémenceau, malgré son esprit, ne sera sans doute pas immortel. Mais s'il meurt, couvert, n'en doutez pas, en accomplissant des tours d'esprit.

A. GAPELLO.

Réceptions du Jour de l'An

M. le Premier Président de la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

***

M. le Procureur général près la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

***

Le Général Gouverneur de la Corse ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

LA MUTUALITÉ EN CORSE

En parcourant le *Petit Bastiais*, j'y vis [illegible] d'y voir le [illegible] ayant pour but d'organiser un patronage [illegible] une grande fête de la mutualité en Corse, [illegible] quelques lignes ont frappé mon admiration, et j'ai ressenti, au cœur, comme une grande émotion suivie aussitôt d'un grand bonheur qui envahit tout mon être.

Pendant le chemin [illegible] mon esprit [illegible] Je me [illegible] Lacroix et [illegible] des [illegible] Mais [illegible] Mais [illegible] Mais

les lettres de notre histoire corse en sera avant le souvenir à jamais pour les généreuses fureurs.

Nous devons nous dire qu'il y a malentendu sur notre sol quelque chose de nouveau. Il faut que nous en reposer convalescents et que nous le déclarions bien haut. La Corse que l'on accusait d'imprévoyance, que l'on prétendait incapable d'initiative et qui s'éboulait misérablement, sous le souffle ardent de l'homme de cœur qui l'administre et dont nous qui la connaissons pour avoir travaillé à ses côtés, lorsqu'il était député de Calvi, ne ferons jamais assez l'éloge, la Corse, disons-nous, vient de se ressaisir et de reprendre conscience de sa destinée. La clarté éblouissante du flambeau de la moralité qui vient d'être élevé au dessus de nous par cette main courageuse, éclipsera les ténèbres dans lesquelles nous végétions. Convié par le geste de généreuse initiative de son cher préfet M. Chalnil, soulevé par son exemple, le peuple corse dans une manifestation imposante et inoubliable se rendra tout entier à l'appel du comité d'Ajaccio.

C'est sous les plis des bannières de chaque société portant comme devise : Aimons nous, aidons-nous, que nos braves mutualistes groupés fraternellement se rendront au rendez-vous de la mutualité, ils s'achemineront de tous les villages, de tous les hameaux, de toutes les bourgades, les petits comme les grands, les hommes, les femmes comme les enfants, ils viendront du Cap Corse au détroit de Bonifacio, des magnifiques plaines de la Balagne à celles non moins fameuses d'Aleria. Tous, paysans, ouvriers, bourgeois, dans une accolade fraternelle, viendront saluer au milieu des chants d'allégresse, le Ministre du travail qui, nous l'espérons, présidera cette solennité. Le spectacle grandiose d'un peuple tout entier oubliant ses misères politiques au lendemain des élections municipales pour tourner ses yeux et ses regards vers les horizons nouveaux et fertiles de la mutualité sera émouvant et réconfortant.

Mais quel un spectacle aura sa leçon. Il nous montrera que nous devons mettre les ressources de notre esprit à notre part qu'à les dépenser dans des discussions intestines, dans les querelles de clocher qui nous divisent sans cesse, nous diminuons nos yeux de nous qui nous anéantissent et nous conduisent à la ruine. Ce spectacle nous montrera encore le chemin que nous devons suivre pour atteindre à des jours meilleurs. Il nous montrera l'avenir de la Corse, lui un notre respectueusement portant dans son urbe un heureux rudiments le faire devine que nous voulons voir suivre désormais, la grande formule moderne qui enclave tant de prodiges : du travail, encore du travail, toujours du travail ; alors, fortement investie des nouvelles armes, qu'elle acquiera de la pierre tumulaire de l'oubli, la Corse émancipée, régénérée et sanctifiée par les grandes épreuves qu'elle aura subies sous le coup même de sa mauvaise fortune passée, apparaîtra plus grande, plus prospère et plus fière que jamais.

PAUL PIERRI,
Président de la Mutuelle de Calvi,
Membre de la Société des Présidents des Mutualités de France,
24, rue Taitbout, Paris.

Ecoles publiques de la Corse

A l'occasion de son entrée en fonction, M. le Recteur de l'Académie d'Aix a bien voulu accorder, aux Ecoles publiques de la Corse, un jour de congé qui sera pris le vendredi, 3 janvier 1907.

Le Vice-Recteur.

JURISPRUDENCE PRATIQUE

La valeur des lettres recommandées

Une lettre recommandée peut-elle remplacer une signification par huissier ? Un arrêt intéressant de la Cour d'Appel d'Angers, du 8 novembre dernier, a répondu : non.

Il s'agissait d'une réponse adressée par lettre recommandée, par un nommé Lelong, à notre confrère « Le Patriote de l'Ouest, » qui avait nommé M. Lelong dans un précédent article. Ce journal refusa simplement la lettre recommandée, qu'il revint à son envoyeur. Le lendemain, celui-ci envoya un télégramme ainsi conçu : « Rouvert demain réponse recommandée. Lelong. » La réponse recommandée, qui lui fut également refusée.

Le plaignant a-t-il été dans son droit de réponse ? Nullement.

L'Administration des Postes ne garantit, en effet, ni le contenu des lettres recommandées, ni l'identité des expéditeurs des dites lettres ni des télégrammes ; il est même interdit à ses agents de participer à la remise d'une lettre recommandée et de se prêter à une constitution quelconque de leur contenu. Dans ces conditions, le destinataire d'un pli recommandé ne peut avoir aucune certitude. L'expérience a établi, du reste, que les réponses par lettres recommandées exposent le gérant d'un journal à de nombreux ennuis et à des responsabilités, sans lui procurer de retrouver les auteurs. Son refus de les recevoir ne peut donc être tenu pour un refus d'insertion.

En conséquence, le sieur Lelong, bien que sa réponse n'ait pas été insérée, a été déclaré mal fondé dans sa demande et condamné à tous les dépens.

Il ressort de ceci que c'est par pure complaisance qu'un journal insère une réponse qui ne lui est pas parvenue par ministère d'huissier ; il a parfaitement le droit de n'en tenir aucun compte, lui eût-elle même été adressée par lettre recommandée.

A. CAPELLO.

Courses de Bastia

Messieurs les Membres de la Société des Courses sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le lundi, 30 décembre, à cinq heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :
Election du Président. — Renouvellement du Comité. — Approbation du compte de gestion.

Le Secrétaire, H. MUSSO.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — M. Costa Jean-Dominique, agent-voyer cantonal principal de 1re classe à Calvi, est nommé sur place agent-voyer d'arrondissement de 2e classe.

***

PINO. — M. Biri fils Jacques-Tommasi est nommé facteur des postes intérimaire à Pino.

***

LAMA. — Le commune de Lama était en deuil, ces jours derniers, par suite du décès de Pme Santini Rangarone de Serpentel, qui s'est éteinte dans sa soixantième année. Cette excellente dame ne laisse après elle que des regrets. Son établissement connaît tous les cœurs et sa charité la fera partout hautement regretter des habitants de la commune et des environs qui étaient toujours sûrs de trouver dans sa maison hospitalière un encouragement à leur infortune.

Une affluence nombreuse se pressait aux obsèques de Mme Santini, et témoignait ainsi de la considération qui entoure les familles Santini et Saturnini.

Nos adressons à M. Antoine Santini et ses enfants aux familles Angeli, Saturnini, Pasteggi, Bonavita et Vincentelli, l'expression de toutes nos condoléances.

***

VESCOVATO. — M. Salerca Antoine-Joseph, agent-voyer cantonal de 3e classe, à Vescovato, est élevé sur place à la 2e classe de son grade.

***

PIETRALBO. — Le gendarme Gibert est nommé brigadier à Bisinao, en remplacement du brigadier Rondet, qui passe à Volpajola.

Bulletin Financier

Paris, 28 décembre 1907.

Marché bien tenu, malgré la rareté des transactions. Sauf notre Rente, qui finit à 95.37 et les Rentes étrangères, les Fonds d'Etats sont en nouvelle avance générale. Les Etablissements de Crédit conservent leurs fermes dispositions.

La Banque Centrale Mexicaine reste en excellente tendance à 493.

L'obligation 5 0/0 du Port de Para consolide son avance à 440. Les obligations 5 0/0 du chemin de fer Nord du Brésil sont recherchées à 505.

Les charbonnages de Maleoas Pierville s'inscrivent à 538. L'action Malicorne et Cantillon Economique, est toujours bien tenue à 130.

Les Houillères de Saint Menard, anciennes concession de Forges (Saône et Loire), qui ont été étudiées à l'origine par les ingénieurs Petit-Gand, Vuillard et Lomont, M. Dufont, autrefois ingénieur en chef au Corps à Châlon, et main tenant Inspecteur Général des Mines, a fait relever les travaux souterrains qu'il a antérieurement par sa signature. Il est constaté, par ces plans, que 3 couches d'une puissance variant de 1 mètre à 1 m. 50 ont été reconnues. On a tiré, au cours des reconnaissances, de ces trois couches, quelques tonnes de charbon. La régularité de ces couches a été vérifiée par de nombreuses galeries. Les chemins extraits sont, dit M. Vuillard, Ingénieur au Corps des Mines, qui a fait sur la houille une remarquable étude, de même qualité que ceux de Blanzy. On doit compter sur un prix de revient de 8 à 9 fr. la tonne. Les transports sont aujourd'hui assurés par la route. P. L. M. doit une ligne traverse la concession.

Nos chemins sont calmes.

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme de 29 déc., à 3 h. du s.

Le Bataillon de Lr, p. r.,	Arnoux.
Le Pré aux clercs, ouv.,	Herold.
La Salah, marche tonkinoise,	Méhérault
Carmen, fantaisie,	Bizet.
Paulette, polka,	Sellénick.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Compagnie Française des Eaux

La Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant être exécutées sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu durant la matinée de lundi.

Pour les enfants délicats

Les pilules Pink

M. Michel Grand, au château de Launay par Souvigny (Loire-et-Cher), avait son fils François âgé de 11 ans, qui était de santé très délicate. Il lui a fait suivre le traitement des pilules Pink et l'enfant est devenu robuste.

Le jeune François Grand

« Mon fils, écrit M. Grand, se plaignait continuellement de maux de tête et d'estomac, il n'avait pas le moindre appétit et il fallait se fâcher pour le faire manger. Il semblait n'avoir pas beaucoup de sang, car il avait toujours les pâles et les mains glacées. Il se plaignait aussi très souvent de points de côté. Nous lui avons fait prendre des pilules Pink et depuis qu'il a suivi ce traitement il a beaucoup changé, il se porte très bien. »

Il y a des épidémies un peu partout, épidémies de grippe de rougeole, de scarlatine, de fièvre typhoïde. Les enfants qui n'échappent l'une ou l'autre de ces maladies sont, sans aucun doute, ceux qui n'auront nullement sont chétifs, frêles, ceux qui semblent ne pas avoir de sang, ceux qui sont anémiés.

Venez à leur aide, vous pouvez les mettre à l'abri de la maladie épidémique, vous pouvez les sauver. Ils sont faibles, rendez-les forts. Ils ont peu de sang et leur sang est pauvre, donnez-leur du sang riche, faites leur prendre quelques boîtes de pilules Pink. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatismes. En vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pink Galien, 58, rue Bichat, Paris. Fco. 3.50 la boîte, Frs. 17.50 les 6 boîtes franco.

SOCIÉTÉS et SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les membres syndiqués sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche, à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Situation financière. — Discussion de la proposition d'un membre syndiqué au sujet de la Fédération basties.

Le Président, CASSELUTI.

ASSOCIATION NATIONALE des décorés de la Médaille Militaire. — Les décorés de la Médaille Militaire en activité de service ou en retraite, qui désirent faire partie de cette association, sont priés de se réunir, aujourd'hui dimanche, 29 courant, à 9 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour : Formation d'une section en Corse. — Nomination du bureau et versement des cotisations.

Un Groupe de Médaillés.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Aujourd'hui dimanche, 29 décembre, à 2 heures, en matinée :

Prix réduits

Les Deux Orphelines

Grand drame en 8 tableaux

Ce soir, à 8 heures et demie :

LE JOUR ET LA NUIT

Opéra bouffe en 3 actes

Le ballet est tenu par M. Soavi.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 28 déc.

Thermomètre : 7 heures du matin 10°. à midi + 15°. 9 heures du soir 13°. Maxima + 15° Minima + 8°.

Baromètre : Hauteur du matin, 757 mm. à midi, 756 mm. à heures du soir, 755 mm.

Etat du ciel, le matin, Dans la matinée, S.E. léger quelques nuages. Dans l'après-midi, id. l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 0 mm.

***

Commissariats

M. Vinciguerra, inspecteur spécial de 2e classe de la police des chemins de fer et des ports à Philippeville, est nommé commissaire de police à Aïn Beida.

***

Artillerie coloniale

M. le sagitaire officier d'administration de 3e classe, Colombani, section des comptables de l'artillerie coloniale, au parc d'instruction du 2e rég. à Brest, est affecté au parc du 3e rég. d'artillerie à Toulon.

***

Mouvement des passagers

Pendant le mois de août, la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio.

Le nombre des passagers a été de : 1.852 de Bastia, 1 243 d'Ajaccio et Propriano, 113 d'autres ports, total, 3 208.

Il a été transporté : de Bastia, 576 tonnes; d'Ajaccio et Propriano, 1.002 ; d'autres ports, 622 ; total, 2.660.

***

Travaux publics

Sont inscrits sur le tableau d'avancement du personnel de l'administration centrale des travaux publics pour une promotion de classe, M. Bonavita, expéditionnaire de 4e classe, et M. Bartoli, expéditionnaire de 5e classe.

***

Postes et Télégraphes

M. Simoni Paul-Antoine a été commis intérimaire au bureau des postes de Bastia.

***

Médaille pénitentiaire

La médaille pénitentiaire a été accordée à M. Antoniotti, premier gardien à la prison centrale de Nîmes, en raison de ses longs et irréprochables services et d'actes de courage et de dévouement accomplis dans l'exercice de ses fonctions ; et à M. Acquaviva, gardien ordinaire à la maison d'arrêt de Toulouse, pour ses longs et irréprochables services.

***

Poids et Mesures

M. Antonini, vérificateur des poids et mesures à Largentière, est nommé à Carcassonne.

***

Médaille mil-taire

La médaille militaire a été conférée au brigadier Pantaloni, du 1er rég. de chasseurs d'Afrique, 6 ans de services, 6 campagnes ; brillante conduite dans les affaires qui ont eu lieu sous Casablanca.

***

Gendarmerie

Le gendarme républicain Moretti est nommé brigadier ; le brigadier Santandrea, de la Martinique, est désigné pour servir à la Guinée française.

***

Continiers

M. Casanova, adjudant au 29e de ligne, est nommé cantinier au 37e d'artillerie.

***

A vendre

Petite propriété près de Cardo avec maison d'habitation, réservoir d'eau, vigne et arbres fruitiers.

S'adresser Boulevard de Cardo, 5, entresol, de 7 h. à midi et de 2 à 5 heures.

***

Objets perdus

Sur le trajet de l'Usine à gaz à la Ville des Glarisses, route de Saint-Florent, il a été perdu une broche en perles en forme de branche.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre récompense.

***

Appartement à louer

Huit pièces et deux cabinets au premier, jardin, au rez-de-chaussée, situé rues de Castagno et Miséricorde, à louer de suite.

S'adresser à M. l'huissier Colombani, Bastia.

***

A louer

Un appartement de 7 pièces, au 4e étage de la maison Ferretti, boulevard Paoli, 20.

— A louer deux pièces au rez-de-chaussée, rue Pont-Neuf.

S'adresser au bureau du journal.

Demandez partout les
Vermicelles Invisibles
de la
Maison Ghilini

La Vie Heureuse

Le numéro de N° 6 de la « Vie Heureuse » paraît : 96 pages dont 20 en couleurs, plus de 100 magnifiques gravures, 6 nouveautés hors-texte prêts à être essayés, un grand concours doté des prix les plus riches ainsi que dont l'annonce ne l'est pas moins, car il s'agit de dessiner entre les plus jolis profils de l'année, celui qui réalise le mieux les principes de l'art ; une nouvelle spécialement écrite pour la « Vie Heureuse » par Marcelle Tinayre ; une spirituelle fantaisie de Franc-Nohain, une profusion de dessins signés Mahut, Mich, Mirande, Mora, Wery, les humoristiques réponses de Mme Daniel Lesueur, Marni, de MM. Tristan Bernard, Capus, Hervieu, Vincent, Hyan, Lavedan, Marx, Mévisto, Monteux, Pierre Wolff, à l'enquête de la « Vie Heureuse » « Peut-il exister des célibataires ? » Tout cela fait de ce splendide fascicule, un numéro incomparable que chacun voudra conserver.

ACCOUCHEMENTS

Madame veuve **Valette**, sage femme de 1re classe, prend des pensionnaires et se charge des enfants.

Rue de l'Académie, 6, Marseille.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR favori des
CHEVEUX
Ne manque jamais de rendre promptement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE
les teint, les fait pousser et teinte les pellicules.
Flacon certain.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00715

BOURSE DE PARIS

	27 déc.	28 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	95.15	95.20
3 de 3 0/0 amortis.	96.45	96.50

ex-coupon

Légion d'honneur

Paris, 28 décembre.

M. le général Drude, commandant le corps expéditionnaire du Maroc, est promu au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le gouvernement a tenu, par cette haute distinction, à donner au vaillant soldat un premier témoignage d'admiration.

Nouvelles Maritimes

Cadre de réserve

Paris, 28 décembre.

Le contre-amiral Barnaud est placé, à dater de ce jour, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major.

TOULON

EXPLOSION
à bord d'un sous-marin

Toulon, 28 décembre.

Une formidable détonation s'est produite à bord du sous-marin *Ventôse*, de la défense mobile de Toulon. Elle a été occasionnée par l'explosion d'hydrogène comprimé dans des accumulateurs.

Toute une batterie d'accumulateurs a volé en éclats.

Les dégâts dépassent cinquante mille francs.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne.

EN ALLEMAGNE

ENTREVIE
DU ROI D'ANGLETERRE
et de l'Empereur Guillaume
à Corfou

Berlin, 7 décembre.

S. M. Edouard VII aura une entrevue avec l'empereur d'Allemagne à Corfou.

Les deux souverains entretiendront des diverses questions diplomatiques, actuellement pendantes en Europe, et notamment de la situation au Maroc.

On pense généralement en Allemagne que l'entrevue des eux monarques a pour but de rendre plus amicales les relations franco-allemandes.

L'Empereur Guillaume à Malte

Démenti officiel

Berlin, 28 décembre.

Un communiqué de la Correspondance officielle dément que S. M. Guillaume doive s'arrêter à Malte au cours de la croisière qu'il effectuera actuellement de son entrevue avec le roi d'Angleterre.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Le retour en France
DU GÉNÉRAL DRUDE

Désaccord du Général et du Gouvernement

Paris, 28 décembre.

Plusieurs journaux annoncent que le général Drude, commandant du corps expéditionnaire marocain, va rentrer en France, à la suite de graves désaccords qui ont surgi entre le gouvernement et lui au sujet des opérations militaires autour de Casablanca.

L'état de santé du général Drude n'est qu'un prétexte invoqué pour dissimuler les véritables causes de la rentrée en France du chef de l'expédition marocaine.

Démenti de M. Clémenceau

Paris, 28 décembre.

Une note du président du Conseil, communiquée ce soir aux journaux, dément énergiquement les bruits relatifs au prétendu désaccord entre le général Drude et le gouvernement.

Le général Drude rentre en France uniquement à cause de son mauvais état de santé.

Jamais le gouvernement n'a eu à critiquer les actes militaires accomplis sur le territoire marocain. Il n'a eu qu'à se féliciter des opérations commandées par le chef du corps expéditionnaire.

Sur la frontière espagnole

Madrid, 28 décembre.

Le gouvernement espagnol vient de prendre ses dispositions pour réprimer immédiatement les désordres qui sont signalés sur la frontière hispano-marocaine.

Des télégrammes de Melilla annoncent qu'une grande agitation règne dans les douars kabyles qui sont voisins des possessions espagnoles.

Les autorités déclarent que le commerce est paralysé du fait que les caravanes ne peuvent arriver jusqu'aux Souks.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance de nuit

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance a été reprise à 9 heures du soir.

Ministère de la Guerre

Le Sénat aborde la discussion du budget du Ministère de la guerre.

La discussion générale est ouverte.

M. Boudenoot

sénateur républicain du Pas-de-Calais, monte le premier à la tribune.

L'orateur prononce un long discours, dans lequel il critique très sévèrement l'emploi des huit cents millions, affectés au budget du ministère de la guerre.

Le sénateur du Pas-de-Calais regrette que l'on ait réservé des crédits trop considérables pour les traitements du personnel, tandis qu'on a établi très parcimonieusement les dépenses nécessaires à la rélection et à l'augmentation du matériel de guerre.

Après le discours de M. Boudenoot, la séance est levée et renvoyée à ce matin, à 9 heures.

Séance du matin

Présidence de M. BARBIER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La discussion générale continue sur le budget du ministère de la guerre.

M. Waddington

rapporteur du budget, monte à la tribune et justifie certaines modifications qui ont été apportées par la commission des finances du Sénat au budget voté par la Chambre.

Le sénateur républicain de la Seine-Inférieure, insiste pour que le Sénat vote sans hésiter ce budget ; la commission l'a examiné sans aucune préoccupation politique, avec l'unique souci d'apporter des solutions simples, franches, dégagées des combinaisons, peut-être trop ingénieuses, dont le budget, sorti des délibérations de la Chambre, était entouré.

Le général Picquart

monte, à son tour, à la tribune pour répondre aux critiques de M. Boudenoot.

Le Ministre de la Guerre reconnaît que quelques-uns d'entre elles sont fondées, mais il lui reproche de ne pas avoir assez tenu compte des causes qui rendent difficiles la présentation d'un budget.

Le général Picquart justifie, en terminant, certaines dépenses.

Quelques orateurs répondent ensuite au ministre et engagent le Sénat à bien examiner le budget de la guerre dont le chapitre des dépenses atteint un chiffre considérable.

La séance est ensuite levée et renvoyée à l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

Le Budget de 1908

Le Sénat continue l'examen du budget général de l'exercice 1908.

Ministère de la Guerre

La discussion générale étant close, le président met aux voix les chapitres de ce budget.

Tous ces chapitres, qui sont examinés avec une grande, une trop grande célérité, sont successivement mis aux voix et adoptés.

Ministère des Colonies

La Haute Assemblée passe ensuite à l'examen du budget du Ministère des Colonies.

M. Saint-Germain, rapporteur, soutient les conclusions de son rapport.

Dans la discussion générale, plusieurs orateurs attaquent le Ministre des Colonies, quelques-uns font des allusions à la mission Blanchet.

M. Millet-Lacroix répond aux critiques des orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

La séance est ensuite levée et renvoyée à 9 heures du soir.

Les Obsèques DE M. JANSSEN

Paris, 28 décembre.

Les funérailles officielles de M. Janssen, l'illustre savant, le directeur de l'Observatoire de Meudon, ont été célébrées ce matin, à 10 heures, en l'église Saint-Germain-des-Près, où le corps était déposé depuis jeudi.

L'affluence était considérable ; et la cérémonie a été imposante.

Le cercueil disparaissait sous les couronnes en fleurs naturelles et artificielles envoyées par les élèves de M. Janssen, le personnel de l'Observatoire, etc.

Bijouterie-Horlogerie
DANESI fils
Boulevard Paoli, 16, Bastia

M. Danesi fils, ancien élève des fabriques d'horlogerie de Besançon a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes sortes de réparations de montres et pendules, à des prix défiant toute concurrence.

M. Danesi, lui-même toutes réparations, est à même de leur livrer un travail très soigné et garanti.

Une importante fabrique de bouchons désirerait se mettre en rapport avec propriétaire de chênaie-liège, pour lui acheter toute sa récolte, pendant au besoin un contrat pour plusieurs années.

Ecrire avec renseignements au Directeur de la Bouchonnerie Provençale, à Agriol (B.-du-Rhône).

Michel Vincentelli
Produits Potin
Grande mise en vente
à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fantaisie et aux fruits de Noël — Pain d'épice de Sienne — Fruits confits — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plum Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bonbons.

Foies gras — Pointes en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

Maladies des VOIES URINAIRES
en une seule séance guérison radicale des
RÉTRÉCISSEMENTS
sans douleur et sans effusion de sang
DOCTEUR VERNAY LYON

Déménagements
pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap Bastia.

ANÉMIE
PALES COULEURS
FLUEURS BLANCHES
NEURASTHÉNIE
CROISSANCE
CONVALESCENCE
de toutes Maladies
GUÉRISON RADICALE en 20 JOURS
par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL
Seul Fortifiant autorisé se vendant par
CONFITURE de St VINCENT de PAUL

VENTE de vignes américaines Rupestris ramé à 25 fr. le mille et Riparia Gloire de Montpellier à 20 fr. le mille.

S'adresser à M. Pierre-Ambroise Rotali, Chiosello, près Borgo.

APRÈS VOS REPAS
Demandez dans tous les Cafés
COGNAC BOULESTIN

JOUR DE L'AN

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à l'occasion du Jour de l'An un grand assortiment de pièces froides et de pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Merles
Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.
Prix très modérés.

Cave du Domaine de Tuda
17, rue des Terrasses
Bastia

EMBALLEUR
M. François Tusi
Ouvrier emballeur
Déballages et déménagements
S'adresser aux magasins d'ameublem en A. Giambelli, Boulevard Paoli, 38, Bastia.

Grand entrepôt de Vins
FINS ET DE TABLE
de toutes provenances
ORESTE BIAGINI
5, Avenue Carnot, Bastia
2 Grands Prix. 1 Diplôme. 6 Médailles obtenus aux diverses Expositions
Vente en Gros et au détail
LIVRAISON A DOMICILE
VINS DE TABLE
Rouge, 0,35, 0,30 et 0,40 c. le litre.
Blanc, 0,30 et 0,40 c. le litre.
VINS FINS DE CORSE
0,80 et 1 fr. la bouteille verre compris.
VIN DE CHIANTI (Italie)
1 fr. 40 le flacon, 0,70 le 1/2 flacon.
VIN DE MARSALA (Sicile)
1.60, 1.75 et 2 fr. la bout., 0,80 c. la 1/2 b.
3 fr. le flacon, 1 fr. 60 le 1/2 flacon.
VINS DE BORDEAUX (Médoc vieux)
1 fr. 25 la bouteille.
VINS D'ASTI mousseux
1 fr. 75 la bouteille.
VINS DE CHIANTI d'Italie
1 fr. 50 la bouteille.
VINS DE MALAGA et de MALAGA (Espagne)
1 fr. 40 la bouteille, 0,80 c. la 1/2 bouteille.
MUSCAT DE FRONTIGNAN vieux
fr. la bouteille, 0,60 c. la 1/2 bouteille.
Vermouth de Turin 1 fr. 50 la bouteille.
Quinquina Pompeianel 1 fr. 40 id.
Vermouth Sapeloue 1 fr. 40 id.
Apéritif « Le Pal » 1 fr. 50 id.
Gentiane 1 fr. 40 la bouteille.
VINS DE CHAMPAGNE
Grettes et Meyer 3 fr. 25 et 3 fr. 75 la bout.
Duc Regnault de Chamousset 3 fr. 50 et 2 fr. 75 la bouteille.
Frasiet à Epernay 4 fr. 50 et 5 fr. la bout.

HUNYADI JANOS
UN VERRE A JEUN FORCE LAXATIVEMENT

SCIERIE MÉCANIQUE
P. MATTEI
CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES
pour l'exportation des primeurs
Caisses à raisin et à fromage
PLANCHES, POUTRELLES
PIEUX POUR LA VIGNE
Fûts de toute contenance
de la Maison E. ARNAUD fils,
de Marseille.
Seul représentant pour la Corse.

LOTERIE

de l'Orphelinat National

DES CHEMINS DE FER

Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1906.

Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908

GROS LOT **200.000** FRANCS

LOTS DE **50.000** F., **20.000** F., **5.000** F., ETC.

PRIX DU BILLET : **UN FRANC**

Adresser mandat-poste à M. le Directeur, 20, rue N.-D. de Nazareth, PARIS
Joindre 10 *cent. pour envoi (étranger, 25 cent)*

* La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour un à demande d'un moins 2 billets.

1.035 LOTS, tous payables en espèces.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

Société en Commandite — Capital 500.000 Francs

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

Marron et Gros Vert — Rouge Brique et Prune

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERI III, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907-1908

Chaussures en tous genres
pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants
Grand assortiment de chaussures fourrées
Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Rayon spécial de chaussures de luxe de tous modèles fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

SANTAL BONE

GUÉRISON RADICALE

et rapide des Écoulements, Cystite du Col, uréthrite prostatorrhée, cure Cubèbe et injections. *D'une pureté absolue.*
Remède le plus efficace et le plus actif.
ABSOLUMENT INOFFENSIF
Inscrit dans toutes les Pharmacies et 15, Rue Vivienne, Paris.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exigez sur les Cartons les mots Royal Windsor. Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

---

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE

RICINE VAILLE

DÉLICIEUX ET EFFICACE
PURGE SANS FATIGUER

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Lèpre, Boutons, **Démangeaisons**, Hémorroïdes, Congestions, Engorgements, Glandes, **Tumeurs**, Cancer, Coliques, Kystes, Glaires, **Taches - Plaies - propageant** et éternisant, Ulcères variqueux, **Abcès froids**, ont intérêt à s'adresser à Chimiste médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui enverra gratis le moyen de guérir rapidement.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosité, affaiblissement du cerveau, de la mémoire et de l'énergie, de faiblesse entièrement chroniques, avec Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, douleurs dans le dos, prématurément, ont intérêt à s'adresser à M. G. BATTET, à Cahors (Lot), qui enverra GRATIS le moyen de se guérir rapidement.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur

Bd Paoli, 18, au 1er
Maison Benedetti

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients, d'avoir à sa mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières autrefois à la vente pour la fabrication de dents artificielles.

A VENDRE

Un appareil acétylène en bon état. S'adresser à M. J. Paoli, à Toga, Bastia.

00716

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr	10 fr	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA UNIVERSITAIRE

LE CALENDRIER

Sted'Aujourd'hui : Saint Eugenio.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 05 m. — Coucher, 4 h. 03 s.
Dernier quart., le 27 — Nouv. Lune, le 3.
Fête du Demain : Saint Sylvestre

29 DÉCEMBRE

LA FRAUDE FISCALE

On se souvient qu'au mois de juillet dernier, au moment où l'impôt sur le revenu fut l'objet devant la Chambre d'un commencement de discussion, on constata une subite émigration des capitaux français vers l'étranger.

Mettant en œuvre, mais à rebours, les principes de patriotisme et de loyauté, ceux parmi les capitalistes qui craignaient d'être obligés de prendre part selon leurs moyens aux charges nationales, s'empressèrent de faire passer la frontière à leurs valeurs.

Depuis, nous avons eu les traîtres Barton, Ullmo et consorts, qui livraient à l'ennemi nos secrets militaires ; — les détenteurs des grosses fortunes, traîtres eux aussi, lui livraient l'or français. Tandis que les petits contribuables, petits propriétaires, petits commerçants, ne pouvant pas dissimuler leur modeste patrimoine, seraient contraints de faire face à la totalité des impôts, les financiers, par un simple jeu de bourse, par une simple formalité de banque, se mettraient à l'abri et ne paieraient pas leur part. C'est ainsi que certains prétendus patriotes comprennent leur devoir de solidarité, l'égalité et la justice dont ils sont les premiers à se réclamer.

Ce fut alors que M. Caillaux conçut le vaste projet d'une entente internationale dans le but de contrôler et, par suite, de rendre inutiles, ces trahisons et ces fuites. Les déserteurs du devoir fiscal vont se trouver pris dans leurs propres filets.

Dans tous les pays, il existe des financiers prêts à semblables manœuvres de lâcheté, et le Trésor de chaque puissance est ainsi frustré d'une part importante de ses revenus. Tous les pays ont donc le même intérêt à signer une convention internationale.

Ce projet vient de recevoir un commencement d'exécution par la signature d'un accord entre la France et l'Angleterre. C'est là une des innovations les plus importantes qui aient été faites depuis plusieurs siècles en économie politique. Les barrières fiscales, douanières, politiques, toutes conventionnelles, qui séparent les nations, tombent une à une ; pour le bonheur commun des peuples, les gouvernements reconnaissent la nécessité de s'entendre et de signer des accords, tant il est vrai que les intérêts des hommes sont communs et identiques, qu'ils aient établi leurs pénates en deçà ou au delà d'une ligne fictive dénommée frontière.

Nous plaçant au point de vue plus restreint et plus tangible du fisc, l'important arrangement qui vient d'être conclu est de nature à donner les plus sérieuses garanties. Il y a entre les Anglais et nous, tant par suite de l'entente cordiale que de l'orientation connexe de l'industrie et des affaires, des liens commerciaux très puissants. Les richesses des deux nations sont dans une dépendance constante les unes des autres ; la prospérité britannique rejaillit sur la fortune française, tout comme celle-ci a sa répercussion chez nos voisins.

M. Caillaux estime à près de la moitié la quantité des valeurs mobilières placées en Angleterre. Or, les déclarations de succession s'abstiennent de faire figurer ces valeurs déposées à Londres ou ailleurs, et le Trésor est frustré d'autant, sans avoir le moyen de sévir.

Grâce au contrôle mutuel des administrations de l'enregistrement de France et d'Angleterre, les fraudes de ce genre seront désormais presque impossibles.

En s'associant pour empêcher l'évasion des capitaux, les gouvernements de Paris et de Londres ont donc réalisé une œuvre d'honnêteté internationale. Mais il va sans dire qu'une pareille mesure n'aura vraiment toute son efficacité que si elle est étendue aux autres pays voisins.

Il est aujourd'hui certain que le traité anglo-français ne restera pas isolé, et qu'il est destiné à servir de précédent et de type pour des traités similaires à engager avec la Belgique, la Suisse, l'Allemagne et l'Espagne.

On a invoqué une déclaration du ministre belge pour affirmer que la Belgique refuserait de négocier dans ce sens. Mais cette déclaration visait seulement les dépôts de fonds étrangers dont on ne saurait communiquer la liste sans commettre un véritable abus de confiance. Du moment où il s'agit simplement de signaler à la France les héritages qui tentent de se dérober frauduleusement au fisc, la Belgique a déclaré qu'elle ne ferait aucune difficulté.

Quant au traité avec l'Allemagne, c'est celui qui revêt la plus haute importance. On sait, en effet, que la Bourse de Paris et les capitaux français sont en butte surtout aux sollicitations des industriels et banquiers allemands. Il est un fait pénible à constater : c'est la France qui, par l'intermédiaire de la haute banque, fournit une grande partie des capitaux nécessaires à l'Allemagne pour ses travaux publics, la construction de ses écoles, routes, canaux, chemins de fer, cuirassés, forts, canons, etc. Les emprunts allemands ne sont jamais couverts en Allemagne. Si le marché financier allemand a pu prêter, en 1905, dix millions au Maroc, *c'était avec le concours d'un groupe financier français.*

Pour attirer l'argent français, les banques allemandes ont recours à des expédients dont le secret, quoique bien gardé, est parvenu jusqu'à nous : les banques allemandes prennent en main le lancement d'emprunts autrichiens, roumains, ou turcs. Les Français marchent à fond ; ce sont ensuite les industriels allemands qui profitent des commandes faites par ces pays, avec notre argent. Faut-il citer des exemples ? Lorsque la ville de Vienne émit son emprunt de 285 millions, 120 millions ont été fournis par les capitaux français. Il y a quelques semaines seulement, des valeurs de pétroles roumains ont été introduites à Paris ; en remontant à l'origine, on trouve derrière les banques roumaines trois banques allemandes.

Comme le disait M. Caillaux au rédacteur en chef du *Matin* : « On nous vole, on nous ment ! » Il est temps que cette situation cesse si nous voulons conserver notre rang dans le monde, et la supériorité incontestable qui nous reste encore : celle de la fortune publique.

L'accord qui vient d'être signé avec l'Angleterre et ceux qui, espérons-le, vont suivre avec d'autres puissances, sont des mesures de défense nationale au même titre que la construction de cuirassés ou l'armement de nos troupes. Ce sont nos usines, c'est notre industrie, notre travail national que nous défendons. Tous les bons Français applaudiront à l'œuvre patriotique que le ministre des Finances est en train de réaliser.

C. DES CORBELIERS.

Propos d'un Bastiais

Inéligible

Au nom du bureau de la Chambre, M. Néron a demandé et obtenu l'annulation des opérations électorales de l'arrondissement de Die

Dans sa séance du vendredi 27 courant, la Chambre a, en effet, voté par mains levées l'annulation de M. Archimbaud.

Il résulte très clairement du rapport de M. Néron :

1. Que le grand député en robaix est absolument en contradiction avec la loi du 30 juillet 1895, qui stipule que « nul ne peut être membre du Parlement s'il n'a pas satisfait définitivement aux prescriptions de la loi militaire contre le service actif ; »

2. Que M. Archimbaud n'était dans aucun des cas de dispense prévus par la loi militaire ;

3. Qu'il ne possède aucun titre théologique ;

4. Qu'il n'a donc jamais pu être régulièrement et qu'en fait il n'a jamais été consacré ;

5. Que les statuts de la cultuelle de Montaren, sans distinguer entre le pasteur titulaire ou suffragant exigent que celui-ci soit pourvu de titres théologiques et qu'il soit consacré ;

6. Que M. Archimbaud, s'il a reçu pour ses services à Montaren une allocation ou indemnité de 50 francs, n'a jamais été un pasteur rétribué au sens véritable de ce mot, et que le remplacement qu'il a accompli pendant quelques semaines n'a rien de commun avec l'emploi stable, permanent, de pasteur qu'exigent les lois et règlements ;

7. Qu'enfin, M. Archimbaud n'établit pas qu'à l'âge de vingt-six ans il était régulièrement pourvu d'un poste rétribué par une association cultuelle conformément à l'article 39 de la loi du 9 décembre 1905.

Dans ces conditions l'invalidation de M. Archimbaud ne faisait aucun doute : la Chambre a renvoyé à la caserne le prédicateur qui de l'augmentation de l'indemnité parlementaire, s'était fait contre les républicains un grossier et facile tremplin.

A'STEOT.

Conseil d'Etat

UNE DONATION

du Prince Roland Bonaparte

Le prince Roland Bonaparte a fait don à la commune de Calenzana (Corse) de la jouissance perpétuelle d'un terrain et de la fontaine qui y est édifiée à la condition que cette fontaine soit surmontée du buste du prince Pierre Bonaparte, père du donateur, qui la fera placer à ses frais et qu'elle soit dénommée « fontaine du prince Pierre-Napoléon Bonaparte. »

Aux termes de l'article 3 de la loi du 4 février 1901, un conseil municipal n'a pas besoin d'autorisation pour accepter une donation lorsqu'il n'y a pas de réclamation de la famille.

Or, le préfet de la Corse informa

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

---

Cie GÉNÉRALE DES PÉTROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.
Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.
Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,
Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.
NAPHTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.
AUTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.
GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.
HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.
Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano ; PUCCINELLI, François Calvi ; SAN TIERI Frères, Bonifacio ; Ch.-Marie SANELLI, Ile-Rousse.

73. — Feuilleton du Petit Bastiais

LA BEAUTÉ DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

X

LE MORT VIVANT

— Comme elle est belle !

Ainsi, sans s'en douter, Lison répandait la séduction autour d'elle. Le médecin soigna Rose avec un dévouement rare. Il lui sauva la vie et la raison, car pendant près d'un mois la raison et la vie furent en danger. Enfin, arriva le jour où il put lui dire :

— Je vous permets de vous lever, je vous permets de faire quelques pas dehors, en compagnie d'Henriot... C'est fini... vous voici redevenue comme autrefois...

Elle baissa la tête. Les larmes emplirent ses yeux.

— Comme autrefois ! avait-il dit.

Hélas ! hier, sa mère était vivante et l'aimait ! Aujourd'hui plus personne .. Elle avait interrogé Ciboulot :

— Que se passe-t-il au château ? as-tu appris quelque chose ?

— J'ai appris ce que tout le monde sait .. le comte est paralysé... dans l'impossibilité de marcher, de parler, de se faire comprendre... Combien de temps durera cet état ?. Peu de temps ? Longtemps ?.. Toujours et jusqu'à la mort ?.. On ne le dit pas... Le médecin, qui continue de le soigner, ne tait là dessus, comme s'il avait peur de se compromettre, avec un diagnostic sur lequel il se tromperait... En un pareil état, je dis, moi, qu'il vaudrait mieux qu'il fût mort.

Elle frissonna.

— Henriot .. C'est mon père !

— C'est vrai ! dit-il vivement, je l'oubliais... Oui, c'est vrai, pourtant, que le comte est ton père... Mais ça ne te servira pas à grand'chose, maintenant, cette paternité là, ma pauvre Lison... Il faudrait que le comte fût en état de le proclamer bien haut... et d'abord, on ne sait pas s'il le voudrait... Ensuite, il ne le pourrait pas... Il ne dit rien.. Il n'a pas l'air de penser... Immobile dans son fauteuil, à ce qu'il paraît, il dort tout le temps, ou, du moins, s'il ne dort pas, il a les yeux fermés... c'est tout comme. .

— As-tu entendu les dernières paroles de maman ?

— Oui, ton père sait qui tu es... La belle avance ! Qu'en pense-t-il ? De quelle manière a-t-il pris cette révélation ? . Voilà ce qu'on ne saura pas... Et s'il ne te restait, au monde, que ce défenseur, ma Lison, pour écarter de toi les dangers qui te menaceront, ça serait une triste chose. .

— Et *moi*, Henriot... je suis sûre qu'il m'aime... oui, auparavant il m'aimait, déjà, sans savoir... A présent il m'aime davantage, puisque je suis sa fille... Alors, c'est horrible, mon pauvre père désire sans doute me revoir, m'avoir auprès de lui... que faire ?

— Et personne ne comprendra jamais ce qu'il désire... oui, c'est horrible...

— Que faire, Henriot, que faire ?

— Rester auprès de nous, ma Lison, puisqu'il y a là des cœurs qui t'aiment...

Elle dit simplement :

— J'irai où le devoir m'appellera ; j'écouterai ce que m'aurait dit ma mère, si je lirai ce qu'elle eût voulu... en ce moment, il y a, au château, un homme qui souffre, et qui se désespère, et chez lequel rien ne manifeste ni sa souffrance ni son désespoir.... Il me semble que ma présence auprès de lui adoucirait ses tortures... Et je voudrais être auprès de lui .. à le soigner, à veiller sur lui...

— Etre au château, c'est tomber entre les griffes de ces tigres ! y penses-tu, ma Lison ? dit-il avec effroi.

Timide, elle répondit :

— J'y pense... quand j'écoute au fond de moi, j'entends ma mère qui murmure : « Oui, ta place est là-bas !.. »

— Tu sais bien qu'ils t'en ont chassée ! Et que tu es leur ennemie... et que c'est à toi qu'ils en veulent.

— Je sais tout cela !

— Eh bien ?

— Puisque maman ordonne .. je lui obéirai...

— Pour cela, il faut que les autres viennent te chercher... Or, je suis bien tranquille.. Ils ne viendront jamais !..

— Qui sait, Henriot ? fit-elle, mystérieuse.

XI

L'AMOUR DANS LES BOIS

Guérie, certes, elle l'était. Mais elle restait accablée par une tristesse profonde. Guérie, elle le fut par le jeune docteur, qui soigna le corps. Mais qui rendrait à Rose Lison la joie et le sourire des anciens jours ? Pendant les longues semaines où sa vie fut menacée, où sa raison chancela, le vagabond amoureux du plein air et des grands bois qu'était Ciboulot ne la quitta point.

— Je n'ai pas besoin de toi au travail, avait dit Dornak. Je tâcherai d'en abattre pour deux. Reste auprès d'elle... Maintenant qu'elle n'a plus que nous, cette enfant, elle nous est devenue doublement précieuse...

Lorsqu'elle fut debout, Dornak dit encore à son fils :

— Elle a besoin de distractions. Promène-la... Tâche de l'égayer, la pauvrette !..

(A suivre).

CHOCOLAT MENIER

le sous-préfet qu'à son avis la donation comportait des clauses de nature à faire hésiter la municipalité sur l'acceptation de la libéralité et le chargea de transmettre ces observations au conseil municipal.

Celui-ci estima qu'il était porté atteinte à ses droits et se pourvut immédiatement pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat.

La dépêche du préfet ne comportait cependant qu'une simple indication.

C'est ce que le Conseil d'Etat a estimé, car il vient de rendre un arrêt rejetant les conclusions de la commune par le motif que la dépêche préfectorale ne constitue pas une décision susceptible de lui être déférée.

Une question qui reste ouverte et que le Conseil d'Etat n'avait pas à trancher est de savoir s'il y a ou non lieu d'appliquer en pareille circonstance l'ordonnance du 10 juillet 1815, aux termes de laquelle aucun don, aucun hommage, aucune récompense ne peuvent être offerts, votés ou décernés comme témoignage de la reconnaissance publique par les conseils municipaux sans l'autorisation préalable du chef de l'Etat.

Réceptions du Jour de l'An

M. le Premier Président de la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

∴

M. le Procureur général près la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

∴

Le Général Gouverneur de la Corse ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

∴

M. le Maire de Bastia ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

∴

M. le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

Un grand Mariage au Caire

Ainsi que nous l'avons annoncé, samedi a eu lieu le mariage de Mlle Camugli avec M. Roger Goni.

A notre comete rendu de la cérémonie religieuse, ajoutons que les orgues étaient tenues par M. Sonitol, qui a exécuté magistralement deux marches nuptiales et une fort belle élégie.

Le R. P. André, recteur du Collège de la Sainte Famille à Fagnilah, a prononcé avant la bénédiction nuptiale, en l'église St Joseph, un fort beau et très éloquent discours que nous regrettons de ne pouvoir publier in extenso, mais dont nous retenons le passage suivant :

« Avec vous, Mademoiselle, c'est cette Corse aux contours et aux crêpes si découpés, aux sommets élancés et variés : cette terre féconde imprégnée du génie de la double race latine, italienne et française, cette terre qui suffirait à illustrer l'immortal conquérant bien connu de l'Egypte et des Pyramides et qui a laissé ici cette empreinte française que rien n'effacera jamais.

« La Corse a contribué à fournir à l'Egypte cette génération très appréciée qui fait la charme de la société de cette capitale, et à multiplier les familles comme celle dont vous portez le nom avec honneur. Soyez-en fière, comme vos dignes parents sont fiers de vous. »

La jeune mariée était toute jolie dans sa superbe toilette d'épousée en point d'Angleterre, et offrait vraiment un joli cortège que celui de ses demoiselles et garçons d'honneur qu'on base de son mari, elle continuait ; on voici d'ailleurs les noms :

Mlles Julie Camugli, Madeleine Jean, Caroline Kennevitz, Genet, Juliette Chabrier, Clément Amato bey.

MM. de Sonnini, Vice-Consul de France, Semar, 1er interp. au Cons. d'Italie, Emile Mesclare, Min. des Fin., Bertrand Genet fils, Gaston Camugli.

Le soir, dans les salons de l'Hôtel Indusiris, me vers dans déjà connu, un excellent orchestre recruté par les soins de M. Brunelle et dirigé par M. Tomperino a recueilli d'unanimes éloges de la part de toutes les personnes présentes dans les salons de réception et dans la salle de danse.

Des très riches cadeaux et de remarquables corbeilles de fleurs naturelles ont été offertes au jeune couple.

Un grand nombre de télégrammes sont venus des parents et amis de tous les coins de la France apporter aux jeunes mariés et à leurs aimables parents de chaleureuses félicitations auxquelles nous nous joignons bien sincèrement.

(L'Orient).

Aux félicitations de notre confrère de l'*Orient* nous joignons les nôtres, et nous envoyons aux jeunes époux, et en particulier à la nouvelle mariée, Mlle Camugli, qui appartient à une honorable famille bastiaise nos meilleurs souhaits de bonheur.

Courses de Bastia

Messieurs les Membres de la Société des Courses sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu *le* lundi, 30 décembre, à cinq heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Election du Président. — Renouvellement du Comité. — Approbation du compte de gestion.

Le Secrétaire, H. MUSSO.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SERMANO. — M. Fabri Clément, agent voyer cantonal de 4e classe à Sermano, est élevé au choix à la 3e classe de son grade.

∴

SANTO-PIETRO. — Nous apprenons avec la plus vive douleur, le mort du jeune Lorenzi Charles, élève de rhétorique au Lycée de Bastia, fils du sympathique instituteur adjoint à l'école de la place Saint Nicolas.

Entré tout jeune au Lycée, M. Lorenzi s'y distingua dans toutes les classes, depuis la 6e jusqu'à la 1re, par la vivacité de son intelligence, par son application incessante et les brillants succès remportés chaque année à la distribution des prix. Il fut, en tout point, un élève modèle, et son digne père pouvait fonder sur lui les plus belles espérances, qui se réaliseront bientôt réalisées, si brusquement, un mal incurable n'était venu le terrasser. Il n'est relevé pourtant pour reprendre la tâche un moment délaissée, mais ses forces ont trahi sa noble vaillance.

Pendant de longs mois, il a souffert sans se plaindre, affectueusement soutenu par les soins héroïques de parents, de tantes, d'une grand'mère, qui succombe à la tâche, peu avant ainsi des quelques années qui lui restaient à vivre, sacrifice inutile, hélas ! les pauvres soulagements qu'elle apporta à son cher petit fils.

Aujourd'hui, tous les deux dorment leur dernier sommeil, côte à côte l'un de l'autre ; et nous, les amis du père infortuné, nous ne pouvons que verser des larmes sur tant d'espérances fauchées au leur fleur, et lui dire de pleurer, mais sans désespoir, parce qu'il lui reste deux autres fils, qui, ayant profité de l'exemple de l'aîné infortuné, veulent être aussi bons, aussi accomplis que le cher disparu.

Les obsèques de ce malheureux jeune homme ont revêtu le caractère d'un deuil public. Toute la population de Santo-Pietro, à laquelle étaient accourus se joindre les villages de San-Gavino, Sorio et Pieve, a tenu à donner à la famille Lorenzi un témoignage de sincère sympathie et d'affectueuses condoléances.

La bière disparaissait sous la verdure et les fleurs. Plusieurs couronnes offertes par les parents, la famille et des amis, étaient portées par des jeunes gens ; les cordons du poêle étaient tenus par quatre élèves du Lycée, MM. Pinelli, Vitali, Senati et Mabili.

Le deuil était conduit par M. l'instituteur Lorenzi, ses deux fils, son frère, son beau-frère, entourés de leurs nombreux parents et amis.

Deux discours ont été prononcés par MM. Pinelli et Vitali nous les reproduirons dans un de nos plus prochains numéros.

∴

SARTENE. — M. Guglielmi Jean-Baptiste, agent-voyer cantonal de 4e classe à Sartène, est élevé au choix à la 3e classe de son grade.

∴

FARINOLE. — Jeudi dernier, toute attristée, la population de Farinole accompagnait au champ de l'éternel repos la dépouille mortelle de M. Dominique Deodati, ravi en quelques jours à l'affection des siens. Fils de ses œuvres, Dominique Deodati, par son travail opiniâtre, s'était créé une situation des plus honorables.

Caractère loyal et bon, parent affectueux, il laisse la réputation d'un homme dont la vie toute de travail et d'honneur servira d'exemple à ses enfants.

A sa veuve, ses enfants, petits-enfants, beau-fils et belle-fille, ainsi qu'à toute sa famille, nous leur présentons, en cette douloureuse circonstance nos bien sincères condoléances. — *P. F.*

Ecoles publiques de la Corse

A l'occasion de son entrée en fonction, M. le Recteur de l'Académie d'Aix a bien voulu accorder, aux Ecoles publiques de la Corse, un jour de congé qui sera pris le vendredi, 3 janvier 1907.

Le Vice-Recteur.

Gazette Ajaccienne

(De notre Correspondant particulier)

Le temps qu'il a fait

Baromètre : 754 8. — Température : Minima, 11. 2 ; Maxima, 13. 4.
Direction du vent : E. N. E.
Force du vent : presque calme.
Etat du ciel : couvert.
Etat de la mer : peu agitée.
Probable : vent des régions Est fort ou très fort.

Vol

Des malfaiteurs, demeurés inconnus, se sont introduits dans la boucherie de Mme Félicie Colonna, en brisant le cadenas de la porte grillée.

Ils se sont emparés d'une somme de 5 à 6 francs qui se trouvait dans un tiroir du comptoir.

Etat Civil

NAISSANCES.

Siouani Marie Lucie.

DÉCÈS

Casanova Simon, étudiant 17 ans.
Butteoni Marie Françoise, veuve Dukki, 45 ans.

Compagnie Française des Eaux

La Compagnie des Eaux a l'honneur d'informer la population que des réparations nécessitant le retrait de l'eau devant être exécutées sur la conduite d'amenée, le service des eaux sera suspendu durant la matinée de lundi.

Bulletin Financier

Paris, 24 décembre 1907.

Marché absolument inactif mais plutôt hésitant, voire même lourd dans l'ensemble. Notre Rente perd 42 centimes à 95.25. Fonds Etrangers irréguliers sans grandes écarts. Peu fluctuations parmi les Sociétés de Crédit : Crédit Foncier 684, Crédit Lyonnais 1.171, Comptoir National d'escompte 676, Société Générale 665.

Au compteur officiel, les obligations 4 1/2 0/0 des chemins de fer dans la Province de Buenos-Ayres se tiennent à 444,50 ; de nombreuses demandes de transports ont déjà été reçues des armateurs de l'ouverture de la ligne du Nord. La Bec Auer s'attache à 635.

La Banque, les Docks et Port de Bahia s'inscrivent à 455. Les Maisons et Pavillons Economiques sont recherchées à 110 ; les demandes de constructions atteignent chiffres anormaux. L'obligation 3 1/2 0/0 du Port de Para se raffermit à 449 ; les entrepreneurs disposent d'un outillage suffisant pour terminer les travaux du port avant la fin de l'année.

Chemins Français calmes.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LOURDES, (Capucins). — Mardi à 4 heures du soir, cérémonie du *Rétablissement*. Vêpres suivies du chant du *Te Deum* et du Salut.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Mardi 31 décembre à 8 heures 1/2

Soirée de gala au bénéfice des Pauvres de la Ville de Bastia

LE PASSANT

Comédie en 1 a. 1/2, en vers de François Coppée, de l'Académie Française, par Mmes du Conroy et Morelly qui ont tenu à contribuer, ainsi que leurs camarades, à cette œuvre de charité.

Quatuor Bastiais

LA PÉRICHOLE

Opérette-bouffe en 3 actes

La location se fera à l'hôpital civil, bureau de l'économat, les 30 et 31 décembre courant, de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

Les personnes qui ne pourraient assister à la représentation, sont priées de faire parvenir leurs offrandes à MM. les Administrateurs du bureau de Bienfaisance.

Les entrées de faveur sont rigoureusement interdites.

La Commission administrative.

On répare. . .

les mauvais estomacs

Grâce aux pilules Pink

L'estomac est un organe qui de temps en temps a besoin d'une petite réparation. Grâce aux pilules Pink Mme Journet qui habite à Lyon, 7, rue du Griffon, a fait la réparation complète de son estomac.

Mme Journet (Cl. Dubertaud, Lyon)

« Pendant quinze ans, écrit elle, j'ai souffert de l'estomac. Je ne pouvais presque plus rien digérer et si je sortais d'une alimentation excessivement légère, il me fallait endurer le torture pendant plusieurs heures. Pour ne pas souffrir, j'étais arrivée à ne presque plus manger. J'avais naturellement beaucoup maigri et j'étais devenue très faible. J'avais pris beaucoup de médicaments sans ressentir d'amélioration et je commençais à perdre l'espoir de guérir. J'ai voulu tout de même prendre ces pilules Pink. J'ai peu ces pilules parce que j'en avais beaucoup entendu parler, parce que beaucoup de personnes m'avaient dit avoir été guéries par elles. Les pilules m'ont fait énormément de bien, elles m'ont soulagée tout de suite, elles m'ont rendu un estomac excellent. Dimanche je me sens forte et me porte bien. »

Les pilules Pink font en très peu de temps la réparation complète de l'organisme, parce qu'elles donnent du sang riche et pur. Les organes ne s'affaiblissent que parce que le sang qui les nourrit est devenu de mauvaise qualité. Quand un sang pauvre circule à travers l'estomac, on dormir ne tarde pas à ne plus faire qu'incomplètement le travail de digestion. Les pilules Pink, grâce à leur puissante action sur le sang, sur les nerfs, guérissent l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, sciatique, rhumatismes.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, Phie G blin, 23, rue Bailly, Paris, Fco. 3,50 la boîte, Fco. 17,50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 déc.

Thermomètre : 1 heures du matin : 10°2 à midi + 15°. à 6 heures du soir + 13°.
Maxima + 15° Minima + 8°.
Baromètre : 7 heures du matin, 757 mm. à midi, 756 mm. 6 heures du soir, 755 mm.
Vent Dans la matinée, S.E. léger
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel, le matin, quelques nuages.
L'après-midi, id.
Pluviomètre, à 7 h. du matin ; 0 mm.

Nouvelles coloniales

M. Franceschetti, lieutenant de juge à Chandoc, est nommé juge de paix à compétence étendue de Rach-Gia.

M. Carlotti, procureur de la République près le tribunal d'Haiphong, est nommé juge président du tribunal de la même ville.

Toutes nos félicitations.

Tableau d'avancement

Sur le tableau d'avancement de l'artillerie, nous avons vu figurer avec plaisir M. le lieutenant du Bois qui est proposé pour le grade de capitaine.

Cet excellent officier a été détaché pendant près de cinq ans à la batterie de montagne, en garnison à Bastia.

Nous sommes heureux d'adresser nos félicitations à M. du Bois qui a quitté notre ville il y a deux mois à peine, pour aller servir, sur sa demande, aux batteries de la Manouba, en Tunisie.

Les Annales

Cette semaine des contes de fée, grâce au succès obtenu par la *Belle au bois dormant*, de MM. Jean Richepin et Henri Cain. Les *Annales* publient des fragments de cette œuvre charmante, avec une belle étude d'Anatole France... A lire encore, dans ce numéro, un émouvant appel de Georges d'Esparbès pour les étrennes des petits enfants de spahis, dont les pères ont été tués au Maroc ; un mordant portrait de l'auteur dramatique, par Adolphe Brisson ; la Vie Féminine, d'Yvonne Sarcey, nombre d'articles et de gravures d'actualité, musique, etc.

En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

A louer

Un appartement de 7 pièces, au 4e étage de la maison Farretti, boulevard Paoli, 26.

A louer deux pièces au rez-de-chaussée, rue Fontenicchia.

S'adresser au bureau du journal.

Voulez-vous relever un dîner très soigné ? N'oubliez point les œufs au goût franc, non rance. Les cigares que l'on chante au repas fin : ceux de la Maison Grimal.

JOUR DE L'AN

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et de pâtisserie.

Huîtres, Ravioli, Meries

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

En vente chez M. Marfisi,

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie sorties de Patrimonio.

DERNIERS BILLETS

LOTERIE D'ORMESSON

(Société Universitaire et Institut Pasteur de Lille)

LOTS

500.000

250.000

100.000 20.000

AVIS

Il n'y a pas d'attente. Le tirage définitif aura lieu le 15 JANVIER 1908 (Les billets non vendus le jour du tirage seront remboursés à leur valeur nominale). Les billets ne sont pas remboursables en cas de non tirage. Toute fraude entraîne la nullité du billet. Les billets sont en vente à Paris, 19, rue de la Banque, et dans les bureaux de tabac.

1 à 250.000	250.000	1 à 100.000	100.000
1 à 20.000	20.000	2 à 5.000	10.000
20 à 1.000	20.000	3000 à 100	180.000

TIRAGE : 15 JANVIER 1908

UN BILLET GAGNANT peut sortir pour la somme de 500.000 francs

Le billet entier : 5 francs

Les demi-billets, les quarts de billets, les dixièmes de billets sont en proportion.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Marfisi, Place Saint-Nicolas, 13.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

L'Légion d'honneur

Paris, 29 décembre.

M. le contre amiral Philibert, commandant de la division navale au Maroc, est élevé à la dignité de grand' officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

NICE

IDYLLE TRAGIQUE

Un jeune étudiant se suicide sur le cadavre de sa fiancée.

Nice, 29 décembre.

M. Georges Hacher, âgé de 23 ans, étudiant en médecine à la Faculté de Paris, s'était épris éperdûment de Mlle Juliette de Raymond. Les parents des deux fiancés s'opposèrent à leur union, malgré leurs supplications.

Les deux jeunes gens résolurent de quitter leur famille, et alors partirent ensemble pour Nice.

Mlle de Raymond y contracta une fluxion de poitrine ; et, après deux mois environ de maladie, elle rendait hier le dernier soupir dans les bras de son amant éploré.

Celui-ci ne pouvant survivre à son malheur, se suicida au pied du lit de mort, en se logeant une balle de revolver dans la tête.

Cette idylle tragique a causé une grande impression à Nice.

TOULON

L'EXPLOSION à bord du sous-marin VENTOSE

Toulon, 29 décembre.

Les dégâts matériels, causés par l'explosion d'hydrogène à bord du sous-marin *Ventose* sont plus importants qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Ces dégâts dépassent, en effet, la somme de deux cent mille francs.

Une évasion

PEU ORDINAIRE

Deux détenus du 4e colonial s'évadent avec la sentinelle.

Toulon, 29 décembre.

Deux soldats du 4e régiment d'infanterie coloniale, détenus à la prison militaire de Toulon, se sont évadés avec la complicité de la sentinelle qui montait la garde devant la prison.

Ce factionnaire s'est joint à eux et a déserté.

Ces trois militaires sont très activement recherchés.

ORAGES

ET

Inondations

Sur la Côte d'Azur

Cannes, 29 décembre.

Les rivières torrentielles qui s'abattent depuis deux jours sur la région...

De Cannes au champ de course de la Napoule, c'est à-dire sur une étendue de plus de dix kilomètres, les plaines sont submergées, les communications interrompues.

Les dégâts sont très importants.

Dans les Cévennes

Paris, 29 décembre.

Des télégrammes adressés aux ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture, annoncent que les orages et les inondations menacent à nouveau toute la région des Cévennes.

Depuis hier matin, la pluie tombe à torrents, les fleuves grossissent, et le vent souffle avec rage.

Plusieurs plaines sont déjà inondées, et les dégâts commencent à être assez importants.

L'administration préfectorale et les populations prennent les mesures nécessaires pour prévenir des accidents sérieux.

ÉVÈNEMENTS

Télégramme

GÉNÉRAL LYAUTEY

La tempête empêche la continuation des opérations.

Paris, 29 décembre.

Le général Lyautey télégraphie aujourd'hui au ministre de la Guerre que les opérations sur la frontière algéro-marocaine sont presque totalement impossibles depuis trois jours, à cause des pluies torrentielles.

Les mouvements en montagne des trois colonnes françaises sont ainsi arrêtés.

ALGER

Le départ du VICTOR HUGO

Alger, 29 décembre.

Le croiseur *Victor Hugo* a quitté aujourd'hui notre port, après avoir embarqué du matériel de guerre et 850 hommes de troupes.

Ce croiseur se rend à Casablanca.

LE PARLEMENT

SENAT

Séance de nuit

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance a été reprise à 9 heures du soir.

Ministère des Colonies

La Haute Assemblée continue l'examen du budget du Ministère des Colonies.

Les derniers chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés, après une simple lecture.

Ministère des Postes

Le Sénat passe ensuite à la discussion du budget du ministère des Postes et Télégraphes.

Après quelques observations de plusieurs sénateurs, tous les chapitres de ce budget sont votés sans aucune discussion, ni modification.

Caisse nationale d'Epargne

Les chapitres du budget de la Caisse nationale d'Epargne sont également mis aux voix et adoptés.

Ministère des Finances

Le Sénat examine ensuite le budget du ministère des Finances.

M. Boudenoot, rapporteur, fournit quelques explications qui sont nécessaires, afin de permettre à la Haute-Assemblée de voter ce budget à la vapeur comme les précédents.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

Monnaies et Médailles

Le budget des Monnaies et Médailles est voté après une simple lecture.

La loi de Finances

Nos sénateurs, qui sont infatigables, n'hésitent pas à aborder la discussion de la Loi de Finances ; mais comme les bancs se vident peu à peu, la séance est levée à minuit.

Séance du matin

Présidence de M. RABIER
Vice-Président

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908.

La loi de Finances

Toute la séance du matin a été consacrée à la discussion générale de la loi de Finances.

M. Raymond Poincaré, rapporteur et le ministre des Finances sont obligés de répondre à un grand nombre d'objections et de critiques qui leur sont présentées par des sénateurs grincheux.

Les chapitres 1 à 26 sont mis aux voix et adoptés.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance du matin, qui est adopté.

La loi de Finances

Le Sénat continue l'examen de la loi de Finances.

Les derniers chapitres de la loi de finances sont votés sans grande discussion.

Le Budget de 1908

La Haute-Assemblée tiendra ce soir une longue séance de nuit pour terminer complètement le vote du budget, afin qu'il puisse être déposé demain sur le bureau de la Chambre.

Déménagements

pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. P. BOVANI, 7, route du Cap Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Jean-Thomas Giansily, retraité des colonies, et leurs enfants ; M. F.-A. Giansily, directeur de l'Appic ; M. Marcel Giansily, Prospecteur à Ambositra (Madagascar) ; M. et Mme Philippe-Marie Franceschi, officier retraité, et leurs familles, de Vescovato ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Mademoiselle

Marie-Françoise Giansily

leur sœur, tante, nièce et cousine germaine tant regrettée, décédée le 28 courant, dans la 26e année de son âge, munie des Sacrements de l'Eglise.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Panforte di Siena — Fruits confits — Mostaccioli di Napoli — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Biscuits secs — Pains d'épices — Plumcakes — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Foies gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

SCIERIE MÉCANIQUE

P. MATTEI

CAISSES & EMBALLAGES EN TOUS GENRES

pour l'exportation des primeurs

Caisses à raisin et à fromage

PLANCHES, POUTRELLES

PRÊTS POUR LA VIGNE

Fûts de toute contenance de la Maison E. ARNAUD fils, de Marseille.

Seul représentant pour la Corse.

BASTIA-QUINQUINA

AU VIN DE BANYULS

SPÉCIALITÉ

de la Maison Bourgeois frères

BASTIA (Corse)

Apéritif

Digestif

Fortifiant

HUNYADI JANOS

EAU DE TABLE A BASE PURGATIVE ALCALINE

Horlogerie. — Bijouterie. — Orfévrerie. — Lunetterie

DANESI FILS

Boulevard Paoli, 16, Bastia

Assortiment de Montres, Pendules et Réveils en tous genres.

Premier choix de Lunetterie, de Bijouterie et d'Orfévrerie. Tous ces articles sont vendus à des prix exceptionnels de bon marché.

N. B. — Les montres, pendules et réveils, vendus par la Maison DANESI, sont repassés et réglés avant d'être vendu. Aussi on a tout intérêt à acheter les montres chez un horloger travaillant lui-même, pour être certain d'avoir un article bien garanti.

LOTERIE

de l'Orphelinat National

DES CHEMINS DE FER

Autorisée par arrêté ministériel du 26 Janvier 1906.

Le Tirage est fixé au 30 JANVIER 1908

GROS LOT **200.000** FRANCS

LOTS DE **50.000** F., **20.000** F., **5.000** F., ETC.

PRIX DU BILLET : **UN FRANC**

Adresser mandat-poste à *M. le Directeur*, 20, rue N.-D. de Nazareth, PARIS
Joindre 10 cent. pour envoi (étranger, 25 cent)

* La Liste officielle des numéros gagnants sera envoyée franco pour une commande d'au moins 5 billets.

1.035 LOTS, tous payables en espèces.

Teinturerie et Blanchisserie de la Méditerranée

H. FRAISSINET & Cie

MARSEILLE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE — CAPITAL 500.000 FRANCS

17 Magasins dans Marseille — 20 Succursales au dehors

La plus importante Maison du Midi

AUTOMNE-HIVER 1907-1908

NUANCES MODES :

MARRON ET GROS VERT — ROUGE BRIQUE ET PRUNE

NETTOYAGE ET TEINTURES

Draps - Lainages - Soieries - Velours - Fourrures - Mongolie - Boas - Plumes

TEINTURES EN NOIR INALTÉRABLES

NETTOYAGE DE RIDEAUX, STORES, AMEUBLEMENTS

Edredons, Couvertures, Tapis

Par suite d'importants agrandissements et d'un outillage perfectionné que nous venons d'acquérir en Angleterre, par les soins apportés dans l'apprêt et l'emballage, nous pouvons livrer tous les travaux avec

un fini qu'aucune autre Maison ne peut donner

Dépôt de Bastia :

Chez M. SAUVEUR AYMO

BASTIA, 17, Boulevard Paoli, 17, BASTIA

Cordonnerie Modèle

Bastia, 33, Boulevard Paoli, 33, Bastia

EUGÈNE PERRI III, propriétaire

Saison Automne-Hiver 1907 1908

haussures en tous genres

pour Hommes, Dames, Fillettes et Enfants

Grand assortiment de chaussures fourrées

Choix considérable de Pantoufles

Prix très réduits

Nos chaussures sont toutes fabriquées exclusivement pour la maison et vendues à des prix de bon marché inconnus jusqu'à ce jour.

La Maison se charge des réparations

SANTAL BLINE

GUÉRISON RADICALE

en quelques heures des Écoulements, Cystite du Col, même les plus rebelles, sans Copahu ni injections. *D'une pureté absolue.* Remède le plus efficace et le plus actif. ABSOLUMENT INOFFENSIF. Exiger dans toutes les Pharmacies ... 36, Rue Vivienne, Paris.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *ALORS*

Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux modernes. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. Se trouve dans les bons Parfumeurs en flacons et demi-flacons.

ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1, Bastia.

LE PURGATIF RÉELLEMENT AGRÉABLE

RICINE VAILLE

DÉLICIEUX ET EFFICACE PURGE SANS FATIGUER

ECZÉMAS

Les personnes atteintes de Dartres, Croutes, Rougeurs, Boutons, Démangeaisons, Humeurs, Clous, Gratelles, Prurigo, Engorgements, Glandes, Tumeurs, Cancers, Cancers, Kystes, Goitres, Taches, Plaies se propageant et s'éternisant, Ulcères variqueux, Abcès froids, ont intérêt à s'adresser à l'Institut Médical, rue Jacquemont, 11, Paris, qui envoie gratis le moyen de guérir rapidement.

NEURASTHENIE

Les personnes atteintes de nervosisme, affaiblissement du cerveau, de la volonté ou de l'énergie, de faiblesse et de tristesse chroniques, n'ont Mal de Tête persistant, grande impressionnabilité, découragement sans la moindre cause, etc., doivent s'adresser à M. G. GATTEY, 7, CAUDERAN (Gironde), qui enverra gratis et franco la méthode qui a guéri radicalement.

Le Directeur-Gérant,
J.-B. OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATÉ

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS (Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

Bd Paoli, 18, 1er
Maison Bar...

A VENDRE

Un appareil acétylène... S'adresser à M. J. Paoli, ... Bastia.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

Cie GÉNÉRALE DES PETROLES

pour l'Eclairage et l'Industrie

Siège social à MARSEILLE

Pétrole pour l'éclairage et pour moteur, en baril de 180 litres et bidons de 50 litres.

Pétrole raffiné d'Amérique, marque *Le Lion*, en caisses de deux bidons de 18 litres et demi chaque.

Pétrole de luxe *Photoline* en bidons de 5 litres,

Essences de pétrole, Benzine, Gazoline, lourde pour moteur.

MOTACYCLE, essence spéciale pour automobiles, très appréciée dans le monde des chauffeurs.

MOTOVELINE, huile pour le graissage des automobiles.

GRAISSE CONSISTANTE pour automobiles.

HUILE EPAISSE pour changement de vitesse des automobiles.

Dépositaires pour toute la Corse : MM. L. N. MATTEI et Cie, à Bastia, Ajaccio et Corte.

Sous-dépositaires : Thomas MATTEI, Propriano; PUCCINELLI, François Calvi; LANTIERI Frères, Bonifacio; Ch.-Marie SAVELLI, Île-Rousse

TRENTE TROISIÈME ANNÉE — N. 362 — MARDI 31 DÉCEMBRE 1907

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
CORSE	2,50 fr.	4,50 fr.	8 fr.
AUTRE DÉPART.	3,00 »	5,50 »	10 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fêté d'Aujourd'hui : Saint Sylvestre.
Soleil : (heure nationale)
...ver. 7 h. 05 m. — ...uchez 4 h. 03 m.
Dernier quart... le 27 — Nouv. Lune le 3
Fête de Demain : CIRCONCISION

30 DECEMBRE

Ce que sera 1908

1907 n'a pas encore tiré sa révérence que déjà on se livre au petit jeu des combinaisons et des prédictions pour 1908. Mme de Thèbes dirige en pythonisse, et Mathieu (de la Drôme!) prépare à son gré la pluie et le beau temps.

Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? Oncques ne saurait le dire, car tout ce dont nous sommes certains, c'est qu'on n'a pas encore trouvé le moyen de prévoir l'avenir. Un sage prétend que cette ultime découverte marquera la fin du monde : chacun connaissant soudain tous les malheurs qui l'attendent s'empresserait de se casser la tête contre les murs ou [illegible] donc pas trop !

Pour commencer, Mme de Thèbes ne nous promet, pour 1908, que cataclysmes et désillusions. O gué, o gué ! Nous savons bien que les sorciers ne disent que des sornettes.

En ce qui me concerne, je ne leur accorderai crédit que lorsqu'ils parleront en français et non en style énigmatique. En général, les prédictions sont rédigées de telle sorte qu'on peut y trouver à volonté des renseignements les plus contradictoires. Citons tout de même Mme de Thèbes, cela n'engage à rien :

« Pour le monde proprement dit, le grand monde, l'année sera celle des désillusions : nous aurons au moins deux catastrophes financières qui laisseront fort éprouvées des familles fort honorables et que des gains faciles ont rendues téméraires... » Bon, deux catastrophes financières *au moins*, c'est une petite moyenne annuelle ; il n'y a rien là de bien étonnant. Continuons :

« C'est alors que nous verrons quelques désespérés se libérer par le suicide... » La belle affaire ! Chaque année il y a *quelques* désespérés qui se suicident ; il n'était pas besoin de Mme de Thèbes pour nous dire cela !

« Nous aurons en même temps une belle fuite à l'étranger... » *Une belle fuite*, quel spectacle ! Je retiens une avant-scène.

« ... Et le parlement se voilera la face ! » — Je crois pouvoir vous expliquer cette dernière prédiction : Des réparations ayant été décidées à la façade du Palais-Bourbon, on dressera un échafaudage qui, vraisemblablement, la masquera quelque peu.

« Au printemps, des chaleurs précoces coïncideront avec un redoublement de malveillance des fous de l'anarchie... » — Des chaleurs précoces au printemps, mon dieu, j'aime encore mieux ça que si ces chaleurs précoces se produisaient à l'automne. Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

« Ah ! cette domination de l'argent en 1908 ! elle va être extraordinaire, et je plains une délicieuse et célèbre actrice qui sera compromise dans un vilain procès et prendra la chose au tragique... » — La pauvre enfant ! C'est peut-être Sarah ?

Mais laissons ces billevesées et causons sérieusement. Que sera 1908 ? Je m'en vais vous le dire.

Janvier passera sans encombre, mais durant le mois de février les rentiers feront bien d'être prévoyants, sous peine de vivre de la charité publique pendant toute une journée ; 1908, en effet, est bissextile, et le mois de février « porte » 29 jours.

Ceux qui sont pressés de lancer des confettis seront désolés : le carnaval est en retard et le mardi gras tombe le 3 mars. Pâques est par conséquent le 19 avril, l'Ascension le 28 mai et la Pentecôte le 7 juin. Quant à la Fête Nationale, elle tombe le 14 juillet, comme l'année dernière...

Parmi les fêtes les plus importantes à souhaiter à vos amis et connaissances, n'oubliez pas que la saint Rigobert est le 4 janvier, la saint Tiburce le 14 avril, la saint Anicet le 14 septembre et la saint Nicaise le 14 décembre. Ce sont là, j'espère, des renseignements précieux.

Voulez-vous savoir maintenant, le temps qu'il fera ? Ne consultez ni les mages ni votre concierge. Notez simplement sur vos tablettes le temps des 6 derniers jours de décembre et des 6 derniers jours de juin : les six mois qui suivront seront en tous points semblables. Exemple, si vous avez enregistré le 26 décembre neige et froid, le 27 pluie et vent, le 28 beau temps, etc., nous aurons neige et froid en janvier, pluie et vent en février, beau temps en mars, etc., et de même pour les six derniers mois qui seront identiques aux six derniers jours de juin. Je donne mon procédé pour ce qu'il vaut, c'est-à dire pour [illegible]

Pour la bonne bouche, j'ai réservé la meilleure nouvelle : 1908 sera l'année des « ponts. » Employés et commis, réjouissez-vous, le 14 juillet est un mardi, Noël et le jour de l'an... suivant, un vendredi, soit trois jours de vacances chaque fois. Que de bonnes parties en perspective !

Voilà, mes chers lecteurs, toutes les certitudes qu'il m'est permis de vous offrir. C'est peu, me direz-vous. Mais la plus jolie fille du monde... Et je ne suis pas une jolie fille, hélas ! Je ne vous en offre pas moins tous mes vœux de bonheur et beaucoup d'enfants pour 1908.

A. CAPELLO.

Propos d'un Bastiais

1907-1908

L'année 1907 expire... Beaucoup parmi nous ont vécu des jours heureux d'autres, au contraire, ont versé plus d'une larme au cours de cette année qui s'en va dans le passé, grossir l'histoire des faits qui la remplissent ...

Le premier jour de l'an, c'est le jour où cessent les rancunes et les inimitiés où tous les hommes s'embrassent dans une même pensée de paix se souhaitant pour l'année qui commence des moments de bonheur et de joie infinis ... c'est le jour où les enfants ronronnellent à leurs parents les promesses solennelles et vagues qui leur rapporteront beaucoup sans les engager à rien ... où les inférieurs témoignent de fidélité envers leurs supérieurs ; où ceux-ci répondent parmi les premiers, les cadeaux et les récompenses...

Je dois à mes lecteurs mes souhaits de bonne année ; mais Dieu me garde de les ennuyer en leur débitant selon la coutume, des tirades sans fin où, tendrement des mots plus ou moins fantastiques et irréalisables qui tout en posant la santé à la tête du bonheur souhaité, commenceraient à donner la migraine à ceux qui me liront !

Sans doute parmi mes lecteurs il y en a qui se plaignent de moi ; tandis que les uns m'accusent de sauter trop fort sur la police, les autres me trouvent trop indulgent pour les agents et les gendarmes ; je sais aussi que les bouchers et les tailleurs lancent journellement leurs foudres contre le malheureux Sysiphe ; je comprends la colère des époux qui ne demandaient pas mieux que de s'endormir dans les bras l'un de l'autre, et qui se sont réveillés [illegible] dans le chêne roi de la forêt, les foudres du qui sacré, en proclamant, dans le rite sacerdotal : « Au gui, l'an neuf ! » C'est la légende gauloise, de gaieté et d'espérance, qui a survécu dans notre caractère. Nous sommes pour le Nouvel An joyeux, apportant dans sa corne d'abondance, et sous les traits du facteur, toutes les promesses d'un horoscope favorable.

Cependant malgré tout, il y a l'empreinte maussade du gallo-romain, dans l'île de France notamment, où être embrassé d'abord, le 1er janvier, par une personne de son sexe, est le plus fâcheux pronostic : aussi, dans les théâtres parisiens, on voit les petites actrices, et même les grandes de la Comédie Française, sur le coup de minuit de la Saint Sylvestre, se précipiter dans les [illegible]

— C'était une bien méchante femme ! dit Lison en souriant.

— Elle ne te rappelle pas quelqu'un de ta connaissance, à Royaumont, qui a voulu te faire passer pour une voleuse et te faire ensuite assassiner ?

— Continue, Henriot ! fit Rose, en frissonnant.

— Les deux enfants purent se sauver et partirent à la recherche de leur père ..

— Comme moi ! dit Lison.

— Oui. Et ils arrivèrent devant un château qui était celui du roi, leur père. Et là, on les occupa à laver la vaisselle et à vider les écuries. Et ils faisaient si bien leur service que la mère du roi les prit en haine et dit au roi : « Le petit s'est vanté d'aller chercher l'eau qui danse ! » Alors, à moins d'être brûlé vif, il fut condamné à aller chercher l'eau qui danse. Heureusement, il rencontra une fée lorraine qui le renseigna et il rapporta l'eau qui danse. Mais la vieille reine dit au roi : « Le petit s'est vanté d'aller chercher la rose qui chante. » Et, à moins d'être brûlé vif, il fallut trouver la rose qui chante. La bonne fée du pays vosgien le renseigna encore et il rapporta la rose.

(A suivre).

Les Superstitions du Premier de l'An

La superstition du Premier de l'An tient à l'effroi de l'inconnu : une année est tombée dans ces grandes oubliettes du temps où les années abolies vont rejoindre les vieilles lunes ; que va apporter, dans les plis mystérieux de sa robe, l'année nouvelle ? La sorcellerie qui avait si beau jeu sur les cerveaux si malgaux de nos lointains ancêtres, exploitait cette terreur comme une faiblesse d'esprit, et le Premier de l'An était, de tous les jours de l'année, le plus altristé. On s'enfermait à huis-clos et on répondait ainsi au vœu de l'Eglise qui, dans ses conciles, avait condamné, jusqu'à la damnation, les traditions de la fête du Premier de l'An et l'usage des Etrennes, à cause de leur origine payenne. Qu'une éclipse de lune coïncidât avec le premier jour de l'année, c'était l'abomination de la désolation. On supposait que l'astre de la nuit était aux prises avec un dragon, le représentant légendaire de la police préhistorique et on lui criait de tout cœur : « Vive la lune ! Lune, sois victorieuse ! »

Nous en étions aux temps moyen-âgeux dérivant de l'époque gallo-romaine, mais combien était plus belle la légende celtique ! Le chef des druides, à la tête chenue, drapé dans sa tunique

74. — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LA BEAUTE DU DIABLE

Grand Roman Inédit

par JULES MARY

PREMIÈRE PARTIE

Les Loups et l'Agneau

XI

L'ABOUCHEMENT DANS LES BOIS

L'agneau ? C'était facile à dire. Mais il en fallait trouver les moyens. Et quand il avait fait tous ses efforts pour cela, quand, pour amener un sourire sur ces lèvres où la vie et la santé ramenaient courant un peu de fraîcheur, Ciboulot avait mis son imagination et qu'il n'avait pas réussi, alors, lui, comme elle, se sentait pris soudain d'une mélancolie affreuse... Et quand il voyait la fillette pleurer, il n'était pas loin d'en faire autant.

A ce compte, on devine que la gaieté n'était pas près de rentrer en logis. Lison reprit peu à peu son travail auprès de sa mère adoptive. La brave femme, elle aussi, lui prodiguait vaine-ment ses tendresses. Le souvenir de la comtesse, trop récent, planait sur la maisonnette de la Mare à l'Aigle et l'affreuse catastrophe du Saut-du-Pic restait comme un cauchemar dans l'esprit de Lison. Alors, souvent, Louise Dornak faisait un signe à son fils. Cela voulait dire :

— Emmène-la... Trouve des mots pour l'arracher à ces souvenirs.

Il comprenait. Et à Lison :

— Viens-tu dans la forêt ?

Dans les premiers temps, elle avait refusé, prétextant de la fatigue. Elle aimait mieux se nourrir de sa douleur, ressasser sa tristesse à l'infini. Puis, à force d'insister, il finit par lui faire accepter.

— Oui, je veux bien, pour te faire plaisir, mon Henriot...

Ils s'en allèrent, par une belle après-midi de septembre, où l'été, avant de s'évanouir, semblait ramasser sa splendeur et ses éblouissements.

— Nous ne marcherons pas trop vite, pour ne point te fatiguer. Nous nous arrêterons toutes les fois que tu le voudras. Où désires-tu aller ?

— En Hérival... mais par les sentiers des lutaines...

Souvent, elle lui donnait le bras, ou la main. Il se sentait tout fier. Il se redressait.

— Je ne sais pas tout ce que je ferais, et je ne sais pas tout ce que je donnerais bien pour te rendre heureuse, ma Lison, disait-il. Tu n'as pas l'idée d'une chose à exiger de moi, pour ton plaisir, et qui serait à peu près impossible ?... J'essayerais... Elle sourit, cette fois. Et il en eut, tout plein lui, une grande douceur.

Il lui arrivait, certains jours, de lui conter les légendes lorraines qu'il recueillait partout auprès de vieilles gens avec lesquels il aimait à causer, le soir, en hiver. Car s'il adorait sa forêt vosgienne, il adorait non moins les histoires fabuleuses dont la forêt gardait le souvenir, les histoires murmurées par les ruisseaux, très douces en été, effrayantes quand les ruisseaux deviennent torrents et roulaient roches et troncs d'arbres ; les histoires murmurées par les arbres qui penchaient l'un vers l'autre leurs grosses têtes en manière de conversation, pour se chuchoter des choses drôles quand c'était seulement la brise qui soufflait et des choses terribles et formidables quand s'élevait l'ouragan et que la forêt retentissait de hurlements. Ce jour-là, il lui dit, en s'asseyant près d'elle, à l'ombre, sous les sapins :

— Connais-tu l'histoire de l'« Oiseau de Vérité ? »

— Non... Tu ne me l'as jamais contée...

— On dirait que c'est la tienne .. Dans tous les contes, il y a toujours une part de vrai... Et puis, le vrai se déforme avec les âges, en passant de bouche en bouche et d'imagination en imagination .. Et ça constitue les féeries et les légendes. . Il ne faut pas s'en moquer... Il n'y a rien de beau comme une légende quand on sait bien la comprendre et qu'on démêle tout ce qu'il y a dedans... Ainsi, l' « Oiseau de Vérité, » c'est presque ton histoire, ma gentille Lison ..

— Dis-moi l' « Oiseau de Vérité... »

Alors, il lui conta qu'il était une fois un roi et une reine. Et la reine avait accouché d'un fils et d'une fille pendant l'absence du roi. La mère de celui ci, qui n'aimait pas la reine, enleva les enfants, les enferma dans une boîte et les fit jeter à la mer en envoyant dire à son fils que la reine avait mis au monde un chien et un chat. Et le roi répondit que sa mère avait en raison de s'en débarrasser...

— C'était une bien méchante femme ! dit Lison en souriant.

— Elle ne te rappelle pas quelqu'un de ta connaissance, à Royaumont, qui a voulu te faire passer pour une voleuse et te faire ensuite assassiner ?

— Continue, Henriot ! fit Rose, en frissonnant.

— Les deux enfants purent se sauver et partirent à la recherche de leur père ..

— Comme moi ! dit Lison.

— Oui. Et ils arrivèrent devant un château qui était celui du roi, leur père. Et là, on les occupa à laver la vaisselle et à vider les écuries. Et ils faisaient si bien leur service que la mère du roi les prit en haine et dit au roi : « Le petit s'est vanté d'aller chercher l'eau qui danse ! » Alors, à moins d'être brûlé vif, il fut condamné à aller chercher l'eau qui danse. Heureusement, il rencontra une fée lorraine qui le renseigna et il rapporta l'eau qui danse. Mais la vieille reine dit au roi : « Le petit s'est vanté d'aller chercher la rose qui chante. » Et, à moins d'être brûlé vif, il fallut trouver la rose qui chante. La bonne fée du pays vosgien le renseigna encore et il rapporta la rose.

(A suivre).

coulisses pour se faire embrasser par le pompier de service qui, bien instruit de la tradition, se présente tout souriant et rasé de frais !

Les jeunes filles doivent, à Paris, éviter de porter le moindre colifichet vert. Ce n'est plus l'espérance, c'est la mise en fuite de l'ami pour le bon motif.

Rue de la Paix, les midinettes pensent que le comble du bonheur est de rencontrer, le Premier de l'An, les trois grands *B* de la grande veine : une boîte, un bossu et une bonne d'enfants !

Les voitures jouent un grand rôle dans la rue de Paris, le 1er janvier : rencontrer une belle voiture ou une belle limousine automobile de maître, c'est richesse ; un fiacre ou une autotaxi, c'est médiocrité, et, naturellement, la voiture des Pompes funèbres, le deuil permanent, comme il s'ancre toujours dans les familles où il a commencé à entrer.

Le Parisien sceptique est un fervent, le Premier de l'An, de Notre-Dame-des-Victoires, jamais il n'y a tant, devant son autel, de gerbes de fleurs et de petits cierges allumés.

Ah ! nous sommes bien tous les mêmes, hommes et femmes, à Paris, comme en Province, et vous devinez ce que « les mêmes » veut dire : des inquiets, des croyants sans le vouloir, des superstitieux et des fétichours !

L.-D. ARNOTTO.

Réceptions du Jour de l'An

M. le Premier Président de la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

***

M. le Procureur général près la Cour d'appel ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

***

Le Général Gouverneur de la Corse ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

***

M. le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas à l'occasion du premier Jour de l'an.

***

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CERVIONE. — M. Pinelli Jean-Noël, agent voyer auxiliaire de 1re classe à Cervione, est nommé sur place agent-voyer cantonal de 4e classe.

***

SAN-NICOLAO. — Le brigadier de gendarmerie Gorge passe de San-Nicolao à Castiras ; il est remplacé par le brigadier Cambessens, de Venticari.

***

SAN GAVINO-DI-TENDA. — M. Jean Pierre Lucchini, clerc d'avoué à Bastia, est décédé à San-Gavino-di-Tenda, son village natal, après une assez longue maladie. C'était un jeune homme instruit et diligent, qui devait sa situation à son travail et à son exactitude.

Le jour des obsèques de nombreux amis des divers villages du canton s'étaient rendus à San-Gavino et ont escorté le cercueil jusqu'au champ du dernier repos.

Nous présentons à M. et Mme Lucchini toutes nos condoléances.

***

SOLTA. — M. Corticchiato François-Léon, agent-voyer auxiliaire de 1re classe, à Corte, est nommé agent-voyer cantonal de 4e classe à Moita.

***

VESCOVATO. — M. Gianelli Etienne a été nommé facteur des postes auxiliaire à Vescovato.

***

OLCANI. — L'embranchement qui se greffe à gauche sur la route de colmatage du Cap, au pont d'Alla, conduit le touriste, après une heure de marche, au coquet village d'Olcani, petite localité à l'aspect bien modeste mais pittoresque, admirablement appuyée aux flancs abrupts de la crête dolia Foxia, ensoleillée comme une riante ville de la côte d'azur, ombragée dans un vallon de verdure d'un luxe de végétation vigoureuse et variée. Dans ce solitaire coin du cap Corse vit une population indemne encore de toute idée malsaine ; elle célébrera, le 30 novembre dernier, la fête de St André, patron de la paroisse, avec une pompe peu ordinaire.

Dans une modeste église soigneusement et artistement parée pour la solennité, à la messe célébrée par M. l'abbé Leca, curé doyen de Nonza, vous auriez entendu, cher lecteur, avec quelle ardeur juvénile encore, quel enthousiasme accordotal, quel accent de conviction et quelle richesse d'expression, ce prêtre qui inspire à tous tant d'affectueuse sympathie a exalté la gloire du grand apôtre. Dans une allocution toute de circonstance, il a démontré le triomphe de l'Eglise sur tous ses persécuteurs et l'assurance de ses prochaines victoires.

Ce trait d'éloquence vraiment apostolique n'a surpris personne ici. Notre village est assez près de Sisco, où l'abbé Leca avait donné, pendant dix ans, la mesure de son talent de parole et de toute son énergie sacerdotale ; plus près encore de Nonza, où son affabilité, son tact et son zèle l'ont rendu si vite populaire ; et Dieu sait combien est rude et difficile, par les tristes temps qui courent, la tâche d'un prêtre appelé à exercer ses fonctions au milieu de populations bonnes au fond, mais minées partout par les haines religieuses, politiques et sociales.

Cependant, avec des prêtres de la trempe virile du doyen Leca, n'en déplaise à sa modestie, les ouailles peuvent être assurées d'arriver triomphantes au port du salut.

A ce vaillant soldat du Christ félicitation et remerciement. Comme par enchantement il gagne les sympathies ; la population Olcanaise ne lui marchande pas les siennes.

Qu'ils soient remerciés aussi MM. les abbés Canale et Fraticelli, dont l'agréable présence a rehaussé l'éclat de nos religieuses cérémonies ainsi que le charmant M. Giorgetti, maire, qui a touché l'harmonium avec une certaine maestria, contribuant ainsi, dans une large mesure, à la splendeur de la journée. — X.

M. ISTRIA

Inspecteur d'Académie des Bouches-du-Rhône

LE NOUVEAU SOUS-PRÉFET DE BASTIA

Nous avons annoncé que M. Istria, le nouvel inspecteur d'Académie qui remplace M. Casseret dans les Bouches-du-Rhône, a pris officiellement possession de son poste. Ce fonctionnaire n'est point un inconnu à Marseille où, il y a une vingtaine d'années, il fut professeur au lycée en même temps que MM. Casquy et Arnaud qui y sont encore, croyons-nous.

M. Belin, recteur de l'Académie d'Aix, distingua M. Istria et le fit entrer dans la carrière de l'inspection, où il ne tarda pas à donner la mesure de ses aptitudes. Successivement inspecteur primaire à Grenoble et à Aurillac, M. Istria fut nommé inspecteur d'académie à Toulouse, où il est resté pendant près de quinze ans. Les articles qui ont été consacrés au départ de M. Istria par la presse toulousaine, montrent suffisamment de quelles sympathies il jouissait dans la Haute-Garonne. Nous ne croyons pas avoir trop dit en affirmant qu'il ne tardera pas à les retrouver au milieu de nous. M. Istria est ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Il n'a pas encore 50 ans. — G.

(Petit Marseillais).

Bulletin Financier

Paris, 26 décembre 1907.

Londres et Berlin étant fermés aujourd'hui, les affaires ont été absolument nulles et les variations de cours insignifiantes. Notre 3 0/0 clôture à 95 30. Bonne tenue des Fonds Etrangers, particulièrement des Russes. Nos Grands Etablissements de Crédit restent dans leurs cours de mardi.

Au comptant officiel, Obligation à 499 de la Banque Hypothécaire Franco Argentine s'avance à 455 ; la plus-value acquise par la propriété foncière dans la province de Buenos-Ayres augmente la sûreté et l'importance des gages hypothécaires.

Les Banques, les Maisons et Pavillons Ecossais sont en hausse aux environs de 12°. Forge + 4 + 472 de l'obligation 5 0/0 du chemin de fer au Nord du Parana.

La Société anonyme des Houillères de Saint Micaud (Saône et Loire) s'est constituée le 29 juillet 1906 au capital de 1,700,000 francs divisé en actions de 100 francs, dont un million souscrit en numéraire sert à la mise en état, à l'aménagement avec méthode et activité, et à l'exploitation de ses houillères dont elle est propriétaire. Aussi toutes les installations au jour sont terminées. Un puits de 414 mètres de profondeur est armé et la couche 3 « l'étage 60 s'exploite, tandis que les couches 4 et 2 ne seront abordées qu'en janvier et ainsi les explorations commenceront ensuite. La période difficile ne dure franchie et un exercice bénéficiaire pour être raisonnablement escompté pour 1908. Ce titre qui est recherché à 18 50 fr devendra en titre de portefeuille.

Chemins Français calmes.

OBSÈQUES DE M. CHARLES LUCCIARDI

Discours de M. Joseph Pinelli,

Elève de seconde au Lycée

Mesdames, Messieurs,

Permettez qu'avant de le laisser aller dans la tombe, je dise un dernier adieu à l'ami dévoué qui va reposer en paix pour toujours.

Luccardi Charles n'est plus ; il a disparu à jamais, le camarade, l'ami dont les lèvres étaient toujours empreintes d'un sourire de bonté, l'ami dont les mains étaient si cordialement tendues vers vous lorsqu'il vous rencontrait. Que de fois on vous a-t-il pas égayé par le récit animé et pittoresque des plus petits incidents de sa vie de collégien ! Que de fois ne vous a-t-il pas fait rire par ses plaisanteries si spirituelles et cependant tout à fait inoffensives ! Mais nous étions si accoutumés à le voir et à l'entendre que nous ne pouvions nous persuader qu'il allait nous quitter quelque jour ; cependant nous le savions miné par un mal que jusqu'ici, on n'est pas encore parvenu à guérir ; mais nous avions confiance et dans les soins intelligents dont il était entouré et dans son application à suivre les prescriptions médicales. Si bien que lorsque la nouvelle se répandit qu'il était à toute extrémité elle nous arracha cette exclamation de surprise : Est-ce possible !

Charles tenait à la vie, et la vie était pour lui pleine de promesses. Entré au Lycée de Bastia à l'âge de onze ans, il se fait remarquer dès la première année par son intelligence et son travail ; encouragé par ses maîtres, il ne tarde pas à occuper la tête de sa classe. Charles était soutenu dans son travail par la douce pensée qu'il deviendrait un jour l'orgueil de ses parents qui s'imposaient pour lui de si grands sacrifices.

Et l'étude n'était pas pour lui une servitude, au contraire, c'était un plaisir parce qu'il y voyait l'accomplissement d'un devoir filial. Ainsi, par son travail, Charles honorait le Lycée de Bastia, ainsi il honorait ses parents qui étaient fiers d'avoir un tel fils, ainsi il honorait ses professeurs qui étaient fiers de l'avoir pour élève. Déjà ils voyaient dans ce jeune candidat au baccalauréat un futur élève des hautes écoles du gouvernement.

Il dise ! Il n'a pas eu le temps de réaliser de si beaux rêves ! Il est mort à dix-neuf ans, printemps de la vie !

Mais non ! Charles ne meurt pas tout entier, il laisse après lui, en même temps que le souvenir de sa bonté, l'exemple de la persévérance dans le travail. Ses deux frères sont aussi bien doués que lui sous le rapport du caractère et de l'intelligence ; ils reprendront et continueront la voie que Charles leur a tracée, et nourront sans doute à bonne fin la tâche qu'il avait entreprise. C'est là la meilleure des consolations que nous puissions aujourd'hui offrir à ses parents éplorés.

Adieu Charles ! Au nom de tous tes camarades affligés du Lycée de Bastia, je te dis adieu ! Adieu !

Discours de M. Vitali

Mesdames, Messieurs,

Avant de laisser se fermer cette tombe prématurément ouverte, je crois qu'à titre d'ancien élève du Lycée de Bastia et en qualité de voisin et d'ami de l'infortuné jeune homme que nous pleurons aujourd'hui, il est de mon devoir de lui adresser quelques paroles de suprême adieu.

Etant donné son jeune âge, Charles Luccardi n'avait certes pu rendre de grands services publics. Néanmoins je suis persuadé que tous ceux qui l'ont connu, l'ont aimé et regrettent bien vivement sa perte.

Notre cher disparu possédait en effet la meilleure caractère du monde. Il était toujours doux, souriant et affable, jamais on ne lui a entendu dire un mot dur à quelque soit.

Charles Luccardi était un entre travailleur rêveux dans toute l'acception du mot ; tant que ses forces le lui ont permis il fut, d'après les dires mêmes de ses professeurs, un élève laborieux et accompli en tous points.

Aussi ses parents ne l'en aimaient que plus et fondaient sur lui les plus justes et légitimes espérances, lorsqu'une maladie impitoyable, qui fait à elle seule plus de victimes que les plus grands fléaux de la terre, est venue l'atteindre et le terrasser, au moment où il allait achever brillamment ses études et combler ses parents de bonheur.

Et voilà que malgré les soins les plus assidus, aussi tendres que dévoués, cette sympathique figure vient de s'éteindre à la fleur de l'âge, à 20 ans... à ce moment de l'existence humaine où l'on ne devine pas encore les mille difficultés de la lutte pour la vie.

On forme alors mille projets d'avenir plus beaux les uns que les autres... Mais la mort cruelle est venue tout briser, anéantir tous ses rêves et jeter ses parents, père, mère, oncles et tantes, dans le plus morne désespoir.

Aussi devant l'immensité du malheur qui les frappe nous ne pouvons que les exhorter à être patients et courageux.

Vous devez, Mme et M. Luccardi, réagir contre le sort qui vous frappe pour vous conserver à l'affection des vôtres, vous pourrez reporter aussi sur vos deux plus jeunes enfants toute l'affection que vous aviez pour Charles.

Adieu donc, cher et pauvre ami ! ton existence quoique courte n'aura pas été inutile, car tu as par tes nobles qualités inspiré le meilleur exemple à tes jeunes frères aussi bien qu'à tes amis !

Va, repose en paix au sein de cette terre que tu aimais tant ; tu ne disparaîtras pas tout entier puisque ton souvenir vivra toujours parmi nous.

THEATRE MUNICIPAL

Direction P. BEAUMONT - F. MUFFAT

Mardi 31 décembre à 8 heures 1/2

Soirée de gala au bénéfice des Pauvres de la Ville de Bastia

Comédie en 1 acte, en vers de François Coppée, de l'Académie Française, par Mmes de Courty et Marsilly qui ont bien voulu contribuer, ainsi que leurs camarades, à cette œuvre de charité.

Quatuor Bastiais

LA PÉRICHOLE

Opérette-bouffe en 3 actes

La location se fera à l'hôpital civil, bureau de l'économat, les 30 et 31 décembre courant, de 9 à 11 heures du matin, et de 2 à 5 heures du soir.

Les personnes qui ne pourraient assister à la représentation, sont priées de faire parvenir leurs offrandes à MM. les Administrateurs du bureau de Bienfaisance.

Les entrées de faveur sont rigoureusement interdites.

La Commission administrative.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 déc.

Thermomètre — 7 heures du matin + 0°. à midi + 13°. à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 13 5 Minima 8°.

Baromètre — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 760 mm. 6 heures du soir, 761 mm.

Vent Dans la matinée, N.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, le matin, quelques nuages, l'après-midi, id.

Pluviomètre, à 7 h. du matin : 4 mm.

***

Promotions

Sont promus :

au grade de lieutenant-colonel, M. Giacobbi, chef de bataillon au 112e, affecté au 55e.

— au grade de chef de bataillon, MM. Maurel, capitaine breveté, hors cadres, état-major, affecté au 3e ; Simoni, capitaine au 1er rég. étranger, affecté au 90e.

***

Etat-major

M. Morand, capitaine d'infanterie hors cadres, à l'état-major du commandement supérieur de la défense des places du groupe d'Epinal est nommé à l'état-major du commandement supérieur de la défense de la Corse, en remplacement de M. le capitaine d'artillerie breveté Zumbeaux, réintégré dans son arme.

***

Nouvelles maritimes

M. le premier-maître-fourrier Bartolomei est nommé au grade d'adjudant principal de 3e classe.

***

Médaille des douanes

La médaille d'honneur des douanes a été concédée à MM. Vincenti Philippe, brigadier à Bône ; Orazi François, brigadier à Madagascar ; Ambrosini Jacques-Antoine, préposé à Annecy ; Calandini Ignace, préposé visiteur à Toulon ; Raffalli Jacques, préposé visiteur à la Joliette ; Segondi Ferdinand-Noé, préposé à Cette ; Bercegol Jacques, préposé à Porto-Pollo.

***

A vendre

Belle propriété près de Cardo avec maison d'habitation, réservoir d'eau, vigne et arbres fruitiers.

S'adresser Boulevard de Cardo, 5, entresol, de 7 h. à midi et de 2 à 5 heures.

NOUVELLES RELIGIEUSES

EGLISE DE NOTRE-DAME DE LOURDES. (Capucinette). — Mardi à 4 heures du soir, cérémonie du *Rinçaramento*. Vêpres suivies du chant du *Te Deum* et du Salut.

Voulez-vous relever un dîner très soigné ? N'oubliez point les œufs au goût franc non sophistiqués que l'on choisit au rayon frais de Et les NOUVEAUX que vend la Maison GOELDEL, 3, L.

TRIBUNAL DE COMMERCE de Bastia

Liquidation judiciaire

Les créanciers du sieur Bernardi François, déclaré en état de liquidation judiciaire, par jugement du 18 décembre 1907, sont invités à se présenter le 22 janvier 1908, à 2 heures de relevée, en chambre de conseil du Tribunal, en personne ou par fondés de pouvoir, ou munis de procurations dûment enregistrées, aux fins de vérifications et affirmations des créances.

Le Greffier,
A. CIPRIANI.

Michel Vincentelli

Produits Potin

Grande mise en vente

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An

Chocolats — Dragées — Pralines — Fondants — Nougat de Montélimar — Nougat fondant et aux fruits de Nice — Pastilles et Sirops — Fruits confits — Mustaccioli de Naples — Calissons d'Aix — Marrons glacés de Turin.

Bonbons secs — Paint d'épices — Plums Cake — Dattes — Raisins de Malaga — Prunes — Bananes.

Fins gras — Poulets en gelée — Galantines — Pâtés de gibier — Charcuterie fine, etc., etc.

Vins fins — Liqueurs — Champagne.

JOUR DE L'AN

Mme A. COLOMBANI, propriétaire du Grand Hôtel d'Europe, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que, comme les années précédentes, on trouvera dans son hôtel à **l'occasion du Jour de l'An** un grand assortiment de pièces froides et de pâtisserie.

Huîtres, Raviolis, Merles

Soupers sur commande, à la carte et à prix fixe.

Prix très modérés.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00719

COURS DE PARIS

	28 déc.	30 déc.
3 0/0 ancien	95 20	95.40
3 0/0 amortis.	98.50	98.65

ex-coupon.

tion d'honneur

istère de la Guerre

Paris, 30 décembre.

Journal Officiel publiera s les nominations et promotions à l'ordre national de la Légion d'honneur du ministère de la

istère de la Marine

s nominations du Ministère de arine paraîtront également demain au *Journal Officiel*.

***

M. les contre-amiraux Saget de Bonchère et Ternet sont promus au grade de commandeur.

ECTIONS LÉGISLATIVES

Creuse

Guéret, 30 décembre.

Les électeurs de l'arrondissement de Guéret étaient convoqués hier à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Defumade, élu sénateur. Quatre candidats étaient en présence :

M. Bideaut, radical-socialiste.
M. Binet, radical.
M. Bertou, radical-socialiste.
M. Lacote, radical.

Au premier tour de scrutin les voix sont réparties de la façon suivante :

M. Bideaut a obtenu 8 607 voix ;
M. Binet, 5.522.
M. Bertou, 3.681.
M. Lacote 1.311.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé dimanche, 12 janvier, au scrutin de ballottage.

Montagne qui marche

Angers, 30 décembre.

Un nouveau glissement du coteau situé le quartier Senet, près de la Loire, a été constaté aujourd'hui. Quatre maisons sont en danger. L'administration préfectorale et le service des mines ont pris toutes les mesures de sécurité que comporte la situation.

UN Grand canal Transalpin DE GÈNES AU LAC DE CONSTANCE

Rome, 30 décembre.

M. Caminada, ingénieur hydrographe a soumis au gouvernement italien un projet de construction d'un grand canal, long de cinq cent quatre-vingt onze kilomètres, traversant les Alpes et réunissant Gênes au lac de Constance.

Le trafic annuel serait en moyenne de quinze millions de tonneaux.

EN ITALIE

Le Mouvement Anarchiste

DÉMISSION du Ministre de la Guerre

Rome, 30 décembre.

Des désaccords très graves ont surgi au sein du gouvernement italien au sujet des mesures à prendre contre les menées antimilitaristes, et anarchistes, qui commencent à désoler l'Italie.

Le général Vigano, ministre de la guerre, a remis sa démission au roi.

Dans sa lettre, le général déclare quitter le pouvoir, car il désespère de voir le gouvernement endiguer le flot montant de l'anarchie révolutionnaire ».

Le nouveau Ministre de la Guerre

Le premier ministre civil

Rome 30 décembre.

La démission du général Vigano a été acceptée.

S. M. Victor Emmanuel a confié le portefeuille de la guerre au sénateur Severino Casano, ingénieur.

Le sénateur Casano est le premier civil qui soit chargé de diriger le ministère de la guerre en Italie.

Bruit de démission du Ministre de la Marine

Rome 30 décembre.

Le bruit court dans les couloirs du Sénat que l'amiral Mirabello, ministre de la marine, a décidé de suivre son collègue de la guerre dans la retraite.

Le portefeuille de la Marine sera aussi remis à un civil, membre du Parlement.

La double démission des ministres de la guerre et de la marine cause une très profonde émotion dans toute l'Italie. Les journaux réclament des mesures sévères contre les anarchistes et les antimilitaristes.

TOULON

Exploits d'apaches

Un marin tué à la sortie d'un bal

Toulon, 30 décembre.

La nuit dernière, au moment où il sortait d'un bal organisé par les habitants du Pont-du-Las, le matelot Joseph Veitrano a été lâchement assassiné par des apaches.

Ce malheureux appartenait à l'équipage du *Du Chayla* ; il avait été blessé au Maroc, et décoré de la Médaille militaire, il y a quelques mois, à peine pour sa belle conduite à Casablanca. Il se trouvait à Toulon en congé de convalescence.

Cette victime des apaches a été transportée à l'hôpital maritime, à fins d'autopsie.

Plusieurs arrestations ont été opérées dans la journée.

Sanglante bagarre ENTRE CIVILS et MILITAIRES à Six-Fours

Toulon, 30 décembre.

Hier au soir, une grande bagarre s'est produite devant un des cafés de Six-Fours, près Toulon, entre civils et militaires.

Comme toujours, la police s'est bien gardée d'intervenir en temps opportun.

Au cours de cette bagarre, le soldat Georges Contechi, du 8e régiment colonial, a été mortellement blessé de deux coups de couteau au bas ventre.

Les civils et militaires ont aussitôt pris la fuite.

L'infortunée victime était étendue sur le sol, respirant à peine.

Des passants l'ont recueillie et transportée à une pharmacie voisine, où les premiers soins lui furent prodigués.

Le soldat Contechi a refusé de dénoncer son meurtrier.

LES ÉVÈNEMENTS du Maroc

Nouvelle marche sur Médiouna

Tanger, 30 décembre.

Dès l'arrivée du général d'Amade une nouvelle marche sur Médiouna sera entreprise.

De nombreux cavaliers rebelles continuent à apparaître sur les crêtes.

Le colonel Boutegourd, commandant par intérim le corps expéditionnaire, envoie tous les jours une reconnaissance, afin d'éviter toute surprise.

Le départ DU GÉNÉRAL D'AMADE

Marseille, 30 décembre.

Le général d'Amade, commandant la 62e brigade d'infanterie, à la Rochelle, qui vient d'être appelé au commandement du corps expéditionnaire du Maroc, en remplacement du général Drude, s'embarquera demain à bord du courrier rapide d'Oran.

Le général d'Amade conférera avec le général Lyautey, avant de partir pour Casablanca.

Télégramme DU GÉNÉRAL LYAUTEY

Paris, 30 décembre.

Le général Lyautey télégraphie aujourd'hui au ministre de la guerre que l'amélioration des conditions climatériques a permis de reprendre en main les opérations actives.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Séance de nuit

Présidence de M. ANTONIN DUBOST

La séance, levée à 7 heures du soir, a été reprise à 9 heures et demie.

La loi de Finances

Les derniers articles de la loi de Finances ont donné lieu à des discussions assez longues.

M. Caillaux, ministre des finances, et M. Poincaré, rapporteur général, ont dû donner la réplique à plusieurs orateurs.

Les chiffres, adoptés par la Chambre, ont été modifiés pour plusieurs chapitres.

Vers minuit l'ensemble du budget général pour l'exercice 1908 était mis aux voix et adopté à la presque unanimité des sénateurs présents.

La séance est ensuite levée et renvoyée à 3 heures de l'après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. RANIER

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Vérification de pouvoirs

L'ordre du jour appelle la discussion sur les opérations électorales qui ont eu lieu, le 10 novembre dernier, dans le département de la Haute-Garonne.

Le rapporteur de la double élection de M. Leygues et de M. Bepmale conclut à la validation.

Le Sénat adopte les conclusions du rapport.

En conséquence MM. Honoré Leygues et Bepmale sont admis.

Le Budget de 1908

Le budget n'étant pas encore retourné de la Chambre, le Sénat lève la séance et s'ajourne à demain matin, à 9 heures.

Chambre des Députés

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Budget de 1908

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908.

M. Caillaux

ministre des finances, prie la Chambre de s'en rapporter au travail qui vient d'être fait par la commission du budget, qui a examiné ce matin toutes les modifications apportées par le Sénat.

Plusieurs orateurs prennent la parole et déclarent qu'ils ne voteront pas le budget tel qu'il a été modifié par la Haute-Assemblée.

La discussion générale menace de se prolonger pendant toute la séance ; cependant, après bien des efforts, le président réussit à faire taire les orateurs.

La Chambre commence alors à examiner les chapitres des budgets des divers ministères qui ont été modifiés par le Sénat.

La discussion sera très longue ; il est très probable que l'accord ne se fera pas du premier coup, et que le budget de 1908 devra faire la navette entre les deux Chambres, à diverses reprises.

Horlogerie. — Bijouterie. — Orfèvrerie. — Lunetterie

DANESI FILS

Boulevard Paoli, 16, Bastia

Assortiment de Montres, Pendules et Réveils en tous genres.

Premier choix de Lunetterie, de Bijouterie et d'Orfèvrerie. Tous ces articles sont vendus à des prix exceptionnels de marché.

N. B. — Les montres, pendules et réveils, vendus par la Maison DANESI, sont repassés et règlés avant d'être mis en vente. Aussi on a tout intérêt à acheter les montres chez un horloger travaillant lui-même, pour être certain d'avoir un article bien garanti.